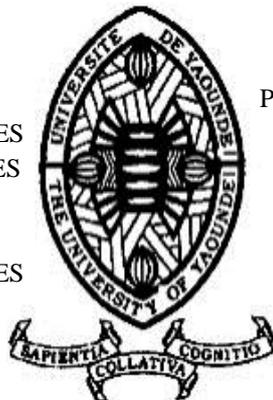


UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR THE
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
HUMAN AND SOCIAL SCIENCES

HISTORY DEPARTMENT

**POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU
CAMEROUN POSTCOLONIAL ENTRE
INITIATIVES LOCALES ET CONNEXIONS
INTERNATIONALES : CAS DES LOCALITES DE
YAOUNDE ET DOUALA (1962-2017)**

**Thèse présentée et soutenue le 13 Juillet 2022 en vue de l'obtention du Doctorat /Ph.D en
Histoire**

Option : Histoire des Relations Internationales

Par :

Zounedou Njankouo Sandamoun

Master en Histoire

Jury :

Président : KOUFAN MENKENE Jean, Pr.,

Université de Yaoundé I ;

Rapporteurs : DONG MOUGNOL Maxime Gabriel Pr.,

Université de Yaoundé I ;

MEYOLO Joël Narcisse, MC.,

Université de Yaoundé I ;

Membres : EWODO Luciani EWODO, M.C.,

Université de Yaoundé II ;

**WANYAKA BONGUEN OYONGMEN
Virginie, Pr.,**

Université de Yaoundé I ;

BELA Achille, M.C.,

Université de Yaoundé I.

Juillet 2022



SOMMAIRE

DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	viii
RESUME	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN	33
I- LES INITIATIVES SECURITAIRES COMME FONDEMENT DE TOUTE SOCIETE	34
II- SUR LE CHEMIN DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN : UN MOUVEMENT LONG.....	44
III- LA DEFINITION AUTONOME DES POLITIQUES SECURITAIRES ET LA MISE SUR PIED D'ORGANES Y AFFERENTS : UNE EXIGENCE DE L'INDEPENDANCE ET DU DEVELOPPEMENT DES CENTRES URBAINS	58
CHAPITRE II : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE A L'ETAPE INITIALE DE LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE DANS LES POINTS CHAUDS DE YAOUNDE ET DOUALA : UNE ANALYSE A PARTIR DES QUARTIERS BRIQUETERIE ET NEW-BELL	84
I-YAOUNDE (BRIQUETERIE) ET DOUALA (NEW-BELL) : PEUPLEMENT, URBANISATION ANARCHIQUE ET DEVELOPPEMENT DE L'INSECURITE.....	85
II- DES POLITIQUES SECURITAIRES BALBUTIANTES POUR LA RISPOSTE CONTRE L'INSECURITE MONTANT.....	104
III- LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE D'AHIDJO À BIYA PAR L'ENTREMISE DE FOCHIVE JEAN ET L'ANALYSE DE LA PLUS VALUE DU COMMANDEMENT OPERATIONNEL COMME CHOIX SECURITAIRE DANS LES CENTRES URBAINS.....	128
CHAPITRE III : IMPLEMENTATION EFFECTIVE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE SOUS LE PRISME D'UN PARTENARIAT PUBLIC ET GOUVERNANCE LOCALE DANS LES QUARTIERS URBAINS	139
I- L'IMPLEMENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE A YAOUNDE ET A DOUALA : L'ŒUVRE DE LA CONSECRATION D'UNE PLURALITE D'ACTEURS	140

II- LA PREVENTION ET LA REPRESSION COMME PRINCIPALES DECLINAISONS DU ROLE DES ACTEURS DANS LE CADRE DE L'IMPLEMENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN.....	167
III- LA PERIODE DE 2008-2017 : L'ETAT GENDARME ENTRE NOUVEAUX DISPOSITIFS ET NOUVELLES LOGIQUES D'ACTION DANS LA DYNAMIQUE DES POLITIQUES SECURITAIRES.....	191
CHAPITRE IV : LES POLITIQUES SECURITAIRES AU CAMEROUN A LA LUMIERE DE LA COOPERATION : DU CONTEXTE SECURITAIRE INTERNE DEGRADANT A LA NECESSITE D'UNE RIPOSTE GLOBALE CONTRE L'INSECURITE.....	199
I- LE CAMEROUN POST AN 2000 : UN CONTEXTE SECURITAIRE EN DEGRADATION INQUIETANTE.....	200
II- LA REDYNAMISATION DE LA COOPERATION SECURITAIRE FRANCE-CAMEROUN ENTRE PERPETUATION DE L'ORDRE COLONIAL ET NECESSITE DE CONSTRUIRE UN ORDRE SECURITAIRE EFFICACE.....	220
III- LA SECURISATION DU CAMEROUN VUE PAR LES "NOUVEAUX" PARTENAIRES.....	232
CHAPITRE V : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN POSTCOLONIAL : ECONOMIE DES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE REDYNAMISATION D'UNE ACTIVITE AUX CONNEXIONS ET IMPLICATIONS PLURIELLES.....	249
I- ANALYSE DES ENJEUX DES POLITIQUES SECURITAIRES AU CAMEROUN	250
II- LES PERSPECTIVES ENDOGENES POUR DES POLITIQUES SECURITAIRES EFFICACES.....	266
III- LA DYNAMIQUE DE LA REFORME DE LA COOPERATION SECURITAIRE ENTRE LE CAMEROUN ET LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX	286
CONCLUSION.....	300
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES.....	322
TABLE DES MATIERES	336

DEDICACE

A

Mon père Njankouo Philippe et ma défunte mère Njaparoum Chétou

REMERCIEMENTS

A

Messieurs les Professeurs Dong Mognol Gabriel Maxime et Meyolo Joël Narcisse, nous leur exprimons une vive reconnaissance pour l'intérêt qu'ils ont accordés à cette recherche, les conseils, les pistes de réflexion et les encouragements qu'ils nous ont donnés durant l'élaboration de ce travail. Aussi devons-nous leur témoigner notre profonde gratitude, pour leur disponibilité constante, leur soutien dans la préparation de nos séjours de terrain et leur rigueur scientifique durant les années qui ont conduit à la production de ce travail.

Tous les enseignants du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I et son personnel administratif pour leur encadrement moyennant les enseignements tout au long de notre cursus académique.

Messieurs les responsables des centres de documentation et de recherche parcourus, car leur accueil et orientation ont été motivants et déterminants pour l'effectivité de ce travail.

Toutes les autorités administratives et sécuritaires des arrondissements de Yaoundé II et Douala II, pour leur consentement et collaboration réservée à nous dans le cadre de cette recherche.

Tous les auxiliaires administratifs et informateurs des quartiers Briqueterie et New-Bell, pour la convivialité, la disponibilité et la diligence avec laquelle ils ont mis certaines informations à ma disposition.

Tous les aînés académiques et camarades de promotion pour leurs conseils et remarques liés à certains aspects de ce travail.

Tous les membres de ma famille tant biologique qu'élargie qui nous ont toujours apporté de leur soutien avant et pendant l'élaboration de ce travail. A titre exceptionnel, c'est le lieu de dire toute notre gratitude à l'endroit de l'oncle Njuhou Adamou, pour son soutien multiforme à notre endroit avant et pendant la rédaction de ce travail.

Tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail et dont les noms n'ont pas été cités.

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

AC :	Administrateur Civil
ACP :	Administrateur Civil Principal
ACSPDAY :	Archives du Commissariat de Sécurité Publique du Deuxième Arrondissement de Yaoundé
ACSPDAY:	Archives du Commissariat de Sécurité Publique du Deuxième Arrondissement de Yaoundé
ACRI :	African Crisis Response Initiative
ACOTA:	African Contingency Operations Training and Assistance
AFRICOM :	Africa Command
ANY :	Archives Nationale de Yaoundé
ARE :	Appareil Répressif de l'Etat
ASPYII :	Archives de la Sous-préfecture de Yaoundé II
AVMY :	Archives de la Voirie Municipale de Yaoundé
BIR :	Bataillon d'Intervention Rapide
BMATT:	British Military Advisory and Training Teams
CAOM :	Centre d'Archives d'Outre-Mer
CAYII :	Commune d'Arrondissement de Yaoundé II
CEEAC :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CME :	Commune de Moyen Exercice
CND :	Centre National de la Documentation
CO:	Commandement Opérationnel
CONAC:	Commission nationale anti-corrupcion
COPAX :	Conseil de Paix et de Sécurité
CPE :	Commune de Plein Exercice
CRC:	Centres de Rééducation Civique
CSD:	Compagnie de Sécurisation des Diplomates
CSP :	Commissariat de Sécurité Publique
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUY :	Communauté Urbaine de Yaoundé
DGRE :	Direction Générale de la Recherche Extérieure
DGSN:	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DIRDOC :	Direction de la Documentation

DST :	Direction de la Surveillance du Territoire
ECA :	Ecole Camerounaise
ENAM :	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENSOP :	Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police
ENSP :	Ecole Nationale Supérieure de Police
ENVR :	Ecole Nationale à Vocation Régionale
EOGN :	Ecole des officiers de la gendarmerie nationale
ESIR :	Equipes Spéciales d'Intervention Rapide
FAL :	Fusil automatique léger
FAMAS:	Fusil d'Assaut de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne
FECAFOOT :	Fédération Camerounaise de Football
FMM :	Force Multinationale Mixte
FMO :	Forces de Maintien de l'Ordre
GIGN :	Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale
GMI:	Groupement Mobile d'Intervention
GPIGN :	Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale
GPS :	Global Positioning System
GSO :	Groupement Spécial d'Opération
IMET :	International Military Education and Training Program
IRIC :	Institut des Relations internationales du Cameroun
MAETUR :	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MINAS :	Ministère des Affaires Sociales
MINATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINDUH :	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCRB :	Office Central de Répression du Banditisme
OIG :	Organisation Intergouvernementale
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
ONUDC :	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OUA :	Organisation de l'unité africaine
P A:	Pistolets Automatiques
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PNUD :	Programme des Nations unies pour le développement

RCA : République Centrafricaine
RDC : République Démocratique du Congo
RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RECAMP : Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix
SDF : Social Democratic Front
SED : Secrétariat d'Etat à la Défense
SEDOC : Service de la Documentation
SEMIL : Sécurité Militaire
SOSUCAM : Société Sucrière du Cameroun
UA : Union Africaine
UC : Union Camerounaise
UDEAC : Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
UE : Union Européenne
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPC : Union des Populations du Cameroun
USAID : United States Agency for International Development

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A- CARTES

Carte 1 : carte de la ville de Yaoundé	10
Carte 2 : carte de quartiers de la localité de Douala.....	11

B-GRAPHIQUE

Graphique 1 : Évolution de certains types d'infractions traitées par la Délégation Générale à la Sûreté Nationale entre 2011 et 2014.....	245
--	-----

C- PHOTOS

Photo 1 : portrait du M. Ahidjo, Président de la République du Cameroun (1960-1982).....	73
Photo 2 : portrait de M. Biya, Président de la République du Cameroun (1982-.....).....	81
Photo 3 : Yaoundé-Briqueterie : l'habitat anarchique comme facteur l'insécurité en 2019.....	95
Photo 4 : insalubrité dans un coin de la Briqueterie en 2019.	102
Photo 5 : portrait du premier Maire de Yaoundé II.....	107
Photo 6 : la brigade de gendarmerie de Tsinga en 2019.....	113
Photo 7 : opérations de déguerpissement en cours à Briqueterie Est.....	124
Photo 8 : immeuble siège la Mairie de Yaoundé II en 2019.....	148
Photo 9 : bâtiment abritant le commissariat de sécurité publique de Yaoundé II en 2019 ...	152
Photo 10 : bâtiment abritant la mairie de Douala II ème en 2019.....	172
Photo 11 : Des gendarmes africains et camerounais à l'école de maintien de l'ordre à Awae au Cameroun.....	230
Photo 12 : une scène de maintien de l'ordre.....	259

D- TABLEAUX

Tableau 1 : élites politico administratives issues de l'Ecole Primaire Supérieure de Yaoundé.....	51
Tableau 2 : récapitulatif des logiques et transformations des pratiques sécuritaires au Cameroun de 1884-1992.....	82
Tableau 3 : la population de la Briqueterie entre 1962 -1967.....	92
Tableau 4 : répartition des hommes par occupation du logement à la Briqueterie en 1962.....	103

Tableau 5 : récapitulatif des données relatives à l'insécurité et aux pratiques sécuritaires entre 1962-2017 dans les quartiers Briqueterie et New-Bell.....	126
Tableau 6 : la Sous-préfecture de Yaoundé II depuis 1974.....	144
Tableau 7 : les Magistrats municipaux ayant officié à la Mairie de Yaoundé IIème depuis sa création en 1988.....	147
Tableau 8 : Les fonctionnaires de Police au poste de Commissaire de sécurité publique du deuxième arrondissement de la ville de Yaoundé de 1980 à 2017.....	155

E- ANNEXES

Annexe 1 : attestation de recherche.....	303
Annexe 2 : autorisation de recherche du Sous-Préfet de Douala II.....	304
Annexe 3 : ordonnance N°62/OF/18 12.3.1962.....	305
Annexe 4 : décret n° 70/DF/264 du 04 juin 1970 relatif à la Sûreté Intérieure de l'Etat.....	307
Annexe 5 : décret N°87-1365 du 24 septembre 1987 portant création de la communauté urbaine de Yaoundé.....	310
Annexe 6 : loi n° 90-54 du 19 décembre 1990 Relative au maintien de l'ordre.....	315
Annexe 7 : loi N° 962/ P JL / AN portant répression des actes de terrorisme.....	316

RESUME

"Politiques publiques de sécurité au Cameroun postcolonial entre initiatives locales et connexions internationales : cas des localités de Yaoundé et Douala (1962-2017)", tel est notre thème de recherche. Travail à inscrire dans le cadre de la recherche-action, cerner l'économie et la pertinence des politiques sécuritaires dans les zones urbaines dont Yaoundé et Douala, constitue la toile de fond de notre réflexion. En clair, cette thèse se propose de nous amener à identifier les ressources mobilisées dans le cadre de la lutte contre l'insécurité au Cameroun de 1962-2017. Pour ce faire, les quartiers Briqueterie et New-Bell sont pris comme de véritables champs d'analyse de l'implémentation desdites politiques sécuritaires, compte tenu de leur caractère cosmopolite, et à cause de l'insécurité qui y sévit depuis des lustres. En s'appuyant sur la pluridisciplinarité comme démarche cognitive, nous avons utilisé dans cette recherche, les sources orales, écrites, iconographiques, numériques et exploité les fonds d'archives. Et, grâce à une approche méthodologique combinatoire, ces sources ont été confrontées et analysées comme l'exige le raisonnement d'historien. Durant cette recherche, il nous est apparu que la définition et l'implémentation des politiques sécuritaires au départ était un exercice réservé aux colons présents au Cameroun ; et ils s'en servaient pour asseoir leur hégémonie sur l'étendue du territoire national. Cependant, l'indépendance du Cameroun va lui permettre d'autonomiser ses choix sécuritaires via la consécration des acteurs de sécurité dans les localités en insécurité. Bien que souples au départ, les politiques sécuritaires vont se durcir ; ce durcissement s'est traduit premièrement par la prise de l'ordonnance n° 62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion. Plus encore, le coup d'Etat manqué du 06 avril 1984 va imposer une nouvelle stratégie de resécurisation des zones urbaines; laquelle va aussi devenir inappropriée après la période d'ouverture démocratique. A partir de l'an 2000, l'insécurité devient un problème global car, entretenue par des organisations criminelles transfrontalières ; toute chose qui pousse l'Etat à prendre des mesures sécuritaires assez particulières entre autres l'adoption de la loi N° 962/ P JL / AN portant répression des actes de terrorisme. C'est ce qui justifie l'intensification de la coopération sécuritaire d'une part entre le Cameroun et les partenaires sous-régionaux et régionaux, et d'autre part entre le Cameroun et certains pays européens. Ces coopérations sécuritaires bien que salutaires sont également source de la dépendance stratégique du Cameroun; d'où l'urgence de les revoir en développant les mécanismes endogènes de sécurité basés sur l'efficacité.

Mots clés : politiques publiques de sécurité, politiques publiques, sécurité, initiatives locales, connexions internationales.

ABSTRACT

"Public security policies in post-colonial Cameroon between local initiatives and international connections: case of the localities of Yaoundé and Douala (1962-2017)", this is our research topic. Task to be included in the framework of research-action, to identify the economy and the relevance of security policies in urban areas including Yaoundé and Douala, constitutes the backdrop of our reflection. Clearly, this thesis aims to lead us to identify the resources mobilized within the framework of the fight against insecurity in Cameroon from 1962-2017. To do this, the Briqueterie and New-Bell districts are taken as real fields of analysis for the implementation of said security policies, given their cosmopolitan nature, and because of the insecurity that has raged there for ages. By relying on multidisciplinary as a cognitive approach, we used in this research, oral, written, iconographic and digital sources and exploited archival funds. And, thanks to a combinatorial methodological approach, these sources have been confronted and analyzed as required by the reasoning of a historian. During this research, it appeared to us that the definition and implementation of security policies at the start was an exercise reserved for the settlers present in Cameroon; and they used it to establish their hegemony over the extent of the national territory. However, Cameroon's independence will allow it to empower its security choices through the consecration of security actors in insecure localities. Although flexible at the start, security policies will harden; this hardening was reflected firstly by the adoption of ordinance n ° 62 / OF / 18 of March 12, 1962 on the repression of subversion. Moreover, the failed coup of April 6, 1984 will impose a new strategy of resecuring urban areas, which will also become inappropriate after the period of democratic openness. From the year 2000, insecurity becomes a global problem because, maintained by cross-border criminal organizations; anything that prompts the State to take fairly specific security measures, including the adoption of Law No. 962 / P JL / AN on the repression of acts of terrorism. This is what justifies the intensification of security cooperation on the one hand between Cameroon and the sub-regional and regional partners, and on the other hand between Cameroon and certain European countries. this security cooperation, although beneficial, is also a source of dependence on Cameroon's strategy, hence the urgency to review them by developing endogenous security mechanisms based on efficiency.

Keywords: *public security policies, public policies, security, local initiatives, international connections*

INTRODUCTION

I- OBJET DE L'ETUDE

La période postcoloniale au Cameroun en tant que moment d'expérience d'émergence¹ et de modification de l'appareil étatique sous le prisme des politiques sécuritaires, exige une approche intégrée et coopérative, si l'on veut comprendre les initiatives et connexions qui se croisent et se côtoient, dans l'optique de réduire la fracture sécuritaire causée depuis des lustres dans certaines localités camerounaises. Fruit à la fois des facteurs endogènes et plus récemment des facteurs régionaux et globaux (le terrorisme porté par les organisations criminelles transfrontalières), l'insécurité vécue au Cameroun a cristallisé l'attention des pouvoirs publics; c'est sans doute la raison pour laquelle ces derniers vont s'atteler à la réduire à sa plus simple expression². En réalité, la question des initiatives visant à asseoir la sécurité dans toute société humaine n'est pas exclusivement une problématique contemporaine. De tout temps, les êtres humains ont vécu à proximité de dangers avec l'idée de peur, de crainte, d'angoisse et d'incertitude³. A chaque époque historique et en fonction de la représentation, de la perception et de la sensibilité des individus, il est possible de retrouver les différentes explications, interprétations et politiques publiques sécuritaires selon qu'on soit en Europe ou en Afrique⁴. Ainsi, le sentiment de sécurité est donc un préalable pour toute vie harmonieuse en société. Après la seconde guerre mondiale et particulièrement pendant la guerre froide la théorisation des approches sécuritaires est devenue plus importante⁵. Mais, le but ici n'est pas de faire un résumé complet du débat sécuritaire. En effet, faut-il le rappeler, bien avant la deuxième guerre mondiale, les réflexions portant sur les politiques publiques de sécurité en Europe faisaient déjà l'objet d'une attention particulière de la part des autorités qui travaillaient déjà avec beaucoup de détermination afin de proscrire les dimensions sociétales, politico-économiques et environnementales des activités humaines susceptibles de produire de l'insécurité ou des situations et actions jugées inquiétantes pour la paix et la tranquillité des populations.

¹ A. Mbembe, *Sortir de la grande nuit, essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La découverte, p.17.

² Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 14 juillet 2019.

³ F. Walter, *Catastrophes : une histoire culturelle XVIe-XXIe siècle*, Paris, Editions du Seuil, 2008, p. 383.

⁴ André Owona, 69 ans, Instituteur à la retraite, Yaoundé, 12 juillet 2019.

⁵ E. Rothschild, "What is Security ?", *Daedalus*, vol. n° 124, n°3, 1995. p. 98.

En Afrique, la nécessité de déterminer les procédures et moyens afin de garantir le maintien de l'ordre public et de la sécurité s'est posée avec acuité juste après les indépendances, à cause des crises et désordres ambiants qui sont de nature à entacher l'accès au pouvoir ou l'exercice du pouvoir politique dans les jeunes Etats nouvellement indépendants. Pour ce faire, et par endroits, certains Etats africains ont dû opter pour des politiques de production sécuritaire teintées des emprunts coloniaux sur les plans organique et technique ; en témoignent l'architecture et les modules de formation des forces de sécurité et de maintien de l'ordre (gendarmes et policiers), les administrations de commandement, les collectivités territoriales décentralisées, les auxiliaires de l'administration et les sociétés privées de sécurité qui sont engagées à cet effet. De façon plus ouverte, on s'aperçoit que, de l'Afrique du Nord jusqu'en Afrique Subsaharienne, l'on peut reconstituer les faits et pratiques qui témoignent les survivances des empreintes coloniales en matière de politiques publiques de sécurité. En guise d'illustration, le code de l'indigénat qui fut pour la première fois imposé en Algérie (1881), au Sénégal (1887), enfin au Togo et au Cameroun (1924), a servi de base en matière d'organisation administrative et sécuritaire⁶. Ce code a été instauré dans toutes ces colonies comme une solution aux problèmes rencontrés par l'administration coloniale en matière de maintien de l'ordre public et bien d'autres domaines de la vie.

Au Cameroun en particulier, la définition et l'implémentation de politiques sécuritaires sont consubstantiellement liées à la fameuse notion de l'ordre public qui, depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, se situe au cœur de l'histoire de l'Etat du Cameroun⁷. Ce besoin de sécurité ne relève pas du hasard, car faut-il le souligner, le processus d'étatisation est de tout temps fondamentalement lié à la sécurisation⁸.

Dès lors, prises isolément, les politiques publiques désignent des ressources et des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs dans un domaine particulier de la société⁹. Elles recouvrent un vaste champ d'intervention possible : ce sont par exemple, la politique économique, la politique de la ville, de la jeunesse, de la sécurité¹⁰. Ces politiques publiques ont une histoire, c'est-à-dire qu'elles ont connu des évolutions en

⁶ P.C. Belomo Essono, "Sécurité et ordre politique au Cameroun: entre dynamiques internes et connexions internationales", *Revue africaine des relations internationales*, Vol. 12, n°1 & 2, 2009, p. 47.

⁷ *Ibid.* p. 13.

⁸ Y.A. Chouala, "Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise", *Polis*, Vol 8, numéro spécial, 2001, p.1.

⁹ T. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, les Ed. Media, 1983, p. 67.

¹⁰ *Ibid.* p. 68.

fonction des préoccupations rencontrées par les Etats¹¹. Ce faisant, des changements de paradigme ou de référentiel sont ainsi susceptibles de se produire expliquant ainsi de nouvelles préoccupations ou justifiant la mise en œuvre des moyens et d'actions différentes. A travers les transformations post westphaliennes du monde, l'Etat s'est davantage historiquement construit à travers la production de politiques publiques : il a progressivement étoffé ses domaines d'action en prenant ainsi divers visages au fil des siècles¹².

Dans *Sociologie politique : l'action publique*, Patrick Hassenteufel distingue plusieurs étapes auxquelles correspondent des figures particulières de l'Etat. Selon lui, jusqu'au XVIIIe siècle, l'Etat conduit principalement trois politiques publiques qui sont celles de l'Etat régalien, à savoir : les politiques de maintien de l'ordre, les politiques militaires et les politiques fiscales¹³. L'action étatique est une intervention directe qui se fait à travers la mise en place d'instruments administratifs tels que la police, l'armée, la justice ainsi que par la production de règles de droit.

Au XIXe siècle : les politiques d'intervention directe sont à leur apogée et forment le socle de l'Etat-nation¹⁴. D'autres politiques s'affirment alors dans le domaine des transports (chemin de fer) et de la communication (poste, télégraphe), et dans le domaine de l'éducation (afin d'unifier la culture nationale, d'imposer la langue française). A la fin du XIXe siècle : les politiques redistributives font leur apparition, elles forment le socle de l'Etat-providence. La responsabilité est perçue comme collective et non plus seulement individuelle, d'où la mise en place de systèmes d'assurance collective pour les accidents du travail.

Après la deuxième guerre mondiale, l'Etat devient un Etat producteur, il accroît son intervention dans le domaine économique afin d'accélérer la reconstruction, étend la couverture des systèmes de protection sociale.

Depuis les années 70, l'interventionnisme de l'Etat est fortement remis en cause, ce qui conduit à mettre un accent plus important sur les politiques procédurales. L'Etat devient un Etat régulateur qui intervient désormais indirectement, en interaction avec d'autres acteurs, et ne fait plus tout lui-même. Si chaque époque se caractérise par la domination d'un type de

¹¹ P. Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Karthala, 2011, p. 76.

¹² *Ibid.* p. 76.

¹³ *Ibid.* p.77.

¹⁴ J. Cubero, *L'émergence des banlieues au cœur de la fracture sociale*, Paris, Privat, 2002, p. 87.

politiques publiques, il faut toutefois remarquer qu'en pratique, les Etats contemporains combinent dans des proportions variables les divers types de politiques¹⁵.

En contexte camerounais, depuis son accession à l'indépendance, l'Etat du Cameroun en fonction de circonstance et des enjeux, remplit sa mission d'état gendarme sur l'étendue du territoire national en général et dans les grandes zones de foisonnement humain qui connaissent d'importants risques sécuritaires par endroit. Dans le cas d'espèce, l'Etat a pris conscience de la nécessité de sécuriser les métropoles que constituent les localités de Yaoundé et Douala depuis la tumultueuse période de 1962 marquée par la répression des velléités de subversion jusqu'en 2017, caractérisé par l'émergence de nouvelles formes de menaces structurées par le grand banditisme, les troubles socio-politiques, le désordre urbain et le terrorisme, d'où le renforcement de la coopération sécuritaire avec les partenaires internationaux pour juguler les crises sécuritaires observées à travers certaines localités du Cameroun¹⁶ et asseoir la protection des personnes et de leurs biens¹⁷.

Vraisemblablement, la quête de la sécurité a été une priorité au centre des politiques publiques sous l'impulsion du Président Amadou Ahidjo, cet intérêt manifeste pour la sécurité s'est traduit à travers la lutte contre la subversion, même si certains contemporains et auteurs y ont vu une volonté de sécuriser son pouvoir politique¹⁸. Pour ce faire, il y consacra l'ordonnance N° 62/OF/18 du 12.3.1962 portant répression de la subversion.

Lorsque le Président Paul Biya arrive au pouvoir en 1982, le même intérêt va être accordé à la question de sécurité intérieure. Ainsi, dans les localités de Yaoundé, capitale politique du Cameroun et Douala, capitale économique du pays, le processus de sécurisation, encore appelé la pacification va connaître l'implication des forces de maintien de l'ordre (FMO), des collectivités territoriales décentralisées, des administrateurs et des populations locales¹⁹. Dans une approche locale, les points chauds tels que la Briqueterie à Yaoundé et New-Bell à Douala, zones de foisonnement socio-économique et politique sont au centre des

¹⁵ Ayissi Mbarga André, 56 ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police), Yaoundé, 29 juillet 2019.

¹⁶ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p.1.

¹⁷ D. P. Munyanu, "La police et la Sûreté au Cameroun de 1938 à 1960", Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Yaoundé I, 2007, p. 45.

¹⁸ Belomo Essono, "Sécurité et ordre politique ...", p. 7.

¹⁹ E. C. Messinga, "Les forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", Thèse de Doctorat/Ph.D en Science politique, Université de Yaoundé II-SOA, 2011, p. 276.

préoccupations étatiques en matière de sécurité à travers des politiques publiques savamment pensées par les dépositaires officiels et non officiels du maintien de l'ordre et de la sécurité.

Au regard de la description qui précède, on peut évidemment s'en rendre compte que, l'implémentation des politiques sécuritaires dans ces zones prises pour terrain d'étude, est depuis 1962 en passant par 1982 jusqu'en 2017, non seulement une mission exclusivement réservée aux Forces de Maintien de l'Ordre (forces de police et de gendarmerie), mais également une préoccupation centrale au cœur de l'appareil administratif, en témoigne la consécration textuelle de décembre 1974 qui adoube les Administrations dans le processus d'implémentation des choix sécuritaires étatiques²⁰.

Pour ce qui est de l'administration décentralisée, nous nous intéressons à la collectivité territoriale décentralisée (CTD) et par ricochet à la Mairie. Selon la loi n° 74-23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale, cette institution a pour plus haute autorité le Maire. Grâce à l'une des dispositions de cette loi, le magistrat municipal a un rôle important en matière de sécurité publique. Cette disposition stipule que : "Le maire est chargé de la police municipale et de l'exécution des actes y relatifs. Cette police a pour objet d'assurer, en relation avec les autorités administratives compétentes, l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique"²¹.

Les rôles attribués aux autorités de l'administration déconcentrée à l'instar des Sous-préfets d'arrondissement et autres forces vives pour de besoin de sécurité ont également un cadre normatif pluriel ; c'est le cas du décret n° 78/485 du 09 novembre 1978 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leur fonction. Cette loi fait du Sous-préfet le principal garant de la sécurité au niveau de l'arrondissement grâce au pouvoir de coordination des FMO.

Depuis la loi no 87/015 du 15 juillet 1987 portant création des communautés urbaines²², l'on note un regain d'intérêt en matière de politiques publiques de sécurité dans toutes les grandes métropoles camerounaises en général et dans les quartiers qui constituent notre terrain de recherche. Ainsi, dans le cadre de l'implémentation de choix sécuritaires de l'Etat, Cette loi fait de la collaboration une règle d'or entre le Maire, le Sous-préfet et les

²⁰ Z. Njankou Sandamoun , "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé: cas du quartier Ekoudou (1962-1992) ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2018, p.6.

²¹ Loi N°74-23 du 5 Décembre 1974 Portant Organisation Communale, p.8.

²² J.C. Eko'o Akouafane, *La décentralisation au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.139.

forces classiques de sécurité (les services de police et de gendarmerie), y compris les structures privées comme les groupes d'auto-défense et les sociétés de gardiennage dans le processus de sécurisation.

Compte tenu de ce qui précède, le maintien de l'ordre public et partant de la sécurité constitue un besoin permanent aux mécanismes de satisfaction intégrant les secteurs sécuritaires public et privé qui se sont davantage affirmés et structurés à travers la législation et sous l'influence de la croissance démographique.

De 1999-2017, la montée en puissance de l'insécurité dans le monde en général (les attaques terroristes au Moyen Orient et aux Etats-Unis) et au Cameroun en particulier (la lutte contre le grand banditisme à travers le Commandement opérationnel à Yaoundé et à Douala, la crise frontalière de Bakassi, la criminalité transfrontalière et les attentats terroristes dans le septentrion) a conduit de part et d'autre à une multiplication des coalitions extra-étatiques afin d'assurer une offre sécuritaire dans certains Etats du monde, et le Cameroun n'est pas en reste. Cette coalition met en évidence l'expression de la conjoncture des capacités régulationnelles de l'Etat à assurer seul le volet sécuritaire de ses missions régaliennes. En réalité, l'Etat, compte tenu de cette situation a fait certaines concessions aux privés et aux partenaires internationaux pour mieux assurer la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, la nouvelle politique de sécurité au Cameroun se situe dans la perspective du "dehors" et du "dedans"²³ structurée par l'intensification de la coopération sécuritaire entre l'Etat du Cameroun et ses populations locales et plusieurs pays européens (France, Grande Bretagne, Allemagne, ...), la Chine et les Etats Unis d'Amérique.

Au final, il apparaît que les questions relatives à la sécurisation de l'étendue du territoire national avant et pendant les crises sécuritaires ont, depuis la création de l'Etat du Cameroun, une part importante dans le cadre des politiques publiques. Fort de ce constat, nous nous proposons de mener une recherche sur le thème suivant: **"Politiques publiques de sécurité au Cameroun post colonial entre initiatives locales et connexions internationales : cas des localités de Yaoundé et Douala (1962-2017) "**. Dès lors, le présent thème de thèse cherche à comprendre les politiques sécuritaires qui sont mobilisées et implémentées dans les grands milieux de foisonnement humain camerounais et bien au-delà ; leur efficacité et des

²³ P.C. Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun", Thèse de Doctorat en Science politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007, p. 98.

mesures à prendre pour remédier à leurs insuffisances. Pourquoi avons-nous choisi de travailler sur ce thème ?

II- RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Plusieurs raisons expliquent le choix de ce thème de recherche. D'entrée de jeu, ce thème de recherche est à inscrire dans la dynamique de la recherche-action; à ce titre, il présente les faits liés aux pratiques sécuritaires au Cameroun post colonial et dégage les mesures à prendre par les pouvoirs publics, susceptibles de limiter la fracture sécuritaire, moyennant de bonnes politiques publiques de sécurité dans les zones d'insécurité. Ressortir les raisons du choix de ce sujet serait davantage compréhensible à travers l'interrogation suivante : comment lier plus directement l'activité théorique à la pratique sociale ? Autrement dit, comment emmener les pouvoirs publics via l'appareil sécuritaire étatique à s'intéresser aux suggestions des chercheurs susceptibles de constituer une plus-value dans la perspective de la lutte contre l'insécurité, et partant la construction de la paix et de la cohésion sociale ? De façon détaillée, les raisons ci-dessous structurent le choix dudit thème de recherche.

De prime abord, le choix de ce thème de recherche repose sur une raison fonctionnelle. A ce titre, l'on note qu'il apporte des informations relatives aux initiatives sécuritaires prises par les pouvoirs publics et les partenaires internationaux à l'effet de sécuriser le Cameroun ; ce en fonction de circonstances et des localités, et non sans oublier de suggérer des mesures sécuritaires supplémentaires susceptibles d'aider à l'avènement d'une société de paix perpétuelle²⁴.

En plus, ce travail ambitionne de provoquer le réajustement des offres sécuritaires qui paraissent insuffisantes. Mission régaliennne de l'Etat à travers sa fonction gendarme (assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité des citoyens), la mobilisation des ressources nécessaires pour la sécurisation des personnes et des biens se veut au fil des ans, un exercice d'excellence et d'efficacité qui nécessite la définition des stratégies plus conséquentes. Au regard de cette exigence, ce thème a été choisi afin de suggérer des mécanismes de sécurisation susceptibles de permettre une réalisation bien structurée de la paix, de la tranquillité et de la cohésion sociale ou l'intérêt général, car la sécurité est de plus en plus un bien public.

S'agissant de la raison sociale dudit thème, notons qu'elle résulte du fait que la sécurité des individus, bien qu'étant une prérogative de l'Etat dont les forces de l'ordre sont le

²⁴ E. Kant, *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, Paris, G. Fischbacher Libraire-Éditeur, 1880, p.28.

bras séculier ; elle est aussi l'affaire de tous. Et comme telle, il ne peut avoir une efficacité de l'offre sécuritaire sans une véritable synergie entre les forces de police, les autres acteurs de la sécurité et les populations car, "une police coupée du peuple et de ses correspondants administratifs normaux est une milice avec tout ce que cela suppose de compromission et de réprobation"²⁵. Le travail vise donc à structurer une symbiose entre les forces de maintien de l'ordre et les autres acteurs contribuant dans la mise en œuvre des stratégies sécuritaires au Cameroun, et souhaite sortir le Cameroun de la dépendance stratégique vis-à-vis de l'extérieur en matière de sécurité de ses citoyens. Quelle est la plus-value de ce sujet ?

III- INTERET DU SUJET

En se fondant sur les raisons sus-déclinées, ce travail de recherche regorge un intérêt perceptible à deux niveaux :

Sur un plan purement scientifique, ce travail est digne d'intérêt car, il se propose d'interroger une période particulière de l'histoire du Cameroun sur le plan sécuritaire, notamment à travers les espaces urbains. Ainsi, en prenant pour borne inférieure l'année 1962 pour comprendre les politiques publiques de sécurité définies et implémentées par l'Etat et ses partenaires dans les zones connaissant une fracture sécuritaire jusqu'en 2017, ce sujet se veut une voie intéressante pour analyser et cerner la plus-value des éléments du "dedans" et du "dehors" qui structurent les politiques publiques de sécurité, tout en suggérant des mécanismes pour résoudre les imperfections y relatives. En clair, en se posant comme un thème étroitement lié à la recherche-action (recherche au sortir de laquelle les suggestions sont formulées pour résoudre un problème social), nous pouvons dire sans risque de nous tromper qu'il est intéressant (surtout si les pouvoirs publics jugent pertinentes nos suggestions et les mettent en pratique pour juguler l'insécurité toujours d'actualité dans nos zones d'étude).

Bien évidemment, une étude portant sur la problématique de sécurité intérieure regorge un intérêt politique, car elle participe du processus de disciplinarisation des acteurs sociaux et partant de l'aménagement d'une volonté de construction de la paix sociale. Cet intérêt est donc dû au fait qu'elle ressort les prérogatives reconnues par la constitution et les autres textes aux acteurs qui interviennent dans le processus de sécurisation, principalement le Président de la République en tant que chef suprême des Forces de Sécurité Camerounaise,

²⁵ Extrait de l'allocution prononcée par le Délégué Général à la sûreté Nationale, M. Edgard Alain Mebe Ngo'o, le 14 septembre 2007, lors du lancement des activités de la Compagnie de Sécurité des Diplomates.

dans l'élaboration des politiques publiques de sécurité. Dans quels espaces théoriques et quelle période repose le présent travail ?

IV- CADRE SPATIO-CHRONOLOGIQUE

Notre sujet de réflexion couvre deux grands espaces géographiques bien déterminés : il s'agit tout d'abord de la localité de Yaoundé sous le prisme du quartier Briqueterie (Ekoudou) et Douala à travers le quartier New-Bell. Toutefois, il n'est pas exclu compte tenu de l'impact général de l'insécurité qui nécessite l'activation des politiques publiques de sécurité globales, de retrouver, dans ce travail la prise en compte des localités telles que les régions septentrionales du Cameroun et celle de l'Est qui sont régulièrement en proie à l'insécurité, et constituent de ce fait, des champs d'expérimentation et d'implémentation des politiques sécuritaires étatiques. Intéressons-nous d'abord à la localité de Yaoundé.

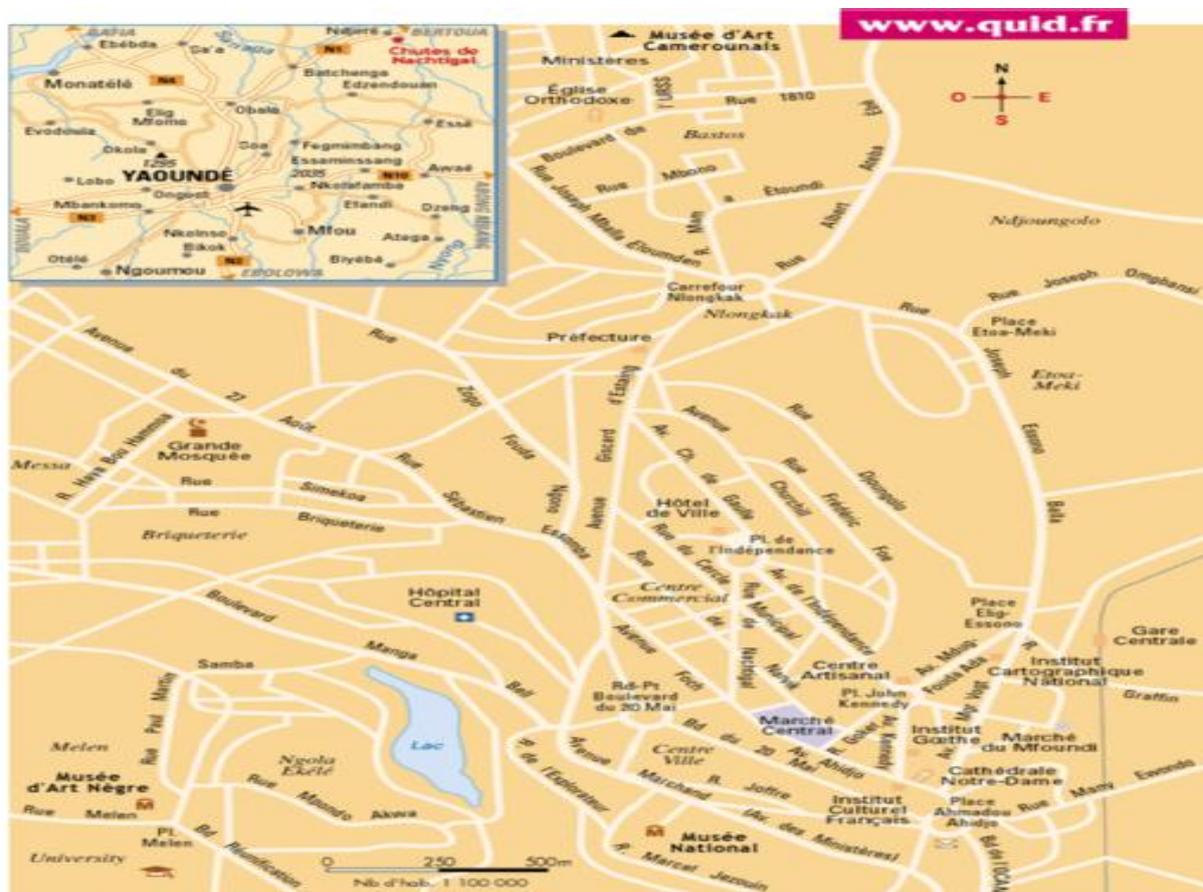
La localité de Yaoundé, capitale politique du Cameroun depuis l'ère allemande en l'occurrence en 1909, est depuis le recensement général de la population et de l'habitat tenu en 2005, présentée comme une ville ayant une population qui s'élève à 1 817 524 habitants, et une densité de 51.1 habitants au km². Yaoundé est située approximativement à 250 km de la côte atlantique avec une superficie d'à peu près 180 km². Cette localité est le chef-lieu de la région du Centre et est située à peu près dans la partie centrale du pays. Comme sus-indiqué, nous confinons la localité de Yaoundé au quartier Briqueterie, car il regorge des éléments probants pour notre recherche. En effet, la Briqueterie²⁶ est située au Nord-Ouest de la ville de Yaoundé, il se décompose, administrativement, en trois principaux secteurs à savoir : quartier Haoussa, Briqueterie (Ouest) et Ekoudou 1 (ou Briqueterie Est). Ces différentes zones sont elles-mêmes subdivisées en blocs chacun. Il est fortement délimité par une colline de forme quasi circulaire dont le sommet coiffé par la grande mosquée de la ville de Yaoundé, est à 764 m²⁷. En effet, la Briqueterie est un groupement créé à partir de la destruction du quartier haoussa (emplacement actuel du Marché central de la ville de Yaoundé) dans les années 1930. Elle a la particularité d'abriter une population musulmane organisée selon un modèle de société règlementaire largement répandu dans la région septentrionale du Cameroun. Dans le cadre ce travail il n'est pas exclu que vous y retrouvez l'évocation des zones comme Mokolo, Tsinga, et bien d'autres, car les individus qui constituent des vecteurs d'insécurité les utilisent

²⁶ A. Franqueville, "Les immigrés du quartier de la « Briqueterie » A Yaoundé (Cameroun) ", *CNRS*, n° 539, Paris VII, 1972, p.28.

²⁷ *Ibid.* p.29.

très souvent comme zone de repli. Ci-dessous, la carte de la ville de Yaoundé nous permet de localiser le quartier Briqueterie (Ekoudou) qui constitue notre champ d'analyse.

Carte 1: carte de la ville de Yaoundé.

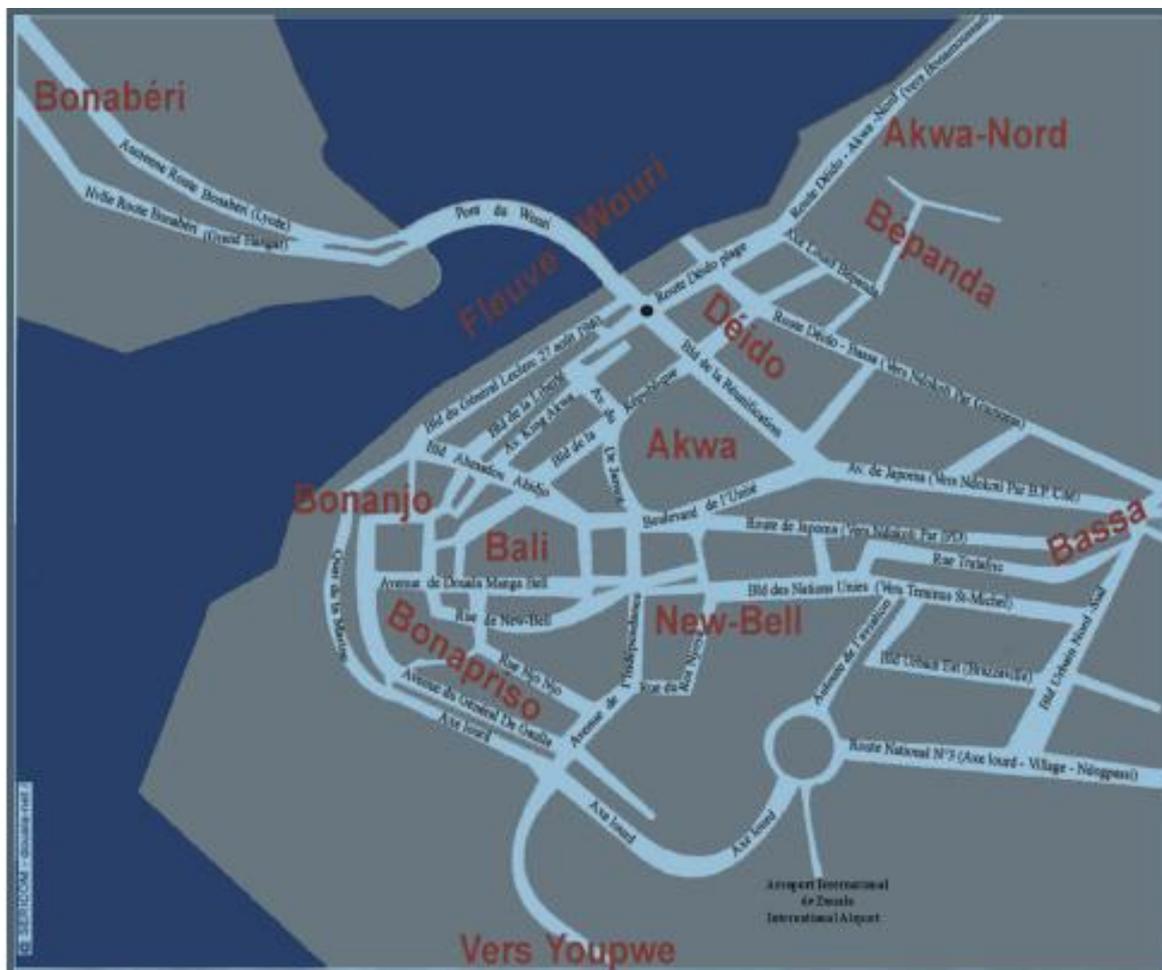


Source : [http : www. quid. fr](http://www.quid.fr), consulté le 29 juillet 2019 à 10h15mn.

S'agissant de la localité de Douala, relevons qu'elle est considérée comme la capitale économique du Cameroun. C'est une ville portuaire, Douala est et le principal centre des affaires. Elle est considérée comme la plus grande ville du pays. Elle s'étend sur 210 km² et, d'après le recensement de 2005, elle compte 1 907 479 habitants et a une densité de 141.5 habitants au km². Toutefois, c'est le quartier New-Bel, situé dans l'arrondissement de Douala IIème qui nous intéresse car, il s'agit d'un haut lieu de foisonnement socio-économique, politique et culturel ; toute situation qui parfois nourrit des insécurités et autres situations inconfortables comme les rixes populaires, la criminalité le désordre urbain, etc. Quartier constitué depuis l'époque coloniale, New-Bell est un lieu réputé être dangereux, violent, etc. Considéré comme le point de départ des révoltes, des protestations aussi bien dans l'histoire de la création de la ville que dans le temps actuel, New-Bell a construit sa réputation de

quartier dangereux et de méfiance à travers le temps. La carte ci-dessous nous permet de localiser le quartier New-Bell dans la localité de Douala.

Carte 2 : Carte mettant en évidence certains quartiers de la localité de Douala



Source : <http://douala.over-blog.net/article-37110502.html>. Consulté le 29 juillet 2019 à 23 : 30 minutes.

Sur le plan chronologique, cette étude couvre la fourchette de temps comprise entre 1962 et 2017. L'année 1962 est marquée par un regain d'intérêt en matière de sécurité au Cameroun. Ce besoin supplémentaire relatif à la sécurisation des citoyens et leurs biens s'est matérialisé à travers l'ordonnance N° 62/OF/18 du 12 Mars 1962 portant répression de la subversion qui a été prise par le Président Amadou Ahidjo. L'objectif de cette ordonnance était de pallier à toute menace susceptible de fragiliser la paix sociale ou de troubler l'ordre public.

Quant à l'année 2017, elle nous permet l'énonciation des faits qui dégagent une certaine rupture d'antan relative aux comportements sociaux qui ont d'ailleurs un impact considérable

sur le processus de sécurité publique du point de vue de son objet et de son encadrement. En effet, c'est une période marquée par de nouveaux paradigmes socioculturels et politico-économiques dans certains centres urbains camerounais. Ces nouvelles attitudes qui sont contreproductives pour la paix sociale se traduisent par la cruauté de la vie en milieu urbain, la violence tout azimut et ses conséquences qui sont perceptibles à travers des nombreux troubles sociaux (augmentation du taux de criminalité, vols, délinquance, incivisme...). Ce moment est également caractérisé par le développement des pratiques économiques à géométrie variable à l'instar de la vente à la sauvette qui regorge quelques inciviques et infracteurs parmi ses adeptes. C'est également la période qui se caractérise par la montée en puissance de l'insécurité dans les milieux urbains, structurée par le grand banditisme et les organisations criminelles transnationales ou transfrontalières. Que disent certains auteurs au sujet des politiques sécuritaires ?

V- REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

Du fait de la grande sensibilité²⁸, de l'importance et surtout à cause des controverses qu'elle a toujours soulevé et entretenu, la question de sécurité a fait l'objet des études de droit, de sciences politiques, de sociologie, de démographie et d'histoire²⁹. Dans le cadre de la présente recherche, nous avons exploité avec beaucoup d'intérêts les travaux relatifs à cette problématique. Ces travaux peuvent être logés en fonction de leur orientation respective dans l'une ou l'autre école de pensée en matière de politiques sécuritaires. En clair, deux principales tendances émergent et canalisent la réflexion sur les initiatives visant la sécurité de l'Etat, des populations et des biens. D'une part, il existe le courant restrictif dont des institutionnalistes, qui tiennent compte de la capacité de l'État à réagir face à toute éventualité pouvant remettre en question sa sécurité. Ils estiment l'effet atténuant que peuvent remplir les institutions en mettant sur pied un régime de protection sociale. En effet, tous les auteurs que nous catégorisons comme institutionnalistes ne se définissent pas foncièrement comme tels. Mais seule leur approche nous permet de les rapprocher à ce courant de pensée. D'autre part, les globalistes dans leur approche perçoivent l'insécurité de façon plurielle (individuelle, environnementale, sociale...). De ce fait, ils font de la sécurisation un phénomène dont l'équation devant conduire à sa résolution nécessite l'intervention conjointe des acteurs institutionnels et celle des autres couches sociales. Aussi soutiennent-ils que, le processus de

²⁸ O. Yaya, *L'ordre public: mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun)*, Paris, Karthala, 1998, p.69.

²⁹ *Ibid.* p.67.

sécurité doit intégrer un contrôle rationnel des comportements humains afin de limiter les dérives qui en découlent très souvent.

Au sujet de la première approche, les écrits sur les politiques publiques (entendues comme un ensemble de mesures qu'un gouvernement décide de prendre dans l'optique de résoudre un problème social) sont les travaux qui structurent le mieux la question de sécurité. En rapport avec cette idée, Chloé-Anne Vlassopoulou, soutient qu'en matière de politiques publiques, la sécurité est l'un des aspects les plus importants, dans la mesure où son maintien reste un préalable pour une vie harmonieuse des populations au sein d'un Etat. En s'inspirant des travaux d'historiens Américains regroupés autour de la Revue *Journal of policy history*, cet auteur démontre que, l'insécurité constitue un problème public, et comme tel, il incombe à l'Etat au premier plan d'en rechercher les causes, afin de trouver des mesures adéquates à prendre pour conjurer ce triste sort hors de la cité³⁰. Précisément, il affirme que, sécuriser les populations et leurs biens relève de la mission gendarme³¹ de l'Etat, nonobstant les pratiques populaires de sécurité de plus en plus en vue depuis la deuxième moitié du XXème siècle à travers le monde.

Dans la même tendance, se situe la thèse de Pélégie Chantal Belomo Essomo, dans laquelle, elle soutient que, la sécurité bien qu'étant un bien collectif peut s'apparenter également à la protection exclusive des dirigeants³² et de pérennisation de leur pouvoir à travers les appareils répressifs de l'Etat (ARE) et l'administration de commandement. L'auteur souligne voit en l'administration de commandement le bras séculier du politique en matière du maintien de la sécurité. En revanche, elle semble avoir écarté les autres acteurs qui rentrent en mouvement dans le processus de sécurité publique, notamment les acteurs relevant des collectivités territoriales décentralisées, de la société civile y compris les médias.

Dans son mémoire de maîtrise, Eméran Eteme Atangana soutient que, le principal rôle du Maire à travers l'exercice de la police administrative est d'assurer l'ordre public sans lequel il n'est pas de vie communale sereine³³. Aussi clame-t-il que le Maire doit agir de sa propre autorité, non pas par bon plaisir, mais dans le respect des libertés publiques et individuelles. En fait cet auteur met un accent particulier sur l'aspect préventif de la sécurité

³⁰ C. A. Vlassopoulou, *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p.19.

³¹ *Ibid.* p.20.

³² Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics", p. 98.

³³ E. Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police du Maire", Mémoire de Maîtrise en Droit public, Université de Yaoundé, 1986, p. 24.

publique et oublie que, ce phénomène se traduit habituellement par des démarches à la fois préventives et répressives.

Aussi faut-il le souligner, l'ouvrage de Victor Julius Ngoh, intitulé : *Cameroun 1884-1985 Cent ans d'histoire*, met en relief entre autres, les pratiques administratives au Cameroun de l'occupation allemande, jusqu'à l'indépendance. Cet auteur pour sa part, centralise l'activité de maintien de l'ordre public et par ricochet de la sécurité au cœur des actions des hommes politiques pour la protection de leur pouvoir³⁴. Cependant, il ne fait pas l'économie des menaces qui constituent un problème de sécurité publique et ne circonscrit pas également les actions sécuritaires dans les points chauds qui constituent les cadres géographiques de notre étude.

De même, l'ouvrage du Professeur Daniel Abwa, nous renseigne sur les fondements du modelage normatif de l'action des autorités camerounaises qu'elles soient politiques ou administratives dans la dynamique du fonctionnement de l'Etat. En substance, l'on retient de cet ouvrage que le lien entre la France et le Cameroun en matière administrative est si étroit que, les structures administratives camerounaises sont aménagées ou sont régies par les lois tirées du code Napoléon.³⁵ Toutefois l'auteur accorde moins d'initiatives à l'Etat du Cameroun en matière des politiques publiques de sécurité, surtout pendant la période coloniale. A s'en tenir à sa logique, les initiatives sécuritaires au Cameroun sont selon sa borne chronologique (période de mandat à l'indépendance) une grande extraversion.

Pour Roger-Gabriel Nlep, les fonctions du Sous-préfet en matière de sécurité publique sont importantes. Etant nommé par décret présidentiel, son rôle est de maintenir l'ordre et d'exécuter les lois. Egalement, il est chargé du contrôle³⁶ des services installés dans sa circonscription, il gère les personnels et agents de l'Etat placés sous son autorité. Ainsi, le Sous-préfet est selon l'auteur l'autorité la plus importante en charge de la sécurité publique au niveau de l'arrondissement. Même s'il reste que l'auteur n'accorde pas un véritable rôle aux magistrats municipaux et auxiliaires administratifs dans cet exercice.

³⁴ V. J. Ngoh, *Cameroun 1884-1985 Cent ans d'histoire*, Yaoundé, CEPER, 1990. p.146.

³⁵ D. Abwa, *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960) Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Pucac, 2000.p.176.

³⁶R.G. Nlep, (sd), *L'Administration publique camerounaise*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2000, p.87.

Richard Joseph quant à lui, bien qu'accordant une place de choix dans son ouvrage à l'UPC dans la lutte anticoloniale, mentionne néanmoins que la police³⁷ en tant que force de sécurité publique dans l'administration coloniale française, fut un instrument de répression créé par le colon pour freiner l'élan nationaliste de l'UPC. On comprend que la sécurité publique réalisée par la police sous le régime du Président Amadou Ahidjo visait à lutter contre tout acte à caractère subversif à l'endroit de son régime. Toutefois, l'auteur semble ignorer que le maintien de la sécurité est aussi fondamental pour un rapport harmonieux entre les composantes sociologiques.

Cependant, dans l'approche des auteurs qualifiés des globalistes au sujet des faits et pratiques sécuritaires, nous avons en premier lieu, Jean Claude Eko'o Akouafane dans son ouvrage intitulé *La Décentralisation administrative au Cameroun*. Pour cet auteur, la question de sécurité publique est devenue une mission de plusieurs acteurs au Cameroun depuis l'adoption de la constitution du 04 mars 1960 qui consacre deux principales formes de collectivités territoriales décentralisées, dont la commune et la province. Aussi soutient-il que, c'est avec l'adoption de la constitution du 18 janvier 1996 qu'un rôle significatif a été accordé aux magistrats municipaux dans le processus du maintien de la sécurité publique, conjointement avec un rôle plus prépondérant des forces de police et des auxiliaires administratifs dans l'implémentation des politiques publiques de sécurité. L'auteur pense au sujet de la décentralisation qu'il s'agit : "d'un acte révolutionnaire qui ne peut que bouleverser notre vie publique"³⁸. Cependant il faut relever qu'il n'a pas circonscrit les activités de sécurité publique dans une localité géographique.

Si tant est que le maintien de la sécurité est un prélude en vue de contrecarrer l'insécurité, alors Charles Szlakmaan pour sa part soutient que le déficit sécuritaire en milieu urbain est dû à la démographie galopante et à un déséquilibre entre les individus et les offres d'emploi. Pour lui donc, le chômage est la racine de la violence³⁹. Ainsi, il sollicite davantage dans son analyse le rôle de la police communautaire et des parents dans la lutte contre l'insécurité en milieu urbain. Même s'il n'intègre pas l'administration déconcentrée et celle décentralisée dans le processus de lutte contre cette insécurité alors que dans notre contexte, ces administrations sont incontournables dans le processus de sécurisation, car elles sont

³⁷ R. Joseph, *Le mouvement nationaliste camerounais*, Paris, Karthala, 1987, p. 107.

³⁸ J.C. Eko'o Akouafane, *La décentralisation au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.13.

³⁹ C. Szlakmaan, *La violence urbaine*, Paris, Editions Robert Laffont, 1992, P.101.

celles qui permettent d'implémenter les initiatives locales en matière des politiques sécuritaires.

L'article de Stéphanie Fer, qui propose d'analyser les formes de production de la sécurité au quartier Briqueterie de Yaoundé⁴⁰, insiste sur le fait que la capitale du Cameroun rassemble en son sein diverses institutions sécuritaires dont : la police, la gendarmerie, les collectivités territoriales décentralisées (mairies) et l'administration de commandement (préfecture et sous-préfectures) et le cas échéant les auxiliaires administratifs. Cependant, malgré cette concentration d'institutions sécuritaires, la peur de subir un vol ou une agression physique est forte parmi les habitants. Cet article étudie ainsi les modes d'accès à la sécurité, la perception, la riposte des populations dépourvues de protection et leur capacité de lutte contre l'insécurité. L'auteur de l'article salue les initiatives populaires de sécurité et déplore cependant l'inégalité du rôle sécuritaire des forces de maintien de l'ordre (FMO) vis-à-vis des citoyens ordinaires au profit des autorités publiques. Son analyse nous semble un tout petit peu superficielle, car elle semble avoir orienté sa réflexion uniquement sur les pratiques populaires de sécurité oubliant que c'est l'Etat qui est le principal concepteur de la politique de sécurité.

Dans son mémoire de Master, Olemba Olemba Prosper Fils soutient que, le problème du désordre urbain⁴¹ est aussi vieux que le phénomène d'urbanisation ; ce qui pose un grave souci de sécurité dans les villes. En se référant, à l'Europe, l'auteur soutient que l'occupation anarchique du territoire dont l'habitat insalubre est l'une des manifestations a pris de l'ampleur avec le processus d'industrialisation du XIXème siècle, et c'est en 1850 que la première loi relative aux logements insalubres est adoptée en France. Toutefois, l'auteur ne pousse pas l'analyse plus loin sur les mesures à prendre afin de pallier à ce type d'insécurité qui prend de l'ampleur chez nous. L'autre bémol dans sa posture de recherche est qu'il n'indique pas clairement le rôle des acteurs dans la lutte contre le désordre urbain et l'insalubrité qui constituent le noyau des problèmes de sécurité publique dans certaines métropoles camerounaises, en l'occurrence Yaoundé et Douala.

Selon François Rangeon, les désordres urbains évoquent la surpopulation, l'insécurité, la pollution, la désorganisation du pouvoir dont souffrent de nombreuses cités⁴². Mais, cette

⁴⁰ S. Fer, "Se protéger à Yaoundé: des productions de sécurité différenciées", *IFAS*, n° 04 décembre, 2011, p.1.

⁴¹ P.F. Olemba Olemba, "Aménagement urbain, facteurs socio-économiques et habitat insalubre à Yaoundé", Mémoire de Master professionnel en démographie, Yaoundé, IFORD, 2011.p.57.

⁴² F. Rangeon, "La construction médiatique des malaises sociaux", *ARSS*, n° 90, 1991, p. 64.

expression peut aussi désigner notre incapacité à penser l'évolution du phénomène urbain en raison de son caractère extraordinairement complexe, hétérogène et foisonnant. Le désordre serait alors une expression commode pour désigner un ensemble de phénomènes nouveaux difficilement conceptualisables. Au regard des problèmes sécuritaires qu'ils génèrent, il est impératif que tout le tissu social s'active afin de lutter contre ce phénomène qui sert de tremplin à l'insécurité.

Dans son ouvrage intitulé *Désordre urbain et insécurités au Cameroun, Evaluation et Plaidoyer pour une gouvernance urbaine rationnelle*, le Professeur Tassou théorise que la plupart des villes d'Afrique Subsaharienne et du Cameroun⁴³ en particulier sont confrontées depuis des années à des nombreuses insécurités causées par le désordre urbain ou l'occupation anarchique de l'espace urbain. Il souligne que le respect des règles d'hygiène et de salubrité est un exercice difficile dans certains quartiers de ces villes. Au regard de cette situation, l'auteur appelle à une gouvernance urbaine rationnelle avec pour principal acteur les pouvoirs publics. Il nous semble cependant que, la rationalisation de la gestion urbaine nécessite aussi l'éducation et la sensibilisation des citoyens au sujet des normes en matière d'aménagement urbain et sur le civisme. Toute chose susceptible de réduire les insécurités.

Au vu de ce qui précède, l'on se rend compte jusqu'ici qu'aucun auteur n'a pas encore consacré une étude exclusive à la problématique des politiques publiques de sécurité tant à Yaoundé qu'à Douala. En fait, les études menées en la matière n'ont pas touché de fond en comble cette question hautement sensible et importante. Pour la plupart il s'est agi des réflexions sporadiques et parfois étriquées sur ce sujet à travers le triangle national. Dans notre posture de recherche nous voulons démontrer que les politiques publiques définies afin de maintenir la sécurité à Yaoundé et Douala sont depuis 1962 imposées par un contexte sociopolitique et économique assez tendu. Aussi voulons-nous relevé que, ces initiatives sécuritaires bien que devenues encore plus prégnantes à l'ère de l'ouverture démocratique, marquée par des nouvelles formes de menaces pesant sur la paix sociale, ont davantage intégré une dynamique de coopération sécuritaire avec les partenaires internationaux, pour garantir l'efficacité et l'efficacé de l'action de la puissance publique en matière de la protection des populations et de leurs biens. Aussi se rend-t-on compte que pour des raisons de performance et d'efficacité, l'implémentation des politiques publiques pour la réalisation de la sécurité sur le plan interne implique l'administration de commandement, les forces de

⁴³ A. Tassou, *Désordre urbain et insécurités au Cameroun, Evaluation et Plaidoyer pour une gouvernance urbaine rationnelle*, Yaoundé, Ifrikiya éditions, 2017. p. 7.

maintien de l'ordre, la collectivité territoriale décentralisée, les auxiliaires administratifs et non sans oublier les personnes privées, toutes façonnées sur le plan procédural en matière de maintien de la sécurité par un héritage colonial, dont le passage des Allemands, Anglais et Français. L'on veut également relever au passage qu'il est nécessaire d'entreprendre un certain nombre de réformes concernant la conduite à tenir par tous les acteurs en charge de la sécurité au regard des défaillances relatives à l'attitude de certains acteurs ayant la responsabilité de sécuriser les populations et leurs biens, car il est nécessaire de capitaliser les enjeux que cette activité regorge. Pour finir, l'ampleur de menaces sécuritaires constitue une cause suffisante pour redoubler d'ardeur au sujet du maintien de la sécurité, devant dorénavant concilier la protection des droits et libertés individuels. Quelles interrogations suscite ce sujet ?

VI- PROBLEMATIQUE

Dans le champ des études sur les politiques publiques de sécurité en Afrique subsaharienne, les recherches en sciences sociales se sont surtout concentrées sur les pays de vieille tradition urbaine à priori marqués par une criminalité forte, durable et en augmentation. C'est ainsi que certains pays d'Afrique de l'Ouest (Kenya et Nigéria) sont surreprésentés dans les analyses de l'insécurité, de la sécurité et de forces de maintien de l'ordre⁴⁴. Les chercheurs analysent aussi l'importation et l'appropriation de modèles de sécurité en majorité d'inspiration anglo-saxonne fondées sur la notion de la participation des habitants⁴⁵. De ce postulat, il nous a paru nécessaire d'envisager la question des politiques de sécurité au Cameroun, en s'appuyant sur deux cas spécifiques (Yaoundé et Douala)⁴⁶. De ces considérations d'ordre général, il devient important de savoir qu'est-ce qui sous-tend la fabrique, l'implémentation ainsi que la pertinence des politiques publiques de sécurité en zone urbaine au Cameroun du contexte de répression de la subversion jusqu'à l'avènement des nouvelles formes de menaces ? La réponse à cette question centrale nécessite la formulation des questions subsidiaires qui se déclinent ainsi qu'il suit : face à la montée en puissance de l'insécurité nourrie tant par des facteurs endogènes qu'exogènes, quel est le degré d'efficacité de la coalition Etat du Cameroun-partenaires nationaux et internationaux aux fins de sécuriser le territoire national et davantage les zones urbaines en insécurité ? La transnationalisation de l'insécurité qui implique l'ajustement des politiques sécuritaires à travers la mobilisation des

⁴⁴ E. Blanchard, *Introduction générale: le maintien de l'ordre dans l'Empire français: une historiographie émergente*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p.104.

⁴⁵ Fer, "Se protéger à Yaoundé: ...", 2011, p.2.

⁴⁶ R.G. Nlep, (sd), *L'Administration publique camerounaise*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2000, p.87.

approches stratégiques du dedans et du dehors n'est-elle pas de nature à pérenniser la dépendance stratégique du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur ? Quelles sont les mesures à prendre en vue de remédier aux insuffisances des politiques sécuritaires qui sont devenues au fil des années un exercice stratégique et d'excellence ? De la question principale et celles subsidiaires, dégageons les objectifs de cette recherche.

VII- CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Envisager une étude sur les interactions dans le processus d'implémentation des choix sécuritaires étatiques au Cameroun de 1962-2017, consiste à mener une analyse profonde grâce aux théories et concepts auxquels on fait habituellement référence dans les débats relatifs aux politiques publiques qui se rapportent au domaine de la sécurité des personnes et des biens. Dans cette mouvance, les questions de sécurité sont appréhendées suivant six principales théories à savoir le réalisme, la théorie des politiques publiques, l'urbanisme contemporain, *les postcolonial studies*, le pacifisme, les philosophes de Lumières et l'approche stratégique.

Le courant réaliste qui a pour pionniers Hans Morgenthau, Raymond Aron et Henry Kissinger, est conscient de l'inéluctable tension que provoque l'insécurité entre les acteurs sociaux et l'impératif du respect des droits humains lors du maintien de la sécurité. Comme l'indique son nom, le réalisme est la reconnaissance de la société avec les agissements des acteurs qui la constituent y compris l'anarchie qui la caractérise. En somme cette théorie soutient qu'au regard du désordre qui caractérise la société, il est impératif de tenir en respect tous les infracteurs afin de promouvoir l'intérêt national ou général. Il s'agit ici de prendre des mesures de sécurité en fonction de potentielles menaces de peur d'être attaqué. C'est ce que Herbert Butterfield appelle: la peur hobbesienne et John Herz: le dilemme de sécurité⁴⁷. Dans la présente thèse, ce paradigme est convoqué pour nous permettre de souligner, au moyen de l'observation et de l'analyse que, l'absence de cohésion sociale et de quiétude due à l'insécurité qui s'est réellement développée par endroits au Cameroun, constituent les raisons pour lesquelles, le maintien de la sécurité grâce à une multiplication des acteurs est devenu un impératif au cœur de l'action étatique. Pour cela, l'Etat a sollicité la collaboration des partenaires locaux et internationaux.

⁴⁷ J. Herz, *Idéalisme internationalisme et le dilemme de la sécurité* et H. Butterfield, *History and human relations*, cité par : D. Battistella dans *Théories des relations internationales*, Paris, presse de la fondation nationale de science politique, 2012, p.188.

Aussi faut-il s'appuyer sur la théorie des politiques publiques pour percevoir certaines séquences de notre thème de recherche. En effet, ce paradigme traduit un ensemble de mesures qu'un gouvernement décide de prendre dans l'optique de résoudre un problème social. Dans une approche définitionnelle, un problème public est un phénomène considéré anormal par les acteurs sociaux et qui nécessite l'intervention d'une pluralité d'acteurs ; c'est le cas de la sécurité des personnes et des biens. En matière de politique publique, l'ordre décisionnel est hiérarchisé ou centralisé. C'est ce qui justifie les efforts consentis par l'Etat afin de toujours sécuriser le Cameroun. Aussi est-il important de souligner que dans cette recherche, l'aspect des politiques publiques⁴⁸ qui nous est utile est le paradigme pluraliste de cet outil d'évaluation de l'efficacité de l'action étatique, car il étudie les situations où le processus de décision politique est la résultante d'une interaction entre une multitude d'acteurs. Cette théorie sert à rendre compte d'une réalité politique où une multitude de groupes d'intérêts représente des intérêts divergents et sont reconnus en tant qu'acteurs légitimes non seulement par l'État mais aussi par les autres groupes d'intérêts concurrents.⁴⁹ Ce paradigme correspond le plus à l'idée libérale d'un État-gendarme dont l'intervention est limitée au strict nécessaire. En clair, dans ce travail, ce schéma explicatif nous permet de mieux cerner les raisons de la mise sur pied d'une coalition inter et extra étatique, afin d'asseoir une meilleure offre sécuritaire aux populations.

En reconnaissant le lien qui existe entre le développement de la ville et l'insécurité qui y prend de l'ampleur à travers le désordre urbain, la théorie de l'urbanisme contemporain⁵⁰ nous intéresse dans le cadre de cette recherche. En effet, depuis le XVème siècle, la morphologie des villes est une construction culturelle contingente, socialement déterminée qui participe du bonheur de l'humanité, mais les nécessités de la sécurité, du commerce et de l'implantation restent problématiques. Le Cameroun qui connaît un essor urbain depuis son indépendance n'échappe pas à cette réalité qui se traduit ici par l'insécurité et le désordre urbain. Cette théorie nous permet de percevoir l'urbanisation comme l'un des facteurs qui structurent l'insécurité au Cameroun post colonial

Les post colonial studies (courant historiographique développé au début des années 1980 par les Historiens indiens), prises ici comme soubassement théorique, sous-tendent notre raisonnement. Parfois confondues avec les *subaltern studies*, cette théorie d'inspiration

⁴⁸ J.C. Thoenig, *Dictionnaire des politiques publiques*, 4e édition, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p.33.

⁴⁹ S. Herbert, *Administrative Behavior*,. New-York : Free Press, 1957. p. 259.

⁵⁰ F. Choay, *L'urbanisme*, Paris, PUF, 1959, p. 8.

marxiste, souligne la nécessité pour les Etats ayant connu les affres de la colonisation de sortir du paradigme colonial, en définissant eux-mêmes leurs priorités sociales et les nécessaires mesures à prendre pour les capitaliser. A travers ce schéma explicatif, on s'aperçoit qu'il est question de mettre sur pied un projet politique susceptible de libérer les Africains en général du joug colonial et les Camerounais en particulier ; il s'agit de sortir d'un rapport de pouvoir fondé sur la domination du monde Occidental (Europe, Amérique du Nord, Australie et Nouvelle Zélande) sur le reste du monde⁵¹. Donc, s'en référer à cette théorie dans le cadre de la présente recherche, c'est dire que nous sommes depuis notre indépendance " prêts " à renoncer à la position hyper dominante de nos anciens maîtres en matière de nos politiques sécuritaires, même s'il est établi que leur intervention demeure opérationnelle, dans le cadre des accords de sécurité et de défense. Bref, c'est en se servant de cette théorie que nous avons élaborée la dernière partie de notre travail, axée sur des suggestions susceptibles de permettre au Cameroun, de penser lui-même ses stratégies sécuritaires et d'éviter les ingérences et interférences étrangères en la matière.

En ce qui concerne la théorie pacifiste⁵², entendue comme doctrine de ceux qui croient à la possibilité d'établir la paix et la sécurité universelles, elle met en exergue ici les idéaux de paix et de sécurité portés par les pouvoirs publics et les forces vives des quartiers Briqueterie et New-Bell depuis que l'insécurité y sévit. Selon Hobsbawm, les pacifistes peuvent être frustrés dans la poursuite d'objectifs sécuritaires à cause des nombreux incidents, mais, ils sont essentiels pour influencer le changement social à travers une sécurisation collective et une définition des pratiques sécuritaires très liées à l'humanitaire et à la démocratie. En clair, cette théorie nous est utile dans ce travail, dans la mesure où elle semble constituer le credo et le leitmotiv de Présidents de la république (d'Ahidjo à Biya), en témoignent les différentes politiques publiques de sécurité définies et implémentées de la période de la répression de la subversion jusqu'à à la lutte contre l'insécurité portée par *Boko haram*. Ces stratégies de sécurisation du territoire national peuvent faire d'eux des pacifistes.

Dans la même perspective, nous faisons référence à la théorie des lumières mise sur pied par Emmanuel Kant. Cette théorie justifie plus ou moins l'implication des populations dans le processus de sécurisation à la Briqueterie et à New-Bell, car son pionnier (Kant) estime que la raison d'être de ce schéma explicatif est de sortir l'homme d'une minorité qui n'est imputable qu'à lui. En effet, la minorité c'est l'incapacité de se servir de son

⁵¹ B. Collignon, "Note sur les fondements des postcolonial studies " *EchoGéo* , n° 1, 2007, p. 3.

⁵² D. Battistella, *Théories des Relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 53.

entendement et de son courage pour résoudre un problème sans la tutelle d'une autre personne⁵³. *Sapere aude!*, Aies le courage de te servir de ton propre entendement : telle est donc la devise des Lumières. En s'inspirant de ce paradigme pour comprendre le processus de sécurité dans les localités sus-évoquées, il apparaît que les gens ont été victimes d'insécurité à cause du renoncement à leur liberté de pensée, par crainte, par paresse et surtout au manque d'initiatives populaires. Mais plus tard, sous la démocratisation, la vulgarisation et l'autorisation faites aux populations à faire un usage public de leur propre raison et à exposer leurs réflexions sur la question de sécurité par le biais des groupes d'auto-défense implantés çà et là et les campagnes de sensibilisation sous la houlette des leaders sociaux ont favorisé une implication collective en vue de maintenir la sécurité. Qu'en est-il de l'approche stratégique ?

Dans ce travail, l'objet de l'approche théorique de la stratégie ne se réduit pas seulement à la conduite de la guerre ou de la lutte contre l'insécurité comme habituellement menée, mais elle veut traduire l'action et la coordination des opérations dans son ensemble, afin de lutter contre l'insécurité au Cameroun sous le prisme des localités désignées comme terrains d'étude. La stratégie est donc au cœur de la praxéologie, car elle vise à faire prévaloir des stratégies pour atteindre une politique bien précise par le biais des efforts substantiels qu'il faut déployer pour dépasser les obstacles des adversaires, pour ainsi surmonter l'insécurité ou l'inquiétude au sein des populations. Plus encore, l'approche stratégique nous permettra de comprendre que les ressources mobilisables dans une situation de crise sécuritaire comme celle perceptible dans les localités de Yaoundé et Douala selon notre borne chronologique sont donc fonction des objectifs à atteindre et de la gravité de la situation relative au climat sécuritaire. Ainsi, on s'aperçoit que chaque acteur agissant dans la dynamique de la sécurisation au Cameroun en général et dans les localités de Yaoundé et Douala en particulier se caractérise en effet du point de vue stratégique un ensemble de ressources que l'on peut répartir en trois (3) catégories : humaine, morales et matérielles. Pour finir, l'approche nous permettra de cerner les tactiques mobilisées par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus d'implémentation des politiques sécuritaires entre 1962-2017 au Cameroun à travers les quartiers Briqueterie à Yaoundé et New-Bell à Douala.

Au total, la question des politiques publiques sous le prisme de la sécurité est différemment abordée par les réalistes, les théoriciens des sciences administratives, les

⁵³ E. Kant, *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, Paris, G. Fischbacher Libraire-Éditeur, 1880, p.28.

théoriciens de *post colonial studies*, les philosophes des Lumières, les pacifistes, l'urbanisme contemporain et l'approche stratégique. Dans les deux premières écoles, à cause de l'anarchie qui caractérise la société, le maintien de la sécurité est un impératif pour toute initiative visant l'intérêt général. Les quatre dernières écoles sont plus ou moins d'accord sur le fait que, le processus de sécurisation bien que nécessitant une rationalité, doit aussi beaucoup plus intégrer la dimension de la riposte globale ; car cette activité participe de la pacification de la société.

Néanmoins, que faut-il clarifier en termes de concepts afin de cerner l'efficacité des initiatives étatiques et extra étatiques pour la sécurisation du Cameroun ? Pour ce faire, nous allons de façon graduelle et dissociée mener une étude conceptuelle comme suit : politiques publiques, sécurité, politiques publiques de sécurité, initiatives locales et connexions internationales.

Dans le cadre de cette étude, comme nous le rappellent à juste titre les spécialistes du *public policing* entre autres Adam Crawford, en matière de sécurisation, l'Etat est le principal garant à ne ménager aucun effort afin d'éviter les altérations de l'ordre social⁵⁴. En ce sens, les politiques publiques prises isolément désignent un ensemble de mesures adoptées par l'Etat afin de résoudre un problème social. Encore appelées stratégie publique, les politiques publiques se définissent comme un ensemble d'actions coordonnées, mises en œuvre avec pour objectif d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation donnée. Ainsi, elles sont mises en œuvre par les institutions publiques et les administrations publiques et parfois, on y associe des partenaires privés.

S'agissant du concept de sécurité, il nous revient que les premières traces de l'usage de ce terme (sécurité) remontent à la Grèce antique. Retraçant l'histoire de la guerre de Péloponnèse, Thucydide affirmait que, les Grecs sont disposés à affronter le danger de la bataille⁵⁵ et de la sécurité, qui chez les autres hommes est le résultat de la bienveillance, a été chez nous l'effet de la peur⁵⁶. Après Thucydide, Aristote a mené une réflexion sur ce que pourrait être la sécurité ontologique. Selon lui, la nature a doté tout être humain d'au moins deux traits communs : le premier suppose qu'il est un animal social. Le deuxième suggère qu'il a besoin de bonheur, de *philia* (d'amitié en grec) et d'*humanitas* (d'humanité en latin).

⁵⁴ Battistella, *Théories des Relations ...*, p. 53.

⁵⁵ Thucydide et Firmin-didot, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Firmin Didot frères, Bibliothèque municipale de Lyon, cité par Garaudy, dans *Appel aux vivants*, Paris: Éditions du Seuil, 1979.p.12.

⁵⁶ *Ibid.* p.12.

En approfondissant ces deux caractères communs, Aristote énonça deux principes : les individus ont une tendance naturelle à s'associer entre eux dans trois principaux secteurs dont la famille, le village et la cité (polis en grec). Au sein de ces trois ensembles, l'individu s'adjoindrait aux autres pour prétendre à une certaine sécurité.

Cependant, les Stoïciens structurent leur conception de la sécurité autour des approches de tranquillité, de sagesse, de joie et de liberté. Selon eux, pour arriver à ces états, l'individu doit neutraliser les affects, éliminer le désir, être roi en soi. En clair, le modèle stoïcien est aussi lié à la quête du bonheur. Prenant la quintessence de cette signification, Sénèque va déclarer que le bonheur se résume en une sécurité sans faille⁵⁷. Il parle de la sécurité en tant qu'homme d'Etat comme l'absence d'anxiété dont dépend une vie heureuse.

En dehors de ces premières considérations étymologiques, il est également possible de synthétiser la signification de sécurité à travers le projet de paix perpétuel dont parle Emmanuel Kant. Pour cet auteur, la sécurité participe d'un projet de paix qui doit s'inscrire dans la longue durée. A cet effet, Kant envisage une paix perpétuelle dans un pays donné et au-delà à travers un mécanisme principal à savoir: Nulle action sécuritaire ne peut mériter ce nom s'il contient des réserves secrètes qui permettent de sombrer de nouveau dans les délits⁵⁸. Somme toute, le maintien de la sécurité doit anéantir toutes les causes d'insécurité latentes ou manifestes afin que les hommes puissent jouir librement de leurs droits dans la cité.

Traditionnellement en relations internationales, la sécurité renvoie à la protection d'un Etat et par conséquent de sa population contre une menace normalement militaire⁵⁹. Dans une nouvelle approche conceptuelle, la sécurité pourrait se définir selon les internationalistes B. Buzan comme l'absence de menace. D'après Arnold Wolfer, au sens objectif, elle se traduit comme l'absence de menaces sur les valeurs centrales. Au sens subjectif, elle signifie l'absence de peur que les valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque⁶⁰.

Selon les sécuritaires classiques, l'Etat demeure l'acteur incontournable et possède le monopole de l'usage de la force⁶¹. Cette perspective aboutit à la question de la sécurité nationale. A contrario, selon, les sécuritaires élargis, les acteurs non étatiques (organisations

⁵⁷ P. Veyne, *Summa vitae est solida securitas*, Paris, Editions Laffont, collection Bouquins, 2007, p. 194.

⁵⁸ Kant, *Essai philosophique...*, p.28

⁵⁹ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p.105.

⁶⁰ A. Wolfer, *National security as an ambiguous symbol*, Baltimore, University press, 1952, p.147.

⁶¹ D. M. Snow, *National Security. Defense Policy in a Changed International Order*, New York, St. Martin's Press, 4th edition, 1998. p. 23.

non gouvernementales, la société civile, les médias...) rivalisent avec l'Etat sur la force et davantage sur la prévention de son utilisation⁶².

Par ailleurs, les sécuritaires critiques portent leur attention sur l'émancipation des humains et sur la sécurité sociétale. Pour eux, l'Etat représente la source du problème de sécurité et non sa solution⁶³. Ceci amène donc à classer les différentes catégories par approche et par école. En définitive, les approches sur la sécurité portent sur la vision restrictive et la vision élargie ou sur l'opposition entre sécurité militaire et sécurité non militaire. Pour les tenants de la première approche, il s'agit de l'étude de la menace, de l'utilisation et du contrôle de la force militaire. Les tenants de la sécurité élargie par contre intègrent de nouveaux acteurs, de nouvelles dimensions d'analyse non militaires, économiques, sociétales, environnementales et légales de la sécurité⁶⁴.

Tout compte fait, on s'aperçoit que les approches traditionnelles de la sécurité ne sont plus compatibles avec les mutations socioculturelles et politico-économiques au Cameroun en général et dans les localités faisant l'objet de notre recherche en particulier. Ainsi, la sécurité est pour nous un état dans lequel le citoyen peut disposer librement de sa personne sans courir de risques pour son intégrité physique ni subir d'entraves dans la jouissance de ses libertés individuelles et collectives, si ce n'est à l'issue d'un procès équitable. De plus, le citoyen ne doit pas se sentir en état de vulnérabilité devant des menaces de toutes natures, réelles ou appréhendées, qui remettent en question les valeurs centrales de la société.

Pour sortir et selon notre approche, les politiques publiques de sécurité sont une stratégie conduite par les institutions et administrations publiques, les partenaires sociaux nationaux et internationaux, avec un ensemble de moyens (humains, financiers et matériels), afin de résoudre une situation conjoncturelle caractérisée par l'insécurité pour garantir l'ordre public et partant la paix et la cohésion sociale. Qu'entend-on par initiatives locales et connexions internationales ?

Historiquement, la lutte contre l'insécurité au Cameroun avant, pendant et après l'indépendance est structurée par les dynamiques du "dedans" et du "dehors" en termes de stratégies. C'est la raison pour laquelle nous devons également clarifier les termes tels que : initiatives locales et connexions internationales.

⁶² D. Fischer, "Nonmilitary aspects of security", *Aldershot, Dartmouth Publishing Company*, 1993, p.97.

⁶³ W. Morgan, "Broadening the Agenda of Security Studies: Politics and Methods", *Mershon International Studies Review*, 1997, pp. 229-254.

⁶⁴ K.J. Holsti, *The State War and the State of War*, Cambridge University Press, 1996.p.27.

Les initiatives locales constituent l'une des déclinaisons de la gouvernance prise globalement. Habituellement convoquées dans les travaux d'économistes et de sociologues qui s'intéressent à la coordination des activités économiques et des organisations, elles traduisent la plus part de temps, l'efficacité de l'action publique dans un processus de résolution des problèmes sociaux incluant l'apport de l'action collective ou des populations concernées⁶⁵.

En s'inscrivant dans un contexte de sécurité en milieux urbains (Yaoundé et Douala en font partie), on s'aperçoit que les initiatives locales dans une dynamique de sécurisation dans ces localités, renvoient à la capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations et groupes sociaux dans la perspective de la lutte contre l'insécurité⁶⁶. Aussi peuvent-elles désigner, la capacité à développer des stratégies sécuritaires plus ou moins unifiées entre l'Etat central et ses appareils de sécurité, les collectivités territoriales décentralisées, les auxiliaires administratifs et les forces vives d'une localité donnée. Il est donc question ici d'une capacité de structuration interne et d'établissement d'un certain ordre au moyen de la mise en place de structures hiérarchiques à qui sont dévolues certaines fonctions, attributions et pouvoirs pour la sécurité des personnes et de leurs biens dans une localité précise⁶⁷.

Dans un contexte post colonial au Cameroun, les initiatives locales en matière de sécurité traduisent tout d'abord la pensée stratégique développée par le Président Ahidjo sur le plan sécuritaire à travers l'étendue du territoire national. En effet, après la fin de la crise upéciste, le gouvernement camerounais sous la houlette du Président Ahidjo avait jugé opportun de donner de nouvelles orientations à sa politique de sécurité et de défense. Pour ce faire, il mit sur pied le concept de la défense populaire⁶⁸ comme matrice sur laquelle l'Etat doit se baser pour assurer la sécurité nationale. Ce système consistait à unir toutes les forces vives de la Nation autour d'un seul objectif qui n'était autre que la défense du territoire national. Plus encore, les initiatives locales peuvent désigner des emprunts à l'État français qui, à partir de 1940 mit sur pied des logiques sécuritaires appelées politiques publiques dites "politiques de la ville", c'est-à-dire des actes d'engagement par lesquels une ou plusieurs

⁶⁵ J. M. Ela, *Quand l'Etat pénètre en brousse, les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990, p.47.

⁶⁶ *Ibid.*, p.48.

⁶⁷ Yaya, *L'ordre public...*, p.70.

⁶⁸ E. Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991. Conceptualisation et dynamique d'un système africain", Thèse de Doctorat, nouveau régime en Histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, décembre 1992, p. 207.

collectivités territoriales, sous l'égide de l'État, décident de mettre en œuvre conjointement un programme de sécurité propre à leurs territoires. Pour le politiste Gérard Chevalier cette évolution en matière d'initiative sécuritaire traduit un moyen aux "finalités cachées", permettant au gouvernement de mieux encadrer les politiques municipales⁶⁹.

Dans le même ordre d'idées, les initiatives locales peuvent être perçues comme un mode de gouvernance liée au constituant camerounais du 18 janvier 1996 qui fait du Cameroun un Etat unitaire décentralisé, donnant ainsi la possibilité aux acteurs privés de participer à toute initiative susceptible de promouvoir l'intérêt général et partant la lutte contre l'insécurité dans les points chauds. Ainsi, en s'appuyant sur cette constitution et sur la pluralité des lois en matière de décentralisation dont les lois N° 2004/ 017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, N° 2004/018 du juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions, on s'aperçoit que le développement des politiques publiques locales va être de plus en plus souvent analysé comme une délégation de responsabilités depuis l'État central vers les collectivités territoriales⁷⁰, les forces de maintien de l'ordre, de défense et bien d'autres acteurs pour la sécurité des personnes et des biens.

Partant du postulat selon lequel le développement urbain s'accompagne de l'insécurité, les initiatives locales désignent des propositions ou des parcelles de compétence accordées aux acteurs publics-privés locaux pour réaliser l'ordre public qui garantit la sécurité aux populations locales. Qu'en est-il des connexions internationales ?

A l'observation, la pensée sécuritaire au Cameroun à travers les politiques publiques s'accompagne d'une intégration des acteurs extérieurs par le truchement des accords de coopération sécuritaire, notamment entre la France et le Cameroun, la Chine et le Cameroun, la Russie et Cameroun, les États-Unis et le Cameroun et d'autres acteurs..., Il n'est pas superflu de relever qu'en dehors des événements survenus aux États-Unis le 11 septembre 2001, les jeux et enjeux stratégiques et géostratégiques des puissances occidentales dans le golfe de Guinée et le bassin du Congo ainsi que les conflits sous régionaux sont autant de facteurs qui modèlent le système sécuritaire au Cameroun. Enfin, les échauffourées, les agressions et la dynamique polémologique qui traversent les métropoles camerounaises

⁶⁹ G. Chevalier, "Volontarisme et rationalité d'État. L'exemple de la politique de la ville", *Revue française de sociologie*, 1996, p. 235.

⁷⁰ D. Béhar, "L'État peut-il avoir un projet pour le territoire", *Annales de la Recherche*, n° 82, 1999, p.91.

conduisent à la fabrication d'une technologie, voire d'une politique sécuritaire structurée à la fois par les acteurs internes et externes⁷¹.

En somme, les connexions internationales dans cette recherche désignent l'implication ou l'apport des acteurs externes par le biais de la coopération sécuritaire dans les politiques publiques de sécurité. C'est aussi grâce à cette mutualisation d'idées et de forces que les points chauds au Cameroun, notamment certains quartiers des localités de Yaoundé et Douala sont sécurisés. Ces connexions internationales dans la production des politiques de sécurité s'aperçoivent d'une part sur le plan de référentiel et d'autre part sur le plan des politiques de formation, de financement et de transfert technologique⁷². Ceci étant, inscrivons l'analyse dans l'espace et le temps. Qu'ambitionne réellement cette recherche ?

VIII- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

En se fondant sur la problématique, ce sujet de recherche a pour objectifs de :

- faire un aperçu général sur le processus de sécurité au Cameroun en ressortant les emprunts de la colonisation sur ces pratiques, avant de s'intéresser aux ruptures en la matière provoquées par l'indépendance et autres mutations socio-économiques voire politiques;
- établir le rapport entre l'insécurité liée aux facteurs socio-économiques et politico-culturels et la nécessité de sécuriser les points chauds du Cameroun notamment les quartiers Briqueterie et New-Bell;
- analyser les politiques de sécurisation des points chauds du Cameroun sous le prisme des acteurs, leurs rôles et leurs stratégies respectifs ;
- examiner la définition et l'implémentation des politiques publiques de sécurité sous le prisme de la coopération internationale et non sans négliger les enjeux et les perspectives y relatives en vue de résoudre ses imperfections.

Qu'en est-il de la méthodologie ?

IX- METHODOLOGIE

Selon le dictionnaire *Notre temps*, la méthodologie renvoie à l'ensemble de méthodes appliquées à un domaine particulier de la science et de la recherche. S'agissant de la méthode, elle est une marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance, à la démonstration de la vérité ou tout simplement un ensemble de procédés et de moyens pour arriver à un résultat. Dans le champ de l'histoire Paul Ricœur, affirme que l'histoire se construit suivant deux

⁷¹ Belomo Essono, "Sécurité et ordre politique ...", p. 14.

⁷² *Ibid.* p.5.

principales étapes méthodologiques l'une après l'autre à savoir : la documentation et la représentation.

-Méthodologie de collecte des données

En vue d'élaborer la présente thèse, nous avons de prime abord consulté les sources de première main et ensuite, celle de seconde main. Ces sources sont constituées d'archives, d'ouvrages généraux et spécifiques, d'articles, des rapports, des mémoires et thèses. Pour ce faire, nous avons commencé par les localiser et leur collecte s'en est suivie. Grâce à une lecture minutieuse, nous avons pu consigner des notes à travers des fiches de lecture afin de constituer les références bibliographiques.

En rapport avec la collecte des données, nous nous sommes intéressés aux témoignages de quelques personnes ressources identifiées comme sources potentielles d'information sur le thème de l'étude. Ainsi, les entretiens en la matière sont tous de type semi-directif, car nous laissons chaque informateur ou participant rencontré, s'expliquer librement, c'est-à-dire aborder la question de sécurité sous l'angle qu'il maîtrisait bien afin de recueillir le maximum d'information possible sur le sujet.

Les sources iconographiques sont également exploitées dans le cadre de la collecte des données ; il s'agit des photos et des tableaux. Plus encore, il faut noter que les sources numériques sont d'un apport incommensurable dans le processus d'élaboration de ce travail. En clair, les moteurs classiques de recherche tels que Google, Wikipédia, et les sites étroitement liés à nos centres d'intérêts, nous ont permis de glaner de nombreuses informations utiles pour l'élaboration de la présente thématique. Après avoir collecté les informations, il faut les rendre intelligible à travers une analyse par approche méthodologique.

- Méthodologie de traitement des données

L'élaboration de ce travail s'est faite grâce à une approche méthodologique combinatoire qui permet de traiter les données et qui facilite également la compréhension d'une étude historique. La première approche méthodologique est celle dite diachronique, car pour Fénelon : "la vraie perfection de l'histoire réside dans son agencement", d'où la nécessité pour nous de faire une étude qui nous permet de comprendre l'origine des raisons qui déclenchent le processus de sécurisation au Cameroun en général et dans les zones urbaines camerounaises, en l'occurrence Yaoundé et Douala. En outre, cette démarche nous situe sur l'évolution de l'insécurité et les pratiques sécuritaires visant à la réduire. Aussi facilite-t-elle

une étude critique de l'implication de l'action sécuritaire des différents acteurs qui ont joué un rôle dans les missions de protection des populations et leurs biens à Briqueterie.

La deuxième approche méthodologique utilisée dans ce travail est la démarche sociohistoire qui est une démarche scientifique apparue dans les années 1990, consistant à emprunter des éléments à la Sociologie et aux autres disciplines des sciences sociales pour faire un travail d'historien. En effet, elle nous a permis de comprendre, à la lumière de la Sociologie et de l'Anthropologie urbaines, le passé lié aux pratiques sécuritaires qui, en définitive sont liées aux mutations sociopolitiques et économiques au Cameroun en général et dans les villes de Yaoundé et Douala, spécifiquement dans les quartiers Briqueterie et New-Bell. Quelles ont été les difficultés rencontrées pendant cette recherche ?

X- DIFFICULTES RENCONTREES

La rareté des archives et parfois leur inexistence dans certaines institutions sécuritaires à l'instar de la brigade de gendarmerie de Tsinga et au commissariat du 6^{ème} arrondissement de Douala, sans oublier dans certaines administrations, a rendu difficile cet exercice. Bien qu'existant par endroits, ces archives sont mal classées ; ce qui rend complexe leur exploitation. Aussi, la présence en petit nombre des documents écrits portant sur la police camerounaise et la gendarmerie nationale dans les bibliothèques et librairies a constitué un obstacle dans l'édification de ce travail.

L'autre difficulté a été celle relative à l'accès aux informations. En effet, cet obstacle s'est traduit par le droit de réserve de certaines autorités administratives et du caractère hermétique de certaines personnes ressources du milieu sécuritaire institutionnel lors des entretiens. Certains habitants de la Briqueterie et de New-Bell rencontrés pour le même besoin ont été aussi très méfiants voire réticentes vis à vis de nos sollicitations. Ces attitudes ont contribué à étriquer le discours oral sur la question de sécurité publique du point de vue local. Certaines personnes ressources dans les représentations diplomatiques ont été aussi méfiants et réticentes, d'où les difficultés relatives à la collecte des informations.

Malgré ces difficultés, nous ne nous sommes pas détournés de l'objectif principal qui est la production de la Thèse structurée selon le plan ci-après :

XI- PLAN DU TRAVAIL

Pour mieux appréhender notre thème de recherche, nous avons choisi de structurer la réflexion autour de cinq (05) chapitres.

Le premier chapitre sous le titre "**GENERALITES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN**", suivant une démarche diachronique et élaboré sous le prisme de la théorie réaliste, invite le lecteur à s'approprier l'historique du maintien de l'ordre public depuis la période Allemande jusqu'au Cameroun indépendant. On y retient notamment que les politiques publiques actuelles de sécurité bien qu'ayant évolué au fil des ans, restent quelque peu teintées d'un héritage colonial sur le plan de l'organisation des forces de maintien de l'ordre et d'autres acteurs qui sont le bras séculiers de l'Etat dans le cadre de l'implémentation de ses choix sécuritaires. Plus encore, ce chapitre a le mérite de relever que, la consécration du rôle des forces de maintien de l'ordre et d'autres acteurs dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité est la conséquence de l'indépendance du Cameroun qui a permis une définition autonome des choix sécuritaires et la mise en place des structures dédiées à la sécurité des personnes et des biens.

Le deuxième chapitre s'intitule "**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE A L'ETAPE INITIALE DE LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE DANS LES POINTS CHAUDS DE YAOUNDE ET DOUALA : UNE ANALYSE A PARTIR DES QUARTIERS BRIQUETERIE ET NEW-BELL**". Grace à l'approche sociohistoire et à un soubassement théorique notamment le *post colonial studies* (qui est un schéma explicatif qui postule que le processus d'émancipation générale et d'autonomisation en post colonie est tributaire à l'indépendance), cette partie présente les facteurs et les formes d'insécurité rencontrées dans deux quartiers (Briqueterie et New-Bell), zones de foisonnement humain et de trafic de toute sorte, alors facteurs d'insécurité. Au sortir de ce chapitre, le constat auquel on aboutit est celui de reconnaître que, structurée par plusieurs facteurs, entre autres la démographie galopante et la mondialisation, la montée en puissance de l'insécurité dans ces points chauds du Cameroun s'est faite progressivement et parfois en dents de scie, toute chose qui n'a pas mobilisé de façon remarquable les pouvoirs publics au départ, en témoignent les politiques sécuritaires d'alors qui sont essentiellement marquées par un balbutiement de la riposte, source du développement de l'insécurité.

Dans le troisième chapitre intitulé "**IMPLEMENTATION EFFECTIVE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE SOUS LE PRISME D'UN PARTENARIAT PUBLIC ET GOUVERNANCE LOCALE DANS LES QUARTIERS URBAINS**", nous parvenons grâce à la théorie des politiques publiques et à l'individualisme méthodologique, à faire une présentation des acteurs impliqués dans le cadre de la sécurisation et à déclinier la consistance des politiques sécuritaires définies et implémentées

pour asseoir la paix et la cohésion sociale dans ces quartiers urbains qui ont la particularité d'accueillir de nombreuses populations qui viennent d'horizons divers (il n'en pouvait pas être autrement puisqu'ils abritent une forte colonie de commerçants). En clair, les acteurs impliqués dans le cadre de l'implémentation des politiques sécuritaires dans ces localités relèvent aussi bien des institutions publiques que des organisations privées. Deux séquences caractérisent leur engagement dans ce processus de lutte contre l'insécurité : ils s'inscrivent soit dans la prévention ou dans la répression des vecteurs de l'insécurité.

S'agissant du chapitre IV dont le titre est "**LES POLITIQUES SECURITAIRES AU CAMEROUN A LA LUMIERE DE LA COOPERATION : DU CONTEXTE SECURITAIRE INTERNE DEGRADANT A LA NECESSITE D'UNE COALITION DES FORCES POUR UNE RIPOSTE GLOBALE CONTRE L'INSECURITE**", s'inspire de l'approche analytique pour comprendre les différentes coalitions qui se croisent et se complètent en terre camerounaise, afin de lutter efficacement contre le terrorisme transfrontalier et le grand banditisme qui se posent depuis la période post 1990 comme de nouvelles formes de menace sur l'étendue du territoire national. Pour ce faire, ce chapitre s'abreuve dans les théories réaliste, transnationaliste et la théorie du centre et de la périphérie, pour relever le bien-fondé de la lutte contre l'insécurité de façon globale compte tenu de la transnationalisation de menaces.

Enfin, le chapitre V dont le titre est "**LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN POST COLONIAL : ECONOMIE DES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE REDYNAMISATION D'UNE ACTIVITE AUX CONNEXIONS ET IMPLICATIONS PLURIELLES**", s'élabore sous l'approche analytique, et présente les avantages, tout en soulignant les imperfections des stratégies de sécurisation du Cameroun, lesquelles appellent à des réformes afin de bâtir une politique de sécurité plus efficace et rationnelle. C'est à ce titre que ce chapitre constate le caractère transfrontalier de l'insécurité, et présente les réformes susceptibles de rendre plus efficaces les mécanismes endogènes de lutte contre ce phénomène. Pour cela, il propose une coalition de forces basée sur le développement de la pensée stratégique et sécuritaire au sein l'Union Africaine (UA), de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), à mettre au service du Cameroun, pour le sortir de la dépendance stratégique perpétuelle de colons d'hier, et consolider son autonomie stratégique pour lutter efficacement contre l'insécurité.

CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN

Globalement, les pratiques sécuritaires observées au Cameroun de la période précoloniale, en passant par le protectorat allemand, le mandat et la tutelle onusienne assurée par la France et la Grande Bretagne jusqu'à la période post indépendance, traduisent la symbiose société-sécurité ou Etat-sécurité. Cette association indissoluble entre la société ou l'Etat qui ne peut exister sans sécurité, consacre la pensée hobbesienne qui est systématisée par un double mouvement à savoir que : l'état de nature est générateur d'insécurité tandis que la constitution du contrat social ou de l'Etat est facteur de sécurité¹. Ainsi, pour Hobbes puisque dans l'état de nature, aucun pacte ou contrat n'a de validité assurée et chaque homme anticipe les calculs d'autrui, ce qui ne fait qu'exacerber l'état de guerre, la seule solution consiste à instituer un pouvoir fort pour imposer par crainte ou violence le respect des conventions, pour faire valoir la justice et réaliser la paix². Il faut passer à l'état civil et faire surgir le souverain. Dès lors, consacrer une réflexion aux politiques publiques de sécurité au Cameroun postcolonial sous le prisme des quartiers Briqueterie et New-Bell et les logiques qui les sous-tendent revient à ce que l'on remonte les origines du système de sécurité publique camerounais. Nul doute, les pratiques sécuritaires à travers les localités du Cameroun restent fortement influencées par les stratégies, emprunts et us sécuritaires des Européens qui ont façonné politiquement le Cameroun³; il s'agit notamment des Allemands, Français et Anglais qui étaient remarquablement présents grâce à leurs actions en terre camerounaise pendant les XIXème et XXème siècles. C'est sans doute la raison pour laquelle Jean Marc Ela souligne que le regard porté sur la société camerounaise et le diagnostic qui l'accompagnent sont extérieurs⁴. Ainsi, le présent chapitre se propose de placer les initiatives sécuritaires au cœur de la société camerounaise, de relever les marques extérieures sur ce système de sécurité et de s'intéresser à l'internalisation des éléments constitutifs de cette forme d'organisation politique par l'Etat du Cameroun pour asseoir une offre sécuritaire efficace aux populations et leurs biens⁵.

¹ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p.31.

² *Ibid.*, p.31.

³ E. Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991. Conceptualisation et dynamique d'un système africain", Thèse de Doctorat, nouveau régime en Histoire, Université Paul-Valéry, Montpellier III, décembre 1992, p. 107.

⁴ Yaya, *L'ordre public...*, p.69.

⁵ Fer, "Se protéger à Yaoundé...", p.2.

I- LES INITIATIVES SECURITAIRES COMME FONDEMENT DE TOUTE SOCIETE

Depuis l'antiquité gréco-romaine, la sécurisation de toute entité territoriale est présentée comme le socle de sa souveraineté⁶. Elle (la sécurisation) est fondamentale pour garantir l'ordre et la cohésion sociale, et partant la protection des hommes et leurs biens⁷.

Dans l'Afrique précoloniale, notamment aux siècles d'or africain (IX et XVème siècles), afin d'asseoir la sécurité des populations, les grands empires Ouest-africains ont battis leur hégémonie à travers une puissante tradition de sécurisation voire guerrière axée sur la combativité de leurs différentes forces armées et forces de sécurité y compris le génie de leurs différents stratèges⁸. L'empire du Ghana qui connut son apogée au XVIe siècle, fonda sa réputation au creuset d'une puissante force de sécurité ou armée composée de 20.000 mille guerriers et de 40.0000 mille archers⁹. Au Mali, Soundiata Keita construit sa renommée au cours de la bataille de Kirina en 1235, lorsqu'il s'empare du royaume des Sosso en éliminant le roi Soumangourou Kanté¹⁰. Partant de ce postulat, cette première partie du chapitre présente le processus de sécurisation comme premier acte dans la perspective de la formation de l'Etat en occident et en Afrique pour ensuite, montrer le poids de démarches sécuritaires dans la trajectoire d'étatisation du Cameroun.

A- Le processus de sécurisation et la formation de l'Etat en occident et en Afrique

Fondamentalement, l'évolution des sociétés quelles qu'elles soient se fait conjointement avec la construction de la pensée stratégique aux fins de sécuriser les personnes et leurs biens. Cette obsession relative aux initiatives visant à faire face aux dangers et menaces qui pèsent sur les populations et qui sont susceptibles de compromettre la paix et la cohésion sociale, montre sans conteste que, le processus de formation de l'Etat est consubstantiellement lié à la capacité des pouvoirs publics à garantir aux citoyens une meilleure offre sur le plan sécuritaire. Ainsi, de la période préhistorique jusqu'aux XVIIème et XXème siècles, les premières entités politiques africaines et pouvoirs publics européens ont travaillé à assurer la sécurité des personnes et des biens par l'entremise d'une pluralité de stratégies. Ce segment de notre travail se propose de faire une incursion dans les logiques ayant présidé à la constitution des ordres sécuritaires selon qu'on soit en Occident ou en Afrique.

⁶ E. Blanchard, (sd), *Introduction générale: le maintien de l'ordre dans l'Empire français: une historiographie émergente*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p.104.

⁷ *Ibid.* p.104.

⁸ J. Ki-Zerbo, *Histoire Générale de l'Afrique*, Paris, EDICEF, 1987, p.123.

⁹ *Ibid.* p.124.

¹⁰ *Ibid.* 123.

1-La sociohistoire de l'Etat en occident et la question de la sécurité

La prise en compte de la sécurisation au sein des entités territoriales comme premiers éléments indispensables dans le cadre de la construction d'une société pacifique et stable, remontent à la Grèce antique¹¹. En effet, les expériences guerrières et la fracture sécuritaire vécues pendant la guerre de Péloponnèse, vont amener Thucydide à croire, dans une dynamique de sécurisation, du maintien de l'ordre et de perception de pratiques sécuritaires que : dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, les Grecs dans leur stratégie d'évitement face l'insécurité, sont disposés à affronter le danger de la bataille¹², par l'entremise d'une pluralité de matériels de sécurité (flèches, arc, armes, etc.) mobilisée contre les forces ennemies mais, la sécurisation, qui chez les autres hommes est le résultat de la bienveillance et de la promotion de la paix, a été chez les Grecs l'effet de la peur, qui a été indiquée comme attitude à adopter face aux délinquants d'où qu'ils viennent. Après cette vision des pratiques sécuritaires mobilisées par Thucydide, Aristote va, quelques années plus tard, mobiliser les ressources lui permettant d'arrêter une approche conceptuelle relative la sécurité ontologique. Ainsi, selon lui, la sécurisation est un besoin fondamental et primordial si l'on veut avoir une société qui rime avec la paix et la cohésion sociale. D'ailleurs, il pense que la sécurité des personnes et des biens est une condition *sine qua non* dans n'importe quelle entité sociale, car elle permet la construction d'un lien social confiant et la garantie d'un bonheur collectif, structuré par la tranquillité sociale. Dans le même ordre d'idées, Aristote énonce le principe suivant : les individus ont une tendance naturelle à s'associer entre eux dans trois principaux secteurs : la famille, le village et la cité (*polis*). Au sein de ces trois ensembles, l'individu social s'adjoindrait aux autres pour prétendre à une certaine sécurité¹³.

Compte tenu des considérations étymologiques ci-dessus relatives aux politiques et perceptions sécuritaires, il est désormais évident de dire que les savants grecs ont perçu la sécurisation comme une activité menée afin d'asseoir la quiétude et la sureté au sein des populations. Tout compte fait, la perception de la sécurité comme concept se poursuit et se pose davantage comme "l'absence de souci, la tranquillité, la sureté"¹⁴.

Plus encore, et du fait de son importance et de la sensibilité liées à la sécurisation des personnes et de leurs biens, les philosophes stoïciens vont organiser le concept de sécurité ou la sécurisation autour des approches de tranquillité, de quiétude, de sagesse, de joie et de

¹¹ Blanchard, "Le maintien de l'ordre dans l'empire français ...", p.12.

¹² *Ibid.* p.13.

¹³ E. Dufes, "Théorie de la Sécurité globale", *ENSOSP*, n° 12, 2015, p.14.

¹⁴ *Ibid.*

liberté¹⁵. Selon eux, pour arriver à ces états, l'individu doit neutraliser les affects, éliminer le désir, être roi en soi. En clair, le modèle stoïcien est aussi lié à la quête du bonheur. Prenant la quintessence de cette signification, Sénèque va jusqu'à écrire : le bonheur se résume en une sécurité sans faille¹⁶. Il parle aussi, en tant qu'homme d'Etat, de la sécurité comme l'absence d'anxiété dont dépend une vie heureuse. Enfin, Cicéron, homme d'Etat romain, parle de la sécurité comme l'absence d'anxiété dont dépend une vie heureuse¹⁷.

De ces premières traces philosophiques et étymologiques, nous pouvons donc dire que la question de sécurité a occupé une place de choix dans les premières formes d'organisations socio-politiques voire économiques dans l'Europe ancienne. A la suite des approches des philosophes des Lumières sur les politiques sécuritaires, les débats et recherches sur la sécurité se sclérosent pendant de nombreuses années¹⁸. Seuls quelques militaires continuent à alimenter le débat mais davantage sur le paradigme de la défense. Il faut attendre la fin de la seconde guerre mondiale et le début de la guerre froide pour voir apparaître de nouvelles approches sur la sécurité. Mais bien avant la deuxième guerre mondiale, c'est-à-dire en 1779, la France est touchée par une canicule mortelle : plus de 200 000 personnes décèdent¹⁹. La sécheresse de 1785 décime les troupeaux français. Dans un de ses articles, Walt parle de l'âge d'or des études de sécurité. C'est sans doute la raison pour laquelle la quête de la sécurité devint une fonction centrale au cœur de l'Etat. Elle est également une condition *sine qua non* pour tout projet important dans la société. Au départ, cette pratique fut l'une des prérogatives des administrateurs et officiers français, et de façon régulière, car son activation est essentielle et impérieuse pour asseoir les certitudes relatives à la cohésion, la paix et la sécurité sociales. La production de la sécurité devenait digne d'intérêt lorsqu'il y avait des crises dans la société, plus précisément quand les militaires et autres hommes en tenue en dehors des administrateurs s'emparaient de la question. De facto, les politiques publiques sécuritaires se réduisaient aux activités de pacification dans la cité et partant la réalisation de l'intérêt général²⁰.

Dans la même perspective, notons que la nécessité de réaliser la sécurité selon l'histoire de la France impériale du XIV^{ème} siècle fut une fonction centrale au sein de l'empire. Elle a été également une évidence et une règle tant pour les personnes privées que pour le royaume.

¹⁵ Dufes, "Théorie de la Sécurité...", p.15.

¹⁶ *Ibid.* p.16.

¹⁷ *Ibid.* p.14.

¹⁸ Chouala, "Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun ...", p.12.

¹⁹ J.P. Bat, *Maintenir l'ordre Colonial*, Paris, PUR, 2012, p.14.

²⁰ *Ibid.* p.15.

Cette pratique était l'une des prérogatives des administrateurs et officiers français. De façon régulière, son activation était précédée par un ensemble d'incertitudes, relatives à la cohésion, la paix et la sécurité sociales²¹. L'Afrique peut-elle constituer un déni en matière d'initiatives sécuritaires ?

2- Les premières entités politiques en Afrique et la question sécuritaire

En Afrique, le maintien de l'ordre public au moyen de la sécurisation s'est posé avec acuité juste après les indépendances²², à cause du désordre ambiant relatif à l'accès ou à l'exercice du pouvoir politique. Cette production sécuritaire est teintée des emprunts coloniaux sur les plans organique et technique²³. Ainsi, de l'Afrique du Nord jusqu'en Afrique Subsaharienne, l'on peut reconstituer les faits qui témoignent des empreintes de la colonisation en matière de politiques sécuritaires. En guise d'illustration, le code de l'indigénat qui fut pour la première fois imposé en Algérie (1881), au Sénégal (1887), enfin au Togo et au Cameroun (1924), fut une base en matière d'organisation administrative et sécuritaire²⁴. Ce code a été instauré dans toutes ces colonies comme une solution aux problèmes rencontrés par l'administration coloniale en matière de maintien de l'ordre public et bien d'autres domaines de la vie.

Dans le contexte camerounais, le maintien de la sécurité publique est l'un des éléments constitutifs de l'ordre public qui, depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, se situe au cœur de l'histoire de cet Etat²⁵. Ce besoin de sécurité ne relève pas du hasard, car faut-il le souligner, le processus d'étatisation est de tout temps fondamentalement lié à la sécurisation²⁶.

C'est sans doute la raison pour laquelle, la quête de sécurité est une priorité au centre des politiques publiques sous l'impulsion du Président Amadou Ahidjo à travers la lutte contre la subversion. Pour ce faire, il y consacra l'ordonnance n° 62/OF/18 du 12.3.1962 portant répression de la subversion. Lorsque le Président Paul Biya arrive au pouvoir en 1982, le même intérêt va être accordé à la question de sécurité intérieure. Ainsi, à Yaoundé, capitale politique du Cameroun, le processus de sécurisation, encore appelé la pacification connaît l'implication des forces de maintien de l'ordre (FMO), des administrateurs et des populations.

²¹ Blanchard, *Introduction générale: le maintien de l'ordre dans l'Empire français...*, p.114.

²² A. Mbembé, "Désordres, résistances et productivité", *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, p.34.

²³ Nlep, *L'Administration publique camerounaise...*, p. 98.

²⁴ Belomo Essono, "Sécurité et ordre politique au Cameroun...", p. 47.

²⁵ *Ibid.* p.13.

²⁶ Chouala, "Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun...", p.13.

Dans une approche locale, les populations de la Briqueterie et de New-Bell, zones de foisonnement socio-économique voire politique n'échappent pas à ce processus de sécurisation. Depuis lors, les questions relatives à la production de la sécurité deviennent non seulement une mission exclusivement réservée aux FMO (forces de police et de gendarmerie)²⁷, mais également une préoccupation centrale au cœur de l'appareil administratif, en témoigne la consécration textuelle de décembre 1974 qui adoube les Administrations dans le processus de sécurisation des personnes et des biens.

Pour ce qui est de l'administration décentralisée, nous nous intéressons à la collectivité territoriale décentralisée (CTD) et par ricochet à la Mairie. Selon la loi n° 74-23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale, cette institution a pour plus haute autorité le Maire. Grâce à l'une des dispositions de cette loi, le magistrat municipal a un rôle important en matière de sécurité publique. Cette disposition stipule que :

Le maire est chargé de la police municipale et de l'exécution des actes y relatifs. Cette police a pour objet d'assurer, en relation avec les autorités administratives compétentes, l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique²⁸.

Les rôles attribués aux autorités de l'administration déconcentrée à l'instar des Sous-préfets d'arrondissement et autres forces vives pour de besoin de sécurité ont également un cadre normatif pluriel ; c'est le cas du décret n° 78/485 du 09 novembre 1978 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leur fonction. Cette loi fait du Sous-préfet le principal garant de la sécurité au niveau de l'arrondissement grâce au pouvoir de coordination des FMO.

Depuis la consécration de la loi n° 87/015 du 15 juillet 1987 portant création des communautés urbaines²⁹, l'on note un regain d'intérêt en termes de sécurité publique dans les localités de Yaoundé et Douala à travers les municipalités de Yaoundé IIème (Briqueterie) et Douala IIème (New-Bell). Cette loi fait de la collaboration une règle d'or entre le Maire, le Sous-préfet et les forces classiques de sécurité (les services de police et de gendarmerie), y compris les structures privées comme les groupes d'auto-défense et les sociétés de gardiennage dans le processus de sécurisation.

²⁷ Ela Ela, "La politique de défense du Cameroun depuis 1959...", p.67.

²⁸ Loi N°74-23 Du 5 Décembre 1974 Portant Organisation Communale, p.8.

²⁹ Eko'o Akouafane, *La décentralisation*, p.139.

Compte tenu de tout ce qui précède, la sécurisation constitue un besoin permanent aux mécanismes de satisfaction intégrant les secteurs sécuritaires public et privé qui se sont davantage affirmés et structurés à travers la législation et sous l'influence de la croissance démographique. Sur les plans technique et organique³⁰, le processus de sécurisation est l'émanation du contact civilisationnel entre le Cameroun sous protectorat allemand, puis sous mandat franco-britannique et non sans ignorer la période de tutelle des puissances franco-britannique. Plus encore, les crises socio-économiques, politiques et environnementales qui ont caractérisé certaines localités à l'instar des quartiers la Briqueterie et New-Bell après l'indépendance, ont contraint les pouvoirs publics à redoubler d'ardeur en matière de maintien de la sécurité afin de permettre aux populations de vivre sans inquiétudes³¹. Pour ce faire, l'Etat a accordé une place de choix aux activités de prévention et de répression des troubles à l'ordre public à travers une augmentation importante des effectifs des forces de sécurité publique, en créant des commissariats de sécurité publique tels que : le commissariat de sécurité publique de Yaoundé IIème en 1982, de Douala VIème en 1978 avec pour principal objectif la mise hors d'état de nuire de toutes menaces susceptibles de troubler l'ordre public.

Dans le même ordre d'idées et pour les mêmes besoins, les brigades de gendarmerie telles que celles de Madagascar³² et du Camp Yabassi ont été érigées respectivement en 1975 et en 1976. Quelle est donc l'orientation donnée aux pratiques sécuritaires au Cameroun précolonial ?

B-Du *Rio dos camaroes* au *Kamerun* : un moment d'expérimentation des politiques sécuritaires salutaires et ambiguës

Cette rubrique se propose de souligner les efforts consacrés par les populations camerounaises, sous la houlette de leur leader pour lutter contre l'insécurité liées aux velléités expansionnistes des impérialistes, contre les inciviques et fauteurs de troubles dans les communautés. Au Cameroun précolonial, il existait des sociétés segmentaires et étatiques disposant des forces de sécurité ou d'une armée pour la protection des entités politiques structurées autour des chefs, du Lamido, du Fo'o ou du sultan. Mais, ces entités de sécurité n'ont pas totalement capitalisé l'insécurité, malgré les initiatives plurielles prises à travers les communautés jadis.

³⁰ P. Munyanu Dukson, "La police et la sûreté au Cameroun de 1938 à 1960 ", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001, p. 46.

³¹ Eyebe Barthazard, 48ans, Commandant de brigade de Tsinga, Yaoundé, 20 juillet 2019.

³² *Idem*.

1- Le Cameroun précolonial ou un territoire de paix et sécurité perpétuelle

L'histoire précoloniale de l'Afrique noire en général telle que écrite par les européocentristes est assez mal ficelée et présente davantage l'Afrique sous le prisme des clichés et stéréotypes comme des sociétés sans écriture, sans industrie, regroupées en hordes d'hommes et d'animaux sauvages, soit pacifistes, soit féroces.

Pour Thierno BAH, il faut se départir de clichés et mythes erronés qui ont longtemps perçu les sociétés africaines comme des entités sauvages que seule l'arrivée des colonisateurs aurait stabilisées et pacifiées³³.

Avant la colonisation, le continent africain et partant le Cameroun, était couvert de monarchies et d'empires avec des entités territoriales clairement définies ; c'est sans doute le sens de ce propos de Cheikh Anta Diop :

Aucun lieu où [vivaient] les hommes, fût-ce en forêt vierge n'échappait à une autorité monarchique. Ce faisant, les structures familiales, claniques ou villageoises organisaient la vie en communauté et les rapports avec les autres groupes en intégrant suffisamment les stratégies de protection des populations et leurs biens³⁴.

Les faits et pratiques sécuritaires observés pendant la période précoloniale, tels que décrits par Mouctar Tierno Bah, renseignent davantage sur les mécanismes de construction de la pensée sécuritaire mobilisée pour résoudre les chocs sanglants liés à l'insécurité. Ainsi, par l'entremise des sources et données ethnographiques, l'on peut dire que la civilisation négro-africaine a développé depuis la constitution des premières entités politiques, des mécanismes de sécurisation pour asseoir la coexistence et la paix³⁵ au sein des populations.

Doulaye Konaté ne souscrit pas cependant à une configuration essentiellement pacifique de l'Afrique précoloniale. Suivant son approche, la hiérarchisation des couches sociales observée dans la plus part des sociétés africaines nourrit un sentiment d'injustice et d'inégalité pour les couches minoritaires et aide dans certains cas à attiser les conflits y compris l'insécurité. Il écrit à ce titre que l'imminence de l'insécurité sous le prisme de la violence a toujours constitué la principale raison et motivation au sein des sociétés africaines relatives à la mise en œuvre des mécanismes et des procédures visant à prévenir à gérer les

³³ M. Thierno Bah, "Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire ", www.unesco.org/ccp/publications, 2005, p.5.

³⁴ *Ibid.* p.6.

³⁵ Thierno Bah, "Les mécanismes traditionnels de prévention ...", p. 5.

crises sécuritaires³⁶. Il ressort généralement des recherches sociohistoriques que les concepts de sécurité et de paix étaient, à cette époque, tant chez les Agni de Côte d'Ivoire que chez les Peuls de Guinée ou les Bété du Cameroun, l'essence même de leur existence individuelle et collective. Le temps des conflits et d'insécurité était ainsi généralement bref pour faire place à la pacification ou moyen de la conciliation/réconciliation³⁷. Il y avait alors deux types de forces de sécurité voire de défense : celle des forces de sécurité communautaires dans toutes les entités territoriales et celle des forces de sécurité privées constituées en majorité d'esclaves relevant des grands Etats conquérants et esclavagistes³⁸. Dès lors, comment s'articulait cette quête de paix perpétuelle au Cameroun précolonial via les mécanismes de sécurisation?

Le Cameroun est, comme la plupart des pays africains, un des héritiers de ces grands empires qui ont compté dans l'histoire de l'humanité de l'Antiquité au XVII^e siècle³⁹. Dans un ouvrage à lui consacré, Michel Prouzet remontant à la préhistoire au moyen des vestiges y évalue la présence humaine à une période mal définie, mais vraisemblablement antérieure à l'antiquité gréco-latine⁴⁰. Par ailleurs, en 1472, les navigateurs portugais découvrirent à leur tour le Cameroun. C'est ainsi qu'impressionnés par l'abondance des crevettes dans le fleuve Wouri, ils baptisèrent la région *rio dos camaroes*, c'est-à-dire rivière des crevettes donnant ainsi le nom du pays⁴¹.

En s'intéressant aux mécanismes traditionnels de dissuasion, de prévention et de sécurisation gage de paix perpétuelle dans le Cameroun précolonial, nous prendrons pour échantillon les modèles des politiques sécuritaires les plus prégnants, compte tenu de la pluralité des composantes ethniques du pays. Dans cette perspective, il est ainsi à noter par exemple que :

Le calme et l'harmonie au sein de la société et entre les différentes communautés sont si appréciés qu'il existe chez les Bété comme chez les Bamiléké une sorte de bicéphalisme : un chef de guerre et un chef de paix, ce dernier ayant des prérogatives permanentes, alors que le chef de guerre est désigné de façon circonstancielle⁴².

³⁶D. Konaté, "Les fondements endogènes d'une culture de la paix : Mali", www.unesco.org/ccp/publications, p.6.

³⁷P. Kipre, "De la guerre et de la paix en Afrique", *Afrique Contemporaine*, Automne 2003, p.12.

³⁸Munyanu Dukson, "La police et la sûreté...", p. 46.

³⁹Ondoua, "Sociologie du corps militaire...", p. 51.

⁴⁰*Ibid.* p. 52.

⁴¹*Ibid.* p. 51.

⁴²Thierno Bah, "Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits ...", p.8.

Chez les Bamoun par exemple, les politiques de sécurisation depuis la constitution de leur première entité politique (royaume) étaient prioritairement orientées vers les démarches préventives et répressives à la rigueur. Dans les faits, ces stratégies de sécurisation se traduisent par les concessions relatives à la libération des inciviques, des infracteurs ou d'un captif de guerre pour éviter les affrontements avec le groupe adverse, susceptibles de générer de l'insécurité.

Dans la dynamique de la sécurisation et de la pacification chez les Vouté, notons que ces derniers faisaient toujours recours aux symboles laissant toujours la possibilité d'un choix pour la paix et la sécurité à l'ennemi. Le maintien de la sécurité et la préservation de la paix sont aussi structurés par les croyances et les pratiques magico religieuses fortement ancrées dans les mentalités aux travers de sociétés secrètes et d'alliances sacrificielles.

Pendant la période précoloniale, les Pygmées se sont illustrés comme un peuple pacifique et jouissant d'une sécurité perpétuelle, compte tenu de leurs efforts de sécurisation en vue de sauvegarder la paix. Considérés avec les Boschiman comme peuples les plus anciens d'Afrique, les Pygmées sont les premiers habitants du Cameroun et peuvent être considérés comme une entité socio-politique n'ayant pas considérablement connu les affres de l'insécurité quelles qu'elles soient. On peut ainsi parler d'une absence remarquable de l'insécurité et de la guerre chez ces peuples qui vivent essentiellement de la chasse et de la cueillette. En réalité, ces peuples ont su construire une paix conséquente, grâce à la stratégie de la capitulation et de l'évitement qui constitue l'essentiel de leur réaction face à l'étranger (ennemi potentiel) ; il s'agit de la fuite⁴³ ou la désertion face aux vecteurs de l'insécurité qu'ils soient d'origine endogène ou exogène. La pluralité de mécanismes traditionnels élaborés pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité pendant cette période précoloniale, nous amène à dire que le métier des forces de sécurité n'était pas prisé et n'offrait presque pas de réelles opportunités d'épanouissement, si oui de façon sporadique car, la paix et la sécurité étaient quasiment acquises dans les communautés. Quelles colorations vont prendre les politiques publiques de sécurité sous la période coloniale ?

2- Le Cameroun "colonial" sous le prisme de la sécurisation : les forces de sécurité locales face aux colons quel rapport de force ?

Manifestement, les problèmes sécuritaires rencontrés dans les milieux camerounais pendant la période coloniale, sont liés aux rixes et résistances des populations locales

⁴³ Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire ...", p. 54.

développés à l'endroit des colons. Par ailleurs, avant le congrès de Berlin, les occidentaux évitaient de s'aventurer à l'intérieur des terres africaines et de s'y installer. Ils se contentaient généralement de créer des comptoirs le long des côtes, pour faire du commerce structuré essentiellement par l'achat du bois d'ébène⁴⁴. Mais avec la consécration du principe de l'hinterland comme l'une des résolutions de la conférence de Berlin entre 1884-1885, il s'ouvre alors l'ère d'un autre type de contact avec les peuples noirs⁴⁵. Les politiques sécuritaires développées par les populations camerounaises pendant cette fin du XIXème siècle étaient destinées à empêcher les impérialistes occidentaux à pénétrer à l'intérieur du territoire que ceux-ci (colons) devraient désormais occuper au motif du principe de l'hinterland sus-évoqué. Pour ce faire, ils vont se doter d'un matériel sécuritaire ou d'un armement essentiellement traditionnel. Ce matériel sécuritaire est composé de lances et de flèches qui, en réalité constituent l'armement ou le dispositif sécuritaire dans la plus part des territoires africains jadis. Reconnaissons que le caractère archaïque et traditionnel de ce matériel de sécurisation compromettait à priori l'efficacité des stratégies de sécurisation portées par le Cameroun face aux envahisseurs dotés d'un matériel militaire conséquent à l'instar de fusils automatiques et de canons⁴⁶.

Par ailleurs, bien que introduites depuis le XVIème siècle, les armes à feu comme matériel de sécurisation en Afrique en général et au Cameroun en particulier ont transité par le Sahara et les comptoirs commerciaux européens établis à travers les régions côtières. Mais, il s'agit, pour celles livrées aux Africains, de modèles très souvent démodés⁴⁷. Les propos suivant d'antoine Ondoua renseignent suffisamment sur les raisons de l'inefficacité des politiques de défense et de sécurité en Afrique en général et au Cameroun en particulier :

⁴⁴ La traite négrière a été pendant plusieurs siècles le principal lien entre occidentaux et africains avec un désastre humain incommensurable pendant (avec les pertes en vie humaine) et après (avec l'ancrage mentale). A propos des chiffres, René DUMONT écrit : « Les estimations sur le nombre d'esclaves prélevés en Afrique du XVIème au XIXème siècle, avec un maximum au XVIIème et surtout au XVIIIème, principalement dans la seconde moitié, varient entre 8 et 20 millions. Les besoins étaient particulièrement élevés, car ils étaient si mal traités qu'ils n'arrivaient pas à se maintenir par simple reproduction ; le taux de mortalité de ce groupe par surtravail et sous-alimentation, était effroyable (...). N'oublions pas toutes les autres victimes de la traite, tuées au cours des razzias d'esclaves, des guerres qu'elles provoquèrent, ou morts au cours des longues marches vers la côte, dans les camps où ils attendaient des navires, et surtout lors de la traversée. L'hémorragie humaine ainsi infligée à l'Afrique est estimée, suivant les auteurs, entre 40 et 100 millions d'hommes ». Cité par A. Ondoua, dans "Sociologie du corps militaire en Afrique noire...", p. 55.

⁴⁵ Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire ...", p. 55.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.* p.56.

L'Acte de Bruxelles du 02 Juillet 1890 interdisant le commerce des fusils à tir rapide sur le continent noir, officialise le maintien d'une Afrique sous armée et mal armée. La confrontation entre instruments de combat était donc gagnée d'avance par les envahisseurs et la conquête du terrain assurée, ou presque. Pas très étonnant donc qu'avec un arsenal aussi rudimentaire, les hégémonies impérialistes africaines (égyptiennes, ghanéenne ou malienne) s'écroulèrent littéralement face un adversaire aussi inhabituel⁴⁸.

De ce qui précède, on comprend que les efforts de sécurisation du Cameroun face aux colons ont été tous vains. Cependant, comment cette entité territoriale va-t-elle au moyen des expériences plurielles assoir ses politiques sécuritaires ?

II- SUR LE CHEMIN DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN : UN MOUVEMENT LONG

Les résistances, la délinquance, l'incivisme, et parfois la violence ont émaillé le processus d'installation des Européens au Cameroun⁴⁹. Ces mouvements orchestrés par les citoyens camerounais ont eu un impact sur la volonté hégémonique et le train de vie des Européens en terre camerounaise. En effet, ces attitudes développées par certains camerounais fustigeaient l'invasion étrangère, tout en stigmatisant l'homme blanc⁵⁰ à cause des traitements inhumains qu'ils administraient aux populations locales. C'est au regard de cette situation délétère qu'Allemands, Anglais et Français mirent sur pied des institutions sécuritaires constituées principalement des forces de police et prirent des mesures préventives voire répressives susceptibles de les éloigner des potentiels dangers. Ces puissances dans leur processus de sécurisation, agissaient en respectant les limites de leur escarcelle ou territoire de compétence hérité du partage du Cameroun suite à la défaite allemande en 1916⁵¹. La France s'est illustrée dans cette dynamique de sécurisation au Cameroun oriental en créant la police. Cette force de sécurité ainsi créée, s'impose institutionnellement comme l'un des maillons essentiels de l'ordre sécuritaire au Cameroun⁵². En orientant la réflexion selon l'histoire des relations internationales, il apparaît que le protectorat allemand sur le Cameroun (12 juillet 1884) y compris les périodes de mandat franco-britannique (1922-1945) et de tutelle franco-britannique (1945-1960), qui ne sont rien d'autres que des moments des rencontres socioculturelles et économique-politiques plus ou moins équitables entre le Cameroun et ces puissances ont fixé les bases des politiques de sécurité Cameroun en terme d'institutions

⁴⁸ Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire ...", p. 55.

⁴⁹ ANY, 1 APA/237, dossier 14, hégémonie allemande C1, juin 1910.

⁵⁰ Ela, *Quand l'Etat pénètre en brousse...*, p.49.

⁵¹ *Ibid.* p.48.

⁵² P. Pondi, *La police au Cameroun, naissance et évolution*, Yaoundé, Clé, 1988, p. 97.

devant les implémenter et surtout selon les ambitions de ces puissances. Ainsi, les politiques sécuritaires pendant ces moments s'appréhendent davantage comme une construction politique au service d'un pouvoir étranger⁵³. Cette partie s'intéresse d'abord aux empreintes des puissances mandataires et tutélaires en matière de sécurité publique au Cameroun, puis elle ressort les objectifs visés par les instigateurs de ces actions sécuritaires.

A- Les ères allemande et franco-britannique et leur impact en matière de politiques sécuritaires au Cameroun

A priori, depuis 1884, l'ordre sécuritaire au Cameroun et par ricochet dans les localités de Yaoundé et Douala se constitue autour d'une dialectique qui met en évidence les dynamiques sécuritaires à la fois exogènes et endogènes⁵⁴, au sujet des acteurs en charge de sécuriser l'Etat, les populations et leurs biens. Ainsi, du point de vue institutionnel et organisationnel, le modèle sécuritaire camerounais, largement hérité du contact avec l'extérieur, s'inspire davantage du dispositif qui prévaut en France. Mais les empreintes liées aux relations entre le Cameroun et l'Allemagne, y compris le Grande Bretagne ont également un impact sur les pratiques sécuritaires au Cameroun. Ainsi, allons-nous en deux grandes déclinaisons relever l'héritage des contacts avec l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne sur le processus de sécurité publique au Cameroun.

1- Les legs sécuritaires de la période allemande en terre camerounaise

Il faut d'entrée de jeu souligner que bien avant la pénétration allemande et l'avènement de l'État, les sociétés traditionnelles étaient dotées de forces chargées du maintien de l'ordre⁵⁵. Même si certains auteurs notamment Pondi qui a lui-même fait partie du haut commandement des forces de police et qui reste jusqu'ici l'un des rares à avoir consacré un ouvrage entier à l'histoire de la police au Cameroun, leur refusent le nom de police et préfèrent celui de milice⁵⁶. On peut dire globalement qu'il s'agissait de forces constituées de groupes d'hommes dévoués à la sécurité et à la protection de chefferies traditionnelles⁵⁷. Pour leur sécurité, les populations camerounaises se sont dotées d'outils composés de lances et de flèches comme la plupart des populations d'Afrique⁵⁸. Aussi est-il patent qu'avant la deuxième conférence de Berlin (1884-1885), les occidentaux évitaient de s'aventurer à

⁵³ Pondi, *La police au Cameroun...*, p. 98.

⁵⁴ *Ibid.*, p.99.

⁵⁵ Munyanu Dukson, "La police et la sûreté au Cameroun de 1938 A 1960", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001, p. 99.

⁵⁶ Pondi, *La police au Cameroun...*, p. 99.

⁵⁷ *Ibid.* p. 98.

⁵⁸ Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire...", p. 69.

l'intérieur des terres africaines et de s'y installer pour de raison de sécurité liée au milieu naturel parfois hostile. Ils se contentaient seulement de créer des comptoirs le long des côtes, s'adonnant d'abord au commerce, et par la suite, à la conquête des nouvelles terres et à la quête des matières premières. Ces contacts parfois tumultueux avec les peuples noirs ont façonné la pensée sécuritaire des Africains⁵⁹. Bien qu'ayant singulièrement résisté contre la pénétration allemande à l'intérieur du Cameroun, les populations de la côte avaient fini par collaborer avec les Allemands dans la dynamique de sécurisation, et les Allemands ont dans cette perspective appris aux populations locales les techniques de sécurité individuelle et collective en leur distribuant des outils de sécurité plus affûtés (armes de petits calibres et munitions) pour les préparer à parer contre toute éventualité⁶⁰. Après l'annexion du Cameroun consacrée par le traité germano-douala du 12 juillet 1884, la question du maintien de l'ordre devint l'une préoccupation majeure de l'administration allemande au Cameroun. La volonté allemande de constituer un ordre sécuritaire en terre camerounaise s'est opérationnalisée par la nomination d'un gouverneur et des officiers de police⁶¹ représentant l'administration allemande dans la plus part des villes camerounaises dont Douala et Yaoundé. C'est ainsi que de 1885-1916 plusieurs gouverneurs allemands ont servi au Cameroun comme administrateur et chef de sécurité appuyés par des officiers de police⁶². De Von Soden (1885-1901) à Zimmerer (1901-1909) et de Von Putt Kamer à Sietz puis Gleim et Karl, il s'est agi du même processus de sécurité publique; c'est-à-dire un système de sécurité publique qui met le gouverneur au centre de décision, sans oublier l'assistance des officiers de police allemands et certains chefs indigènes. D'une façon concrète, Victor Julius Ngoh nous renseigne que : "la sécurité publique était assurée par la *polizeitruppe*"⁶³. Une force de police composée des Camerounais, des Dahoméens, des Haoussa, des Soudanais et des Togolais. En 1895, la *Schutztruppe*, l'armée (qui a également les fonctions de Police) régulière de la puissance allemande au Cameroun, fut créée et appuyée par les citoyens camerounais, afin de pallier à des éventuelles menaces au sein de la société⁶⁴. Dès sa création, ses premières missions ont été celles de défense et de sécurité afin de mettre hors d'état de nuire les inciviques et les délinquants⁶⁵.

⁵⁹ Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire...", p.70.

⁶⁰ *Ibid.* p.54.

⁶¹ Ngoh, *Cameroun 1884-1985...*,p. 39.

⁶² *Ibid.* p. 40.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Munyanu Dukson, "La police et la sûreté au Cameroun...", p.100.

⁶⁵ *Ibid.* p.101.

Au regard de ce qui précède, l'époque de la domination allemande a été fortement marquée par un grand besoin sécuritaire, car pendant le protectorat, le pays a connu la mise en place des bases militaires, des ports et bastions de surveillance sur l'ensemble des côtes stratégiques. A ce moment, la fonction de police était attribuée aux militaires. Le maintien de l'ordre se résumait ici à l'emploi de la force armée et la répression. Juste à la suite du protectorat, le Cameroun sous mandat de la Société des Nations (SDN) ; c'est-à-dire de 1922 à 1945, connaît l'émergence d'une police dite moderne⁶⁶. Cette période est marquée par de nouvelles stratégies et logiques sécuritaires conduites respectivement par la France et la Grande qui ont reçu mandat de la Société des Nations pour administrer le Cameroun.

2- L'héritage sécuritaire de l'occupation franco-britannique du Cameroun

D'emblée, les marques d'assimilation qui s'observent au travers des mécanismes sécuritaires au Cameroun traduisent les empreintes⁶⁷ du passage de la France et même de la Grande Bretagne. En fait, l'action de la France a davantage façonné les politiques publiques de sécurité au Cameroun, car ce pays (la France) est à plusieurs égards le géniteur et le producteur de la pensée sécuritaire depuis l'époque coloniale et postcoloniale à travers la mise en place des forces de sécurité et de maintien de l'ordre pour lutter contre la "rébellion" upéciste⁶⁸. Ce faisant, on va noter entre 1922 et 1960 que, la perception et la conception des politiques sécuritaires ne sont plus très identiques au Cameroun, car la période de mandat qui a cours au Cameroun (1922-1945) répond à un besoin sécuritaire atypique y compris l'ère de tutelle (1945-1960). Au cours de ces périodes, les pratiques sécuritaires vont évoluer sur le plan institutionnel notamment dans la partie orientale du Cameroun placée sous mandat français. Ce changement s'est traduit par la mise sur pied d'une nouvelle force de maintien de l'ordre, en l'occurrence la Police qui est créée en 1921⁶⁹. Dès lors, la France qui avait mandat d'administrer le Cameroun oriental, confia ainsi les missions suivantes aux fonctionnaires de police assistés par des auxiliaires camerounais à savoir : la recherche de la sécurité individuelle et collective⁷⁰, l'organisation de la cité et surtout le maintien de l'ordre dans les grands centres urbains.

⁶⁶ P.B. N'nde Takukam, "Production de la sécurité, rationalité et gouvernance locale : une ethnographie urbaine à Douala et Yaoundé (Cameroun) ", Thèse de Doctorat Ph/D en Anthropologie, Université Laval, 2016, p.163.

⁶⁷ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p.15.

⁶⁸ N'nde Takukam, "Production de la sécurité, rationalité et gouvernance ...", p. 165.

⁶⁹ Pondi, *La police au Cameroun...*, p. 98.

⁷⁰ Munyanu Dukson, "La police et la sûreté au Cameroun ...", p.18.

Sur le plan normatif, l'arrêté du 07 novembre 1925 du Haut-commissaire Théodore Paul Marchand de la République française au Cameroun a fait de la police un corps en charge de la sécurité publique. Cette force de maintien de l'ordre va transcender le temps, car après les périodes de mandat et de tutelle (1922-1960), la police est restée un maillon essentiel dans le processus de sécurité publique au Cameroun. La résultante de l'arrêté pris par le Haut-commissaire Paul Marchand est l'institutionnalisation de deux commissariats de police, dont l'un à Douala et l'autre à Yaoundé⁷¹.

La gendarmerie a été quant à elle officiellement créée le 1er Avril 1960 et va dès lors combiner les forces de gendarmerie française et les forces locales de la garde camerounaise⁷². Les éléments qui constituent cette force ont une trajectoire de formation qui répond davantage à une sociologie militaire. D'ailleurs, les dispositions générales des lois et règlements militaires leurs sont applicables⁷³. Toutefois, les missions assignées à la gendarmerie en matière de maintien de l'ordre public au Cameroun sont les suivantes : les missions de police (administrative, judiciaire et militaire), veiller de manière préventive et répressive à la sécurité publique et assurer le maintien de l'ordre, la protection des personnes et des biens ainsi que l'exécution des lois et des règlements⁷⁴. Il faut tout de même rappeler qu'officieusement les zones rurales au Cameroun étaient administrées depuis 1941 par les premières formes de gendarmerie tandis que les "grandes villes" étaient régies par la police sur le plan sécuritaire⁷⁵. En effet, l'action de la gendarmerie est encadrée par l'ordonnance N° 60-20 de février 1960 et le décret N° 60-280 du 31 décembre 1960. En substance, ces deux textes stipulent que la gendarmerie fait partie intégrante des forces armées.

Toutefois, suivant une approche diachronique, les politiques sécuritaires au Cameroun ne se réduisent pas uniquement aux attributions des forces de maintien de l'ordre et de sécurité car, dans les quartiers tels que Briqueterie et New-Bell particulièrement réputés pour leurs caractéristiques de zone fortement peuplée et renfermant de nombreux risques sécuritaires, la lutte contre l'insécurité est une démarche qui met en mouvement une pluralité

⁷¹ Abwa, *Commissaires et Hauts Commissaires ...*, Pucac, 2000, p.121.

⁷² Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", 2007, p. 281.

⁷³ *Ibid.* p. 282.

⁷⁴ J.P. Meloupou, "Société africaine et défense : De la stratégie des moyens", *Frères d'armes*, n° 197, Paris, décembre 1995, p.17.

⁷⁵ Yaya, *L'ordre public...*, p.59.

d'acteurs⁷⁶. Ainsi, dans le but d'impliquer plusieurs acteurs dans la lutte contre l'insécurité, le Président Ahidjo prend un décret en date du 11 avril 1960 consacrant une délégation des pouvoirs en matière de police administrative, urbaine et rurale. Avec l'ordonnance N° 58 /1375 du 30 novembre 1960, le transfert de compétence est devenu effectif. C'est ainsi que dans le processus de sécurité publique à Douala et à Yaoundé, les acteurs relevant de l'administration déconcentrée (Préfet et Sous-préfet) de l'administration décentralisée (CTD), les auxiliaires administratifs et bien d'autres acteurs y interviennent ; il s'agit là du processus administratif de réforme et de consolidation du maintien de l'ordre et de la sécurité qui s'opère à travers une consécration et un adoubement de l'administration de commandement et des collectivités territoriales décentralisées dans le secteur de la sécurité intérieure⁷⁷. Vraisemblablement, le système de sécurité publique implémenté au Cameroun post indépendance est trop lié à celui en vigueur en France. Suivant ce lien, les autorités pouvant décider de l'application des mesures préventives ou répressives en matière de sécurité de l'Etat et des citoyens sont : le Préfet, le Sous-préfet et le Maire. Il est reconnu au Préfet la possibilité de se faire représenter sur le terrain par une autre autorité civile (Sous-préfet, Commissaire de police). Le préfet dispose des forces de la police en cas de besoin de sécurité. Quant au Maire, il ne dispose d'aucun pouvoir sur les forces de Police, mais il ne peut diriger que les agents de la police municipale. Si le Sous-préfet sollicite l'intervention de forces policières à statut civil (police nationale) ou militaire (gendarmerie nationale) dans le cadre de la sécurité publique, il doit le faire par le biais de réquisitions⁷⁸. En effet, les autorités chargées principalement de maintenir l'ordre public et par ricochet la sécurité publique sont le Préfet ou le Sous-préfet et le Maire. Il en est ainsi parce que l'exercice du maintien de l'ordre se situe sur un territoire limité géographiquement.

Au regard de l'augmentation du sentiment d'insécurité entendu comme un phénomène qui traduit une réaction de peur face à la rupture d'un certain ordre social dont les signes les plus visibles sont la délinquance, la criminalité, le grand banditisme, les rixes sur la voie publique, des scènes de disputes, d'insurrection, suscitant la crainte, voire une sorte d'angoisse face à la crise des modes de socialisation et de régulation sociale qu'a connu le Cameroun après le départ des Allemands en 1916, les Français, nouveaux maîtres du Cameroun Oriental

⁷⁶ E. Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991. Conceptualisation et dynamique d'un système africain", Thèse de doctorat nouveau régime en Histoire et Etude de défense, Université Paul-Valéry Montpellier, Décembre 1992, p.98.

⁷⁷ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.81.

⁷⁸ Circulaire du Ministère de la Défense du 9 février 1990 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre, art. 23.

ont tôt systématisé l'approche sécuritaire par démembrements administratifs (administration déconcentrée et/ou décentralisée) en créant une école chargée de former des administrateurs à qui ils confiaient les missions de maintien de l'ordre et de la sécurité publics ; il s'est agi dans un tout premier temps de l'Ecole Primaire Supérieure (EPS) de Yaoundé⁷⁹ qui forma les chefs de police administrative de 1916-1921. Cette école est remplacée quelques temps par l'Ecole Camerounaise (ECA) et plus tard par l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) qui va s'imposer comme une école de référence pour la formation des administrateurs, magistrats et hauts fonctionnaires du Cameroun. Il ne pas superflu de relever que ces hauts fonctionnaires formés et surtout les administrateurs civils sont conviés de maintenir l'ordre et la sécurité publics car ces éléments permettent de prévenir maintenir la paix et la cohésion sociales y compris la sécurité physique. Le tableau ci-dessous présente quelques élites politico administratives issues de l'Ecole Primaire Supérieure de Yaoundé qui sont intervenues dans le processus de sécurité publique dans leur circonscription administrative respective.

⁷⁹ A.P. Amadagona, "L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), l'administration publique camerounaise et la problématique du développement au Cameroun, depuis 1963 (essai d'analyse historique) ", Mémoire de Master, Yaoundé I, 2009, p.15.

Tableau 1: Quelques élites politico-administratives issues de l'Ecole Primaire Supérieure de Yaoundé.

Noms et Prénoms	Période de formation	Spécialité	Fonctions occupées
Ahmadou Ahidjo	1939-1942	Postes et Télécommunications (PTT)	Vice premier ministre (1957-1958) Premier ministre (1958-1960) Président de la République (1960-1982)
Fouda André	1921-1923	Postes et Télécommunications (PTT)	Délégué du gouvernement Parlementaire Ministre
Emah Basile	1944-1946	Administration	Délégué du gouvernement Parlementaire

Source : A.P, Amadagona, "L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), l'administration publique camerounaise et la problématique du développement au Cameroun, depuis 1963 (essai d'analyse historique) ", Yaoundé I, 2009, p.15.

Le tableau ci-dessus nous permet de dire que l'EPS est la première école d'administration ayant formé des autorités administratives dans plusieurs domaines. Par ailleurs, on s'aperçoit à l'aide dudit tableau que la première autorité politique et par ricochet le Président de la république qui définit la politique sécuritaire et détermine les institutions devant l'implémenter sur l'ensemble du territoire national a été issue de cette école.

Aussi faut-il rappeler que les pouvoirs consacrés à la municipalité dans le processus de sécurité relève du leg colonial car, c'est grâce à la création des premières communes au Cameroun amorcées sous les administrations française et britannique que les missions de police administrative ont été consacrées, et avaient désormais un effet de prévention des troubles à l'ordre public à travers les points chauds au Cameroun⁸⁰. Ces deux puissances reçoivent, après la première guerre mondiale, le mandat d'administrer chacune une partie du Cameroun. Les deux parties sont initiées différemment à la décentralisation. Dès 1922 dans le Cameroun Britannique d'abord, l'autorité coloniale crée les *Native Court*. En effet, Les *Native*

⁸⁰ Anonyme, *La décentralisation au Cameroun*, p. 3.

Authorities avaient le droit de légiférer, de collecter les impôts sous le contrôle des *Districts Officers* et d'exercer la police administrative. C'était la politique de l'*indirect rule*⁸¹. Cependant, le même mouvement déclenche dix-neuf (19) ans plus tard dans le Cameroun français avec l'introduction des Communes Mixtes dans lesquelles le Maire est nommé et le conseil Municipal élu. C'est alors que les premières communes du Cameroun ont été créées à savoir les communes de Douala et de Yaoundé. En 1955 une nouvelle étape est franchie avec la distinction juridique de deux types de communes : d'une part, les communes de plein exercice (CPE) où le Conseil Municipal est élu et élit à son tour en son sein le Maire et les Adjoints ; d'autre part, les communes de moyen exercice (CME) dont le Maire et les Adjoints sont nommés⁸². Cette organisation prévaut jusqu'en 1974, soit quatorze ans après l'indépendance. La réforme de 1974 liée à l'adoption de la constitution de 1972 ayant abouti à l'unification du Cameroun (Cameroun occidental francophone et Cameroun oriental anglophone) a consacré des nombreux rôles aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) en matière de sécurité publique à travers l'uniformisation de législation des anciens Cameroun Oriental et Occidental⁸³. C'est à ce moment que la commune est définie comme une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière⁸⁴. Dans cette dynamique de décentralisation, le principe de l'élection du conseil municipal reste un acquis, car le système institué fait coexister deux (02) modes de désignation de l'exécutif : dans les communes rurales les administrateurs municipaux sont nommés ; dans les communes urbaines, les maires sont élus par les conseils municipaux, sauf dans certaines grandes villes (Yaoundé et Douala) où les délégués du gouvernement sont nommés. Une loi de 1987 transforme ces grandes agglomérations en communautés urbaines, ayant en leur sein des communes urbaines d'arrondissement dirigées par des Maires. La commune dès lors détient les missions de police administrative dont les déclinaisons sont : la salubrité publique, la tranquillité publique et la sécurité publique⁸⁵.

Les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et les auxiliaires administratifs, même sans une autorisation spéciale ont toujours œuvré pour la sécurité à la Briqueterie et à New-Bell. Mais progressivement avec la création du Ministère de l'Administration

⁸¹ Ngoh, *Cameroun 1884-1985...*, p.106.

⁸² Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police...", p. 34.

⁸³ Anonyme, *La décentralisation au Cameroun*, p. 6.

⁸⁴ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.91.

⁸⁵ Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police...", p. 39.

Territoriale et de la Décentralisation (MINATD), cette institution va encadrer leurs actions et celles des acteurs privés grâce à une intense activité normative, dont le décret de 1987 portant création de la Direction de la protection civile dans ce ministère. Par-delà tout, quelles sont les véritables raisons de sécurisation du Cameroun pendant la période "coloniale" ?

B- Les actions sécuritaires comme projet hégémonique des puissances étrangères

Doter le Cameroun en général d'acteurs en charge de sécuriser les personnes et leurs biens d'éventuelles attaques n'est pas un acte dépourvu d'intérêt⁸⁶. Historiquement parlant, le maintien de la sécurité a toujours été défini d'après l'instabilité ou la fronde populaire que pouvaient rencontrer les organes dirigeants pendant la période "coloniale" et voire post indépendance. Sous l'ère des puissances étrangères, si l'administration en place via ses représentants était perturbée dans la poursuite de ses activités économiques (collète d'impôts et taxes), alors on pouvait parler d'insécurité, d'où la nécessité de sécuriser à l'aide des mesures très sévères contre les libertés fondamentales; c'est fut le cas partout au Cameroun, lorsque les populations se révoltèrent contre l'administration allemande qui y avait introduit l'impôt par capitation⁸⁷. Fondamentalement, les politiques sécuritaires n'étaient pas des actes orientés de prime abord pour la protection des populations pendant la période de naissance et d'édification de la police camerounaise⁸⁸. Cette initiative associe à la fois un désir de protection des intérêts des puissances étrangères et un volet humanitaire. Dès lors, les activités de prévention des menaces faisaient l'objet de circulaires ministérielles consacrées autour des activités de renseignement coordonnées par les services du Ministère des Colonies⁸⁹. Les propos ci-dessous de Gaston Joseph, conseiller d'Etat, directeur des Affaires politiques, tenus à l'endroit des Gouverneurs généraux et Commissaires de la République au Cameroun et au Togo, rappellent à suffisance certains principes fondamentaux de la politique française :

⁸⁶ Ngoh, *Cameroun 1884-1985...*, p. 108.

⁸⁷ Il s'agit d'une forme d'impôt dont les populations du Nord Cameroun devaient obligatoirement payer aux représentants de l'administration coloniale allemande, établis dans cette localité. Il s'agit en fait d'un impôt payable par tout individu qu'il quel qu'en soit son statut professionnel.

⁸⁸ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.158.

⁸⁹ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale ...", p. 97.

L'une des principales attributions de l'Administrateur, en liaison étroite avec les services de police et de sûreté, lorsqu'ils sont déjà fortement constitués comme en Indochine, est d'être en rapports étroits et constants avec les collectivités dont il ne doit rien ignorer de la vie quotidienne. Il lui appartient de suivre avec attention les moindres mouvements des agglomérations, de connaître les malaises pouvant y naître, d'en rechercher patiemment les causes, d'y apporter remède, de donner confiance, de prévenir, toute action latente et nocive comme toute cohésion d'éléments mécontents, de sanctionner avec sévérité toutes exactions et tout abus des auxiliaires indigènes. Ce rôle implique une activité de tous les instants, une vigilance incessante, la visite fréquente des agglomérations avec les stationnements nécessaires qui doivent prévenir toute surprise⁹⁰.

Les déclarations ci-dessus, peut-on le dire ont sous-tendu les actions sécuritaires pendant la période française au Cameroun et ailleurs. Aussi devient-il intéressant d'analyser les différents objectifs de ces initiatives de sécuritaires.

1- Les politiques sécuritaires comme tremplin pour réaliser les objectifs politico-économiques

La sécurisation vue sous cet angle est une activité qui engage l'ensemble du projet hégémonique des occidentaux qui ont eu mandat d'administrer le Cameroun⁹¹. Dans cette perspective, on constate que, maintenir l'ordre n'est pas au Cameroun sous mandat ou sous tutelle franco-britannique une question technique, c'est la condition *sine qua non* pour discipliner les populations⁹². Pour cela, l'extension des unités de maintien de l'ordre se fait suivant les tensions sociopolitiques dont le Cameroun fait l'objet à partir de 1952. C'est dans l'optique de générer l'ordre public que la France mit l'accent sur la formation des élites politico administratives à travers les écoles spécialisées à l'instar de l'Ecole Primaire Supérieure de Yaoundé. Cette formation de l'élite traduit une volonté d'asseoir sa domination dans le pays sans aucun risque sécuritaire, afin de pouvoir tirer profit de ressources naturelles⁹³. C'est sans doute le sens de ces propos du Gouverneur Général Pierre Engoulvant :

⁹⁰ CAOM, 1AFFPOL/539 dossier 14, Circulaire ministérielle n°2 C1, du 10 juin 1930, relative à la nécessité de renseigner rapidement le Département sur les incidents locaux d'une certaine importance, cité par Fondation Paul Ango Ela (FPAE) et Laboratoire Prodig, dans "Les pratiques populaires de sécurité à Yaoundé", Yaoundé, FPAE, 2009, p.13.

⁹¹ Z. Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé: cas du quartier Ekoudou (1962-1992) ", Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé 1, 2018, p. 44.

⁹² Blanchard, *Introduction générale: le maintien de l'ordre dans l'Empire français...*, 2012, p.14.

⁹³ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991...", p.97.

Le Cameroun constitue, en effet tant du point de vue géographique qu'économique, le complément indispensable de L'AEF. Le moyen Congo et l'Oubangui Chari, n'en sont que l'hinterland. Les allemands l'avaient si bien compris que tout le programme de chemin de fer était conçu en vue de drainer vers Douala le trafic de la plus grande partie de l'AEF⁹⁴.

En outre, la volonté d'étouffer le mouvement nationaliste camerounais déclenché avec ardeur par l'Union des Populations du Cameroun(UPC) en 1948 est pour beaucoup dans la définition des politiques sécuritaires pendant l'époque coloniale. A cet effet, Belomo affirme que :

L'extension des unités du maintien de l'ordre se fait suivant les tensions sociopolitiques dont le Cameroun fait l'objet à partir de 1952. Les Renseignements Généraux se mettent en place. Les commissariats spéciaux ont pour but de suivre les mouvements politiques locaux, africains et européens; leur création, leur programme, leur évolution, leurs principaux représentants, leur importance numérique, leur influence sur la population⁹⁵.

Dans le même ordre d'idées, il s'avère que le mouvement de sécurisation qui se faisait par le biais de la monopolisation de l'usage de la force a été l'une des caractéristiques des périodes de mandat et de tutelle au Cameroun. Ainsi, au fur et à mesure des décennies et en fonction de l'intérêt visé, les autorités coloniales cherchèrent à réguler et à maintenir la sécurité dans les colonies, tout au long du XIXème siècle parfois afin d'asseoir leur domination politique et économique⁹⁶. En fait, la ruée des pays européens vers le Cameroun pour des raisons économiques a aussi été l'un des déterminants majeurs des actions sécuritaires car, les résistances des populations face à cette exploitation économique constituaient un obstacle pour les Européens, et étaient perçues par les Occidentaux comme une menace constante⁹⁷. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les Européens étaient dans les faits tous dotés de pouvoirs de police, en particulier celui de se rendre justice eux-mêmes à l'encontre des indigènes⁹⁸. Quand ils se sentaient menacés, ils pouvaient même créer des milices avec le pouvoir de vie ou de mort sur les indigènes : c'est ainsi qu'à partir de 1955, dans les régions du Centre et de l'Ouest, le Haut-commissaire, Roland Pré de si triste

⁹⁴ CAOM, 1AFFPOL/539 dossier 14, Circulaire ministérielle N°2 C1, du 10 juin 1930, relative à la nécessité de renseigner rapidement le Département sur les incidents locaux d'une certaine importance, cité par Fondation Paul Ango Ela (FPAE) et Laboratoire Prodig, dans "Les pratiques populaires de sécurité à Yaoundé", Yaoundé, FPAAE, 2009,p.17.

⁹⁵ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 276.

⁹⁶ J.P. Peyroulou, *Guelma 1945 : une subversion européenne dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009, p.89.

⁹⁷ *Ibid.* p.90.

⁹⁸ *Ibid.*p.95.

mémoire⁹⁹, fut directement responsable de centaines de morts et de disparus pendant les manifestations liées à l'interdiction de l'UPC. Aussi pouvons-nous dire qu'il était davantage question de maintenir un régime de libertés restrictives afin de retarder ou d'étouffer le mouvement indépendantiste camerounais. Même si la direction administrative de plusieurs domaines se faisait progressivement par des personnels locaux, l'ancienne puissance gardait un espace de pouvoir¹⁰⁰. C'était dans l'optique de perpétuer cette autorité et cet état de non indépendance effective que le gouvernement dans les actions de la police se déployait devant les résistances de certains opposants indigènes éclairés. Les propos suivants en disent davantage sur les mutations de l'action policière au Cameroun :

Dans un développement sur la distinction temporelle de la police, un commissaire divisionnaire responsable de la formation à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, haute institution en charge de la sécurité intérieure du pays, précise que la police de ces dernières années est bien plus proche (police de proximité) de la population que celle qui s'est déployée pendant la période coloniale et aux alentours des années d'indépendance. Pour le Commissaire, cette dernière était bien plus répressive. Même s'il ne détermine pas les motifs de la répression, les échos et les recueils d'histoire montrent clairement les actions qui se menaient contre ceux qui étaient qualifiés d'ennemis de la nation¹⁰¹.

Manifestement, tous ceux qui constituaient des potentiels menaces pour l'ordre colonial, étaient traqués et subissaient les châtements les plus cruels et les plus inhumains, comme l'affirme le Professeur Tsala Tsala en ces termes :

L'impossible musellement de l'UPC a conduit à la radicalisation des positions et par conséquent à la mise sur pied d'une législation répressive exceptionnelle sous-tendue par l'état de mise en garde, l'état d'alerte, l'état d'urgence et la militarisation de la justice.¹⁰²

Au vu de ce qui précède, il est possible d'affirmer que les initiatives prises pour maintenir la sécurité au Cameroun présence étrangère ont été davantage déterminées en fonction des situations politiques, du contexte économique et du climat social régnant entre les locaux et les internationaux. Qu'en est-il des déterminants sociaux des politiques sécuritaires ?

⁹⁹ Abwa, *Commissaires et Hauts Commissaires...*, p.51.

¹⁰⁰ P.B. N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.159.

¹⁰¹ *Ibid.* p.159.

¹⁰² C.C. Tsala Tsala, "Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1991", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2008, p. 102.

2- Les déterminants sociaux des actions sécuritaires

Au regard de l'impact de l'insécurité sur le plan social à travers des incidents sur certains individus et groupes sociaux, la réalisation de l'intérêt général et la recherche de la paix sociale dans les points chauds étaient devenues les principaux objectifs des actions menées pour garantir la sécurité partout au Cameroun du protectorat allemand, passant par le mandat franco-britannique, jusqu'à la période de tutelle, voire après l'indépendance¹⁰³. Dans la poursuite de ces objectifs, la police créée par la France s'est fortement illustrée à travers la lutte contre le mouvement germanophile y compris contre les actes inciviques entretenus par certains citoyens. Ces mouvements de pacification entretenus par la Police sont à saluer, car ils ont permis de maintenir la paix et la cohésion sociales. C'est sans doute la raison pour laquelle Paul Pondi affirme : "les fonctionnaires de police tant locaux qu'étrangers méritent un hommage confraternel"¹⁰⁴. En effet, le décuplement des menaces sociales, entendues comme des heurts voire des affrontements communautaires, a constitué une raison pour les puissances étrangères de sécuriser les zones à risque au Cameroun, notamment les quartiers Briqueterie et New-Bell, tous proches de la gare voyageur où déambulaient quotidiennement les clochards aux actions susceptibles de dégénérer en des actes criminels¹⁰⁵. À cela s'ajoute l'objectif de contrecarrer les conséquences sociales d'une insécurité générale causée par: une immigration massive, les conflits intercommunautaires¹⁰⁶, le crime organisé et la surpopulation¹⁰⁷.

Au regard des multiples troubles à l'ordre public rencontrés par les puissances européennes au Cameroun, les policiers, les gendarmes et autres acteurs furent impliqués dans le processus de maintien de l'ordre. Tout compte fait, le projet hégémonique se structure davantage au tour de la question du maintien de l'ordre. Sous un autre angle, l'acquisition de l'indépendance et l'urbanisation ont donné une nouvelle vision aux politiques publiques de sécurité au Cameroun¹⁰⁸.

¹⁰³ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité ...", p. 97.

¹⁰⁴ Munyanu Dukson, dans "La Police et la sureté...", p.80.

¹⁰⁵ *Ibid.* p.81.

¹⁰⁶ M. Randriamampianina, "Sécurité et Défense nouveaux Défis, Nouveaux Acteurs", *Friedrich-ebert-stiftung*, n° 2, 2009, p.25.

¹⁰⁷ Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police...", p. 39.

¹⁰⁸ P.B. N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.159.

III- LA DEFINITION AUTONOME DES POLITIQUES SECURITAIRES ET LA MISE SUR PIED D'ORGANES Y AFFERENTS : UNE EXIGENCE DE L'INDEPENDANCE ET DU DEVELOPPEMENT DES CENTRES URBAINS

Notons que l'orientation des politiques publiques relatives aux questions sécuritaires après l'indépendance peut se comprendre à partir de certains objectifs qui ont été fixés lors de l'institutionnalisation du maintien de l'ordre et de la sécurité comme leviers de domination par le pouvoir colonial Français¹⁰⁹. Les changements survenus quelques temps après l'accession à la souveraineté en 1960, l'ouverture démocratique des années 1990 et la montée en puissance de l'insécurité structurée par la criminalité dans les années 2000 ont introduit davantage des acteurs internes devant réaliser l'ensemble des éléments constitutifs de l'ordre public, ceci en fonction du climat sociopolitique dans le pays¹¹⁰. En clair, l'histoire des politiques publiques de sécurité est une histoire tributaire aux transformations socio-politiques, économiques et culturelles que le Cameroun a connues. En effet, depuis les périodes de mandat (1922-1945) de la Société des Nations et de tutelle (1945-1960) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) assurées conjointement par la France et la Grande Bretagne sur le Cameroun, la notion de sécurité façonnait déjà les habitudes administratives et politiques¹¹¹. C'est ce qui a permis à l'Etat camerounais une fois après son accession à l'indépendance de construire l'idée de paix et d'ordre public afin d'encourager et de maintenir l'ambition d'un Etat soucieux de sa population et dévoué à sa protection¹¹². C'est dans l'optique de poursuivre le même but que la question de sécurité est devenue beaucoup plus l'œuvre des acteurs nationaux après l'indépendance du Cameroun Oriental survenue le 1er janvier 1960¹¹³. Ce changement est occasionné par la volonté et les efforts du jeune Etat de rendre plus endogènes et souveraines les institutions de sécurité; c'est le cas de la Police qui, bien que créée en 1925 devient un corps de sécurité placé sous tutelle de la DGSN en 1967 et de la Gendarmerie qui prend la dénomination de Gendarmerie Nationale dès le 1er Avril 1960, avec des missions de sécurité et de défense. Cette accession à la souveraineté fait du Cameroun un Etat dans sa conception juridique, sociologique, territoriale et lui donne dorénavant la possibilité de définir sa politique de sécurité. Toutefois, il n'est pas superflu de

¹⁰⁹ Nous souhaitons circonscrire l'évolution des pratiques sécuritaires sous le prisme du pouvoir colonial français car, la zone d'étude choisie était sous l'escarcelle française, toute chose qui nous permet d'éviter de disperser les idées, d'autant plus qu'il est question de travailler sur l'histoire de la sécurité publique afin de faciliter la compréhension des dynamiques actuelles y relative.

¹¹⁰ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 177.

¹¹¹ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité...", p.99.

¹¹² Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun ...", p. 103.

¹¹³ Pondi, *La police ...*, p.76.

rappeler que dans ce processus de sécurisation, le Cameroun bénéficie d'une assistance technique de la part de plusieurs partenaires, entre autres ses anciens maîtres (France et Grande Bretagne). Ainsi, plusieurs facteurs sont à l'origine de l'internalisation des composantes de l'ordre sécuritaire au Cameroun.

A- Les facteurs d'autonomisation des politiques publiques de sécurité

Les facteurs ayant proprement conduit à l'internalisation du modèle camerounais de sécurité sont nombreux et seuls deux d'entre eux méritent d'être développés à savoir : l'accession à l'indépendance et l'avènement d'un contexte sociopolitique qui s'accompagne d'un développement urbain remarquable. Ainsi, cette urbanisation demande une mise sur pied d'institutions sécuritaires à l'effet de consolider le jeune Etat via une intense activité de sécurisation des points chauds comme les quartiers Briqueterie et New-Bell. Après l'indépendance du Cameroun, on note dans les localités de Yaoundé et Douala une recrudescence des phénomènes rendant impératifs l'activation des moyens nécessaires susceptibles de garantir et de maintenir l'ordre et la sécurité publics.¹¹⁴ En effet, la concentration croissante des populations à Yaoundé et à Douala a entraîné le désordre urbain matérialisé par l'occupation anarchique du territoire, la délinquance, la hausse de la criminalité, les échauffourées entre les populations, suivies des revendications et des soulèvements, d'où la mise en place d'une police urbaine afin de tenir en respect les délinquants, les infracteurs et les inciviques¹¹⁵. Tout de même, il faut reconnaître que cette institutionnalisation voire la de ces acteurs de sécurité était aussi nécessaire pour repousser à une distance respectable les ennemis de la République¹¹⁶.

1- L'indépendance comme matrice d'une nouvelle trajectoire de sécurisation

Il n'est pas question ici de revenir sur les différents moments de luttes nationalistes ayant conduit à l'accession du Cameroun à l'indépendance. L'on veut tout simplement souligner l'apport de l'indépendance du Cameroun dans l'orientation des politiques publiques de la sécurité intérieure. Vraisemblablement, l'indépendance apparaît comme l'un des principaux facteurs ayant permis à l'Etat du Cameroun de se doter d'une classe de personnes ayant pour rôle de garantir la sécurité¹¹⁷. Bien évidemment, la fonction sécuritaire et la réalisation progressive du monopole de la violence physique légitime par le jeune Etat du

¹¹⁴ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale...", p. 97.

¹¹⁵ Yaya, *L'ordre public...*, p.60.

¹¹⁶ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.181.

¹¹⁷ J.F, Médard, "L'Etat néopatrimonialisé", *Politique africaine*, N°39, 1990, p.24.

Cameroun sont devenues une réalité en 1960 grâce à la mise en œuvre des forces de sécurité à forte consonance endogène. Par l'entremise de cette indépendance, plusieurs principes ont été définis en matière de sécurité nationale sous l'ère Ahidjo, puis sous le règne de Biya. Ces principes orchestrés par l'indépendance à en croire à Bieleu, sont quatre parmi lesquels : le principe d'unicité, le principe d'universalité, le principe de permanence et le principe de déconcentration¹¹⁸.

Le principe d'unicité place le chef de l'Etat au centre de toute initiative sécuritaire, car il est l'expression de la souveraineté du peuple qui lui confère un certain nombre de pouvoirs spécifiques en termes de défense et de sécurité. Le chef de l'Etat est au centre des décisions prises concernant la sécurité parce qu'il a le titre de chef suprême, de commandant en chef. L'article 8, alinéa 2 et 3 de la Constitution précise d'ailleurs à cet effet qu' : "il est le chef des forces armées, il veille à la sécurité intérieure et extérieure de la République"¹¹⁹. Ceci démontre déjà que la politique sécuritaire du Cameroun dépend du chef de l'Etat¹²⁰.

Le principe de l'universalité est l'un des plus importants dans la politique sécuritaire voire de la défense du Cameroun. Il peut également être considéré comme une sorte de politique de sécurité globale, c'est-à-dire que, tout citoyen camerounais est appelé à apporter son concours dans le cadre de la sécurité du territoire national. Cette consécration de la participation de tout citoyen à la sécurisation du territoire national, en fonction de la compétence de chaque acteur, se matérialise par exemple lors des situations où l'ordre public est fortement menacé. Pour ce faire, la police est la première force sollicitée suivie des forces de la gendarmerie nationale dans le processus de sécurisation car, l'essentiel est de participer à la protection des populations qui est l'intérêt supérieur de l'Etat¹²¹. Le maintien de la sécurité apparaît donc comme une obligation ou un devoir de l'Etat, c'est ainsi qu'il se fait par une pluralité d'acteurs sans distinction de sexe, de confession religieuse ou idéologique. En outre, le principe d'universalité amène une convergence d'idée qui assure une sécurité globale, Pierre Ba'a Ba'ana Nku parle à cet effet de la sécurité de tous et de chacun¹²². Mais, il importe de dire que, la participation d'un citoyen aux activités de sécurité à travers les groupes d'auto-défense devrait être précédée d'une formation pendant laquelle, on lui

¹¹⁸ V. Hameni Bieleu, *Politique de défense et de sécurité nationale du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 321.

¹¹⁹ Article 8 alinéa 2 et 3 de la constitution de 1996.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Hameni Bieleu, *Politique de défense et de sécurité...*, p.323.

¹²² N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", 2016, p.5.

inculque certaines valeurs lui permettant de mettre l'intérêt de la communauté au-dessus de tout.

Le principe de permanence quant à lui, consiste à veiller sur la sécurité en tout temps. Ce principe tire son origine de l'ordonnance française du 07 janvier 1959, portant organisation générale de la sécurité et de la défense et repris dans la loi camerounaise N° 67/LF/9 du 12 juin 1967. Cette loi stipule que l'Etat a pour mission d'assurer en toutes circonstances, contre toutes sortes d'agressions, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie des populations¹²³. Ceci est d'autant plus valable que la prépondérance de la menace est devenue constante non seulement en temps de crise ou de guerre, mais aussi en temps de paix. En histoire des relations internationales, le principe de permanence est récurrent en termes de sécurité. C'est ainsi que chaque Etat, pour assurer sa sécurité d'une manière globale se dote des moyens lui permettant de répondre à toute sorte de menace. La course au maintien de la sécurité d'une manière constante nous amène à ce que Hebert Butterfield appelle la peur hobbesienne, c'est-à-dire que chaque Etat assure en permanence sa sécurité en fonction des dangers que l'autre présente.

Le dernier principe est celui de la décentralisation qui à son tour, consiste à mobiliser en temps de paix, les autorités civiles et militaires, dans toutes les circonscriptions pour leur permettre de dissuader les forces ennemies au maximum¹²⁴. Les plus concernés ici sont les autorités administratives telles que les Préfet, les Sous-préfets et même les chefs de villages qui travaillent en étroite collaboration avec les autorités militaires même dans les zones les plus reculées du pays. La particularité de ce principe est qu'il attribue à chaque citoyen un rôle précis dans le processus de la sécurité nation.

2- Le contexte sociopolitique et le développement des espaces urbains comme mobiles d'une polarisation d'organes sécuritaires

La nécessité de maintenir la sécurité au Cameroun est liée de façon inextricable à l'histoire politique. Ce sont les intérêts ou les enjeux politiques qui ont donné différentes formes à la sécurité tout au long de la construction de l'État et des villes¹²⁵. En effet, le développement urbain s'accompagne d'un certain nombre d'activités ludiques et économiques qui, parfois ne respectent aucune norme en matière sécuritaire, toute chose susceptible de créer l'insécurité via la délinquance, le désordre urbain, le grand banditisme..., En

¹²³ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.6.

¹²⁴ Hameni Bieleu, *Politique de défense et de sécurité...*, p. 43.

¹²⁵ N'nde Takukam, "Production de la sécurité ...", p.157.

s'intéressant à cette logique, on se rend compte que, c'est dans un contexte historique particulier et dans le cadre d'une croissance démographique dans l'espace urbain que se sont construites les politiques et les pratiques de sécurisation. La sécurité au départ épousait les logiques coloniales, mais par la suite, sa pratique est devenue dépendante de la dynamique politique¹²⁶. Ainsi, nous pouvons constater que, pendant la période qui a suivi les indépendances et qui a précédé l'ouverture démocratique, soit entre 1962 et 1990, on parlait davantage de police d'État, car la Police durant ces moments s'apparentait à une force dont l'existence se réduit à la protection de l'idéologie politique¹²⁷. Elle était en place, moins pour garantir les droits et libertés des populations que pour les contraindre à l'obéissance de la volonté d'État. Les contestations populaires, la recrudescence de l'insécurité, ont favorisé la mise en place des nouvelles structures de sécurité. Conjointement avec l'organisation des forces publiques moins nombreuses, les populations des quartiers prennent elles aussi des initiatives de sécurité non seulement pour combler le déficit exprimé de l'État en terme d'effectifs de forces de sécurité, mais aussi pour établir des formes particulières de justice qui se soldent par des lynchages des délinquants appréhendés. Dans le même ordre d'idées, s'en est suivie la multiplication d'institutions en charge de la sécurité à Yaoundé et à Douala. Pour le cas du quartier Briqueterie, la Sous-préfecture de Yaoundé IIème est créée en 1974 et doit désormais assurer son rôle d'administration de commandement à travers sa mission de maintien l'ordre public dans ledit quartier. A New-Bell, une Sous-préfecture est également créée. Ces unités administratives apparaissent comme les principales institutions dans la quête de la sécurité dans les arrondissements de Yaoundé IIème et Douala IIème à cette époque. En outre, suivront la création de la Brigade de gendarmerie de Tsinga, de Camp Yabassi, du Commissariat de sécurité publique de Yaoundé IIème en 1980, et plus tard la mise sur pied de des communes d'arrondissement de Yaoundé II et Douala II en 1987. Après leur création, toutes ces structures ont eu pour principales missions : le maintien de l'ordre et la sécurité publics. Dès lors, le quartier Briqueterie a cessé de dépendre du Commissariat central, au lendemain de l'institutionnalisation du Commissariat de sécurité publique en l'occurrence celui du deuxième arrondissement de Yaoundé, sis à Mokolo. Ces institutions ont pour rôle de maintenir l'ordre, de mettre en application les lois et règlements, et de réprimer la délinquance¹²⁸. En somme, les mutations stratégiques et pratiques relatives à la question de

¹²⁶ N'nde Takukam, "Production de la sécurité ...", p.198.

¹²⁷ Nous le disons parce que selon certains acteurs de la société civile, l'ordonnance de Mars 1962, portant répression de la subversion a été prise à l'effet d'étouffer les Upécistes et conforter le Président Ahidjo dans l'exercice son pouvoir

¹²⁸ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 274.

sécurité sont liées en dehors du contexte sociopolitique, au développement de la ville et de la croissance démographique. La prise en compte de ces paramètres est essentielle pour comprendre les logiques qui président à l'action étatique, en ce qui concerne les politiques publiques de la sécurité.

B- Du Président Ahidjo au Président Biya : le parlement sous le prisme des politiques publiques de sécurité permanence ou rupture ?

L'indépendance du Cameroun oriental survenue le 1^{er} janvier 1960 a permis à cette partie (soit 4/5 de toute l'étendue du territoire) du Cameroun, à travers sa prééminence institutionnelle de s'approprier les missions régaliennes d'un Etat au sens post westphalien du terme ; il s'agit entre autres de la consécration de la fonction gendarme de l'Etat moyennant la lutte contre l'insécurité. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas superflu de rappeler que la constitution de l'Assemblée nationale fédérale du Cameroun en 1962, Assemblée au sein de laquelle est votée la loi consacrant la répression de la subversion est la preuve que, le parlement à travers le vote de lois va désormais s'illustrer comme un maillon essentiel dans le cadre de l'implémentation des choix officiels en matière sécuritaire. En effet, l'Assemblée nationale qui a fondamentalement trois (03) principales fonctions notamment : la fonction représentative, le contrôle de l'exécutif et le vote des lois, va grâce à ces fonctions à elle reconnues intervenir dans l'accompagnement de l'Etat dans le processus législatif relatif à la sécurisation du pays. Sans vouloir revenir de fond en comble sur l'action sécuritaire du parlement camerounais, l'essentiel pour nous ici est de procéder à une analyse des initiatives sécuritaires nationales sous forme de projet de loi selon qu'on soit sous le règne Président Ahidjo ou sous celui du Président Paul Biya qui, naturellement ont connu l'approbation du Parlement moyennant le vote des députés. C'est ainsi dire que, depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, les politiques publiques de sécurité définies par le Chef de l'Etat ont pour vocation d'être implémentées sur l'ensemble du territoire national. Mais au regard des risques sécuritaires que regorgent certains points chauds et localités à travers le pays, il est évident que l'Etat à travers ses différents démembrements, accorde une attention particulière aux zones dites crisogènes voire criminogènes¹²⁹. Sous le mandat du Président Ahidjo, les notions de sécurité et de défense ont entretenu un jeu qui met en évidence aussi bien les divergences et les convergences, lesquelles ont plus ou moins continué lorsque le Président Biya arrive au pouvoir en 1982. En clair, les politiques sécuritaires sont toujours définies en fonction du climat sociopolitique, depuis l'indépendance survenue en 1960. Durant cette

¹²⁹ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre...", p. 23.

période, si l'administration en place était perturbée, alors on pouvait parler avec ardeur d'insécurité¹³⁰. Ainsi, vraisemblablement, le travail qui nous incombe dans la séquence qui suit va consister à s'intéresser à l'effectivité de l'action sécuritaire du parlement sous la conduite de principaux Chefs de l'exécutif au Cameroun, à travers une pluralité de mesures allant des actes politiques de pacification du pays en général et des points chauds en particulier. Ceci étant intéressons-nous tout d'abord aux politiques sécuritaires impulsées par le Président Ahidjo avant d'analyser les marques du Président Paul Biya en la matière.

1- Les politiques publiques de sécurité sous Ahidjo (1960 -1982) : une lecture via la lutte contre le mouvement upéciste, les vellétés subversives et le grand banditisme

En date du 10 avril 1948, l'Union des populations du Cameroun (UPC), premier parti politique à consonance nationaliste, est créée dans la ville de Douala réputée frondeuse, par des nationalistes camerounais revendiquant l'indépendance de leur pays¹³¹. Ce parti va d'ailleurs, à travers ses militants s'opposer farouchement au pouvoir colonial assuré par la France en terre camerounaise. Ce durcissement d'approche dans la lutte pour la libération du Cameroun par l'UPC va lui valoir une interdiction de fonctionner servie par l'administration coloniale en 1955¹³². : les chefs de l'UPC partent alors en exil. Quatre années après son bannissement de l'échiquier politique camerounais, l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui a confié la conduite de sa tutelle au Cameroun conjointement à la France et à la Grande Bretagne en décembre 1946, va grâce à l'Assemblée générale des Nations unies de mars 1959, voter la fin de la tutelle sur le Cameroun¹³³. Contraints à l'exil par l'autorité coloniale, les leaders de l'Union des Population du Cameroun vont créer le bras armé de cette chapelle politique notamment l'Armée de libération nationale du Kamerun (ALNK)¹³⁴, et relancent les attaques contre les missionnaires, les colons, les cinémas et des stations-service, entraînant une répression de plus en plus violente¹³⁵. Cette armée est perçue par l'administration coloniale comme un véritable vecteur d'insécurité et trouble à l'ordre public, d'où l'urgence de l'effacer par l'entremise des politiques sécuritaires coercitives. Pour ce faire, le 30 octobre 1959, avec l'appui de la France qui désire notamment faire échec à l'UPC, les pleins pouvoirs sont accordés à Ahmadou Ahidjo, chef de file des musulmans du Nord et ancien conseiller de

¹³⁰ N'nde Takukam, "Production de la sécurité, ", p. 176.

¹³¹ C. B.N. Toko, *Condamnés à l'oubli mission d'enquête dans les couloirs de la mort Cameroun*, Paris, ECPM 2019, p.33.

¹³² *Ibid.*34.

¹³³ *Ibid.*32.

¹³⁴ *Ibid.* p.34.

¹³⁵ *Ibid.* p.33.

l'Assemblée de l'Union française de 1953 à 1958¹³⁶. La mise évidence de cette insécurité et trouble à l'ordre public est faite de la manière par Toko :

Le 1er janvier 1960, le Cameroun français proclame son indépendance. L'UPC entend prouver que les « vrais patriotes » se sont vu confisquer l'indépendance : le parti déclenche une série d'émeutes sanglantes dans le pays, tuant plus de quarante personnes à Douala et Yaoundé. Quelques mois plus tard, en novembre 1960, Félix-Roland Moumié, leader de l'UPC, meurt empoisonné au thallium en Suisse. Il est remplacé par Ernest Ouandié, qui poursuit la lutte armée contre le régime d'Ahmadou Ahidjo¹³⁷.

Manifestement, Ahidjo qui va devenir le premier président du Cameroun en 1960, va devoir faire face à cette lutte armée portée de l'extérieur comme de l'intérieur par les militants de l'UPC¹³⁸, qui constitue un véritable problème d'insécurité qu'il faut d'ailleurs rapidement juguler. Rappelons qu'avant son arrivée à la prééminence institutionnelle du Cameroun, la guerre menée contre les nationalistes était conduite par la France qui, parallèlement, organisait progressivement sa succession à la tête du pays¹³⁹. Dans le cadre de l'organisation de la succession au sommet de u futur Etat camerounais, notons que l'adoption en 1956 de la loi-cadre française Defferre va y jouer un rôle très important, car elle est à l'origine de la consécration d'une certaine autonomie aux colonies françaises¹⁴⁰. Au Cameroun, c'est la mise sur pied de l'Assemblée Législative du Cameroun (ALCAM) par voix de suffrage universel. Mais, L'UPC n'a pas pris part à cette consultation électorale, car bannie de toute activité politique au Cameroun depuis 1955. A l'issue de cette élection, le parti administratif, notamment le Bloc démocratique camerounais (BDC) va arriver en première position, toute chose qui lui permet de former le premier gouvernement du Cameroun Oriental. Devenu indocile et irrévérencieux vis-à-vis de Louis Paul Aujoulat, ce dernier va orchestrer la chute de son gouvernement en provoquant une démission collective des ministres foubé musulmans menés par Ahmadou Ahidjo, président de l'Union camerounaise (UC)¹⁴¹. C'est dans ce contexte qu'Ahidjo va devenir en février 1958 le nouveau Premier ministre du Cameroun Oriental. Agé seulement de 34 ans, cet ancien commis des Postes et Télécommunications, originaire du Nord du pays, était depuis 1952 l'un

¹³⁶ Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.34.

¹³⁷ M. Michel, "Une décolonisation confisquée ? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous tutelle de la France 1955-1960", *Revue française d'histoire d'outremer*, tome 86, n° 324-325, 1999, p.257.

¹³⁸ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 178.

¹³⁹ F. Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Éditions Karthala, 2011, p.19.

¹⁴⁰ *Ibid.* p. 20.

¹⁴¹ *Ibid.* p.19.

des protégés du médecin et politicien français Louis-Paul Aujoulat, ancien député du Cameroun à l'Assemblée nationale française et plusieurs fois ministre sous la IV^e République¹⁴². En date du 1^{er} janvier 1960, le Cameroun Oriental devient indépendant. Après cette indépendance et compte tenu de sa proximité avec l'appareil administratif, Ahidjo va faciliter trouver des stratagèmes pour devenir le principal garant institutionnel au Cameroun français. Dans sa course pour la présidence de la république, M. Ahidjo va, en février 1960, grâce à un référendum constitutionnel consacrer, selon à sa guise, un régime présidentiel fort¹⁴³. Ensuite, les élections législatives qu'il a organisées le 10 avril 1960 ont donné sans surprise l'avantage à son parti, l'Union camerounaise : il a obtenu 51 des 100 sièges mis en jeu. Dans un dernier tour de passe-passe, Ahidjo s'est adjugé la présidence¹⁴⁴.

Après être président de la république et compte tenu du contexte sécuritaire toujours pas rassurant, Ahidjo va, deux années après son règne, prendre des ordonnances devant lui permettre de lutter contre l'insécurité : il s'agit des politiques publiques de sécurité encadrées sur le plan normatif par la répression de la subversion¹⁴⁵. Ces politiques sécuritaires sont juridiquement fondées par les ordonnances de 1962, plus précisément, l'ordonnance n° 62/OF/18 du 12 mars 1962¹⁴⁶. A s'en tenir au fondement de cette logique sécuritaire, nous pouvons dire que l'ordonnance de mars 1962 était un prétexte pris par le président Ahidjo pour étouffer les nationalistes de l'UPC déterminés à fragiliser son régime, qu'ils qualifient de fantoche et néocolonial. Vraisemblablement, cette politique de sécurité à l'œuvre au Cameroun est une de sécurité tribulaire à la crise socio-politique et vise à aider l'Etat central à conserver son le pouvoir et à mieux l'exercer. Dans un cadre beaucoup plus élargi au sujet des politiques publiques de sécurité au Cameroun, Pélagie pense qu' :

Elles ne représentent pas seulement une intervention gouvernementale dans le secteur de la sécurité, elles sont implémentées de manière permanente étant donné que les schèmes de pensée restent les mêmes et sont sans cesse réactivés lors des crises politiques. Elles sont basées sur la légalité d'exception qui détermine le cadre juridique donnant l'existence à ces politiques. Cette légalité inaugure des pouvoirs exceptionnels ou de crise procurant un rôle transcendantal au Président de la République¹⁴⁷.

¹⁴² Pigeaud, *Au Cameroun...*, p.19.

¹⁴³ *Ibid.* p.21.

¹⁴⁴ *Ibid.* p.20.

¹⁴⁵ Belomo Essono, "Sécurité et ordre politique...", p.15.

¹⁴⁶ *Ibid.* p.16.

¹⁴⁷ *Ibid.* p.15.

Sous Ahidjo, le premier fait marquant en matière de politiques publiques de sécurité aura été le déploiement des missions parlementaires au service de la sécurité dans les foyers de crise à travers le Cameroun¹⁴⁸. Ceci parce que, comme dit précédemment, les circonstances qui entourent l'accession du Cameroun oriental à l'indépendance sont essentiellement troubles sur le plan sécuritaire. En effet, l'insécurité dans ce contexte est structurée par le "terrorisme" de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) qui date en réalité de 1957. C'est ainsi que, afin de réduire cette fracture sécuritaire, la France qui assure la tutelle dans cette partie du Cameroun et les administratifs locaux, décident tout d'abord de s'appuyer sur l'option militaire contre les nationalistes upécistes. Au regard de l'improductivité de l'option militaire face à la lutte anti upécistes déclenchée par le gouvernement, l'action sécuritaire du parlement semble être la solution. Pour ce faire, les parlementaires vont au-delà de leurs missions traditionnelles (la législation et le contrôle de l'exécutif), effectuer des descentes sur les principales localités en proie à l'insécurité pour s'imprégner des difficultés que rencontrent les populations locales, et asseoir des stratégies susceptibles de mettre un terme à cette fracture sécuritaire qui s'étend à plusieurs localités du Cameroun. Cette façon de procéder initiée par le Président Ahidjo, marque le début de la participation des députés de la Nation; composantes politiques locales dans les opérations de pacification des localités en panne sécuritaire¹⁴⁹. C'est ce qui fait dire Ahmadou que :

Le parlement camerounais pendant la période de guerre qui opposait d'un côté l'administration coloniale française et l'administration camerounaise et de l'autre les nationalistes camerounais composés des leaders comme Um Nyobe et ses pairs, a envoyé plusieurs missions parlementaires dans plusieurs localités du Cameroun pour s'acquiescer de la situation sécuritaire et de trouver une issue à cette situation afin d'éviter qu'il y ait encore des morts liées à cette insécurité. Le pays Bassa, le pays Bamiléké, la région du Mungo sont entre autres les localités victimes de la rébellion. Pour cela, les Parlementaires autochtones et allogènes participent d'une part dans les différentes assemblées à l'adoption d'une législation répressive contre la rébellion et d'autre part dans les actions tantôt collectives à l'échelle locale en menant la campagne psychologique pour le retour de la paix dans la région¹⁵⁰.

Dans la province du littoral en l'occurrence, l'insécurité notoire qui caractérise la localité du Mungo du fait de la rébellion upéciste, a eu pour conséquence des pertes en vies humaines et la régression de l'économie locale basée sur l'agriculture. Dans l'optique de résoudre cette crise sécuritaire, les députés originaires de cette localité, assistés de certains

¹⁴⁸ Njankou Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique ...", p.131.

¹⁴⁹ *Ibid.* p.132.

¹⁵⁰ A.T. Wangamie, "Les questions sécuritaires au parlement de l'UPC à Boko haram : 1957 à 2014", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2021, p.60.

de leurs collègues vont séjourner dans le Mungo, afin de pacifier la localité moyennant un discours de paix et de rassemblement au mois de juillet et décembre 1960¹⁵¹. Concrètement, le Président de l'Assemblée Nationale y avait conduit une délégation de parlementaires composée de son Directeur et chef de son cabinet notamment Joseph Feyou et Alexandre Kouam¹⁵². La consistance de la mission parlementaire en vue de pacifier le Mungo se décline ainsi qu'il suit : arrivés dans la localité d'Eboné en date du 7 juillet 1960, le Président de l'Assemblée Nationale va prononcer un discours-aveu à travers lequel il reconnaît tout d'abord l'impact négatif de l'insécurité ambiante au Cameroun en général et dans la localité d'Eboné en particulier. Par la même occasion, le Président de l'Assemblée Nationale va lancer un vibrant appel aux populations d'Eboné en vue de condamner et de stigmatiser l'insécurité dans leur localité au regard de ses conséquences. Dans la même perspective, il va inviter chaque citoyen à redoubler de vigilance et de se considérer comme un agent de sa propre sécurité, moyennant la dénonciation des "terroristes" et une désolidarisation totale vis-à-vis des agents et vecteurs d'insécurité dans la localité. Aussi va-t-il lancer que le terrorisme ne se conçoit plus d'autant plus que le peuple camerounais a obtenu son indépendance effective¹⁵³. Au final, les députés du Mungo dans l'ensemble vont fustiger, à travers un communiqué de presse en date du 18 octobre 1960, les assassinats perpétrés dans le département et inviter la population à dénoncer les coupables auprès des autorités administratives tout en coupant l'aide aux rebelles¹⁵⁴, l'extrait du communiqué de presse ci-après en dit davantage sur les missions parlementaires dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité :

Devant l'ignoble recrudescence du terrorisme dans le Département du Mungo dont les habitants en majorité planteurs ne demandent mieux que de travailler et de vivre en paix, nous ne pouvons que nous élever avec aigreur pour stigmatiser de la manière la plus formelle ces actes criminels qui continuent à endeuiller des nombreuses familles camerounaises, à diminuer le potentiel humain de notre jeune Etat et à paralyser notre économie¹⁵⁵.

Plus encore, les parlementaires du Mungo, toujours dans l'optique de barrer la voie à l'insécurité galopante dans leur territoire, avaient sollicité et obtenu l'assistance de leurs

¹⁵¹ Wangamie, "Les questions sécuritaires au parlement ...", p.61.

¹⁵² *Ibid.*p.60.

¹⁵³ J. Ekango, "les forces politiques et la pacification du Sud Cameroun : le cas des Parlementaires du Mungo de 1955 à 1970", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2017, p. 6.

¹⁵⁴ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 279.

¹⁵⁵ ADM, Communiqué de presse des parlementaires du Mungo condamnant le terrorisme, 18 octobre 1960. Citées par J. Ekango dans son mémoire sur "Les forces politiques et la pacification", p.123.

collègues du Littoral centre. C'est à ce titre que les députés du Littoral tels Ngando Black Alfred, Bassama Jacques, Ekwabi Ewané Jean, etc, entreprennent du 24 au 1er mars 1967, une tournée d'information auprès des populations du Mungo. Au cours de cette mission parlementaire dans la localité du Mungo, ils visitent les villes comme Dibombari, Mbanga, Loum, Manjo, Melon et Nkongsamba¹⁵⁶. Pendant qu'ils y étaient, l'essentiel de leur discours, notamment à la mairie de Nkongsamba, le 28 février 1960 portait sur la lutte contre l'insécurité et la promotion de la paix dans la localité de Douala en général et dans le Mungo en particulier.

Deux années après l'indépendance du Cameroun, la question de sécurité n'est toujours pas un acte orienté de prime abord pour la protection des populations. Il est prioritairement question d'assurer l'autorité du pouvoir en place, par le biais de mesures brutales de répression¹⁵⁷. C'est ce que pense le Professeur Tsala Tsala dans sa posture de recherche au sujet de la détention politique. En effet, pour sa part, la sécurité se résumait à :

Un véritable bras de fer contre tous ceux qui, de près ou de loin, continuent de revendiquer une indépendance réelle ou totale. C'est dans cette vive tension qu'il faut comprendre et analyser le régime caractérisé par la suspicion, les emprisonnements et la torture dans les centres spécialisés¹⁵⁸.

En outre, les politiques de sécurité étaient étroitement liées à celle de la défense reposant sur le concept de défense populaire similaire au modèle chinois. Ce système de sécurité a été théorisé par Mao Tse Toung et s'inspire davantage des stratégies élaborées lors de la guerre qui opposait la Chine au Japon en 1938. Cette politique de sécurité consiste à unir tous les acteurs du pays, face à un ennemi qui veut mettre en péril la sécurité du territoire ou d'une localité donnée. Mao tirant ses idées du modèle communiste déclarait à cet effet que : "cela signifie unir la classe ouvrière, la petite classe bourgeoise urbaine, la bourgeoisie nationale en vue de former un front uni"¹⁵⁹. Le Président Ahidjo va mettre en évidence cette politique sécuritaire dans un discours prononcé le 15 août 1970, à l'occasion de la célébration du 10ème anniversaire de l'Ecole Militaire Interarmées (EMIA) en ces termes :

¹⁵⁶ Ekango, "Les forces politiques et la pacification du Sud Cameroun...", p. 101.

¹⁵⁷ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.177.

¹⁵⁸ C.C. Tsala Tsala, "Les détenus politiques ...", 2008, p. 55.

¹⁵⁹ Assertion de Mao Tsé Toung, reprise par Victorin Hameni Bieleu dans Politique de défense et sécurité nationale du Cameroun, Paris, L'Harmattan, 2012, p.184

Notre défense et notre sécurité doivent être nationales c'est-à-dire l'affaire de tous, l'affaire du peuple tout entier. Les menaces auxquelles nous pouvons être emmenés à faire face exigent les moyens que seule la défense populaire peut fournir. Les armées seules ne suffisent pas pour sauver une nation tandis qu'une nation défendue par le peuple est invincible¹⁶⁰.

Cette union dont parle le Président Ahidjo depuis son accession à la magistrature suprême en 1960 est le reflet d'une symbiose entre les forces de maintien de l'ordre (FMO), l'Armée et le peuple. D'autant plus que cette période était marquée par une phase de pacification du territoire national suite à la crise des révolutionnaires upécistes. Cette politique de sécurité semblait incontournable car, il était question de mobiliser toutes les forces de la Nation dans une dynamique de sécurisation, pour avoir un territoire globalement sécurisé. Cette démarche participe également de la volonté du Président de réduire les dépenses publiques sur le plan sécuritaire. D'ailleurs, il faut rappeler que, bien que énoncée clairement au Cameroun en 1970, la défense populaire était déjà mise en pratique sur le territoire national depuis 1960, mais d'une manière masquée¹⁶¹. C'est en 1970 qu'elle prend une autre tournure avec un objectif de doter le jeune Etat de ses propres moyens capables d'assurer sa sécurité et sa défense. Cet ordre sécuritaire était donc un construit politique qui traduisait l'orgueil de l'Etat camerounais à pouvoir se procurer ses propres moyens de défense et la démarche vers l'idéal de la cohésion nationale. Cette vision a perduré jusqu'au deuxième régime, mais la rupture s'est effectuée à cause de certains événements qui ont influencé le climat sociopolitique au Cameroun pendant les années 80 en l'occurrence le coup d'Etat manqué du 06 avril 1984.

Dans le même ordre d'idées, intéressons-nous à l'ordonnance de lutte contre le grand banditisme de 1972. En effet, après plus de dix (10) années de lutte contre le mouvement upéciste et contre les logiques subversives, le Cameroun sous Ahidjo va connaître une nouvelle flambée de l'insécurité qui nécessite la mise sur pied de nouvelles politiques sécuritaires. C'est ainsi que, face à la montée en puissance de la grande criminalité et du grand banditisme, l'État a désormais pour principale mission régaliennne, l'obligation d'orienter et de consacrer l'essentiel de ses politiques publiques de sécurité vers la lutte contre la grande criminalité et le grand banditisme qui apparaissent comme de nouvelles facettes de l'insécurité ou comme un fléau émergent¹⁶². Pour ce faire, le Président Ahidjo va signer

¹⁶⁰ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité...", p.207.

¹⁶¹ *Ibid.* p. 208.

¹⁶² Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.39.

plusieurs ordonnances en 1972. Le caractère et extra parlementaire de ces ordonnances comme politiques publiques de sécurité, justifie la sévérité que les populations camerounaises en général et celles situées en zone de crise sécuritaire leur reconnaît : il s'agit de réprimer les délinquants, le plus vite et le plus sévèrement possible¹⁶³.

Plus encore, l'ordonnance du 28 septembre 1972 bien que liberticide et antidémocratique, elle apparaît comme une politique sécuritaire adéquate et efficace (du point de vue normatif) contre la montée en puissance de la grande criminalité et du grand banditisme. Dans les faits, son application se traduit par la répression sauvage vis-à-vis des infracteurs et inciviques qui constituent de véritables menaces contre la paix, la tranquillité et la sécurité des personnes et des biens. C'est en guise d'application de cette ordonnance que les auteurs de crime, de vols aggravés, c'est-à-dire les vols commis avec violence, de braquage et de meurtre sont punis de la peine de mort¹⁶⁴. Cette politique sécuritaire qui a commencé par un cadre normatif précis (l'ordonnance de lutte contre le grand banditisme de 1972) a été accompagnée par une politique institutionnelle tout aussi remarquable. En effet, c'est dans l'optique d'implémenter cette politique de sécurité que, durant la même année, l'Etat du Cameroun va créer officiellement les tribunaux militaires permanents au Cameroun, qui vont désormais connaître une place de plus en plus importante dans le système de justice pénale¹⁶⁵.

Toujours sous Ahidjo, et en rapport avec les politiques publiques de sécurité, le projet de loi autorisant le Président de la République à prendre des ordonnances sur l'utilisation des technologies de renseignement au Cameroun, constitue une stratégie de sécurisation importante. Bien que trop risquées, les missions des services et agents de renseignements sont d'une importance capitale, au regard de la flambée de l'insécurité qui semble connaître une propagation générale. Face à ces menaces, l'exécutif camerounais va procéder à une consécration normative, à travers un projet de loi devant encadrer les services de renseignements¹⁶⁶. Pour l'exécutif camerounais, il est question de permettre aux services de renseignements, moyennant un dispositif législatif, de contenir les éventuels risques et

¹⁶³Toko, *Condamnés à l'oubli ...*, p.40.

¹⁶⁴ L'article 320 du Code pénal modifié disposait que la peine de mort est encourue pour tout vol, commis de jour ou de nuit, à l'aide de violence, avec port d'armes, par effraction extérieure, par escalade ou à l'aide d'une fausse clef, ou à l'aide d'un véhicule automobile. Voir Additif au rapport du Cameroun devant le Comité des droits de l'homme, 1993, CCPR/C/63/Add.1., p. 10, cité par C. B.N.Toko, *Condamnés à l'oubli mission d'enquête dans les couloirs de la mort Cameroun*, Paris, ECPM 2019, p.39.

¹⁶⁵ Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.39.

¹⁶⁶ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.190.

menaces sécuritaires sur l'étendue du territoire national, grâce à l'officialisation de l'usage par ces derniers des moyens techniques et technologiques sophistiqués contre l'insécurité¹⁶⁷. En clair, ce dispositif législatif vise la sécurisation du pays tout en le prévenant contre toute forme de menaces susceptibles de fragiliser les institutions, l'intégrité territoriale et la paix et la sécurité des personnes et des biens¹⁶⁸. En se fondant sur ce projet de loi, l'Etat du Cameroun peut plus efficacement :

- lutter contre la montée en puissance de diverses formes de piraterie ;
- prévenir ou contrecarrer les menaces et actes terroristes, ainsi que les intégrismes et le fondamentalisme ;
- faire face aux formes de plus en plus complexes de criminalité organisée, nationale, transnationale ou internationale notamment le faux monnayage, la contrebande, le trafic des stupéfiants ;
- anticiper sur toutes les velléités d'atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de notre pays¹⁶⁹.

Au regard de dispositions saillantes du projet de loi initié dans l'optique de rendre plus efficaces les politiques publiques de sécurité¹⁷⁰, nous estimons qu'il n'est pas superflu de se servir de la source iconographique suivante qui est celle du premier Président du Cameroun, son Excellence Ahmadou Ahidjo qui s'est illustré dans le cadre de la lutte contre l'insécurité à travers deux principaux cadres normatifs à savoir : la loi portant répression de la subversion¹⁷¹ et l'ordonnance portant répression du grand banditisme¹⁷².

¹⁶⁷ Belomo Essono, "Sécurité et ordre politique au Cameroun ...", p. 19.

¹⁶⁸ ONwatchock A Birema, "La politique publique de l'ordre...", 2016, p. 23.

¹⁶⁹ Projet de loi N°883/PJL/AN, autorisant le Président de la République à prendre des ordonnances sur l'utilisation des technologies de renseignement au Cameroun.

¹⁷⁰ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 276.

¹⁷¹ Hameni Bieleu, *Politique de défense et de sécurité...*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 323.

¹⁷² Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.31.

Photo 1 : portrait du M. Ahidjo, Président de la République du Cameroun (1960-1982)



Source : [http: www.googlephotos.org](http://www.googlephotos.org), consulté le 06 juillet 2020 à 15h.

En somme, on peut affirmer que l'adoption de ce projet de loi consacre de fait la protection des agents de renseignements par le Parlement,¹⁷³ au regard de la complexité des missions des agents de renseignements, dans un contexte où l'insécurité va grandissant.¹⁷⁴

2- De l'idée d'une sécurité populaire à la défense militaire : une initiative du Président Paul Biya de 1984 à l'ouverture démocratique (1990)

Sans vouloir consacrer cette partie du travail à une biographie du président Paul Biya, notons qu'il est tout de même nécessaire de connaître cet autre acteur et auteur qui, depuis 1984 s'est véritablement illustré dans la définition des politiques publiques de sécurité.

Né à Mvomeka'a (sud) en 1933, Barthélemy Biya'a Bi Mvondo de son nom originel, Paul Biya est issu d'une famille paysanne dont le père était catéchiste. Il fit ses études

¹⁷³ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 276.

¹⁷⁴ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre...", p. 23.

primaires et secondaires aux séminaires d'Edéa et d'Akono puis au Lycée Général-Leclerc de Yaoundé où il obtient son baccalauréat en 1956¹⁷⁵. Après son baccalauréat, il va partir en France pour y poursuivre ses études, à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Institut des hautes études d'Outre-mer, nanti d'une Licence en Sciences Politiques, Paul Biya va rentrer au Cameroun, et commencer une carrière administrative. C'est ainsi qu'il fait son entrée au sein de l'appareil administratif dès 1962. Cette entrée dans la sphère administrative va lui permettre d'occuper simultanément, de 1967 à 1974, les postes de Directeur du Cabinet Civil du président de la République et de Secrétaire du Cabinet de la présidence d'Ahidjo¹⁷⁶.

Nommé premier ministre en 1975, il va occuper ce poste jusqu'à son accession à la fonction présidentielle en 1982 après la démission d'Ahidjo¹⁷⁷. En clair, la bénédiction de son prédécesseur lui a permis devenir à 49 ans le second président du Cameroun¹⁷⁸. Très proche de l'appareil politico-administratif et de la bureaucratie sous la houlette du président Ahidjo, Paul Biya a pu avoir en très peu de temps une carrière politico-administrative impressionnante, en témoigne son passage à plusieurs postes administratifs par voie de nomination dont il en bénéficiait d'Ahidjo, depuis son retour au Cameroun en 1962. Il n'est pas superflu de noter que, trop discret et humble, Paul Biya a été vite remarqué durant son séjour académique parisien par un de ses enseignants, Louis-Paul Aujoulat, un expatrié français très impliqué et très influent sur la scène politique camerounaise¹⁷⁹. C'est ainsi que grâce à ce dernier, Paul Biya va être recommandé à Ahidjo, comme un brillant sujet susceptible d'aider le Cameroun dans son processus d'étatisation. Ainsi, dès son retour au Cameroun en 1962, le jeune Biya va intégrer avec une certaine facilité et diligence la présidence de la République comme chargé de mission¹⁸⁰. Quelques années après, il va être promu Directeur de cabinet, puis secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Culture¹⁸¹. Rappelons qu'en 1967, Paul Biya devint le directeur du Cabinet civil du président, poste qu'il va cumuler avec la fonction de secrétaire général de la présidence, puis sa nomination au poste de Premier ministre va intervenir en 1975¹⁸². A cause d'une carrière essentiellement administrative sans véritables faits d'armes sur le plan des

¹⁷⁵ C. Ambomo, "Analyse d'un discours politique présidentiel étude lexicométrique (Paul Biya, Cameroun, 1982 à 2002) ", Thèse de doctorat en Sciences du langage, Université de Franche-Comté, 2013, p. 25.

¹⁷⁶ *Ibid.* p.31.

¹⁷⁷ Toko, *Condamnés à l'oubli...*, 2019, p.31.

¹⁷⁸ *Ibid.* p.32.

¹⁷⁹ *Ibid.* p.31.

¹⁸⁰ Ambomo, "Analyse d'un discours politique présidentiel étude lexicométrique ...", p. 25.

¹⁸¹ Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.32.

¹⁸² *Ibid.* p.33.

postes électifs, Paul Biya n'était pas assez connu de la majorité des Camerounais en 1982¹⁸³. Toutefois, aucun élément relatif à sa moralité pouvant compromettre son accession à la magistrature suprême n'a été trouvé par ses compatriotes. Cette moralité plutôt bonne a permis que Biya soit vu par les Camerounais comme un homme humble et capable de diriger le Cameroun.

Dans la même logique de la construction de la carrière politique de Paul Biya, notons que son comportement sociable et sa proximité avec les citoyens l'ont beaucoup aidé. En effet, certains Camerounais se sont souvenus l'avoir vu, Premier ministre, faire du vélo le samedi dans Yaoundé avec son ami Joseph Fofé (devenu plus tard ministre des Sports)¹⁸⁴. Plus encore, son intégrité faisait l'unanimité au sein de la majorité de Camerounais. Cette intégrité à lui reconnue était due au fait qu'on ne lui connaissait ni propriété luxueuse au Cameroun ou à l'étranger, ni dépenses extravagantes, ni implication dans des affaires financières douteuses¹⁸⁵. Ces qualités ont naturellement contribué à construire sa popularité et à polir son image dans la mouvance présidentielle; c'est ce qui fait dire Toko que :

Bien qu'il ait été longtemps un proche collaborateur d'Ahidjo, son arrivée à la tête de l'État a été par conséquent accueillie avec beaucoup de soulagement par la plupart des Camerounais, qui espéraient que les années de peur permanente imposées par Ahidjo allaient prendre fin. De fait, le nouveau président s'est montré très réceptif au besoin de changement de ses compatriotes. Tout en déclarant vouloir poursuivre l'œuvre de son « illustre prédécesseur », il a annoncé que sa présidence serait placée sous le signe du « Renouveau », promettant plus de justice, de libertés et de démocratie¹⁸⁶.

Paul Biya va davantage devenir un leader consensuel grâce à un certain nombre d'actes qu'il va poser. En effet, il va dès 1983, faire adopter via la loi fondamentale du Cameroun, l'autorisation de la multiplicité des candidatures pour l'élection présidentielle¹⁸⁷. Dans le même ordre d'idées, le caractère d'homme d'Etat et de leader consensuel de Paul Biya deviennent plus remarquables avec la libération des prisonniers politiques dont certains étaient en détention depuis les premières années de luttes nationalistes.

Dans l'optique de consolider son pouvoir à travers l'étendue du territoire, il va entreprendre en 1983, une tournée nationale qui lui permet de visiter toutes les huit (08) provinces du Cameroun, toute chose qui crée une certaine proximité entre lui et ses

¹⁸³ Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.31.

¹⁸⁴ *Ibid.* p.32.

¹⁸⁵ *Ibid.* p.31.

¹⁸⁶ *Ibid.* p.33.

¹⁸⁷ Ambomo, "Analyse d'un discours politique présidentiel ...", p. 26.

compatriotes. Dans le cadre de l'implémentation de sa politique économique, il va mettre une stratégie de création de richesses sur pied. Concrètement, il va augmenter de (16%) les salaires dans le secteur public et privé. Plus encore, il va procéder à un recrutement spécial de 1500 diplômés de l'enseignement supérieur et de 1700 en 1985¹⁸⁸. L'augmentation du budget du ministère de la Santé publique pour l'année 1984-1985, tout comme celui du ministère de l'Éducation et celui du ministère de la Recherche scientifique, participe de sa politique économique et sociale ayant contribué à développer sa popularité. Dans le cadre sa politique éducative, Il va consacrer l'octroi des bourses aux étudiants brillants.

Sous un autre angle, Paul Biya s'est montré conscient des maux qui plombent l'économie du pays : la corruption et la gabegie¹⁸⁹. Au regard de ces tares managériales qui sont improductives pour le développement du pays, Paul Biya va promettre dans un discours officiel de du Cameroun une société débarrassée de maux tels que le laxisme, l'affairisme, les fraudes, les détournements, la corruption, le favoritisme, le népotisme et l'arbitraire¹⁹⁰.

Toutes ces mesures, et son engagement pour le changement ont valu à Biya une très grande popularité à ses débuts¹⁹¹. Cette popularité va se traduire par la reconnaissance, l'implication et la mobilisation de toutes les forces vives du Cameroun en faveur du pouvoir en place. C'est vraiment une nouvelle ère qui s'est ouverte sur le Cameroun, caractérisée par le soutien du peuple vis-à-vis de Paul Biya ; ce peuple estime s'être débarrassé d'un tyran (Ahmadou Ahidjo), d'où les scènes de liesses populaires observées à travers les métropoles camerounaises. Plus encore, la popularité de Paul Biya était aussi perceptible à travers les milieux d'affaires camerounais, et l'armée se reconnaissait en lui également. Cette popularité est d'autant plus visible que certains upécistes en exil à l'instar de Siméon Kuissu, vont manifester leur enthousiasme vis-à-vis du nouveau régime en place. Cet enthousiasme va se traduire dans les faits par une correspondance qu'ils vont adresser au président de la république en janvier 1983, pour saluer sa volonté d'ouverture et lui proposer d'élaborer avec lui une politique de changement dans la stabilité¹⁹². Cependant, le régime qui a affiché fière allure durant ses deux premières années, va vaciller au début du mois d'avril 1984. Qu'est-ce qui justifie ce vacillement ?

¹⁸⁸ Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.33.

¹⁸⁹ *Ibid.* p.32.

¹⁹⁰ J.F. Médard, "Décentralisation du système de santé publique et ressources humaines au Cameroun", *Bulletin de l'APAD*, n° 21, 2001, p.10.

¹⁹¹ Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.34.

¹⁹² *Ibid.* p.33.

En effet, dans la nuit du 5 au 6, la situation sécuritaire s'est considérablement dégradée, des détonations et des coups de feu ont réveillé les habitants de Yaoundé : des militaires, restés fidèles à Ahidjo et originaires comme lui du Nord du pays, étaient en train de tenter un coup d'État¹⁹³. Manifestement, les putschistes dirigés par le colonel Ibrahim Saleh, commandant de la Garde républicaine (devenue depuis la Garde présidentielle), vont prendre le contrôle de l'aéroport de Yaoundé Nsimalen. Parallèlement, Ils vont réussir à encercler le palais présidentiel, arrêter plusieurs hauts responsables de l'armée et de la sécurité présidentielle, dont l'actuel :

Délégué général à la sûreté nationale (DGSN) Martin Mbarga Nguelé, le directeur de la sécurité présidentielle, le colonel René Claude Meka, le commandant adjoint de la garde présidentielle, le colonel Douala Massango. Le chef d'État-major a fait partie de ceux qui ont pu leur échapper et organiser la riposte. Après ces événements qui ont durablement marqué les habitants de Yaoundé, Biya a semblé affaibli. « On le disait désarmé et prisonnier de l'armée qui, pour la deuxième fois consécutive, venait de sauver son pouvoir¹⁹⁴.

En réalité, cette crise sécuritaire structurée par un coup d'Etat manqué va conséquemment fragiliser la paix et la cohésion sociale entre les populations camerounaises davantage certaines composantes sociologiques (les Camerounais originaires de la partie septentrionale) fortement encrées au sein de l'appareil politico-administratif. Vraisemblablement, le contexte politico-sécuritaire, très mouvementé, portait à croire que le régime allait tomber dans les jours à venir. Dans la foulée, en leader conséquent, le président de la république va commencer à définir de nouvelles politiques publiques de sécurité. Pour ce faire, le président va d'abord écarter plusieurs caciques de l'ancien régime, à l'instar du chef du Centre national des études et de la recherche (Cener), la police politique, Jean Fochivé, remplacé par Denis Ékani, et du numéro deux de l'UNC, Félix Sabal Lecco¹⁹⁵. Dans l'optique de la poursuite de sa pensée stratégique, Paul Biya va procéder ainsi qu'il suit selon Toko :

Il a fait aussi sortir du bureau national de l'UNC des symboles de la période Ahidjo: Bello Bouba Maigari, Victor Ayissi Mvodo, Énoch Kwayeb, Amadou Hayatou. Les rivalités au sein de l'UNC ainsi modifiées l'ont aidé à faire le reste: une guerre d'influence opposait alors les modernistes souhaitant plus de démocratie et les conservateurs ne voulant pas entendre parler de changement¹⁹⁶.

¹⁹³ Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.39.

¹⁹⁴ *Ibid.* p.38.

¹⁹⁵ *Ibid.* p. 39.

¹⁹⁶ *Ibid.* p.40.

Cependant, si la crise de 1984 a en partie aidé Paul Biya à revoir sa pensée stratégique, notons bien évidemment qu'elle a tout de même occasionné chez le jeune président de la république, un changement et une réorientation de priorités. Toko dit ce sujet :

Il a adopté une logique sécuritaire, faisant de sa sécurité et de la stabilité de son pouvoir ses seuls centres d'intérêt. Il s'est aussi enfermé dans une « coquille ethnique »: il a donné la priorité aux Beti, son ethnie, en leur attribuant un certain nombre de postes dans l'administration, à la tête des entreprises publiques, dans la diplomatie et au sein des forces de sécurité. Sa popularité a par conséquent commencé à baisser. Et ce d'autant plus que, même si depuis son arrivée parler de politique était redevenu possible, ses autres promesses de libéralisation tardaient à se concrétiser¹⁹⁷.

Au regard de la situation sus-décrite, nous pouvons affirmer qu'il y a d'ores et déjà une rupture importante en matière de politiques publiques de sécurité. Car depuis les administrations franco-britannique, la politique nationale de la sécurité était implémentée exclusivement par les acteurs qui représentent la puissance publique, mais à partir de 1984, les activités de sécurité se sont intensifiées, tout en élargissant son champ de compétence aux nouveaux acteurs (on note désormais la participation des populations civiles dans la lutte contre l'insécurité), dans l'optique d'apporter une quelconque contribution pour la sécurité des populations et leurs biens. Ceci à cause du contexte marqué par le coup d'Etat manqué en date du 06 Avril 1984. A l'issue du coup d'Etat manqué du 06 avril 1984 au Cameroun, le Président Paul Biya va opter pour des politiques publiques de sécurité extrêmement sévères. Pour cela, il va ordonner, l'exécution officieuse de certaines personnes considérées comme putschistes. A ces exécutions sommaires et extra judiciaires des inciviques et délinquants qui se recrutent beaucoup plus parmi le personnel militaire et policier, il faut ajouter des procès expéditifs et non réglementaires tenus Yaoundé contre ces compatriotes, lesquels n'ont laissé aucune trace écrite connue officiellement¹⁹⁸. Cette crise sociopolitique avait placé le Cameroun dans un besoin croissant de sécurité nécessaire pour la quiétude de l'ordre politique et pour la défense de l'étendue du territoire national. Tout de même, il faut garder à l'esprit que l'ordre et la sécurité sont et demeurent une fonction régaliennne de l'Etat au Cameroun¹⁹⁹, tels qu'ils ont été construits historiquement.

¹⁹⁷ Toko, *Condamnés à l'oubli...*, p.39.

¹⁹⁸Rapport soumis à la 37e session du Conseil des droits de l'homme Mesures coercitives contre le terrorisme d'Etat sous Paul Biya au Cameroun, p.5.

¹⁹⁹ Chouala, "Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun...", p.7.

Successeur constitutionnel du Président Ahmadou Ahidjo depuis le 06 novembre 1982, Paul Biya dans l'exercice du pouvoir, poursuit les idées de son prédécesseur²⁰⁰ à savoir : la paix et l'unité des populations. C'est ce qui justifie d'ailleurs le fait qu'il ait adopté la même politique de sécurité qu'Ahidjo à savoir la sécurité populaire. A titre illustratif, le discours prononcé le 30 juillet 1983 à l'occasion de la sortie des élèves Officiers et Sous-officiers, promotion baptisée vigilance de l'EMIA est teinté de cette notion de sécurité ou de défense globale. L'extrait ci-après en dit davantage :

La notion de défense doit exprimer la capacité de la Nation à mobiliser toutes les énergies susceptibles d'assurer la sécurité du pays... la défense nationale devant être populaire, globale, intégrée et permanente, elle doit opérer la structuration rationnelle et judicieuse de toutes les forces vives populaires²⁰¹.

A partir de 1990, Paul Biya innove en matière de politiques publiques de sécurité en faisant de l'administration de commandement, des FMO et des populations son bras séculier dans cette mission. Cette innovation est due à l'insécurité générale causée par les mouvements populaires massifs, les contestations politiques, les conditions d'implantation des habitations exposant les populations à des dangers et à des risques d'insécurité. C'est à cause de ces insécurités que Paul Biya met sur un dispositif de riposte totale, afin de stabiliser son régime, et surtout pour asseoir la paix sociale et la cohésion sociale. Mais au-delà d'une volonté d'asseoir son pouvoir politique, reconnaissons que la question de sécurité publique s'est posée avec acuité à cause de l'incivisme et de la criminalité grandissante de par le territoire national; toute chose nécessitant la prise d'un certain nombre de mesures sécuritaires, afin de venir à bout des menaces. Pour ce faire, le Président Paul Biya dote le Cameroun d'une nouvelle approche sécuritaire, celle consistant à rapprocher les populations de FMO, effaçant ainsi les craintes populaires laissées par les pratiques répressives des périodes sombres dont l'époque coloniale et l'ère post indépendance²⁰², et cela a favorisé une saine collaboration entre les populations, les forces de police et de gendarmerie sans oublier l'administration de commandement et les collectivités territoriales décentralisées dans la poursuite des missions de sécurité et de l'ordre public.

²⁰⁰ P. Gaillard, *Ahmadou Ahidjo patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*, Paris, Groupe Jeune Afrique, p. 197.

²⁰¹ P. Biya, *Anthologie des discours et interviews du président de la République du Cameroun*, Volume I, Yaoundé, Sopecam, 2002, p.219.

²⁰² N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.183.

D'Ahidjo à Paul Biya, nous avons pu, en fonction des périodes, décliner quelques-unes des politiques publiques de sécurité et les différents acteurs qui sont intervenus dans le cadre de l'implémentation desdites initiatives sécuritaires. Cependant, il faut rappeler que, la situation sécuritaire n'étant pas figée, Paul Biya fera davantage en matière de sécurisation des personnes et des biens, grâce aux politiques sécuritaires particulières sévères²⁰³ (c'est l'exemple, du Commandement opérationnel qui est une unité spéciale d'implémentation des politiques publiques de sécurité, créé par le président de la république du Cameroun, Paul Biya, en février 2000 pour lutter contre le grand banditisme ayant à sa tête le général de brigade Philippe Mpay, secondé par le Délégué général à la sûreté nationale, Pierre Minlo Medjo. Nous estimons que cette politique a été extrêmement sévère, car durant son implémentation par les militaires, gendarmes et policiers, à Douala, des actes de violences et de tortures généralisées ont été perpétrés sur la population, ainsi que des exécutions extrajudiciaires. Le bilan qui ressort des informations tirées de diverses sources fait état de plus d'un millier de morts et de personnes disparues)²⁰⁴ à partir de la période de l'ouverture démocratique en interne jusqu'à l'internationalisation de l'insécurité par le truchement des organisations criminelles transfrontalières. Ces vecteurs d'insécurité transfrontalière opèrent par l'entremise du grand banditisme et les attaques terroristes²⁰⁵.

A travers le portrait ci-dessous, nous avons "l'homme du 06 Novembre 1982" qui continue de définir les politiques publiques de sécurité, tout en consacrant les acteurs devant les implémenter à travers les zones en insécurité au Cameroun.

²⁰³ Pigeaud, *Au Cameroun...*, p.20.

²⁰⁴ Belomo Essono, "Sécurité et ordre politique au Cameroun...", p. 19.

²⁰⁵ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre...", p. 23.

Photo 2 : portrait de M. Biya, Président de la République du Cameroun (1982-....)



Source : [http: www.googlephotos.org](http://www.googlephotos.org), consulté le 06 juillet 2020 à 15h.

A l'aide du tableau ci-dessous, nous mettons en évidence les différentes politiques sécuritaires définies et implémentées au Cameroun par l'entremise de plusieurs acteurs, dans le temps et dans l'espace.

Tableau 2 : Récapitulatif des logiques et transformations des politiques sécuritaires au Cameroun de 1884-2017

Puissances étrangères présentes au Cameroun	Période de domination	Logiques sécuritaires	Héritage dans les pratiques sécuritaires au Cameroun	Autonomisation du système de sécurité camerounais (1960-...)	
Allemagne	1884-1916	Sécuriser pour réaliser les intérêts économiques, grâce à la <i>polizeitruppe</i>	La <i>polizeitruppe</i> , entendue comme forces de police sous la période allemande au Cameroun est l'ancêtre de l'actuelle Police camerounaise	Eléments de rupture	Sécuriser pour lutter contre la subversion Sécuriser pour contrôler le développement urbain et les actes d'insécurité liés à ce processus Polarisation accrue du dispositif sécuritaire à travers l'intervention des CTD et des populations civiles dans le processus de sécurisation Accroissement du besoin sécuritaire en contexte d'ouverture démocratique
Grande Bretagne	1916-1961	La paix sociale et la quête d'intérêts économiques comme fondements des actions sécuritaires	La police britannique assistée par les populations locales est devenue la police de proximité après l'indépendance		Eléments de continuité
France	1916-1960	L'assimilation sociopolitique et économique au cœur des actions sécuritaires	La police et la gendarmerie, respectivement créées en 1922 et en 1960 deviennent la Police camerounaise et la Gendarmerie nationale		

Source : Compilation des données issues des enquêtes orales menées dans les quartiers Briqueterie et New-Bell et de fonds d'archives consultées aux Archives Nationales de Yaoundé, le 28 juillet 2019.

A l'aide du tableau ci-dessus, nous comprenons les raisons d'être des politiques sécuritaires sous la période "coloniale" au Cameroun y compris les mutations qu'ont connues ces actes de sécurisation après l'indépendance et à l'ère de l'ouverture démocratique. De façon détaillée, l'on s'aperçoit que la sécurité au Cameroun durant la domination étrangère

est liée à la protection des intérêts politico-économiques des pays occidentaux présents sur le terrain et ceci par l'entremise des forces de sécurité, que ce soit la *polizeitruppe* sous l'ère allemande ou la police britannique assistée des populations locales et la police française voire la gendarmerie. Toutefois, nous constatons qu'après l'indépendance, la police et la gendarmerie restent les principales forces de sécurité, même s'il faut reconnaître que les logiques sécuritaires ont évolué et dépendent davantage du contexte sociopolitique et économique, tout en accordant une place aux nouveaux acteurs de sécurité à l'instar des CTD et des populations civiles²⁰⁶.

En définitive, notre premier chapitre s'est appesanti sur les aspects généraux des politiques publiques de sécurité au Cameroun. Nous sommes parvenus à réaliser que ces politiques sécuritaires implémentées à travers le Cameroun de 1884-1960 relèvent de l'ambition hégémonique des puissances étrangères qui se sont retrouvées au Cameroun, au moment où la machine coloniale se déployait partout en Afrique. Cependant, ces initiatives de sécurité ont été modifiées et adaptées en termes d'institutions et d'acteurs grâce à l'accession du Cameroun à l'indépendance et en fonction des situations sociopolitiques qu'a traversées le pays sous Ahidjo et puis sous Biya. Qu'est-ce qui provoque l'activation effective de mesures sécuritaires à Yaoundé et à Douala ?

²⁰⁶ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre...", p. 23.

CHAPITRE II : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE A L'ETAPE INITIALE DE LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE DANS LES POINTS CHAUDS DE YAOUNDE ET DOUALA : UNE ANALYSE A PARTIR DES QUARTIERS BRIQUETERIE ET NEW-BELL

Les mutations sociopolitiques et économiques que connaissent les espaces urbains africains en général offrent plusieurs possibilités de lecture du phénomène d'insécurité qui appelle à la sécurité¹. Par ailleurs, le besoin sécuritaire est sans cesse croissant en partant des villes construites sous l'administration coloniale vers les villes post coloniales. Pour répondre à ce besoin, l'Etat du Cameroun en première position y conduit les activités de sécurisation avec l'appui des forces classiques de sécurité et des populations locales. En effet, après l'indépendance, le développement urbain structuré par l'exode rural engendre des difficultés vitales dans les localités d'accueil. Dès lors, l'insécurité est devenue l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics et des certaines populations² de Yaoundé et Douala. C'est également dans ce contexte que la question de la liberté et de l'autonomie individuelle semblent s'être développée. Partant de ce postulat, la quête obsessionnelle de sécurité, d'ordre et de civilité, est menée tant par l'Etat que par les citoyens³. A partir de ce moment (indépendance), l'insécurité fait l'objet d'une réflexion qui porte sur les différentes activités et actions à entreprendre pour limiter les menaces pesant contre la paix sociale. Implanté à la fin de la période allemande, la Briqueterie est un quartier réputé par son caractère exclusif d'immigration. New-Bell quant à lui, est un quartier de Douala érigé depuis l'époque coloniale où réside majorité des immigrants ethniquement étrangers à la population autochtone Douala mais qui constituent l'essentiel de la main-d'œuvre appelée par le développement de la ville. Très peuplé, ces quartiers présentent des caractéristiques démographiques bien différenciées⁴. L'inconfort sécuritaire est vécu dans ces localités par les populations, et nécessite d'être maîtrisée par l'Etat pour garantir la tranquillité sociale. Originellement, les autochtones de ces quartiers sont les familles Mvog-Ada et Tsinga, la famille Bell et une partie des Akwa. Toutefois, l'immigration provoquée par la recherche des meilleures conditions de vie a favorisé l'implantation des allogènes dans cette localité dont les communautés Peul, Bamiléké, Haoussa, et des étrangers (Nigériens, Maliens, Sénégalais, etc.)

¹ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.15.

² P. Abega, "Prêtre à la Briqueterie", *Politique Africaine*, n° 35, 1989, p.1.

³ Z. Bauman, *Liquid Fear*, Cambridge, Polity, 2006, p. 130.

⁴ Abega, "Prêtre...", p.8.

qui y sont fortement représentés. Ces mouvements de population présentent un dynamisme variable sur le plan sécuritaire, suivant la région d'origine des migrants. En effet, le flux migratoire et le boom démographique observés dans ces quartiers sont des facteurs d'insécurité. C'est la raison pour laquelle ces zones sont à plusieurs égards des lieux tristement célèbres sur le plan sécuritaire dans les villes de Yaoundé et Douala depuis fort longtemps. Le présent chapitre a pour objectif d'exposer les facteurs qui alimentent l'insécurité dans ces sites depuis l'indépendance du Cameroun jusqu'en 2017. Aussi a-t-il pour but de démontrer les mesures sécuritaires prises conjointement par les pouvoirs et les populations locales dans l'optique de réduire le déficit sécuritaire dans ces zones.

I- YAOUNDE (BRIQUETERIE) ET DOUALA (NEW-BELL) : PEUPLEMENT, URBANISATION ANARCHIQUE ET DEVELOPPEMENT DE L'INSECURITE

Généralement, dans les pays africains où l'État postcolonial dans certaines régions est générateur de violence politique et d'insécurité depuis plus de 50 ans et au Cameroun en particulier, les mauvaises conditions de vie, les migrations et le chômage habituellement les populations à développer des stratégies de survie. Ce faisant donc, l'urbanisation se met en place au moyen de la croissance démographique et des nouvelles formes d'occupation des espaces urbains parfois sans aucune norme. Ainsi, les villes du Cameroun en général et Yaoundé et Douala en particulier offrent une dynamique sécuritaire variée car, en fonction des quartiers, un type de sécurité est fourni, c'est à dire que la distribution spatiale de la sécurité est irrégulière selon qu'on passe d'un quartier peuplé, bourgeois à un quartier d'habitations de classe moyenne⁵. Donc, certains quartiers sont plus sécurisés que d'autres et d'autres bénéficient d'une action de surveillance considérable pendant que plusieurs n'en bénéficient pas ou pas assez et sont mieux exposés à l'insécurité. Pour preuve, à la fin des années 80, les contestations politiques, les revendications économiques, sociales et culturelles dues à l'éveil de conscience des acteurs sociaux mieux organisés ont davantage bouleversé l'ordre social sur le plan sécuritaire à travers plusieurs mouvements de contestations et crises politiques ; c'est le cas du coup d'Etat manqué du 6 Avril 1984 et des troubles sociopolitiques des années 1990 qui ont été très turbulents et tumultueux en matière de sécurité dans les quartiers populaires à l'instar de la Briqueterie et de New-Bell. L'héritage historique ainsi que les réalités locales expliquent cette situation trouble en matière de sécurité intérieure⁶. Dans cette première partie, dans une dynamique de peuplement spontané et d'urbanisation

⁵ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.125.

⁶ D. Bangoura, *État et sécurité en Afrique*, Paris, CHEAM, 1992, p.190.

anarchique, nous voulons faire une incursion dans les quartiers susmentionnés, afin de comprendre ce qui y entretient l'insécurité.

A- Briqueterie et New-Bell : deux quartiers spontanément peuplés à une urbanisation anarchique

Depuis l'époque coloniale, le peuplement et la dynamique urbaine du Cameroun par endroit reflète les crises qui ont jalonné le champ politique, social et économique. Ainsi, comme dans la plupart des pays d'Afrique, certains milieux urbains camerounais sont les lieux de mobilisations tant individuelles que collectives, ces mobilisations résultent du déséquilibre entre le taux de croissance démographique et le rythme de la création des emplois. Bien évidemment, ces mouvements apparaissent souvent comme une absence ou une impuissance de l'État en matière de création des meilleures conditions de vie aux populations.

D'une part, il n'est pas aussi superflu de noter que, l'histoire de l'urbanisation en Afrique est vieille car, elle remonte aux villes anciennes de l'Égypte pharaonique telles qu'Alexandrie et Méroé. Selon Steven J. Salem, ces espaces urbains se sont formés longtemps avant l'arrivée des Européens. En s'intéressant au cas des villes d'Afrique noire, il apparaît que l'urbanisation a été partout un long processus qui s'est établi suivant la logique de continuité et de ruptures, selon les cas. La plupart du temps, ces ruptures résultaient des révolutions de la pensée des sociétés : les grandes conquêtes, les grandes guerres, les inventions qui ont transformé les dynamiques sociales, à l'instar de l'invention de l'écriture dans le royaume Bamoun, du développement de certaines formes de savoir liées notamment à l'architecture, aux arts ou même à la technique. Certaines villes par exemple se sont formées à partir d'anciens empires. Notamment la ville de N'Gaoundéré au Cameroun, s'est construite à partir de la réorganisation des capitales historiques Haoussas⁷.

D'autre part, la religion a joué un rôle prépondérant dans le développement urbain. L'islam par exemple a été utilisé comme médiateur dans la négociation des espaces urbains au sein de l'empire Sokoto. Cette religion a influencé la planification urbaine. La symbolique des points cardinaux dans la culture foubé indique l'emplacement de la mosquée ou du palais. La représentation et les connotations des différents points cardinaux organisent l'importance et les priorités des structures et des institutions de la ville ; les localités de Yaoundé et Douala sous le prisme des quartiers Briqueterie et New-Bell n'échappent pas à ces réalités dans leur processus d'urbanisation car, faut-il le rappeler, ces localités sont des hauts de foisonnement

⁷ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.125.

culturel qui oscille entre l'islam et le christianisme. Questionnons actuellement le peuplement et l'urbanisation de la Briqueterie

1- Briqueterie : peuplement et urbanisation

Le quartier Briqueterie fait partie des quartiers les plus anciens de la ville de Yaoundé⁸. Ce qui suppose que les populations s'y sont installées depuis la période précoloniale et la densité de ses populations est devenue plus importante pendant les premières heures de l'indépendance du Cameroun oriental⁹. Ce quartier a une réputation peu glorieuse car il a toujours hébergé des individus à la réputation assez sulfureuse.

La mobilité de la population dans ce quartier rend insaisissable sa densité réelle; malgré cela, les diverses évaluations donnaient au quartier une population de 30000 habitants il y a cinq ans. Les autochtones ici sont les Mvog-Ada, les Mvog Ekusu, les Tsínga.¹⁰ Son processus d'urbanisation s'est accru après l'indépendance grâce aux mouvements migratoires. Ce faisant, les populations autochtones ont été envahies par des populations venues d'ailleurs. Et cette submersion n'est pas seulement démographique; elle est aussi domaniale¹¹. Rares sont ceux des autochtones qui possèdent encore des terrains assez intéressants pour y édifier quelque chose d'utile.

Au quartier Briqueterie communément dénommé "quartier haoussa", les musulmans sont loin d'être majoritaires. Il s'est passé ici ce qui se passe au Nord-Cameroun où l'on croit que la population islamique est majoritaire alors qu'il n'en est rien. La population musulmane est loin d'être majoritaire à la Briqueterie car, on y localise les chrétiens même au pied de la mosquée. Mais l'appellation vient du fait que les populations musulmanes s'y sont installées les premières comme groupe compact et organisé¹². En outre, le fait qu'on trouve ici quatre ou cinq mosquées d'envergures qu'on ne voit nulle part ailleurs à Yaoundé a tout naturellement fait désigner ce quartier comme musulman. D'ailleurs, la plupart de musulmans originaires d'Afrique de l'Ouest y résident¹³ (Maliens, Nigériens, Nigérians, Sénégalais...).

Cependant, le quartier Briqueterie regorge des populations venues de l'Ouest-Cameroun. La sédentarisation des Bamiléké à cet endroit remonte en 1955, ils y sont avec une

⁸ V. Nga Ndong, *Dynamiques urbaines en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 127.

⁹ A. Franqueville, "Les immigrés du quartier de la « Briqueterie » A Yaoundé (Cameroun) ", Actes des colloques internationaux, CNRS, n° 539, 1972, p.28.

¹⁰ Nga Ndong, *Dynamiques urbaines...*, p. 127.

¹¹ Abega, "Prêtre ...", p.40.

¹² *Ibid.* p.41.

¹³ *Ibid.* p.40.

certaine aisance car, ce milieu grouillant est très propice à leur commerce¹⁴. Cette importante communauté de l'Ouest habite un peu partout dans le quartier, contrairement à la zone haoussa qui est compacte et homogène.

Le reste des habitants de ce quartier provient des diverses régions. Le camp SIC Tsinga est surtout habité par des employés assez aisés pour se permettre un loyer régulier¹⁵. La classe des démunis dudit lieu est faite majoritairement des Akonolinga, Mvelé, Yebekolo et de tout le coin du Haut-Nyong. Ce qui justifie cette situation est que depuis nos indépendances, l'Est est la région qui a bénéficié le moins d'aide de l'État pour stabiliser la population. En effet, aucun agro industriel, aucune usine d'importance susceptible de freiner l'exode rural n'a été construite pour permettre aux populations locales de générer les revenus et les sédentariser. La preuve ? Avant les Mvelé, on observait la prépondérance des originaires de Nanga-Eboko dans ce quartier. Mais avec la création de la Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) leur nombre a décliné au point d'être aujourd'hui insignifiant car, désormais cette entreprise se pose comme une niche d'emploi pour eux, limitant de fait l'exode rural¹⁶. Les Bamoun sont également présents dans ce quartier, leur présence dans cette zone est consacrée par la construction depuis 1985 d'un palais à l'honneur du Sultan Roi des Bamoun. Que dire du même processus dans le quartier New-Bell ?

2- New-Bell entre peuplement et urbanisation

De la période coloniale à la période post coloniale, la récapitulation des origines des personnes nées hors de Douala par régions administratives ou par pays étrangers permet de reconnaître en gros de constater la force d'attraction qu'exerce la ville de Douala sur les populations d'horizons divers. Manifestement, cette localité se pose depuis l'indépendance comme une ville aux activités économiques importantes. Bien évidemment, le quartier New-Bell ayant pour populations autochtones les grandes familles Bell, Priso et Akwa ne réunit pas la totalité des immigrés¹⁷. Une minorité habite hors du Secteur de New-Bell, mais en proportion sans doute variable selon les origines. Moins d'un dixième des immigrés à New-Bell proviennent de contrées extérieures au Cameroun français, presque tous des territoires britanniques voisins. Les districts du Cameroun britannique les plus représentés sont ceux de Mamfé et de Bamenda. Les Nigériens y sont nombreux et leurs principales origines indiquées sont la ville et la région de Lagos, le pays des Ibo, autour d'Onitsha, et, à un moindre degré, le

¹⁴ Abega, "Prêtre... ", p.41.

¹⁵ Nga Ndong, *Dynamiques urbaines...*, p. 128.

¹⁶ Zanga Jean Marie, 58 ans, résident du quartier Briqueterie, Yaoundé, 14 juin 2019.

¹⁷ R. Diziain, *Etude sur la population du quartier new-bell à douala*, Paris, CAHORS, 1960, p.21.

Calabar, dans le Sud, le pays Haoussa, notamment ses métropoles Kano et Zaria, dans le Nord¹⁸. C'est donc le Territoire français qui a fourni à New-Bell le plus gros de ses effectifs, mais en proportion très inégale selon ses grandes régions géographiques. La représentation du Nord-Cameroun à partir de l'Adamaoua, et celle de l'Est peu peuplé, drainé surtout vers Yaoundé, est extrêmement réduite: 1,6 % et 1,8 % des immigrés à New-Bell. On peut circonscrire l'essentiel de la zone d'attraction de ce quartier autour d'un cercle de 250 kilomètres de rayon autour de la localité de Douala¹⁹. De l'intérieur de ce périmètre, proviennent 81 % de la population de New-Bell née hors du Wouri. Nous y rencontrons également des populations originaires de Fouban, Yaoundé, Bafia, Sa'a, Essé, Mbalmayo et Ebolowa qui constituent plus 1.400.000 âmes, soit 46 %²⁰ de la population du quartier entier. Il est à relever que les subdivisions les plus voisines de Douala : Mbanga, Nkongsamba, Yabassi, Edéa, Kribi, n'ont fourni à New-Bell qu'un contingent d'émigrants plus modeste que la plupart des subdivisions situées entre 80 ou 100 et 250 kilomètres de la ville, notamment le pays Bamiléké²¹.

Dans quelle mesure le peuplement et l'urbanisation des quartiers Briqueterie et New-Bell catalysent-ils l'insécurité ?

B- Les facteurs, les formes et les manifestations de l'insécurité dans les quartiers Briqueterie et New-Bell

Dans cette séquence de notre travail, nous allons tour à tour examiner les facteurs de l'insécurité, leurs formes et leurs manifestations dans les zones choisies pour mener notre recherche.

b-1- les facteurs de l'insécurité

Visiblement, dans nos quartiers d'étude, l'insécurité est entretenue par plusieurs facteurs à savoir : le revers de la croissance démographique et les crises socio-économiques et politiques. De prime abord, l'on note que depuis l'indépendance, et notamment à partir de l'année (1990) de l'ouverture démocratique, la cellule familiale est entrée dans un processus de déstructuration accélérée, avec pour principales conséquences, le relâchement de l'encadrement familial, l'affaiblissement de la capacité parentale à recadrer les enfants, car incapable de subvenir à leurs besoins et aux exigences liées à la modernité en matière

¹⁸ Ousseni Labo, 48 ans, Chef de quartier New-Bell Haoussa, Douala, 04 Aout 2019.

¹⁹ R. Diziain, *Etude sur la population du quartier new-bell à douala*, 1960, p.21.

²⁰ *Ibid.* p.21.

²¹ Ntheppe Mhouve, 67 ans, Chef traditionnel de 3ème degré, Douala, 04 aout 2019.

d'alimentation, de santé et de scolarisation²². Ainsi, les rôles des parents ont fortement diminué dans le processus de socialisation et d'encadrement des enfants. Cette diminution des rôles a permis aux enfants de se fixer d'autres modèles et repères éthiques négatifs, généralement véhiculés par certains infracteurs qu'ils fréquentent au quotidien et qui font l'apologie de la violence, du crime et de l'insécurité²³. En outre, elle (l'insécurité) reste pour la plupart structurée par les pratiques économiques à géométrie variable assorties d'une connotation négative ; ceci à travers le caractère qu'on leur attribue, notamment : économie sous-terrain, marché noir. En clair, les agents de l'informel sont considérés comme les associés des gangs, responsables de violences et de trafic de stupéfiants qui alimentent l'insécurité²⁴. Effectivement, l'émergence des commerces informels dans les rues des quartiers Briqueterie et New-Bell pose un sérieux défi aux autorités locales pour la gestion de l'espace public soumis dès lors au désordre urbain qui conduit à des violentes manifestations entre les acteurs de la sécurité et les adeptes de l'informalité²⁵. C'est sans doute la raison pour laquelle les pionniers (Sébastien Roché, Andy...) de la théorie de la vitre brisée (en effet, la vitre brisée constitue, d'après ces théoriciens, le principe de base qui est à l'origine de l'insécurité) pensent que, si l'encombrement de l'espace public et les désordres socio-économiques ne sont pas résolus immédiatement, alors, ils vont générer un plus grand désordre et encourager le délabrement, la délinquance et la criminalité²⁶. Dès lors, intéressons-nous aux facteurs de l'insécurité proprement dits.

1- Le revers de la croissance démographique comme facteur d'insécurité

Depuis le recensement populaire réalisé en 1962²⁷, l'on s'aperçoit que le quartier Briqueterie qui avait un taux d'accroissement annuel de 9% a connu une forte croissance de la population qui va au-delà de 9%. Cette explosion démographique s'accompagne d'insécurité, d'où l'important pour nous de démontrer comment une croissance vertigineuse de la population alimente l'insécurité dans cette localité. En effet, cette croissance démographique est l'œuvre des migrations internes et externes et est déterminante sur le

²² Bangoura, *État et sécurité...*, p.190.

²³ Nga Ndongo, *Dynamiques urbaines...*, p. 127.

²⁴ *Ibid.* p.128.

²⁵ Bangoura, *État et sécurité en Afrique...*, p.191.

²⁶ Le concept d'informalité fût initié par l'Anthropologue britannique Keith Harth à partir de 1973, en référence à cette masse de population en marge des circuits économiques formels ou licites, qui s'investit dans des activités non réglementées. Plutard, l'informalité est devenue un concept davantage utilisé en sociologie urbaine pour décrire les activités informelles qui prennent de plus en plus corps en milieu urbain. Dans le cadre de notre étude, elle ne concerne pas seulement les activités économiques informelles, voire illicites (commerce des stupéfiants, alcool...), elle s'applique également dans le cadre de l'habitat, car l'occupation des espaces peut se faire de façon informelle, créant ainsi l'insécurité.

²⁷ Franqueville, "Les immigrés du quartier de la « Briqueterie »...", p.28.

climat social relatif à la sécurité des populations de la Briqueterie. Bien avant l'indépendance du Cameroun, ce quartier abritait déjà des populations aux intérêts et stratégies d'adaptation et de sédentarisation différents. Pour s'y installer, certains se sont convertis en commerçant moyen (Peul et Haoussa) et d'autres en véritables professionnels de l'existence sans profession (clochard, pickpocket et agresseurs). Par conséquent, ces populations venues de partout s'opposent et s'affrontent²⁸ parfois, d'où l'insécurité. Cette insécurité s'est traduite à travers des conflits intra ethniques et d'opposition entre ethniques différents. A titre illustratif, nous avons la rivalité entre les autochtones Tsinga au sujet des agressions physiques ciblées qui firent des victimes à l'instar de certains chefs de clan ; c'est le cas du chef Bella violemment agressé en 1965 par les siens, après un procès familial inéquitablement jugé²⁹. Aussi avons-nous les rapports tumultueux entre certains originaires du Grand Nord (Peul) et ceux de l'Ouest (Bamiléké) causés par un litige foncier au lieu-dit Montée Aurore. Ce problème foncier était occasionné par une volonté d'aménagement par affinité ou par repli identitaire, car il s'avère qu'un originaire de l'Ouest a voulu s'implanter sur un lopin de terre appartenant à un Peul. Ce faisant, le propriétaire (Peul) s'en est opposé farouchement et cela a conduit à une sorte de conflit entre deux groupes ethniques différents. En réalité, la population qui naît ici est tout ce qu'il y a de cosmopolite. Ces enfants parfois apatrides, ne connaissent ni le nom de leur tribu, et encore moins celui de leur langue maternelle, et représentent un véritable danger pour la paix sociale car, ne bénéficiant parfois d'aucun encadrement familial conséquent³⁰. Très déconnectés de leur culture, ils s'intéressent à toutes les manifestations culturelles qui y ont lieu et parfois, ils jouent malheureusement de troubles fêtes au moyen d'agressions verbales et physiques ; leurs victimes ont été la plupart de temps les femmes et les adolescents³¹.

Parlant de la croissance démographique comme source d'insécurité, le tableau ci-après nous fournit quelques données importantes sur l'évolution de la population du quartier Briqueterie et ses différents blocs.

²⁸ Nga Ndong, *Dynamiques urbaines...*, p. 126.

²⁹ Abega, "Prêtre ...", p.40.

³⁰ *Ibid.* p.45.

³¹ *Ibid.* p.40.

Tableau 3 : La population de la Briqueterie entre 1962 -1967.

ZONES	Population en 1962			Population en 1967		
	Hommes	Femmes	Totaux	Hommes	Femmes	Totaux
Briqueterie	8096	7864	15960	9029	7365	16394
Zone Haoussa	2 712	2 392	5 104	2 444	2273	4717
Briqueterie (Ouest)	5384	5 472	10856	3 208	2 473	5 681
<u>Ekoudou I</u>	5384	5 472	10856	3377	2619	5996

Source : A. Franqueville, "Les immigrés du quartier de la « Briqueterie » A Yaoundé (Cameroun) ", Actes des colloques internationaux, *CNRS*, n° 539, Paris VII, 1972, p.6. Cité par : Z. Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé: cas du quartier Ekoudou (1962-1992) ", Mémoire de Master en Histoire, Yaoundé, 2018, p.65.

A travers le tableau ci-dessus, on voit que la zone Haoussa compte moins d'habitants en 1967 qu'en 1962³² à cause des migrations internes. L'enquête statistique ne fait pas la distinction, pourtant sensible, entre Ekoudou 1 et la Briqueterie, encore peu peuplé en 1962. La comparaison des totaux relatifs au bloc Haoussa donne à penser que la population a légèrement régressé en 1967, ce que dément l'évolution démographique d'Ekoudou 1 en 1962. Observons également que l'enquête statistique fait apparaître une faible croissance de la population féminine à La Briqueterie (Ouest) en 1967. On s'aperçoit que l'évolution démographique des populations masculines dans les différentes zones qui constituent le quartier Ekoudou de 1962-1967 est plutôt décroissante. En somme, il apparaît que le quartier Briqueterie a été plus peuplé en 1962 qu'en 1967. Ce dépeuplement semble avoir été causé par l'aménagement des nouveaux quartiers et blocs à l'instar du bloc Oyack à Ngoussou qui a abrité une partie des originaires du Grand Nord partis de la Briqueterie. Que du revers de a croissance démographique sur le plan sécuritaire à New-Bell ?

S'agissant du quartier New-Bell, notons que, depuis 1962 jusqu'actuellement, sa démographie est sans cesse galopante, il doit son extrême extension à une croissance exponentielle de sa population. En effet, la population de New-Bell est difficilement chiffrable, et ce depuis des lustres. Ce faisant, l'occupation des espaces est structurée par l'anarchie, une case peut être construite pendant la nuit pour abriter de nouveaux arrivants en

³² Franqueville, "Les immigrés du quartier ...", p.6.

ville³³. Situé entre Bonapriso (quartier résidentiel), Akwa (quartier commercial), Bali (quartier populaire) et Bassa (proche banlieue de Douala), ce quartier abrite la Prison Centrale de Douala, et le marché central. Les nombreuses habitations édifiées selon un plan anarchique et au gré de l'inspiration de chaque propriétaire sont souvent construites en matériaux provisoires. Du fait de sa proximité avec le plus grand marché de la ville de Douala et du nombre vertigineux de sa population, dont des individus et clochards sans bon encadrement familiale et de moralité douteuse, cette situation y favorise les vols et des agressions³⁴. Les malfaiteurs y habitent car, il y a dans cette zone un nombre foisonnant de galeries et ruelles dont la maîtrise est complexe ; toute chose qui facilite les fuites et les évasions³⁵.

La structure démographique de ce quartier le prédispose à des nombreux risques sécuritaires. En considérant seulement certaines catégories d'âge et de sexe des principaux groupes ethniques dudit quartier, on constate par exemple que le groupe Bamiléké, qui forme 38 % de la population totale, constitue presque la moitié de la jeunesse de New-Bell. C'est également le groupe qui comprend le minimum de femmes non mariées, Il %, alors que les Béti et les Bassa en comptent 36 % et 40 % et ont, de ce fait, une proportion importante de femmes adultes non mariées. Les communautés étrangères (Maliens, Nigériens, Nigériens, Sénégalais...) y sont fortement représentées, et ce depuis la période coloniale pour certains. En y étant, ils participent également au boom démographique constaté dans ce quartier réputé comme étant tristement célèbre. En effet, New-Bell est passé de 2.000 habitants en 1962 à 70.000 habitants en 1990, et à plus 500.000 d'habitants en 2017, cette expansion démographique n'est pas sans conséquence sur le climat social dans un quartier cosmopolite où cohabitent plusieurs nationalités, avec une démographie mal maîtrisée par les pouvoirs publics, où les gens évoluent dans l'anonymat et vivent pour la plus part dans la promiscuité³⁶.

2- L'élargissement de la facture sociale et la promiscuité

Causé depuis très longtemps par les migrations (particulièrement l'exode rural) qui favorisent un accroissement de la population urbaine et font de la ville un lieu caractérisé par le chômage, le sous-emploi et des activités de la débrouillardise, la fracture sociale et la promiscuité prennent de l'ampleur dans les quartiers Briqueterie et New-Bell pendant la fin de

³³ Tagne Michel, 65 ans, Chef traditionnel de 3^{ème} degré, Douala, 05 août 2019.

³⁴ Toukoum Martial, 35 ans, Inspecteur de police au Commissariat de sécurité publique du 5^{ème} Arrondissement, Douala, 05 août 2019.

³⁵ *Idem*.

³⁶ Nga Ndong, *Dynamiques urbaines...*, p. 128.

la décennie 80 du fait du contexte politique, économique et socio-culturel marqué par la crise. En effet, cette croissance démographique observée dans ces quartiers urbains s'est accompagnée d'une fracture sociale considérable qui y alimente l'insécurité. Manifestement, cet élargissement de la fracture sociale draine plusieurs malaises; c'est le cas du parasitisme³⁷, entendu comme un phénomène de dépendance des couches sociales défavorisées vis-à-vis de celles moyennement ou plus nanties. Ce phénomène (parasitisme) s'observe depuis des longues années dans les quartiers Briqueterie et New-Bell et se matérialise sous des formes variées³⁸: lorsqu'il s'agit du mendiant et des gangsters, leur exploitation diffère et n'engendre pas les mêmes conséquences. Les partisans du parasitisme sont en majorité des gens en détresse qui n'ont pas de toit, ni activité génératrice des revenus permanente. Ainsi, pour leur survie, ils se retrouvent entraînés de mendier, soutirer ou d'agresser certains habitants au train de vie moyen: c'est le cas du boutiquier Aboubakar qui a été victime d'une agression orchestrée par des individus non identifiés en 1975, juste après la fermeture de son commerce à 18h, pour rallier son domicile privé. On peut donc en toute évidence affirmer que, ce surplus des populations qui ne participe pas au fonctionnement positif du système social est une source très importante pour l'insécurité. Relevons tout de même que cette fracture sociale se présente également sous forme de l'oisiveté dissociable³⁹, parce que nombre des populations qu'on y rencontre ont immigré et pour de besoin d'adaptation et de survie, certaines d'entre elles se transforment en véritables clochards à cause du manque d'emploi. En somme, elle (fracture sociale) a fait grandir la clochardise et la délinquance⁴⁰. Toute chose qui concourt à créer un environnement d'insécurité.

Dans le même ordre d'idées, l'habitat dans les quartiers Briqueterie et New-Bell justifie plus ou moins l'idée de la fracture sociale qui s'accompagne de la promiscuité et plusieurs malaises tels que les maladies tropicales (paludisme, choléra, etc.). A l'observation, les maisons y sont construites anarchiquement et donnent l'impression de ne former qu'une seule toiture⁴¹. Cette occupation anarchique du terrain par les riverains conduit à une incommodité générale, car les habitations sont si étroitement rapprochées les unes les autres que le mauvais comportement du voisin au plan physique comme au plan moral, risque

³⁷ R. Mucchieli, *Comment ils deviennent délinquants genèse et développement de la socialisation et la dissocialité*, Paris, ESF, 1977, p.57.

³⁸ Mohaman Rabiou, 68 ans, Tapissier, Yaoundé, 19 juillet 2019.

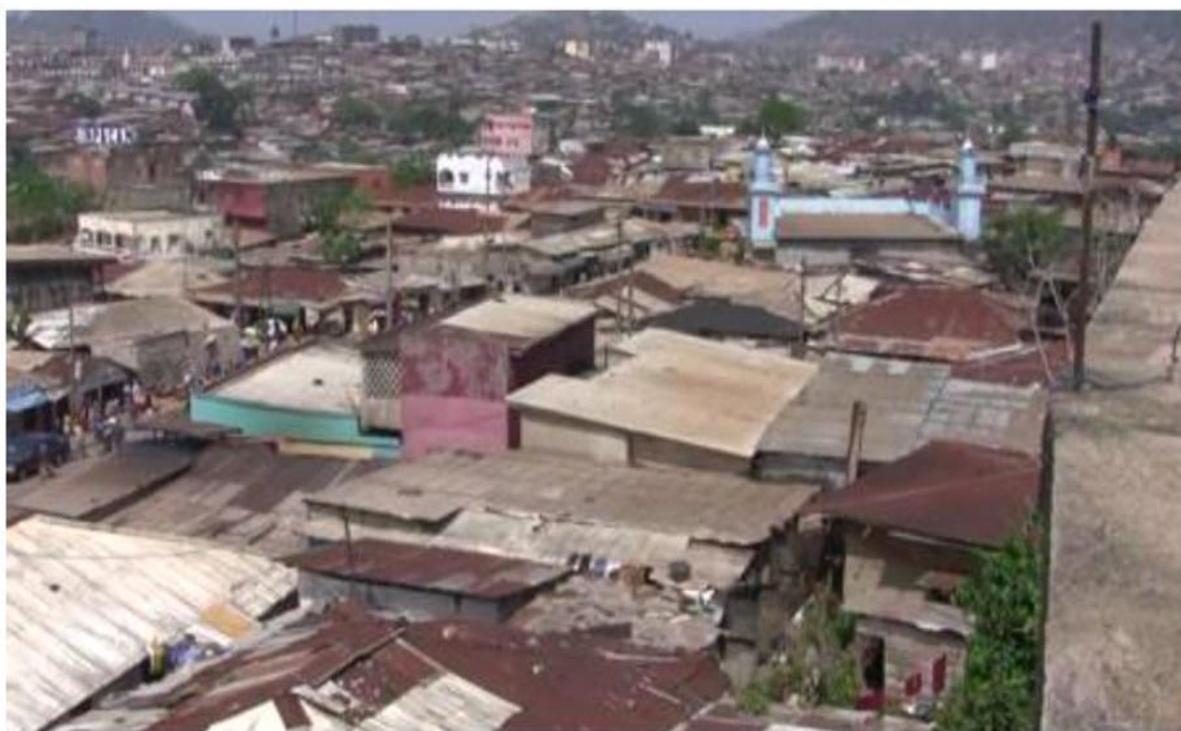
³⁹ Mucchieli Mucchieli, *Comment ils deviennent délinquants...*, p.58.

⁴⁰ Abega, "Prêtre...", p.41.

⁴¹ Nga Ndong, *Dynamiques urbaines...*, p. 128.

nécessairement se propager comme une onde d'insécurité⁴² dans l'entourage. Toujours en rapport avec l'informalité (l'anarchie) qui structure l'insécurité dans l'habitat, les pratiques de lotissement informel et d'habitat⁴³ sont des réalités qui interviennent dans le processus d'aménagement dans ces lieux⁴⁴ habités majoritairement par les Haoussa, peuls et foubé qui sont des tribus originaires du Grand Nord du Cameroun, les originaires du Nkam et les Bamiléké, qui accueillent les nouveaux arrivants et leurs proches par repli identitaire et les installent le plus souvent à proximité. C'est cette installation par affinité et en l'absence du contrôle des pouvoirs publics qui ne tient plus compte de l'espace disponible ni de la grandeur des voies de circulation ou encore des espaces de loisirs, qui crée l'exiguïté et l'insécurité⁴⁵. En réalité, c'est la dynamique de vie sous repli communautaire qui crée les regroupements dans ces quartiers et encourage l'établissement spontané. A titre illustratif, la photo ci-après ressort l'exiguïté dans l'habitat au quartier Briqueterie qui y structure en partie l'insécurité.

Photo 3: Yaoundé-Briqueterie : l'habitat anarchique comme facteur d'insécurité en 2019.



Source : <http://www.countrystatcameroon.org>. Consulté le 29 juillet 2018 à 11h.

Cette photographie met en évidence l'occupation anarchique des terrains et la construction d'habitats sans aucune norme de sécurité. Cette atmosphère d'entassement rime

⁴² A. Bopda, *Yaoundé et le défi camerounais de l'intégration*, Paris, CNRS éditions, 2003, p.97.

⁴³ *Ibid.* p.96.

⁴⁴ Mendouga Eric, 48 ans, agent de police municipale, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁴⁵ Abega, "Prêtre...", p.42.

avec plusieurs tares sociales (délinquance, vols, incivisme...) qui structurent l'insécurité ici depuis plusieurs décennies. A l'origine, les concessions étaient délimitées par des clôtures, mais sous l'effet de l'accroissement démographique, celles-ci ont disparu⁴⁶. L'habitat de cour permet de nombreuses interactions sociales qui parfois causent des conflits.

En somme, Douala et Yaoundé présentent des réalités similaires mais aussi des différences et des particularités, du point de vue des migrations et plus globalement du point de vue sécuritaire. Elles se prêtent donc bien à une comparative de la sécurité et des processus de sécurisation en milieu urbain au Cameroun. Qu'en est-il du chômage et d'autres éléments qui nourrissent la fracture sécuritaire à la Briqueterie et à New-Bell ?

3- Le chômage et les fléaux sociaux comme facteurs d'insécurité

Depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, les migrations qui ont cours à la Briqueterie et à New-Bell occasionnent les fléaux sociaux tels que le vol, le braquage, la prostitution, la toxicomanie... qui alimentent l'insécurité⁴⁷. Les immigrés de la Briqueterie et de New-Bell viennent de l'ensemble du territoire national et de certains pays d'Afrique de l'Ouest en l'occurrence le Niger, le Nigeria, le Benin, le Sénégal, le Mali, voire du Tchad en Afrique centrale, etc., Tous ces mouvements migratoires en majorité clandestins et sans une motivation rationnelle nourrissent l'insécurité, au regard du chômage et des fléaux sociaux qu'ils engendrent. Sur le plan interne, l'exode rural motivé par la recherche d'une vie meilleure ne rime pas avec l'insertion socioprofessionnelle escomptée depuis la localité d'origine, une fois quand les ruraux ou les immigrés s'installent à Yaoundé/Ekoudou et à Douala/New-Bell. Dès lors, ces immigrés venus de partout, sont exposés aux difficultés de la vie et aux agressions du climat, notamment ceux qui sont sans abris. Aussi sont-ils exposés à des nombreuses maladies tropicales à l'instar du paludisme. Les plus courageux d'entre ces jeunes en difficulté s'orientent vers les activités du secteur informel, avec des succès relatifs⁴⁸, tandis que d'autres choisissent de devenir des vecteurs de la violence et de l'insécurité urbaine⁴⁹, car en dehors de l'individualisme, l'égoïsme et la rupture du lien social qui caractérise la vie en milieu urbain, trouver du travail paraît très difficile. Dans le même ordre d'idées, l'on s'aperçoit que les migrations et l'installation des diverses populations dans ces localités de 1962-1992, ont été suivies par le développement des certains fléaux sociaux (vol, toxicomanie, etc.), à cause des réalités socio-économiques caractérisées par la cherté de la vie.

⁴⁶ Fer, "Se protéger ...", p.10.

⁴⁷ *Ibid.* p.11.

⁴⁸ Nga Ndongo, *Dynamiques urbaines...*, p. 129.

⁴⁹ Mohaman Rabiou, 68 ans, Tapissier, Yaoundé, 17 juillet 2019.

L'émergence des fléaux évoqués ci-dessus a beaucoup impacté sur la sécurité dans ces zones qui font l'objet de notre étude. Les facteurs explicatifs de ces mouvements migratoires demeurent presque les mêmes qu'actuellement à savoir : la recherche d'une vie meilleure, le goût du commerce pour certains (les Bamiléké et les Peul) et de l'aventure pour d'autres. En conclusion de cette séquence, il y a lieu de noter que l'insécurité dans ces localités trouve son explication dans des facteurs à la fois socio-économiques et politiques⁵⁰. De façon concrète, ces facteurs relèvent des conditions de vie précaires des certaines catégories sociales et de l'absence d'encadrement de jeunes. Les phénomènes de vol et d'agression concernent des acteurs dont l'activisme est loin d'être maîtrisé ; ce sont des jeunes qui ont perdu pour la plupart, tout espoir de trouver par des moyens légaux, une occupation saine, ainsi que des ressources propres pour faire face à leurs multiples besoins⁵¹. Afin de noyer leurs soucis et de braver la peur, ils se droguent, terrorisent les populations et recourent aux pratiques fétichistes pour se rendre invincibles⁵². Ainsi, comment se manifestent ces insécurités ?

b-2- les formes et les manifestations de l'insécurité

Construites généralement par la dégradation des conditions de vie, l'oisiveté, l'exode rural, les revendications sociopolitiques, l'absence de formation des jeunes et le chômage, l'insécurité et les manifestations qui s'en suivent poussent les populations de Yaoundé et Douala depuis 1962 à imaginer des stratégies de survie ; c'est ainsi que certains individus deviennent les acteurs et les proies de la violence qui règne dans les quartiers Briqueterie et New-Bell à travers la petite délinquance, le banditisme⁵³, la criminalité, la toxicomanie, l'insalubrité, etc. Cette insécurité touche d'abord les plus faibles, ceux qui sont incapables de résister contre l'inconfort existentiel y compris les individus ayant un train de vie moyen, ce qui préoccupe d'ailleurs l'Etat, car faut-il le rappeler, il a le devoir d'assurer la sécurité de chaque citoyen où qu'il soit. Cette crise entre les forces vives de ces localités comporte plus ou moins une signification politique : celle de l'échec des pouvoirs publics et de l'absence ou de l'extrême dégradation de l'Etat-providence entraînant misère et exclusion⁵⁴. Aussi avons-nous comme autres formes d'insécurité dans ces lieux les éléments suivants : les crispations identitaires, religieuses, les litiges fonciers, etc. Bien qu'elles soient généralement interdépendantes, on peut distinguer l'insécurité liée à des tensions internes (conflits qui opposent les autochtones eux-mêmes) et externes (problème opposant les allogènes contre les

⁵⁰ Nga Ndong, *Dynamiques urbaines...*, p. 129.

⁵¹ P. Zarifian, *Eloge de la civilité. Critique du citoyen moderne*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.125.

⁵² *Ibid.* p.126.

⁵³ A. El-Ken, "Les jeunes et la violence", *L'Afrique maintenant*, n° 4 Février, 2007, p.109.

⁵⁴ *Ibid.* p.110.

autochtones ou allogènes contre eux-mêmes) dues aux migrations interurbaines avec ses corollaires. En outre, il existe celle résultant de la faiblesse de l'État à véritablement assurer ses missions d'Etat gendarme. Car à un moment donné, la sécurité au Cameroun en général et particulièrement a été fortement idéologisée en se souciant uniquement de la protection du pouvoir politique et des personnes qui l'incarnent au détriment de la sécurité des personnes et de leurs biens⁵⁵. Entre 1962-1992, on s'aperçoit que les formes d'insécurité et les manifestations y relatives sont : la criminalité, la délinquance, l'immoralité, la promiscuité, l'insalubrité, le désordre et la violence urbains. Qu'en est-il de la délinquance ?

1- La délinquance

Elle est l'une des nombreuses figures de menaces ayant fait de la Briqueterie et de New-Bell depuis longtemps, un tableau sombre au sujet de l'analyse des faits sécuritaires dans les villes de Yaoundé et Douala. La délinquance est l'une des formes les plus connues de l'insécurité et s'exprime sous plusieurs facettes à savoir : la petite délinquance et la grande délinquance.

S'agissant de la petite délinquance, elle a pour adeptes des voleurs à la tire qui sillonnent depuis 1955 les marchés Mokolo et Central, respectivement situés dans les localités de Yaoundé et Douala, les lieux de culte ou les endroits de forte concentration humaine. Ces délinquants ont pour objectif d'obtenir quelques moyens de subsistance⁵⁶, un peu d'argent et de nourriture⁵⁷, etc. Ils ont très souvent pour victimes les commerçants, les femmes, les acheteurs, etc. En outre, la dérive morale, la pauvreté, l'impunité observée à l'égard de certains individus, en ont fait l'une des principales manifestations de l'insécurité mais banalisée tant qu'elle n'est pas aggravée⁵⁸. Elles y en ont fait leur terroir depuis l'avènement de la crise économique au Cameroun lors de la décennie 80 ; on retrouve ces situations inconfortables partout : à domicile (les domestiques maltraités et escroqués), dans les marchés (petites escroqueries et vols à la tire), dans les commerces (vols à la tire) et dans les bureaux (travailleurs salariés). En l'absence d'une circonstance aggravante, et lorsqu'elle ne porte pas sur des objets ou des sommes importantes, elle est plutôt tolérée. Et sont régulièrement poursuivis les cas de vols d'argent, de bijoux, d'appareils électroménagers et de marchandises, en flagrant délit. La délinquance juvénile est également à inscrire dans le tableau de la petite délinquance ; on la retrouve dans les quartiers Briqueterie et New-Bell qui peuvent être taxés de quartiers difficiles ou en marge des belles résidences, car situés dans des ghettos

⁵⁵ Hameni Bieleu, *Politique de défense...*, p.142.

⁵⁶ Nga Ndong, *Dynamiques urbaines...*, p.125.

⁵⁷ Hamadou Issah, 67 ans, commerçant, Yaoundé, 17 juillet 2019.

⁵⁸ Abdou Ramanou, 55 ans, Chef de 3^{ème} degré, Douala, 14 août 2019.

informels⁵⁹. Ainsi, les délinquants par pauvreté ou par vengeance remplissent inutilement la prison de New-Bell où les mesures de réinsertion sociale sont un peu rares. Les délinquants occasionnels deviennent des délinquants d'habitude, car formés lors de leur séjour carcéral par des malfaiteurs et autres repris de justice qui y séjournent depuis longtemps.

Quant à la grande délinquance, elle s'accompagne d'une grande violence. Il s'agit en fait du grand banditisme qui se manifeste par des actes de vandalisme, des vols avec effraction, des vols à main armée, des braquages, des assassinats de tout genre et des crimes crapuleux⁶⁰. En somme, le phénomène de la délinquance constitue réellement un problème d'insécurité dans les quartiers qui font l'objet de notre étude. Cette insécurité matérialisée à travers une pluralité de formes de délinquance est d'ailleurs l'une des principales caractéristiques de ces zones de foisonnement humain⁶¹. Ceci permet d'affirmer que les populations riveraines ont presque toujours vécu dans un environnement à risque permanent à cause du sentiment d'insécurité lié au niveau de la délinquance commise par les infracteurs. Manifestement, les rapt d'enfants et prises d'otages d'adultes y sont une manifestation assez récente de l'insécurité. A titre illustratif, nous avons l'enlèvement du jeune expatrié Arnopoulos, en décembre 1999, au sortir de son école, par un groupe de jeunes, membres de familles d'anciens employés d'une société de son grand-père. Ce rapt a suscité une forte émotion dans toute la ville de Douala, compte tenu de l'implantation de la famille Arnopoulos à Douala (un magasin d'import-export, TATI, parc immobilier, etc.). Toujours à New-Bell, il est arrivé qu'à l'occasion d'un braquage de véhicule (4 x 4, V6, V12, etc.), les malfaiteurs prennent en otage le propriétaire et les passagers, afin de pouvoir désamorcer le système de sécurité. Etant souvent bien intéressés que par le véhicule, ils relâchent leur otage sans dommage corporel, mais peut-être après l'avoir dépouillé de ses papiers et vêtements. Et par contre, s'ils s'attendaient à trouver de l'argent, ils pourraient se montrer violents. Aussi, les assassinats structures la grande délinquance à Douala. En effet, la communauté française, et une grande partie de la communauté camerounaise de Douala a déploré l'assassinat de M. Nourry, commerçant français installé à Bonapriso et tué lors du cambriolage en plein jour de sa boucherie. Ce dernier meurtre, intervenant alors que la population se remettait à peine de l'enlèvement du petit Arnopoulos a conduit les expatriés à créer un comité, poussant les autorités à mettre en place, en réaction, le commandement opérationnel⁶². Cependant, une

⁵⁹ El-Ken, "Les jeunes ...", p.109.

⁶⁰ Nga Ndongo, *Dynamiques urbaines...*, p.126.

⁶¹ Hamadou Issah, 67 ans, commerçant, Yaoundé, 17 juillet 2019.

⁶² Abdou Ramanou, 55 ans, Chef de 3ème degré, Douala, 14 août 2019.

grande partie de la population fut choquée par ce mouvement ; en effet, plusieurs décès de nombreux camerounais, assassinés sauvagement à l'occasion de cambriolages ou de règlement de comptes, ne suscitèrent pas la même réaction des autorités qui, lors de meurtres comme ceux d'un architecte (M. Dippa à Bonapriso), d'une pharmacienne quelques années plus tôt (Mme Mbappe à Akwa), d'un ingénieur en 1985-1986 (M. Mpondo à Bonabéri), d'un médecin (Dr Ngasseu à Bali), et de nombreux autres anonymes, entamaient les procédures normales d'enquêtes qui aboutissaient rarement, et se "réveillaient" parce que les victimes étaient étrangères. La décapitation du jeune Nyobe, âgé de 11 ans, près de l'Aéroport, en 1995, dans le cadre de ce qui s'est révélé être un trafic d'organes, ainsi que la flambée de crimes analogues, n'avaient non plus suscité de réaction aussi ferme des services de la Sûreté Nationale dont un officiel, aux dires de certains témoins, était impliqué. Il n'a jamais été entendu, a été muté, et les auteurs identifiés, après une récusation des juges à Douala, ont été jugés à Bafoussam, et condamnés. Le tenancier d'une boîte de nuit de Douala, dénoncé par les assassins comme étant le commanditaire du crime a été relaxé, et continue son activité sans inquiétude. Même si ce type de criminalité est moins médiatisé, aujourd'hui, le choc suscité dans la population par la cruauté et le cynisme de tels procédés, par l'impunité dont jouissent certains, en créant une certaine amertume, a terni le blason des officiels de la police aux yeux des Camerounais. Les tensions sociales sur fond de revendications politiques ne sont pas à exclure parmi les manifestations de l'insécurité dans ces localités.

2- Les activités revendicatives et l'insécurité dans les quartiers Briqueterie et New-Bell

Étouffées durant l'époque du parti unique⁶³, les revendications contre l'Etat, les attaques contre ses symboles y compris les violences entre les populations explosent considérablement à partir de 1989. Ces violences et revendications collectives s'organisent quotidiennement, en guise d'insoumission contre l'ordre établi ainsi que pour la quête des libertés, des droits de l'homme et l'amélioration des conditions de vie des manifestants. Dans l'ensemble, les étudiants, les jeunes et certains syndicalistes descendent dans la rue, rejoints par d'autres acteurs sociaux tels que les associations et les Eglises. Les forces politiques de l'opposition ne sont pas en reste, car pour elles, il faut que l'Etat du Cameroun s'ouvre au pluralisme politique. Ces émeutes et manifestations contre l'État, ses agents, les lieux et les biens publics, ont été particulièrement violentes à travers les opérations villes mortes⁶⁴. Très ardemment entretenues par les individus et certains groupes sociaux, ces violences n'ont

⁶³ Bangoura, *État et sécurité...*, p.190.

⁶⁴ *Ibid.*

jamais conduit à l'insurrection. Ce faisant, ce vent de démocratie qui se structure à travers les manifestations, n'a pas épargné nos zones d'étude, ceci via l'adhésion des populations au concept de libertés fondamentales qu'il prône partout en Afrique. Ainsi, ces mouvements sont considérés comme l'une des formes les plus puissantes de l'insécurité. A titre illustratif, ces situations d'insécurité sont perceptibles à travers les revendications électorales et les crises dans les marchés entre les pouvoirs publics, les agents communaux et les commerçants⁶⁵. Dans ces configurations, une fronde s'est installée entre les commerçants et autorités publiques qui leur imposent des lois et taxes. Par exemple, les échauffourées⁶⁶ enregistrées au marché Mokolo en 1990 sont la parfaite illustration de cette insécurité car, elles ont entraîné quelques pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants⁶⁷. Manifestement, ces mouvements ont facilité des nombreuses agressions et d'innombrables actes de vandalisme. Les forces de maintien de l'ordre s'étaient activées à l'effet de limiter la violence qui a considérablement troublé l'ordre public. Dans le même ordre d'idées les contestations électorales de 1992 entretenues par les militants du *Social Democratic Front* (SDF) ont constitué un véritable problème de sécurité publique à New-Bell, dans la mesure où les membres de ce parti politique avaient pris d'assaut la voie publique pour contester les résultats de l'élection présidentielle⁶⁸. A la fin de ces contestations, il y a eu des nombreux cas d'accidents et rixes entre militants du SDF et du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). Pour sortir de cet argumentaire, nous remarquons que l'insécurité est construite par les crises sociopolitiques et économiques. Et dans une perspective d'atténuation, les efforts de sécurisation se construisent grâce à l'accélération de la polarisation du dispositif sécuritaire, matérialisée par la consécration manifeste du rôle de la municipalité dans le processus de sécurité publique. Et si l'insécurité s'y manifestait à travers l'insalubrité ?

3- L'insalubrité comme source d'insécurité

Entre 1962-2017, l'état des quartiers Briqueterie et New-Bell n'a pas véritablement changé en termes de salubrité publique⁶⁹. Le niveau d'insalubrité est tel que le problème de l'aération des maisons se pose. Par moment, on vit dans une atmosphère d'étouffement aggravé par la puanteur nauséabonde que dégagent les caniveaux, la pourriture des ordures ménagères, des excréments échappés des latrines qu'arrose abondamment l'eau sale évacuée n'importe

⁶⁵ Bangoura, *État et sécurité...*, p.47.

⁶⁶ Owona André, 69 ans, Instituteur à la retraite, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁶⁷ Hamadou Issah, 67 ans, commerçant, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁶⁸ Owona André, 69 ans, Instituteur à la retraite, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁶⁹ Abega, "Prêtre...", p.44.

comment de toutes les habitations⁷⁰. Les habitants des bas-fonds reçoivent toute cette pollution de plein fouet lorsqu'elle s'ajoute aux eaux d'inondation des marécages⁷¹. Il est difficile d'y rester au regard du degré d'insalubrité ; les Hommes qui y vivent sont presque dans l'infrahumain⁷². Les gens délicats d'odorat ont de la peine à supporter cette atmosphère nauséabonde caractéristique principale des bas quartiers⁷³. Au regard du climat d'insécurité générale qui règne à la Briqueterie, il est évident qu'on note une certaine nécessité de sécuriser ce quartier afin de conjurer ce triste sort. La photo suivante est l'illustration de l'insalubrité à Ekoudou, laquelle nourrit l'insécurité aux plans sanitaire et environnemental et nécessite la prise d'un certain nombre des mesures susceptibles de réduire la fracture sécuritaire pour garantir le bien-être des populations riveraines.

Photo 4 : insalubrité dans un coin de la Briqueterie en 2019.



Source : Cliché Zounedou Njankouo Sandamoun, Briqueterie, le 18 juillet 2019.

En matière de sécurité des personnes et des biens, l'insalubrité est considérée comme une source importante d'insécurité. L'image ci-dessus met en évidence cette réalité. En effet, le quartier Briqueterie du fait de son caractère cosmopolite souffre d'insalubrité entretenue par ses habitants. Toute chose qui impacte la sécurité de certains de ces habitants du point de

⁷⁰ Abega, "Prêtre...", p.45.

⁷¹ Hamadou Issah, 67 ans, commerçant, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁷² *Idem.*

⁷³ Owona André, 69 ans, Instituteur à la retraite, Yaoundé, 19 juillet 2019.

vue sanitaire. Cette forme d'insécurité y demeure encore une réalité, malgré les efforts fournis par le service d'hygiène de la municipalité voire par la société Hygiène et Salubrité du Cameroun (Hysacam) pour réaliser la salubrité publique dans cette localité.

S'agissant de la ville de Douala en général, notons qu'aujourd'hui comme hier, l'espace habitable à New-Bell en particulier apparaît nettement insuffisant pour la masse d'hommes qui s'y est accumulée. Dans plusieurs sous-quartiers, la densité des cases et des hommes a atteint un point de saturation que seule la construction de la maison en hauteur permettrait de le surmonter⁷⁴. Cette situation d'aménagement spontané est liée au fait de sa proximité avec le marché central de Douala car, certaines populations pensent que, avoir une case à New-Bell comporte des avantages certains. C'est cette façon de penser qui y sous-tend les constructions anarchiques et l'insalubrité qui créent l'insécurité dans cette localité. Pour ce faire, exploitons le tableau ci-après :

Tableau 4: répartition des hommes par occupation du logement.

	<i>Hommes</i>		<i>Femmes seules</i>	
	<i>Total</i>	<i>En %</i>	<i>Total</i>	<i>En %</i>
Propriétaires	1.049	47,8	77	58
Locataires	302	13,8	8	6
Hébergés	842	38,4	48	36
	2.193		133	

Source : R. Diziain, *Etude sur la population du quartier new-bell à douala*, Paris, CAHORS, 1960, p.147.

Bien que les données chiffrées fournies par le tableau ci-dessus soient issues des enquêtes réalisées il y a bien longtemps, notons qu'actuellement le quartier New-Bell n'a pas beaucoup évolué du point de vue de la propriété foncière et du logement. Ainsi, nous pouvons à travers son analyse relever que, la moitié à peine des hommes sont propriétaires de leur logement; ils logent donc l'autre moitié. Il est tout aussi intéressant de constater que c'est une minorité seulement des non-propriétaires qui recourt à la location, un quart. Deux sur trois femmes disposent d'un logement indépendant, et la plupart de ces femmes sont propriétaires de logement à New-Bell. La promiscuité liée à la surcharge dans les logements et les

⁷⁴ R. Diziain, *Etude sur la population du quartier new-bell à douala*, Paris, CAHORS, 1960, p.145.

mentalités fortement rurales entretenues à New-Bell par certains locataires et hébergés sont source d'insalubrité et partant d'insécurité dans cette localité. Quelles stratégies pour atténuer ces insécurités ?

II- DES POLITIQUES SECURITAIRES BALBUTIANTES POUR LA RISPOSTE CONTRE L'INSECURITE MONTANT

La définition incessante des politiques publiques⁷⁵ de sécurité d'une part, les pratiques sécuritaires des forces de l'ordre, des communautés et des particuliers d'autre part, sont des réactions en vue de contrecarrer l'insécurité dont ses facteurs et ses différentes formes sont déjà présentés ci-dessus. En effet, la situation postcoloniale n'introduit encore une fois, aucun changement⁷⁶. Même après l'indépendance, on note une insécurité toujours aussi grandissante, appelant à une riposte globale. En dehors des petits actes habituels de délinquance, l'Etat devait désormais en découdre avec les frondeurs de l'UPC, parti déclaré hors la loi à la veille de l'indépendance, mais qui continuait à mobiliser les populations, et plus tard, les pouvoirs publics font face à la répression de la subversion. Cette agitation politico-sociale qui est davantage marquée par la fronde des partisans de l'UPC a épargné le nord du pays et a duré jusqu'en 1972, date de l'unification⁷⁷. Ainsi, pendant toute cette période, les politiques publiques de sécurité ont été orientées vers la préservation de la stabilité des institutions et la protection du Président de la République. Les actions vers les populations consistaient à contrôler l'intensité des délits et des crimes, d'où la mise en évidence d'une stratégie policière de sécurisation appelée «coup de poing», consistant à mettre en mission de sécurité conjointement les forces de police et de gendarmerie. À partir de 1972, on note une certaine accalmie sur le plan politico-social, car le mouvement de l'UPC est affaibli. Dès lors, les pouvoirs publics ont requalifié les objectifs de la police, ainsi, ils l'ont orienté partiellement vers la protection des personnes⁷⁸. Dans la même dynamique, la Mairie en tant que collectivité territoriale décentralisée s'est vue confier un rôle majeur dans le champ sécuritaire, à travers notamment la loi de 1974 qui lui consacre des missions importantes en la matière. Les acteurs privés sont également sollicités à travers le discours du Président Ahidjo prononcé le 15 Août 1975 les appelant à contribuer à la sécurité des populations et leurs biens ; ceci par la constitution des groupes d'auto-défense ou comités de

⁷⁵ L. Sindjoun, "Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun : la sociogenèse de l'Etat", Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Yaoundé, 1993-1994, p.102.

⁷⁶ Bangoura, *État et sécurité...*, 1990, p.190.

⁷⁷ Sindjoun, "Construction et déconstruction locales de l'ordre politique..." , p.103.

⁷⁸ Pondi, *La police au Cameroun...*, p.72.

vigilance. Somme toute, la lutte contre l'insécurité devint globale au Cameroun en général et dans les points chauds tels que les quartiers Briqueterie et New-Bell en particulier.

A-Sur le chemin de la dissuasion : la théorisation des éléments constitutifs de l'ordre public

Avant toute analyse, revenons sur la notion de l'ordre public. Dans une approche visant à rendre la réflexion plus claire, l'ordre public peut être appréhendé comme une disposition régulière dans une société, basée sur la protection des personnes et leurs biens, par chaque citoyen. C'est en quelque sorte la fonction régulatrice dans une société humaine avec pour finalité la garantie et la protection de l'intérêt général⁷⁹. En outre, l'ordre public est constitué des éléments suivants : la tranquillité, la salubrité, la moralité, la sécurité publiques, etc. Sur le plan pratique, le maintien de l'ordre public est l'œuvre des acteurs suivants et classés par ordre de compétence: il s'agit de l'administration centrale (le Président de la République), l'administration déconcentrée (les Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets), les forces de maintien de l'ordre (la police et la gendarmerie), l'administration décentralisée (la Mairie), les chefs d'établissements publics administratifs et les personnes privées dotées d'une telle compétence. Dès lors, quelles sont les mesures prises par chaque maillon ayant un rôle dans le processus de sécurisation et quelles en sont les implications de l'activation des mesures sécuritaires dans nos zones d'étude ?

1- Les mesures relatives à la prévention des calamités publiques

Au regard du développement de certains édifices sous des modalités informelles et les risques encourus à cet effet par les populations riveraines, l'intervention de l'État et des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) à partir de 1974, sont entre autres, des variables à prendre en considération pour comprendre le bien-fondé des mesures prises afin de prévenir les calamités publiques. En effet, des mesures ont été prises à la Briqueterie et à New-Bell depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, et se sont accentuées avec l'accélération du processus de la décentralisation du point de vue normatif, dont le décret de 1987 qui crée la mairie de Yaoundé IIème. Il s'agit de garantir la sécurité, les commodités de passage dans les rues, les places et les voies publiques de la municipalité par l'entremise de l'éclairage, de l'enlèvement des encombrements et de la destruction des habitats menaçant ruine⁸⁰. A partir de 1987 l'autorité municipale (le Maire) s'emploie à résoudre le problème d'éclairage public à la Briqueterie, puis au marché Mokolo. Pour cela, il a été rendu

⁷⁹ V. Ramelot, *La police administrative et ses contraintes*, Bruxelles, AVCB, 2007, p.19.

⁸⁰ Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police...", p.11.

obligatoire aux débitants de boisson, aux exploitants d'établissements ouverts au public, aux propriétaires de commerces d'éclairer leur site à la tombée de la nuit ou de l'obscurité, afin de minimiser tout risque d'insécurité⁸¹.

En ce qui concerne les mesures relatives à l'enlèvement des encombrements pour des fins de sécurité publique, il incombe en principe que la liberté, la commodité et la sûreté du passage dans les voies publiques ne soient ni empêchées, ni limitées. Or bien avant, les populations de la Briqueterie occupaient illégalement la voie publique pour des manifestations qui conduisaient aux agressions ; c'est l'exemple de la célébration du *Bankwana*. Les propos ci-après décrivent cette manifestation y compris l'appréciation de son interdiction par un habitant de la Briqueterie, en la personne de Rabiou :

De mémoire d'habitant du quartier Briqueterie, il me souvient que l'arrêté pris en 1988 par Monsieur le Sous-préfet de Yaoundé IIème interdisant l'occupation illégale de la voie publique pour la célébration du Bankwanaa été salubre pour les habitants de la Briqueterie en général et pour moi en particulier. Cette manifestation qui commence à partir de 21 heures, draine une foule immense et se transforme souvent en agressions orchestrées par des individus mal intentionnés qui s'invitent à la cette fête. En plus, cet arrêté est venu limiter les agressions physiques et des nombreux cas d'accidents de circulation sur la voie publique⁸².

Toujours en rapport avec l'activité de sécurité, la destruction des habitations menaçants ruine et la localisation de celles à détruire après déclaration d'utilité publique ou de danger public, fait partie des mesures de sécurité prises tant les quartiers spontanés de Yaoundé que ceux de Douala. Ainsi, au nom de la sécurité des citoyens, les Maires des différents quartiers prescrivent la réparation ou la démolition des murs, des bâtiments ou édifices quelconques susceptibles de compromettre la sécurité ou lorsque, d'une façon générale, ils n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires pour la sécurité des citoyens.

Entre 1978 et 1987, ces activités étaient instruites à la Briqueterie par la communauté urbaine de Yaoundé⁸³. A partir de 1988 la Mairie de Yaoundé II est créée. Elle va poursuivre la réalisation des activités d'intérêt général à travers le maintien la sécurité publique. Les élections municipales de 1987 ayant porté à la tête de cette jeune Mairie monsieur Djomo David, qui y officie de 1987-1991, lui ont permis de lutter plus ou moins contre l'occupation anarchique de terrains par la mise en pratique des règles d'urbanisme consacrées par le décret de 1987 qui crée la Communauté Urbaine de Yaoundé et les communes urbaines qui la

⁸¹ Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police...", p.43.

⁸² Mohaman Rabiou, 53 ans, Tapissier, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁸³ *Idem*.

composent. La photo suivante nous renseigne sur le premier magistrat municipal à Yaoundé II du point de vue son origine tribale, toute chose qui consacre le foisonnement humain qui caractérise nos zones d'étude, car faut-il le souligner, le premier Maire de ladite Mairie a été un allogène.

Photo 5 : Portrait du premier Maire de Yaoundé II.



Source : Cliché Zounedou Njankou Sandamoun, Mairie de Yaoundé IIème, le 18 juillet 2019.

Longtemps administré par la grande Commune Mixte de Yaoundé, le quartier Ekoudou a été, suite aux élections municipales de 1987, placé sous administration de la Mairie de Yaoundé 2ème dont la création est consacrée par décret présidentiel n° 87-1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé et communes urbaines d'arrondissement qui la composent. Cette jeune Mairie a eu pour premier magistrat municipal un allogène en la personne de Djomo David originaire du Koung-khi. A travers le nom (originaire de l'Ouest) du Maire, l'on peut déjà comprendre d'ailleurs le caractère cosmopolite de cette localité du département du Mfoundi.

A New-Bell, l'action municipale est toute aussi perceptible dans la dynamique de la sécurisation dudit quartier, depuis 1987, date de la création de la Mairie. Pour ce faire, le Maire et ses adjoints bien qu'ils déplorent l'absence de politique de la Ville, ils tentent néanmoins de participer ponctuellement aux actions entreprises par les pouvoirs publics, et autres associations à but non lucratif, dans le but d'améliorer le sort des populations sur le plan sécuritaire. D'ailleurs, rappelons qu'avec l'accentuation du désordre urbain à Douala IIème, la Mairie a commencé à se doter d'un service de police municipale à partir de l'année 2000, à l'effet de lutter contre l'insécurité publique notoire et l'incivisme dans cette circonscription municipale⁸⁴.

En effet, le désordre urbain qui structure l'insécurité à New-Bell se caractérise par l'habitation précaire en ordre confus qui s'y développe dans la même direction, faisant ainsi une pression énorme en termes de densité de New-Bell⁸⁵. En réalité, l'absence d'un véritable plan d'occupation des sols crée un sérieux problème de sécurité urbaine au cœur de New-Bell. Ici, le plan d'urbanisme affecte à cette zone, dont l'aménagement est essentiellement anarchique, un rôle de centre à la fois économique et culturel. D'où la prise d'un certain nombre des mesures préventives pour sécuriser ledit quartier⁸⁶.

2-Le droit de regard des forces de maintien de l'ordre sur les démarches compromettantes en rapport avec la sécurité des personnes et des biens

Cette autre déclinaison des éléments constitutifs de l'ordre public a été consacrée par l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui s'est constituée en principal gendarme du monde au sortir de la deuxième guerre mondiale. Elle est structurée dans les pays membres de l'ONU par la dissuasion⁸⁷. Le Cameroun qui en devient l'un des pays membres de cette macro institution (ONU), va accentuer à partir de 1962, compte tenu de l'environnement socio-politique, la fonction sécuritaire en général de l'Etat et celle dissuasive en particulier au moyen de l'intensification des recrutements dans les forces de maintien de l'ordre et une construction importante des institutions sécuritaires, au lendemain du coup d'Etat manqué en 1984, et ce dans les localités de Yaoundé et Douala⁸⁸. En effet, pour garantir un système de sécurité efficace, la dissuasion par l'intermédiaire des FMO a été activée, afin de réduire les

⁸⁴ Wafo Jean Robert, 55 ans, Conseiller municipal à Douala IIème, Douala, 21 août 2019.

⁸⁵ Towa Jean, 57 ans, Chef de bloc, New-Bell (Nouveau terrain), Douala, 21 août 2019.

⁸⁶ *Idem*.

⁸⁷ Elle permet de détecter rapidement tout signe de préparation d'une violence. C'est aussi pour cela que les États doivent prévoir, pour les cas où la dissuasion échouerait, des mesures portant sur le respect des engagements pris, des mesures d'exécution, une assistance mutuelle en cas d'attaque et d'autres moyens de défense.

⁸⁸ Pondi, *La police...*, p.56.

actes d'insécurité et de violence délibérés dans les lieux de foisonnement humains que représentent les quartiers Briqueterie et New-Bell⁸⁹. Pour ce faire, Les FMO procédaient à des opérations régulières de vérification des zones crisogènes pour assurer une dissuasion importante. Ainsi, grâce à ces actions sécuritaires, les pouvoirs publics ont pu éviter et tenir en respect les délinquants. Ceci nous permet de constater qu'un système de vérification permanente exerce une certaine dissuasion contre l'insécurité et ses acteurs⁹⁰.

Toujours dans l'optique d'asseoir l'autorité des FMO sur les acteurs de l'insécurité, le système de dissuasion a été constitué en plusieurs niveaux et repose sur une pluralité de sources d'informations afin de mieux aiguillonner les acteurs sécuritaires sur les lieux et les temps d'insécurité⁹¹. Ce travail de dissuasion est exercé depuis 1962 au Cameroun en général par la Direction Générale des Renseignements Extérieurs (DGRE), l'une des structures qui fonctionnent sous la houlette de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN), service central de la Police nationale, et grâce aux informations fournies aux services de sécurité par les bulletins hebdomadaires de renseignements ou les bulletins quotidiens de renseignements⁹². Ainsi, en examinant conjointement des informations provenant de sources diverses, l'on peut se faire une idée sur le climat sécuritaire tant à la Briqueterie qu'à New-Bell, sur l'existence d'une poche de violence susceptible de fragiliser la cohésion sociale dans le pays en général ou dans les quartiers sus-visés. Cela s'appelle la synergie d'action à l'effet de rendre efficaces les politiques publiques en matière de sécurité. A partir de 1997, l'on a pu observer que l'effet dissuasif a permis d'éviter plusieurs cas d'insécurité grâce au respect des dispositions édictées (interdiction formelle de port d'armes par les civils, vagabondages nocturnes, etc.) par les responsables en charge d'implémenter les politiques sécuritaires telles que définies par le Président de la République⁹³.

En réalité, la dissuasion, depuis sa consécration par l'ONU en 1945, repose essentiellement sur le fait que les États membres de l'ONU ne doivent pas encourir la désapprobation d'autres États et de la communauté internationale, dans leur volonté de maintenir la sécurité des populations et leurs biens, ni d'actions qui pourraient être prises pour les punir.

⁸⁹ Towa Jean, 57 ans, Chef de bloc, New-Bell (Nouveau terrain), Douala, 21 août 2019.

⁹⁰ Pondi, *La police au Cameroun...*, p.72.

⁹¹ Ayissi Mbarga André, 56 ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police), Yaoundé, 29 juillet 2019.

⁹² Makita Jean, 45 ans, fonctionnaire de police (Inspecteur de police de premier grade), Yaoundé, 28 juillet 2019.

⁹³ Ondoua Ndi Marcel, 51ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé), Yaoundé, 18 juillet 2019.

Sur un plan purement factuel, on s'aperçoit que la lutte contre la recrudescence des actes insécuritaires est l'une des missions fondamentales de FMO depuis l'époque coloniale⁹⁴. Cette mission se décline notamment en la lutte contre les comportements susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale en général et dans nos zones d'étude en particulier.

A Yaoundé, à partir de 1962, l'action sécuritaire des FMO est devenue plus rapprochée et effective à la Briqueterie, grâce à la mise sur pied d'une pluralité d'institutions devant connaître des affaires sécuritaires. Pour ce faire, l'Etat a créé la brigade de gendarmerie de Tsinga, le commissariat de sécurité publique du 2ème arrondissement de la ville de Yaoundé sis à Mokolo en 1982. Aussi doit-on rappeler qu'avant la création de ces institutions, le commissariat central de la ville de Yaoundé couvrait les activités relatives au maintien de la sécurité à la Briqueterie⁹⁵.

En ce qui concerne la brigade de gendarmerie de cette localité, il faut dire qu'en 1962, la répression de la subversion constitue le noyau des politiques publiques de sécurité, c'est sans doute la mission première de la brigade de gendarmerie de Tsinga dont la date de sa création remonte à cette période particulièrement tumultueuse⁹⁶. En clair, la répression de la subversion est la manifestation de l'éradication de toute forme d'opposition⁹⁷. Ainsi, du fait de son caractère cosmopolite, le quartier Briqueterie a été pendant cette période le centre des mouvements de revendications à l'instar de la fronde des militants de l'UPC. Plus encore, les mouvements de protestation des commerçants du marché Mokolo sur fond de la surimposition et de la surtaxation avaient embrasé le quartier Briqueterie utilisé comme zone de repli des commerçants récalcitrants en provenance du marché Mokolo. A ces faits précédemment mentionnés, s'ajoutent les actes déviants comme le vol et les braquages qui structurent l'insécurité. C'est sans doute ce qui cristallise l'attention des pouvoirs publics, d'où leur éveil visant à maintenir l'ordre public qui se présente comme une urgence dans cette localité. Toutefois, la répression des crimes et infractions ordinaires est un exercice permanent dans ce quartier.

Pour lutter contre les menaces en contexte de subversion au Cameroun en général et à la Briqueterie en particulier, plusieurs stratégies ont été élaborées. Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité exacerbée par le mouvement antissubversif, sur l'initiative du pouvoir

⁹⁴ Munyanu Dukson, "La police et la sûreté au Cameroun ...", p.53.

⁹⁵ Ayissi Mbarga André, 56 ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police), Yaoundé, 29 juillet 2019.

⁹⁶ Eyebe Barthazard, 48 ans, Commandant de brigade de Tsinga, Yaoundé, 20 juillet 2019.

⁹⁷ *Idem*.

exécutif, l'assemblée nationale adopte une pluralité de lois dont le noyau dur s'articule autour de l'ordonnance de 1962 ; notamment l'ordonnance no 62/OF/18 du 12 Mars 1962 portant répression de la subversion. Ainsi, cette ordonnance stipule en son article 2 que :

Quiconque, aura par quelque moyen que ce soit ,porté atteinte au respect dû aux autorités publiques ou incité à la haine, contre le gouvernement de la République Fédérale ou des Etats fédérés ou participé à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de ladite République ou Etats Fédérés, ou encore encouragé cette subversion sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 200000 à 2 millions de francs ou de l'une de ces deux peines plus fortes prévues par les lois et décrets en vigueur⁹⁸.

Vu sous cet angle, les efforts de sécurité à cette période visaient davantage la protection du pouvoir en place, même si on y décèle également une volonté de sécurisation et de protection des citoyens et leurs biens⁹⁹. Cependant, dans le processus de répression des crimes et des actes de banditisme ordinaires, les gendarmes et les policiers ayant pour périmètre de compétence la Briqueterie adoptent une autre stratégie de sécurisation. C'est ainsi que, afin de faire face aux principaux actes de délinquance constatés, les autorités gouvernementales et locales sur le plan sécuritaires développent prioritairement trois axes de réaction à savoir :

- le renforcement des opérations et rafles ponctuelles ;
- le développement des opérations spéciales, des moyens humains et matériels ;
- la multiplication des "opérations coups de poing" pour lutter contre le désordre urbain et le grand banditisme.

Les principales ambitions en matière de sécurité publique selon la brigade de gendarmerie de la place étaient de pouvoir intervenir sur les désordres locaux les plus fréquents dont : les agressions physiques, les braquages, les vols à la tire et petits larcins, l'escroquerie et le vandalisme des équipements publics. Pour cela, la brigade de gendarmerie organisait des patrouilles diurnes et nocturnes orientées vers des endroits réputés pour leur fréquence d'insécurité dont les acteurs se recrutent parmi les milieux jeunes¹⁰⁰.

Dans le même ordre d'idées, la permanence dans les faits d'insécurité à Briqueterie est que dans cette localité, l'on continue à enregistrer des crimes crapuleux, des vols de tout

⁹⁸ Ordonnances portant répression de la subversion, citées par Pélagie Chantal Belomo Essono, dans "L'ordre et la sécurité", 2007, p. 236.

⁹⁹ Belomo Essono, "Sécurité et ordre politique au Cameroun...", p. 376.

¹⁰⁰ Eyebe Barthazard, 48ans, gendarme (Commandant de brigade de Tsinga), Yaoundé, 20 juillet 2019.

genre. Toutefois, on note quelques évolutions dans le mode opératoire¹⁰¹, car depuis quelques décennies, l'on enregistre désormais dans le répertoire des modes opératoires des techniques nouvelles telles que : le vol à l'arracher à bord des motos, le vol orienté vers des lieux des grands buchons causés par la circulation des automobilistes, etc. Or avant, les voleurs opéraient en association à l'aide des armes blanches et beaucoup plus dans les domiciles privés et marchés. Pour y pallier, les actions sécuritaires conduites par les policiers et gendarmes ont pu réduire la montée en puissance de la violence urbaine et de la fracture sécuritaire habituellement déclenchées par des délinquants ; ceci par l'entremise des fouilles, des opérations coup de poing, des rafles, etc., dans le quartier Briqueterie. Il s'est agi d'aménager des institutions de sécurité publique et de promouvoir la présence physique d'agents de sécurité à travers la multiplication des points de contrôle de routine assuré par les FMO, ainsi que le redoublement d'ardeur sur le plan de surveillance des zones à risques sécuritaires à travers l'étendue du territoire national par le biais la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), les brigades de gendarmerie, tout ceci pour parvenir au maintien de la sécurité au Cameroun en général et à la Briqueterie en particulier. En plus, dès 1987, la commission de sécurité de la communauté urbaine est également associée à la dynamique de sécurisation des quartiers urbains. C'est ainsi que des actions sécuritaires sont initiées conjointement par la police municipale et les FMO dans l'ensemble d'agglomérations urbaines camerounaises et par ricochet à Ekoudou¹⁰².

A titre illustratif, la brigade de gendarmerie en image suivante s'est imposée dans notre zone d'étude depuis sa création après l'indépendance comme un maillon essentiel dans la lutte contre l'insécurité à travers les gardes à vue des malfaiteurs et autres délinquants¹⁰³.

¹⁰¹ Ondoua Ndi Marcel, 51ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé), Yaoundé, 18 juillet 2019.

¹⁰² Eyebe Barthazard, 48 ans, gendarme (Commandant de brigade de Tsinga), Yaoundé, 20 juillet 2019.

¹⁰³ Owona André, 69 ans, Instituteur à la retraite, Yaoundé, 19 juillet 2019.

Photo 6 : bâtiment abritant la brigade de gendarmerie de Tsinga en 2019.



Source : Cliché Zounedou Njankouo Sandamoun, Tsinga, le 18 juillet 2019.

Construite juste quelques années après l'indépendance du Cameroun, l'institution de sécurité en image a la compétence de connaître des affaires de sécurité des personnes et leurs biens dans l'arrondissement de Yaoundé II et par conséquent au quartier Briqueterie, en cas de besoin. Cette brigade de gendarmerie a toujours été très proche des populations et du pouvoir politique qui la considère comme une institution fiable en cas de troubles majeurs susceptibles de fragiliser la paix sociale dans le quartier, zone de notre étude.

S'agissant de l'action sécuritaire de la Police, disons à l'entame que cette force de sécurité a remarquablement contribué au processus de sécurisation du quartier Ekoudou, connu comme une zone régulièrement en proie à l'insécurité. Monsieur Makita, Inspecteur de police de premier grade, en service au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé renchérit que les fonctionnaires de police ont posé des actes

notoires¹⁰⁴ dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité de 1960 jusqu'à nos jours. À l'aide du Bulletin quotidien d'informations et de renseignements du 30 janvier 1980 signé du Commissaire Boyomo Aboude Abdon¹⁰⁵, nous apercevons deux principaux faits d'armes de l'action sécuritaire de la police à la Briqueterie à savoir :

• **Cas de trouble à l'ordre public et crimes crapuleux, et réaction policière**

En effet, l'insécurité dans le quartier Briqueterie est perceptible au moyen de l'ampleur des incidents qui y surviennent de manière régulière entre les commerçants du marché Mokolo, les propriétaires des commerces du textile à la Briqueterie et la police municipale y compris les FMO qui accompagnent l'administration fiscale dans sa mission de collecte d'impôts et autres taxes. Plus encore, l'occupation illégale et anarchique de la voie publique par les commerçants et certains habitants du quartier Briqueterie pour des manifestations qui occasionnent parfois des incidents très malheureux, ont toujours provoqué la réaction policière. Parmi ces incidents, nous avons : les bagarres de rues, les rixes, les vols et les assassinats à l'instar de ceux des enfants de l'homme d'affaires Yaya Aminou et de l'institutrice Bengono tués par des individus non identifiés ayant créé des troubles à l'ordre public en 1982. Pour résoudre ces situations, des promptes interventions conjointes de la police et de la gendarmerie avaient été initiées et ont permis de maîtriser la situation¹⁰⁶, grâce à l'arrestation des présumés coupables.

• **Cas d'agressions, vols, et action sécuritaire de la police**

Dans cette catégorie d'insécurité, l'agression de M. Ndzana Ebode par des individus non identifiés armés de poignards est l'une des situations d'insécurité datant de 1980 qui retient notre attention. En effet, la victime avait embarqué un passager au lieu-dit Texaco Ecole de Police, et une fois à la montée charbon, le passager va solliciter l'arrêt de la voiture pour se mettre à l'aise. C'est ainsi que deux complices vont surgir et à l'aide des poignards, ils tiennent en respect le chauffeur et s'en vont avec l'engin¹⁰⁷. L'incident majeur à cet effet est le véhicule emporté. Et en termes d'approche visant à rétablir M. Ebode dans ses droits, la Police avait ouvert une enquête.

¹⁰⁴ Makita Jean, 45 ans, fonctionnaire de police (Inspecteur de police de premier grade), Yaoundé, 28 juillet 2019.

¹⁰⁵ Ayissi Mbarga André, 56 ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police), Yaoundé, 29 juillet 2019.

¹⁰⁶ Owona André, 69 ans, Instituteur à la retraite, Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹⁰⁷ Ayissi Mbarga André, 56 ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police), Yaoundé, 29 juillet 2019.

Dans le même ordre d'idées se situe le cambriolage du domicile de Manga épouse Mamoudou survenu en décembre 1992 au lieu-dit Briqueterie 1. Ce vol est à mettre à l'actif d'un individu non identifié, armé d'un pistolet automatique.¹⁰⁸ Au moment du cambriolage, le malfaiteur a été surpris par le propriétaire des lieux. En termes de préjudice, une forte somme d'argent a été emportée.

Ces insécurités ci-dessus décrites ont suscité en dehors des ripostes circonscrites, des actions sécuritaires plus structurées de la part du Commissariat de sécurité publique de la localité qui se déclinent en stratégies suivantes :

• **Les opérations permanentes consistant à :**

- interdire des débarquements et embarquements des usagers dans des zones susceptibles d'abriter des malfrats et clochards ;
- organiser des patrouilles diurnes et nocturnes dans le secteur afin de dissuader et au besoin interpellé des individus mal intentionnés ;
- ordonner la fermeture des débits de boisson à des heures prescrites par l'autorité administrative de la localité. Car le constat fait état de ce que les brigands sont pour la plupart des alcooliques et toxicomanes.

• **Les opérations spéciales :** elles ont consisté à faire des bouclages, des opérations coup de poing, ce qui a d'ailleurs permis de mettre la main sur un certain nombre de présumés suspects ayant causé les infractions susmentionnées.

A l'observation, l'on note une hausse de la criminalité dans la zone, caractérisée par les vols d'engins automobiles, les agressions physiques, les cambriolages de certains domiciles. Face à cette situation, l'infiltration des zones à risque sécuritaire afin de collecter des informations et renseignements est devenue nécessaire y compris la reprise des opérations de police dans les secteurs à risque.

Ces activités de maintien de l'ordre et de la sécurité ont rencontré des nombreuses difficultés¹⁰⁹ rendant la tâche ardue aux forces de maintien de l'ordre. Car la plupart de temps, les récalcitrants, les bandits et les malfaiteurs se retranchaient dans des zones difficilement accessibles comme l'actuel site du palais des sports de Yaoundé et la rivière Elobi.

¹⁰⁸ Ayissi Mbarga André, 56 ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police), Yaoundé, 29 juillet 2019.

¹⁰⁹ *Ibid.*

Toujours en rapport avec le maintien de l'ordre et de la sécurité, l'actuel commissaire¹¹⁰ de sécurité publique d'arrondissement, renchérit, en nous faisant comprendre que la procédure et la stratégie restent les mêmes dans le processus de sécurité publique, même s'il est établi que les bulletins hebdomadaires de renseignements sont transformés en bulletins quotidiens de sécurité; il s'agit là en quelque sorte de la principale rupture procédurale dans la consignation des faits sécuritaires, afin de mieux organiser la riposte.

A New-Bell, quartier jouxtant le marché central de la ville de Douala, la flambée de la criminalité a été plus importante entre 1999 et 2000, compte tenu du taux de criminalité qui y a augmenté et provoqué l'application du commandement opérationnel¹¹¹ de cette localité. En effet, les victimes d'agression étaient beaucoup plus des particuliers, notamment, les tenanciers des établissements commerciaux et hommes d'affaires, qui conservaient dans leurs centres d'affaires des sommes d'argent, plus ou moins importantes. Pour les avoir, les malfaiteurs procédaient par les renseignements ou collectaient des fax auprès de leurs complices, et ensuite braquaient ou cambriolaient leurs cibles¹¹². Ces actes d'insécurité avaient plongé les populations dans une psychose générale. Mais au regard de l'augmentation de la criminalité, les populations ont formulé des doléances aux pouvoirs publics, afin qu'ils organisent la riposte contre l'insécurité. Toute chose ayant conduit à la mise en place du commandement opérationnel. Pour ce faire, l'Armée, la Police, la Gendarmerie, les Sapeurs-Pompiers contribuent tous à assurer la sécurité dans les rues de Douala, en procédant à des contrôles d'identité, des interventions dans les lieux où ils sont avertis d'une agression ou d'un braquage¹¹³.

Manifestement, les méthodes très rudes utilisées au départ, ont laissé la place à une organisation hiérarchisée où les autorités locales ne sont guère qu'informées, le Ministère de la Défense étant depuis, un peu plus concerné par la sécurité des citoyens, d'où le sentiment positif développé par cette opération, à laquelle les populations adhèrent, n'hésitant jamais à

¹¹⁰ Ondoua Ndi Marcel, 51ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé), Yaoundé, 18 juillet 2019.

¹¹¹ Le décret présidentiel n°2000/27 du 20 janvier 2000 portant création et organisation d'un commandement opérationnel dans la ville de Douala énonce ainsi un encadrement sécuritaire de crise. En effet, dans les procédures légales et normales du maintien de l'ordre, le président de la république, en tant que chef suprême des « forces de sécurité » (articles 8 à 12 de la constitution de 1996) s'appuie sur les forces de première et deuxième catégorie que sont la police et la gendarmerie.

¹¹² Jean Towa, 57 ans, Chef de bloc, New-Bell (Nouveau terrain), Douala, 21 août 2019.

¹¹³ *Idem*.

coopérer¹¹⁴. Quelques abus ont été rapportés par les populations riveraines, et il est vrai qu'en termes de probabilités, ils soient vraisemblables, mais pour tout dire, les populations ont été plus satisfaites¹¹⁵ que déçues de par le soulagement apporté par le commandement opérationnel dans leur ville.

En somme, ci-dessus, sont développés quelques faits relevant du problème de sécurité publique à la Briqueterie et ses environs et à New-Bell, y compris les efforts déployés par la gendarmerie et surtout la police afin de maintenir l'ordre et la sécurité. C'est sans doute ce qui justifie le regain d'intérêt contre tout acte susceptible de créer l'insécurité.

3- Du regain d'intérêt contre le désordre et la violence urbains

Rappelons que l'indicateur du désordre urbain a une histoire controversée non seulement dans le champ des sciences sociales du *policing*¹¹⁶, mais surtout au sein même des différents acteurs ayant les missions de police¹¹⁷. La controverse est due au fait que certains acteurs ont souvent agi contre ce phénomène pour leurs intérêts personnels. De nos jours, bon nombre d'individus considèrent le désordre urbain comme un phénomène nouveau surtout quand il s'agit des villes comme Yaoundé et Douala selon qu'on soit à la Briqueterie ou à New-Bell. Or le désordre urbain, qu'on peut également qualifier d'occupation anarchique de l'espace public en zone urbaine est l'une des caractéristiques principales des villes africaines depuis la période coloniale. Ce phénomène a pris de l'ampleur dans les localités qui font l'objet de notre réflexion et ses environs, depuis très longtemps, car même pendant la période coloniale, elles constituaient déjà des lieux de foisonnement humains à cause des trafics qui s'y faisaient, mais il faut noter qu'à partir de 1986, ce désordre est devenu plus important. C'est la raison pour laquelle les autorités municipales vont commencer à s'employer pour développer des stratégies de riposte contre cette situation peu confortable.

Pour ce faire, les communautés urbaines de Yaoundé et Douala y comprises les mairies de Yaoundé IIème et Douala IIème vont s'activer à réduire le désordre urbain après leur création en 1987 en organisant des opérations permanentes à savoir :

¹¹⁴ I. Saïbou, "La répression du grand banditisme au Cameroun : entre pragmatisme et éthique", *Recherches Africaines*, 2006, p.36.

¹¹⁵ Jean Towa, 57 ans, Chef de bloc, New-Bell (Nouveau terrain), Douala, 21 août 2019.

¹¹⁶ M. Broers, "La gendarmerie au 19e siècle: les origines d'un modèle", *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, 1992-1993, p.49.

¹¹⁷ Ondoua Ndi Marcel, 51ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé), Yaoundé, 18 juillet 2019.

- le dégagement de la chaussée et des trottoirs par les agents de la police municipale, facilitant ainsi la libre circulation des personnes et des biens, tout en réduisant le phénomène du vol en général ;
- la définition des zones aménageables, l'interdiction formelle de construire dans les bas-fonds et zones marécageuses de la Briqueterie telles que la zone jouxtant la rivière d'Elobi, l'ancienne gare voyageur du Camp Yabassi, Briqueterie Est et à la rigueur la destruction des habitats menaçant ruine, sans permis de bâtir ni fouille topographique, et l'organisation par secteur de la vente à la sauvette, sont des mesures prises pour réduire l'insécurité et le désordre urbain¹¹⁸.

Pour les mêmes raisons, le Maire Djomo David François de Yaoundé IIème intervient pour maintenir la sécurité publique¹¹⁹. En effet, le désordre urbain qui peut engendrer l'insécurité environnementale et d'autres fléaux urbains constitue un danger constant dont il importe d'en préserver les populations. Ce danger est de plus en plus grandissant en raison de la forte concentration urbaine qui se détache très difficilement des réalités du monde rural; absence des WC et des voies de canalisation des eaux usées¹²⁰. Pour répondre à ce problème, le nettoyage et le curage des coins insalubres étaient désormais devenus un impératif à la Briqueterie et à New-Bell. Pour rendre effective l'application de ces mesures, la société Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM) leur a prêté main forte dans une dynamique de partenariat, en augmentant sa charge de ramassage quotidienne. En plus, l'établissement et l'adduction des points d'eau potable par la Mairie¹²¹ ont contribué plus ou moins dans cette lutte contre l'insécurité qui se veut globale en rapport avec les domaines concernés.

B- Les implications de l'éveil sécuritaire

Au cours des décennies 1962-2017, l'on a assisté à la recrudescence de la violence au Cameroun. Cette inflation de l'insécurité est le fait des infracteurs en bande, aguerris et munis d'armes sophistiquées¹²². Ils opèrent surtout en zones urbaines et par ricochet dans les quartiers Briqueterie et New-Bell; parce qu'ils sont des lieux de commerce et créent régulièrement d'importants trafics au regard du surplus démographique dans les marchés qu'on y rencontre et même dans les établissements de commerce établis de façon linéaire. Ces

¹¹⁸ Assamba Luc, 58 ans, Conseiller municipal (Maire de la Commune d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 29 juillet 2019.

¹¹⁹ Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police...", p.34.

¹²⁰ I. Abiabag, "L'administrateur maire au Cameroun (étude historique)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, université de Yaoundé, 1975, p.71.

¹²¹ Fampou Denise, 58 ans, Conseiller municipal (Maire de la Commune d'arrondissement de Douala IIème), Douala, 18 août 2019.

¹²² Saïbou, "La répression du grand banditisme au Cameroun ...", p.36.

marchés se caractérisent par la présence des comptoirs ouverts en plein air, le fait que la clientèle soit importante, les comptoirs variés et la diversité des gens qu'on peut y rencontrer (y compris les passants) font de ces lieux des marchés à risque¹²³. Dans cet environnement, les activités des voleurs à la tire, les agressions et les violences se passent souvent en plein jour au milieu des foules¹²⁴. La question de l'ordre et de l'hygiène, constitue également un réel problème de sécurité ou d'insécurité dans ces localités. Mais au-delà de la poussée insécuritaire, l'important pour nous dans cette séquence de travail est de structurer la réflexion autour des ripostes organisées à l'effet de mettre hors d'état de nuire les vecteurs de l'insécurité et d'atténuer ses éventuelles conséquences¹²⁵. Dans les lignes ci-après, les implications de l'éveil sécuritaire liées à l'action des pouvoirs publics à la Briqueterie et à New-Bell constituent les nouveaux aspects de notre analyse.

1- La riposte policière dans la dynamique de la sécurité des personnes et des biens ou l'activation des politiques publiques de sécurité agissantes

Depuis sa création en 1925, la police entretient des rapports des formes multiples avec les populations, "car tous les domaines de la vie quotidienne en collectivité font l'objet, à un moment donné, d'une protection ou d'un contrôle de la police "¹²⁶. Dans ce cadre, seules les principales missions consacrées à la police dans le processus de sécurité publique nous intéressent. En effet, la police a des missions dites régulières (service quotidien), à l'endroit de la population; des missions qui nécessitent que les policiers sortent du cadre ordinaire de leurs activités pour des raisons bien spécifiques : on parle alors d'opérations spéciales menées par des forces conjointes de la police et de la gendarmerie. Ainsi, au regard de différents textes qui régissent cette institution de sécurité et surtout au regard de la recrudescence de l'insécurité, nous nous rendons compte que dans la perspective de la riposte, la division de police de sécurité publique (police qui a pour instance de commandement les commissariats), travaille quotidiennement depuis l'époque coloniale, afin d'assurer la tranquillité publique, la salubrité publique et la bonne circulation dans les quartier qui font l'objet de notre l'étude, et ce grâce à la création des commissariats de sécurité publique, tels que ceux de Yaoundé deuxième en 1982 et Douala deuxième la même année . Cette police a joué un important, dans le maintien de l'ordre et de la sécurité avec la consécration et l'activation des logiques de

¹²³ Martin Ombga Zing ,44 ans, agent communal à Yaoundé 2ème, Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹²⁴ *Idem*.

¹²⁵ Munyanu Dukson, "La police et la sûreté au Cameroun ...", p.57.

¹²⁶ Pondi, *La police au Cameroun...*, p.52.

police de proximité et d'action, selon l'instruction présidentielle n°7/CAB/PR du 09 avril 1968 fixant les missions de la Sûreté Nationale¹²⁷.

En termes d'opérations régulières, les forces de police des Commissariats centraux de la ville de Yaoundé et celle de Douala qui connaissent des affaires sécuritaires des quartiers Briqueterie et New-Bell avant la création des Commissariats de sécurité publique dans ces quartiers, ont pris un ensemble de mesures qui associent opérations coup de poing et arrestations des présumés suspects, dans l'optique de protéger les personnes et leurs biens, assurant ainsi la tranquillité, la sécurité et la paix sociales. Dans cette tâche, les forces de maintien de l'ordre, les institutions publiques et les personnes qui les incarnent se sont mobilisées pour faire régner l'ordre et la paix dans la société et facilitant l'exercice de la liberté d'aller et venir sans courir assez des risques d'agression physique. Par exemple, grâce à cette politique sécuritaire, les déplacements officiels des Sous-préfets de Yaoundé II et Douala II, voire du Président de la république au palais des congrès et bien d'autres manifestations publiques voire privées bénéficient d'un encadrement supplémentaire de sécurité.

En outre, les opérations spéciales quant à elles ont été initiées face à la criminalité et au grand banditisme rencontrés dans nos quartiers d'étude. Manifestement, dans l'optique de remédier à l'insécurité par l'intermédiaire des opérations spéciales, les autorités policières se sont promptement mobilisées pour que l'ordre règne y compris la protection des populations et leurs biens. En effet, les policiers ont accompli l'essentiel de leurs activités sécuritaires à travers des cas relatifs aux opérations de maintien de la sécurité et de lutte contre le grand banditisme. Ces opérations ont été dirigées par le Commissaire de sécurité publique du 2^{ème} arrondissement de Yaoundé en la personne de Dairou Hayatou, assisté de ses éléments pour traquer les bandits. Dans cette dynamique de lutte contre le grand banditisme, l'intervention des forces de police en juillet 1985 afin de réparer le tort causé par les malfaiteurs ayant cambriolé le domicile de Dame Ngonon Monique, et emporté son véhicule de marque Toyota Carina II est l'une des actions policières les plus marquantes en matière de protection des biens des populations. Ainsi, la stratégie mise sur pied afin de mettre la main sur les présumés voleurs a consisté à organiser des patrouilles¹²⁸. Au sortir de ces rondes de nuit et parfois diurnes, le commissariat de Mokolo est parvenu à intercepter le véhicule volé, entre les mains

¹²⁷ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé), Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹²⁸ Rapport de mise à disposition du 26 juillet 1985, pp. 1-3 (Document pouvant être consulté au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé).

de Kouna Hyacinthe. A la diligence de celui-ci (Kouna Hyacinthe), le commissariat a également pu interpeller le nommé Kenne Jean Norbert, dont le nom est porté sur la nouvelle carte grise du véhicule querellé. En somme, il s'est agi d'une association des malfaiteurs, démantelée par le Commissaire Dairou et ses éléments.

Au demeurant, le commissaire de la sécurité publique du deuxième arrondissement, dans sa casquette d'Officier de police judiciaire (police dont le travail est directement en lien avec les magistrats), s'est occupé des enquêtes, a rassemblé les indices, les preuves et puis s'en était suivi le déferrement au parquet des nommés Kouna Hyacinthe et Kenne Jean Norbert aux fins de droit¹²⁹.

Dans la dynamique de l'implémentation effective des politiques sécuritaires agissantes à Douala, les FMO, notamment la police ont d'abord sensibilisé les populations de New-Bell sur les mesures de prudence à observer afin de pallier à l'insécurité dans ce quartier. Pour ce faire, les habitants de ladite zone ont intégré certaines mesures de prudence leur permettant de se sentir protégés¹³⁰. C'est ainsi qu'il a été déconseillé par exemple aux femmes d'emprunter, à des heures tardives des taxis comprenant trois hommes, les écoles situées à New-Bell, sous la réquisition des autorités policières, prenaient dès lors soin d'identifier les personnes chargées de récupérer les enfants au sortir des classes, et refusaient de les confier aux personnes inconnues¹³¹. Les enfants en bas âge devaient quant à eux prendre le taxi en groupe à la sortie de l'école, pour ceux qui le peuvent, tandis que ceux qui devaient de rentrer à pied étaient tenus de respecter les mesures policières, en prenant garde de ne pas adresser la parole aux importuns¹³². Pendant les moments de pic de l'insécurité, les autorités policières avaient également demandé à ce que l'heure de fermeture des magasins soit anticipée pour permettre aux employés de rentrer plus tôt. Il en était de même pour les cafés, cabarets et boîtes de nuit.

Sur un plan purement pratique, les moyens dont dispose la Police engagée dans la lutte contre l'insécurité leur ont permis de faire les rondes et de quadriller tout l'arrondissement de Douala IIème, et partant le quartier New-Bell. De même, les armes et les munitions avaient été distribuées pour lutter efficacement contre les acteurs qui alimentent l'insécurité dans la ville de Douala en général et dans le quartier New-Bell en particulier.

¹²⁹Rapport de mise à disposition du 26 juillet 1985, pp. 2-4 (Document pouvant être consulté au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé.

¹³⁰ Munyanu Dukson, "La police et la sûreté au Cameroun ...", p.59.

¹³¹ Jean Towa, 57 ans, Chef de bloc, New-Bell (Nouveau terrain), Douala, 21 juillet 2019.

¹³² Dizaiain, *Etude sur la population...*, p.145.

Dans le même ordre d'idées, l'utilisation d'indicateurs dans le quartier a permis aux services de Police d'obtenir des renseignements et d'informations utiles pour localiser et traquer les délinquants à New-Bell. Pour ce faire, ces indicateurs étaient informellement incorporés dans la Police, attendant de pouvoir intégrer l'école de Police, et jouant un rôle remarquable dans les renseignements. Aussi pouvait-il s'agir de délinquants que la Police laisse échapper à l'occasion d'une infraction mineure, en échange d'informations, au risque de les voir commettre des infractions plus graves. Faut-il le souligner, la délation étant un des moyens encouragés par les services de police, il peut s'agir d'honnêtes citoyens, comme de personnalités mal connues et dont les activités sont des plus floues : marabouts, prostituées, tradipraticiens, etc, utilisés comme agents de renseignement¹³³. Au regard de faits et pratiques sécuritaires ci-dessus décrits, il importe de présenter le matériel de sécurité utilisé par les FMO.

Depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, nous notons que les FMO utilisent plusieurs armes dans leur mission (préventive ou répressive) de sécurisation¹³⁴, même s'il est à préciser que le Cameroun ne fabrique aucune arme. En effet, La DGSN tire son arsenal de matériel de sécurité des différentes coopérations qui existent entre l'État du Cameroun et les autres États entre autres : la Chine, la Turquie, la France, la Belgique. Ainsi, dans une approche préventive de la sécurité à Ekoudou, les FMO ont utilisé du matériel roulant pour des patrouilles à but dissuasif et du gaz lacrymogène pour disperser les foules ; c'était le cas lors de échauffourées au marché Mokolo en 1990. Aussi disposent-elles dans le processus de sécurité publique de kalachnikovs qui viennent de Russie, les kurgis qui viennent de Chine; ces armes sont semblables aux kalachnikovs, les pistolets automatiques (PA) d'origine française voire autrichienne sont aussi utilisés lors de la répression de la criminalité¹³⁵. Les FAL (Fusil automatique léger) de fabrication belge sont aussi utilisés par elles pour sécuriser les populations et leurs biens en cas de besoin. Cependant, l'on note tout une insatisfaction des populations due aux manques d'interventions policières face aux situations urgentes depuis des lustres, il y a lieu de dire que cela est notamment dû au sous-équipement, que ce soit en armements ou plus généralement en moyens logistiques¹³⁶.

¹³³ Ayissi Mbarga André, 56 ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police), Yaoundé, 29 juillet 2019.

¹³⁴ Munyanu Dukson, "La police et la sûreté au Cameroun ...", p.57.

¹³⁵ Ondoua Ndi Marcel, 51ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé), Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹³⁶ Pondi, *La police au Cameroun...*, p.62.

2- L'éveil de la police municipale

Nous parlons d'éveil de la police municipale, car malgré la consécration textuelle de ce service au sein des collectivités territoriales décentralisées depuis la loi de 1974, elle tardait toujours à se faire sentir activement sur le terrain ou dans les différentes circonscriptions communales¹³⁷. La police municipale est entendue comme l'un des services dans une collectivité territoriale décentralisée, constituée généralement d'hommes avec pour missions d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques¹³⁸.

La décentralisation qui arrive à pas de géant à Yaoundé II et Douala II à partir de 1987 crée ainsi de nouvelles habitudes en termes de la définition des acteurs devant jouer un rôle quelconque en matière de sécurité publique. Ainsi, avec l'accélération du processus de la décentralisation perceptible à travers la création des communautés urbaines dans les grandes métropoles et des nouvelles collectivités territoriales décentralisées, la sécurisation des personnes et des biens concerne désormais la poursuite de la commodité de passage dans les voies publiques, la lutte contre les accidents et les fléaux calamiteux liés à la construction anarchique et sans respect des normes du service d'urbanisme, la prévention des atteintes à la tranquillité, la lutte contre les divagations des animaux, l'exécution de toutes les mesures d'hygiène et de salubrité, les mesures tendant à l'embellissement de l'habitat de la commune y compris les mesures destinées à la sauvegarde de la moralité et de la décence publique¹³⁹. C'est ainsi que des toilettes publiques sont construites, des caniveaux pour mieux canaliser les eaux usées, l'éclairage public, l'enlèvement des encombrements et les déguerpissements des habitats de fortune sans permis de bâtir¹⁴⁰. En clair, le processus de la décentralisation exige aussi l'organisation du cadre de vie urbain afin de prévenir les menaces sécuritaires¹⁴¹. Cette exigence tire ses fondements des mutations des métropoles américaines dans les années 1920, alors en pleine industrialisation¹⁴². Cette exigence est d'ailleurs notée par les sociologues américains de l'école dite de Chicago qui soulignent l'influence des caractéristiques de l'environnement urbain sur les comportements des usagers, et notamment certaines déviances à l'instar du grand banditisme¹⁴³. C'est sans doute la raison pour laquelle les autorités

¹³⁷ Eko'o Akouafane, *La décentralisation...*, p.46.

¹³⁸ Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police ...", p. 27.

¹³⁹ *Ibid.* p. 28.

¹⁴⁰ *Ibid.* p.12.

¹⁴¹ Ousseinou Mohaman, 62 ans, habitant de la Briqueterie, Yaoundé, 26 juillet 2019.

¹⁴² C. Loudier-Malgouyres, "L'études de sécurité publique dans les projets urbains", *Note Rapide*, n° 529, novembre 2010, p.1.

¹⁴³ Malgouyres, "L'études de sécurité publique...", p.1.

municipales vont engager la lutte contre le désordre urbain en matière de l'habitat en amorçant la démolition des habitats construits sans permis de bâtir et dans les zones non constructibles, car elles estiment que, ces habitats posent un sérieux problème de sécurité publique, comme en témoigne l'image ci-dessous.

Photo 7 : Opérations de déguerpissement en cours à Briqueterie Est.



Source : <http://www.countrystatcameroon.org>. Consulté le 30 juillet 2019 à 11h.

L'image ci-dessus illustre les déguerpissements à la Briqueterie initiés par les pouvoirs publics. Ces déguerpissements ont pour cause, la lutte contre le désordre urbain qui crée l'insécurité dans la ville de Yaoundé et particulièrement dans ce quartier densément peuplé. Les désordres urbains évoquent ainsi la surpopulation, l'insécurité, la pollution, et la désorganisation dans l'occupation des terrains urbains dont souffre le quartier Briqueterie.

Dans toute l'étendue du territoire national en général et plus particulièrement à Douala, la lutte contre l'insécurité devient plus accrue par le biais des collectivités territoriales décentralisées à partir de 1997, grâce au discours prononcé par le Président Paul Biya, prononcé le 2 octobre 1997 à Maroua, où il déclare : "Je m'engage à améliorer la sécurité dans nos villes, à réhabiliter la voirie, les adductions d'eau et les systèmes de fourniture d'électricité, à améliorer la salubrité". Le 11 octobre 1997 à Douala, parlant des nombreux

défis qui interpellent le Cameroun, il situe celui de l'urbanisation accélérée parmi les tout premiers à relever en ces termes :

Le premier de ces défis, c'est celui de l'urbanisation accélérée ; c'est aussi le défi majeur de tous les pays en cette fin de siècle. Tous les pays sont aujourd'hui confrontés à l'expansion accélérée des grandes métropoles urbaines. Douala, avec plus de 3 millions d'habitants dans une décennie, n'échappe pas à la règle. D'autres villes du pays commencent aussi à connaître ce problème. Tout est à faire ou à refaire. Il faut entretenir et accroître sans cesse les équipements urbains, les chaussées, les voiries, les bâtiments publics. Il faut aussi procurer à toutes les familles des adductions d'eau, l'électricité, le téléphone ainsi que des dispensaires et des écoles de proximité pour les enfants. Il faut surtout garantir à tous les habitants la sécurité et la tranquillité nécessaires à la poursuite de leurs activités ; l'insécurité grandissante est un fléau dans toutes les grandes villes ; c'est un phénomène mondial. Nous devons savoir l'affronter et engager une lutte sans merci contre le grand banditisme¹⁴⁴.

Ce discours est venu réconforter les autorités municipales dans leurs missions de lutte contre l'insécurité de tous ordres en milieu urbain et notamment celle relevant de leur domaine de compétence ; c'est la raison pour laquelle la Mairie de Douala II qui abrite le quartier New-Bell, va aussi amorcer les déguerpissements bien que timidement.

En rapport avec la sécurité de l'habitat, l'on peut lire les dispositions suivantes au terme de l'article 15 du décret n° 68/58/COR du 30 avril 1968 relatif à l'urbanisme, les plans d'urbanisme sont élaborés en liaison avec les Maires¹⁴⁵. Ceux-ci expliquent aux techniciens leurs programmes et leurs besoins, ainsi que les dispositions techniques qu'ils proposent d'insérer dans les plans, afin d'éviter toute éventuelle catastrophe.

Ce faisant, et pour de besoin de sécurité publique à la Briqueterie, le Maire Djomo avait sollicité l'accompagnement des FMO sur simple demande et non sur réquisition comme l'exige la loi de 1974 sur la décentralisation au sujet du rapport devant exister entre le chef de l'exécutif communal et les FMO en matière de sécurité publique. Malgré les mutations socio-économiques qu'on note depuis l'ouverture démocratique de par le Cameroun en général et à dans les localités de Yaoundé et Douala en particulier, il demeure juridiquement que, le commissaire de sécurité publique ou le commandant de brigade n'est pas tenu d'agir sauf dans le cas de l'exécution d'une décision municipale conformément à l'article 74 de la loi communale. C'est ainsi que, dans de nombreux cas de la réalisation de la sécurité publique, le Maire fait recours au Préfet ou au Sous-Préfet pour faire détruire les constructions déjà

¹⁴⁴ Extrait du discours du Président de la République du Cameroun, son Excellence Paul Biya, prononcé à Douala en 1997.

¹⁴⁵ Article 15 du décret n° 68/58/COR du 30 avril 1968 portant régime d'urbanisme.

achevées ou faire arrêter les travaux de construction en violation du plan d'urbanisme¹⁴⁶. Cependant, avec l'avènement de la démocratie et la promulgation des lois de 1990 sur les libertés publiques, les opérations de sécurité publique sus-évoquées sont canalisées et encadrées afin de garantir les droits et libertés de l'homme¹⁴⁷.

En somme, les réactions des autorités policières et municipales dans le cadre de la lutte contre l'insécurité dans nos zones d'étude nous ont permis de réaliser le tableau ci-après.

Tableau 5 : Récapitulatif des données relatives à l'insécurité et aux pratiques sécuritaires entre 1962-2017 dans les quartiers Briqueterie et New-Bell.

Facteurs d'insécurité	Types d'insécurité	Occurrences ou %		Politiques publiques d'interventions d'acteurs de sécurité
		Briqueterie	New-Bell	
- le revers de la croissance démographique	- les cas de délinquance	31	35	- le droit de regard des FMO sur les actes criminels (délinquants interpellés et conduits devant l'OPJ) - l'érection des mesures relatives à la prévention des calamités publiques (désengorgement du domaine public) - du regain d'intérêt contre le désordre et la violence urbains (déguerpissements des populations sur les zones à risque et habitats menaçant ruine)
- l'élargissement de la fracture et la promiscuité	- les activités revendicatives	16	14	
- le chômage et les fléaux sociaux	- l'insécurité dans l'habitat	42%	65%	
- la concentration démographique	- toxicomanie	48%	50%	
	- les groupes de malfaiteurs	95	105	

Source : Compilation des données issues des enquêtes de terrain menées dans les quartiers Briqueterie et New-bell, les 16 juin et 18 juillet 2019.

Les données ci-dessus sur l'insécurité démontrent une fois de plus que ce phénomène a été préoccupant au regard de multiples facteurs qui l'alimentent, et ces mêmes indicateurs font une précision sur les principaux crimes et délits qui structurent l'insécurité dans lesdits quartiers¹⁴⁸. En ce qui concerne les activités de la police judiciaire, on constate que l'interpellation des délinquants ayant causé du tort aux particuliers constitue l'un des actes

¹⁴⁶ Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police...", p. 42.

¹⁴⁷ Assamba Luc, 58 ans, Maire de Yaoundé IIème, Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹⁴⁸ *Idem*.

majeurs posés, afin de rétablir l'ordre selon qu'on soit à la Briqueterie ou à New-Bell. Dans la même logique, nous notons les actes relatifs à l'exercice de la police administrative pris par les exécutifs municipaux desdites localités à des fins sécuritaires. Qu'en est-il de la part des populations ?

3- L'émergence de premières formes assez structurées de la sécurité populaire

Dans la dynamique sécuritaire au Cameroun post colonial, notons que la sécurité populaire ou l'intervention des acteurs privés dans la réalisation de la sécurité des personnes et leurs biens est devenue plus importante dans les quartiers Briqueterie et New-Bell à partir de 1962, et pour ce faire, les acteurs qui y contribuent sont regroupés en deux catégories d'organisations à savoir : les groupes d'autodéfense ou comité de vigilance et les groupes dits d'influence¹⁴⁹. En fait, l'existence des groupes dits d'autodéfense date de très longtemps au Cameroun. Leur existence remonte au moins aux années qui ont précédé l'indépendance. A s'en tenir aux propos de Jacob Tatsita, l'on peut noter que, plusieurs communautés s'organisaient alors pour repousser les groupes indépendantistes qui obligeaient les populations à intégrer la lutte contre la colonisation Française et qui s'attaquaient aux communautés pro-gouvernementales à cette époque.

Les groupes d'influence constituent une autre variété d'acteurs populaires en matière de sécurité. Ils ont vu le jour avec l'avènement des villes ou agglomérations urbaines. A Yaoundé comme à Douala, il s'agit des groupes d'intimidation qui s'approprient des espaces dans les quartiers et en assurent la sécurité. Ces individus qui agissent pour le maintien de la sécurité et la réalisation de l'intérêt général depuis de longues dates, s'emploient vigoureusement depuis 2015 pour le maintien de la sécurité dans les quartiers qui constituent nos champs de recherche, car le Président de la république du Cameroun, son Excellence Paul Biya, dans un contexte de menaces globales avait appelé à une riposte globale. Et dès lors, ces groupes d'influence ont commencé à avoir tout comme les comités de vigilance, des rapports directs avec les pouvoirs publics en termes de dotation en matériels primaires (lampes torches, gourdins...) de sécurité et un peu de financements. C'est sans doute la raison pour laquelle Takukam pense souligne que :

¹⁴⁹ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.176.

Nous considérons la sécurité populaire comme une forme organisée et déclarée d'activités. Ainsi, la sécurité populaire renvoie à des organisations qui voient le jour suite à une volonté de défendre l'intégrité d'un quartier contre toute agression ou violence perpétrée à l'égard de ses habitants. Les acteurs populaires s'organisent sous les appellations de comités de vigilance, groupes d'autodéfense ou groupes d'influence. Ces acteurs, en général, répondent à l'insuffisance de l'offre publique de sécurité par une auto-sécurisation dont les modalités d'organisation s'ajustent non seulement aux dynamiques de la gouvernance locale, mais également aux besoins propres des habitants. L'action de la sécurité populaire est uniquement bénévole et les participants orientent eux-mêmes les logiques qui président à la surveillance et à la collaboration avec la sécurité publique¹⁵⁰.

De cet avis sur la sécurité populaire, l'on comprend aisément que, les pouvoirs publics camerounais ont concédé une part de responsabilité aux populations locales dans la perspective du maintien de la sécurité, pour plus d'efficacité, et ce selon le contexte et le climat sécuritaire régnant.

Après avoir scruté les faits et politiques sécuritaires sous une ère relative calme, il nous revient, compte tenu du contexte sécuritaire changeant, de se pencher sur les nouvelles approches sécuritaires adoptées et adaptées au contexte marqué par la flambée de la criminalité au Cameroun en général et dans nos zones d'étude en particulier. Dès lors, intéressons-nous aux politiques publiques de sécurité sous le prisme du commandement opérationnel.

III- LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE D'AHIDJO À BIYA PAR L'ENTREMISE DE FOCHIVE JEAN ET L'ANALYSE DE LA PLUS VALUE DU COMMANDEMENT OPERATIONNEL COMME CHOIX SECURITAIRE DANS LES CENTRES URBAINS

De 1962 jusqu'au début de l'année 1998, l'insécurité d'abord alimentée par les logiques subversives, devient davantage une situation inconfortable qui se matérialise par le grand banditisme dans les centres urbains touche, et la quasi-totalité de citoyens selon qu'ils se trouvent à Yaoundé ou à Douala. Cette flambée du grand banditisme est la source principale des violences qui affectent conséquemment la paix et la cohésion sociale, et mettent ainsi à l'épreuve les capacités de l'Etat à garantir la paix et l'ordre voire sa mission de l'Etat gendarme. En effet, l'insécurité sous le prisme du grand banditisme à partir de 1998, combine les rapines, les extorsions et les opérations de braquage d'envergure. Pour y

¹⁵⁰ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p.177.

remédier, les FMO devaient s'organiser minutieusement, mobiliser un arsenal militaire adéquat et une reconnaissance/infiltration préalable des milieux visités par les entrepreneurs criminels¹⁵¹. Ce faisant, les actes de cambriolage, de vol et d'agression étaient perpétrés usuellement dans les points chauds (Briqueterie et New-Bell) en diurne comme en nocturne ; en clair, leur généralisation et leur inscription dans toutes les séquences temporelles étaient affichées et connues de tous : les forfaits étaient commis de manière à la fois dissimulée et ouverte¹⁵². Ainsi les victimes du grand banditisme, dépouillées de leurs biens, s'installaient pour la plupart dans le dénuement et la psychose insécuritaire tandis que les auteurs des forfaits réalisent des gains matériels, voire une sorte de reclassement social. Compte tenu de cette situation plongeant les citoyens dans l'insécurité, l'Etat du Cameroun par le truchement de la Police, va décider de la mise sur pied d'une opération majeure de lutte contre le grand banditisme à travers les grandes métropoles : c'est le commandement opérationnel. Mais bien avant l'avènement de cette initiative sécuritaire d'envergure, un personnage s'est distingué par ses faits d'armes au sein de la Police nationale, pendant l'implémentation des stratégies anti subversives et de lutte contre la criminalité. Dès lors, il devient intéressant de savoir qui a été Fochivé Jean dans la police Camerounaise de 1960-1996 ? Pourquoi le Commandement opérationnel ? Quel est son contenu et sa consistance ? La présente séquence de notre travail se propose d'apporter les éléments de réponses à ces questions.

A- Fochivé Jean : bras séculier de l'Etat dans ses politiques de sécurité (1962-1996)

De la période coloniale jusqu'à nos jours, nombre de personnes qualifiées aujourd'hui de grandes figures ne sont pas allées sans marquer l'histoire du Cameroun. Il s'agit en effet des personnages qui ont participé de façon remarquable à la construction de notre pays et à polir son histoire positivement ou négativement par les actes qu'ils ont posés. Dans la perspective de l'histoire des faits et pratiques sécuritaires du Cameroun, l'œuvre de M. Fochivé Jean mérite une attention particulière, car il a été celui qui joua un rôle majeur dans la lutte contre la subversion, alors que les grands centres urbains connaissaient une flambée d'activités revendicatives et actes inciviques sans précédent. Né à Malatouen en 1931 dans le département du Noun à l'Ouest du pays et issu d'une famille musulmane, il est confié à bas âge aux missionnaires protestants. Ce faisant, il est judicieux de savoir : Quelle est la contribution de ce citoyen dans l'histoire sécuritaire du Cameroun ? Pour y répondre, nous allons nous intéresser à son personnage et à son œuvre au sein de la police camerounaise.

¹⁵¹ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p. 6.

¹⁵² *Ibid.* p.7.

1- L'homme et sa trajectoire de professionnalisation : son cursus

De son vrai nom Aboubakarim Fochivé Féwou Jean, il voit le jour en 1931 dans un village du département du Noun, région de l'Ouest Cameroun¹⁵³. Son parcours scolaire n'est pas facilement traçable, mais nous allons, dans les lignes qui suivent essayer de le remonter, toujours est-il que, très tôt, il intègre le corps de la police dès l'âge de 20 ans. Il s'agit en réalité d'un homme qui a géré de main de maître l'implémentation des politiques sécuritaires sous les deux régimes d'Ahmadou Ahidjo et de Paul Biya, et dont l'évocation du seul nom suffisait à terrifier plus d'une personne. Chef de la police politique camerounaise depuis le lendemain de l'indépendance, il était craint des Camerounais pour la réputation d'avoir réprimé les "maquisards" dans les grassfields et sa lutte acharnée contre l'Union des populations du Cameroun (UPC) dans les années 1960, incluant l'utilisation à grande échelle de la torture. Sécurocrate avisé et pragmatique, il était très sollicité en période de crise sociale, par les présidents Ahidjo et Biya pour ses bons services dont juste l'activation suffisait pour ramener l'ordre et la sécurité avec un certain succès¹⁵⁴. Néanmoins, en scrutant son cursus scolaire, on s'aperçoit qu'après l'obtention de son certificat de fin d'étude primaire, Jean Fochivé qui deviendra plus tard un acteur majeur de la Police nationale¹⁵⁵, suit l'ami de son grand-père l'ancien roi Mboda de Bandjoun et se rend au Tchad où il est employé en tant que secrétaire de brigade¹⁵⁶, après son retour du Tchad, il entre à L'école de police de Yaoundé, où il fera une formation de policier. Durant cette formation il sera Major au concours des inspecteurs Adjointes de police en 1956. Puis, en 1958 il est également Major au concours d'entrée à l'école supérieure de police de Dakar, il en sort en 1960 "Africain" de la promotion¹⁵⁷.

Après un parcours brillant à travers les différentes écoles de formation fréquentées par M. Fochivé, notons qu'il fit professionnellement son entrée dans l'administration camerounaise en 1960. En y étant, il va occuper des postes très importants dans le domaine militaire. C'est ainsi qu'en date du 18 janvier 1960, il est nommé commissaire central de la ville de Douala. Par la suite, en 1961, il devient Directeur du SEDOC (Service des études et de la documentation), puis, le 6 Janvier 1962, il est nommé Directeur du service

¹⁵³ Ondoua Ndi Marcel, 51ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé), Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹⁵⁴ G. Echu, *Who's who au Cameroun Recueil biographie des personnalités du Cameroun*, Yaoundé, Africana publications, 2010, p. 120.

¹⁵⁵ F. Fenkam, *Les révélations de Jean FOCHIVE le chef de la politique police des présidents Ahidjo et Biya*, Yaoundé, Edition Minsi, 2003, p. 34.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Echu, *Who's who au Cameroun...*, p.121.

de la sécurité de la présidence fédérale cumulativement avec son poste de Directeur du service d'Etudes et de Documentation¹⁵⁸.

Dans un contexte sécuritaire assez délétère marqué par les velléités de subversion, et compte tenu de sa brillance, notre personnage est promu à nouveau le 5 mai 1969, comme Directeur Général des Etudes et de la Documentation à la présidence de la république fédérale¹⁵⁹. De 1977 jusqu'en avril 1984 il est Directeur des services spéciaux, avant d'être licencié. Le 13 avril 1989, il est rappelé au poste du Directeur des services spéciaux. Du 16 mai 1991 au 27 novembre 1992, il est Délégué général à la sureté nationale, et du 27 novembre 1992 au 1er mars 1996, il est secrétaire d'Etat à la sureté nationale¹⁶⁰.

2- L'œuvre sécuritaire de Fochivé Jean

Fochivé Jean a marqué l'histoire politico-sécuritaire du Cameroun, car il a beaucoup œuvré dans la politique du Cameroun et beaucoup plus dans le cadre de la Police nationale, tant sous le règne du président Ahidjo, que sous celui du président Biya.

En effet, sous le règne du président Ahidjo, Fochivé obtient les pleins pouvoirs en matière de renseignement sur l'activité des hommes politiques. Le président Ahidjo lui accorde tous les moyens dont il en a besoin et le pouvoir de les utiliser quand et contre qui il le désire. Pendant les premières années d'indépendance, un texte visant à protéger le pouvoir d'Ahidjo contre toute forme de contestation, avait été adopté, ainsi, tout acte public ou privé jugé anti pouvoir, pouvait amener son auteur dans les locaux de la police politique. Pour ce faire, Fochivé va diriger la plus haute instance (CENERS) de la lutte contre la subversion¹⁶¹. C'est dans cette instance qu'aterrissent au bout de course tous ceux qui doivent faire l'objet d'une exploitation¹⁶². Hommes politiques et simples citoyens qui ont eu l'imprudence de poser un acte non conforme à l'idéologie dominante ou d'avoir le malheur de se trouver quelque part au mauvais endroit ou la légèreté de prononcer une phrase au sens ambiguë à l'encontre du régime¹⁶³. Ces derniers venaient de nombreuses brigades mixtes mobiles du pays, ils étaient extrêmement torturés. Pour Fochivé, "la torture est l'apanage de la police et je suis un Policier, qui plus est, au service d'un régime, celui-là même qui m'a fabriqué. Mais je réfléchis quand le devoir m'appelle". Ce dernier n'hésitait pas d'user de tous les pouvoirs qui

¹⁵⁸ Echu, *Who's who au Cameroun...*, p.123.

¹⁵⁹ *Ibid.* p.122.

¹⁶⁰ Fenkam, *Les révélations de Jean FOCHIVE ...*, p. 36.

¹⁶¹ Echu, *Who's who au Cameroun...*, p.124.

¹⁶² Ousseinou Mohaman, 62 ans, habitant de la Briqueterie, Yaoundé, 26 juillet 2019.

¹⁶³ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 178.

lui étaient conférés pour instaurer l'ordre. Ahmadou Ahidjo avoue à Monseigneur Ndongmo que Fochivé avait la carte blanche en matière de lune contre la subversion¹⁶⁴. L'incendie du quartier Congo à Douala, le fameux train de la mort qui fit mourir 25 prisonniers politiques arrêtés à Douala et transférés à Yaoundé pour être jugés y compris les affaires d'Ouandié Ernest, Albert Ndongmo et des centaines d'autres personnes victimes, lui sont imputables¹⁶⁵. Fochivé, à cause du traumatisme qu'il a causé pendant son service s'est vu attribuer les petits noms péjoratifs à l'instar de Fochivé la terreur, le monstre, le cercueil et la mort. Pour tout dire, Fochivé a été sous Ahidjo, l'une des figures de proue de la lutte contre la subversion et de la protection du régime Ahidjo. Quel rôle jouera-t-il sous le régime du Président Biya ?

Une année après l'accession du Président Paul Biya à la magistrature suprême, le jeune Président se fixe un objectif idéaliste : il veut polir l'image de l'appareil sécuritaire de son régime ; c'est la raison pour laquelle tout officiel sécuritaire reconnu internationalement comme tortionnaire, est reversé du corps sécuritaire. Ce faisant, Fochivé sera nommé, par le Président Biya, Ambassadeur du Cameroun en Chine. Et c'était sans savoir qu'un coup d'Etat sera orienté contre lui (Paul Biya) en date du 06 avril 1984. Ayant dès lors cerné la dangerosité de l'insécurité face à l'exercice de son pouvoir politique, Paul Biya entreprend désormais de sécuriser son pouvoir et a besoin pour cela des mains expertes¹⁶⁶. Il rappelle Fochivé aux affaires en 1989 comme directeur du Centre National des Études et des Recherches (CENER), aujourd'hui devenu Direction générale de la recherche extérieure (DGRE). Il cumule ce poste de Directeur du CENER avec celui de Délégué Général à la Sureté Nationale (DGSN) à partir de 1991. Malgré les largesses du Président Paul Biya à son égard, Fochivé, selon certaines indiscretions, considérait monsieur Biya comme un roi, un dictateur, maître de tout, tout en assumant et en affichant une grande loyauté vis-à-vis de lui. Fochivé comme souligné ci-dessus mettait l'ordre et la sécurité¹⁶⁷ avec abnégation pour le régime du Président Biya. Ce fut un personnage atypique dans son domaine d'action, c'est ainsi qu'en avril 1989, Paul Biya le renomme au poste de chef de service du renseignement au centre national des Etudes et des recherches (CENERS), car faut-il le rappeler, durant les périodes de crise, Paul Biya a toujours fait appel à lui car il faisait "bien" son travail. Il était un élément indispensable pour la consolidation de la paix et de l'unité nationale ; c'est la

¹⁶⁴ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 178.

¹⁶⁵ *Ibid.* p. 37.

¹⁶⁶ Fenkam, *Les révélations de Jean FOCHIVE...*, p. 38.

¹⁶⁷ Echu, *Who's who au Cameroun ...*, p. 124.

raison pour laquelle il finira par être promu Délégué à la sûreté nationale¹⁶⁸. Accusé d'entretenir des relations avec des escrocs camerounais de l'étranger, il perd la confiance du Président Paul Biya qui le démet de ses fonctions, pourtant il lui préparait une sortie honorable. La torture de Fochivé n'était pas que physique, même la méthode du regard faisait peur et l'idée d'être torturé était fondée sur la rumeur de circonstance.

Au final, Fochivé Jean apparaît comme un citoyen ayant exercé pour longtemps la fonction de patron des services spéciaux de sécurité au Cameroun, qui recourait aux méthodes de travail turques et musclées, et par conséquent radicales¹⁶⁹. Aussi s'efforçait-il à toujours respecter ses principes (rigueur et témérité), surtout lorsqu'il fallait atteindre un objectif tant sous le règne d'Ahmadou Ahidjo que celui de Paul Biya. Il convoquait généralement la force pour régler toute forme de conflit ou désaccord politique. Mais ce dernier quitta ce monde le 15 Avril 1997. Pour ses obsèques officielles, le samedi 26 avril 1997, la dépouille de Fochivé est présentée dans la cour familiale comme le veut la coutume. Il y avait là une foule nombreuse ; constituée de villageois, policiers, membres de la famille, autorités traditionnelles, autorités administratives à savoir : Ahmadou Mustapha (Ministre de l'urbanisme et de l'habitat), Gilbert Andzé Tsoungui (Ministre de l'administration territoriale), Augustin Kontchou Kouomegni (Ministre de la communication), etc. Malgré ses états de service dans le cadre de l'implémentation des choix sécuritaires étatiques, certains Camerounais se souviennent de lui en ses différentes appellations : Fochivé la terreur, Fochivé le monstre, etc. Toutefois, au-delà du personnage, il y avait aussi la personne, chrétien pratiquant, celui qui est affectueusement appelé "JF" était fidèle de l'Eglise Evangélique du Cameroun et auteur de plusieurs actes indélébiles en faveur de sa communauté d'origine et des fils et filles du Noun¹⁷⁰. Au regard de nouveaux défis sécuritaires qui vont s'imposer à l'Etat camerounais dans les centres urbains à partir de 1998, quelles vont être les nouvelles politiques de sécurité à adopter pour tordre le coup au grand banditisme ? Le commandement opérationnel va-t-il constituer une politique publique de sécurité souhaitable ?

B- Le Commandement opérationnel : contexte et consistance

Survenu pendant le passage de Minlo Medjo Pierre comme Délégué Général à la Sûreté Nationale, le commandement opérationnel renvoie à une nouvelle politique de sécurité,

¹⁶⁸ Echu, *Who's who au Cameroun ...*, p. 124.

¹⁶⁹ Munyanu Dukson, "La police et la sûreté au Cameroun ...", p.59.

¹⁷⁰ Fenkam, *Les révélations de Jean FOCHIVE...*, p. 45.

décrétée au Cameroun par le Président de la république à partir de l'an 2000¹⁷¹. Il est tributaire de la façon dont la généralisation de l'insécurité affecte les centres urbains, d'où la nécessité de définir des stratégies et des dispositifs d'encadrement sécuritaire dans la cité¹⁷². Aussi pouvons-nous l'apercevoir comme un mode de rapports Etat-société et appareils répressifs, afin de lutter efficacement contre la flambée de l'insécurité à Yaoundé et à Douala, voire dans d'autres localités du Cameroun. Cependant, il n'est pas question dans cette séquence de notre travail de parler des commandements opérationnels durant la période de transition démocratique, qui avaient été structurés par la mise sur pied de plusieurs commandements opérationnels en termes d'organisation militaire comme suit :

Un pour le Centre basé à Yaoundé, un dans le Littoral et le Sud-ouest basé à Douala, un pour l'Ouest et le Nord-ouest basé à Bafoussam, un pour l'Adamaoua basé à Ngaoundéré, un pour le nord basé à Garoua, enfin un pour l'Extrême nord basé à Maroua. Pour répondre aux « villes mortes » le chef de l'Etat signe le décret du 16 mai 1991 instituant les commandements opérationnels dans les sept provinces les plus hostiles au régime; à savoir le Sud-ouest, le Nord-ouest, le Littoral, l'Ouest, L'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-nord, tandis que le Centre, le Sud et l'Est sont en exempts car ils constituent le fief du pouvoir. Les généraux et les officiers supérieurs sont nommés à la tête des commandements opérationnels le général Youmba et le colonel Meka dont la mission est d'assurer l'ordre par tous les moyens¹⁷³.

Mais d'orienter la réflexion dans le sens de procédures légales et normales du maintien de l'ordre et de la sécurité, qui font des forces de première et de deuxième catégorie que sont la police et la gendarmerie¹⁷⁴ des principaux acteurs mobilisés pendant la lutte contre l'insécurité à grande échelle sous le prisme du commandement opérationnel en l'an 2000. Dès lors, comment percevoir le commandement opérationnel dans le champ des politiques publiques de sécurité au Cameroun?

1- Les politiques publiques de sécurité à l'ère du commandement opérationnel ou encadrement sécuritaire de crise

Trois années après le décès du puissant Fochivé Jean, patron de la Police nationale, Monsieur Minlo Medjo Pierre devient le patron de la police Camerounaise. C'est alors que l'insécurité structurée par le grand banditisme en milieux urbains notamment à Yaoundé et à Douala prend une proportion inquiétante sans précédent conduisant à "la prolifération de contraintes et de tensions agressives et coercitives, menaçant les bases de légitimité et de

¹⁷¹ Fenskam, *Les révélations de Jean FOCHIVE...*, p. 38.

¹⁷² Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p. 29.

¹⁷³ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 370.

¹⁷⁴ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p. 28.

souveraineté de l'Etat"¹⁷⁵. C'est pour cette raison que, le président Paul Biya va réagir par la mise sur pied d'une structure d'exception destinée à éradiquer la grande criminalité urbaine. En clair, le décret présidentiel N° 2000/27 du 20 janvier 2000 va consacrer la création et l'organisation d'un commandement opérationnel dans la ville de Douala, énonçant de *facto* un encadrement sécuritaire de crise qui doit connaître la participation de forces de police et de la gendarmerie ou encore les forces de première et deuxième catégorie comme principaux acteurs de la lutte farouche contre l'insécurité devenue inquiétante pour les populations de desdites villes. Le commandement opérationnel s'affirme par conséquent comme un encadrement sécuritaire d'exception et donc de crise, car il est mis en place dans une perspective sécuritaire qui vise à traiter de façon conséquente et avec célérité la fracture sécuritaire créée par la grande criminalité à Douala. Pour ce faire, les forces militaires vont venir en renfort aux les forces traditionnelles de maintien de l'ordre que sont la police et la gendarmerie, et vont y activer les opérations coups de poings contre les bandes criminelles. Cette stratégie avait pour objectif de neutraliser rapidement la prolifération de véritables métastases criminelles et à empêcher l'enkystement de l'insécurité¹⁷⁶.

Plus encore, cette politique publique de sécurité des années 2000 apparaît comme une volonté de l'Etat de se réaffirmer dans un contexte d'anéantissement et de déperdition de sa fonction de l'Etat gendarme, car par-delà tout, il veut rassoir son autorité par une reconquête de sa respectabilité sécuritaire et son hégémonie symbolique qui sont mises à mal et défiées par les groupes criminels¹⁷⁷. En effet, le commandement opérationnel a conduit à une réhabilitation des capacités régulationnelles de l'Etat sur le plan sécuritaire et à la reconstruction de la position transcendantale du pouvoir¹⁷⁸. Dans son opérationnalisation, le commandement opérationnel combinait à la fois une présence quotidienne des policiers dans les quartiers sensibles en guise de prévention des délits et des incivilités de tous genres, et le renfort des militaires et des populations sous l'appellation officielle des "contrôles de proximité", afin d'intensifier les opérations de fouille et d'identification des personnes, avec une rigueur qu'on ne connaissait pas dans les contrôles de routine. Cette façon de procéder épouse l'approche de l'historien de la guerre et de la sécurité Kalevi Holsti qui estime qu'il existe un lien entre faiblesse de l'Etat et surgissement de la violence, d'où l'urgence pour les

¹⁷⁵ M.E. Owona Nguini, "Les rapports Etat-société civile dans le processus politique en Afrique Centrale : les montages civilisateurs et décivilisateurs du pouvoir et du Droit", *African journal of political science*, vol. A, n°2, December 1999, p. 20.

¹⁷⁶ *Ibid.* p. 15.

¹⁷⁷ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p. 29.

¹⁷⁸ *Ibid.* p. 28.

pouvoirs publics camerounais de redoubler d'ardeur dans la sécurisation des centres urbains, pour consacrer la présence et surtout les capacités de dissuasion de l'Etat. C'est la raison pour laquelle, la localité de Douala a été, à plusieurs reprises, objet de ce choix, notamment avec la deuxième version du commandement opérationnel (année 2000) qui, pour des raisons d'efficacité et de célérité dans le processus de la lutte contre la grande criminalité demande que les forces de sécurité du Cameroun, fasse étalage d'une extrême brutalité face aux criminels¹⁷⁹.

Sur le plan factuel, le commandement opérationnel bien que perçu comme une politique sécuritaire de crise, s'apparente également à un grand symbole de la terreur.¹⁸⁰ Pour preuve, c'est sous lui que nous avons enregistré l'effroyable affaire désormais célèbre dans la conscience collective au Cameroun, celle dite des "9 disparus de Bépanda". Les faits qui remontent au 23 Janvier 2001 se déroulent au quartier Bépanda-Omnisport à Douala.¹⁸¹ En fait, soupçonnés du vol d'une bouteille de gaz et d'une poêle, neuf jeunes gens avaient été interpellés par les gendarmes sous la conduite du capitaine Abah Ndzengue du centre opérationnel de la gendarmerie et responsable du bureau de recherche et de transmission. D'abord directement conduits à la brigade anti-gang de la Légion de gendarmerie de Bonanjo, ils sont ensuite transférés au camp du commandement opérationnel, dénommé le "Kosovo", le 26 Janvier 2001, et depuis lors, les enquêtes initiées pour retrouver ces jeunes pour que justice soit rendue ordinairement n'ont jamais prospéré, car des années se sont écoulées, jusqu'à ce jour où le mystère reste entier quant à ce qui est effectivement advenu à ces hommes¹⁸² (pas de corps retrouvés). De ces pratiques et faits d'armes de la politique sécuritaire sous le prisme du commandement opérationnel dans la localité de Douala, n'est-il pas possible d'envisager une autre analyse de cette politique publique de sécurité ?

2- La politique sécuritaire sous le prisme du commandement opérationnel ou la révélation d'une crise dans l'encadrement sécuritaire

A partir de 2001 et du fait de ses mauvais points, le maintien de la sécurité dans les centres urbains en général et à Douala en particulier, par l'entremise du commandement opérationnel est aussi perçu comme une crise de l'encadrement sécuritaire, car à plusieurs égards, il a permis de cerner l'incapacité des forces de sécurité, à remplir leur mission

¹⁷⁹ Fenkam, *Les révélations de Jean FOCHIVE...*, p. 48.

¹⁸⁰ Owona Nguini, "Les rapports Etat-société civile...", p. 20.

¹⁸¹ Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire...", p. 342.

¹⁸² Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p. 29.

sécuritaire, sans exactions et débordements. En fait, les FMO se sont montrées moins efficaces à empêcher la flambée de menaces non militaires qui sévit à Douala et qui se veut complexe à cause de la forte urbanisation¹⁸³. Par ailleurs, compte tenu de ses stratégies et ses méthodes d'action, cette politique publique de sécurité est paradoxalement perçue par les populations des localités cible comme un facteur d'insécurité urbaine¹⁸⁴. C'est ce qui fait penser Chouala que :

En effet, les procédures curatives et répressives de traitement de l'insécurité appliquées par le commandement opérationnel et qui ont pour l'essentiel reposées sur les traques, les arrestations voire l'élimination des bandits, sont loin de mettre les populations à l'abri des formes de liquidation physique clandestine à l'instar de celles administrées par les bandes criminelles. La rationalité essentiellement curative et répressive du commandement opérationnel qui recourt à des procédures de sujétion forte comme celles liées à l'état d'urgence et à l'état d'exception sont des solutions extrêmes peu compatibles avec le respect des droits de l'homme et des principes de démocratie. [En tout cas] le commandement opérationnel ne peut s'imposer comme un moyen durable de résolution des problèmes de sécurité intérieure et appelle de lui – même la question d'une réhabilitation des forces normales de maintien de l'ordre¹⁸⁵.

Pour Chouala, cette politique publique de sécurité regorge de mauvais points, car son déploiement s'est fait sans garde-fou, et elle s'est très vite transformée, en une terreur d'Etat ou en l'exacerbation du monopole de la violence étatique au sens de Max Webber.

En effet, selon certaines forces socio-politiques de cette époque, les méthodes du commandement opérationnel sont au cœur de sa délégitimation, car à travers elles (ses méthodes), on voit comment les libertés et droits de l'homme sont bafoués, en témoignent le cas des "09 disparus de Bépanda". Ce faisant, les organisations civiles de défense des droits de l'homme, les forces religieuses, les entreprises et partis politiques d'opposition en avaient fait un motif de critique à l'endroit du régime de Yaoundé. Dans ce registre des critiques contre la politique sécuritaire structurée par le commandement opérationnel, nous avons l'Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture (ACAT), organisation patronnée par le cardinal Christian TUMI, prélat très critique envers le pouvoir de Yaoundé, et qui va jouer un rôle de premier plan dans la dénonciation des exactions liées à l'exécution du commandement opérationnel, en estimant à plus d'un millier les victimes des exécutions extrajudiciaires de la

¹⁸³ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p. 29.

¹⁸⁴ Ondoua, "Sociologie du corps militaire en Afrique noire ...", p. 343.

¹⁸⁵ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p.31.

structure d'exception naguère commandée par le général Philippe Mpay¹⁸⁶. Dans le même ordre d'idées, les organisations internationales de défense des droits de l'homme à l'instar de la Fédération internationale des droits de l'homme, Amnesty international, la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'Union Européenne vont vivement se préoccuper des stratégies de la mise en œuvre de la lutte contre le grand banditisme et la criminalité urbaine par le truchement de la politique publique sécuritaire appelée le commandement opérationnel et n'ont pas manqué d'interpeller le gouvernement camerounais¹⁸⁷.

Tout compte fait, du fait de la forte politisation de la sécurisation de la ville de Douala au moyen du commandement opérationnel, cette politique sécuritaire a finalement été perçue davantage comme une crise de sécurisation, à travers ses défaillances à l'instar de l'affaire des « neuf disparus de Bépanda ». Ainsi, l'émotion nationale voire internationale suscitée par cette affaire y compris d'autres liquidations extrajudiciaires ont fini par faire croire que cette politique sécuritaire n'a en réalité constitué qu'un coup d'épée dans l'eau, car elle a engendré une psychose importante au sein de la population, sans oublier les nombreuses exactions et privations de liberté et droits de l'homme à mettre à son actif.

En somme, ce chapitre nous a permis de comprendre que les politiques publiques de sécurité définies, afin de lutter contre l'insécurité dans les points chauds de Yaoundé et Douala à l'instar des quartiers Briqueterie et New-Bell, sont une conséquence de l'insécurité qui s'est développée dans ces localités entre 1962 et 2017 en passant par l'an 2000. Structurée par les comportements socio-économiques et une urbanisation en marge de la réglementation, cette fracture sécuritaire a été perceptible à travers une pluralité de forme avec des manifestations diverses. Tout de même, nous nous sommes rendus compte qu'avec la crise politique d'avril 1984 et l'avènement de la démocratie au Cameroun, il y a eu un éveil sécuritaire qui a commencé par la théorisation des éléments constitutifs de l'ordre public et puis par la consécration de la politique publique de sécurité sous l'appellation de "commandement opérationnel", lesquelles ont permis de sécuriser les personnes et leurs biens, malgré quelques désagréments y relatifs. Après cette première étape assez particulière de la définition et d'implémentation des politiques publiques de sécurité, comment se poursuivra la lutte contre l'insécurité en milieux urbains à l'ère de l'effectivité des initiatives sécuritaires sectorielles et de la gouvernance locale des pratiques sécuritaires.

¹⁸⁶ Ondoua, "Sociologie du corps militaire...", p. 344.

¹⁸⁷ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p. 32.

CHAPITRE III : IMPLEMENTATION EFFECTIVE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE SOUS LE PRISME D'UN PARTENARIAT PUBLIC ET GOUVERNANCE LOCALE DANS LES QUARTIERS URBAINS

En 1962, le problème du maintien de la sécurité se pose avec acuité dans certaines localités camerounaises, notamment à Yaoundé et à Douala, et davantage dans les quartiers Briqueterie et New-Bell, à cause du climat sociopolitique influencé par la lutte contre subversion. Mission régaliennne de l'Etat, la réalisation de la sécurité connaît compte tenu de la flambée de l'insécurité une participation assez importante des acteurs locaux. Ainsi, intégrer la gouvernance locale dans la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité, revient à mener une réflexion relative aux pratiques sécuritaires en milieux urbains à petite échelle; c'est-à-dire, à l'échelle des quartiers, en se basant sur l'appui des auxiliaires administratifs, c'est-à-dire les autorités locales, qui détiennent un certain pouvoir dans le processus de sécurisation. En d'autres termes, la gouvernance locale renvoie à un dispositif d'autogestion des quartiers, incarné par un chef de quartier qui est investi du pouvoir de gouverner le quartier, c'est-à-dire de présider à son développement et de s'assurer que les habitudes des populations qui y résident sont en conformité avec les lois et règlements du pays¹. Dès lors, l'option sécuritaire bien que définie par les acteurs institutionnels avec le Chef de l'Etat en première position, implique également les personnes privées, les autorités traditionnelles et religieuses dans l'optique de protéger les populations et leurs biens. Pour ce faire, les pouvoirs publics se sont intéressés à la prévention et à la maîtrise des atteintes à l'ordre public, la protection des installations qui conditionnent le maintien des activités indispensables à la vie publique². Egalement, la prévention des agressions et catastrophes naturelles, la réduction de la vulnérabilité des populations avec pour but extrême la sauvegarde des éléments essentiels de survie se situent au cœur des actions sécuritaires entretenues et implémentées dans les localités en proie à l'insécurité par l'Etat et ses différents bras séculiers en la matière³. Le présent chapitre a pour but de présenter les acteurs qui ont été impliqués dans la sécurisation des quartiers sus-évoqués grâce aux différents rôles qui leur ont été respectivement accordés et les logiques d'actions de l'Etat dans ces quartiers.

¹ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 200.

² Assamba Luc, 58, Conseiller municipal (Maire de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

³ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p. 33.

I- L'IMPLEMENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE A YAOUNDE ET A DOUALA : L'ŒUVRE DE LA CONSECRATION D'UNE PLURALITE D'ACTEURS

En scrutant le nouvel ordre mondial intervenu au sortir de la deuxième guerre mondiale, nous pouvons dire d'emblée que, dès sa création en date du 26 juin en 1945, l'Organisation des Nations Unies (ONU), à travers l'un de ses organismes spécialisés notamment l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC), s'est donnée pour missions entre autres de lutter contre la criminalité et la toxicomanie dont peuvent-être victimes l'État, les collectivités territoriales décentralisées et les populations locales. En effet, l'ONU dont le Cameroun en devient membre en décembre 1946, souligne grâce à ONUDC que, la sécurité est un moyen essentiel dont son maintien est d'une importance capitale, dans le cadre du développement économique et social des nations. C'est la raison pour laquelle dans le cadre de la lutte contre l'insécurité et de la prévention du crime⁴ par l'observatoire des Nations Unies en l'occurrence l'ONUDC, nous pouvons noter que l'Etat est un acteur de premier rang, mais cette tâche ne lui appartient pas unilatéralement, car faut-il le rappeler, la prévention du crime et l'implémentation des politiques sécuritaires ne reviennent pas exclusivement aux pouvoirs publics ou aux services de détection et de répression publics⁵; c'est pourquoi après la grande guerre de 1945, les individus, les collectivités territoriales décentralisées, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé commencent à apporter une contribution remarquable dans le renforcement de la sécurité et la sûreté de la collectivité⁶. Le rapport de l'ONUDC consulté souligne à cet effet que :

Reconnaissant le rôle des divers acteurs et parties prenantes dans le renforcement de la sécurité de la collectivité et la prévention du crime, les principes directeurs appellent les États à élaborer des politiques nationales dans le domaine de la prévention. Cela englobe une coopération et des partenariats avec le secteur privé, ainsi que des mesures visant à augmenter la probabilité que les auteurs d'infractions seront appréhendés⁷.

Au Cameroun particulièrement, les dynamiques urbaines dues aux migrations importantes ont occasionné l'augmentation de la densité de la population dans les milieux

⁴ Rapport de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, "Réglementation par l'État des services de sécurité privée civile et de leur contribution à la prévention du crime et à la sécurité de la collectivité", Nations Unies, New York, 2014, p.11.

⁵ *Ibid.* p.12.

⁶ *Ibid.* p.13.

⁷ *Ibid.* p.14.

urbains tout en favorisant la montée du grand banditisme; ces deux phénomènes constituent quelques-unes des implications de l'urbanisation au Cameroun. A l'observation, le processus de création et d'aménagement des villes a fait augmenter le niveau d'insécurité dans les métropoles camerounaises comme Yaoundé et Douala. Et pour juguler cette situation sécuritaire inconfortable, il fallait constituer et adouber une pluralité d'acteurs devant sécuriser les personnes et leurs biens. Manifestement, la criminalité et l'insécurité qui connaissent un accroissement statistiquement spectaculaire dans ces localités sont la résultante de l'urbanisation anarchique, qui impose des logiques et stratégies de survie qui riment avec des actes (criminalité, banditisme, agressions, etc...) qui fragilisent la sécurité. Pour pallier à cette situation, l'Etat du Cameroun a consacré à Yaoundé et à Douala, notamment dans les quartiers Briqueterie et New-Bell, des acteurs en charge d'implémenter ses choix sécuritaires, par le truchement d'institutions et de personnes morales. Ceci étant, cette partie du chapitre s'intéresse d'abord aux acteurs relevant de l'administration publique dans le processus de sécurisation, avant de consacrer une part belle aux acteurs privés dans le même exercice.

A- Les acteurs publics et la mise en œuvre des choix sécuritaires de l'Etat

Les acteurs publics ici désignent l'administration publique qui intègre l'ensemble de services publics placés sous la direction d'une personne morale ayant la charge de réaliser l'intérêt général⁸. En effet, l'implémentation des politiques de la sécurité sous cet angle consiste à mobiliser en temps de crise, les autorités civiles et policières, dans l'étendue de la circonscription administrative pour leur permettre de dissuader les forces ennemies⁹. Les autorités administratives qui sont concernés ici sont les Sous-préfets sur instructions de la hiérarchie, qui travaillent en étroite collaboration avec les FMO même dans les zones les plus reculées de la circonscription. Face à la montée en puissance de l'insécurité sous plusieurs facettes, les pouvoirs publics camerounais ont consacré des moyens humains et budgétaires considérables aux politiques de sécurité¹⁰. En dehors de l'ordonnance de 1962 portant répression de la subversion, d'autres efforts supplémentaires ont été faits dans l'optique de lutter contre l'insécurité. C'est la raison pour laquelle, les autorités administratives et surtout les forces de maintien de l'ordre continuent de bénéficier d'un renforcement des effectifs et des financements considérables, afin de garantir une meilleure sécuritaire aux populations cibles. Dans cette sous-séquence de notre travail, nous analyserons l'action sécuritaire des

⁸ Eteme Atangana, "Les pouvoirs de police ...", p. 26.

⁹ J.P. Meloupou, *Armée et développement : de la réalité psychologique militaire à la perception sociale du développement*, Yaoundé, Clé, 1998, p.49.

¹⁰ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité...", p.104.

acteurs suivants : l'administration déconcentrée, les forces de maintien de l'ordre et les collectivités territoriales décentralisées. Nous analyserons ici l'action sécuritaire de l'administration déconcentrée, des collectivités territoriales décentralisées, des forces de maintien de l'ordre et de la justice.

1- L'administration déconcentrée et l'implémentation des politiques publiques de sécurité

Depuis 1962, il existe une législation abondante qui consacre un rôle à jouer dans l'implémentation des politiques sécuritaires nationales au Cameroun, selon qu'on soit au niveau de l'arrondissement ou au niveau de la commune¹¹ y compris l'action sécuritaire des forces de maintien de l'ordre. Au niveau de l'arrondissement, le décret n° 78/485 du 9 novembre 1978 fixe les attributions des chefs de circonscriptions administratives. Ainsi, du fait de la pluralité des forces en présence, les conditions de leur coordination au niveau de l'arrondissement déterminent en partie l'efficacité de la politique de sécurité de l'Etat¹². Cette coordination est en partie confiée au Sous-préfet, puisque nous sommes dans les arrondissements de Yaoundé II et Douala II.

Pour mieux Appréhender le rôle sécuritaire de l'administration déconcentrée, nous nous referons au cadre normatif, en l'occurrence, le décret n° 78/485 du 9 novembre 1978 qui stipule en son article 29 que : "Le Sous-préfet, haut fonctionnaire nommé par le décret du Président de la république, est dépositaire de l'autorité de l'Etat dans l'arrondissement. Il est à la fois le représentant du gouvernement et de chacun des ministres"¹³.

Toutefois, l'on peut noter une petite rupture d'avec le décret de 2008 qui, pour sa part, en son article 35 alinéa (1), fait du Sous-préfet le dépositaire de l'autorité du gouvernement dans l'arrondissement et poursuit en son alinéa (2), qu'il est placé sous l'autorité directe du Gouverneur.

Les deux décrets consacrent tout de même leur compétence dans le processus de sécurisation, en ces termes : "Il veille au maintien de l'ordre". C'est l'autorité administrative¹⁴ la plus importante dans le maintien de l'ordre et de la sécurité au niveau de l'arrondissement.

¹¹ Abiabag, "L'administrateur maire au Cameroun...", p. 64.

¹² Ela Ela, "La politique de défense du Cameroun...", p. 42.

¹³ Décret n° 78/485 du 9 novembre 1978 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leurs fonctions, p.3.

¹⁴ Décret n° 90-54 du 19 Décembre 1990 relatif au maintien de l'ordre, p.1.

L'article 40 alinéa (1) va plus loin en stipulant que : "Le Sous-préfet dispose des forces de police, de la gendarmerie et de l'armée dans les conditions fixées par les textes en vigueur"¹⁵. Il peut en outre, en cas d'atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat ou à l'ordre public, accomplir personnellement ou requérir tout agent ou toute autre autorité compétente d'accomplir tous les actes nécessaires à l'effet de constater les crimes et les délits et d'en livrer les auteurs aux tribunaux, dans les formes et délais impartis par les textes en vigueur.

Sous un angle purement factuel, l'analyse des divers documents administratifs de la préfecture du Mfoundi et du Wouri et surtout de la sous-préfecture de Yaoundé II et Douala II, fait état de ce que le Préfet est le Chef de police administrative au niveau départemental et le Sous-préfet dans l'arrondissement. Ainsi, les différentes opérations pour le maintien de la sécurité, l'assainissement, la planification et l'aménagement ont connu l'aval des différents administrateurs civils en service ou ayant servi à Yaoundé II ou Douala II ; c'est le cas des arrêtés conjoints du Préfet et du Sous-Préfet interdisant le vagabondage nocturne pendant les années de braise, des règlements relatifs à la fermeture des lieux de jouissance à des heures définies par eux pour de besoin de sécurité dans les points chauds comme Briqueterie à Yaoundé et New-Bell à Douala. Dans le même ordre d'idée, ils veillent au respect des politiques publiques en matière d'occupation de l'espace public; c'est fut le cas avec les mesures contre l'insécurité urbaine à Yaoundé¹⁶, d'abord prescrites par les Délégués du gouvernement André Fouda, ensuite Emah Basile ou par Ntone Ntone Fritz à Douala.

Dans le tableau suivant, nous présentons de façon synoptique les autorités administratives ayant servi à Yaoundé II, en le considérant davantage comme l'une des catégories d'acteurs dans l'implémentation des choix sécuritaires de l'Etat, compte tenu des rôles, fonctions et objectifs consacrés à eux par les textes officiels dans la perspective des politiques publiques de sécurité.

¹⁵ Article 40 alinéa 1 du Décret n° 78/485 du 9 novembre 1978 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leurs fonctions, p.7.

¹⁶ Assamba Luc, 56 ans, Maire de Yaoundé IIème, Yaoundé, 19 juillet 2019.

Tableau 6: La Sous-préfecture de Yaoundé II depuis 1974.

Années de service	Noms d'Administrateurs	Grades
1974-1976	Jean Paul Angoula	Administrateur Civil
1976-1978	André Paul Tsimi	Administrateur Civil
1978-1980	Paul Omgba	Administrateur Civil
1980-1982	Réné Bikoi	Administrateur Civil
1982-1984	Philippe Menye	Administrateur Civil
1984-1986	Lazare Abona	Administrateur Civil
1986-1988	André Bikoula	Administrateur Civil
1988-1990	André Mama	Administrateur Civil
1990-1992	Jacques Belobo	Administrateur Civil
1992-1994	Léon Mvondo	Administrateur Civil
1994-1996	Etienne Yanou	Administrateur Civil
1996-1998	Martin Assiga	Administrateur Civil Principal
1998-2000	Bouba Nasrou	Administrateur Civil Principal
2000-2002	Pierre Nomo	Administrateur Civil
2002-2004	Elandi Mballa	Administrateur Civil
2004-2006	Sadou Boki	Administrateur Civil
2006-2009	Abdou Patcha	Administrateur Civil principal
2009-2012	Kidaldi Boukar	Administrateur Civil principal
2012-2019	Yampen Ousmanou	Administrateur Civil principal

Source : Archives de la sous-préfecture de Yaoundé IIème.

Le tableau synoptique ci-dessus nous présente les différents Sous-préfets ayant officié à Yaoundé IIème. Il est à remarquer que, leur mandat n'a pas excédé plus de 03 ans, sauf quelques cas exceptionnels. L'important, ici pour nous est de relever que ces différents Administrateurs sont constitutionnellement consacrés comme chef de police administrative et ont un rôle à jouer dans le processus de sécurisation dans leur territoire de commandement. Cela s'est constaté à travers les différents arrêtés relatifs au maintien de l'ordre et de la sécurité publics à Yaoundé IIème.

Après l'action sécuritaire de l'administration déconcentrée dans la dynamique de l'implémentation des politiques sécuritaires, que comprendre de celle des collectivités territoriales décentralisées ?

2- L'offre sécuritaire des collectivités territoriales décentralisées (CTD)

S'agissant de collectivités territoriales décentralisées, la loi n° 74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale a consacré le rôle des magistrats municipaux en matière de la sécurisation des personnes et leurs biens, dans leur circonscription municipale. Depuis lors, l'exercice des pouvoirs de police du Maire constitue un réel enjeu puisque le Maire est chargé d'ordonner des mesures locales sur les objets confiés par la législation en vigueur à sa vigilance et à son autorité. Est ainsi concerné l'ensemble du patrimoine bâti et non bâti géré par le Maire, dans le cadre des compétences qui lui sont transférées depuis les premières expériences municipales. De plus, le Maire est tenu d'appliquer les lois et règlements de police (générale et spéciale) sur son territoire. Enfin, il est tenu d'assurer le respect des prescriptions de police qu'il édicte,¹⁷ afin de garantir la sécurité et la cohésion sociale des populations de sa municipalité.

En effet, l'implication du Maire dans l'accompagnement des pouvoirs publics en matière de sécurité, par le truchement de la police municipale est consacrée par la loi n° 74-23 du 5 décembre 1974 portant organisation communale, notamment en son article 60¹⁸. A s'en tenir à cette loi, le Maire représente la commune dans les actes de la vie publique et partant la sécurité des personnes et des biens dans sa municipalité, il préside de droit le conseil municipal. Pendant les séances qu'il préside, il assure la police des réunions et peut à ce titre expulser de la salle de délibérations ou faire arrêter tout individu qui trouble l'ordre public.¹⁹ Dans les quartiers choisis pour mener nos recherches, les mairies de Yaoundé II et Douala II instituées depuis 1987 sont dotées de compétences leur permettant d'accompagner les pouvoirs publics dans l'implémentation des choix sécuritaires dans leur municipalité respective. Dès lors, on comprend aisément les démarches sécuritaires entreprises par les magistrats municipaux de Yaoundé II dans le quartier Briqueterie et celles conduites par ceux qui ont officié à Douala II et par ricochet dans le quartier New-Bell. En effet, depuis la création de ces communes en 1987, les Maires desdites localités n'ont pas tarit de compétence en matière de sécurité publique qui est l'un des éléments clés de l'ordre public. Aussi relevons-nous que, malgré la consécration de la décentralisation au Cameroun à travers une pluralité de lois, il y a une sorte de continuité, car le Maire est resté à travers ces différentes législations un acteur majeur dans le maintien de la sécurité des populations et

¹⁷ République du Cameroun, Guide du Maire et du Conseil Municipal, 2008, MINATD, p.50.

¹⁸ Loi no 74-23 du 5 décembre 1974, portant organisation communale.p.7.

¹⁹ Abiabag, "L'administrateur maire ...", p. 87.

leurs biens sur l'étendue de sa commune. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, le Maire est la seule autorité compétente à délivrer le permis de bâtir dans sa circonscription communale, à travers le service technique de la mairie²⁰. Il ordonne également les déguerpissements des habitats anarchiquement construits et sans respect des normes sécuritaires telles que définies par le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat (MINDUH). Dans cette mouvance, les mairies de Yaoundé II et Douala II, sous la houlette de la Communauté urbaine de Yaoundé et celle de Douala ont intensifié les démolitions des secteurs comme montée aurore et Briqueterie Est²¹ et le Camp TSF. Actuellement, les déguerpissements se poursuivent avec pour motifs la réduction des risques de sécurité publique et la lutte contre le désordre urbain²². Il s'occupe également des questions de voirie municipale et de sécurité au marché Mokolo par l'intermédiaire de la police municipale²³.

En s'appuyant une fois de plus sur le processus de décentralisation plus ou moins accéléré au Cameroun, on constate que la place accordée à la police municipale et par ricochet au Maire dans le processus d'implémentation des choix sécuritaires de l'Etat occupe une place importante dans le quotidien sécuritaire de la municipalité. En effet, les relations entre les commissariats de sécurité publique du deuxième arrondissement, la Brigade de gendarmerie et les agents des polices municipales méritent d'être clarifiées. La police municipale et les FMO collaborent dans les missions de déguerpissement, les recouvrements fiscaux et de salubrité publique²⁴. Il n'est pas superflu de noter que le Maire en tant que premier magistrat municipal, élu au scrutin universel direct est un acteur majeur dans le processus de sécurité au niveau municipal. Parmi les conditions à remplir pour devenir Maire, quelques-unes seulement retiennent notre attention à savoir : être de nationalité camerounaise, résider dans le territoire de la commune depuis au moins six (06) mois ou y disposer d'un domicile réel et fixe, être âgé de vingt-trois ans révolus à la date du scrutin ; être inscrit sur une liste électorale ; jouir de ses droits civiques; savoir lire et écrire le français ou l'anglais ; être investi par un parti politique . Pour tout dire, le Maire est élu au scrutin majoritaire à deux tours et ce depuis les premières législatives au Cameroun²⁵. Ainsi, à Yaoundé II, les différents

²⁰ Abiabag, "L'administrateur maire ...", p. 49.

²¹ Assamba Luc, 58 ans, Maire de Yaoundé II, Yaoundé, 19 juillet 2019.

²² N'nde Takukam, "Production de la sécurité, ...", p. 285.

²³ Assamba Luc, 58 ans, Maire de Yaoundé IIème, Yaoundé, 19 juillet 2019.

²⁴ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (Commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé), Yaoundé, 18 juillet 2019.

²⁵ République du Cameroun, *Guide du Maire et du Conseil Municipal*, 2008, MINATD, p.30.

exécutifs municipaux dressés dans le tableau ci-après se sont employés à implémenter les choix sécuritaires de l'Etat du Cameroun²⁶.

Tableau 7 : Les Magistrats municipaux ayant officié à la Mairie de Yaoundé IIème depuis sa création en 1988.

MAIRES	MANDATS
Djomo David	1988-1991
Effa François	1991-1996
Essono Essono Alphonse	1996-2002
Ongola Omgba Jean Simon	2002-2007
Assamba Luc	2007-2013
Assamba Luc	2013- 2018
Ayissi Martial	2018...

Source : Archives de la Mairie de Yaoundé IIème.

Le tableau ci-dessus retrace la vie municipale à Yaoundé II sous le prisme des différents magistrats municipaux et leur mandat. Ainsi, de Djomo David à Assamba Luc, la mise sur pied des politiques publiques a connu une percée remarquable, car leur magistère commence effectivement à l'ère de la démocratisation, puis sous la période d'accélération du processus de décentralisation à travers l'institutionnalisation effective de la police municipale, afin de lutter efficacement contre la flambée du désordre urbain qui va avec l'insécurité. Faut-il le rappeler, le Maire a été consacré comme chef de police municipale à travers la loi de 1974 sur la décentralisation. Dans le même ordre d'idées, les lois de 2004 et 2006 lui garantissent les mêmes fonctions entre autres.

Manifestement, c'est toujours dans l'optique d'accorder un rôle important aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) dans la dynamique des politiques publiques de sécurité qu'en dehors de la dotation générale de la décentralisation et du fond d'équipement intercommunal (FEICOM) que, d'autres partenaires internationaux à l'instar de la France ont subventionné la construction des bâtiments imposants devant abriter certaines communes d'arrondissements, à l'instar de celle de Yaoundé II. En plus, les étapes supplémentaires récemment franchies dans la mise en œuvre du processus de décentralisation ont imposé de prendre des dispositions conséquentes en matière de financement des CTD sur le plan de la

²⁶ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité...", p.83.

réalisation de la sécurité des personnes et leurs biens, eu égard aux nombreux pans de l'action publique qui ressortissent désormais de la compétence de ces dernières²⁷. C'est en droite ligne de ce souci d'efficacité que se situe l'adoption de la loi du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation. Le bâtiment ci-après illustre ce nouvel élan ambitieux et affiché des pouvoirs publics à impliquer les CTD dans la réalisation des activités d'intérêt général et plus singulièrement celles relatives aux politiques publiques de sécurité.

Photo 8 : immeuble siège de la Mairie de Yaoundé II en 2019



Source : Cliché Zounedou Njankouo Sandamoun, Nkol Nyada, le 19 juillet 2019.

Abritée pour la première fois dans les locaux de l'immeuble d'un particulier situé entre la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) et l'Institut Supérieur Matamfen sis à Tsinga, la Mairie de Yaoundé II a finalement été construite au lieu-dit Nkol Nyada en face du Palais de congrès de Yaoundé, par le fruit de la coopération entre le Cameroun et la France.

²⁷ République du Cameroun, Guide du Maire et du Conseil Municipal, 2008, MINATD, p.30.

Cet imposant bâtiment (R+1) est divisé en plusieurs services entre autres la cellule de sécurité publique dont le Maire lui-même en est le Chef.

Au regard de l'implication de l'administration déconcentrée et des collectivités territoriales décentralisées dans l'implémentation des politiques publiques de sécurité, que peut-on dire de celle des forces de maintien de l'ordre ?

3- L'action sécuritaire des forces de maintien de l'ordre et de la justice

Manifestement, la création et l'implication des FMO dans l'ordre sécuritaire au Cameroun est tributaire de la colonisation²⁸. Après l'indépendance, l'accroissement des situations conflictuelles localisées a suffisamment inquiété les pouvoirs publics, montrant ainsi le déficit des capacités régulationnelles de l'État qui a été pendant des lustres, le seul détenteur du monopole de la violence physique légitime. C'est d'ailleurs ce qui a fait dire Chouala que :

La conjoncture sécuritaire fluide due au relâchement de l'ordre dissuasif de l'État a pour conséquence principale la déperdition des pans entiers de sa légitimité; une légitimité qui, il faut le souligner, s'est imposée jusque-là sous la forme d'une aliénation objective, au sens Marcusien du terme ; c'est-à-dire que les individus s'identifient avec l'existence qui leur est imposée et (...) ils y trouvent réalisation et satisfaction. Cette identification n'est pas une illusion mais une vérité²⁹.

Dès lors, l'on comprend que l'implication des FMO dans la dynamique de sécurisation des points chauds au Cameroun procède d'une volonté déterminée de l'autorité camerounaise de doter le pays d'un service de police organisé pour lutter efficacement contre l'insécurité engendrée par l'urbanisation accélérée du pays. Ainsi la mission de maîtriser l'évolution des populations en milieu urbain et tout ce que cela comporte comme frasques, actes de violence, de banditisme, bref l'envie d'atténuer le sentiment d'insécurité en zone urbaine devient une priorité. Aussi faut-il le rappeler que, depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, l'évocation du terme FMO (forces de maintien de l'ordre), renvoie aux forces de la gendarmerie nationale et de la police³⁰. Cependant la gendarmerie nationale est très souvent logée dans la même enseigne que les forces de défense au regard de la trajectoire de formation des gendarmes, qui répond beaucoup plus à la sociologie militaire.

²⁸ Chouala, "Conjoncture sécuritaire ...", p. 21.

²⁹ *Ibid*, p. 19.

³⁰ *Ibid*.p.21.

En réalité, les FMO sont l'émanation de la colonisation comme nous l'avons déjà relevé plus haut, et doivent leur intégration dans le champ de l'action publique sécuritaire grâce aux difficultés rencontrées face au maintien de l'ordre et de la sécurité publics après la première guerre mondiale, qui vont pousser les colons français à instituer la garde camerounaise, qui s'assimile davantage aux gendarmes auxiliaires. Cette garde est l'ancêtre de l'actuelle gendarmerie nationale. La police créée pour sa part par la France en 1925, s'est vue confier les missions de sécurité publique et de sécurité judiciaire³¹. Cette mission va se matérialiser par la création du tout premier commissariat à Douala en 1925, afin de mettre hors d'état de nuire les délinquants. L'administration de ce commissariat a été assignée conjointement aux gendarmes et policiers. Dans l'analyse de l'implication de FMO dans la mise sur pied des politiques publiques de sécurité au Cameroun, nous allons survolé la place de la gendarmerie nationale dans cette activité, car en contexte camerounais, la gendarmerie souffre d'un manque d'activité et de vigueur sur le plan de la recherche, parce qu'elle est davantage rattachée à l'armée et à la sociologie militaire sur le plan organique, même s'il est tout aussi possible de s'apercevoir que, sur le plan fonctionnel, elle a des missions semblables à celles de la police et à la sociologie de la police³². Pour ce faire, intéressons d'abord à la police comme un maillon essentiel dans le cadre des acteurs chargés de conduire l'action sécuritaire de l'Etat au Cameroun avant de s'appesantir sur la place de la gendarmerie dans la même activité.

Créée depuis 1925 par la France, l'activité policière est devenue l'aspect le plus évident et le plus apparent des politiques publiques de sécurité publique avec la création au sein de la Délégation Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) de la direction de sécurité publique. Son action est devenue plus manifeste à la Briqueterie et à New-Bell en 1982, avec la mise sur pied d'un commissariat de sécurité publique dans ces localités respectives. Avant l'institutionnalisation de ces commissariats, ces quartiers étaient couverts par les commissariats centraux de la ville de Yaoundé et Douala. Aussi faut-il rappeler que depuis 1960, la police a connu plusieurs mutations sur le plan structurel. En effet, on est parti de la Direction de la Police Nationale à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale en passant par le Secrétariat d'Etat à la Sécurité Intérieure. La mission de la DGSN a été réglementée par la loi n°67/LF/ du 12 juin 1967, portant organisation de la défense nationale³³. La police est

³¹ J.P. Meloupou, "L'évolution de la défense et de la sécurité au Cameroun", Actes du colloque sur 50 ans de défense et de sécurité en Afrique : états et perspectives stratégiques, Yaoundé, 2011, p.8.

³² Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 370.

³³ Cf, loi n°67/LF/ du 12 juin 1967.

placée sous la direction de la présidence de la République, donc le chef de l'Etat définit son action, lui fournit tous les moyens pour mieux se déployer. C'est ainsi que le décret n° 98/373 du 22 octobre 1988 portant organisation de la présidence de la République précisait que la DGSN fera l'objet d'un texte particulier³⁴.

La DGSN est composée de certaines directions spéciales ayant chacune un rôle précis. C'est le cas de la direction des renseignements généraux (DRG) qui a pour mission de renseigner le gouvernement sur tout mouvement pouvant porter atteinte à l'autorité de l'Etat. La DRG surveille les différents courants d'opinion, les ennemis intérieurs, les dissidents ; elle contrôle les activités politiques, économiques, sociales, elle veille à limiter les violences de divers mouvements sociaux, ainsi que les groupes à risque et lutte contre le terrorisme³⁵. Il y a également la direction de la surveillance du territoire (DST) qui a été créée en octobre 1985, la DST a pour missions, le contre-espionnage intérieur, la protection du patrimoine industriel, scientifique et technologique.

La DRG et la DST travaillent en étroite collaboration pour mieux assumer leurs missions. En dehors de ces deux directions, la DGSN possède également une direction générale de la recherche extérieure (DRGE) qui, au lendemain de l'accession du Cameroun à la souveraineté internationale, était un service du renseignement direct du chef de l'Etat appelé service de la documentation (SEDOC). Le SEDOC quelques années après est devenu la direction de la documentation (DIRDOC), puis le centre national de documentation (CND)³⁶. En 1985, suite aux différentes tentatives de déstabilisation du pouvoir, le chef de l'Etat a restructuré les services sécuritaires, l'année suivante le CND est transformé en CENER qui deviendra enfin la DGRE.

La DGSN possède aussi des délégations régionales chargées de coordonner tous les services extérieurs de la sûreté nationale implantés dans les régions, sous réserve des dispositions fixant l'organisation et le fonctionnement de la division spéciale des services de la DST dont l'animation est assurée par un délégué régional. Une délégation régionale est composée de la division régionale des renseignements généraux, des affaires générales et des transmissions, la division régionale de la sécurité publique, celle de la police judiciaire, celle de la santé, des unités régionales de la division spéciale du contrôle des services et de

³⁴ Décret N° 98/373 du 22 octobre 1988.

³⁵ L. Koungou, *Défense et sécurité nationale en mouvement : dynamiques des réformes, mutations institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.103.

³⁶ T. A. Ndeffo Noubissi, "Police et société au Cameroun 1925-1969", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p.58.

groupements mobiles d'intervention³⁷. Ainsi, dans le quartier Briqueterie par exemple, le commissariat de sécurité en image ci-dessous va davantage aider l'Etat à y asseoir l'offre sécuritaire.

Photo 9 : bâtiment abritant le commissariat de sécurité publique de Yaoundé II en 2019



Source : Cliché Zouedou Njankouo Sandamoun, Mokolo, le 18 juillet 2019.

Depuis 1980, le commissariat de sécurité publique en image a beaucoup contribué dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité dans le quartier Briqueterie, au moyen d'une lutte acharnée contre l'insécurité dans ce quartier. Pour ce faire, les fonctionnaires de police qui y ont été affectés au regard de la conjoncture sécuritaire, ont été dotés d'effectifs considérables en fonction de circonstance. Ce bâtiment en image abrite

³⁷ S. Datchoua Nakam, "Le Cameroun indépendant face aux problèmes de l'insécurité transfrontalière dans la sous-région Afrique centrale", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005, p.69.

conjointement deux services de police à savoir : un commissariat spécial et un commissariat de sécurité publique qui constitue est notre centre d'intérêt dans l'analyse des politiques publiques de sécurité.

Dans le processus d'implémentation des choix sécuritaires étatiques, au Cameroun, la police agit selon une série des variables à savoir les doctrines politiques et les attitudes, y compris les traditions locales. Les propos ci-dessous définissent clairement l'action policière :

Les approches de l'action policière varient selon qu'elles sont fondées sur un degré élevé de contrôle, parfois caractérisé par un affrontement, ou qu'elles mettent l'accent sur les avantages d'une approche reposant sur l'assentiment du public. Les approches du premier type sont habituellement très essentiellement réactives et de type militaristes. Les approches du deuxième type peuvent certes être centralisées, mais l'action policière est considérée comme devant adaptée à la situation des communautés locales pour identifier et régler les problèmes qui se posent³⁸.

En effet, la police à travers le commissariat de sécurité publique de Yaoundé II a pour missions de concilier les notions de sécurité publique et de liberté sur le plan local. Toute chose qui représente sans doute l'un des plus grands défis que puisse relever une jeune démocratie qu'est le Cameroun. La police nationale, placée sous la tutelle de la DGSN doit avoir pour vocation la garantie et la protection des libertés. Plusieurs missions forment le cadre principal de l'action de la police selon qu'on soit sur le plan global ou sectoriel ;³⁹ il s'agit entre autres de :

- la sécurité et la paix publique : la police nationale est chargée de veiller à l'exécution des lois, d'assurer la protection des personnes et des biens, de prévenir les troubles à l'ordre public, de garantir la tranquillité publique et de lutter contre la délinquance⁴⁰ ;
- la police judiciaire : elle a pour mission de rechercher et de constater les infractions pénales, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et leurs complices, de les arrêter et de les déférer aux autorités judiciaires compétentes⁴¹ ;
- le renseignement et l'information : la police a pour mission de fournir une information fiable aux autorités gouvernementales, de déceler et de prévenir toute menace susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, aux intérêts fondamentaux de la nation ou de la souveraineté nationale ;

³⁸ Rapport des Nations Unies, *Police, sécurité publique et prestation des services de police, compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale*, New York, 2008, p.7.

³⁹ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 18 juillet 2019.

⁴⁰ *Idem.*

⁴¹ *Idem.*

- la circulation : la police (compagnie de circulation) composée des hommes et des femmes réglemente la circulation routière en vue d'éviter les accidents qui sont le revers de la médaille d'une bonne circulation. Ces hommes et femmes en uniforme, doivent faire respecter le code de la route que la sagesse des usagers ne suffirait point à faire respecter par tous ;
- la protection des personnes : la police nationale est une force chargée de veiller à la sécurité et la tranquillité publique, de maintenir et de rétablir l'ordre public. Elle protège les personnes et leurs biens ⁴² ;
- la manifestation : les hommes et les femmes de la police mènent les actions d'arbitrage tendant à encadrer les actions ou les mouvements des populations. Toute manifestation autorisée, non autorisée et qui déborde, porte atteinte à la sécurité publique ou trouble à l'ordre public. La police recourt à des moyens spécifiques tels que les engins motorisés protégés, gaz lacrymogène, etc. Pour la répression ou la dispersion des manifestants dans la mesure où les administrés contestent en force groupée ce rôle d'arbitre, c'est à cette condition que les pouvoirs publics se résolvent à l'action collective ;
- la défense interne : en vue de sauvegarder la paix, les faits ou les actes tels que l'espionnage, les pillages, l'occupation des points chauds ou stratégiques permettant à des éléments subversifs d'opérer facilement, sont gardés par la police nationale⁴³.

Sur le plan factuel et localement, notons que le début des années 80 et 2000 été particulièrement tendu sur le plan sécuritaire à travers les points chauds du Cameroun. Ce faisant, les phénomènes d'agressions, de braquages, de vols et viols organisés étaient devenus récurrents. Ces crimes sont effectués de manière répétée avec une constance sur des individus, des biens matériels par des groupes de bandits de grand chemin qui sont de plus en plus organisés. C'est sans doute la raison pour laquelle, l'Etat dans son rôle de protecteur des hommes et de leurs biens, va ériger un commissariat de sécurité publique dans le deuxième arrondissement de la ville de Yaoundé où se situe le quartier Briqueterie qui constitue l'un de nos terrains de recherche. Ainsi, dans l'optique d'asseoir l'offre sécuritaire de l'Etat dans cette localité par l'entremise dudit commissariat, plusieurs fonctionnaires de police déclinés à travers le tableau synoptique ci-après y travaillerons de 1980 jusqu'à nos jours⁴⁴.

⁴² Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 18 juillet 2019.

⁴³ *Idem*.

⁴⁴ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p. 21.

Tableau 8: Les fonctionnaires de Police au poste de Commissaire de sécurité publique du deuxième arrondissement de la ville de Yaoundé de 1980⁴⁵ à 2017).

ANNEES DE SERVICE	GRADE	NOMS ET PRENOMS
1980-1983	Officier de Police de	Boyomo Aboude Abdon
1983-1985	Commissaire de Police	Sunjo D. Vincent
1985-1987	Commissaire de Police	Dairou Hayatou
1987-1990	Officier de Police Principal	Kalabang Jean Jacques
1990-1992	Commissaire de Police	Nkolo Ewodo Jean
1992-1996	Officier de Police Principal	Bogam Kwendo
1996-2000	Officier de Police Principal	Mbayen Martin Aimé
2000-2003	Officier de Police Principal	Nkoudou Bekale Emmanuel
2003-2006	Commissaire de Police	Yogo Nje Joseph
2006-2014	Commissaire de Police Principal	Ayissi Mbarga Aristide
2014.....	Commissaire de Police Principal	Ondoua Ndi Marcel

Source : Archives du commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement Yaoundé.

Le tableau synoptique ci-dessus retrace le passage des différents fonctionnaires de Police au commissariat du deuxième arrondissement de Yaoundé depuis sa création en 1980, territorialement compétent sur le quartier Briqueterie. De ce tableau, un constat se dégage s'agissant des années de service de ces différents fonctionnaires de Police à savoir : de 1980-1992, aucun fonctionnaire de Police y affecté comme Commissaire n'a fait plus de trois ans. On comprend aisément qu'il s'agit d'un point chaud en terme d'insécurité et qu'il faille roder

⁴⁵ En réalité, ce commissariat de sécurité publique est créé en 1980 comme solution à l'insécurité devenue importante dans cette localité, à cause de la démographie galopante qui s'est accompagnée de la fracture sociale.

les éléments afin d'avoir le profil idéal pour le milieu. A cet effet, on constate que les mouvements des années 90 ont considérablement influencé les affectations, car après 1992, on note une certaine stabilité, voire une longévité de fonctionnaire de Police dans cette localité de Yaoundé.

Somme toute, notons que pour l'effectivité de l'action sécuritaire de la police, la direction de la formation qui comprend l'Ecole Nationale Supérieure de Police (ENSP) qui forme les Officiers et Commissaires de police pendant une durée de deux ans, et le Centre d'Instruction et d'Application de la Police (CIAP) ayant la charge de former les gardiens de la paix et les inspecteurs de police pour une durée allant de un an à deux ans, se sont toujours employés afin de fournir à l'Etat des hommes et femmes bien formés capables d'implémenter sur le terrain les politiques sécuritaires définies par ce dernier. Qu'en est-il de la Gendarmerie nationale ?

En effet, la Gendarmerie nationale, deuxième catégorie de force de défense du Cameroun, a été créée le 1er avril 1960⁴⁶. Depuis sa création, son implication est remarquable dans tout processus visant à sécuriser le territoire national, en cas de besoin, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on l'associe également aux FMO, malgré sa forte liaison à la sociologie militaire⁴⁷, due à la formation des éléments qui constituent cette force. Le 13 octobre 1970, le Président Ahmadou Ahidjo, lors d'une visite à l'école de gendarmerie de Yaoundé définissait les missions de ce corps en ces termes :

La gendarmerie se définit comme une force militaire instituée pour veiller à la sûreté publique, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Tout ce qui concerne la protection des citoyens, de l'ordre public et des institutions ne saurait donc la laisser indifférente. C'est pourquoi à côté des missions de défense auxquelles elle tient son caractère de force militaire, elle a pour objet de tout temps et en toute circonstance, l'action directe de la police administrative, judiciaire et militaire⁴⁸.

Ces propos démontrent le rôle complexe de la gendarmerie, car elle est à cheval entre la police et l'armée⁴⁹, mais avec un ressort territorial un peu plus élargi. C'est la raison pour laquelle on l'appelait souvent la police rurale. Son caractère répressif souvent décrié par les populations, tire son origine des régimes coloniaux et même post coloniaux qui voulaient entièrement contrôler des territoires face à des mouvements de revendications nationalistes.

⁴⁶ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 392.

⁴⁷ *Ibid.* p. 397.

⁴⁸ Extrait du discours du Président Ahmadou Ahidjo prononcé le 13 octobre 1970 à l'école de Gendarmerie de Yaoundé.

⁴⁹ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 333.

Depuis la réforme des forces armées, la Gendarmerie est placée sous l'autorité du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie qui est structurée de la manière suivante: le Secrétariat particulier, la division des Affaires générales, l'inspection générale de la Gendarmerie nationale, la direction centrale de la Coordination, la direction centrale de l'Administration et de la Logistique et les Formations spécialisées. Dans ce cadre, nous voulons davantage saisir le statut de la gendarmerie dans la catégorie des acteurs en charge de sécurité publique. Institutionnalisée officiellement depuis le 1er Avril 1960, les forces de gendarmerie occupent jusqu'à nos jours une place de choix dans l'architecture sécuritaire au Cameroun en général⁵⁰. D'un point de vue sectoriel, elle s'est affirmée dans les quartiers Briqueterie et New-Bell comme un maillon essentiel de la sécurité des personnes et des biens. Cette sécurisation est sans doute sa première mission traditionnelle, même si on lui reconnaît plusieurs autres missions qui sont civiles et militaires. La gendarmerie en tant que FMO est placée sous l'autorité du Ministère de la Défense. La gendarmerie nationale, s'est développée en deux périodes. La première période va de sa création jusqu'en 1966, caractérisée par la formation et l'encadrement par des Officiers et Sous-officiers français, notamment les lieutenants Richard (1960-1961), Arousseau (1961-1964) Giguet (1964-1966)⁵¹. L'autre période se caractérise par la prise de commandement par les Camerounais. Dès lors, la gendarmerie est composée de la manière suivante : une délégation générale ayant un Etat-major, un cabinet, un centre administratif et technique et sept légions.

En effet, dans la dynamique de l'implémentation des politiques publiques sécuritaires, les missions de la gendarmerie nationale, de 1962 à nos jours, peuvent être déclinées en missions civiles et militaires. Les missions civiles comprennent des missions de police ainsi que d'autres prestations de services. Ses missions de police se déclinent en missions de police judiciaire, administrative et militaire à savoir :

- la police administrative (dont le but essentiel est d'assurer la sécurité publique) qui comporte : la protection des personnes et des biens, le renseignement, la police de la route et de la circulation, la police de l'air et des frontières, la police municipale, la police économique, la

⁵⁰ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 333.

⁵¹ V. Wanyaka Bonguen Oyongmen, "La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique 1959-2005", Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, Avril 2008, p.125.

protection civile et le secours routier. En fait, la gendarmerie consacre généralement plus de 50% de son activité à cette mission ⁵²;

- la police judiciaire comprend : le constat des crimes, délits et contraventions, le rassemblement des preuves, la recherche des auteurs et leur remise à la justice. 40 % des activités de la gendarmerie sont généralement consacrées à cet exercice. Dans le cadre de ces missions, les personnels militaires de la gendarmerie nationale sont placés sous l'autorité directe du procureur de la République ou du juge d'instruction, selon qu'il s'agit d'une enquête préliminaire ou d'une commission rogatoire ⁵³ ;

- la police militaire ou sécurité militaire (SEMIL) consiste en : la surveillance des militaires, la recherche des déserteurs et leur conduite devant les autorités militaires. Le rôle de la gendarmerie dans la sécurité intérieure de police militaire s'exerce soit sur le territoire national, soit auprès des troupes en opérations à l'étranger⁵⁴.

Dans la dynamique de la couverture sécuritaire au Quartier Briqueterie, la brigade de gendarmerie de Tsinga depuis sa création veille aux grains. Le commandant de brigade de Tsinga nous renseigne à ce sujet affirme que :

La création de la brigade de gendarmerie de Tsinga pendant les années 1960 est venue réduire le taux de criminalité dans les quartiers placés sous son commandement ; en l'occurrence Ekoudou réputé comme zone où on dénombre parmi les populations des nombreux délinquants qui troublent considérablement l'ordre public⁵⁵.

S'étant affirmé comme un acteur majeur dans le processus de sécurisation à Yaoundé et à Douala, le rapport des gendarmes face aux populations de quartiers Briqueterie et New-Bell reste tout de même teinté de dissensions, car perçue par les populations comme un socle ayant pour attributs la violence tant légitime qu'illégitime devant aboutir à la force, à la domination voire à la corruption. La psychologie des populations est ainsi travaillée et traumatisée depuis l'époque coloniale par des affrontements, des heurts et des transactions collusives et collisives entre indigènes et pouvoir colonial et ensuite entre citoyens et forces de maintien de l'ordre, l'administration et le pouvoir post colonial. C'est de la sorte que les gendarmes s'illustrent comme acteurs majeurs en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité.

⁵² A. Dieng, "Le rôle de la gendarmerie dans la sécurité intérieure", actes du colloque international sur : "La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique", Organisation internationale de la Francophonie, Paris, mars 2010. p.69.

⁵³ *Ibid.* p.70.

⁵⁴ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 332.

⁵⁵ Njikam Abdou, 63 ans, habitant du quartier Briqueterie, Yaoundé, 19 juillet 2019.

Les hommes et femmes qui constituent les acteurs de cette force de défense et de sécurité sont formés en ce qui concerne les élèves gendarmes et élèves sous-officiers des armées à travers les centres d'instruction des forces armées nationales (CIFAN) durant respectivement un et trois ans selon qu'on élève gendarme ou élève sous-officier des armées⁵⁶. S'agissant des élèves officiers des armées, l'école militaire interarmées (EMIA) s'occupe de leur formation pendant une durée de deux ans⁵⁷. Que fait la justice dans le processus de sécurisation des personnes et leurs biens au Cameroun ?

Le pouvoir judiciaire joue également un rôle très important dans la mise en place d'une bonne politique sécuritaire dans chaque pays. Au Cameroun, l'exercice de ses activités pour assurer la sécurité des populations et leurs biens apparait sur deux volets. Le premier volet de ses activités concerne la période pendant laquelle le pays est en paix. En ce moment, la justice assure l'application des dispositions prises dans le code pénal, ainsi que dans la Constitution, dans le but de protéger l'Etat contre toutes attaques internes ou externes et d'assurer une sécurité des populations⁵⁸. Et pour ce faire le pouvoir judiciaire établit souvent des rapports annuels concernant tous les domaines de l'Etat comme celui établi en 1984 qui évoquait des points sensibles tels la sécurité nationale, les conditions de détention au Cameroun.

L'autre volet de l'action du pouvoir judiciaire en matière de sécurité c'est lorsque le pays est en situation de crise comme ce fut le cas en 1990. En cette période, la justice, à travers des tribunaux, a jugé ceux qui ont commis des infractions lors des mouvements de contestation à Yaoundé et à Douala. En effet, la jurisprudence Saliou Amadou en est l'une parfaite illustration des condamnations liées aux troubles à l'ordre public. Toujours en rapport avec l'action sécuritaire du pouvoir judiciaire, il est reconnu à la cour suprême, par exemple la compétence de juger le Président de la République ou d'autres hautes personnalités de la République en cas de haute trahison ou de délits graves constatés par ladite cour auprès de ces derniers. Les éléments des forces de l'ordre ayant commis des crimes de guerres ou des crimes contre l'humanité pendant la guerre.

Les hommes et femmes qui rendent justice au Cameroun dans les tribunaux sont formés par l'Ecole Nationale d'Administration et Magistrature (ENAM) pendant une durée de deux

⁵⁶ Eyebe Barthazard, 48 ans, Commandant de brigade de Tsinga, Yaoundé, 20 juillet 2019.

⁵⁷ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 331.

⁵⁸ Hameni Bieleu, *Politique de défense et de sécurité...*, p.209.

ans, il s'agit de : les magistrats, les greffiers et autres auditeurs de justice.⁵⁹ Peut-on réduire le processus de mise en œuvre des politiques sécuritaires étatiques aux seuls acteurs publics ?

B- Les acteurs privés et la mise sur pied des choix sécuritaires étatiques

Les acteurs privés qui accompagnent l'Etat dans l'implémentation de ses choix sécuritaires désignent selon Federico Lorence Valcarce, des formes institutionnalisées du "contrôle social" mises sur pied pour atténuer ce qu'il appelle les "industries de la peur" qui nourrissent les marchés organisés, afin de satisfaire les "besoins de protection". Ces acteurs de la sécurité recouvrent pratiquement toutes les sphères d'activités à savoir : les écoles, les établissements bancaires, les marchés, les habitations ou les hôtels pour ne citer que cela.⁶⁰ Au Cameroun, les acteurs non étatiques de sécurité ont une existence relativement ancienne⁶¹. Pendant l'époque coloniale, entre la fin du XIXème siècle et le début des années 1960, les exploitations agricoles et minières exigeaient déjà un certain contrôle à la fois des activités, des produits et des ouvriers pour s'assurer de leur sécurisation⁶². Bénit-Gbaffou, relève l'action des privés sollicités par l'Etat dans la réalisation de la sécurité des personnes et de leurs biens en ces termes :

L'essor des acteurs non-étatiques dans la production de la sécurité est liée en Afrique à la capacité limitée ou déclinante de l'Etat à garantir la sécurité des citoyens. Cette capacité publique limitée est liée à une période de transition (comme en Afrique du Sud) ou d'instabilités politiques (cas du Nigéria, du Mozambique) qui affaiblissent l'appareil d'Etat; ou à une situation de sous-développement et d'incapacité administrative et technique chronique (cas du Mozambique). Elle se révèle souvent par un essor brutal du niveau de criminalité, par le fait que celle-ci touche de nouveaux espaces ou change de nature (...) dans des contextes marqués par l'essor du néo-libéralisme et par conséquent celui des inégalités sociales. Dans tous les cas, l'Etat qui admet son incapacité à garantir tout seul la sécurité de ses citoyens, encourage explicitement l'implication d'acteurs non-étatiques dans la production de la sécurité⁶³.

A l'observation, les localités de Yaoundé et Douala répondent par endroits à cette offre sécuritaire depuis les périodes précoloniale et post coloniale, car dans les quartiers Briqueterie et New-Bell, on note une présence d'agents de sécurité parfois dans les rues, dans les domiciles privés, les marchés, etc. Certains sont recrutés individuellement par les propriétaires des maisons ou d'entreprises et d'autres sont employés de compagnies privées

⁵⁹ Eyebe Barthazard, 48 ans, Commandant de brigade de Tsinga, Yaoundé, 20 juillet 2019.

⁶⁰ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité ...", p.83.

⁶¹ G. Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire : dynamique sociale en Afrique centrale*. Paris, PUF, 1982, p. 96.

⁶² N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 194.

⁶³ B.C. Gbaffou, *Sécurisation des quartiers et gouvernance locale*, Paris, Karthala-Ifas, 2009, p. 303.

de sécurité. Les chefferies traditionnelles et les organisations non gouvernementales sont aussi considérées comme faisant partie des acteurs privés qui appuient régulièrement l'Etat dans la mise sur pied de sa politique de sécurité. Ainsi, dans cette rubrique de notre travail, il est question de présenter les chefferies traditionnelles, les sociétés privées de sécurité, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et la société civile comme des acteurs qui aident l'Etat depuis de longues dates à maintenir la sécurité dans les localités qui constituent notre terrain de recherche.

1- Les chefferies traditionnelles dans le processus de sécurisation au Cameroun postcolonial à travers les quartiers urbains

En effet, les chefferies traditionnelles s'emploient depuis plusieurs décennies en matière de mise en application de politiques publiques de sécurité, dans les quartiers Briqueterie et New-Bell. Dans ces quartiers depuis 1962, les chefs traditionnels aident les pouvoirs publics à maintenir la sécurité et la cohésion sociale ; l'offre sécuritaire dans ces localités est dans une certaine mesure l'œuvre d'un dignitaire du groupement ayant des relais dans les différents blocs⁶⁴. En effet, la sécurisation de ces lieux ont toujours connu la contribution très active des leaders traditionnels. En réponse à la criminalité, et face au déficit des institutions en charge de la sécurité des personnes qui les incarnent, les populations créent leur propre sécurité. Pour ce faire, il y existe un dispositif sécuritaire communautaire⁶⁵. Les chefs traditionnels pensent et institutionnalisent les comités de vigilance assurant la réparation de certain préjudice. C'est ainsi que depuis longtemps, les populations de ces localités s'organisent en comités de vigilance ayant également la connotation des groupes d'autodéfense pour tenir en respect tout individu mal intentionné⁶⁶. Comme avec la police municipale, les modalités d'interventions communes doivent être mieux définies dans le strict respect de leur champ de compétence. Pour preuve, observons l'attitude de quelques leaders traditionnels, ou de la communauté sur les mécanismes de défense et les stratégies développées dans les quartiers. A New-Bell Haoussa par exemple, le Chef témoigne : "On a organisé des comités de vigilance afin de maîtriser les étrangers, et avec quelques numéros de téléphone, contacter immédiatement la police ou la gendarmerie en cas de suspicion"⁶⁷.

⁶⁴ Abega, "Prêtre...", 1989, p. 10.

⁶⁵ Njikam Abdou, 63 ans, habitant du quartier Briqueterie, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁶⁶ Ousmane Amadou, 65 ans, Chef de bloc 3, Yaoundé, 25 juillet 2019.

⁶⁷ El Hadj Ousseni Labo, 45 ans, Chef de 3^{ème} degré, New-Bell Haoussa, Douala, 15 août 2019.

A en croire au secrétaire du bloc 3 du quartier Briqueterie, c'est la même stratégie qui est mise en œuvre à savoir :

Il y a des comités de vigilance qui ont été mis en pied. Il y a des doléances adressées au Maire, au Commissaire, au Sous-Préfet, à la Gendarmerie. On réclame la surveillance dans ces doléances que les forces de l'ordre nous viennent en aide. C'est à travers des correspondances. Il y a eu des descentes pour traquer les bandits en encerclant les zones minées. Il y a dans des mosquées des associations de jeunes pour la sécurité. On croyait que c'était le manque d'instruction et d'emplois qui occasionnait cette insécurité et les agressions. A cet effet, on a initié une chaîne de solidarité ou Zoumoulta pour occuper les jeunes dans les petits emplois. Vous allez voir les artisans et ceux qui nettoient les rues⁶⁸.

Par l'entremise de la description du mécanisme sécuritaire ci-dessus, on s'aperçoit bien que la collaboration entre les forces de maintien de de l'ordre et les chefferies traditionnelles fonctionne dans la dynamique de la mise sur pied des politiques publiques de sécurité. Dans le même ordre d'idées, le Professeur Nga Ndongo dans un ouvrage collectif nous rapporte les propos ci-après venant du chef Abdoulaye :

Nous avons essayé d'organiser des comités de vigilance. On essaie de maîtriser les bandits qu'on amène ici à la chefferie pour les conduire vers les forces de l'ordre, même si la population veut toujours se rendre justice. Si vous traînez, on va tuer les bandits, parce que les gens ne croient plus à la police⁶⁹.

Ainsi, bien que nécessaire dans la lutte contre l'insécurité, l'intervention des groupes sociaux mobilisés par les chefferies traditionnelles et les associations de quartier présente depuis la flambée de l'insécurité en l'an 2000, quelques insuffisances dont la préséance de la justice populaire entre autres. Dans ce processus sécuritaire à Yaoundé comme à Douala, on en dénombre de nombreuses chefferies qui accompagnent l'Etat dans sa mission de sécurisation de personnes et de leurs biens, principalement dans les quartiers à risques comme la Briqueterie et New-Bell⁷⁰. Ces structures privées de sécurité sont constituées principalement de jeunes. Elles n'hésitent pas à rencontrer les notables du quartier pour obtenir l'aide financière dont elles ont besoin, ou l'intervention du Chef de quartier. Elles organisent les rondes de quartier, distribuant des lampes-torches, des machettes, le cas échéant, ou des gourdins de fortune. Elles luttent, avec peu d'efficacité cependant, contre la délinquance, en organisant des cours du soir, dans certains blocs du quartier, des rencontres sportives ou des fêtes. Elles peuvent être un vecteur de moralisation, lorsqu'elles sont une

⁶⁸ Njiyep Franck, 47 ans, secrétaire au bloc 3 du quartier Briqueterie, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁶⁹ Nga Ngongo, *Dynamiques urbaines...*, p.122.

⁷⁰ El Hadj Ousseni Labo, 45 ans, Chef de 3ème degré, New-Bell Haoussa, Douala, 15 août 2019.

branche d'une organisation traditionnelle, religieuse ou culturelle. Que pouvons-nous dire de l'action des sociétés privées dans le processus d'implémentation des choix sécuritaires de l'Etat ?

2- Les sociétés privées dans le processus d'implémentation des choix sécuritaires de l'Etat

Au Cameroun, les pouvoirs publics ont depuis fort longtemps associé les sociétés privées dans le processus de sécurisation des personnes et de leurs biens. Ces acteurs privés requièrent habituellement les appellations telles que : les comités de vigilance et les groupes d'autodéfense. Leur intervention dans la dynamique de la sécurisation des personnes et des biens est généralement déclenchée par l'insuffisance de l'offre publique de sécurité ou par une auto-sécurisation dont les modalités d'organisation répondent non seulement aux recommandations des pouvoirs publics, mais également aux besoins propres des habitants⁷¹. Cette action sécuritaire est essentiellement bénévole et les acteurs de cette initiative sécuritaire, très souvent, sollicitent les appuis des pouvoirs publics pour construire l'efficacité de leur initiative. En scrutant le fondement de ces politiques publiques de sécurité qui associent les privés afin de mettre sur pied une offre sécuritaire efficiente, on s'aperçoit que la création des comités de vigilance et des groupes d'autodéfense trouve son fondement dans un processus de réponse à la criminalité que connaissent les populations des quartiers Briqueterie et New-Bell. Les statistiques élaborées par la police judiciaire donnent une ampleur des violences en question. En effet, les données enregistrées dans la localité de Douala sous couvert quartier New-Bell pour l'année 2000 font état de 412 cas d'atteinte à la fortune d'autrui contre 312 pour la ville de Yaoundé via le quartier Briqueterie et de 187 cas d'atteinte à l'intégrité corporelle contre 98 cas pour Yaoundé, pour ne citer que cette catégorie de crime⁷².

Sur le plan normatif, ces acteurs sont confortés dans cette activité de sécurisation par la loi de 1967 qui consacre leurs rôles en matière de lutte contre l'insécurité. Par ailleurs, certaines tâches de sécurité ont été confiées aux privés, notamment les missions de garde et de surveillance des bâtiments officiels (sous-préfecture) et micro finances. Les acteurs de cette sécurité sont sollicités par le gouvernement à participer à la sécurité du territoire, en témoignent les propos suivants du Président Ahidjo: "Chacun qu'il soit civil ou militaire, à la

⁷¹ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 177.

⁷² Ousmane Amadou, 65 ans, Chef de bloc 3 au quartier Briqueterie, Yaoundé, 25 juillet 2019.

place ou il se trouve, doit faire preuve d'esprit de collaboration et d'échange pour œuvrer dans une dynamique de concertation, et éviter les critiques faciles et non constructives"⁷³.

Dès lors, les patrouilles locales sous la houlette des acteurs privés avaient commencé à prendre effectivement corps et n'hésitaient pas d'interpeller les délinquants en flagrant délit pour ensuite les remettre à l'officier de police judiciaire ; c'est fut par exemple le cas en 1975 avec l'interpellation d'un malfaiteur ayant cambriolé le domicile d'un habitant du quartier Briqueterie et voulant emporter avec lui un poste téléviseur⁷⁴. A Douala en général et au quartier New-Bell en particulier, les interpellations pareilles sont légion et on continue de les enregistrer jusqu'à nos jours⁷⁵.

Dans la même perspective, notons que les violences urbaines des années 90 ont favorisé la multiplication des groupes d'auto-défense à la Briqueterie.⁷⁶ A cette époque, certains récalcitrants et bandits devenaient par l'occasion même des véritables pestes pour les populations riveraines. C'est sans doute le sens de cette affirmation du Dr Simon Tata Ngenge :

The urban residents have adopted special strategies to protect themselves against ordinary crime. This is accomplished by the means of security firms, security alarms, dogs security and alarms. Those in the upper class enlisted the services of security firms in addition to the service of night watchmen, which they employed. The residential areas also have community patrols. The house in this areas surrounded by forces. Among the urban masses there are no visible measures for preventing crimes. However in their residential areas they do organize vigilant groups to keep watch at night ⁷⁷.

En vue d'asseoir une meilleure offre sécuritaire dans les quartiers Briqueterie et New-Bell, l'Etat a consacré l'intervention de plusieurs associations privées dans la mise sur pied des politiques sécuritaires. Pour le quartier Briqueterie, il s'agit entre autres de :

- les associations de développement des quartiers, constitués en groupe d'hygiène et salubrité et des travaux d'investissement humain⁷⁸. C'est l'exemple de l'association dénommée "Sécurité pour tous";
- les associations d'entraide et de solidarité en vue de réduire le déficit sécuritaire et la fracture sociale à savoir : les tontines, les comités de vigilance et les groupes d'auto défense ;

⁷³ Instruction présidentielle n° 13/CAB/PR du 19 avril 1962.

⁷⁴ Njiyep Franck, 47 ans, secrétaire au bloc 3 du quartier Briqueterie, Briqueterie, 19 juillet 2019.

⁷⁵ Matemb Jacques, 55 ans, Chef de 3^{ème} degré de New-Bell TSF Bassa, New-Bell TSF Bassa, 15 août 2019.

⁷⁶ Njankou Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité...", p.87.

⁷⁷ S. Tata Ngenge, (sd), *Dynamiques urbaines en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 312.

⁷⁸ Ngogang Narcisse, 45 ans, élément d'Africa Security, Yaoundé, 19 juillet 2019.

- les associations pour l'encadrement des jeunes en difficulté, par l'éducation, la formation et l'assistance.

A New-Bell en particulier, nous avons les entités ci-après qui interviennent dans le processus de sécurisation des personnes et des biens :

- les milices d'auto défense : elles sont de plus en plus nombreuses, principalement dans les différents blocs qui meublent le quartier New-Bell. Leur efficacité est toute relative et dépend de l'engagement des populations à les soutenir ;

- les sociétés de gardiennage : elles se sont multipliées depuis une dizaine d'années, et bénéficient de nombreuses largesses du gouvernement, dont certains membres ou certains proches sont intéressés au sein de telles sociétés ; deux d'entre elles, à Douala, sont très bien organisées et proposent des équipements de sécurité relativement efficaces : Wackanut Cameroun et Africa Security. Parallèlement, le gardiennage est assuré avec contrôle et possibilité le cas échéant, d'identifier les éventuels malfaiteurs à la recherche d'une couverture au sein de la société. Enfin, leur action est efficace sur le terrain : elles coopèrent avec les services de police et permettent, parfois, de retrouver les malfaiteurs⁷⁹.

Les ministres de culte ne sont pas restés muets sur la question relative à l'insécurité qui se situe en marge des objectifs de la sécurité publique⁸⁰. C'est ainsi que les Eglises, sont particulièrement montées au créneau, non pas pour se contenter de vœux pieux, mais pour dénoncer les crimes odieux enregistrés çà et là tant à la Briqueterie qu'à New-Bell, notamment l'assassinat de cinq jeunes gens survenus en octobre 1991 par un gang de malfaiteurs. L'archevêque de Yaoundé et président de la Commission diocésaine "Justice et Paix", avec tous les membres de ladite commission dénoncent et condamnent le crime qui a plongé dans l'horreur une famille.

A la grande mosquée bâtie depuis les années 30, les sermons et prêches étaient de nature à sensibiliser les fidèles sur les méfaits de la violence et de l'insécurité lors des prières régulières et particulièrement pendant la grande prière de vendredi. Les propos ci-après de L'Imam Awouol, témoignent cette volonté de réduire considérablement les dérives sécuritaires à la Briqueterie à défaut de mettre fin à ce triste phénomène :

⁷⁹ Ze Axel, 45 ans, Officier de Police, Douala, 15 août 2019.

⁸⁰ Noubissi Ndefo, "Police et Société...", p. 48.

Dieu a condamné les actes odieux. La tradition du Prophète a condamné la violence qui n'apporte pas la paix dans la société. Comme nous sommes des prédicateurs, notre rôle est d'instruire les fidèles. Chacun doit éviter de tomber dans l'erreur. Comme entité, l'islam n'a aucun tort : le tort revient aux humains. Mais la violence est une maladie qu'il faut combattre dès le début, sinon, elle risque de se généraliser⁸¹.

Un autre leader musulman rencontré à la Briqueterie considère la violence comme la manifestation de l'absence d'éducation spirituelle. Aussi poursuit-il : "on ne donne plus de leçon de morale, c'était différent à notre époque. Depuis les années 80, les enfants deviennent des agresseurs dans les quartiers. Il y a aussi les effets du cinéma, de la télévision"⁸². S'agissant des stratégies concrètes de lutte, l'Imam précise que :

On fait des sensibilisations au niveau des mosquées. On veut des modèles. Un musulman ne doit pas être agressif. Lorsqu'on attrape un voleur, on essaie de le raisonner. Si on ne peut plus, on le laisse à l'Etat, à la police, à la justice. Quand je vois qu'on va tuer un bandit, là j'interviens, je demande, qu'on le conduise à la police, on obéit : il n'est pas dit de tuer un voleur ; on ne peut pas se faire justice⁸³.

Les propos et stratégies ci-dessus nous ont permis d'avoir une idée des actions menées par les ministres de cultes à l'effet de réduire la fracture sécuritaire dans les localités qui constituent nos centres d'intérêt. Tout de même, rappelons que les comités de vigilance utilisent les outils à l'instar des fusils artisanaux, les machettes, les flèches et les arcs pour sécuriser ces différents quartiers. Aussi devons-nous poser la question de savoir : Que fait la société civile dans l'accompagnement des pouvoirs publics à sécuriser les populations et leurs biens au Cameroun ?

3- La Dynamique sécuritaire vue par la société civile

Perçue fondamentalement comme une notion de philosophie politique, la société civile désigne une forme de communauté politique qui se distingue à la fois de la famille et de l'Etat. Pour les philosophes libéraux du XVIIIème siècle, elle traduit un univers des transactions liées à la production et aux échanges indépendamment de l'intervention du pouvoir de l'Etat, et de ce fait, elle s'invite tout en participant de plus en plus à la réflexion politique et à l'ensemble des activités humaines (économiques, sociales, culturelles, religieuses) qui s'organisent dans une société donnée, afin d'accompagner l'Etat⁸⁴. Aussi est-

⁸¹ Amadou Awouol, 72 ans, ancien Imam de la Grande mosquée de la Briqueterie, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁸² Nga Ndong, *Dynamiques urbaine...*, p.121.

⁸³ *Ibid.*, p.121.

⁸⁴ H. Helmich, *La société civile et le développement international*, Paris, OCDE, 1998, 162 p.

elle définie par Mvie-Meka comme une sphère autonome mettant l'accent sur la responsabilité individuelle, la capacité des acteurs sociaux à s'auto organiser ; c'est l'antidote du gouvernement⁸⁵. Elle connaît son essor grâce à l'ouverture démocratique des années 1990 au Cameroun⁸⁶. Le rôle de la société civile dans le processus de sécurisation au Cameroun tire son origine du principe d'universalité où chaque citoyen est appelé à contribuer à la sécurité nationale quelles que soient son origine, ses convictions religieuses ou idéologiques. La société civile effectue ce travail à travers les séances de sensibilisation des citoyens sur les notions de patriotisme, les méthodes de défense et de sécurité, ceci sur le terrain ou par le biais des médias, car l'Etat n'a pas tous les moyens nécessaires permettant à chaque citoyen de suivre une formation sur les attitudes à adopter lors des moments de crises ou même en temps de paix⁸⁷.

Après avoir examiné les différentes composantes qui aident le pouvoir central à mettre sur pied un système sécuritaire plus ou moins efficace à travers certains points chauds du Cameroun, il nous semble intéressant de les catégoriser en relevant leur rôle et stratégies dans le processus de sécurisation des personnes et des biens qui participe de la réalisation de l'intérêt général.

II- LA PREVENTION ET LA REPRESSION COMME PRINCIPALES DECLINAISONS DU ROLE DES ACTEURS DANS LE CADRE DE L'IMPLEMENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN

Dans le processus de mise en œuvre des politiques publiques de sécurité depuis la période post guerre froide en Europe, les acteurs non étatiques accompagnent davantage l'Etat, en s'occupant beaucoup plus des dimensions préventives des mesures sécuritaires⁸⁸. En Afrique en général et au Cameroun post indépendance en particulier, on note les mêmes orientations et habitudes en matière de sécurisation des personnes et des biens⁸⁹. D'ailleurs, l'Etat, au moyen de ses appareils répressifs, demeure l'acteur incontournable et possède dans le processus de mise en œuvre des mesures sécuritaires le monopole de l'usage de la force⁹⁰. De ces considérations d'ordre général, cette partie de notre travail se propose d'analyser les caractéristiques de la police administrative (police préventive) et les opérations de maintien de

⁸⁵ Fer, "Se protéger à Yaoundé...", p.11.

⁸⁶ Mvie - Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité...", p.187.

⁸⁷ R. Kakmeni Wembou, *Regard sur la société civile*, Yaoundé, Gicprodesec, 2005, p.8.

⁸⁸ D. Fischer, *Nonmilitary Aspects of Security*, Aldershot, Dartmouth Publishing Company, 1993, p. 115.

⁸⁹ Mvie -Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité ...", p.188.

⁹⁰ K.J. Holsti, *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p.76.

l'ordre et de la sécurité qui conduisent très souvent à la police judiciaire qui est essentiellement punitive⁹¹ dans les efforts de maintien de la sécurité de 1962-2017 dans les localités de Yaoundé et Douala sous le prisme des quartiers chauds. Ainsi, par définition, la police administrative est l'ensemble des pouvoirs accordés en vertu de la loi aux autorités administratives et qui permettent à celles-ci d'imposer, en vue de maintenir l'ordre, des limites aux droits et libertés des individus⁹². A contrario, la police judiciaire quant à elle est qualifiée de répressive, puisqu'elle a pour objet, de rechercher les crimes, les délits et les contraventions, de rechercher les personnes dont l'arrestation est prévue par la loi, d'en rassembler les preuves et d'en donner connaissance aux autorités compétentes. Pour ce faire nous allons tour à tour examiner les politiques publiques de sécurité à travers les déclinaisons préventives et répressives allant de la période de la lutte contre la subversion comme logique sécuritaire jusqu'à l'avènement de la démocratie, car faut-il le rappeler, cette période se caractérise par de nouvelles formes d'insécurité, d'où l'émergence de nouveaux choix sécuritaires de la part de pouvoirs publics y compris les nouvelles méthodes d'implémentation desdites politiques de sécurité.

A- Les quartiers Briqueterie et New-Bell dans la dynamique de l'implémentation de mesures préventives comme socle des politiques sécuritaires par l'entremise d'une catégorie d'acteurs

Au lendemain de son indépendance, toutes les initiatives sécuritaires qui ont façonné les opérations de prévention des dérives sécuritaires au Cameroun ont connu des réajustements en fonction de la conjoncture politique, économique et sociale sur les plans national, sectoriel voir international. Ainsi, les dynamiques locales se sont développées et ont à chaque fois rencontré les pouvoirs publics dans leur développement sous forme de collaboration ou de coopération⁹³. Ce faisant donc, le découpage administratif d'avant 1974 avait placé les quartiers Briqueterie et New-Bell respectivement sous la dépendance des circonscriptions administratives de Yaoundé Ier et Douala Ier. Ces deux localités ne sont devenues quartiers à part entière des arrondissements de Yaoundé II ème et Douala IIème que dès la création des arrondissements de Yaoundé IIème et Douala IIème en 1974. Grâce à la création des nouvelles communes en 1987 par décret présidentiel, la Briqueterie devient un quartier de la commune de Yaoundé IIème et New-Bell un quartier de la commune d'arrondissement de

⁹¹ N.O. Nchouwat, "Système politique traditionnel et organisation municipale du Cameroun oriental (exemple Bamoun) ", Thèse de Doctorat de 3ème cycle en histoire, Université de Paris I, 1971, p. 215.

⁹² V. Ramelot, *La police administrative et ses contraintes*, Bruxelles, AVCB, 2007, p.15.

⁹³ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité...", p.187.

Douala IIème⁹⁴. Dès lors les Sous-préfets et le Maires qui y sont respectivement nommés et votés ont eu la lourde responsabilité d'accompagner l'Etat dans la prévention des dysfonctionnements relatifs à l'ordre public et partant du maintien de la sécurité. Il est question ici de relever les actions préventives des exécutifs communaux en matière de la mise sur pied des politiques publiques de sécurité dans nos zones d'étude, avant de s'intéresser à la contribution des Sous-préfets dans la sécurisation des personnes et de leurs biens.

1- Les actions préventives comme première déclinaison des choix sécuritaires de l'Etat : une implémentation par les mairies de Yaoundé II et Douala II dans les quartiers Briqueterie et New-Bell

De l'époque coloniale jusqu'à nos jours, les initiatives pour la sécurisation du Cameroun et certains de ses zones à risque ont toujours associé une pluralité d'acteurs aux rôles non identiques voire des dispositifs divergents⁹⁵. En effet, les politiques publiques de sécurité ont connu de façon diachronique, une période où elle répondait aux exigences et aux besoins d'un équilibre politique et une période où elles ont eu pour ambition la pacification de la société par des actions sécuritaires à caractère préventif, assurées par les collectivités territoriales décentralisées. En réalité, depuis 1974 (date de consécration des premiers textes donnant un peu de pouvoir aux collectivités territoriales décentralisées en matière de sécurité des personnes et des biens), et surtout parce que les politiques publiques de sécurité prennent corps avec l'émergence des conflits et de l'insécurité de tous ordres dans la société, les mairies s'emploient à implémenter les choix sécuritaires de l'Etat central dans leur territoire respectif de compétence. Cette façon de procéder est perçue comme une initiative locale sécuritaire visant à relever que, le mode opératoire de la décentralisation au Cameroun, intègre les éléments d'autonomie, de démocratie et de participation des collectivités territoriales décentralisées, pour solutionner aux problèmes sociaux en général et à l'insécurité en particulier au niveau de la municipalité dans une logique purement préventive.

Manifestement, assurée et implémentée effectivement dès 1987 par les différents magistrats municipaux des communes d'arrondissement de Yaoundé IIème et Douala IIème, la police municipale qui permet d'asseoir la sécurité des personnes et de biens est d'ordre préventif⁹⁶. Elle évite que naissent des atteintes à l'ordre public. Grâce à l'accélération du processus de décentralisation par une consécration textuelle abondante entre 2004 et 2006,

⁹⁴ Abiabag, "L'administrateur maire ...", p. 83.

⁹⁵ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité ...", p.182.

⁹⁶ E. Rothschild, "what is Security?", *Daedalus*, vol. n°124, 1995, p.34.

elle (la police municipale) a su intégrer la définition des règles à respecter et des exigences en matière d'ordre public, ainsi que la fixation des mesures à mettre en œuvre pour en assurer le respect de prescriptions sécuritaires. Adossée sur la police administrative, elle relève du pouvoir réglementaire de l'administration et est contrôlée par le juge administratif⁹⁷, toujours représenté par le juge judiciaire au Cameroun en général.

En effet, la police municipale relevant des mairies de Yaoundé IIème et Douala IIème y compris celle des communautés urbaines desdites villes⁹⁸, ont pour objectifs d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics sur le territoire communal⁹⁹. Pour ce faire, cette police qui a vocation à aider l'Etat central dans ses choix sécuritaires, a un droit de regard notamment sur :

- la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques¹⁰⁰ (nettoyage, éclairage, enlèvement des encombrements, démolition ou réparation des édifices menaçant ruine, répression des dépôts, déversements, déjections, projections de tout objet ou de toute matière de nature à nuire à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies précitées) ;
- la prévention des atteintes à la sécurité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les rassemblements nocturnes troublant le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ; cas des rites du mariage chez les Haoussa, en l'occurrence le *bankwana*¹⁰¹ qui se fait nuitamment et dans un bruit assourdissant causant de nombreux accidents¹⁰² ;
- la prévention et la cessation des accidents, des fléaux calamiteux, des pollutions de toute nature (incendies, inondations, ruptures de digues, maladies épidémiques ou contagieuses, épizooties...) par la distribution des secours nécessaires et des mesures qui, en cas de danger grave et imminent, doivent être portées d'urgence, à la connaissance du représentant de l'Etat dans l'arrondissement¹⁰³.

⁹⁷ République du Cameroun, *Guide du Maire et du Conseil Municipal*, 2008, MINATD, p.38.

⁹⁸ MBouombouo NChouwat, 57 ans, Conseiller municipal (Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁹⁹ Abiabag, "L'administrateur maire ...", p. 84.

¹⁰⁰ République du Cameroun, *Guide du Maire et du Conseil Municipal*, 2008, MINATD, p.38.

¹⁰¹ C'est un rite traditionnel de mariage chez les Haoussa qui se passe nuitamment et qui est à l'origine de nombreux attroupements, donnant l'occasion aux délinquants de commettre des actes inciviques.

¹⁰² Biri Ousman, 47 ans, habitant de la Briqueterie, Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹⁰³ A. Mandeville, "Les autorités responsables du maintien de l'ordre public dans le Royaume-Uni : éléments pour une analyse politique du système britannique de maintien de l'ordre public", Thèse pour le Doctorat nouveau régime de Science Politique, Université des sciences sociales Toulouse I, 1994, p. 283.

Ainsi, dans la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité, l'action sécuritaire des Maires a pour objectifs de mener des opérations visant à prévenir les risques d'accidents et les dommages aux personnes et aux biens.¹⁰⁴ Il s'agit notamment de protéger les personnes sur les voies de communication, sur les lieux d'affluence et à l'occasion des grands rassemblements, mais également de prendre des mesures préventives visant à améliorer l'éclairage, à réduire l'encombrement sur la voie publique, à protéger le public contre les immeubles menaçant ruine..., Plusieurs exemples peuvent être évoqués comme l'interdiction conjointe du *bankwana* et les déguerpissements des habitations à risque dans les quartiers Briqueterie et New-Bell.

Les Maires, dans l'optique d'implémenter les politiques publiques de sécurité, par arrêté ont pris des mesures relatives à la circulation routière et au stationnement sur leur territoire respectif¹⁰⁵, afin de partager l'espace entre les différents usagers et de prévenir les risques liés à leur utilisation. Pour cela, ils ont prescrit la démolition des murs, bâtiments ou édifices quelconques dans les cas suivants : bâtiment menaçant ruine ou immeuble insalubre, bâtiment frappé de servitude de reculement, conformément à l'article 125 de la loi de 1987 sur l'urbanisme.

Dans le même ordre d'idées, la circulaire n°8 /CAB/ PR du 19 juillet 1971 relative à la dénomination des artères et places des villes illustre la prévention des risques d'anarchie, source d'insécurité. A ce titre, elle retient comme critère de dénomination, le témoignage d'une reconnaissance avérée pour services rendus et les souvenirs historiques du pays ou de la commune. En plus, le Maire en tant qu'agent de l'État, se trouve dans l'obligation de prendre des mesures préventives relatives à la sûreté. Ces mesures ont pour but de prévenir des troubles publics ayant cours dans la commune ou encore des agissements d'individus suspectés de porter atteinte à la sûreté de l'Etat ; c'est le cas lors des échauffourées des années 1990, 2011 au marché Mokolo et marché central en 2014 pendant lesquelles la police municipale a joué un rôle très important à travers la traque des inciviques¹⁰⁶.

Plus encore en rapport avec les politiques publiques de sécurité, la commune, conformément à la loi du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes (une loi qui, en effet est le développement de la loi de 1975 sur la commune), lutte contre l'insécurité,

¹⁰⁴ Assamba Luc, 58 ans, Maire de la Commune de Yaoundé IIème, Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹⁰⁵ N. Fourneau, *Le pouvoir de police du maire Quels fondements juridiques ? Comment l'appliquer?*, Paris, PUF, 1999.p.45.

¹⁰⁶ *Ibid.*p.47.

les pollutions et les nuisances. Cette même loi prévoit qu'en l'absence d'un service de police municipale, le maire peut créer un service d'hygiène chargé de la police sanitaire de la commune¹⁰⁷. Ainsi, dans cet ordre sécuritaire à Douala II ème, la Mairie ci-dessous en image, créée en 1987, puis construite en 1993 et réhabilitée en 2010, s'emploie à implémenter les politiques publiques de sécurité dans toute l'étendue de la municipalité en général et à New-Bell en particulier. Elle est depuis 2014 dirigée par Mme Denise Fampou.

Photo 10 : bâtiment abritant la mairie de Douala II ème en 2019



Source : Cliché Zouedou Njankouo Sandamoun, New-Bell, le 18 août 2019.

Après avoir décliné le rôle préventif des collectivités territoriales décentralisées en matière d'implémentation des choix sécuritaires étatiques, cherchons maintenant à dégager celui de l'administration déconcentrée, par l'intermédiaire des sous-préfectures de Yaoundé II et Douala II.

¹⁰⁷ Assamba Luc, 58 ans, Maire de la Commune de Yaoundé IIème, Yaoundé, 19 juillet 2019.

2- L'administration déconcentrée et la conduite des actions préventives : une analyse à partir des sous-préfectures de Yaoundé II et Douala II

Depuis 1962 au Cameroun en général, l'option sécuritaire des pouvoirs publics a toujours associé l'administration de commandement, notamment les sous-préfectures d'arrondissement dans le processus de sécurisation des personnes et des biens, et cette option n'a pas véritablement changé jusqu'à nos jours, car cette administration continue de se constituer en un véritable bras séculier de l'Etat dans l'implémentation de ses choix sécuritaires¹⁰⁸. Pour ce faire, cette procède par la prise des actes administratifs unilatéraux susceptibles d'empêcher les débordements et autres dérives des populations capables des susciter des troubles à l'ordre public et partant la sécurité des personnes et des leurs biens. Dès lors, on comprend que les sous-préfectures jouent un rôle important dans la dynamique de construction de l'Etat à travers la prise des arrêtés à titre préventif sur le plan sécuritaire.

Ainsi, au niveau des arrondissements comme ceux (Yaoundé II et Douala), créés en 1974 et qui ont compétence sur nos zones d'études, les forces de sécurité sont soumises aux autorités administratives locales (Sous-préfets) dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de sécurité voire de l'ordre public¹⁰⁹. En effet, dans le processus de sécurisation dans nos localités, compte tenu de la flambée de l'insécurité, l'administration de commandement apportent un soutien diversiforme aux forces de police, par l'entremise des arrêtés portant par exemple sur les restrictions à observer par les populations riveraines sur un certain nombre de pratiques jugées susceptibles de produire l'insécurité dans la localité. Ainsi, comme l'écrit Pélagie :

Le « chef de terre » peut influencer positivement ou négativement la nomination d'une force de l'ordre grâce à des réseaux administratif et politique. En contrepartie, les forces de l'ordre sont soumises moralement et socialement à ces fonctionnaires. Il s'agit ainsi d'une figuration où les individus sont liés les uns aux autres. Dans ce système de commandement et de production de l'ordre, il existe un brouillage entre l'administration et les appareils répressifs de l'Etat. Car les administrateurs sont parfois nommés à la tête de la police et les anciennes forces de l'ordre se retrouvent dans l'administration¹¹⁰.

Au regard de ce qui précède, on s'aperçoit qu'entre l'administration de commandement et les FMO dans les politiques sécuritaires, il existe une relation de complémentarité bien que la première n'intervenant davantage que dans une logique de prévention de l'insécurité susceptible de fragiliser la paix et la cohésion sociale au sein de l'Etat.

¹⁰⁸ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale... ", p.183.

¹⁰⁹ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 313.

¹¹⁰ *Ibid.* p. 314.

Sur un plan purement local, rappelons que les quartiers Briqueterie et New-Bell sont situés au cœur des arrondissements de Yaoundé IIème et Douala IIème. Ces quartiers ont connu depuis 1974 (date de la création des arrondissements de Yaoundé IIème et Douala IIème) une panoplie de mesures préventives prises par les administrateurs qui y ont été affectés¹¹¹. Dans le processus de prévention des troubles à l'ordre public au Cameroun depuis l'indépendance, le Sous-Préfet en sa qualité de représentant du Chef de l'Etat dans son territoire de commandement, est le seul habilité à octroyer les autorisations de manifestation à toute personne ou groupe de personnes qui en font la demande surtout si cela ne peut nuire à l'ordre public¹¹².

Cet octroi d'autorisation de manifestation est également fait aux Ministres, Gouverneurs, Préfets et même au Chef de l'Etat. Exemple : lorsque le Chef de l'Etat doit présider une cérémonie au Palais des congrès de Yaoundé, c'est seulement le Sous-préfet de Yaoundé II qui doit lui signer cette autorisation de présider cette réunion, car, le Palais des congrès est situé à Yaoundé II. Pour illustrer cet état de chose, l'on doit s'appesantir sur un certain nombre des cas.

En effet, le 07 juillet 1990, le Sous-préfet de Yaoundé II, j'ai nommé Belobo Jacques (Administrateur Civil), signe un Récépissé de déclaration de réunion publique en vue d'organiser un séminaire sur le thème : "La femme musulmane dans la Da'awa" à la Briqueterie au lieu-dit "garage avion". Toutefois, il intima l'ordre à l'organisateur Monsieur Ousmanou Mouhaman et ceci conformément aux dispositions de la loi N° 90 /55 du 19 décembre 1990 portant régime des réunions et des manifestations publiques, de mettre en place un bureau d'au moins trois personnes chargées de maintenir l'ordre public, d'empêcher toute infraction aux lois, d'interdire tout discours contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ou de nature à inciter à la commission d'actes qualifiés crime ou délit. En guise de prévention de l'ordre public, il lui a été demandé de ne, en aucun cas changer ni la date, ni l'objet, ni le lieu de ladite réunion sans l'accord préalable du Sous-préfet, en outre il devrait également prendre attache avec les FMO territorialement compétentes, afin de convenir des modalités de la couverture sécuritaire¹¹³.

¹¹¹ Yampen Ousmanou, 53 ans, Administrateur civil principal, Sous-préfet de Yaoundé IIème, Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹¹² Bidja Dieudonné, 52 ans, Administrateur civil principal (Sous-préfet de Douala IIème), Douala, 14 août 2019.

¹¹³ ASPYII, 3APA 134, Récépissé de Déclaration de Réunion Publique, 1990.

Dans le même ordre d'idée, le Chef de terre de Yaoundé II prit des dispositions préventives dans le cadre de la recrudescence de la criminalité et de la consommation de la drogue forte, demandant aux FMO de procéder à des opérations de bouclages systématiques dans les blocs 1 et 3 à Ekoudou afin de limiter les dérapages causés par ces pratiques. C'est également pour de raison de sécurité publique que le tout premier Sous-préfet (AC) de Yaoundé II Jean Paul Angoula (1974-1976), décida de la fermeture du bar dénommé "source", situé au lieu-dit "Total Brique" avec pour motifs fermeture tardive et trouble à l'ordre public. Pour ce faire, les FMO représentées par le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Tsinga et le Commissaire de sécurité publique du 1er Arrondissement sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de ladite décision¹¹⁴.

Dans le quartier New-Bell à Douala, le Sous-Préfet Bidja, en 2017, alors que la fracture sécuritaire était devenue importante, s'est illustré dans la mise en œuvre de la politique de sécurité telle que définie par le Président de la république, par la prise des initiatives visant à combattre la délinquance juvénile, à restaurer et faciliter l'accès à l'éducation, aux soins et à des conditions de vie acceptables pour les personnes susceptibles de constituer une menace pour la sécurité, notamment les enfants de la rue qui déambulent le long du marché central de la ville Douala¹¹⁵. Que dire des autres acteurs dans le processus d'implémentation des choix sécuritaires étatiques au moyen de la déclinaison préventive ?

3- L'action des chefferies traditionnelles dans la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité ou la mobilisation populaire contre le grand banditisme

Le Président Ahidjo dans un discours prononcé à l'attention des éléments de force de maintien de l'ordre et de sécurité en 1974, soulignait déjà que, les chefferies traditionnelles et les populations doivent entretenir avec les forces de maintien de l'ordre une relation de collaboration ou de complémentarité, afin de combler la distance entre les commissariats de sécurité publique ou les brigade de gendarmerie et les localités connaissant l'insécurité. Pour cela, la collaboration entre les chefferies urbaines et les forces de l'ordre s'insère dans l'esprit de relations qui unissent l'administration publique et les populations locales, donc elles (chefferies traditionnelles) servent d'auxiliaires sécuritaires vis-à-vis des FMO, en leur fournissant des informations sensibles concernant les délinquants des quartiers dont ils ont reçu mandat des autorités compétentes pour les administrer. Cette collaboration préventive

¹¹⁴ ASPYII, 2APA 144, Récépissé de Déclaration de Réunion Publique, 1976.

¹¹⁵ Ze Axel, 45 ans, Officier de Police (en service à la Délégation régionale à la sûreté Nationale du Littoral), Douala, 15 août 2019.

offre une certaine proximité aux chefferies traditionnelles vis-à-vis des FMO et octroie une certaine facilité au chef à solliciter l'intervention des FMO en cas de nécessité. Ainsi, après que le chef traditionnel soit intervenu, pour régler une situation susceptible de fragiliser la paix et la sécurité dans le quartier, il peut saisir les forces de l'ordre pour une procédure plus urgente voire répressive¹¹⁶.

Avec la flambée du grand banditisme entre la décennie 2000-2010 dans les centres urbains de Yaoundé et Douala, l'on a noté dans certains points chauds notamment dans les quartiers Briqueterie et New-Bell, la création des comités d'autodéfense tels que *Zoumoulta* quartier sans risque, zero agression, etc, par les chefferies traditionnelles, afin de lutter contre l'insécurité devenue importante, à titre illustratif, les chefferies de Briqueterie Ouest sous la direction de Halim Iya, de Ekoudou 1 dirigée par Ekani Désiré, la chefferie de New-Bell Haoussa sous la houlette de El Ousseni Labo et celle de New-Bell Bamiléké dirigée par Tchounke Guy Kalin, se sont valablement distinguées dans le cadre de la lutte contre l'insécurité et le grand banditisme dans leur territoire de compétence respectif. Manifestement, ces chefferies traditionnelles et les populations locales s'organisent en comités de vigilance, et ces derniers ne sont pas nouveaux, car les premières expériences en la matière remontent à l'époque coloniale¹¹⁷. Ces structures de sécurisation sont des initiatives privées parfois, mais légalisées voire suscitées par les services centraux de l'Etat. Ces comités de vigilance à l'instar de *Zoulmouta* à la Briqueterie ou quartier sans risque à New-Bell, fondés régulièrement sous la houlette de Chefs traditionnels traduisent la relation de complémentarité qui existe entre l'Etat, les populations et les chefferies en matière sécuritaire mais, ils sont également révélateurs de ce que l'Etat, en dernier recours, reste maître du jeu sécuritaire, car ils interviennent tous à titre préventif ou dissuasif et seul l'Etat, au moyen de ses appareils répressifs officiels peut procéder à la répression des actes importants en matière de délinquance.

Compte tenu du retour de l'insécurité dans les localités de Yaoundé et Douala en 2011, l'Etat a davantage inscrit la sécurité dans une dynamique où la décentralisation, la privatisation, la collaboration et la participation entre lui et les entités sociales sont les maîtres mots¹¹⁸, il est question selon Tadie de mettre sur pied "des politiques de mainmise sur les

¹¹⁶ Mandeville, "Les autorités responsables du maintien de l'ordre public dans le Royaume-Uni ...", p. 287.

¹¹⁷ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale ...", p.176.

¹¹⁸ J. Tadie, "Pratiques de sécurité en ville : introduction", *www.jsj.org*, n° 04, décembre 2011. p. 5.

quartiers réputés dangereux"¹¹⁹. Cette façon de procéder traduit la volonté de l'Etat d'asseoir une offre sécuritaire efficace dans les lieux et quartiers considérés comme des zones à risques au sujet de la sécurité des personnes et des biens. Pour ce faire, les leaders associatifs, d'opinions, les caïds et les personnes charismatiques des quartiers suscités, prennent également part aux négociations avec les autorités administratives locales et passent des arrangements en vue de sécuriser leur quartier respectif. Ainsi, les réactions populaires face à l'insécurité et au grand banditisme montrent que :

Au-delà des distinctions sociales, les individus partagent tous le besoin de sécurité, de concorde/solidarité, de la possession des biens comme juste usufruit d'un labeur acharné, de jouissance de son avoir, bref un besoin d'humanité, d'honnêteté et de sécurité¹²⁰.

Pour finir, les chefferies traditionnelles et les groupes populaires dans le processus de sécurisation se déploient non seulement à l'aide des stratégies mises en place pour la sécurisation, mais aussi grâce à l'usage de matériels distinctifs et dissuasifs¹²¹. Ils collaborent avec les FMO pour l'application de la justice et s'inspirent de celles-ci pour implémenter les politiques publiques de sécurité dans les territoires respectifs. Leur implication dans le processus de sécurisation s'achève très souvent par la démotivation et le démantèlement, dus à de nombreuses causes tant internes qu'externes dont l'absence de matériels de sécurité et les conditions difficiles de travail constituent l'essentiel de causes¹²². Ceci étant, peut-on réduire l'implémentation des politiques publiques de sécurité par les acteurs à travers les zones d'insécurité à la seule dimension préventive ?

B- La répression comme l'ultime facette des politiques publiques de sécurité à travers les points chauds : un rôle exclusif de certains acteurs de la sécurité

Les politiques publiques de sécurité ont de tout temps combiné les démarches préventives et répressives¹²³ en fonction de la situation sécuritaire qui prévaut au niveau national en général et dans les zones sous l'emprise de l'insécurité en particulier. Pour mieux cerner la dimension répressive de l'implémentation de ces politiques sécuritaires, cela nécessite qu'on s'appesantisse sur la catégorie d'acteurs qui s'emploie à maintenir l'ordre et la sécurité par l'activation de la répression des actes de délinquance à une échelle importante.

¹¹⁹ J. Tadie, "Pratiques de sécurité en ville...", p.6.

¹²⁰ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p.18.

¹²¹ Bidja Dieudonné, 52 ans, Administrateur civil principal, Sous-préfet de Douala IIème, Douala, 14 août 2019.

¹²² J. Tadie, "Pratiques de sécurité en ville...", 2011. p. 5.

¹²³ M. Beaud, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris : Hachette, 2003, p. 44.

Dès lors, on peut se poser les questions suivantes : qu'est-ce qui est à l'origine de l'activation de la fonction répressive en matière d'implémentation des choix sécuritaires étatiques et comment procèdent les acteurs ayant la fonction répressive face à l'insécurité ? Quels types de réponses donnent-ils à ce phénomène dans les quartiers comme la Briqueterie et New-Bell ? Il serait très prétentieux de vouloir être exhaustif dans l'élaboration ou la présentation des faits et pratiques sécuritaires qui connotent les aspects répressifs de la mise en œuvre des politiques sécuritaires dans ces quartiers des localités de Yaoundé et Douala. Toutefois, nous allons relever un certain nombre de faits qui ressortent la dimension répressive lors des missions de sécurisation dans lesdits quartiers, afin de garantir un cadre de vie sécurisé et paisible aux populations riveraines. Dans cette séquence de notre travail, analysons tour à tour les actions répressives de l'Etat, de forces de police et de la gendarmerie dans la dynamique de la mise en œuvre des politiques sécuritaires.

1- L'Etat régulateur/gendarme et la consécration de la répression comme politique sécuritaire

Après l'accession du Cameroun à l'indépendance, les pratiques sécuritaires dans les centres urbains vont davantage s'inscrire dans le cadre des politiques de sécurité gouvernementales¹²⁴ car, dès lors, les politiques publiques de sécurité sont définies par le Président de la république. Aussi convient-il de le rappeler que, le régime politique qu'il soit autoritaire ou démocratique exerce bien évidemment une influence sur les choix sécuritaires étatiques y compris sur le rôle à attribuer aux acteurs en charge d'exécuter ces politiques sécuritaires sur le terrain. A s'en tenir à cette logique de sécurisation, un parallèle peut effectivement être établi entre les politiques sécuritaires définies par le Président Ahidjo et la nature de son jeune régime en 1962¹²⁵. En effet, l'opinion publique et certains hommes de sciences continuent de penser que la politique de sécurité définie pour réprimer les velléités de subversion manifestées en 1962 par les radicaux de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), traduit beaucoup plus le caractère autoritaire et dictatorial du régime Ahidjo que sa volonté de lutter contre l'insécurité au Cameroun¹²⁶. Dans le même ordre d'idées, le commandement opérationnel comme politique publique de sécurité en l'an 2000 sous le Président Biya, bien qu'étant un encadrement sécuritaire de crise, est tout de même perçue comme une volonté d'accélérer la peur et la terreur pour asseoir le gouvernement "perpétuel" du régime Biya. Aussi y voit-on une reconfiguration des forces de police en ville

¹²⁴ J. Tadie, "Pratiques de sécurité en ville...", p. 5.

¹²⁵ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p.18.

¹²⁶ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991...", p.196.

et leur déploiement dans certains quartiers à risque, pour atténuer la fracture sécuritaire orchestrée par les délinquants, tout en rompant avec les pratiques policières violentes de l'époque de la dictature¹²⁷.

A partir de 2004 et compte tenu de l'évolution de l'insécurité, le Délégué général à la sûreté sur instructions du Président de la république, va prendre une note de service notamment la note de service N° 00108/DGSN.CAB/IG3/S, portant création des forces spéciales de police, notamment les Equipes spéciales d'Intervention Rapide (ESIR), afin d'accélérer la répression contre la criminalité et le grand banditisme.

Tout compte fait, entre la décennie 1997 (décès de Fochivé Jean) et 2017 (période de la flambée de l'insécurité due à l'urbanisation et la croissance démographique), l'Etat apparaît comme l'entité principale à définir les politiques sécuritaires nationales, il n'est pas superflu de rappeler que, dans le cadre de l'action sécuritaire de l'Etat dont l'une des missions régaliennes est d'assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens, il y a lieu de retenir d'une part, les engagements et les décisions du Président de la république et d'autre part, les actions des départements ministériels et d'autorités administratives qu'il coordonne par le biais du Premier ministre, Chef du gouvernement. Pour ce faire, le Chef de l'État a marqué, plusieurs fois¹²⁸, sa préoccupation pour la sécurité dans les métropoles camerounaises à travers les discours officiels et ceux prononcés dans le cadre de visite de travail dans certaines localités du Cameroun¹²⁹. Ainsi, dans un discours prononcé, à Maroua, il déclara : "Je m'engage à améliorer la sécurité dans nos villes, à réhabiliter la voirie, les adductions d'eau et les systèmes de fourniture d'électricité, à améliorer la salubrité". On peut à travers ces mots, comprendre que l'urbanisation et ses implications sur le plan sécuritaire dans les espaces urbains ont effectivement et continuent de constituer une grande préoccupation pour les pouvoirs publics qui mobilisent les ressources humaines, financières et matérielles bien que moins suffisantes afin de contrer l'insécurité qui en découle¹³⁰.

Plus encore, le discours prononcé par le Chef de l'Etat en octobre 1987 à Douala, a été fort évocateur parlant des nombreux défis qui interpellent le Cameroun, il dit en substance s'agissant de l'urbanisation et ses implications sur le plan sécuritaire que :

¹²⁷ Fenkam, *Les révélations de Jean FOCHIVE...*, p. 58.

¹²⁸ Yampen Ousmanou, 53 ans, Administrateur Civil principal (Sous-Préfet de Yaoundé IIème, Tsinga), Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹²⁹ Mvie-Meka, "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991...", p.197.

¹³⁰ Chouala, "Conjoncture sécuritaire...", p.20.

Le premier de ces défis, c'est celui de l'urbanisation accélérée ; c'est aussi le défi majeur de tous les pays en cette fin de siècle. Tous les pays sont aujourd'hui confrontés à l'expansion accélérée des grandes métropoles urbaines. Douala, avec plus de 3 millions d'habitants dans une décennie, n'échappe pas à la règle. D'autres villes du pays commencent aussi à connaître ce problème. Tout est à faire ou à refaire, il faut entretenir et accroître sans cesse les équipements urbains, les chaussées, les voiries, les bâtiments publics. Il faut aussi procurer à toutes les familles l'eau, l'électricité, le téléphone ainsi que des dispensaires et des écoles de proximité pour les enfants. Il faut surtout garantir à tous les habitants la sécurité et la tranquillité nécessaires à la poursuite de leurs activités ; l'insécurité grandissante est un fléau dans toutes les grandes villes ; c'est un phénomène mondial. Nous devons savoir l'affronter et engager une lutte sans merci contre le grand banditisme¹³¹.

Manifestement, même après 1987, les quartiers Briqueterie et New-Bell qui constituent des zones de foisonnement humain et culturel retiennent davantage l'attention des pouvoirs publics, matérialisée par l'exécution à travers ces zones des mesures de sécurité prises sur l'étendue du territoire national par le Chef de l'Etat¹³². Après avoir montré la consécration de la répression par l'Etat comme politiques publiques de sécurité, qu'en est-il de la contribution répressive de la police au moyen de ses forces spéciales dans l'exécution des politiques sécuritaires telles que définies par l'Etat, à travers les zones d'insécurité dans les localités de Yaoundé et Douala ?

2- Les actions répressives de la Police Nationale via ses forces spéciales et les Commissariats de sécurité publique dans les quartiers Briqueterie et New-Bell

Devenue Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) à partir de 1967 en remplacement de la Direction de la Police Nationale par décret présidentiel, la macrostructure qui encadre et coordonne l'action sécuritaire de la police camerounaise s'est vue en 2002, adoubée une fois encore et compte tenu de la montée en puissance de l'insécurité, dans sa mission fondamentale selon l'article 3 du décret N°2002/003 du 04 janvier 2002 qui celle d'assurer le respect et la protection des institutions, des libertés publiques, des personnes et des biens¹³³. Ainsi, dans l'optique de lutter efficacement contre cette fracture sécuritaire au Cameroun en général et dans les métropoles où certains quartiers à l'instar de la Briqueterie et New-Bell, la DGSN va davantage structurer son appareil répressif en lui assignant de nouvelles missions, par l'entremise des directions à savoir : la Direction de la Sécurité Publique et la Direction de la Police Judiciaire. Que représente ces directions et quelles sont leur missions respectives ?

¹³¹ Extrait du discours prononcé par le Président Paul Biya lors d'une tournée officielle à Douala en 1987.

¹³² Biya, *Anthologie des discours...*, Yaoundé, Sopecam, 2002, p. 22.

¹³³ Fer, "Se protéger à Yaoundé...", p.12.

Placée sous l'autorité d'un directeur, la direction de la sécurité publique (DSP) joue depuis 2002, un rôle stratégique au sein de la Sûreté Nationale dans l'édification d'une sécurité des populations au quotidien et de la mise en application d'une police de proximité.¹³⁴

Pour ce faire elle a désormais pour missions de :

- veiller au maintien de l'ordre de la sécurité et de la salubrité publique dans les agglomérations urbaines et les entreprises de Chemin de fer ;
- centraliser, contrôler et exploiter les rapports d'activités sur les unités de sécurité Publique ;
- centraliser et de transmettre à la direction de la Police Judiciaire le rapport d'activité des mêmes services ;
- étudier et de mettre au point de nouvelles méthodes de travail ;
- exploiter le rapport mensuel des Unités de sécurité publique en liaison avec les services compétents de la Délégation de la Sûreté Nationale.

En ce qui concerne la Direction de la Police Judiciaire (DPJ), elle est managée par un Directeur suivi d'un collaborateur direct ou Sous-directeur. Afin de de jouer efficacement son rôle répressif dans la dynamique de l'exécution des choix sécuritaires de l'Etat, elle a pour missions entre autre de ¹³⁵:

- coordonner les techniques de la recherche criminelle ;
- lutter contre la grande criminalité nationale, internationale et transnationale ;
- coordonner les activités de police Judiciaire des services déconcentrés ;
- diligenter les enquêtes criminelles et économiques ;
- coordonner les méthodes et les techniques d'identification ;
- diffuser et de faire exécuter les directives des Magistrats du parquet ;
- élaborer les synthèses criminelles.

Dans un souci d'efficience et d'efficacité dans l'implémentation des choix sécuritaires des pouvoirs publics, la DPJ fait agir, par l'intermédiaire des forces spécialisées de la Police telles que le groupement spécial d'intervention (GSO), le groupement mobile d'intervention (GMI) et les équipes spéciales d'intervention rapide (ESIR), dans l'étendue du territoire national en général et dans les quartiers regorgeant des délinquants comme Briqueterie et New-Bell les sous-directions suivantes : celle des enquêtes criminelles, l'une des enquêtes économiques et financières, l'autre des stupéfiants et enfin la sous-direction de la police

¹³⁴ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 25.

¹³⁵ *Ibid.*p.26.

scientifique et de l'identification¹³⁶. Ce faisant, la sous-direction des enquêtes criminelles a pour mission principale de rechercher le renseignement criminel, de rechercher également les crimes et délits, de rassembler les preuves et livrer les auteurs à la justice conformément aux lois et règlement; elle se charge aussi de coordonner l'action des services déconcentrés en matière de police judiciaire et enfin s'occupe de l'élaboration des synthèses criminelles¹³⁷. Cette sous-direction a beaucoup aidé dans la lutte contre la grande criminalité pendant le commandement opérationnel dans le quartier New-Bell ; c'est à elle que nous devons la neutralisation d'une association de malfaiteurs qui faisaient loi au marché central de Douala¹³⁸, après une activité intense de son service des interventions et des recherches, ayant charge particulière de recherche systématique du renseignement criminel et de l'arrestation des malfaiteurs.

Plus encore, afin de mieux asseoir les politiques publiques de sécurité au moyen de la répression, la DGSN va opter pour une multiplication des commissariats de sécurité publique qui vont s'occuper de la sécurité des personnes et des biens. Ainsi pour mener à bien toutes ces missions et davantage celles relatives à la lutte contre la grande criminalité et le banditisme devenus importants à partir de l'an 2000, la DGSN met sur pied des services extérieurs constituant le relais de l'administration centrale dans la conduite opérationnelle et la démonstration des interventions stratégiques. Cette nouvelle architecture sécuritaire est constituée de : commissariats de sécurité publique et des commissariats spéciaux et des postes de sécurité publique.

L'action répressive des commissariats de sécurité publique dans la réalisation de la sécurité des personnes et de biens telle que voulue par l'Etat, s'est faite par le biais de la multiplication de ces structures sécuritaires. A Douala II ème par exemple, il faut noter qu'en dehors du commissariat 2^{ème} qui avait été créé depuis 1984, un autre a vu le jour en l'an 2000, notamment le commissariat 6^{ème}. Les compétences de ceux-ci s'étendent au périmètre de la circonscription, telles que définies par les règlements particuliers à la commune. Dès lors, ils avaient été conjointement placés à la disposition du chef de circonscription administrative de l'arrondissement de Douala II pour le maintien de l'ordre, la tranquillité, la sécurité et s'occupent aussi de la défense des points sensibles comme New-Bell, et de la défense des

¹³⁶ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé...", p. 26.

¹³⁷ *Ibid.* p.27.

¹³⁸ Ze Axel, 45 ans, Officier de Police (en service à la Délégation régionale à la sûreté Nationale du Littoral), Douala, 15 août 2019.

intérêts nationaux, et de l'information stratégique, dans un contexte de flambée de la criminalité et du grand banditisme. Placé sous le charisme d'un commissaire de sécurité publique, assisté de deux adjoints et d'un chef de poste, ces structures ont remarquablement contribué dans la lutte contre l'insécurité, moyennant une répression sans précédent contre les délinquants de leur territoire de compétence¹³⁹.

S'agissant du rôle des commissariats spéciaux dans la logique de la sécurisation des personnes et des biens, notons qu'ils jouent un double rôle à savoir : la recherche des renseignements dans les différents arrondissements et en même temps la lutte contre le grand banditisme¹⁴⁰. Dans le cas d'espèce, l'arrondissement de Yaoundé II qui abrite le quartier Briqueterie a été doté de ce type de commissariat en 2000. Ainsi, pour lutter contre l'insécurité dans ce quartier de l'arrondissement réputé dangereux, ce commissariat suit l'évolution de l'opinion publique, recherche, recueille, exploite les renseignements d'ordre politique, s'informent sur tous les faits dignes d'intérêt afin d'en rendre compte à l'autorité administrative ayant compétence dans cette circonscription¹⁴¹. Grâce à ce travail de bien fouillé qu'il fait en étroite collaboration avec les services de police et les commandements militaires ou de gendarmerie, il a permis de neutraliser plusieurs délinquants dans le quartier Briqueterie. Après avoir présenté les institutions qui servent d'appareils répressifs de l'Etat dans le cadre des politiques publiques de sécurité, parlons d'une force spécialisée de la police camerounaise au service de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme à savoir les équipes spéciales d'intervention rapide (E.S.I.R). Qu'ont-elles fait à Yaoundé et à Douala dans le cadre de l'exécution des choix sécuritaires de l'Etat de 2004-2017 ?

Quatre années après la consécration formelle du commandement opérationnel comme politique publique de sécurité notamment à Douala, l'augmentation du taux de criminalité et le déplacement difficile des populations à cause du sentiment d'insécurité¹⁴² vont encore pousser le DGSN en 2004 à prendre une note de service notamment la note de service N° 00108/DGSN.CAB/IG3/S, ceci pour donner plus de célérité à l'intervention des fonctionnaires de police compte tenu de la lenteur qui caractérise habituellement leurs interventions. En clair, le Délégué Général à la Sûreté Nationale (DGSN) en la personne de

¹³⁹ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹⁴⁰ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 26.

¹⁴¹ *Ibid.* p.27.

¹⁴² S. Rivayrand, "L'action de la police nationale dans la lutte contre les violences urbaines", *Regards sur l'actualité*, n° 319, la documentation française, mars 2006, p.17.

Minlo Medjo Pierre, dans cette note, va organiser les E S I R en leur dotant d'une mission particulière et spéciale tout en accompagnant celles-ci par des moyens matériels conséquents c'est-à-dire matériels techniques d'appoint en rapport avec les tâches à accomplir¹⁴³. Ainsi, cette unité spéciale va s'illustrer remarquablement dans les dimensions répressives de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme entre 2004-2017. Comment les ESIR vont-elles s'organiser à cet effet ?

En effet, pour lutter efficacement contre l'insécurité, les ESIR fonctionnent en deux groupes à savoir, un groupe s'occupant des transmissions à partir d'une salle d'informations et de Commandement et d'un autre groupe qui se charge des interventions sur le terrain¹⁴⁴.

Sur le plan fonctionnel, la Salle d'Informations de Commandement (S.I.C) est le poumon des actions des ESIR dans la lutte contre l'insécurité car, elle constitue l'épicentre du processus de répression menée par les ESIR pour asseoir une meilleure offre sécuritaire dans les zones urbaines frappées d'insécurité comme les quartiers Briqueterie et New-Bell. C'est à partir de cette salle que partent les informations pour mettre les unités sur le terrain en action, car elle reçoit des alertes sur un numéro vert¹⁴⁵. Cette salle est dotée du matériel de pointe de télécommunications ; elle dispose de quatre (04) postes téléphoniques de ligne 117, pour recevoir toutes formes d'appels de détresse, un poste téléphonique de ligne fixe de l'opérateur de téléphonie *Cameroon Telecommunications* (Camtel) pour joindre rapidement les agents et servant de poste fixe pour l'administration des ESIR.

En ce qui concerne les équipes opérationnelles sur le terrain, notons que la cellule opérationnelle des ESIR de Yaoundé compte quatre (04) sections ; chaque section étant gérée par un chef de section, un adjoint et chef de poste, un secrétaire de la main courante¹⁴⁶. Il faudrait également rappeler que chaque Section est composée de quatre (04) brigades ; une brigade étant sous la houlette d'un chef de brigade, d'un adjoint, d'un chauffeur et de trois (03) éléments, ce qui fait un total de 06 éléments par brigade. Après cette description de la configuration des ESIR, on peut s'interroger sur les véritables missions et la structuration (2) de cette unité d'élite de la police camerounaise.

¹⁴³ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 46.

¹⁴⁴ Nsounfon Aboubakar, 35 ans, fonctionnaire de police (Inspecteur de police 2^{ème} grade, en service aux ESIR), Yaoundé, 18 juillet 2019.

¹⁴⁵ Ngok paul, 40 ans, fonctionnaire de police (officier de police 2^{ème} grade, en service aux ESIR), Douala, 18 août 2019.

¹⁴⁶ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 47.

Parlant de missions des ESIR, rappelons que la lutte contre le grand-Banditisme et la grande criminalité sont les principales. Ainsi, pour accomplir cette tâche ardue, le DGSN dans la note de service va donner des consignes spéciales et particulières à cette unité notamment ¹⁴⁷ :

- que les interventions se fassent selon les règles de l'art incluant la discipline, le respect de la personne humaine et le respect de l'arme à feu ;
- que les faits connus par les présentes équipes spéciales d'intervention rapide seront traités par la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre, le cas échéant, par la Direction de la Police Judiciaire ;
- qu'un rapport détaillé des interventions lui soit tenu quotidiennement.

Au-delà des missions et des consignes spéciales, le DGSN a pris le soin de structurer cette unité spéciale de la police camerounaise. En effet, Les ESIR ont à leur tête un coordonnateur, et dans chaque région, il existe une unité des ESIR. La structuration des ESIR de la région du centre et opérant principalement à Yaoundé et dans les ban-lieux de la ville.

D'une façon plus détaillée, nous avons à la tête des ESIR un Coordonnateur qui est un Commissaire de Police Divisionnaire; un Adjoint qui est chargé du suivi des opérations statistiques ; un adjoint également chargé de la Salle d'Informations et de Commandement; des chefs de Section, tant pour les équipes de la SIC que pour les Equipes Opérationnelles pour le terrain ¹⁴⁸.

Encadrement sécuritaire de crise, la dimension répressive est activée à l'effet de maintenir la sécurité; elle est aussi nécessaire en ceci qu'elle exige les actions à mener pour mettre en mal l'insécurité ¹⁴⁹. Les FMO s'avèrent aptes à contenir ces formes de menaces (vols de tout genre, braquages de toute sorte, agressions, etc.) qui accompagnent les dérives liées à l'urbanisation anarchique. Dans ce contexte les opérations coups de poing organisées à la Briqueterie et ses environs s'illustrent comme une démarche répressive à travers les fruits des actions à mettre à l'actif des agents de police judiciaire (FMO), dont le Commissaire de sécurité publique du deuxième arrondissement et le Commandant de brigade de gendarmerie de Tsinga. A cet effet, les peines de prison acquises contre certains délinquants à l'instar de Nneme, Adibime et Aoudou Ibrahim sont des véritables faits d'armes des FMO en 2017. La

¹⁴⁷ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 48.

¹⁴⁸ Jean Marie MVOGO, 57, fonctionnaire de police (Commissaire de Police Divisionnaire, Coordonnateur des ESIR), Yaoundé, 18 juillet 2019.

¹⁴⁹ J.C. Thoenig, "La sécurité à l'épreuve du terrain", *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°16, IHESI, 2e Trimestre, 2000, p. 32.

dimension répressive de la réalisation de sécurité laisse apparaître de façon plus ou moins claire les dispositifs étatiques de contrôle de la violence afin de discipliner les inciviques et de sécuriser les hommes et leurs biens.

Par ailleurs, de par ses méthodes d'action, la répression apparaît à certains égards comme un facteur de réduction de l'insécurité urbaine. En effet, les procédures répressives de traitement de l'insécurité appliquées par les FMO et qui reposent pour l'essentiel sur les traques, les arrestations voire l'élimination des bandits, sont loin de mettre les populations à l'abri des formes de liquidation physique clandestine à l'instar de celles administrées par les bandes criminelles au sortir de la prison¹⁵⁰. La dimension répressive du maintien de la sécurité recourt à des procédures de sujétion forte comme celles liées à l'état d'urgence et à l'état d'exception avec des solutions extrêmes peu compatibles au sujet du respect des droits de l'homme et des principes de démocratie. La répression s'illustre d'ailleurs comme un moyen durable de résolution des problèmes de sécurité sectorielle ou globale. Elle résume inéluctablement la pensée de Thomas Hobbes dans le Léviathan: "Nul n'est juste volontairement, c'est la crainte de la punition qui nous rend vertueux". Elle est en fait un garde-fou, dans le processus de sécurité publique.

Le paroxysme de la répression aux fins de sécurité a été atteint avec l'interpellation d'un gang constitué de cinq gens au mois d'août en 2017 par un contrôle mixte police et gendarmerie à la Briqueterie au motif de vol de véhicule¹⁵¹. Cette interpellation et les conséquences judiciaires qui s'en sont suivies ont fortement cristallisé l'opinion publique. Sans vouloir faire du rétropédalage, relevons que, la répression est la caractéristique principale des actions sécuritaires de FMO pendant la période de l'ouverture démocratique¹⁵². Il s'agit de voir comment les pouvoirs publics s'en servent (en mâtant les insoumis) pendant la libéralisation politique des années 90 à la Briqueterie ou à New-Bell réputés comme des zones crisogènes de par la forte concentration humaine qui les caractérise et les trafics diversiformes qui s'y passent. La fonction répressive en matière de politique de sécurité est d'assurer l'ordre par tous les moyens¹⁵³. Dans la dynamique sécuritaire par répression, on note l'action conjointe de l'administration de commandement, les CTD, les forces de police, la gendarmerie et éventuellement l'armée. Cette thèse est plausible au regard des multiples

¹⁵⁰ A. Mandeville, "Les autorités responsables du maintien de l'ordre public dans le Royaume-Uni ...", p. 283.

¹⁵¹ ACSPDAY, 2BQRI 134, Maintien de la sécurité, 1990.

¹⁵² C. Musao Kalombombuyu, "Services publics et actions de la police nationale congolaise. Un bilan à demi-teint ?", *Mouvements et Enjeux Sociaux*, numéro spécial, CDS, 2015, p.67.

¹⁵³ *Ibid.* p.68.

interventions mixtes lors des échauffourées qu'ont connues les marchés Mokolo à Yaoundé et Central à Douala durant les années de braise. Ainsi, bien que n'ayant pas les mêmes missions dans la lutte contre l'insécurité car confondue entre une force de sécurité et défense, que dire particulièrement du rôle de la Gendarmerie nationale dans l'exécution des politiques publiques de sécurité ?

3- La Gendarmerie nationale et la répression : une œuvre des brigades de gendarmerie et du groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale

A s'en tenir à l'article 1 du Décret N°60 – 280 sur le Service de la Gendarmerie (Mis à jour suivant le décret N°63/DF/3 du 8 Janvier 1963 Modifiant les articles 1, 9, 10, 17, 21, 22, 29,31, et 33), la Gendarmerie Nationale est une force Militaire chargée, sous la direction des autorités administratives et judiciaires de veiller à la sûreté publique et d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Une surveillance continue à la fois préventive et répressive constitue l'essence de son service. Son action s'exerce sur toute l'étendue du territoire. Elle est toutefois particulièrement destinée à la sécurité des zones rurales et des voies de communication¹⁵⁴. Ainsi, dans le cadre de la sécurisation du Cameroun en général et des quartiers Briqueterie et New-Bell en particulier, les brigades de gendarmerie notamment celle de Tsinga et celle du Camp Yabassi ont remarquablement contribué dans la lutte contre le grand banditisme et la criminalité depuis leur création qui date selon toute vraisemblance de 1962. Ces deux institutions publiques en charge de la sécurité des personnes et des biens sont respectivement situées dans les arrondissements de Yaoundé II et Douala II; c'est la raison pour laquelle elles connaissent des affaires sécuritaires dans les quartiers Briqueterie et New-Bell, situés dans leur zone de compétence. Dans une dynamique sécuritaire répressive, elles ont permis de mettre hors état de nuire plusieurs délinquants qui fragilisaient la paix sociale dans ces quartiers.

Par ailleurs, faut-il le relever, les efforts supplémentaires ont été faits par la Gendarmerie nationale afin de réduire la flambée de l'insécurité dans les métropoles camerounaises. Pour ce faire, le Groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale (GPIGN) est créé. Héritier du passé prestigieux du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale française (GIGNF), le GPIGN, formation spécialisée opérationnelle de réserve ministérielle a été créé par le décret N° 99/015 du 1er Février 1999 et réorganisé par le décret N° 2001/181 du 25 Juillet 2001 pour faire face avec le maximum d'efficacité et de

¹⁵⁴ Décret N°60 – 280 Sur le Service de la Gendarmerie (Mis à jour suivant le décret N°63/DF/3 du 8 Janvier 1963 Modifiant les articles 1, 9, 10, 17, 21, 22, 29,31, et 33), p. 6.

savoir-faire aux méthodes de plus en plus sophistiquées des malfaiteurs et terroristes tout en conciliant les exigences de sécurité et de respect des droits fondamentaux de l'homme¹⁵⁵. Cette unité d'élite de la gendarmerie nationale a fait de la morale et de l'action les fondements de ses interventions.

De 1999-2017, et même jusqu'à nos jours, le GPIGN se pose dans la dynamique de l'exécution des choix sécuritaires publics comme une unité spécialisée de la gendarmerie nationale, avec pour mission de répondre aux méthodes et stratégies complexes mises sur pied par les terroristes, les bandits de grand chemin, les criminels et les malfaiteurs qui structurent la désécurisation, moyennant les actes criminels dans certaines villes du Cameroun¹⁵⁶. Le contexte d'émergence de cette unité d'élite de la gendarmerie nationale en dit davantage sur les raisons ayant présidé à sa création. En effet, le GPIGN a été créé et adoubé dans la lutte contre la grande criminalité, le terrorisme et le grand banditisme qui constituent en réalité, les grandes mutations de la période post 90, marquée par des bouleversements socio-politiques, la prolifération des armes à feu, le grand banditisme ou l'insécurité tout court. La visite de travail du Ministre de la défense au GIGN en France en 1993 est un prélude à l'érection du GPIGN au Cameroun comme un maillon important dans le cadre de la lutte contre l'insécurité¹⁵⁷.

Créée officiellement en 1999, les missions assignées au GPIGN pour la mise sur pied d'une meilleure offre sécuritaire aux populations et leurs biens sont les suivantes¹⁵⁸:

- le maintien et le rétablissement de l'ordre;
- la lutte contre le grand banditisme et le terrorisme;
- l'intervention sur prise d'otage et de forcené;
- la lutte contre la capture illicite d'aéronefs;
- l'intervention dans le cadre de révolte en milieu pénitentiaire;
- les arrestations délicates;
- la protection des hautes personnalités.

Conscient du fait que l'accomplissement des missions à lui assignées ne dépend que de la mobilisation des ressources humaines et des moyens adéquats, le Président de la république qui définit la politique sécuritaire du pays va par l'intermédiaire du Ministre de la défense qui

¹⁵⁵ Kola, 52 ans, Colonel, Commandant du Groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale, Yaoundé, 20 juillet 2019.

¹⁵⁶ Mfeyap Loudi, 29 ans, maréchal des logis en service au GPIGN, Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹⁵⁷ Kola, 52 ans, Colonel, Commandant du Groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale, Yaoundé, 20 juillet 2019.

¹⁵⁸ *Idem.*

est chargé d'implémenter ce choix sécuritaire sur le terrain, doté le GPING des moyens à la fois humains¹⁵⁹ et matériels à savoir :

- 05 (cinq) officiers de la gendarmerie nationale ;
- 35 (trente et cinq) sous-officiers de la gendarmerie nationale ;
- 43 militaires de rang gendarmerie nationale ;

Pour un total de : 83 hommes.

Ces hommes sont conduits par un Commandant du groupement polyvalent d'intervention de la Gendarmerie nationale (COGPIGN), assisté par un Officier adjoint¹⁶⁰. Pour un fonctionnement efficace de cette unité d'élite, elle est scindée depuis sa création en 1999 en deux principaux pelotons à savoir : un peloton de commandement chargé de la définition des stratégies d'intervention et un peloton d'intervention qui implémente les différentes stratégies de sécurité sur le terrain en cas de besoin¹⁶¹.

Pour la formation de ces hommes, notons que le test de sélection n'est autorisé qu'aux gendarmes justifiant d'une certaine expérience professionnelle, suivi d'un stage spécifique aux techniques d'intervention et de protection au GIGN en France¹⁶².

En termes de moyens matériels mis à la disposition de cette unité spéciale de la Gendarmerie nationale, nous avons : l'armement, la logistique et les équipements spécifiques.

En ce qui concerne l'armement, notons qu'il est constitué de ¹⁶³:

- armes légères individuelles (FAMAS, FAL, PM, PA);
- armes d'assaut (MP5) ;
- armes d'appui (HK21);
- fusils à lunette FRF1.

La logistique pour sa part est faite de :

- camions de marque Toyota;
- véhicules tactiques Sovamac;
- toyota pick-up;
- ambulance de marque Toyota hiace.

Quant aux équipements spécifiques, nous avons :

- les matériels d'escalades;

¹⁵⁹ Kola, 52 ans, Colonel, Commandant du Groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale, Yaoundé, 20 juillet 2019.

¹⁶⁰ *Idem.*

¹⁶¹ Ndam Abdou Ramani, 27 ans, Lieutenant en service au bureau du courrier du SED, Yaoundé, 20 juillet 2019.

¹⁶² Kola, 52 ans, Colonel, Commandant du Groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale, Yaoundé, 20 juillet 2019.

¹⁶³ *Idem.*

- les gilets pare- balles;
- les gilets pare-éclats;
- les gilets de protection sous veste;
- les casques d'intervention avec visière blindée.

Les outils ci-après permettent la transmission pour l'efficacité des interventions sur le terrain ; il s'agit de :

- postes E/R VHF type Motorola et Kenwood;
- postes HF.

Tout compte fait, le GPIGN grâce à son encadrement spécial et au dévouement de son personnel, a un bilan assez élogieux dans le cadre la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité au Cameroun¹⁶⁴. Ces principaux faits d'armes sont ¹⁶⁵:

- le succès de l'opération Tourbillon 3 Mayo-Rey NORD qui a permis de mettre hors état de nuire les coupeurs de route appelés "zarguinas" localement ;
- la délivrance d'otages au large du Mbam en 1999 ;
- le succès de l'opération Tourbillon 4 dans le Mayo-Rey 1999, toujours en rapport avec la lutte contre le grand-banditisme ;
- le succès de l'opération Tourbillon 5 dans l'Adamaoua en mars 2001, laquelle a permis des sauver les enfants pris en otage par des ravisseurs ;
- le succès de l'opération Monbal qui a permis la sécurisation de la construction de l'axe Bertoua-Garoua Boulay en 2001 ;
- la protection des hautes personnalités dans les capitales politique et économique camerounaises en 2010 et lors des événements d'envergure ;
- le recyclage des gardes du corps des membres du gouvernement en 2016 ;
- le transfèrement d'individus dangereux des prisons de Yaoundé et Douala vers les prisons de sécurité de Yoko et Mantum en 2017 ;
- la sécurisation et l'escorte de grandes personnalités lors de grands sommets et conférences internationaux à Yaoundé ;
- l'arrestation d'un groupe armé et la récupération de 58. 000 000 (cinquante et huit millions) de francs cfa lors du cambriolage du dépôt Guinness de Mendong à Yaoundé en 2015.
- l'arrestation en flagrant délit de 05 individus appartenant aux forces de maintien de l'ordre et la récupération de 05 pistolets automatiques entre les mains de ces derniers¹⁶⁶.

¹⁶⁴ Kola, 52 ans, Colonel, Commandant du Groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale, Yaoundé, 20 juillet 2019.

¹⁶⁵ *Idem*.

En somme, l'action sécuritaire de la Gendarmerie nationale sous un angle répressif est exécutée par les brigades de gendarmerie de nos zones d'étude, toute chose ayant permis de réduire considérablement la criminalité et le grand banditisme au micro plan. Toutefois, on s'aperçoit que, les politiques publiques de sécurité au macro plan ont été implémentées avec une certaine efficacité par la gendarmerie nationale grâce à son unité d'élite créée en 1999, notamment le GPIGN. Après ces moments de sécurisation assez efficaces, comment l'Etat va-t-il restructurer sa pensée sécuritaire durant la période allant de 2008 à 2017 ?

III- LA PERIODE DE 2008-2017 : L'ETAT GENDARME ENTRE NOUVEAUX DISPOSITIFS ET NOUVELLES LOGIQUES D'ACTION DANS LA DYNAMIQUE DES POLITIQUES SECURITAIRES

Entre 2008-2017, l'insécurité est devenue encore recrudescence dans certaines localités au Cameroun à l'instar de Yaoundé et Douala entre autres. Cet état des choses est lié à la non réactualisation des politiques publiques de sécurité et à leur réadaptation au contexte socio-sécuritaire, politique voire économique qui, en réalité était devenu dominé par une croissance démographique incontrôlable, un désordre urbain plus conséquent, l'élévation du taux de criminalité dans les centres urbains et les pratiques économiques très désorganisées, structurant à nouveau la flambée de l'insécurité¹⁶⁷. Ainsi, cette dernière séquence de notre troisième chapitre analyse le réajustement stratégique fait par les pouvoirs publics en matière de sécurité des personnes et des biens par l'entremise des stratégies singulières et de nouvelles logiques de sécurisation développées par les tenants de la hiérarchie supérieure des forces de l'ordre pendant cette période. En clair, nous verrons tour à tour dans cette partie de notre travail la notion de proximité entre les forces de l'ordre et les populations et la reconfiguration des interventions des forces de maintien de l'ordre dans le processus de sécurisation au Cameroun.

A- La construction d'une relation de proximité entre les forces de maintien de l'ordre et les populations pour une politique sécuritaire efficace

En scrutant les rapports entre les populations et FMO au Cameroun depuis la période "coloniale" et même post coloniale, on s'aperçoit que ces rapports sont caractérisés par séquence par une distanciation ou des rapports de méfiance importants entre les forces classiques de sécurité et les populations. En effet, sous le régime Ahidjo, l'organisation de la

¹⁶⁶ Kola, 52 ans, Colonel, Commandant du Groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale, Yaoundé, 20 juillet 2019.

¹⁶⁷ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

vie politique était assez autoritaire et laissait moins de place pour une relation de collaboration harmonieuse entre les populations et la police. Les mêmes remarques peuvent être faites sous le régime de Biya mais surtout au lendemain du coup d'Etat manqué du 06 avril 1984. Manifestement, les relations de méfiance sont structurées entre les FMO et les populations par l'existence d'une police répressive ou police d'Etat dont les principales préoccupations étaient de travailler pour empêcher toute subversion et toute protestation pour permettre au régime en question d'asseoir son autorité sur les populations et de pouvoir régner sans contre-pouvoir politique. Mais à partir de 2008, c'est-à-dire 18 années après l'ouverture démocratique au Cameroun et compte tenu de la recrudescence de l'insécurité, le concept de "police de proximité" va émerger pour se poser comme une réponse des pouvoirs publics face à la fracture sécuritaire dans les grandes métropoles camerounaises. En clair, la police de proximité désigne :

Des représentations idéalisées des relations police/populations qui sous-tendent les dispositifs policiers existants, et selon lesquelles il doit y avoir « proximité » et collaboration entre les forces de l'ordre et les populations à sécuriser. La police de proximité représente un nouveau type de conduite des forces de l'ordre. Il s'agit d'un nouveau rapport entre les forces de l'ordre et les populations, qui privilégie le dialogue, la collaboration dans les échanges de renseignements¹⁶⁸.

Pour autant, comment la police de proximité va-t-elle s'employer à lutter contre l'insécurité et les mouvements sociaux susceptibles de fragiliser la paix et la cohésion sociale dans certains points chauds camerounais ?

1- L'implémentation des choix sécuritaires étatiques au Cameroun au moyen d'un concept nouveau : la police de proximité, approche théorique et consistance

La montée en puissance de l'insécurité et la vague de mouvements sociaux vécus en 2008 au Cameroun vont permettre aux pouvoirs publics de constater les limites relatives à la sécurisation des personnes et des biens en situation conjoncturelle¹⁶⁹. Face aux protestations et à l'insécurité, les réponses politiques et policières apportées, en particulier l'usage des forces de maintien de l'ordre, et les ressentiments que cela a pu générer, montrent que certains modes d'action des FMO dans les opérations de maintien de l'ordre et de la sécurité soulèvent des problématiques d'ordre structurel à savoir : la gestion des manifestations, le contrôle d'identité, l'opacité récurrente et la nécessité de construire une relation de confiance entre les populations et les FMO.

¹⁶⁸ N'nde Takukam, " Production de la sécurité...", p. 275.

¹⁶⁹ Kwajep Benjamin, 57 ans, Commissaire Divisionnaire de police (Directeur de la sécurité publique à la DGSN), Yaoundé, 19 juillet 2019.

En matière de sécurité, la police de proximité a fait l'objet de nombreuses approches et réflexions, d'où la nécessité pour nous de consacrer un peu de temps pour mener une étude théorique de cette notion en sécurité, avant de montrer comment elle prend corps dans les localités de Yaoundé et Douala. En effet, terme police de proximité vient du concept anglo-saxon de la "*community policing*" qui traduit une alternative crédible aux attentes et aux besoins de sécurité des populations et des biens en tout temps et en tout lieu¹⁷⁰. Cette première définition nous permet déjà d'avoir une idée des ambitions et de l'espoir qui sous-tendent le choix de la mise sur pied de la police de proximité comme une politique de sécurité. En réalité, ce choix sécuritaire par les pouvoirs publics, traduit une vision de la police devant s'inscrire dans une logique de construction d'une relation de confiance entre police-population¹⁷¹. Dans ce contexte, la police tente d'établir un consensus qui consiste à favoriser et à promouvoir les comportements sécuritaires dans le but de diminuer les facteurs de risque ou d'augmenter les facteurs de protection¹⁷². Dans le contexte camerounais, la mise sur pied de la police de proximité à partir de 2008 s'est traduite par la multiplication des postes de police pour faciliter les recours et les plaintes de la population¹⁷³. Ainsi, lorsque la police participe à la résolution des problèmes avec un ensemble de partenaires, elle se montre intéressée à la qualité de vie des citoyens¹⁷⁴. Elle obtient ainsi une plus grande légitimation des actions nécessaires pour rétablir l'ordre public ; c'est le sens à donner à la police de proximité au Cameroun, depuis son émergence en 2008. Ci-après, les propos d'un commandant de brigade de gendarmerie illustrent très bien cela:

¹⁷⁰ R. Reiner, *The Politics of the Police*, Oxford: Oxford University Press, 2010, p. 43.

¹⁷¹ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 276.

¹⁷² Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 48.

¹⁷³ Zibi Jean, 50 ans, fonctionnaire de police (officier principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 14 juillet 2019.

¹⁷⁴ Kwajep Benjamin, 57 ans, Commissaire Divisionnaire de police (Directeur de la sécurité publique à la DGSN), Yaoundé, 19 juillet 2019.

Aujourd'hui la gendarmerie n'est plus ce qu'elle était à l'époque où, chaque fois que les gens voyaient le gendarme, ils fuyaient vers les brousses. Les services de la gendarmerie sont placés à la disposition des populations. Le gendarme aujourd'hui est mis à leur disposition d'une manière permanente. Ce qui signifie qu'aujourd'hui c'est le gendarme qui va vers la population pour une gendarmerie de proximité, pour leur garantir cette sécurité. N'ayez pas peur je suis là pour vous, mes portes sont ouvertes, venez vers moi, dénoncez bien sûr les brigands. C'est pour cela que vous voyez dissimulés dans toute l'étendue du territoire, du triangle national, les gendarmes. Prenons un exemple, allez au fin fond de votre village vous allez trouver les gendarmes, dans l'eau à Bakassi vous allez trouver les gendarmes, il est là pour vous, pour les populations. La gendarmerie de proximité c'est vraiment la bienvenue¹⁷⁵.

Les propos ci-dessus nous permettent donc de comprendre que, le maintien de l'ordre et de la sécurité à l'ère de la police de proximité n'est plus l'affaire uniquement de la police et ou de la gendarmerie, car il se réalise en partenariat, en concertation et en puisant dans le capital social et culturel de la population¹⁷⁶. Cette façon de procéder a permis aux FMO de mettre aux arrêts plusieurs délinquants grâce aux renseignements et à la collaboration des populations des quartiers Briqueterie et New-Bell ; c'est le cas par exemple du démantèlement d'un réseau de trafiquants de véhicules volés à la Briqueterie en mai 2008 et d'un groupe de consommateurs des substances psychotropes qui agressaient nuitamment au lieu-dit New-Bell haoussa en 2010. Qu'en est-il de dessous de la police de proximité vis-à-vis des populations ?

2- La perception populaire de la police de proximité après sa consécration comme nouveau levier dans le champ sécuritaire au Cameroun

Quelques années après sa consécration comme politique publique de sécurité par les institutions sécuritaires notamment les commissariats de sécurité publique et les brigades de gendarmerie, certains habitants de Yaoundé et Douala en avaient fait leur propre opinion sur cette nouvelle conception de la sécurisation par les FMO. En effet, après l'adoption de cette politique sécuritaire, le sentiment d'impunité n'a pas cessé de se développer chez les populations qui prenaient déjà une part importante dans la dénonciation des délinquants. Manifestement, après plusieurs cas de dénonciations suivis des arrestations, les populations locales étaient surprises de constater que, justice n'était toujours par rendue, en voyant les mêmes délinquants revenir renouer avec les mêmes activités et parfois, ces derniers conduisaient des représailles à l'endroit de leur supposé dénonciateur aux FMO pour leur mise en arrestation. C'est ainsi qu'on a enregistré de nombreux assassinats par règlement de compte au quartier New-Bell entre 2008-2014, les mêmes types de mort sont aussi à relever

¹⁷⁵ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 276.

¹⁷⁶ D. Monjardet, "La culture professionnelle des policiers", *Revue française de sociologie*, 1994, p. 35.

au quartier Briqueterie¹⁷⁷. Dès lors, le désenchantement et la réticence des populations locales face à la politique de police de proximité sont dus à la faiblesse des résultats de la police et de la gendarmerie nationale et sont renforcés par la faiblesse de l'action même de la justice¹⁷⁸. Que cela soit pour des raisons d'auteur inconnu, d'inopportunité des poursuites, etc, dans certains blocs des quartiers Briqueterie et New-Bell, et selon certaines sources judiciaires, près de 55% des "affaires", relevant de la grande délinquance, sont aujourd'hui classées sans suite¹⁷⁹. A s'en tenir à cet état de chose, on peut estimer que l'impunité à l'endroit des bandes constituées de délinquants se développent fortement, toute chose qui freine les ardeurs des populations à souscrire massivement à cette politique publique de sécurité¹⁸⁰. Plus encore, on note chez les populations une augmentation du sentiment d'isolement, de cynisme, de méfiance, etc, à l'égard des policiers et gendarmes qui constituent certes des forces classiques dans le processus d'implémentation des choix sécuritaires publics, car de plus en plus, les populations ayant parfois souscrit à la collaboration avec les FMO pour lutter contre l'insécurité se sentent abandonnées par les pouvoirs publics en cas de représailles¹⁸¹. C'est d'ailleurs ce qui remet en question la capacité des institutions sécuritaires concernées et la justice à protéger les populations appelées à les accompagner dans le cadre de la traque des inciviques¹⁸². Compte tenu de ce climat de méfiance résultant de la police de proximité, comment l'Etat va-t-il réorganiser et redéfinir les modalités d'intervention des FMO pour reconstruire une relation de confiance entre elles et les populations ?

B- La réorganisation des modalités d'intervention des FMO pour des actions sécuritaires plus éclatantes au profit des populations

A partir de 2010, les modalités d'intervention des FMO ont été redéfinies par les structures compétentes pour inclure non seulement la stabilité et la sécurité de l'Etat, mais également la sécurité et le bien-être des populations camerounaises. Cela participe de la reconnaissance du lien inextricable entre le développement et la sécurité, car la sécurité est une composante de la gouvernance qui invite à un examen public plus rigoureux des systèmes de sécurité. Les systèmes de sécurité ne permettent pas uniquement de réduire les risques de conflits. Ils permettent également de créer un environnement qui favorise le développement ;

¹⁷⁷ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 49.

¹⁷⁸ NSangou Mama, 53 ans, Avocat au Barreau du Cameroun, Yaoundé, le 19 juillet 2019.

¹⁷⁹ Amadou Awouol, 72 ans, ancien Imam de la Grande mosquée de la Briqueterie, Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹⁸⁰ D. Monjardet, "La culture professionnelle des policiers", *Revue française de sociologie*, 1994, p. 13.

¹⁸¹ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 49.

¹⁸² NSangou Mama, 53 ans, Avocat au Barreau du Cameroun, Yaoundé, le 17 juillet 2019.

c'est sans doute la raison pour laquelle les pouvoirs publics camerounais vont impulser une nouvelle stratégie d'intervention des FMO. Pour ce faire, les FMO vont désormais intervenir de la manière suivante pour asseoir une offre sécuritaire efficace aux populations :

1- La réorientation des opérations régulières des FMO dans l'exécution des politiques publiques de sécurité

Les opérations régulières ont pris une nouvelle allure dans la dynamique de la sécurisation à partir de 2010. Dès lors elles consistent à agir pour assurer la tranquillité, la paix publique et la paix sociale ; elles ont été mises en pratique dans les marchés comme Mokolo et Central respectivement dans les villes de Yaoundé et à Douala, car ces lieux de foisonnement humains ont connues des échauffourées importantes en 2010. Ce type d'intervention est aussi perçu comme des pratiques quotidiennes de sécurisation opérées par les FMO¹⁸³. Pour cela, certains policiers et gendarmes sont consacrés pour diriger la circulation, d'autres peuvent être affectés à la surveillance des bâtiments, d'autres encore à la protection des hautes personnalités du gouvernement ou du personnel diplomatique¹⁸⁴. Faut-il le rappeler, les opérations régulières conduites par les FMO sont circonscrites localement et comme telles, les unités de police et de gendarmerie engagées dans cette dynamique de sécurisation ne peuvent pas quitter le périmètre géographique auquel elles sont assignées¹⁸⁵. L'effectivité et l'efficacité desdites opérations ont été rendues possibles grâce à la régularité relative aux recrutements dans le corps de fonctionnaires de police et à la gendarmerie nationale, toute qui a permis la multiplication des unités de police et de gendarmerie au regard du nombre croissant des éléments des FMO à engager dans l'implémentation des interventions régulières pour asseoir la sécurité¹⁸⁶. Qu'en est-il des opérations dites spéciales aux fins de sécurité ?

2- La plus-value des opérations spéciales des FMO dans l'exécution des politiques publiques de sécurité

Les opérations spéciales ont de particulier leur caractère exceptionnel ainsi que le nombre d'éléments et la spécificité des unités de police et de gendarmerie engagées. En réalité, ces opérations ont remarquablement contribué dans la réduction du sentiment

¹⁸³ Zibi Jean, 50 ans, fonctionnaire de police (officier principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Mokolo, 14 juillet 2019.

¹⁸⁴ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 49.

¹⁸⁵ Monjardet, "La culture professionnelle ...", p. 36.

¹⁸⁶ Kwajep Benjamin, 57 ans, Commissaire Divisionnaire de police (Directeur de la sécurité publique à la DGSN), Yaoundé, 19 juillet 2019.

d'insécurité et le regain de confiance des populations de la ville de Yaoundé en l'occurrence vis-à-vis des FMO. A cet effet, un nombre important d'interventions conjointes des ESIR et du GPIGN dans la ville de Yaoundé ont contribué à ce regain de confiance de la police Camerounaise et d'un relatif sentiment de sécurité parmi lesquels on peut citer :

- le 22 Avril 2010, un groupe violent de malfrats opérant au quartier NGousso et ses environs a été démantelé, mais le chef de groupe le nommé Dong A Kedi Jules alias "Bafia" a pris la fuite. Il n'a suffi que quelques jours aux éléments du Divisionnaire Mvogo Jean Marc pour faire tomber le chef de groupe qui était un repris de justice¹⁸⁷ ;
- un dangereux malfrat a été neutralisé au quartier Oyom-Abang, ce dernier a été pris en flagrant délit de vol à main armée au domicile d'un inspecteur de police. 14-22 Juin 2010¹⁸⁸.
- en mars 2017, des malfrats opérant au quartier Briqueterie ont été tombés sous les mailles des éléments des ESIR et du GPIGN ; ce qui a permis aux populations dudit quartier de retrouver le sommeil, car ces délinquants majeurs leur avaient fait perdre la tranquillité et la sécurité dans le quartier¹⁸⁹.

Voilà ci-dessus déclinées quelques actions sécuritaires qui ont non seulement permis aux populations de refaire confiance à la police mais aussi d'apprécier positivement les politiques de sécurité mises en œuvre entre 2010-2017.

Ainsi, le troisième chapitre de notre thèse, au moment où il s'achève, nous permet de se rendre compte que le processus de sécurisation tel que voulu par les pouvoirs publics engage une multitude d'acteurs dont leurs rôles et stratégies y compris leur champ de compétence varient selon qu'ils soient membres de l'administration ou de la puissance publique, auxiliaires administratifs, privés, ministres de cultes. Et qu'en réalité, l'érection des forces spéciales et leur engagement dans l'implémentation des choix et stratégies sécuritaires étatiques ont permis de construire une relation de proximité et de confiance entre les FMO et les populations, compte tenu des résultats positifs enregistrés contre l'insécurité. Toutefois, il n'est pas superflu de noter qu'il en ressort qu'en matière d'implémentation des politiques publiques de sécurité, seules les FMO sont reconnues comme des acteurs pouvant procéder par une démarche répressive si celle préventive ne prospère pas pour maintenir l'ordre. Et que, les acteurs de l'administration de commandement et la CTD ont un rôle préventif dans ce domaine. Malgré tous ces efforts de sécurisation fournis par les pouvoirs publics, l'insécurité

¹⁸⁷ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 49.

¹⁸⁸ *Ibid.* p.50.

¹⁸⁹ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

ne va pas cesser de se développer au Cameroun sous une pluralité de formes, d'où la nécessité pour l'Etat camerounais de construire un réseau de partenariat international pour juguler l'insécurité dans son territoire.

**CHAPITRE IV : LES POLITIQUES SECURITAIRES AU CAMEROUN A LA
LUMIERE DE LA COOPERATION : DU CONTEXTE SECURITAIRE INTERNE
DEGRADANT A LA NECESSITE D'UNE RIPOSTE GLOBALE CONTRE
L'INSECURITE**

Au lendemain de la guerre froide, on note un relâchement remarquable des interventions militaires dans le monde : c'est une "nouvelle ère"¹ qui s'ouvre ; il s'agit de la transformation du système international qui plonge l'Afrique, à la fois, dans une spirale de luttes indépendantistes. Et quelques années après, le continent africain se retrouve dans des démarches visant l'instauration de la démocratie dans les jeunes Etats. Ce faisant, en Afrique en général et au Cameroun en particulier, l'expansion de l'insécurité et de l'anarchie côtoie l'orientation socio-économique et démocratique². De façon générale, ce retour du "chaos" se manifeste selon Mvie-Meka par :

Une grande instabilité politique, les conflits intra et interethniques, les guerres civiles, les conflits interétatiques, les guerres de ressources à l'origine des trafics en tout genre, de la criminalisation des économies nationales et de la fragilisation des Etats - terreau du terrorisme international. Au sein de ces Etats, en quasi-rupture avec les Etats, la classe politique dirigeante, les élites et les « gens ordinaires », vivent tous dans la peur des drames multiples inscrits dans la « longue durée ». Les forces de sécurité ne peuvent et ne savent pas assumer leur rôle essentiel. Elles sont, dans la plupart des cas, en rupture de confiance avec les populations qu'elles sont censées rassurer et protéger³.

C'est sans doute la raison pour laquelle, la communauté internationale va accorder une place importante aux questions sécuritaires, notamment celles relatives à la protection des hommes et des biens sous le prisme d'une riposte globale. Pour cela, les expressions ci-après : "village planétaire", "interdépendance", "monde sans frontière", "nouveau millénaire", structurent, motivent et justifient les interventions plurielles des acteurs internationaux dans le cadre de la lutte contre la fracture sécuritaire, la pacification des interactions et les pratiques sociales à travers un certain nombre d'Etats du monde. Ce qu'on puisse dire c'est qu'en réalité les institutions et l'approche des problèmes internationaux changent fondamentalement pour induire de nouvelles politiques publiques de sécurité, notamment celles liées à une coopération plus affichée sur le plan sécuritaire entre les pays du Nord et ceux du Sud. Ainsi, dans le cas camerounais, la coopération sécuritaire peut dès lors traduire une dynamique

¹ S. Yoshikazu, *Global Transformation: Challenges to the State System*. Tokyo: United Nations University Press, 1994, p.56.

² D. Kaplan "The Coming Anarchy", *The Atlantic Monthly*, February, 1994, p.76.

³ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p. 21.

concurrente et complémentaire à l'action de l'Etat dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. Aussi pouvons-nous y voir au-delà d'un modèle de cogestion sécuritaire que, les connexions internationales aux fins d'asseoir une meilleure offre sécuritaire au Cameroun désignent une fabrication multipolaire de la sécurité de l'Etat⁴. De ces considérations d'ordre général, il devient important de savoir, quelles sont les raisons et logiques qui amènent les acteurs internationaux à investir le champ sécuritaire camerounais ? Et comment est-ce que les appuis sécuritaires internationaux quels qu'ils soient ont-ils pu aider le Cameroun à mieux sécuriser ses populations et leurs biens ?

I- LE CAMEROUN POST AN 2000 : UN CONTEXTE SECURITAIRE EN DEGRADATION INQUIETANTE

Après l'an 2000 qui avait été marqué par la politique sécuritaire dite de commandement opérationnel dans les localités de Yaoundé et surtout à Douala, le Cameroun va connaître de nouvelles insécurités à partir de 2004. Ces insécurités sont liées à la contraction de l'espace géopolitique, résultat de l'accroissement des interdépendances, facilitant la propagation rapide des effets des crises sécuritaires, même lointaines, et plaçant ainsi le Cameroun et ses populations en contact direct avec les tensions et risques sécuritaires de toute nature. C'est sans doute la raison pour laquelle plusieurs zones de crise sécuritaire s'ouvrent au Cameroun et méritent une attention particulière de la part de pouvoirs publics. Ainsi, en raison des risques qu'elles (menaces sécuritaires) font peser sur l'intérêt national, il est devenu nécessaire d'engager plus de forces de maintien de l'ordre, de sécurité et de défense dans la lutte contre l'insécurité. En dehors du contexte sécuritaire interne assez tendu depuis la flambée de la grande criminalité et du grand banditisme, il faut relever que, les menaces sécuritaires inhérentes aux pays voisins (Tchad, Nigéria, RCA, Soudan, etc.) requièrent une vigilance renforcée de la part des pouvoirs publics, compte tenu de leur impact sur la paix et la sécurité au Cameroun. Ceci étant, établissons d'abord le lien entre le contexte sécuritaire interne et les crises sécuritaires rencontrées sur le plan international, avant de nous intéresser aux nouvelles politiques de sécurité sous le prisme des soutiens internationaux.

A- Un Cameroun exposé aux insécurités locales et transfrontalières

En plus du grand banditisme et de la grande criminalité que connaît le Cameroun depuis 1999, le mois d'avril 2014 marque l'entrée du Cameroun ou son exposition au terrorisme transnational. En effet, le tournant est pris dès le mois d'Avril 2014 à la suite des prises

⁴ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 386.

d'otages en territoire camerounais. Ces prises d'otages ont démontré la gravité inédite de la menace représentée par un terrorisme *djihadiste* international militarisé ayant pour épicerie le Nigéria avec des incursions sporadiques et des escarmouches aux conséquences lourdes au Cameroun, notamment dans la région de l'extrême Nord. Cette nouvelle insécurité marque une rupture dans la pensée stratégique camerounaise et dans la façon même de définir les politiques publiques de sécurité, et souligne la continuité et le lien entre les notions de sécurité et de défense. C'est la raison pour laquelle les initiatives et mesures prises afin de lutter efficacement contre cette menace persistante d'attentats partout au Cameroun et davantage dans la partie septentrionale du pays ont requis une réponse rapide de l'Etat et une complémentarité renforcée avec les autres acteurs de la sécurité notamment les forces de sécurité de deuxième et troisième catégorie (Gendarmerie et Police). Dans cette séquence de notre travail, nous allons tour à tour analyser la flambée de l'insécurité classique et l'apparition de nouvelles formes de menaces qui vont plus tard conduire à la définition de nouvelles politiques publiques de sécurité.

1- La flambée du grand banditisme et de la grande criminalité comme situations sécuritaires inquiétantes

La montée en puissance du grand banditisme et de la criminalité au Cameroun est à inscrire dans une logique transnationale qui permet de comprendre comment les activités exogènes ont structuré l'insécurité au Cameroun⁵. Manifestement, les activités dangereuses sur le plan sécuritaire international exercent une influence notoire dans le cadre de l'insécurité à l'échelle nationale. Ainsi, dans une dynamique de la mondialisation, l'interne devient de plus en plus indissociable de l'externe et on assiste à ce que B. Badie appelle "la fin des territoires"⁶.

Dans le cas d'espèce, les nouvelles insécurités qu'on note au Cameroun après l'an 2000 sont liées à la prolifération des armes, l'émergence du phénomène de "coupeurs de routes" et les débordements des guerres sous-régionales (crise socio-politique en RCA au Tchad et Nigéria, etc.). En réalité, ces situations constituent le répertoire des insécurités transnationales qui ont aidé à structurer une fracture sécuritaire sans précédent à l'intérieur du Cameroun en général et dans ses points chauds en particulier.

⁵ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p. 221.

⁶ B. Badie, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995, p. 42.

En effet, la prolifération des armes de façon frauduleuse et pour des objectifs inavoués est à l'origine de l'insécurité au Cameroun depuis les crises socio-politiques vécues par ses voisins, notamment le Tchad, la RCA, le Nigéria et éventuellement le Soudan. Ce faisant, selon le conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), ces petites armes trafiquées sont distribuées par certains acteurs politiques et rebelles auprès des populations qui sont acquises à leur cause dans le cadre d'opérations dites d'auto-défense (Séléka contre anti Balaka en RCA) ou des soulèvements contre l'ordre gouvernant. Toutes ces armes en circulation, sont exploitées pour des fins criminelles par des rebelles qui utilisent régulièrement certaines localités camerounaises comme zones de repli ou base arrière ; c'est le cas des régions de l'Est Cameroun et de l'Extrême Nord où les rebelles centrafricains, tchadiens, nigériens et soudanais avec des complicités internes sévissent régulièrement contre les populations locales. Belomo pense à ce sujet que :

La circulation des armes de petits calibres les K-47 ou Kalachnikov provenant des régions en guerre transitent vers Kousséri au nord Cameroun qui constitue une plateforme des transactions dans la sous-région. En plus, avec la porosité des frontières et la démobilisation des soldats, on dénombre à peu près 7000 tchadiens démobilisés après la guerre tchado-libyenne. Les réfugiés non désarmés qui procèdent parfois à la cession de leurs armes sont issus de plusieurs théâtres de guerres en Afrique centrale et notamment en Angola, la circulation des technologies et des experts de guerre sont autant de vecteurs de l'insécurité⁷.

A cette criminalité transfrontalière aux conséquences importantes sur le plan interne, s'ajoute l'intensification du phénomène de "coupeurs de route"⁸ qui constitue l'une des déclinaisons importantes de l'insécurité vécue au Cameroun post 2000 à une fréquence assez importante. Cette forme d'insécurité est régulièrement entretenue dans la partie septentrionale du pays par des Tchadiens, déserteurs de l'armée, partisans Abbas Kotty, implantés aux abords du Lac Tchad. Afin de garantir leur survie, ils font des incursions au Cameroun pour s'y approvisionner à bon compte⁹. Ces délinquants majeurs opèrent régulièrement dans les rives du Lac Tchad jusqu'au parc national de Waza, au Nord de Maroua, en passant par Kousséri et Logone Birni¹⁰. En effet, leur mode opératoire est le suivant : ils tendent des embuscades aux voyageurs qui souhaitent se rendre dans la partie septentrionale du pays, des marchands pour la plupart, et prennent possession de leurs biens avec ou sans violence. Ce

⁷ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 414.

⁸ A s'en tenir aux autorités camerounaises, les « coupeurs de route » sont des anciens combattants tchadiens s'associant quelquefois de nationaux qui rackettent, siphonnent et tuent les voyageurs se rendant dans la partie septentrionale du pays.

⁹ A. Ayissi, "La prolifération des armes légères et de petit calibre. Un défi majeur de paix et de sécurité", *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, n° 1, 2001, p. 167.

¹⁰ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 414.

faisant, ceux des passagers qui développent une quelconque violence face à ces bourreaux, font souvent l'objet d'un passage à tabac suivi des blessures voire d'assassinats lâches et des viols à l'endroit des femmes. Après leur forfait, ils prennent fuite, se réfugient dans les bosquets environnants et attendent les prochaines victimes. Ces violences et rackets à l'endroit des populations locales bénéficient d'une complicité interne, d'où sa quasi prolifération sur presque toute l'étendue du territoire national. En réalité, les coupeurs de route qui ont eu pour principal théâtre d'opérations le Nord Cameroun étendent leurs actions de plus en plus sur la moitié du pays. Selon Belomo, les attaques attribuées aux coupeurs de route :

Se font de plus en plus sentir dans l'ouest du Cameroun : Bafoussam, Fombot (en raison de la grande production agricole) dans le Nord-ouest, le Sud-ouest et le littoral dans la région de Douala et du Mungo car ces zones connaissent une forte concentration en termes de transactions commerciales. Leurs itinéraires sont les tronçons Yaoundé-Douala, Douala-Bamenda, Douala-Bafoussam et le grand nord. Du fait du désengagement de l'Etat en matière de sécurité à Douala, cette ville se retrouve être au centre de toutes ces manœuvres¹¹.

Plus encore, en mai 2014, les coupeurs de route ont attaqué à l'Est Cameroun, plus précisément la localité de Garoua Boulai, zone frontalière à la RCA. Comme nous l'avons déjà relevé plus haut, cette flambée de l'insécurité a des origines exogènes mais engendre des conséquences lourdes sur le plan endogène, car ces bandits sont des expatriés d'origine centrafricaine bien que bénéficiant d'une complicité interne. Ayant fait usage d'armes de guerre contre leurs victimes camerounaises, les pouvoirs publics camerounais ont estimé qu'il s'est agi d'anciens soldats tchadiens qui ont aidé François Bozizé à s'installer au pouvoir à Bangui il y a quelques années¹². Afin de trouver des solutions face à cette insécurité qui fragilise de plus en plus la paix et la sécurité des personnes au Cameroun et dans la sous-région, une rencontre a été organisée à Maroua entre le Cameroun et le Tchad et des travaux de la commission *ad hoc* de sécurité entre le Cameroun et la Centrafrique tenus à Bertoua concernant la sécurité le long de la frontière en décembre 2005 ont eu lieu¹³. Malgré ces initiatives visant à réduire l'insécurité dans cette localité, les coupeurs de route vont encore attaquer le maire et par la suite le sous-préfet de l'arrondissement de Magba (frontalier à la région de l'Est) dans le département du Noun.

¹¹ Ayissi, "La prolifération des armes légères et de petit calibre...", p. 167.

¹² Cameroon Tribune, 13 décembre 2005. Cité par P.C. Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun", Thèse de Doctorat en Science politique, Université Montesquieu Bordeaux IV, Centre d'études d'Afrique noire, 200, p. 416.

¹³ E. Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p. 222.

Le Professeur Saïbou Issa au sujet de l'histoire du banditisme de grand chemin et de son évolution à travers l'étendue du territoire national, explique que :

Si certains sites comme Zigue-Zizague au Cameroun ont été des lieux privilégiés pour les formes violentes d'accumulation, (grâce à la circulation des armes légères, de mercenaires et de personnels militaires sur la frontière Tchad-Cameroun), les réseaux d'accumulation ont migré et se sont reconstitués dans de nouvelles zones en fonction de l'exploitation pétrolière et du projet d'oléoduc (Cameroun, Centrafrique et frontière méridionale du Tchad). Toutes ces activités génératrices de ressources expliquent les nouveaux modes d'accumulation, de prélèvement et de rapports économiques basés sur les razzias, la criminalité et le grand banditisme¹⁴.

C'est ainsi qu'en accordant plus d'attention en termes de stratégies de riposte face à l'insécurité à l'Extrême Nord qui partage une frontière qui connaît une porosité importante avec le Tchad et surtout à cause de l'enjeu que constitue le pipeline Tchad-Cameroun, les coupeurs de route vont contre toute attente ériger la frontière Cameroun-Centrafrique de Garoua Boulai en un nouvel espace d'exercice du grand banditisme et de la criminalité. Ainsi, Les voitures volées dans l'espace national sont reconfigurées dans les heures qui suivent au quartier Briqueterie à Yaoundé¹⁵, ce qui empêche la police de pouvoir les identifier. Aussi ajoute-t-il :

Ensuite, elles sont acheminées vers l'est du Cameroun et sont vendues en Centrafrique où des « preneurs » les attendent. Le trafic d'ossements se situe aussi dans la continuité de cette criminalité transnationale. Quelquefois, les bandits procèdent soit à l'exhumation des corps qu'ils volent dans des caveaux, soit à des enlèvements suivis des meurtres. Ils déclarent vendre les ossements à certains expatriés occidentaux venus exceptionnellement pour ce trafic ou à une catégorie de personnes impliquées dans des pratiques occultes¹⁶.

Les politiques publiques mobilisées à l'effet de réduire cette insécurité ont été pour l'essentiel confiées à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), l'une d'importantes direction de la DGSN, en matière de la lutte contre l'insécurité transfrontalière. Pour ce faire, elle va s'employer à surveiller les communautés étrangères (Centrafricains, Tchadiens et Nigériens) installées dans les métropoles et autres localités camerounaises comme Yaoundé et Douala¹⁷. Toutefois, ces initiatives sécuritaires n'ont pas permis de circonscrire et de lutter efficacement contre l'insécurité sous le prisme du grand banditisme et de la criminalité transfrontalière à cause du système de corruption qui permet à certains ressortissants étrangers

¹⁴ Saïbou, "L'embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad ", p. 82.

¹⁵ *Ibid.* p. 80.

¹⁶ *Ibid.* p. 83.

¹⁷ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé...", p. 49.

d'obtenir des cartes d'identité nationales, toute chose qui amplifie l'inefficacité des forces de police dans leurs efforts de lutte contre l'insécurité transnationale avec des corollaires très insidieux au Cameroun en matière de la paix et de la sécurité des populations et leurs biens. Après la période de l'insécurité vécue dans certaines localités au Cameroun par l'entremise de vecteurs internationaux en complicité avec des agents nationaux, comment le Cameroun va-t-il vivre la fatidique épreuve du terrorisme international porté par *Boko haram* ?

2- Le terrorisme islamiste de *Boko haram* ou l'élargissement de la fracture sécuritaire au Cameroun

Historiquement, la secte islamiste *Boko haram* a commencé à attirer l'attention des pouvoirs publics camerounais à partir de la présence de ses premiers indices en 2009, lorsque les rescapés de cette entreprise terroriste, fuyant les affrontements avec les forces de sécurité nigérianes, ont transité et ont fait des localités du corridor frontalier avec le Nigeria, notamment Fotokol, Mora, Maroua, Kousseri, Amchidé, Kerawa, Djibrilli, Bornori, Tolkomari, Kolofata¹⁸ leur zone de repli et plus tard une sorte de base arrière ou cellule dormante. Dès 2011, et par l'entremise d'un réseau d'imans locaux, de prédicateurs itinérants, de jeunes boursiers camerounais recrutés parfois depuis le Nigeria et le Soudan, *Boko haram* se lance dans une campagne de propagande et de recrutement dans les départements du Mayo Sava, Mayo Tsanaga, Logone et Chari¹⁹. Selon un bilan dressé par International Crisis Group (ICG) en novembre 2016, entre 3500 et 4000 Camerounais, des hommes en particulier, ont rejoint *Boko Haram* pour des raisons diverses : opportunisme, fanatisme, vengeance personnelle, goût de l'aventure. Certains l'ont rejoint par contrainte, à la suite d'enlèvements estimés par *International Crisis Group* (ICG) à plus de 1000 depuis 2014²⁰. Le département de Mayo-Sava est perçu comme le plus important foyer de recrutement des membres de cette secte islamiste (*Boko haram*), mais les autres départements frontaliers (Mayo Tsanaga, Logone et Chari) et les villes comme Maroua et Kousseri ont également beaucoup contribué en hommes²¹. Les propos ci-après renseignent également sur l'augmentation des effectifs des membres du *Boko haram* dans la partie septentrionale du Cameroun :

¹⁸ J. V. Ntuda Ebode, (dir), "Le conflit Boko Haram au Cameroun Pourquoi la paix traîne-t-elle ?", *Friedrich Ebert Stiftung*, Yaoundé (Cameroun), 2017, p.7.

¹⁹ *Ibid.* 2017, p.8.

²⁰ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité ...", p. 13.

²¹ *Ibid.* p.14.

Profitant de la vague de réfugiés qui arrivent au Cameroun dès 2012, les éléments de *Boko Haram* venus du Nigéria voisin s'y sont infiltrés et ont engagé des activités de propagande et d'implantation de cellules dans l'Extrême-Nord. Des attaques isolées et très localisées ont été enregistrées la même année sur la ligne frontalière située entre Dabanga, Fotokol, Makari, et Kousseri ; suivies entre 2013 et 2014 d'une vague d'enlèvement d'expatriés occidentaux et d'élites locales. Le gouvernement Camerounais resté attentiste au départ, devant cette menace nouvelle parfois perçue comme un problème nigéro-nigérian, a dû sortir de sa réserve pour déclarer officiellement la guerre à *Boko Haram* en mai 2014²².

Au regard de ce qui précède, l'élargissement de la fracture sécuritaire au Cameroun a été davantage perceptible après une première attaque de la secte islamiste *Boko haram* sur la localité frontalière d'Amchidé en avril 2012 et l'enlèvement de la famille française Moulin-Fournier en février 2013. Après ces attaques sporadiques, l'activité de *Boko Haram* est devenue particulièrement intense dans la région de l'Extrême-Nord Cameroun. Ainsi, sont à mettre à leur actif : les enlèvements, les attaques de villages, les attentats-suicides, les embuscades contre les forces armées, le trafic d'armes entre le Tchad et les territoires sous son contrôle au Nigeria ; toute chose qui va entraîner une nouvelle définition des politiques sécuritaires par l'Etat du Cameroun.

Dans une dynamique de reconfiguration des forces de défense et de sécurité, afin de faire face à cette nouvelle flambée de l'insécurité, l'Etat du Cameroun va réagir en fin mai 2014 consacrant des renforts substantiels, notamment l'implication des éléments de l'unité d'élite de l'armée, le Bataillon d'intervention rapide (BIR), qui sont déployés dans l'Extrême-Nord,²³ en renfort aux FMO présentes sur le terrain depuis des années, à travers les commissariats de sécurité publique et les brigades de gendarmerie. Plus encore, par décrets promulgués le 14 août 2014, le président Paul Biya décide de scinder la troisième région militaire interarmées, basée à Garoua, et de créer une quatrième région, basée à Maroua, chef-lieu de l'Extrême-Nord, ainsi la création par décret d'une nouvelle légion de gendarmerie²⁴. Par contre, la décision de mener des patrouilles conjointes avec le Nigeria le long de la frontière commune, prise lors du sommet de Paris du 17 mai 2014²⁵, ne semble pas avoir été davantage mise en œuvre que celle d'octobre 2012 prise par Niamey et Abuja.

A partir du 17 janvier 2015, après la prise de Baga et la menace accrue de *Boko haram* sur les quatre pays se partageant le lac Tchad, Yaoundé autorise l'armée tchadienne à pénétrer

²² Ntuda Ebode, "Le conflit Boko Haram au Cameroun...", p.7.

²³ L'armée camerounaise poursuit son déploiement dans le nord du pays, RFI, 29 mai 2014.

²⁴ Le Cameroun se dote d'une 4ème région militaire interarmées à Maroua, 237online (Yaoundé), 15 août 2014.

²⁵ Libye, Mali, Cameroun, Centrafrique... l'effet domino du terrorisme, *Jeune Afrique*, 4 juin 2014.

sur son territoire²⁶ au moyen d'un droit des poursuites. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, Yaoundé donnait ainsi son feu vert à un déploiement des troupes étrangères sur son sol. Mais, malgré quelques combats au Cameroun, l'objectif des forces tchadiennes n'était d'utiliser ce pays que comme marchepied et base arrière en vue d'affronter *Boko haram* au Nigeria. Les derniers soldats tchadiens se sont retirés du territoire camerounais le 7 novembre 2015²⁷. A la différence des forces nigériennes, l'armée camerounaise ne semble, à aucun moment, avoir accompagné sa consœur tchadienne en territoire nigérian. Par contre, elle a pilonné des positions de Boko haram en territoire nigérian, notamment la localité de Kerawa, dont la localité homonyme, mais située du côté camerounais de la frontière, était passée brièvement sous le contrôle du groupe armé²⁸.

Parmi les autres mesures prises par Yaoundé pour contrer *Boko haram*, nous avons la promulgation d'une nouvelle loi anti-terroriste par le président Biya le 23 décembre 2014, après son adoption par le parlement, au début du même mois. Elle étend les condamnations à la peine de mort à de nombreuses infractions, telles le financement ou le blanchiment du produit des actes de terrorisme ou même les perturbations des services publics²⁹. L'opposition politique et une partie de la société civile camerounaises ont dénoncé cette législation, car pour elle, celle loi est antidémocratique et liberticide³⁰. Par ailleurs, une série de décisions rendues publiques à la fin juillet 2015, concernaient principalement l'Extrême-Nord, notamment l'interdiction de la *burqa*³¹, la restriction de la circulation des motos, la fermeture des débits de boisson en soirée, le renforcement des contrôles et de la surveillance des mosquées³².

Malheureusement, les attaques de *Boko haram* sur le sol camerounais n'ont pas cessé en 2015. Après le massacre d'une centaine de civils le 4 février dans la localité frontalière de

²⁶ L'armée tchadienne poursuit son déploiement au Cameroun pour lutter contre Boko Haram, *Jeune Afrique*, 20 janvier 2015.

²⁷ Lutte contre *Boko Haram* : le Tchad retire ses troupes du sol camerounais, *Le Point*, 9 novembre 2015.

²⁸ Douworé Ousmane, Boko Haram : L'armée camerounaise bombarde Kerawa, camer.be citant L'Œil du Sahel, 12 septembre 2015, Assanatou Baldé, Cameroun : l'armée reprend de *Boko*.

²⁹ Projet de loi portant répression des actes de terrorisme, *Jeune Afrique*, non daté ; Germain-Herve Mbia Yebega, *Terrorisme et contre-terrorisme en Afrique centrale (Tchad et Cameroun)*, GRIP-DGRIS, 22 janvier 2015.

³⁰ Cameroun: l'opposition dénonce une loi antiterroriste liberticide, RFI, 12 décembre 2014 ; Cameroun : Paul Biya accusé d'instrumentaliser une loi antiterroriste à des fins politiques, *Jeune Afrique*, 16 janvier 2015.

³¹ Voile porté régulièrement par les femmes musulmanes, et soupçonné en période de crise sécuritaire, par les autorités administratives et sécuritaires comme outil utilisé par les femmes kamikazes pour dissimuler les engins explosifs.

³² Terrorisme : les 9 mesures phares prises par le Cameroun pour se protéger de Boko Haram, *Jeune Afrique*, 29 juillet 2015.

Fotokol³³ la pire tuerie commise par le groupe armé au Cameroun, le rythme des attaques et le nombre de victimes a connu une diminution importante par rapport à l'année précédente. Selon un décompte de l'hebdomadaire camerounais "L'Œil du Sahel", 106 attaques ont été enregistrées dans l'Extrême-Nord dans les six mois entre avril et septembre 2015. Elles se sont déroulées dans cinq des six départements de la région, mais surtout dans le Mayo-Sava et le Logone et Chari, frontaliers du Nigeria. Elles ont provoqué la mort de plus de 200 personnes, dont une dizaine de militaires camerounais et quelques 40 insurgés, mais aussi celle de nombreux bergers, attaqués pour leur voler leur bétail³⁴. Face à cette montée en puissance de la violence structurée par le terrorisme, de nouvelles politiques publiques seront mises sur pied. De quoi s'agit-il ?

B- L'érection des politiques sécuritaires de lutte contre le grand banditisme et le terrorisme au Cameroun

Au Cameroun, les politiques sécuritaires de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité des années 2000 interviennent comme une volonté des pouvoirs publics visant à stabiliser leur système politique qui a commencé à vivre une fracture supplémentaire de l'offre de sécurité dans certaines localités camerounaises (Yaoundé, Douala, Maroua, Bertoua), à laquelle s'ajoutent les séquelles des affres de la conjoncture politique des années 90. Ainsi, on peut dire sans risque de se tromper que, la définition de nouvelles politiques publiques de sécurité est consubstantiellement liée à l'émergence d'un problème public. Il nous revient donc ici, de montrer comment les autorités politiques camerounaises se sont saisies de la question de l'insécurité structurée par le grand banditisme et la grande criminalité. Autrement dit, nous allons analyser les politiques de lutte contre le grand banditisme moyennant la gestion politique de ladite situation, ceci à travers les mesures sécuritaires prises par l'Etat. Cette politique de sécurité est aussi l'émanation d'une collaboration entre une pluralité d'acteurs, notamment les administrations, les FMO et les tierces personnes. Il s'agit également des mesures sporadiques, qui sont quasi permanentes en fonction de l'utilité et de la nécessité³⁵. Pour ce faire, il nous semble judicieux, dans le cadre de l'analyse de politiques publiques de lutte contre le grand banditisme et de la grande criminalité de s'intéresser à sa perception par les pouvoirs publics. En ce qui concerne la problématique du terrorisme structuré par *Boko haram*, nous allons nous intéresser aux

³³ Cameroun: Fotokol sous le choc après l'attaque sanglante de Boko Haram, RFI, 6 février 2015.

³⁴ Cameroun: Le bilan des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord d'avril à septembre 2015, 237 online, citant L'Œil du Sahel, 20 octobre 2015.

³⁵ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 422.

politiques publiques sécuritaires mobilisées contre les crises et menaces graves et les pratiques sécuritaires camerounaises développées dans le cadre du maintien de l'ordre et la sécurité intérieure en situation de terrorisme transfrontalier, car en réalité, l'intrusion de *Boko haram* au Cameroun a favorisé le renouvellement de la logique et de la gouvernance sécuritaire à travers la multiplication d'acteurs de sécurité³⁶.

1- La lutte contre le phénomène de grand banditisme et la grande criminalité par l'entremise de politiques sécuritaires particulières

Au regard de la montée en puissance du grand banditisme et de la grande criminalité, des politiques publiques sécuritaires très particulières avaient été définies par les autorités camerounaises et mises sur pied par une pluralité d'acteurs afin de contenir ces fléaux et de gouverner efficacement la lutte contre l'insécurité en général. Les pouvoirs publics s'y sont investis avec rigueur et vigueur parce que ces deux phénomènes donnent un sens à la gouvernance politique et la stabilité de l'Etat.³⁷ Ainsi, les actions publiques sécuritaires initiées afin de lutter contre ces insécurités grandissantes s'articulent autour de quatre résolutions majeures à savoir : le remaniement du dispositif sécuritaire et la réorganisation de l'armée, la constitution des corps d'élite tant dans la police que dans l'armée, la définition et l'élaboration des mesures sous-régionales de riposte et la création de nouveaux commissariats et en l'élimination physique des malfrats³⁸.

Les mesures ci-dessus constituent la stratégie de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité prise par les autorités locales. Toutefois, suite aux inquiétudes exprimées par les puissances étrangères et partenaires (France, USA, etc.) du Cameroun, on assiste à un léger changement du dispositif sécuritaire³⁹. Manifestement, le remaniement effectué par le président de la République à la tête de la DGSN et l'installation d'un dispositif de sécurité dans certains quartiers résidentiels de la ville à l'instar de Bastos où résident les diplomates accrédités à Yaoundé et les hautes personnalités de l'Etat, sont l'expression même de la réorientation stratégique de la lutte contre l'insécurité par les pouvoirs public. Belomo dit à ce sujet de redéploiement stratégique que :

³⁶ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun en situation de terrorisme de Boko Haram...", p. 13.

³⁷ Chouala, "Criminalité organisée...", p.13.

³⁸ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 424.

³⁹ Chouala, "Criminalité organisée...", p.14.

La mise en œuvre de nouvelles politiques de lutte contre la criminalité s'illustre par l'instauration d'un commandement opérationnel à Douala, l'instauration de l'opération dite « Vautour » à Yaoundé ainsi que l'intensification des contrôles de police dans cette ville. Yaoundé semblait être en état de siège. De nombreux barrages mixtes comprenant la police, la gendarmerie et l'armée sont érigés dans toute la ville. Une insécurité naît du fait que les policiers vont de plus en plus tirer sans sommation sur les présumés bandits en pleine ville et pendant les périodes d'activité. On assiste à la capture et à la médiatisation des exploits de la police et de la gendarmerie¹. Cameroun Tribune du 16 mars 2000 explique que les rafles perpétrées dans les quartiers ont permis de « saisir d'importantes quantités d'armes dans les maisons ». L'action et la mise en scène de l'Etat dans la tentative de répression du grand banditisme permet de redorer l'image du pouvoir qui semblait déjà en faillite par le phénomène de grande criminalité⁴⁰.

Plus encore, après l'affaire des neufs disparus de Bépanda et celle de l'incendie de la soute, le Président de la République procède à une réorganisation au sein de l'armée ainsi qu'il suit :

Dans l'armée, et en ce qui concerne la première région militaire, René Claude Meka est nommé commandant général de brigade ;

En ce qui concerne la deuxième région militaire, Camille Nkoa Atenga est nommé commandant général de brigade tandis que Philippe Mpay rejoint la sixième région militaire.

Grâce à cette politique de nomination d'officiers supérieurs des forces armées en situation de crise sécuritaire dans les postes saillants et stratégiques, l'appareillage sécuritaire a été conséquemment constitué pour permettre la restauration de l'autorité de l'Etat⁴¹. Aussi faut-il noter que ces politiques de sécurité étaient également structurées par la nécessité de garantir et de protéger les intérêts des puissances étrangères (France, USA, Royaume uni, etc.) présentes au Cameroun par l'entremise des firmes multinationales telles que Orange, Total, Guinness et les représentations diplomatiques accréditées au Cameroun qui étaient toutes tenues et inquiètes par la gravité de la situation sécuritaire du pays. Par ailleurs, il faut voir en ces nouvelles politiques publiques de sécurité le début d'interférence ou de l'intensification de la coopération sécuritaire entre le Cameroun et plusieurs partenaires internationaux. En clair, l'instauration de ces politiques de sécurité post 2000 obéit donc à la logique de la *real politics*, ouvrant des nouveaux domaines d'intervention au Cameroun pour les puissances occidentales qui sont aussi des bailleurs de fonds⁴².

Dans le même ordre d'idées, la multiplication des centres opérationnels et unités d'intervention de la police et de la gendarmerie dans plusieurs localités camerounaises

⁴⁰ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 425.

⁴¹ J.F. Bayart, "Le crime transnational et la formation de l'Etat", *Politique Africaine*, n° 93, 2004, p. 93.

⁴² B. Badie, *Le développement politique*, Paris, Economica, 1988, p. 202.

constitue les politiques de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité dans toute l'étendue du territoire national et davantage dans les points chauds. Pour ce faire, la France a aidé le Cameroun à créer à Yaoundé et à Garoua des Centres Opérationnels de Gendarmerie (COG)⁴³. Ces nouveaux centres spéciaux devant veiller à la sécurisation des personnes et des biens sont dotés de numéros verts, notamment le 13 et les 113⁴⁴. Plus encore, le Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GPIGN) a connu une augmentation significative des éléments qui le constituent, et a intensifié la lutte contre le grand banditisme et les "coupeurs de route" qui constituent l'essence de sa création.

Dans le corps des fonctionnaires de police, le Groupement Spécial Opérationnel (GSO) et les ESIR constituent les unités d'élite de la police ayant une présence et des matériels sophistiqués dans le cadre de la lutte contre la poussée du grand banditisme et de la grande criminalité. Pour cela, le DGSN avait mis des numéros verts, notamment le 17 et 117 permettant aux populations de les saisir en cas d'agression ou de commission d'actes de grande délinquance.

Toujours en rapport avec la nécessité de garantir la sécurité des personnes et des biens partout au Cameroun, le Bataillon Léger d'Intervention (BLI) constitue le corps d'élite de l'armée dont la mission a été la lutte contre le grand banditisme, notamment les "coupeurs de route" et la grande criminalité. Transformé en Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) en 2001, il est devenu une force préto-présidentielle et une unité d'élite de défense et de sécurité dans toute l'étendue du territoire national⁴⁵. Grâce à son effectif devenu important par l'entremise de 700 nouvelles recrues de février 2006, le BIR s'est posé sur le plan factuel en février 2008 davantage comme une force de sécurité. En effet, les éléments qui constituent cette unité d'élite ont travaillé à atténuer les manifestations et soulèvements populaires contre la vie chère, dont les manifestations étaient les casses, les incendies, les violences, la mort et la désolation dans les différentes villes camerounaises⁴⁶. En effet, tout est parti d'un mot d'ordre de grève de syndicats nationaux de transporteurs urbains et interurbains. Ils se plaignaient des difficultés relatives aux conditions de l'exercice de la profession de conducteur de taxi, de moto et autres ; notamment l'augmentation des prix des carburants à la pompe⁴⁷. Une pratique conforme à la loi, dont l'objectif est d'essayer d'arracher des concessions au gouvernement qui

⁴³ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 426.

⁴⁴ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, 2007, p. 71.

⁴⁵ Onambélé Mendounga Guy Hervé, 37 ans, Chef de bataillon au BIR, Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁴⁶ Il s'agit là d'une description sommaire de la crise socio-économique de février 2008 que le Cameroun a connu.

⁴⁷ Mouchili Mama, 45 ans, transporteur interurbain, Yaoundé, 20 juillet 2019.

n'avait pas fermé les voies du dialogue. Prenant prétexte de ces négociations qui savent s'accommoder de longueurs voire de rebuffades, des jeunes "manipulés" ont pris le contrôle de certains arrondissements de Douala aux premières heures du 25 février. Ils ont continué à tisser la toile de la violence à travers le pays, touchant 31 villes tuant 40 personnes dont 30 dans le littoral. Même Yaoundé la capitale, inattaquable pendant les années de braise n'a pas été épargnée. Ses habitants surpris et choqués ont assisté impuissants à la furie de casseurs et pilliers⁴⁸. Les Forces de sécurité dont les policiers et gendarmes interviennent avec des camions à eau, gaz lacrymogènes et tirs de sommation pour disperser les manifestants, les jeunes répliquant avec des cailloux et gourdins⁴⁹. Un grave acte de provocation qui a amené le chef de l'Etat à sortir de sa réserve et à avertir que le désordre ne passera pas à travers une déclaration forte le 27 février, en ces termes : "Tous les moyens légaux seront mis en œuvre pour que force reste à la loi". La fermeté du chef de l'Etat couplée à la descente sur le terrain de renforts des Forces Armées en l'occurrence le Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) a permis d'interpeller et de mettre à la disposition de la justice de nombreux auteurs de troubles et, ce faisant, de restaurer la paix sur l'ensemble du territoire national⁵⁰.

Dans le même ordre d'idées, rappelons que, la lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité par l'entremise de politiques sécuritaires particulières a conduit sur le plan sous-régional à la prise des mesures sécuritaires sous-régionales. Pour ce faire, le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique ont envisagé la constitution de brigades mixtes, composées d'éléments originaires des trois pays afin de juguler ce phénomène⁵¹. A cet effet, la République Centrafricaine a mis en place l'Office Central de Répression du Banditisme (OCRB). Le président tchadien quant à lui a signé un décret en janvier 2004 autorisant l'exécution des voleurs au Tchad. En plus, une unité spéciale nommée Recherche, assistance, intervention, dissuasion (RAID) a été créée⁵².

Dans la même perspective, de nombreux commissariats de sécurité publique sont créés notamment à Yaoundé. Il s'agit du commissariat de la Cité Verte, du commissariat de sécurité publique du 18 ème à Ngoussou, etc. Bien que n'ayant pas enregistré des faits d'armes importants dans la lutte contre l'insécurité, ces institutions sécuritaires qui ont eu toutes un

⁴⁸ Eyebe Antoine, 48 ans, adjudant-chef au BIR, Yaoundé, 20 juillet 2019.

⁴⁹ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁵⁰ T. Zang, "Le code de conduite des forces de défense et de sécurité : un outil pour renforcer les relations civilo-militaires en Afrique", *Politique africaine*, n° 26, mars 2010, p.34.

⁵¹ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 427.

⁵² *Ibid.* p. 428.

besoin en effectif, ont contribué également à mettre en œuvre une politique de recrutement dont l'objectif est d'atténuer les tensions sociales provoquées par le chômage que connaît l'Etat du Cameroun⁵³.

D'emblée, les politiques publiques de sécurité les plus radicales auront été l'élimination physique des bandits. La mise en déroute et les arrestations des grands gangs par les opérations de bouclage et les embuscades ont dans la plus part de cas conduit à la neutralisation et à l'élimination physique des présumés bandits, sans jugement préalable⁵⁴. Belomo fait observer que :

Un exemple d'application de la politique de lutte contre le grand banditisme est la tentative de sécurisation du marché Mokolo. Ce marché est le plus grand marché du secteur informel au Cameroun. Il comprend tous les « cadets sociaux ». On a embauché des vigiles dans les années 2000, qui avaient pour ordre de procéder aux rafles, aux arrestations, voire de tuer les bandits. Depuis lors, on constate une légère diminution de la délinquance et du banditisme dans ce marché⁵⁵.

De tout ce qui précède, on peut dire que, les démarches déclinées ci-dessus constituent les politiques publiques de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité au Cameroun pendant la période post 2000. Toutefois, ces politiques relèvent du bricolage et surtout de réflexes d'un Etat en cours de démocratisation face au problème de l'insécurité. Ceci étant, que feront les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre la secte islamiste *Boko haram* ?

2- La consistance des politiques publiques de sécurité au Cameroun en situation de terrorisme de *Boko Haram*

A partir d'avril 2012, le Cameroun est entré dans une situation sécuritaire marquée par l'effectivité du terrorisme transnational sur son sol. Ainsi, l'avènement du terrorisme transfrontalier au moyen des incursions répétitives de la secte islamiste *Boko haram* au Cameroun en général et en particulier dans la région septentrionale⁵⁶ a favorisé le renouvellement de la gouvernance sécuritaire par l'intermédiaire de la pluralisation d'acteurs de la sécurité et la lente et imparfaite démonopolisation étatique sur la question⁵⁷. Pour ce faire, les autorités camerounaises ont pris l'option de faire des concessions moyennant une

⁵³ Ndeffo Noubissi, "Police et société...", p.78.

⁵⁴ T. Zang, "Le code de conduite des forces de défense et de sécurité : un outil pour renforcer les relations civilo-militaires en Afrique", *Politique africaine*, n° 26, mars 2010, p.35.

⁵⁵ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 429.

⁵⁶ *Boko Haram* est au Cameroun depuis au moins 2011 à travers un réseau important de *djihadistes* de ce groupe terroriste à l'Extrême-Nord du Cameroun. Mais ses premières attaques datent d'avril 2012.

⁵⁷ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun...", p. 2.

restructuration des politiques publiques de sécurité stato-centrées et en acceptant un accompagnement en la matière. En clair, il s'est agi d'accepter et de consacrer un soutien dans le cadre de la lutte contre *Boko haram* à savoir : un accompagnement structuré par l'adoubement et l'exploitation de la générosité des groupes d'auto-défense qui s'activent sur le terrain⁵⁸ et non sans oublier les appuis internationaux en la matière.

Manifestement, les attaques de la secte islamiste *Boko haram* au Cameroun ont occasionné un changement fondamental en matière de définition, d'orientation et d'implémentation des politiques publiques de sécurité. Perçu au départ comme un problème Nigéro-nigérian, la nébuleuse *Boko haram* a exprimé sa volonté de s'accaparer d'un morceau de territoire camerounais pour étendre l'assise de son califat depuis le Nigeria⁵⁹, toute chose qui a poussé les autorités camerounaises à revoir sa pensée stratégique. Ce revirement de stratégie sécuritaire est intervenu après un moment d'hésitation de la part de l'Etat du Cameroun marqué par sa non proactivité car, cette crise sécuritaire comme nous l'avons déjà dit au départ était davantage considérée comme un problème nigéro-nigériane. Compte tenu de la gravité de la situation, l'Etat camerounais a opté pour un changement de pratiques sécuritaires en prenant des mesures fortes renforçant les missions gendarmes et la centralité de l'Etat dans la gestion de la crise sécuritaire qu'imposait cette secte terroriste⁶⁰.

Le renforcement des politiques publiques de sécurité est devenu une impérieuse nécessité au mois d'Avril 2014 après l'enregistrement de premières prises d'otages en territoire camerounais⁶¹. Plus encore, le Cameroun au moyen de ses institutions de sécurité, s'est mobilisé suivant une logique de crise qui impose un peu d'autoritarisme et une démonstration hégémonique de force. Dans cet élan de sécurisation en temps de crise, les autorités ont vite consacré une loi assez controversée⁶² par une certaine classe politique et la société civile. En effet, la psychose générale et les traumatismes causés par les incursions sporadiques et accélérées la secte islamiste ont facilité la légitimation et emporté la souscription et l'adhésion populaire⁶³ vis-à-vis des mesures prises par le gouvernement relatives au maintien de l'ordre

⁵⁸ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun...", p. 2.

⁵⁹ A. Higazi, "Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigeria", *Politique Africaine*, n°130, 2013, p.148.

⁶⁰ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun...", p. 13.

⁶¹ En effet, les éléments de la secte islamiste *Boko haram* avait procédé à l'enlèvement de la famille française Moulin-Fournier en avril 2014.

⁶² C'est la loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme. Cette loi prévoit notamment la peine de mort pour toute personne reconnue coupable d'actes terroriste et institue une telle procédure devant le tribunal militaire.

⁶³ Hassenteufel, "Les groupes d'intérêt dans l'action publique...", p. 155.

et de la sécurité. Bien évidemment, les exactions de *Boko haram* ont justifié voire légitimé l'extension des mécanismes d'exercice de la puissance publique camerounaise sur le fondement d'un argumentaire sécuritaire⁶⁴. En réalité, la loi antiterroriste de décembre 2014 consacre comme en 1962 la répression ou le monopole de la violence légitime que détient l'Etat comme un moyen essentiel dans la résolution des problèmes sécuritaires moyennant une forte implication voire un pilotage centraliste et monopoliste de l'action publique sécuritaire au Cameroun⁶⁵. Ce faisant, la lutte contre *Boko haram* a également connu la contribution des acteurs privés encadrés par les pouvoirs publics, agrandissant de fait le pouvoir sécuritaire de l'Etat, par la mise sur pied de nouvelles institutions sécuritaires avec pour mission le renforcement de la position centrale de l'Etat dans la gouvernance sécuritaire⁶⁶ dans les localités où sévissent les attaques terroristes.

A s'en tenir aux descriptions ci-dessus, il y a lieu de relever que, les actions sécuritaires dressées contre les attaques terroristes conduites par *Boko haram* sur le Cameroun marquent une rupture dans l'aménagement de son architecture sécuritaire tant au niveau des zones-sièges de *Boko haram* qu'à l'échelle de tout le Cameroun.⁶⁷ Comment s'est concrètement organisée la riposte sécuritaire sous *Boko haram* ?

Dans la dynamique de la lutte contre *Boko haram*, la politique publique de l'ordre et de la sécurité a connu une pluralité d'acteurs de l'ordre et de la sécurité qui incarnent la puissance publique. Ainsi, la consécration d'une multitude d'intervenants dans le champ sécuritaire a conduit à l'élargissement des activités des acteurs privés dans le cadre de la réalisation de la sécurité des personnes et de leurs biens dans un contexte terroriste qui place le Cameroun dans une difficulté à concilier l'ordre sécuritaire et l'ordre politique. On peut y voir également une plus ou moins désacralisation du principe selon lequel l'ordre et la sécurité sont et demeurent une fonction régaliennne de l'Etat au Cameroun⁶⁸, tels qu'ils ont été perçus dans sa structuration historique. C'est sans doute la raison pour laquelle, la problématique de la sécurisation des personnes et des biens intègre une collaboration entre les administrés et les gouvernants au Cameroun, afin de structurer un ordre sécuritaire efficace par l'érection d'un pacte de confiance entre les pouvoirs publics, les FMO et les populations. Ainsi, le Président Paul Biya appelant à une "riposte globale" dans le cadre de la lutte contre

⁶⁴ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun...", p. 4.

⁶⁵ *Ibid.* p.5.

⁶⁶ P.E. Batchom, "La guerre civile "transfrontalière" : note introductive et provisoire sur les fortunes contemporaines de la guerre civile", *Politique et Sociétés*, vol. 35, n° 1, 2016, p.103.

⁶⁷ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun...", p. 5.

⁶⁸ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 226.

Boko haram, structurait de fait une production sécuritaire au Cameroun à travers laquelle, toutes les forces vives doivent considérer *Boko haram* comme un ennemi à abattre à tout prix. Et suivant cette logique, cette entreprise terroriste fait office de "corps étranger" qu'il convient d'extirper d'une société camerounaise éprise de paix et très attachée à la laïcité républicaine⁶⁹. Dans le cadre de l'implémentation de cette politique sécuritaire, Nwatchock nous fait observer que :

Les autorités vont mobiliser un registre discursif affectif et psychologique, dont la finalité est d'accomplir l'intériorisation populaire d'une lente reconstitution des pratiques sécuritaires au Cameroun, avec une emphase dans les localités les plus exposées à BH. C'est dans ce sens que le chef de l'Etat camerounais, Paul Biya en décembre 2015, parlait de « résilience » pour caractériser la résistance des camerounais face aux « nouveaux défis quotidiens ». Cette résilience est à la fois professionnelle et sociale. Elle se traduit par des actions telles que la généralisation des escortes policières et militaires au Nord et Extrême-Nord du Cameroun pour accompagner les convois alimentaires dans ces zones et vers le Tchad voisin. Une telle pratique est le reflet d'une 'incapacité' de l'Etat à assurer la mobilité normale de ses citoyens en l'absence de moyens spéciaux qu'utilisent l'armée et la police pour leur garantir une caution sécuritaire. En même temps, elle met en exergue la détermination du Cameroun à éviter l'éventuelle 'capitulation' d'une partie de son territoire face aux terroristes de BH⁷⁰.

Dans le même ordre d'idées, l'Etat du Cameroun a consacré une politique publique sécuritaire assez particulière en procédant à un renforcement du dispositif sécuritaire de crise consistant à confier les missions spéciales de police aux militaires du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) qui, pendant sa création en 1999 sous l'appellation de Bataillon Léger d'Intervention (BLI) avait eu pour missions essentielles, la protection du territoire et de la défense des institutions⁷¹. C'est ainsi que, dans toutes les localités ayant un détachement du BIR, ses éléments se sont attribuer des missions telles que les contrôles d'identité, la sécurisation des lieux et édifices publics ou marchés, la pratique des patrouilles régulières en lieu et place de la police nationale⁷². Au sujet de cette nouvelle configuration de la politique sécuritaire, Nwatchock souligne également que :

⁶⁹ Extrait du discours à la Nation de Paul Biya le 31 décembre 2014.

⁷⁰ Nwatchock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun...", p. 6.

⁷¹ International Crisis Group, "Cameroun: faire face à *Boko Haram*", Rapport Afrique, n° 241, 16 novembre 2016.

⁷² Ntuda Ebode, "Le conflit Boko Haram au Cameroun ...", p.7.

En réalité, cette transformation de la pratique sécuritaire correspond à un besoin d'adaptation, compatible avec la dispersion tactique des membres de BH et la vulnérabilité réelle des populations dans les zones septentrionales du Cameroun, souvent très enclavées et peu fournies en services publics. En toute hypothèse, cette reconfiguration du dispositif sécuritaire peut être comprise à partir de la sociologie de l'expérience, consistant à s'investir, notamment en situation de crise, dans une action publique en l'améliorant au fil des leçons obtenues des erreurs commises au cours de l'accomplissement des objectifs fixés par des choix décisionnels antérieurs⁷³.

A la politique sécuritaire déclinée ci-dessus, s'ajoute celle consistant à un redimensionnement de la projection territoriale des acteurs de la sécurité au Cameroun. En effet, après la déclaration de guerre faite depuis Paris par le Président Biya le 17 mai 2014, l'Etat du Cameroun a dans le cadre de la lutte contre *Boko haram* inscrit une plus large couverture territoriale des unités spéciales de l'armée camerounaise dès 2015. Ceci parce que les attaques et escarmouches orchestrées par la secte islamiste *Boko haram* sont à inscrire dans le registre de l'"ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention (active) des autorités politiques légitimes"⁷⁴. Dès lors, l'appareil sécuritaire du Cameroun a été profondément transformé si pas modifié, susceptible de garantir une meilleure offre sécuritaire aux populations et leurs biens, dépassant ce qu'on a habituellement vu comme appareil sécuritaire à mobiliser en cas d'attaque. En clair, l'Etat a procédé à la réorganisation partielle de la carte territoriale du commandement terrestre en créant une Région militaire au Nord⁷⁵. Aussi a-t-on observé un réajustement de l'emploi des forces de défense et de sécurité, marqué par une multiplication des actions sécuritaires articulées autour des opérations Alpha du BIR et l'opération Emergence 4 conduite par la quatrième Région Militaire Interarmées de l'armée régulière. En outre, ce dispositif a été renforcé par une opération conjointe Cameroun-Tchad dénommée Logone en 2015. Le tout sera complété par la mise en place du secteur camerounais de la Force Multinationale Mixte (FMM)⁷⁶ en octobre 2015. Pour faire simple, l'économie de cette politique sécuritaire est la suivante ⁷⁷ :

- le gouvernement a renforcé la région de l'Extrême-Nord d'une quatrième Région de gendarmerie (RG4) et une autre région de gendarmerie a spécialement été créée à Kousseri. Dans la même logique, on a procédé à l'activation de plusieurs Brigades d'Infanterie Motorisées (BIM) dont le quartier général sera transféré dans la ville de Kousseri. Au

⁷³ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité...", p. 7.

⁷⁴ J.G. Padioleau, *L'Etat au concret*, PUF, Paris, 1982, p.25.

⁷⁵ Ntuda Ebode, "Le conflit Boko Haram au Cameroun...", p.7.

⁷⁶ La FMM est composée du Cameroun, du Tchad, du Nigeria, du Niger et du Benin.

⁷⁷ Ntuda Ebode, "Le conflit Boko Haram au Cameroun...", p.8.

passage, il faut mentionner la redéfinition conséquente des missions de l'armée, devenue "agent social" par ses interventions en faveur des populations notamment dans la distribution de vivres alimentaires, de médicaments, la construction de diverses infrastructures destinées au désenclavement de la zone concernée ;

- l'armée a été dotée de drones tactiques chargés de la collecte du renseignement stratégique, tout comme son appareil communicationnel s'est amélioré tant sur le terrain qu'au siège du ministère de la défense à Yaoundé ;

- l'Etat a accentué les pratiques restrictives des libertés individuelles en interdisant ça et là le port du voile intégral (*burqua*), les regroupements massifs de personnes, la circulation de motos, la fermeture des débits de boisson dès 18h, la multiplication des fouilles corporelles aux accès de marchés et l'arrestation de leaders religieux soupçonnés de radicalisation ou de complicité avec l'"ennemi". En outre, la réponse sécuritaire du Cameroun s'est accentuée au niveau judiciaire avec les nombreuses arrestations et emprisonnements enregistrés sur la base d'accusations fondées sur le terrorisme, parfois sans véritable procès juste et équitable.⁷⁸

Dans la même perspective, la politique sécuritaire à l'ère de *Boko haram* au Cameroun a consisté également à un décentrement opérationnel de l'exercice du maintien de la sécurité. Manifestement, la lutte contre cette secte islamiste a entraîné une pluralisation des acteurs de la sécurité désacralisant de fait le mythe de la centralisation étatique des initiatives et toutes actions sécuritaires à l'échelle du territoire national, avec une accentuation dans les zones les plus touchées par *Boko haram*.⁷⁹ C'est ainsi que pour combattre cet ennemi, l'Etat a vite compris que, la seule grille opérationnelle des forces de défense et de sécurité, préparées plutôt aux guerres symétriques, ne pouvaient pas tenir conséquemment dans cette guerre asymétrique sans la contribution des forces vives locales. Nwachock pense à ce sujet qu' :

On peut y voir une démarche de rupture d'avec la posture postcoloniale de centralisation de l'action publique sécuritaire telle qu'elle avait été mobilisée pour la répression de la subversion et des autres moments de crises qui ont travaillé l'histoire politique du Cameroun (grèves des étudiants, villes mortes, tentatives sécessionnistes, etc.). Deux options vont confirmer ce tournant vers le décentrement : d'un côté, on note une dualisation locale de l'action publique de l'ordre et de la sécurité, et d'autre part, on assiste à une internationalisation stratégique de la politique publique sécuritaire par l'extension de la coopération dans des cadres multilatéral et bilatéral⁸⁰.

⁷⁸ D'après le Rapport Afrique de l'International Crisis Group, "Cameroun: faire face à Boko Haram ", n° 241, 16 novembre 2016, depuis 2014, les forces de l'ordre ont arrêté 970 membres présumés de BH, 880 ont été incarcérés, 125 condamnés, 755 sont en attente de jugement.

⁷⁹ Nwachock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun ...", p. 8.

⁸⁰ *Ibid.* p.9.

En effet, la dualisation des opérations sécuritaires au Cameroun par une pluralisation d'acteurs (forces de défense et de sécurité et comités de vigilance) à l'ère de *Boko haram* traduit une volonté des pouvoirs publics camerounais de garantir plus d'efficacité et d'efficience dans le processus de sécurisation des personnes et des biens⁸¹. En réalité, cette stratégie de sécurité traduit une complémentarité entre les forces de défense camerounaises et toutes les unités non militaires et privées, qui s'engagent à offrir un secours en termes de renseignements et de poursuite des membres de *Boko haram*⁸². En clair, les unités non militaires privées désignent les groupes d'auto-défense, encore appelés comités de vigilance, essentiellement constitués de personnels civils et locaux⁸³. Ce recours aux comités de vigilance est lié au caractère asymétrique de la guerre que livre le Cameroun à *Boko haram*. Comme nous l'avons précédemment relevé, la mobilisation et l'adoubement des groupes d'auto-défense dans la dynamique du maintien de la sécurité n'est pas un phénomène nouveau au Cameroun⁸⁴. Bien avant l'indépendance et pendant les années 1960, ces comités de vigilance ont été érigés pour lutter contre l'insécurité dans la ville de Douala⁸⁵. Pour l'Extrême Nord, la raison qui semble justifier leur implication par les pouvoirs publics dans la politique sécuritaire, à s'en tenir à Nwatchock est la suivante :

Les exactions de BH et la dissimulation de ses membres parmi les populations ordinaires ont juste favorisé la réactivation de ces unités privées de sécurité depuis juillet 2015 à la suite des premiers attentats-suicides à l'Extrême-Nord. Justement, la curiosité de la politique publique sécuritaire du Cameroun à l'ère de BH réside dans le régime d'opérationnalisation de ces groupes d'auto-défense ; opérationnalisation qui illustre une « agrégation des pluralités d'intérêts » sur le plan sécuritaire. L'action publique sécuritaire devient alors le produit d'une négociation entre l'Etat et des acteurs privés, dont la mission première n'est pas la sécurité publique, mais qui trouvent un intérêt à s'y impliquer afin d'en retirer un sens et une substance existentiels. Ainsi, certains de ces comités de vigilance sont mis sur pied à l'initiative de l'Etat (sous-préfets) et d'autres le sont par les populations elles-mêmes mais reconnus par l'Etat, et sont généralement placés sous l'autorité des sous-préfets ou des chefs traditionnels locaux⁸⁶.

Manifestement, dans l'exercice de leur mission sécuritaire, les comités de vigilance ont permis d'éviter plusieurs attentats-suicides et ont favorisé l'arrestation de plusieurs membres de la secte islamiste. Pour finir, relevons que l'intégration des comités de vigilance dans le

⁸¹ Ntuda Ebode, "Le conflit Boko Haram au Cameroun..." , p.8.

⁸² A. Higazi, "Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigeria", *Politique Africaine*, n°130, 2013, p.148.

⁸³ P. Elvic Batchom, "La guerre civile "transfrontalière" : note introductive et provisoire sur les fortunes contemporaines de la guerre civile", *Politique et Sociétés*, vol. 35, n° 1, 2016, p.103.

⁸⁴ *Ibid.* p.103.

⁸⁵ A. Higazi, (sd), "Les origines et la transformation de l'insurrection ...", 2013, p.148.

⁸⁶ Nwatchock A Birema, "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun...", p. 9.

dispositif sécuritaire de lutte contre *Boko haram* au Cameroun est l'expression d'un Etat camerounais qui s'adapte à la menace, afin de pallier son déficit stratégique sur son propre territoire⁸⁷.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que la pluralisation des acteurs locaux de sécurité ont permis de lutter contre le grand banditisme, la grande criminalité et la lutte contre le terrorisme de *Boko haram*. Toutefois, du fait de la grande sensibilité et de l'intérêt que regorge la sécurité des personnes et des biens, les partenaires internationaux de concert avec le Cameroun ont apporté un coup de pouce dans les politiques publiques de sécurité au Cameroun. D'où l'interrogation suivante : quelle est la contribution des partenaires internationaux dans la construction de l'offre sécuritaire au Cameroun, qu'est-ce qui fonde ces appuis sécuritaires multilatéraux ?

II- LA REDYNAMISATION DE LA COOPERATION SECURITAIRE FRANCE-CAMEROUN ENTRE PERPETUATION DE L'ORDRE COLONIAL ET NECESSITE DE CONSTRUIRE UN ORDRE SECURITAIRE EFFICACE

Globalement, l'on s'aperçoit qu'au lendemain de l'indépendance de chacune⁸⁸ de ses colonies⁸⁹, la France a tissé des liens étroits avec la nouvelle administration. C'est ainsi que, les logiques fonctionnelles et organisationnelles qui régissent l'action de la police y compris celle des forces armées qui vont connaître de la sécurité des personnes et des biens dans ses anciennes colonies, seront calquées sous le modèle du système d'administration qu'elle avait implémenté dans les territoires tombés sous sa domination; il s'agissait de l'administration directe des colonies. Cette nouvelle dynamique de coopération qui a vite emporté l'adhésion de la plus part de ses anciennes colonies parmi lesquelles le Cameroun, visait selon les officiels français à aider ces jeunes Etats indépendants à se doter de nouvelles institutions de sécurité ou à renforcer celles déjà existantes. Avec l'avènement et l'élargissement de la masse critique dans ses ex colonies, à partir des années 1990, cette coopération a été davantage perçue par certains Africains en général et Camerounais en particulier comme un tremplin pour une politique étrangère française de sécurité lui permettant de garder la main mise sur

⁸⁷ Nous entendons par déficit stratégique ici l'incapacité de l'Etat du Cameroun à assurer profondément et durablement sa sécurité de manière autonome et efficace.

⁸⁸ A l'exception de la Guinée Conakry, où le « oui » à l'indépendance obtenu par referendum a entraîné le départ brutal des militaires et autres fonctionnaires français (dans un objectif « punitif » : la désorganisation de l'administration locale, en réponse à la volonté émancipatrice du peuple guinéen, alors stimulée par Sékou Touré).

⁸⁹ C'est également le cas au Cameroun francophone et au Togo, même si ces anciennes colonies allemandes étaient administrées par la France en vertu d'une tutelle de l'ONU.

les ressources et les orientations politico-sécuritaires de ces nouveaux Etats⁹⁰. Manifestement, la structuration et la prise en main des appareils répressifs de l'Etat du Cameroun instaurés sous le contrôle effectif de l'Elysée au lendemain de l'indépendance du Cameroun oriental relève de la même logique. En effet, les forces de sécurité et de défense camerounaises sont en grande partie un héritage des missions militaires de coopération Créée lors des indépendances pour les pays l'ancien pré carré colonial. Au départ, la Mission Militaire de Coopération (MMC) était officiellement rattachée au ministère de la Coopération mais avait dans la pratique un lien étroit avec la cellule Afrique de l'Elysée⁹¹. Grâce à la réforme de la coopération et de la disparition du ministère éponyme, fin 1998, cette institution a été remplacée par une structure unique relevant de la Direction générale des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères, dénommée Direction de la Coopération Militaire et de Défense (DCMD)⁹². Dix ans plus tard, celle-ci a finalement été transformée en Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD)⁹³ pour coordonner l'ensemble de la coopération policière et militaire structurelle, c'est-à-dire menant une action de long terme sur les institutions des pays concernés. Jusqu'à mars 2009, la coopération policière et celle de la gendarmerie relevaient d'instances de pilotage distinctes⁹⁴. En réalité, ces ajustements des instances de coopération de défense et de sécurité entre la France et ses partenaires africains en général et le Cameroun en particulier bien qu'elles soient structurées par le lien colonial, il est aussi nécessaire de relever que le réchauffement de ce partenariat entre la France et le Cameroun au nom de la sécurité de personnes et des biens ambitionnait de réduire la fracture sécuritaire observée au Cameroun avec une proportion alarmante à partir de 1998 au Cameroun.

⁹⁰ Rapport de l'association Survie, coordonné par Thomas Borrel Montreuil, "Coopération militaire et policière en Françafrique. De l'héritage colonial au partenariat public-privé Avec les études de cas du Cameroun, du Togo et de RDC", France, mars 2018, p. 9.

⁹¹ *Ibid.* p.10.

⁹² Décret n° 98-1124 du 10 décembre 1998 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

⁹³ Décret n° 2009-291 du 16 mars 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères et européennes.

⁹⁴ Rapport de l'association Survie, coordonné par Thomas Borrel Montreuil, "Coopération militaire et policière en Françafrique. De l'héritage colonial au partenariat public-privé Avec les études de cas du Cameroun, du Togo et de RDC", France, mars 2018, p. 9.

A- L'appui sécuritaire de la France au Cameroun : Historique et consistance d'une connexion bilatérale dans la construction d'une politique publique sécuritaire camerounaise

Analyser l'appui de la France aux institutions sécuritaires camerounaises permet d'appréhender non seulement l'historique d'une politique de coopération sécuritaire coloniale et impérialiste, mais également, il on y comprendra la logique d'une politique de coopération sécuritaire qui vise à mieux asseoir le néocolonialisme, tout en luttant contre l'insécurité au Cameroun en général et davantage dans les zones en proie à l'insécurité. Cette politique sécuritaire française au Cameroun doit-on le rappeler structure et met en œuvre des mécanismes sécuritaires qui conduisent à la construction de l'ordre social et politique au Cameroun⁹⁵. Dès lors, pour comprendre cette première séquence de la deuxième partie de notre travail, il nous revient premièrement de remonter l'histoire de la coopération sécuritaire France-Cameroun en considérant la France comme la locomotive productrice de cette politique sécuritaire et d'analyser deuxièmement son déploiement dans l'entité coloniale et dans l'Etat postcolonial du Cameroun.

1- Historique de la coopération sécuritaro-militaire entre la France et le Cameroun

D'entrée de jeu, cette réflexion est à considérer comme une reconstitution de l'apport des institutions françaises de coopération sécuritaire à travers son pré carré. Dès lors, avant de consacrer une analyse exclusive aux appuis sécuritaires français au Cameroun, il n'est pas superflu de réserver quelques lignes à la coopération bilatérale France-Cameroun dans un cadre global et profond. En effet, Dès le début du 17ème siècle, c'est-à-dire pendant la période précoloniale, les Français sont présents sur la côte camerounaise. Ils vont ainsi établir des relations politiques et diplomatiques (traité d'amitié entre les chefs Malimba et la France...) et des relations économiques avec les populations locales. Après des rivalités entre les différentes nations européennes, la France est supplantée par l'Allemagne qui met fin à cette première relation franco-camerounaise.

A partir de mars 1916, en pleine première guerre mondiale, la coalition franco-britannique a réussi à chasser l'Allemagne du Cameroun. Après le traité de Versailles de juin 1919 et la création de la Société des Nations (SDN), deux puissances (la Grande Bretagne et la France) furent choisies par cette nouvelle structure ayant entre autres la mission de maintien de la paix et d'assurer le mandat de la SDN sur le Cameroun, puis au sortir de la

⁹⁵ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 84.

deuxième guerre mondiale, notamment en décembre en 1946, le Cameroun devient un pays sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; cette tutelle onusienne est conjointement attribuée à la Grande Bretagne et à la France pour administrer le Cameroun. Ces pays adoubés par l'ONU dans la gestion courante du Cameroun, vont devoir le conduire vers l'autonomie, puis à l'indépendance en 1960 pour la partie française et 1961 pour la partie britannique. En s'intéressant uniquement à la partie orientale, on s'aperçoit que pendant cette période, la France exploite politiquement, économiquement et socialement le 4/5 du territoire camerounais qui lui revenait. Ainsi, dès l'indépendance, la France va signer des accords de coopération sur plusieurs plans, dont seul le domaine sécuritaire retient notre attention. Ces accords de défense et de sécurité signés en la France et le Cameroun Oriental en 1960 vont d'ailleurs se multiplier au cours de la période post coloniale.

S'agissant de la coopération policière entre la France et le Cameroun, notons que la Police calquée sous le modèle français a pris corps au Cameroun depuis 1921. Mais, à partir de 1960, dans l'optique de redynamiser la coopération sécuritaire par le truchement de la police, Jacques Foccart et Michel Debré⁹⁶ créent le Service de Sécurité de la Communauté qui va devenir en 1961 le Service de Coopération Technique Internationale de Police (SCTIP), rattaché au ministère de l'Intérieur et qui va piloter la coopération policière pendant 48 ans entre la France et ses anciennes colonies en général et le Cameroun en particulier.

En ce qui concerne la Gendarmerie nationale sous le prisme de l'implémentation des politiques publiques de sécurité au Cameroun, rappelons qu'elle s'est développée en deux périodes. La première période va de sa création jusqu'en 1966, caractérisée par la formation et l'encadrement par des Officiers et Sous-officiers français, notamment les lieutenants Richard (1960-1961), Arousseau (1961-1964) et Giguet (1964-1966). L'autre période se caractérise par la prise de commandement par les Camerounais, qui était composée de la manière suivante : une délégation générale ayant un Etat-major, un cabinet, un centre administratif et technique et sept légions. Plus d'une décennie après l'indépendance et la réunification du Cameroun Occidental et Oriental, la France va chercher à redynamiser la coopération sécuritaire entre elle et le Cameroun afin de lutter efficacement contre l'insécurité, ainsi, bien que relevant quant à elle du ministère de la Défense, la gendarmerie française a pris, à partir des années 1980, une place croissante en matière de coopération sécuritaire, et a entretenu des

⁹⁶ F.X. Verschave, *Noir Silence*, Paris, Les Arènes, 2000, p. 35.

liens particulièrement étroits avec les forces de police à statut militaire homologues⁹⁷ comme les gendarmeries d'Afrique francophone en général et celle camerounaise en particulier. C'est ainsi que, une année après le coup d'Etat manqué de 1984, le Bureau de la coopération et des relations extérieures de la gendarmerie (BUCOREG) fut créé et dédié à l'assistance technique pour les pays disposant d'une force de type gendarmerie, sous la houlette du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale Française (DGGN)⁹⁸. Ce Bureau devint en 1992 la Division des Relations Internationales (DRI) qui intégra des compétences liées à la construction européenne, elle-même transformée en 2003 en Sous-direction de la Coopération Internationale (SDCI) de la DGGN, qui relevait du ministère de la Défense. Cela n'a pas empêché la gendarmerie d'intégrer à partir de 2002 le réseau des Attachés de Sécurité Intérieure des ambassades françaises, à l'époque coordonné par le SCTIP⁹⁹. La tutelle, ministérielle distincte fut supprimée lors du rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur, en 2009, au moment où l'ensemble des programmes de coopération « structurelle » en matière d'armée et de police furent confiés à la DCSD. Mais, nous apprend-t-on :

Parallèlement au pilotage par la DCSD de la coopération « structurelle », des actions plus ponctuelles de coopération dite « opérationnelle » sont toujours menées par des unités militaires (forces conventionnelles ou forces spéciales), relevant des états-majors des armées, ou par la police ou la gendarmerie, relevant de la Direction de la coopération internationale (DCI) du ministère de l'Intérieur, également créée en 2009. En dépit des changements intervenus dans l'architecture institutionnelle, cette coopération militaire et policière est donc marquée par une profonde continuité, même si la réforme de la coopération de 1998 est censée avoir mis fin à des pratiques devenues emblématiques de la Françafrique¹⁰⁰.

Qu'en est-il de la consistance de la coopération sécuritaire France-Cameroun ?

2- l'économie de la coopération sécuritaire France-Cameroun

Depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, il faut noter qu'il entretient une coopération militaire, de défense et de sécurité avec la France. C'est à cet effet que, l'une des structures, notamment la Mission de Coopération Militaire et de la Défense (MCMD) avait été mise en œuvre par la France a eu pour but :

⁹⁷ Y. Chevrel, "La gendarmerie, acteur paradoxal de la "sécurité intérieure-extérieure", *Revue internationale et stratégique*, vol. 59, no. 3, 2005, p.61.

⁹⁸ Rapport de l'association Survie, coordonné par Thomas Borrel Montreuil, "Coopération militaire et policière en Françafrique. De l'héritage colonial au partenariat public-privé Avec les études de cas du Cameroun, du Togo et de RDC", France, mars 2018, p. 9.

⁹⁹ Chevrel, "La gendarmerie, acteur ...", p. 61.

¹⁰⁰ Rapport de l'association Survie, coordonné par Thomas Borrel Montreuil, "Coopération militaire et policière en Françafrique...", 2018, p. 10.

D'aider les forces armées camerounaises (en incluant la gendarmerie) sous forme de projets par partenariat à : participer à la construction et au développement de l'Etat de droit, à défendre le territoire national, les personnes et les biens et à développer les aptitudes des forces armées aux opérations internationales de maintien de la paix. Les modes d'action concernent la mise en place de coopérants militaires français des trois armées et de la gendarmerie à Yaoundé, Douala, Garoua et Awaé. Ils concernent également l'accueil en France ou dans les écoles d'autres pays africains de stagiaires camerounais et enfin la fourniture de prestations et de matériels et occasionnellement par la venue de détachements d'instruction technique fournie par les forces prépositionnées du Tchad et du Gabon¹⁰¹.

Au sortir des politiques publiques de sécurité marquées par l'option sécuritaire appelée "commandement opérationnel" en 2000, le Cameroun, compte tenu de sa position stratégique en Afrique centrale, bénéficiera à partir de 2002 d'une dotation conséquente en termes de nombre de coopérants sécuritaire chiffré à 39 coopérants qui apportent de leur expertise et conseils aux militaires et FMO camerounais pendant et après leur formation. Concrètement, l'Etat camerounais, dans cette perspective de coopération militaro-sécuritaire avec la France, avait orienté la consistance de ladite coopération sur le projet de collaboration interarmées dans l'optique de l'établissement centralisé de réparation et de reconstruction automobile pour la gendarmerie, le perfectionnement à la police judiciaire de Yaoundé: le but étant de former les commandants de compagnie et de brigade à la direction d'enquêtes judiciaires ainsi qu'à la police scientifique et technique¹⁰².

Dans le même ordre d'idées, la connexion sécuritaire franco-camerounaise va se déployer également en terre camerounaise par le truchement d'un moyen technico-militaire nommé *Aramis*. Ce dispositif militaire a pour domaine de prédilection la surveillance des frontières camerounaises contre l'insécurité transfrontalière. Pour rendre ce projet sécuritaire effectif, Paris va mettre à la disposition de Yaoundé une pluralité d'aides comprenant des moyens humains (une quarantaine de coopérants), financiers et matériels (fourniture d'une aide directe en matériels de l'ordre de 10 millions de francs par an et la formation en France d'une soixantaine de stagiaires chaque année)¹⁰³.

Très spécifiquement, notons que depuis la période post indépendance, en matière de coopération orientée vers la formation des policiers africains en général et camerounais en particulier, l'appui de la France concerne prioritairement les cadres de la Police. Pour ce faire, la formation sous forme d'assistance sécuritaire se déroule soit, en Afrique au sein des écoles

¹⁰¹ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 94.

¹⁰² <http://www.ambafrance.cm.org>, consulté le 26 décembre 2020 à 1h45 minutes.

¹⁰³ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 95.

nationales partenaires, soit en France par l'envoi de stagiaires africains dans des écoles de police pour suivre, comme auditeurs étrangers, la scolarité des commissaires ou officiers¹⁰⁴.

S'agissant de la formation des policiers camerounais en France, notons qu'elle s'effectue dans deux écoles supérieures de la police : l'Ecole Nationale Supérieure de la Police (ENSP) et l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police (ENSOP)¹⁰⁵. Ces deux institutions accueillent tous les ans des policiers camerounais qui y suivent, conjointement avec les commissaires et officiers français, des modules de formation relatifs au maintien de l'ordre et de la paix, calqué sous le modèle du respect des droits de l'homme et des libertés. Cette coopération sécuritaire à travers le corps des fonctionnaires de la Police nationale, constitue l'une des faces visibles des connexions internationales qui appuient les politiques publiques de sécurité au plan local. Ainsi, le Cameroun semble être le pays d'Afrique subsaharienne qui envoient plus des stagiaires dans les écoles de police françaises après le Sénégal. Avec plus de environ 6% de stagiaires parmi les policiers stagiaires originaires d'Afrique dans les écoles française, nous pouvons dire que le Cameroun bénéficie de l'expérience et de l'expertise française dans le cadre du renforcement des capacités de ses FMO.

Sur un plan purement pédagogique, relevons que les enseignements dispensés à travers ces institutions (ENSP et ENSOP) concernent deux grands modules à savoirs : la formation académique et les stages pratiques¹⁰⁶. Cette formation dure respectivement entre 10 mois et un an selon qu'on ait intégré l'ENSP ou l'ENSOP¹⁰⁷. Afin de garantir la survie et le suivi des policiers stagiaires admis dans ces institutions françaises, l'Etat français octroie des bourses mensuelles à ces dernier. En ce qui concerne les frais pédagogiques et logistiques, notons qu'ils sont assurés par la direction des écoles qui recyclent les policiers camerounais admis en stage. La formation à l'étranger

S'agissant de la formation des policiers qui se fait au plan local, notons que l'assistance française vis-à-vis de ces derniers est assurée par le service de coopération technique internationale de police (SCTIP) à qui revient la charge de conception et de mise en œuvre des actions de coopération technique pour le compte du ministère de l'Intérieur, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères et européennes et avec le concours actif des

¹⁰⁴ O. Sudrie, "L'aide française à la formation initiale et à la gestion des carrières des policiers et des gendarmes en Afrique subsaharienne évaluation rétrospective", *Evaluations*, n°107, 2008, p. 23.

¹⁰⁵ *Ibid.* p. 23.

¹⁰⁶ *Ibid.* p.24.

¹⁰⁷ *Ibid.* p.23.

directions spécialisées concernées¹⁰⁸. Concrètement, le Cameroun en 2013, à travers quelques commissaires et officiers de police, a bénéficié des modules de formation orientés en faveur de la lutte contre le terrorisme et les techniques de maintien de l'ordre public. Dans l'optique de conduire à bon port ses actions de formation, le SCTIP s'appuie sur les assistants techniques qu'il envoie régulièrement au Cameroun, afin de recycler les policiers admis en stage. Ce faisant, les policiers admis en stage consacrent 75% de leur temps à la formation : programmations de stages, interventions pédagogiques, gestion des projets d'appui à la sécurité intérieure, etc¹⁰⁹. Pour finir, le bilan financier qui se rapporte à cette aide sécuritaire octroyée par la France au Cameroun par le biais de la formation et le recyclage des forces de Police, bien que difficile à chiffrer (à cause du manque des données chiffrées) est assez couteux à l'Etat français et ses bras séculiers qui s'activent dans ce domaine ; toute chose qui permet au Cameroun depuis 1960 de lutter contre l'insécurité à travers certains de ses points chauds.

La Gendarmerie Nationale qui constitue la deuxième composante des forces chargées d'implémenter les choix sécuritaires de l'Etat après les policiers, bénéficie de l'aide française. En effet, quels que soient les pays, la coopération avec les gendarmeries nationales et la France est gérée de façon centralisée par la Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD)¹¹⁰. Manifestement, l'appui de la France à la formation des gendarmes au Cameroun concerne quatre principales formes¹¹¹:

- le détachement de personnel permanent (dans les écoles de gendarmerie nationale ou les ENVR qui sont des écoles à vocation régionale, ainsi que sur des projets d'appui à la sécurité intérieure, de conseil stratégique et d'ingénierie de défense) ;
- l'organisation de missions de courte durée pour des actions de formation, des audits ou des missions de conseil en organisation auprès des autorités locales ;
- l'appui logistique ou le soutien matériel des projets conventionnés : écoles nationales, ENVR, projets d'appui ;
- des formations de courte et longue durée en France notamment à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN), à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) et au Collège interarmées de défense (CID).

¹⁰⁸ Sudrie, "L'aide française à la formation initiale et à la gestion des carrières des policiers et des gendarmes...", p. 24.

¹⁰⁹ *Ibid.* p. 23.

¹¹⁰ Rapport final Évaluation rétrospective, L'aide française à la formation initiale et à la gestion des carrières des policiers et des gendarmes en Afrique subsaharienne, p.41.

¹¹¹ *Ibid.* p.42.

Le dispositif de formation des gendarmes africains et camerounais en France s'appuie principalement sur l'Ecole des officiers de gendarmerie de Melun (EOGN)¹¹². Les gendarmes qui prennent régulièrement part à ces formations visant à renforcer leur capacité d'implémentation des politiques publiques de sécurité sont en majorité sélectionnés parmi les sous-officiers qui ont un effectif assez remarquable au sein la Gendarmerie Nationale.

Concrètement, les formations des gendarmes africains et camerounais en France concernent trois types de public ¹¹³ :

- des stagiaires venant acquérir une formation initiale d'officier de gendarmerie ;
- des sous-officiers qui souhaitent acquérir une spécialisation technique ;
- des officiers de gendarmerie confirmés ainsi que des officiers supérieurs cherchant à approfondir leurs connaissances sur des questions de management et de stratégie¹¹⁴.

Au premier plan, l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) de Melun s'occupe de la formation des stagiaires sous une période de 24 mois, la première année de stage de ces gendarmes est axée sur une formation généraliste d'officier et la deuxième à une formation spécifique de gendarme.¹¹⁵

Sur le plan local, la connexion sécuritaire France-Cameroun se poursuit également à travers les Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR). A s'en tenir à Sudrie, ces Ecoles :

sont conçues pour mutualiser les ressources de la coopération française au profit de plusieurs pays, bénéficier d'économies d'échelle en élargissant le public auquel elles s'adressent et favoriser les échanges intrarégionaux. Sur les 14 écoles ouvertes par la DCMD, trois sont dédiées à la gendarmerie, chacune ayant une spécialité différente : la police judiciaire pour celle de Porto-Novo au Bénin, la formation initiale des officiers de gendarmerie pour celle Ouakam au Sénégal et le maintien de l'ordre à Awae au Cameroun¹¹⁶.

Manifestement, les ENVR apparaissent dans la coopération sécuritaire France-Cameroun sous le prisme de la Gendarmerie Nationale comme des formules permettant des formations très spécialisées malgré le coût très élevé desdites formations. Il s'agit en réalité de véritables structures qui permettent depuis des lustres à l'Afrique en général et au Cameroun en particulier de penser les politiques publiques de sécurité à travers un cadre institutionnel conséquent sur le plan de la formation des forces chargées de l'implémentation de ses choix et

¹¹² Sudrie, "L'aide française à la formation initiale et à la gestion des carrières des policiers et des gendarmes ...", p. 23.

¹¹³ *Ibid.* p. 24.

¹¹⁴ *Ibid.* p. 25.

¹¹⁵ *Ibid.* p. 24.

¹¹⁶ *Ibid.* p. 25.

stratégies sécuritaires. Globalement, les ENVR bien qu'étant de véritables structures de renforcement des capacités des gendarmes dans le cadre de consolidation des acquis relatifs à leur mission de sécurisation des personnes et de leurs biens, elles se heurtent néanmoins :

A des capacités très faibles pour amortir dans des conditions économiques satisfaisantes les moyens qu'il faut déployer pour assurer un environnement et une instruction diversifiée d'excellence. Le budget formation de la gendarmerie en Afrique subsaharienne francophone est estimé à 7,8 millions d'euros par an. Il constitue près de 70% de l'ensemble de la coopération avec les gendarmeries de ces pays, celles-ci représentant 87% de la coopération gendarmerie tous pays confondus. La totalité de ces budgets est financée par la DCMD qui détient ainsi le contrôle total de cette coopération¹¹⁷.

Plus encore, cette coopération sécuritaire se poursuit grâce à l'assistance technique permanente qu'apporte la France à la formation des gendarmes camerounais tels que les éléments du Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GPIGN) qui constitue depuis 1999, une force spéciale de la Gendarmerie Nationale qui aide remarquable les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. En réalité, le Cameroun est l'un des pays d'Afrique subsaharienne avec lequel la France entretient une coopération sécuritaire assez développée via la Gendarmerie Nationale sous l'angle de l'assistance technique. L'image ci-dessous met en évidence cette assistance technique dans le cadre des Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR)¹¹⁸.

¹¹⁷ Sudrie, "L'aide française à la formation initiale et à la gestion des carrières des policiers et des gendarmes ...", p. 25.

¹¹⁸ *Ibid.* p.24.

Photo 11: Des gendarmes africains et camerounais à l'école de maintien de l'ordre à Awae au Cameroun.



Source : O. Sudrie, "L'aide française à la formation initiale et à la gestion des carrières des policiers et des gendarmes en Afrique subsaharienne évaluation rétrospective", *Evaluation*, n°107, 2008, première de couverture.

Toujours dans le cadre de la coopération sécuritaire entre le Cameroun et la France, notons que ce pays frère a initié depuis 1996 en faveur de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier le programme de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP)¹¹⁹. La plus-value du RECAMP est qu'elle s'est illustrée comme une politique sécuritaire efficace dans le cadre de l'accompagnement des FMO camerounaises, durant la période du Commandement Opérationnel qui a servi de stratégie de sécurisation dans la localité de Douala en l'an 2000. La consistance dudit programme ou pensée

¹¹⁹ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.195.

stratégique, mobilisée par la France au profit des pays africains en général et du Cameroun en particulier, repose sur les modules suivants ¹²⁰ :

- une mobilisation des ressources nécessaires par les coopérants français, aux fins d'installer des capacités et compétences chez les FMO en rapport avec les opérations de maintien de la paix. Pour ce faire, la France a, à travers ses coopérants techniques inséré ce module de formation à l'Ecole Nationale Supérieure de Police ¹²¹. Les déclinaisons de ce programme de formation s'articulent tour à tour sur le renforcement de la capacité des policiers et gendarmes camerounais dans la médiation sociale au niveau des commissariats de sécurité publique et des brigades de gendarmerie. Plus encore, la France a conçu un enseignement portant sur les connaissances particulières, lequel est destiné tant aux militaires qu'aux éléments de la police ¹²². Dans le même ordre d'idées, le RECAMP a intégré dans son programme, des formations spécialisées pour les FMO axées sur les filières communication, médecine et en déminage ¹²³ ;

- un renforcement relatif aux capacités logistiques des forces de police et gendarmes camerounais constitue l'autre déclinaison de RECAMP. Pour sa mise sur pied, la France a activé une séquence didactique importante notamment le programmes de reconditionnement qui comprend : la réparation et l'entretien des moyens logistiques des FMO, le ravitaillement des unités spéciales des FMO en pièces de rechange et soutien technique assorti d'un financement ¹²⁴ ;

- une formation et une adaptation des FMO camerounaises aux stratégies et mécanismes de lutte contre l'insécurité transfrontalière, compte tenu de la transnationalisation de de l'insécurité. Pour ce faire, le RECAMP a consacré plusieurs journées de séminaires à cet effet au Cameroun en 2004 et 2006, après les républiques gabonaise en 2000 et tchadienne en 2002. En clair, la république française a matérialisé ce pan du programme RECAMP par une mobilisation effective de ses équipes techniques aux cotés des FMO camerounaises, une fourniture du matériel de sécurité à ces dernières et une assistance financière et logistique, pour accroître et garantir l'efficacité l'implémentation des politiques publiques de sécurité au Cameroun.

¹²⁰ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.195.

¹²¹ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹²² Mvie Meka, *Architecture de la sécurité ...*, p.195.

¹²³ *Ibid.* p.196.

¹²⁴ *Ibid.* p.195.

Somme toute, la fracture sécuritaire devenue importante, la France qui est un partenaire classique dans le cadre de la coopération sécuritaire avec le Cameroun doit désormais partager cet aspect de sa coopération avec d'autres acteurs partenaires en terre camerounaise.

III- LA SECURISATION DU CAMEROUN VUE PAR LES "NOUVEAUX" PARTENAIRES

Dans un contexte de prolifération de l'insécurité et même de l'industrie du crime, les politiques publiques de sécurité se présentent, au regard de leur portée comme un exercice qui exige une approche intégrée¹²⁵ et plus coopérative, afin d'asseoir une certaine efficacité. C'est ainsi que, perçu comme un enjeu géopolitique et géostratégique important dans le golfe de Guinée depuis son indépendance, le Cameroun, dans ses choix sécuritaires et compte tenu de sa position charnière dans le golfe de Guinée, constitue un espace majeur de compétition stratégique, attirant des grandes puissances non européennes¹²⁶ comme les États-Unis, la Chine et la Russie, dans le cadre de sa sécurisation. Au-delà d'une simple volonté philanthropique consistant à aider les pouvoirs publics camerounais à protéger ses populations et leurs biens, notamment dans les métropoles comme la ville de Yaoundé et de Douala, il faut y voir une stratégie qui vise à sécuriser et à ouvrir pour ces derniers, leur accès au Cameroun. Pour ce faire, ils procèdent à travers un accompagnement financier, technique et d'accords diplomatiques, pour structurer leur présence, appuyant ainsi le Cameroun dans le cadre de l'implémentation de ses politiques publiques de sécurité¹²⁷. Dans ce nouvel élan de sécurisation du Cameroun, intéressons-nous tour à tour aux offres sécuritaires chinoise, anglaise, allemande et américaine.

A- L'offre chinoise et anglaise dans le cadre des politiques publiques de sécurité au Cameroun

Pour comprendre l'appui sécuritaire chinois à l'endroit du Cameroun, il importe de souligner que la relation entre Pékin et Yaoundé remonte au XXe siècle¹²⁸. A ce sujet, Pélagie écrit ceci :

¹²⁵ A. Leboeuf, "La compétition stratégique en Afrique. Approches militaires américaine, chinoise et russe", *Focus stratégique*, n° 91, 2019, p. 5.

¹²⁶ *Ibid.* p. 6.

¹²⁷ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

¹²⁸ P.C. Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", 2007, p. 192.

La Chine quant à elle se positionne également dans cet espace. Ses liens avec le Cameroun avaient naguère été sapés lors de la période post coloniale pour son soutien aux upécistes. Vers 1964, les deux pays normalisent leurs relations. Le rapprochement avec la Chine a pour but de saborder l'UPC et de lui enlever un allié fondamental. Par la suite, on assiste à la coopération économique entre les deux Etats, par exemple la construction du palais des Congrès de Yaoundé¹²⁹.

Bien qu'orientée au départ sur les volets économique et socio-culturel, la montée en puissance de l'insécurité au Cameroun va pousser la Chine à se considérer également comme un soutien important de l'Etat du Cameroun dans le cadre de la lutte contre la fracture sécuritaire qui y est perceptible à travers plusieurs localités notamment les centres urbains (Yaoundé et Douala) et les zones frontalières telles que l'Extrême nord et l'Est Cameroun, en proie aux attaques terroristes et incursions rebelles. Ce faisant, la Chine va développer une posture stratégique plus claire, incluant une politique militaire et de sécurité¹³⁰.

1- Historique de la coopération sino-camerounaise et consistance de l'appui sécuritaire de la Chine au Cameroun

En général, l'histoire du développement des relations diplomatiques de la Chine avec les pays africains peut être exposée par deux phases : la phase I qui va de 1949 jusqu'à 1979 et la phase II qui 1979 jusqu'à nos jours.

En ce qui concerne la première phase, rappelons que pendant ces 30 ans, la République populaire de Chine, bien que conservant ses principes de la coexistence pacifique et l'isolationnisme qu'on lui reconnaît, va innover en établissant des relations diplomatiques avec totalement 4238¹³¹ pays africains à l'époque, parmi lesquels le Cameroun. L'essentiel de la coopération sino-africaine été orienté d'une part vers le soutien de la Chine aux mouvements de la lutte pour l'indépendance des nations africaines et l'aide financière aux pays africains ayant des relations diplomatiques¹³² avec elle.

S'agissant de la deuxième phase, notons qu'elle est particulière riche en termes d'implication de la Chine dans le processus du développement de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier, sous le prisme de la coopération à travers une diplomatie de présence et efficace. Pour ce faire, le gouvernement chinois va s'inscrire dans une perspective

¹²⁹ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p. 129.

¹³⁰ Lebœuf, La "compétition stratégique en Afrique...", p. 16.

¹³¹ Z. Chen, "Les différentes perceptions sur le Forum sur la Coopération sino-africaine", Master Etudes européennes et relations internationales Spécialité Relations internationales et Actions à l'Etranger Parcours "Action internationale", Université Paris 1, 2016, p. 23.

¹³² *Ibid.* p. 24.

de paix et de développement global, a mettant un accent particulier sur la revivification de la coopération sino-africaine plus mature et pragmatique.¹³³ Les spécificités du développement des relations sino-africaines de 1979 jusqu'à nos jours ces sont perceptibles par ¹³⁴ :

- une augmentation remarquable des échanges de visites de haut niveau entre la Chine et les pays africains ayant les relations diplomatiques avec elle. Au cours des dernières dix années du 20e siècle, la Chine a accueilli de nombreuses délégations africaines parmi lesquelles 46 présidents, 17 premiers ministres et 1 roi¹³⁵ des pays africains ont rendu leurs visites à Beijing ;

- une continuation sans cesse de l'assistance mutuelle dans les affaires internationales en vue de promouvoir la mise en place d'une structure mondiale plus juste et rationnelle. Le gouvernement chinois a lancé plusieurs fois ses appels en faveur des pays africains en ce qui concerne leurs droits souverains et les intérêts légitimes, et a participé activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans les pays africains concernés¹³⁶;

- une rénovation des échanges économiques et commerciaux entre la Chine et l'Afrique. Le gouvernement chinois a joué un rôle essentiel dans le processus de transformation de l'aide officielle et unique du gouvernement aux coopérations de diverses formes, y compris la création des entreprises à capitaux mixtes, les contrats des projets d'infrastructure, l'exportation des services de gestion, etc. La Chine a offert depuis 1995, des prêts gouvernementaux d'un taux préférentiel sans cesse aux pays africains¹³⁷.

Par-delà tout, reconnaissons que la coopération sino-africaine en général et par ricochet celle sino-camerounaise en particulier répond à une croissance à la fois de l'offre et de la demande sur le plan sécuritaire. Ces situations d'insécurité pour tout dire, nécessitent un appui stratégique de la Chine au Cameroun. Qu'en est-il exactement ?

D'emblée, la Chine travaille à soutenir les efforts africains et camerounais de maintien de la paix et de la lutte contre l'insécurité, en donnant des assurances qu'elle va soutenir les efforts de paix des Africains¹³⁸. Pour ce faire, notons que dans le cadre de lutte contre l'insécurité transnationale importée au Cameroun par Boko haram, la Chine comme partenaire

¹³³ Chen, "Les différentes perceptions ...", p. 24.

¹³⁴ *Ibid.* p.25.

¹³⁵ Ministère des Affaires étrangères de Chine, Relations stables entre la Chine et l'Afrique, mise en page le 07-11-2000, disponible sur http://www.fmprc.gov.cn/web/ziliao_674904/wjs_674919/2159_674923/t8998.shtml, cité par Z. Chen, dans "Les différentes perceptions, 2016, p. 24.

¹³⁶ *Ibid.* p. 23.

¹³⁷ *Ibid.* p. 24.

¹³⁸ Chen, "Les différentes perceptions... ", p. 33.

de l'Etat du Cameroun, lui a permis l'achat et l'importation des armes de Chine¹³⁹. Cette dernière a diversifié ses produits et, outre les traditionnelles armes légères, elle a vendu de plus en plus de matériels lourds, dont la qualité s'améliore et dont les prix restent attractifs : des chars de combat, des véhicules de transport blindés, des navires patrouilleurs, des avions, des missiles, des drones et de l'artillerie¹⁴⁰. Elle met ainsi à la portée des forces de sécurité et de défense du Cameroun des matériels nécessaires dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité.

Comme la paix et la sécurité au Cameroun constituent les conditions essentielles en ce qui concerne la réalisation des intérêts stratégiques du Chine structuré par la croissance de l'installation des entreprises chinoises au Cameroun ainsi que par l'accueil des ressortissants chinois au Cameroun, alors, c'est fort de cette réalité que la Chine participe activement dans le cadre des affaires de sécurité au Cameroun. En clair, la protection des intérêts des entreprises et des bénéfices personnels¹⁴¹ expliquent les raisons pour lesquelles la Chine participe à la sécurisation du Cameroun. Concrètement, grâce au Forum de coopération sino-africaine (FOCAC) qui prévoit la création d'un forum sur la paix et la sécurité entre la Chine et l'Afrique, la Chine assiste les forces de défense et sécurité des pays membres de l'UA¹⁴². Les propos suivants en disent davantage :

Dans ce cadre, le soutien affiché de Pékin au principe et à une pratique de « solution africaines aux problèmes africains » apparaît comme une déclaration dirigée à la fois envers les partenaires africains et envers les compétiteurs extérieurs, surtout occidentaux. Dans son allocution devant l'Assemblée générale des Nations unies en 2015, le président Xi Jinping a offert une assistance militaire de 100 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'architecture de paix et de sécurité de l'UA. En février dernier, elle a conclu un accord prévoyant la fourniture d'équipement militaire d'un montant de 25 millions de dollars pour la base logistique de l'UA au Cameroun¹⁴³.

Qu'en est-il du contact britannique avec le Cameroun, lequel va justifier son appui sécuritaire plus tard ?

¹³⁹ Lebœuf dans "La compétition stratégique en Afrique...", p. 58.

¹⁴⁰ *Ibid*, p. 58.

¹⁴¹ Chen, "Les différentes perceptions...", p. 33.

¹⁴² J. Nsimba, "Les multiples atouts de la stratégie sécuritaire de la Chine en Afrique", *Éclairage du GRIP*, Bruxelles, 2018, p.3.

¹⁴³ *Ibid*.p.4.

2- Le Cameroun et la Grande Bretagne : histoire et consistance de l'appui sécuritaire anglais au Cameroun

L'entrée de la Grande Bretagne en coopération avec le Cameroun remonte à la période précoloniale. Cette coopération bilatérale a considérablement évolué pendant les périodes coloniale et postcoloniale. En scrutant l'évolution du statut du Cameroun, on s'aperçoit que, dans sa période coloniale, le Cameroun passe successivement du statut de protectorat à celui de territoire international (mandat et tutelle) en passant par une transition de condominium. Le condominium désigne l'administration conjointe de plusieurs puissances sur un pays. Il court au Cameroun du 26 septembre 1914 (prise de Douala) au 04 mars 1916 (signature de l'accord de partage entre la France et l'Angleterre). En réalité, l'essentiel de l'administration est effectué au départ par les Anglais, alors que les Français étaient mal préparés à assumer cette responsabilité. A la fin des opérations militaires, les généraux MC Dobell (France) et Joseph G. Aymerich (Angleterre) signent l'accord de partage sans l'avis des autochtones ; nous sommes dans une logique coloniale. Afin de reconforter la France plus éprouvée par la première guerre mondiale, la Grande Bretagne se contentera du 1/5^e du territoire le long de la frontière avec le Nigeria contre 4/5^e du territoire qui revient à la France. Cette scission du Cameroun marque la fin du condominium et chaque puissance installe son administration sur sa partie.

Après l'épisode du condominium qui peut d'ailleurs être considéré comme l'épicentre d'une coopération de longue durée entre le Cameroun et la Grande Bretagne, va s'ouvrir le régime de mandat (1919-1946) de la Société des Nations (SDN) sur le Cameroun, conséquence du traité de Versailles de 1919, signé à l'issue de la première guerre mondiale. En effet, l'un des problèmes à résoudre par la SDN qui vient de voir le jour à la fin de la première guerre mondiale à Versailles est l'avenir des anciennes colonies allemandes. C'est ainsi que, le 07 mai 1919, elles sont redistribuées sous forme de mandat par le conseil suprême des alliés. Les puissances mandataires sous le contrôle de la SDN sont chargées de gérer certains territoires jugés incapables de se diriger eux-mêmes. Des trois types de mandats établis (A-indépendance proche-Afrique du nord Asie, B-indépendance lointaine-Afrique noire, C-indépendance non envisagée-Namibie) le Cameroun devient un mandat B confié à la France et à la Grande Bretagne. Ce statut est officiellement établi le 20 juillet 1922¹⁴⁴. Ces deux puissances doivent rendre compte de leur gestion devant la commission permanente des mandats. Les populations des territoires sous mandat ont le droit d'adresser des pétitions au

¹⁴⁴ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 521.

sujet de leur administration. La deuxième guerre mondiale qui survient en 1933 entraîne avec elle le statut de mandat. En décembre 1946, le Cameroun devient un territoire sous-tutelle de l'ONU nouvellement créée.

En effet, la tutelle (1946-1961) est conçue par l'ONU comme une solution transitoire, destinée à favoriser l'évolution de certains territoires vers la capacité à s'administrer eux-mêmes. La France et l'Angleterre héritent naturellement de cette nouvelle mission internationale et poursuivent l'administration séparée du Cameroun, sous le contrôle du conseil de tutelle de l'ONU, chargé d'examiner les rapports annuels, de procéder à des visites périodiques et recevoir des pétitions. Cette période aura des conséquences perceptibles sur l'évolution politique du Cameroun. En somme, ces différentes périodes historiques vont permettre à la Grande Bretagne de revenir au lendemain de l'indépendance du Cameroun sous forme de partenaire international aux fins de soutenir le Cameroun dans sa pensée stratégique contre l'insécurité à travers les politiques publiques de sécurité définies par l'Etat central et implémentées par une pluralité d'acteurs. Dès lors, il devient intéressant de savoir quelle est la consistance de l'appui sécuritaire britannique au Cameroun ?

Manifestement, les initiatives britanniques en matière de politiques sécuritaires en Afrique en général et au Cameroun en particulier s'opérationnalisent par l'entremise de deux principales structures à savoir : le *British Military Advisory and Training Teams* (BMATT) créée en 1970 et la *Commission for Africa* (CA).

En ce qui concerne le *British Military Advisory and Training Teams* (BMATT), notons que 20 ans après sa création, sa vision relative à l'assistance des pays africains en général et le Cameroun en particulier dans son processus de sécurisation va connaître une redéfinition des priorités relatives aux initiatives sécuritaires. Cette réorientation des priorités sécuritaires est encadrée par le programme dénommé le *African Peacekeeping Training Support Programm*. En effet, ce programme qui vise l'accompagnement du Cameroun dans sa dynamique de lutte contre l'insécurité et partant le soutien des initiatives pour la construction de la paix et de la cohésion sociale, ambitionne de réduire à sa plus simple expression l'extension des conflits et de l'insécurité l'intérieur du Cameroun et autour de la région¹⁴⁵. A l'image du programme français de lutte contre l'insécurité par la promotion de la paix, appelé le programme de Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP), les activités qui visent à soutenir, à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix, mettent l'accent

¹⁴⁵ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.196.

sur l'enseignement, la formation et l'équipement¹⁴⁶. Au Cameroun, le BMATT va s'atteler à soutenir techniquement l'instruction militaire et policière tout en formant ces FMO comme partout en Afrique où il est implanté aux stratégies de la résolution et de la promotion de la paix. Pays démocratique depuis des lustres, la Grande Bretagne va, dans le cadre du soutien sécuritaire qu'il apporte au Cameroun, structurer les modules et les enseignements à dispenser aux policiers voire aux militaires sur les droits de l'homme et la gouvernance de la sécurité¹⁴⁷. Plus encore, elle va de temps en temps prendre part en terre camerounaise à la formation et au recyclage technique des FMO sur le terrain en collaboration avec le programme français RECAMP. Ces initiatives et appuis sécuritaires essentiellement techniques, puisque la Grande Bretagne ne pourvoit pas régulièrement en matériel militaire dans le cadre de sa coopération sécuritaire avec ses partenaires, ont permis au Cameroun de lutter contre l'insécurité à travers certains points chauds, lors des opérations de sécurisation conduites par les FMO, moulées par les instructeurs anglais sur le plan de droits de l'homme. Compte tenu de l'efficacité relative à ce soutien britannique dans le cadre de l'accompagnement de l'Etat du Cameroun dans sa mission gendarme, la Grande Bretagne est davantage perçue comme un partenaire sécuritaire important ; toute chose qui explique le consentement de l'Etat du Cameroun à la solliciter continuellement pour développer ses mécanismes de sécurité¹⁴⁸. Concrètement, la Grande Bretagne a apporté des fonds, de l'assistance technique et une formation des FMO camerounaises à travers l'Ecole Nationale Supérieure de Police (ENSP) aux mécanismes de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité¹⁴⁹.

Toujours dans le cadre d'aider l'Afrique en général et le Cameroun en particulier dans ses politiques sécuritaires, la Grande Bretagne va lancer en 2001, un programme sécuritaire plus globalisant qui s'avère également plus conséquent. Pour ce faire, ce pays ami va mettre sur pied deux fonds visant la prévention des conflits et à lutter contre l'insécurité à savoir : le Fonds pour la prévention des conflits en Afrique (*African Conflicts Prevention Pool*) ou initiative pour la prévention des conflits en Afrique (*Conflicts Prevention Initiative for African*)¹⁵⁰. Au sujet de ce programme d'assistance sécuritaire porté par la Grande Bretagne, Meka fait la description suivante :

¹⁴⁶ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.196.

¹⁴⁷ *Ibid.* p.197.

¹⁴⁸ *Ibid.* p.196.

¹⁴⁹ *Ibid.* p.197.

¹⁵⁰ *Ibid.* p.196.

L'initiative pour la prévention des conflits en Afrique recouvre un certain nombre de domaines et d'objectifs thématiques primordiaux, notamment : le contrôle de la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères ; la réduction de l'exploitation, aux fins de la guerre, des ressources minérales et d'autres ressources naturelles, en application, par exemple, du processus de Kimberley. Elle appuie, un gouvernement représentatif de toutes les composantes de la société, la réforme du secteur de la sécurité, le soutien des programmes visant à créer des organes régionaux en matière de sécurité, et à développer la capacité des pays africains à entreprendre et à soutenir des opérations de maintien de la paix¹⁵¹.

Dans le même ordre d'idées, un deuxième programme d'assistance sécuritaire de la Grande Bretagne va être arrêté en faveur de l'Afrique. Elle d'ailleurs l'initiative sécuritaire la plus récente prise ce pays à l'égard du continent noir.¹⁵² En effet, cette initiative qui vient appuyer le l'Afrique en général et le Cameroun en particulier est lancée en 2004 et conduite par le Premier ministre britannique Tony Blair. Survenue au lendemain de la consécration du New Partnership for African Development (NEPAD) au sein l'Union Africaine (UA) qui vient de remplacer l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) au sommet de Durban en 2001 en Afrique du Sud, notons que cette initiative, fruit d'une large concertation entre un éventail de personnalités et d'organisations africaines, est un appui au NEPAD et au plan d'action pour l'Afrique du G8 arrêté à Green Eagle¹⁵³. Meka qui s'est beaucoup investi dans ce champ d'étude dit :

En outre, cette initiative contribue à promouvoir le développement des capacités liées à la résolution des conflits et aux efforts louables consentis en faveur de la paix en Afrique. Cependant, elle ne cesse d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'encourager le développement et la stabilité en Afrique. Ses résultats édifiants ont été présentés au sommet du G8 en juillet¹⁵⁴.

Que dire de l'offre sécuritaire allemande et américaine au Cameroun ?

B- L'offre allemande et américaine dans le cadre des politiques publiques de sécurité au Cameroun

La base des relations entre l'Allemagne et le Cameroun est le traité Germano-Duala signé entre les commerçants allemands Eduard Schmidt, Eduard Woerman et les chefs Duala (Deido, Bell, Akwa) à Duala le 12 juillet 1884¹⁵⁵. C'est ainsi qu'au-delà de sa politique coloniale de germanisation (l'expansion de la langue allemande au Cameroun afin de fournir à

¹⁵¹ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.197.

¹⁵² Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 521.

¹⁵³ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.198.

¹⁵⁴ *Ibid.* p.197.

¹⁵⁵ www.allemagne-au-max.com consulté le 12/11/2019.

l'administration des cadres autochtones parlant l'allemand) et de ses œuvres dans les domaines économique et social, l'Allemagne entreprit également de réorganiser sa colonie dans le but de la pacifier¹⁵⁶. En effet, la pacification du Cameroun est un préalable pour son exploitation ; c'est la raison pour laquelle l'Allemagne va précisément pendant cette période instituer un corps de police au Cameroun (*polizeitrupp*). Dans cette séquence de notre travail, nous allons tour à tour faire l'historique des rapports germano-camerounais et dégager la consistance de l'appui sécuritaire allemand au Cameroun.

1- Historique du cadre de référence de la coopération germano-camerounaise et consistance de l'appui sécuritaire allemand au Cameroun

Bien que bottée hors du Cameroun par la coalition franco-britannique en 1916, la prise en main du Cameroun, son exploitation et sa mise en valeur comme entité faisant partie intégrante de l'escarcelle française consistera d'abord à procéder à l'éradication de l'influence de l'Allemagne dans ce territoire. Car leur installation et les premiers moments de leur système administratif au Cameroun vont nourrir, entre temps, une nostalgie presque collective entretenue par certains germanophiles dans les métropoles camerounaises. En effet, cette nostalgie est fondée par une image mythique d'efficacité et de justice des Allemands qui est supérieure aux français¹⁵⁷. C'est ainsi que, après l'indépendance du Cameroun, l'Allemagne va revenir et commencer à soutenir le développement du pays à travers une contribution globale d'un montant de 906 millions d'euros. Une somme qui a accru à l'issue de la signature des accords de coopération technique et financière entre la République fédérale d'Allemagne et le Cameroun le 13 mai 2014. Par ces accords, l'Allemagne met à la disposition de l'État camerounais près de 62 milliards de FCFA sur une période de trois ans (2014-2016)¹⁵⁸.

Dans le cadre de la formalisation de sa coopération avec le Cameroun, l'Allemagne va créer une agence de coopération dénommée *Deutsche Gesellschaft für international Zusammenarbeit* (GIZ) qui, au départ était connue sous l'appellation de GTZ (*Gesellschaft für technische Zusammenarbeit*). La GIZ est le résultat de la fusion en fin 2010 de tous les organismes de coopération technique antérieurs à savoir : le Ded, la GTZ et Inwent¹⁵⁹. Dès lors, elle va s'atteler à définir la politique et les orientations stratégiques des programmes de

¹⁵⁶ M. F. Nkolo Ateba, "Coopération germano-camerounaise et mise en œuvre de la foresterie communale", Mémoire de Master en Relations internationales, parcours : coopération internationale, action humanitaire et développement durable, IRIC, Yaoundé, 2015, p. 53.

¹⁵⁷ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p.86.

¹⁵⁸ *Ibid.* p.86

¹⁵⁹ Nkolo Ateba, "Coopération germano-camerounaise...", p. 54.

développement. Pour ce faire, la GIZ va rester cramponner à la philosophie allemande de coopération au développement en orientant cette coopération vers deux principaux aspects à savoir : la coopération financière et la coopération technique¹⁶⁰.

S'agissant de la coopération financière notons qu'elle a pour ambition d'apporter une certaine amélioration au potentiel financier en vue d'augmenter la production des pays partenaires, celle-ci est mise en œuvre au nom du gouvernement fédéral par la KfW¹⁶¹.

La coopération technique pour sa part s'intéresse au développement de la capacité de performance des individus ainsi que des programmes et des institutions des pays partenaires par le transfert de savoir-faire.¹⁶² Ces deux aspects de la coopération germano-camerounaise visent à rendre les interventions de la coopération allemande plus efficaces et efficientes au Cameroun et partout en Afrique. Il n'est pas superflu de revenir sur les attributions de la GIZ dans le cadre de sa coopération avec le Cameroun. Ainsi, ses attributions sont les suivantes¹⁶³ :

- planifier, mettre en œuvre, conduire ou contrôler les projets et programmes de coopération technique ;
- envoyer et assurer le financement des experts dans les projets convenus, assurer également le détachement de conseillers, de formateurs, de spécialistes, de consultants et d'experts en mission de courte durée ;
- livrer des équipements et matériels destinés aux installations promues par le projet convenu, ainsi que des moyens de production industrielle, artisanale et agricole;
- fournir des prestations de services et d'ouvrages ;
- conseiller d'autres organismes d'aide au développement ;
- planifier et mettre en œuvre des mesures de formation et de perfectionnement en rapport avec l'exécution des projets ;
- octroyer et gérer des contributions financières non remboursables dans le cadre de la coopération technique ;
- financer sur fonds propres certains programmes d'aide au développement (actions autofinancées).

L'implémentation des attributions sus-déclinées est canalisée par les principes de la coopération allemande, notamment ceux d'efficacité, de rentabilité, et de durabilité des acquis

¹⁶⁰ Nkolo Ateba, "Coopération germano-camerounaise...", p. 55.

¹⁶¹ *Ibid.* p. 54.

¹⁶² *Ibid.* p. 55.

¹⁶³ www.giz.de, consulté le 27 décembre 2019 à 16h

que les projets peuvent générés même à la fin de ceux-ci¹⁶⁴. Après avoir présenté les généralités de la coopération germano-camerounaise, orientons et analysons cette coopération sous le prisme de l'assistance allemande aux politiques publiques de sécurité définies et implémentées par les pouvoirs publics camerounais aux fins de réduire l'insécurité à sa plus simple expression.

L'accentuation du soutien sécuritaire allemand au Cameroun s'opère dans un contexte marqué par une pluralité de crises. En effet, l'absence allemande sur le terrain de sécurisation du Cameroun avant la montée en puissance des crises, est due au fait que, depuis plusieurs décennies, le Cameroun est considéré comme l'un des pays africains les plus stables sur le plan sécuritaire. Mais malheureusement, à partir entre 2012 et 2016, il est désormais exposé aux attaques du groupe islamiste Boko Haram, notamment dans l'Extrême Nord, et à des affrontements entre séparatistes et services militaires ou de sécurité dans les deux régions anglophones du Sud-Ouest et du Nord-Ouest¹⁶⁵. Parallèlement avec les régions sus-évoquées, la région de l'Est, à travers des escarmouches, subit également la montée toute aussi inquiétante de l'insécurité liée aux affres de la guerre qui a pour épicentre la République centrafricaine¹⁶⁶. En clair, il s'agit d'une insécurité transfrontalière entretenue par des groupes rebelles qui, de façon sporadique font irruption à l'Est Cameroun, en semant psychose et terreur au sein des populations locales. Toujours dans le registre de l'insécurité transfrontalière, le Cameroun est également touché par le commerce illicite transfrontalier de biens de valeur, tels que les animaux, le bois, les minéraux et les armes, ainsi que par la traite des êtres humains¹⁶⁷.

Dans ce contexte d'insécurité tout azimut, il faut reconnaître que la Police nationale n'a pas la qualité requise et les compétences adéquates pour créer une relation de confiance entre elle et les populations. A titre illustratif, les cas récurrents de corruption minent la confiance des citoyennes et des citoyens dans les services répressifs de l'État¹⁶⁸. Dès lors, on note un déficit de coopération et de collaboration entre la police et la population ; toute chose qui affaiblit les capacités régulationnelles de l'État face à la montée en puissance de l'insécurité et de la criminalité. En termes de conséquences, on a l'augmentation du taux de criminalité dans les métropoles que sont les localités de Yaoundé et Douala et dans certaines zones de foisonnement humain. Pour maîtriser cette fracture sécuritaire, la Délégation générale à la

¹⁶⁴ Nkolo Ateba, "Coopération germano-camerounaise...", p.54.

¹⁶⁵ Rapport de la GIZ, Appui à la police camerounaise : une contribution au renforcement des capacités de la police nationale, GIZ, juin, 2020, p.1.

¹⁶⁶ Nkolo Ateba, "Coopération germano-camerounaise...", p.53.

¹⁶⁷ *Ibid.* p.54.

¹⁶⁸ *Ibid.* p.53.

sûreté nationale (DGSN) va s'employer mieux structurer ses services sur les plans institutionnels et organisationnel, bien que n'ayant pas des ressources nécessaires à mobiliser dans le cadre de la formation de ces éléments, à travers les domaines et spécialités techniques, telles que la criminologie alignée sur les normes et expériences internationales¹⁶⁹.

Au regard de ce qui précède, la GIZ va, dans le cadre de sa coopération axée sur l'appui sécuritaire au Cameroun, s'est fixée les objectifs suivants :

- réformer la police camerounaise par le renforcement de ses capacités organisationnelles et opérationnelles ;
- contribuer de manière professionnelle, transparente et dans le respect de l'État de droit à la stabilité régionale et nationale avec le but de regagner la confiance de la population¹⁷⁰.

Pour matérialiser ces objectifs, la GIZ, à partir de 2009, va mener un ensemble de réformes à l'endroit de la police en Afrique en général et au Cameroun en particulier sur l'initiative du Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères¹⁷¹. Pour ce faire, la GIZ va former les policiers camerounais en matière de respect des normes juridiques, notamment sur la mise en œuvre de la Charte internationale des droits de l'homme dans la police pendant les opérations de maintien de l'ordre. Plus encore, la GIZ fait des recommandations à l'égard de la DGSN, lesquelles sont orientées vers le respect de l'approche genre dans le recrutement au sein des forces de police, maillon essentiel dans le cadre de l'implémentation des choix sécuritaires étatiques. Pour tout dire :

Les partenaires bénéficient d'un appui dans les domaines de l'infrastructure et de l'équipement, de la formation initiale et continue ainsi que du développement organisationnel. La composante Cameroun renforce les capacités de la police judiciaire à engager des poursuites contre des infractions de manière professionnelle et à augmenter ainsi les taux d'élucidation des crimes. La coopération entre la police et les autres acteurs de la chaîne pénale est également consolidée. En plus, une attention particulière est accordée au développement du mécanisme interne de plainte contre les manquements de la police, lequel vise à renforcer la confiance de la population dans les autorités de sécurité nationale¹⁷².

¹⁶⁹ Rapport de la GIZ, Appui à la police camerounaise : une contribution au renforcement des capacités de la police nationale, GIZ, juin, 2020, p.1.

¹⁷⁰ *Ibid.* p.2.

¹⁷¹ *Ibid.*, p.1.

¹⁷² *Ibid.*, p.2.

Dans le cadre de l'accompagnement du Cameroun à garantir une meilleure offre sécuritaire aux populations, les ressources mobilisées par la GIZ vont lui permettre d'obtenir entre 2009-2017 les résultats ci-après ¹⁷³:

- l'amélioration du service de la police des frontières ;
- la mise sur pied de postes frontières et la formation des policiers aux stratégies de sécurisation des frontières ;
- le renforcement des capacités de la police camerounaise dans l'optique d'asseoir une police judiciaire efficace et répondant aux exigences des droits de l'homme en matière de garde à vue ;
- la capacitation des éléments de police à l'usage d'une base de données numérisée sur la criminalité au niveau national, afin d'asseoir une cartographie des zones à risque sécuritaire élevé ;
- une évaluation des besoins et l'analyse de la collaboration entre la police et les acteurs de la chaîne pénale, afin de construire un environnement de complémentarité et d'échange d'expériences entre ces deux maillons, très importants dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité ;
- la numérisation du mécanisme interne de gestion des plaintes contre les agents de police reconnus coupables de mauvaise conduite ainsi que dans le traitement efficient des plaintes, de manière à accroître la satisfaction de la population à l'égard de l'ensemble des services de la police ¹⁷⁴.

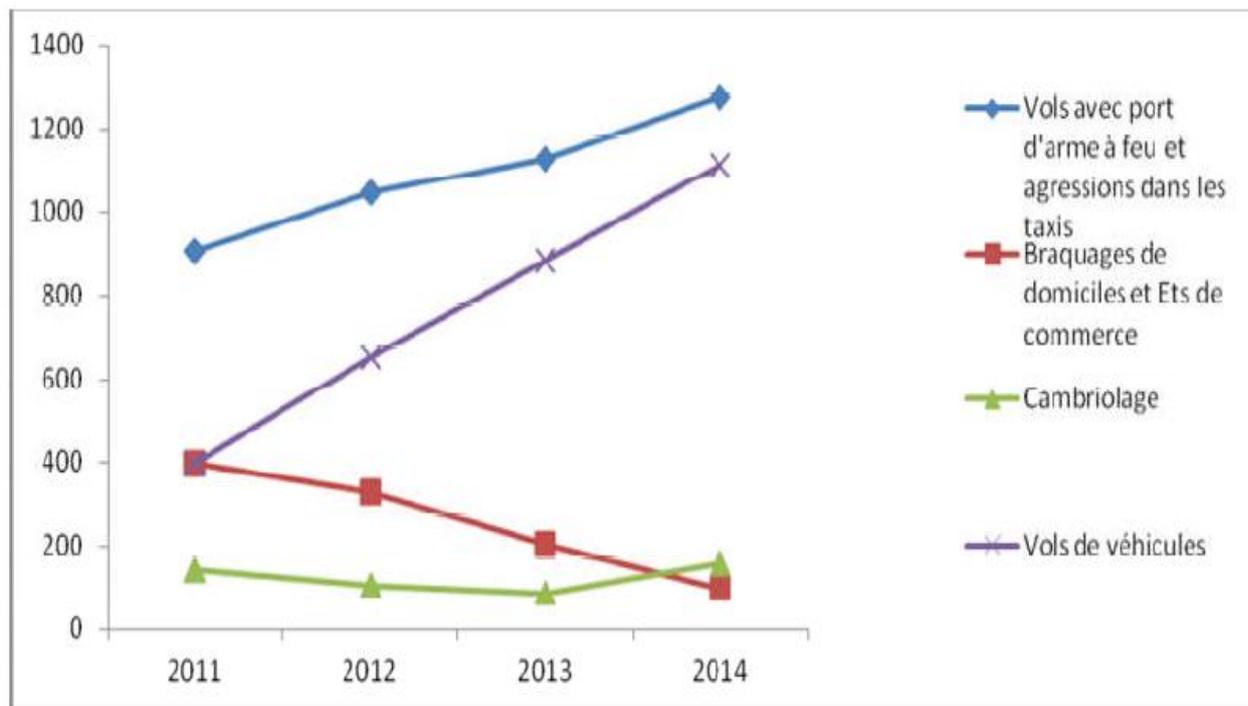
Le graphique ci-dessous nous donne des informations susceptibles de nous convaincre de la pertinence de la diversification des partenaires dans le cadre de la lutte contre l'insécurité au Cameroun ¹⁷⁵.

¹⁷³ Rapport de la GIZ, Appui à la police camerounaise : une contribution au renforcement des capacités de la police nationale, GIZ, juin, 2020, p.1.

¹⁷⁴ Rapport de la GIZ, Appui à la police camerounaise : une contribution au renforcement des capacités de la police nationale, GIZ, juin, 2020, p.2.

¹⁷⁵ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

Graphique 1 : Évolution de certains types d'infractions traitées par la Délégation Générale à la Sûreté Nationale entre 2011 et 2014.



Source: Archives de l'Institut National de la Statistique

En observant le graphique ci-dessus, on note respectivement un accroissement du nombre de vols avec port d'arme à feu et agression dans les taxis à travers les métropoles camerounaises entre 2011 et 2014 les vols de véhicules pendant la même fourchette de temps. Par ailleurs, le taux de braquages de domiciles et des établissements de commerce est en augmentation de 2011 à 2014. Le vol de véhicules a connu une expansion remarquable pendant la même période. Toutes ces insécurités peuvent justifier pourquoi l'Etat à diversifier ses stratégies de sécurité moyennant la diversification des partenaires¹⁷⁶. Parlons de l'offre sécuritaire américaine au Cameroun

2- Le Cameroun et les Etats Unis d'Amérique : histoire et consistance de l'appui sécuritaire américain au Cameroun

Dans le cadre de sa coopération avec le Cameroun, les États-Unis mettent en avant leur position anticoloniale au sortir de la guerre de 1933-1945 comme un fondement historique de ladite coopération, car cette position sonne comme un élan très sympathique des USA vis-à-

¹⁷⁶ Kwajep Benjamin, 57 ans, Commissaire Divisionnaire de police (Directeur de la sécurité publique à la DGSN), Yaoundé, 19 juillet 2019.

vis de tous les pays colonisés par ricochet le Cameroun. Les USA ont travers cette position défendu la libération du Cameroun du joug colonial. Bien au-delà de la position anticolonialiste des USA qui a créé des liens de solidarité entre cette grande puissance et le Cameroun, notons qu'en matière de coopération sécuritaire entre les USA et le Cameroun, le soutien sécuritaire américain vis-à-vis du Cameroun n'est pas assez significatif. Toutefois, depuis 2008, l'Africa Command (AFRICOM) apparaît comme un véritable bras séculier des USA en Afrique en général et au Cameroun en particulier dans le cadre l'accompagnement de des pouvoirs publics dans l'implémentation des politiques publiques de sécurité. En réalité, il s'agit d'une coopération sécuritaire intéressée, car, à y voir de près, la stratégie sécuritaire américaine découle dans ce contexte de la volonté de sécurisation des investissements américains dans le golfe de guinée et de la lutte contre le terrorisme¹⁷⁷. Toutefois, avant ce regain d'intérêt de coopération entre le Cameroun et les USA, notons que les relations diplomatiques entre ces deux pays amis se sont refroidies pendant les années de braise et la période de transition démocratique, caractérisées par des violations graves en matière de droit de l'homme au Cameroun. Pélagie met en évidence cette brouille diplomatique entre le Cameroun et les USA en ces termes :

Le gouvernement camerounais accuse la chancellerie américaine à travers Mme Frances Cook de soutenir l'opposition et par conséquent d'être l'instigateur des troubles socio-politiques au Cameroun. En effet, le gouvernement camerounais considère que les Etats-Unis s'impliquent dans le processus de transition démocratique du Cameroun. Ainsi, la déclaration du 13 novembre 1992 du porte-parole du département d'état M. Richard Boucher condamne sans réserve, l'instauration de l'état d'urgence dans la province du nord-Ouest et l'assignation à résidence surveillée de John Fru Ndi. Cette même déclaration critique le recours à l'intimidation de la part du gouvernement camerounais après les élections présidentielles du 11 octobre 1992 entachées de « sérieuses irrégularités ». Lors d'un point de presse du 30 octobre 1992, le gouvernement camerounais s'insurge contre les thèses américaines. Le ministre de la communication Kontchou Kouémegni affirme que le rapport du N.D.I sur l'élection présidentielle « est un véritable scandale intellectuel...lorsqu'on lit ce rapport, on se pose des questions, on se demande si on a affaire à un conte de fées, un conte d'Ali Baba ou à un conte de mille et une nuit ». Ce rapport constitue un « tissu de mensonges »¹⁷⁸.

Avant la survenance de cette brouille diplomatique entre le Cameroun et les USA, relevons que cette puissance eu à prendre des initiatives dans l'optique d'accompagner l'Afrique en général et Cameroun en particulier dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. En percevant les politiques publiques de sécurité comme la manière dont un État mobilise et emploie l'ensemble des ressources, moyens et leviers pour sa sécurité afin d'atteindre des

¹⁷⁷ P.C. Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p.123.

¹⁷⁸ *Ibid.* p.124.

objectifs fixés, impliquant un panel plus large d'outils de puissance¹⁷⁹, nous comprenons pourquoi le Cameroun a souscrit aux initiatives sécuritaires américaines notamment¹⁸⁰:

- l'*International Military Education and Training Program (IMET)* : en effet, cette initiative sécuritaire pour les USA à l'endroit des pays africains en général et du Cameroun en particulier vise à développer les capacités des Etats africains en matière de maintien de la paix et de la lutte contre l'insécurité. Pour ce faire, ce programme contient des enseignements et une formation pour les forces de défense et de sécurité. Pour tout dire, cette offre sécuritaire portée par les USA à l'endroit de l'Afrique et du Cameroun est axée entre autres, sur la gestion de la défense et de la sécurité, les relations entre les FMO et les populations et l'Etat de droit¹⁸¹ ;

- l'*African Crisis Response Initiative (ACRI)* : c'est l'initiative de réponse aux crises africaines est lancée en 1997 par les USA, qui vise à soutenir les efforts africains en général et camerounais en faveur de la paix. Cette politique de sécurité qui requiert le qualificatif de connexion internationale est structurée par des enseignements à la fois théoriques et pratiques dispensés aux forces de dépense et les FMO. Ces premiers types d'enseignement sont complétés par des exercices de poste de commandement et des exercices assistés par ordinateur¹⁸². Grâce cette ressource sécuritaire mobilisée par les USA en faveur de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier, nous avons pu former pendant plus de quatre (04) années plusieurs éléments d'entre les forces de défense et de sécurité aux techniques de maintien de la paix et de la sécurité. Aussi a-t-elle facilité le renforcement des capacités des associations et ONG (San Egidio par exemple) à caractère humanitaire implantées au Cameroun, et qui travaillent dans le cadre de la promotion de la paix et de la résolution des conflits;

- l'*African Contingency Operations Training and Assistance (ACOTA)* : Cette initiative sécuritaire portée par les USA et tournée vers l'Afrique en général et le Cameroun en particulier, repose sur un module d'apprentissage axé sur les techniques d'assistance aux opérations d'urgence¹⁸³ et vise le renforcement des capacités africaines en matière de prévention des conflits, de l'instabilité régionale, et d' y faire face¹⁸⁴ ;

¹⁷⁹ A. Leboeuf, "La compétition stratégique en Afrique...", p.11.

¹⁸⁰ E. Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.198.

¹⁸¹ *Ibid.* p.199.

¹⁸² *Ibid.* p.198.

¹⁸³ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics...", p.86.

¹⁸⁴ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.200.

- l'Initiative transsaharienne de lutte contre le terrorisme (TSCTI) : c'est une stratégie de sécurisation portée par les USA en faveur de l'Afrique et du Cameroun, afin d'aider au développement des forces de sécurité internes, nécessaires au contrôle des frontières, et à la lutte contre le terrorisme et autres activités illégales¹⁸⁵. Toujours au sujet de cette politique de sécurité, Meka affirme que :

Ce programme s'appuie sur la réussite de l'Initiative Pan-Sahel, réalisée début 2004, qui se centrait sur le Tchad et d'autres pays de la zone saharienne et de ses confins¹⁶². Le TSCTI s'élargit progressivement, afin d'inclure un plus grand nombre d'Etats. Cette initiative permet d'augmenter l'assistance grâce à une détection et une réponse à la migration des menaces asymétriques dans la région. L'initiative aide également les Etats concernés à maintenir la sécurité en développant une capacité de prévention, de maîtrise des conflits dès leur début¹⁸⁶.

Tout compte fait, le quatrième chapitre de notre thèse, au moment où il s'achève, nous permet de se rendre compte que, l'externalisation des politiques publiques de sécurité au Cameroun postcolonial moyennant une coopération sécuritaire active, constitue d'emblée la réaction des pouvoirs publics camerounais face à la fracture sécuritaire devenue très importante à travers certaines parties du territoire national. Faut-il le rappeler, ces politiques publiques de sécurité sont activées beaucoup plus à cause de la transnationalisation de l'insécurité dans la région Afrique en général et dans la sous-région Afrique centrale en particulier, avec des répercussions fâcheuses au Cameroun. Ce faisant, dans le cadre de l'implémentation de ces nouvelles politiques publiques de sécurité, relevons que les grandes puissances telles que la France, les Etats-Unis, la Chine et l'Allemagne se sont distinguées chacune par la qualité de son assistance théorique (à travers des programmes relatifs au renforcement des capacités des FMO pour le maintien de la paix et de la sécurité), technique et pratique vis-à-vis des FMO camerounaises, même s'il est établi que ces appuis sécuritaires d'origine étrangère sont sources du néocolonialisme et de la dépendance stratégique. Au regard de la pluralité d'acteurs internationaux qui se mobilisent à l'effet de garantir une offre sécuritaire efficace aux populations camerounaises vivant dans la crise sécuritaire ; toute chose qui consolide le poids du néocolonialisme et la révérence du Cameroun vis-à-vis de ces puissances, interrogeons la plus-value des politiques de sécurité et suggérons des mesures susceptibles de sortir l'Etat camerounais de la dépendance stratégique via le développement des mécanismes endogènes et interafricains de lutte contre l'insécurité dans son territoire.

¹⁸⁵ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.200.

¹⁸⁶ *Ibid.*p.201.

**CHAPITRE V : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN
POST COLONIAL : ECONOMIE DES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE
REDYNAMISATION D'UNE ACTIVITE AUX CONNEXIONS ET IMPLICATIONS
PLURIELLES**

Comme nous l'avons démontré dans les précédents chapitres, l'insécurité s'est progressivement développée à travers le Cameroun, et davantage dans les zones de foisonnement humain telles que les quartiers Ekoudou à Yaoundé et New-Bell à Douala, ceci à cause des différentes crises socio-économiques et politiques que ces quartiers ont connues. Au regard de ces fractures sécuritaires, il est devenu nécessaire de renforcer la mobilisation des pouvoirs publics, des privés et des partenaires internationaux dans la perspective de la protection des personnes, des biens, des institutions, du respect des lois, du maintien de la paix et de l'ordre public, qui relèvent en grosso modo de la sécurité intérieure¹. Cette mobilisation générale corrobore l'idée selon laquelle la sécurité est un droit fondamental (conformément à l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789) et l'une des conditions à réunir dans le cadre de l'exercice effectif des libertés individuelles et collectives. A ce titre, elle constitue une mission régaliennne et relève de la responsabilité principale du pouvoir étatique, lequel doit alors en assurer l'effectivité des mesures sécuritaires sur l'ensemble du territoire national et dans les points chauds². Ce faisant, l'Etat dispose à cet effet du "monopole de la contrainte légitime", selon l'expression empruntée à Max Weber ; c'est-à-dire que l'Etat dispose du pouvoir judiciaire, et est seul compétent pour définir légalement les politiques publiques de sécurité. C'est compte tenu de ces prérogatives reconnues à l'Etat que nous constatons une coproduction sécuritaire, à travers toutes les zones en proie à l'insécurité, entre 1962 et 2017 au Cameroun, afin d'amenuiser les dangers et menaces rencontrés par les pouvoirs publics et les populations de ces localités constituant de véritables espaces d'inquiétudes pour les forces vives. Dès lors, le présent chapitre, se propose de faire une appréciation des enjeux des politiques publiques de sécurité et de suggérer des recommandations susceptibles de pallier à certains manquements y relatifs.

¹ Njikam Mohamed, Gendarme (Maréchal des logis chef), en service à la Brigade de gendarmerie de Tsinga, 15 juillet 2019.

² Ondoua Akou'ou Bruno, 49 ans, Inspecteur de Police Principal en service au Commissariat de sécurité publique du Deuxième Arrondissement de Yaoundé, Yaoundé, 19 juillet 2019.

I- ANALYSE DES ENJEUX DES POLITIQUES SECURITAIRES AU CAMEROUN

Il apparait que les politiques sécuritaires définies et menées par l'Etat, les acteurs privés et les partenaires internationaux revêtent une importance capitale, dans la mesure où elles fournissent une espèce de situation de laboratoire social, permettant de construire un environnement de paix, grâce à la maîtrise de la déviance et de l'insécurité. Cependant, au regard des failles relatives à l'implémentation de certains choix de sécurisation effectués par l'Etat, il n'est pas moins important de faire des suggestions qui visent à rendre plus efficace le processus de sécurisation du Cameroun. Dans le cadre de l'analyse des enjeux relatifs à l'implémentation des choix sécuritaires au Cameroun, il faut noter que fondamentalement, les Administrations, les services de police et les unités de gendarmerie ne sont pas "producteurs" de la délinquance et ne détiennent nullement à eux seuls la réponse publique face à la criminalité³. Si les indicateurs du niveau de délinquance et d'insécurité enregistrées doivent être calculés et rendus publics, alors, les actions directes que les commissariats de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé et Douala y compris les unités de gendarmerie desdites localités doivent être évaluées sur un certain nombre de critères. Entre autres, nous avons : la capacité d'initiative, la qualité des procédures, la présence sur la voie publique des agents de police, la réactivité lors des appels des citoyens, la qualité du renseignement, le comportement lors des interventions, l'accueil dans les commissariats ou dans les brigades de gendarmerie, et sur leurs relations avec la population⁴. Tout ceci parce que l'approche d'un environnement de paix repose sur la notion que la sécurité doit être coproduite par l'ensemble des acteurs institutionnels et de la société civile, et que les municipalités ont un rôle clé à jouer dans cette démarche. Dès lors, nous allons dans cette partie du travail, dégager la plus-value des politiques publiques de sécurité implémentées à Yaoundé et à Douala à travers les quartiers Briqueterie et New-Bell, tout en suggérant des mesures susceptibles de les rendre plus efficaces.

A- Les politiques étatiques pour la réalisation de la sécurité des personnes et des biens : une activité aux intérêts multiples

En effet, nombre sont les enjeux liés à l'implémentation des politiques et stratégies visant la sécurité des personnes et des biens dans tout Etat. Au Cameroun comme partout ailleurs, les activités liées à la réalisation de la sécurité publique revêtent plusieurs intérêts, lesquels sont garantis par le respect des normes relatives aux droits et libertés de l'homme, avant et pendant

³ Rapport au ministre de l'Intérieur, de l'Outre- Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, Livre blanc sur la sécurité publique, Décembre 2012. p.10.

⁴ Pondi, *La police au Cameroun...*, p.57.

la mise effective sur pied des mesures de sécurisation. Pour ce faire, la police exécute les missions de police administrative et de police judiciaire, afin d'assurer la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique. Elle collabore avec les autres départements ministériels, les collectivités locales, les organismes et groupements sociaux à l'éducation des citoyens, pour le respect des lois, la prévention de la délinquance, la protection de l'environnement ainsi que la défense et la protection civile. Enfin, elle soutient et conseille les collectivités locales dans l'exercice de leurs charges de police et de sécurité⁵. Ceci étant, intéressons-nous d'abord au côté positif de l'implémentation des politiques sécuritaires définies et implémentées par l'Etat du Cameroun, à travers ses bras séculiers et partenaires internationaux.

1- Un travail bénéfique au regard de sa finalité : de la sécurisation à la stabilité du système politique, la prévention et la répression des troubles à l'ordre public

A s'en tenir à la première déclinaison du titre ci-dessus, on comprend que, de l'efficacité des politiques publiques de sécurité, dépend la stabilité de tout Etat (cas des politiques anti-subversion en 1962, du commandement opérationnel en 1998 et de la lutte contre *Boko haram* en 2013 au Cameroun ayant permis sa stabilité politique). En effet, cette stabilité est nourrie par la promptitude avec laquelle les pouvoirs s'activent moyennant les FMO et d'autres acteurs de sécurité pour apporter des solutions appropriées aux localités exposées à des menaces liées à la sécurité des personnes et des biens, quelle qu'en soit leur situation géographique par rapport à l'Etat central. De façon descriptive, cela revient à dire que, la prompte réaction de l'Etat grâce à ses institutions de sécurité après la formulation de demandes pour de besoins sécuritaires par les populations, constitue un moyen essentiel dans le processus de stabilisation et du fonctionnement d'un système politique et aussi pour la légitimité de celui-ci⁶. En clair, si les initiatives de l'Etat à travers ses bras séculiers sur le plan de l'implémentation de ses choix sécuritaires satisfont les besoins sécuritaires exprimés par les citoyens, c'est-à-dire que s'il y a un seuil d'équilibre entre les attentes des populations et les réponses fournies par les institutions étatiques contre l'insécurité, il va de soi qu'il s'ensuit un renforcement de la croyance sociale en l'efficacité et l'effectivité de l'ordre étatique⁷. Cette façon de structurer et de percevoir la stabilité de l'Etat est à situer dans une logique monopoliste de la lutte contre l'insécurité au sein des entités territoriales et étatiques.

⁵ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁶ A. Meyer "L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles : l'exemple de quatre Etats centrafricains", Thèse de doctorat Ph.D en sciences politiques, institut d'études politiques de paris, 2006, p. 121.

⁷ *Ibid.* p. 122.

Il s'agit en réalité d'une vision très prisée chez Max Weber qui a théorisé et préconisé le monopole de l'exercice de la violence comme un exercice fondamentalement étatique. De ce monopole de la violence pour la lutte contre l'insécurité, l'Etat parvient à asseoir sa légitimité, et il faut noter que cette stabilité est générée grâce à une satisfaction suffisante des besoins et des préoccupations sécuritaires de la population par l'Etat. En clair, cette stabilité se manifeste visiblement par l'accord et l'acceptation ainsi que la reconnaissance affichée par la population vis-à-vis de l'autorité centrale et du droit de celle-ci d'appliquer ses décisions sur l'ensemble du territoire national⁸.

Tout compte fait, la légitimité et la stabilité de l'Etat reposent sur des politiques sécuritaires efficaces. Ainsi, selon Meyer :

L'Etat jouit d'un niveau de légitimité relativement élevé, grâce à sa capacité de répondre suffisamment aux besoins sécuritaires de ses ressortissants, ceci favorise la cohésion sociale et l'intégrité territoriale, tout en constituant un fondement important pour une alternance politique, selon les principes constitutionnels. En même temps, la cohésion sociale, l'intégrité territoriale et la continuité politique dans un Etat peuvent aussi servir d'indicateurs importants, voire constituer un certain fondement pour un niveau de légitimité élevé⁹.

De ce qui précède, force est de relever que les politiques sécuritaires efficaces permettent d'asseoir la stabilité de l'Etat à travers la paix et la cohésion entre les citoyens. Ce climat de paix et de cohésion est structuré par la prompt activation de l'état gendarme en cas de besoin sécuritaire exprimé par les citoyens. La protection de l'intégrité territoriale qui est aussi un facteur de stabilité de l'Etat dépend est tributaire de l'extension des capacités régulationnelles de ce dernier sur le plan sécuritaire. Pour cela, l'Etat, au motif de sa stabilité, doit asseoir une représentation égale et continue du pouvoir de l'autorité centrale sur l'ensemble du territoire national, et se manifeste donc par l'homogénéité du développement à l'intérieur des frontières¹⁰.

Compte tenu de ce qui est dit ci-dessus, l'on peut affirmer que les politiques publiques capables de maintenir la stabilité des institutions de l'Etat, ne représentent non seulement pas les actions qui fondent sa légitimité mais aussi et surtout la consécration de ses capacités régulationnelles face aux menaces sécuritaires pesant sur les citoyens. De ces considérations, il apparaît que les politiques publiques de sécurité efficaces et efficientes comme éléments de

⁸ Meyer "L'intégration régionale et son influence ...", p. 121.

⁹ *Ibid.* p.122.

¹⁰ *Ibid.* p.121.

construction de la stabilité de l'Etat, sont donc une condition essentielle pour la légitimité de l'Etat¹¹. La stabilité de l'Etat que nous présentons ici comme la plus-value de l'implémentation des politiques publiques de sécurité depuis les épisodes de crise connus par le Cameroun à partir de 1962 jusqu'à nos jours, doit être perçue en trois déclinaisons à savoir : la sécurité publique, la cohésion sociale et l'intégrité territoriale. En réalité, la réalisation de ces éléments par les pouvoirs publics est source d'équilibre et de tranquillité sur l'étendue du territoire national, si les politiques publiques de sécurité mises en place par l'Etat permettent effectivement de couvrir les besoins sécuritaires de la population et de répondre aux attentes normatives des citoyens¹². Meyer poursuit en soulignant :

Par conséquent, la stabilité se voit donc étroitement liée à la capacité de l'Etat à remplir son devoir de garant sécuritaire pour l'ensemble des citoyens et au niveau du territoire entier. Dans cette logique, elle peut donc être comprise comme un indicateur pour le fonctionnement de l'Etat. Il est possible de discerner deux aspects de la stabilité : elle constitue d'une part, et comme déjà indiqué plus haut, un état dans lequel les préoccupations sécuritaires actuelles se trouvent assez maîtrisées pour permettre au système politique un niveau de cohésion satisfaisant. En même temps, le concept de stabilité possède aussi une dimension dynamique, de sorte qu'il exprime aussi la capacité d'un système politique et de ses institutions, notamment de son gouvernement, non seulement d'atteindre cet état de cohérence politique, mais aussi de savoir le maintenir en dépit de changements, d'influences et de facteurs, internes comme externes, qui seraient susceptibles de l'en empêcher¹³.

Par ailleurs, considérée comme un exercice regorgeant un enjeu majeur pour les pouvoirs publics et même pour les populations, la lutte contre la grande criminalité et le grand banditisme relève particulièrement des missions quotidiennes de la Gendarmerie Nationale et de la Sûreté Nationale et ainsi que les autres forces ayant une compétence reconnue en la matière par les pouvoirs publics, à travers les textes. Bien évidemment, les politiques publiques de sécurité, calquées sous le modèle de la sécurité populaire depuis le règne du Président Ahidjo, font de la sécurité des populations et de leurs biens une priorité, moyennant la mobilisation permanente des ressources nécessaires afin de permettre à tous les citoyens camerounais et autres étrangers résidant sur notre territoire, de vivre paisiblement et de vaquer aisément à leurs diverses activités de développement¹⁴. Malgré l'émergence de nouvelles formes de criminalités et de nouveaux modes opératoires qui varient en permanence, on note une atemporalité de l'importance relative aux activités liées à la lutte contre la grande criminalité et du grand banditisme qui fragilisent la paix et la cohésion sociale.

¹¹ Meyer "L'intégration régionale et son influence...", p. 122.

¹² *Ibid.* p.123.

¹³ *Ibid.* p.122.

¹⁴ Institut National de la Statistique, Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2015, p.3.

Manifestement, l'implémentation des politiques sécuritaires moyennant la réaction des acteurs contre la répression de la subversion à Yaoundé et à Douala depuis 1962 y compris les ripostes lancées par les FMO lors des contestations sociales de 1990, nous permettent de comprendre que, le maintien de la sécurité est l'une des caractéristiques d'un Etat de Droit. Ainsi, en matière de politiques publiques de sécurité, l'Etat cherche à endiguer les risques découlant des actes irrationnels et inciviques causés par certains individus¹⁵. Pour ce faire, l'Etat et les acteurs sociaux posent des actes dissuasifs et répressifs en vue de défendre et de rétablir l'ordre social menacé par soit une émeute (cas de février 2008), ou une insurrection. En somme, la réalisation de l'intérêt général et l'exercice de la puissance publique se situent au cœur du maintien de la sécurité qui passe par des stratégies préventives et les démarches répressives en fonction des circonstances ; toute chose qui favorise le maintien de l'ordre public.

Sur un plan purement stratégique, la riposte contre l'insécurité a été structurée au Cameroun comme dans plusieurs pays, par une implication remarquable des pouvoirs publics, à travers la mise en place des dispositifs renforçant les capacités répressives des services de police. En clair, il s'est agi de l'augmentation des unités de service (Commissariat du 2ème arrondissement de Yaoundé et Douala et son service de police de proximité) en fonction de types d'infractions ou de l'effectif des populations délinquantes. La création de ces unités a fortement diminué le niveau d'insécurité et de criminalité¹⁶.

Sur le plan factuel, l'action sécuritaire du Commissaire de police Nkolo Ewodo Jean et ses éléments a permis de rétablir l'ordre pendant les années 90 à travers des multiples opérations diurnes et nocturnes qui ont permis de mettre hors d'état de nuire les délinquants qui semaient la terreur à Ekoudou. En outre, les bouclages entrepris par les policiers dans ce quartier ont permis de tenir en respect beaucoup de malfaiteurs¹⁷. Toutes ces actions ont favorisé le rétablissement de l'ordre. Les faits évoqués ci-dessus ne couvrent pas toute l'importance relative au maintien de la sécurité publique en matière de rétablissement de l'ordre public à la Briqueterie.

D'ailleurs, les opérations "coup-de-poing" (opérations ponctuelles, souvent à la commande directe ou indirecte d'une population saturée d'insécurité et qui engage un

¹⁵ Njikam Mohamed, Gendarme (Maréchal de logis chef, en service à la Brigade de gendarmerie de Tsinga), Tsinga, 15 juillet 2019.

¹⁶ Nsangou Bachirou, 53 ans, Transporteur, Briqueterie, 29 juillet 2019.

¹⁷ ACSPDAY, 1BQ 134,1990.

maximum de troupes en uniforme) menées par les gendarmes ont permis de rétablir l'ordre¹⁸. Très souvent orientée à la briqueterie, ces opérations se sont conclues par des interpellations en nombre ; c'est le cas de l'interpellation des 12 présumés infracteurs après les échauffourées qui se sont produites au marché Mokolo en 1990, lesquelles ont été suivies des condamnations judiciaires. Ceci a fait dire Quero que :

Ces opérations, dont on reste convaincu que la violence a un effet dissuasif sur les candidats au crime n'ont qu'un effet limité sur l'insécurité. Leur irrégularité dans le temps et l'espace laisse à l'infracteur une marge d'action, et d'espoir de passer au travers mais, ne pouvant souvent pas avoir une maîtrise continue du territoire, elles permettent aux postes de police d'affirmer leur présence et de montrer leur puissance¹⁹.

Toujours dans le cadre de l'implémentation des politiques sécuritaires étatiques, le travail abattu par la police municipale depuis l'effectivité de son activité en 1988, a considérablement réduit les risques et catastrophes causées par les constructions en zones marécageuses et la lutte contre le désordre urbain à travers les démolitions et les déguerpissements qui constituent quelques principales actions du maintien de l'ordre public²⁰ dans les quartiers Ekoudou et New-Bell qui sont les principaux prismes à travers lesquels nous analysons les politiques sécuritaires définies par l'Etat du Cameroun et implémentées par une pluralité d'acteurs. Ainsi, les actes de sécurisation mentionnés ci-dessus relèvent de la police administrative ou des stratégies préventives qui se sont développées pendant les années 1987-1990, et qui continuent aujourd'hui. Durant cette époque, les missions de la police préventive se sont orientées progressivement vers une police de proximité afin d'anéantir le désordre urbain. Cette impulsion est venue notamment de l'idée de territorialisation des services de police comme mode d'intervention. La technique de police de proximité consiste en un rapprochement de la police et de la population²¹. Elle est caractérisée par une occupation maximum du terrain par des patrouilles à pied ou motorisées et la mise en place des postes de police avancés notamment dans les quartiers où les risques d'insécurité sont reconnus. Elle marque une police plus rapprochée, plus proche de la réalité et plus efficace et rapide dans ses interventions.

¹⁸ Njikam Mohamed, Gendarme (Maréchal de logis chef, en service à la Brigade de gendarmerie de Tsinga), Tsinga, entretien du 15 juillet 2019.

¹⁹ P. Quero, *Etude sur les polices en Afrique subsaharienne francophone: structures et missions au regard de la prévention de la criminalité*, Montréal, CIPPC, 2008, p.106.

²⁰ Saliou Mohamad, 52 ans, membre d'un comité de vigilance (Briqueterie 2), Yaoundé, 17 septembre 2019.

²¹ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

En somme, on retient que la définition suivie de l'implémentation des politiques publiques de sécurité sont très bénéfiques, au regard de la paix et de la tranquillité sociales qu'elle promet au sein des populations. En clair, la sécurisation des populations et des biens, moyennant des stratégies diverses qui constitue l'une des missions régaliennes de l'Etat, apparaît en quelque sorte comme un bien collectif qu'il appartient à tous de promouvoir et de développer, en respectant le mandat des différents acteurs, mais aussi en partageant et en mettant à contribution l'expertise et les ressources de chacun. C'est sans doute la raison pour laquelle, depuis plusieurs décennies, l'Etat du Cameroun a mobilisé des coalitions via des conseils locaux de sécurité qui sont mis sur pied. Ces instances regroupent à l'instigation du Sous-préfet et du Maire, les partenaires clés, à savoir les services municipaux, les FMO et la justice, le secteur privé, ainsi que les ONG, les organisations communautaires de base, les chefs traditionnels et les confessions religieuses. Pour tout dire, l'État et les acteurs sociaux maintiennent la sécurité avec pour plus grand bénéfice le règne de la paix²². Peut-on réduire les choix sécuritaires étatiques à seule dimension utilitariste ?

2- L'implémentation des politiques publiques de sécurité : une activité liberticide via la violation des droits et liberté individuels y relative

Il s'agit exclusivement de l'implémentation des politiques de sécurisation sous sa dimension répressive. Le constant est patent, les FMO dans le processus de sécurisation des personnes et des biens font le plus souvent recours aux interdictions et violent les droits et libertés des citoyens²³ (limitation de la liberté d'aller et venir, atteinte à l'intégrité physique, bastonnades, coups et blessures, fusillades et destructions des habitations). Ces actions sont entreprises en fonction des circonstances et causent des atteintes graves aux droits et libertés des individus²⁴. En 1962, la répression excessive des manifestations publiques ainsi que les abus et les passages à tabac lors des gardes à vue des inciviques témoignent à suffisance le caractère liberticide²⁵ (les affres du commandement opérationnel sur les infracteurs constituent des exemples) du maintien de la sécurité publique. Plus encore, l'apparition d'une police politique sous Ahidjo a exacerbé la mise aux arrêts des leaders nationalistes à qui l'on attribuait l'étiquette des maquisards. Dans le même ordre d'idées, les arrestations de journalistes, de responsables politiques et d'hommes d'affaires, qui durent souvent au-delà des délais réglementaires de garde à vue sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux

²² Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

²³ Tassi Frédéric, 55 ans, repris de justice, Ekoudou, 17 juillet 2019.

²⁴ Fotso André, 67 ans, habitant d'Ekoudou, Yaoundé, 27 juillet 2019.

²⁵ <http://wikipédia.prevention-délinquance.interieur.gouv.fr>, consulté le 23 juillet 2019 à 15h.

sous l'ère de l'ouverture démocratique (1990) sont la preuve que le maintien de la sécurité empêche parfois illégalement la jouissance des libertés fondamentales.

Aussi n'est-il pas superflu de rappeler que la mission des FMO et autres acteurs est d'assurer l'ordre public et la sécurité au sein de la cité. Toutefois, il importe de souligner que, dans la réalisation de leur mission de sécurisation et de protection des personnes et des biens, la police et la gendarmerie se livrent souvent à des exactions contre les populations²⁶. Cette façon de procéder est de nature à structurer une relation de méfiance entre les FMO et les populations locales, et partant le renforcement d'une certaine impopularité desdites forces vis-à-vis des forces vives des localités où elles exercent. Au regard de cette impopularité, il est possible de saisir le sens des différentes plaintes des populations vis-à-vis des FMO et certains agents de police municipale communément appelés "*Awara*". Ces plaintes structurent la méfiance, éloignent les actions de partenariat entre les acteurs institutionnels de la sécurité et certains groupes sociaux dans la lutte contre la criminalité. Le comportement de la population se traduit systématiquement par le développement d'une culture anti-institutionnelle, notamment par la violence physique ou symbolique faite à l'égard des représentants de l'autorité publique par des menaces et des insultes. Ce fut par exemple le cas lors des échauffourées enregistrées au marché Mokolo lors desquelles les FMO ont été insultées et violentées par les commerçants.

Toujours en rapport avec l'analyse de l'impact du maintien de la sécurité publique, l'on a pu réaliser plusieurs témoignages qui mettent en exergue la mauvaise image et la perception négative que certaines populations ont non seulement des autorités traditionnelles mais surtout des forces de l'ordre, ainsi que de la justice. Ci-dessous, nous avons quelques-uns de ces témoignages :

- Alice Menye, responsable d'un débit de boisson affirme :

Avec la baisse des salaires, chacun se débrouille, tout le monde ne met pas le paquet ; c'est le cas de la police qui vient chaque soir nous imposer des raquettes, au lieu de chercher à exfiltrer les suspects parmi nos clients. La justice quant à elle, n'est plus équitable, c'est la raison du plus fort. C'est la justice qui est à l'origine de la violence.²⁷

- Tatou Blaise, commerçant au marché central de Douala nous fait savoir que : "les policiers, les gendarmes et la police municipale nous violentent pas mal, ils ne font pas véritablement

²⁶ Nsangou Bachirou, 53 ans, Transporteur, Yaoundé, 29 juillet 2019.

²⁷ Menye Alice, 48 ans, responsable d'un débit de boisson, Yaoundé, 19 juillet 2019.

leur travail. Ils privilégient certaines personnes par la corruption et quant à d'autres leurs marchandises leurs sont arrachées"²⁸.

- Mefire Mamadou, habitant du quartier Ekoudou souligne que: "Les forces de maintien de l'ordre ne nous servent à rien. Elles facilitent même les agressions puisqu'elles sont au courant mais ne font rien"²⁹.

Les témoignages ci-dessus nous permettent de remarquer que l'implémentation des politiques publiques de sécurité bien que salubre, présente de nombreuses imperfections, or dans un environnement démocratique, la sécurité des personnes et des biens doit être considérée par les citoyens comme un bien et un droit devant leur être fournie par les FMO, et non pas en premier lieu comme l'expression de la puissance des gouvernants sur les gouvernés ou un bouclier des riches face aux pauvres, consacrant la discrimination sociale. C'est ainsi qu'en se fondant sur les éléments et caractéristiques des choix sécuritaires étatiques et les stratégies de son implémentation, force est de relever que, l'idéal serait de considérer les politiques publiques de sécurité surtout comme la quête de la tranquillité et de la quiétude de tous les habitants moyennant une pluralité de stratégies, tout en intégrant le respect des droits humains pendant cet exercice. Pour ce faire, les acteurs quels qu'ils soient, sont donc appelés à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du concept global de sécurité. Ce faisant, les forces de maintien de l'ordre sont donc républicaines lorsqu'elles se mettent au service de la population et non pas au seul service du gouvernement et de ses mandataires, ni au service des intérêts corporatistes ou lucratifs de ses membres. C'est donc sa subordination et le strict respect des lois légitimes en vigueur, donc des lois républicaines parce que protégeant l'intérêt collectif, ainsi que le respect des normes déontologiques internes, qui confèrent leur caractère républicain. Le respect de la loi n'est pas à confondre avec l'obéissance aveugle à des directives et instructions émanant des hiérarchies politiques, administratives.

Nous avons insisté dans cette sous-partie sur l'action sécuritaire des FMO, parce qu'elles semblent avoir le monopole de la répression à l'effet de réaliser la sécurité des personnes et des biens. Dans cette logique, la répression porte atteintes aux droits et libertés des citoyens³⁰; c'est la raison pour laquelle nous affirmons dans cette sous-partie que l'implémentation des politiques sécuritaires nationales et même sectorielles peut s'avérer comme une activité liberticide, au regard des abus et exactions commis par les acteurs de la

²⁸ Tatou Blaise, 47 ans, commerçant, Douala, 20 juillet 2019.

²⁹ Mefire Mamadou, 55 ans, habitant du quartier Briqueterie, Yaoundé, 20 juillet 2019.

³⁰ Mefire Mama, 63 ans, fonctionnaire de Police à la retraite, Yaoundé, 24 juillet 2019.

sécurisation³¹. D'ailleurs, à travers l'image ci-dessous, nous mettons en évidence les bavures policières sur un citoyen, pendant leur mission de maintien de l'ordre et de la sécurité.

Photo 12 : scène de maintien de l'ordre



Source : <http://www.countrystatcameroon.org>. Consulté le 30 juillet 2019 à 13h.

L'image ci-dessus met en évidence l'assujettissement des populations à travers la bavure policière qui structure la violation de droits et libertés des citoyens. Selon la déontologie policière, tout citoyen qui cherche à exercer librement ses activités dans le domaine où il se trouve, doit chercher d'abord à se conformer au respect de l'ordre public et il est aussi de la compétence des policiers d'encadrer les manifestations populations ou les grèves autorisées sans commettre des exactions. Cependant l'image nous permet de constater que la réaction policière n'est pas appropriée, car face à un citoyen visiblement non armé, plusieurs

³¹ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

policiers le violentent. D'ailleurs, l'impact de cette violence ternit l'image de la police et par conséquent remet en question l'état du respect des droits et libertés de l'homme au Cameroun. Ceci étant, quelle est la plus-value du maintien de l'ordre et de la sécurité au niveau des collectivités territoriales décentralisées (CTD) ?

3- Les politiques publiques de sécurité au niveau des CTD comme une activité génératrice des revenus

Le mouvement de sécurisation est à plusieurs égards considéré comme une activité qui génère des revenus notoires tant par la CTD grâce à la collecte des taxes et impôts dans les espaces commerciaux et marchés que par les FMO qui exigent souvent la réparation des préjudices causés par les infracteurs moyennant l'imposition des amendes³² et payer par ces derniers. Depuis la création des communes d'arrondissement de Yaoundé II et Douala II en 1987, il est clair que les acteurs en charge de la prévention du désordre urbain et de la sécurité, jouent un rôle très important dans l'élargissement de l'assiette fiscale. En plus, les autorités municipales valorisent expressément la prévention et la médiation au détriment des contrôles et de la répression en mettant l'accent sur les amendes et impositions vis-à-vis, des populations inciviques³³. C'est le cas lors des déguerpissements observés à Ekoudou lieu-dit Montée Aurore en 1990³⁴ et à New-Bell, au lieu-dit New Town aéroport.

Lorsque la prévention et la médiation ont été mises en avant dans le processus de sécurisation des points chauds au Cameroun, cela n'a pas empêché la police municipale de mobiliser des répertoires d'action plus génératrice de revenus. Ainsi, pour les infractions relatives aux règles de stationnement, au code de la route et aux mesures de circulations, des automobilistes ont payé d'énormes amendes lors des moments de contestations à cause du refus de se soumettre aux contrôles initiés par les autorités administratives afin de rétablir la sécurité et l'ordre public³⁵. En outre, notons qu'en 1990, commençait la pose de sabots immobilisant les véhicules et quelques engins à deux roues mal garés occupant abusivement la chaussée y compris des rapports de mise à disposition des marchandises mal exposées par certains commerçants. Pour se réapproprier leurs objets, ces derniers paient des amendes, contribuant ainsi à l'élargissement de l'assiette fiscale de la municipalité. De son côté, la fourrière municipale a effectué plusieurs enlèvements notamment les jours de marché, pour libérer de tout encombrement les emplacements réservés aux commerçants. En plus, la

³² Mefire Mama, 63 ans, Fonctionnaire de Police à la retraite, Yaoundé, 24 juillet 2019.

³³ <http://www.laurent-mucchielli.org>, consulté le 22 juillet 2016 à 15h.

³⁴ Mefire Mama, 63 ans, Fonctionnaire de Police à la retraite, Yaoundé, 24 juillet 2019.

³⁵ *Idem.*

commune tire bien évidemment des recettes liées aux amendes de simple police et de l'urbanisation notamment des taxes prélevées sur : le permis de bâtir,³⁶ le permis d'implanter, le certificat d'urbanisme, la taxe foncière.

De même, les amendes versées par des infracteurs au motif de trouble à l'ordre public (sécurité publique) après leur garde à vue dans les institutions sécuritaires territorialement compétentes, sont la preuve que le maintien de l'implémentation des choix sécuritaires de l'Etat élargit l'assiette fiscale et nourrit ses acteurs. A titre illustratif, Sabo nous confie que :

J'ai versé plus de 30000 (trente mille) francs avant d'être libéré par la police, lorsqu'ils nous ont tous embarqué dans leur sans payer pour le commissariat après les échauffourées au marché Mokolo. D'autres commerçants inciviques et suspects ont payé plus que moi pour être libéré, et ceux qui n'avaient pas d'argent ont été présenté au Procureur de la République, puis écroués en prison pour enfin purger leur peine et verser des amendes prévues par le Code Pénal camerounais. J'en connais³⁷.

Au regard de ce qui précède, il apparaît que la mise sur pied effective des politiques sécuritaires définies par l'Etat et implémentées sur le terrain par une pluralité d'acteurs, est fortement bénéfique. Au regard des dimensions utilitariste et perfectible desdites politiques implémentées de 1962 à 2017 au Cameroun, l'Etat a entrepris, suivant l'ordre mondial, de rendre plus adéquates et justes ses choix sécuritaires pour la bonne marche du pays moyennant la sécurité des personnes et des biens³⁸. Comment cela est-il devenu possible à travers le Cameroun en général et les points chauds qui constituent les principaux centres d'intérêt de notre de notre recherche ?

B- Démocratisation et contrôle des mesures d'implémentation des choix sécuritaires étatiques au Cameroun : les inflexions aux actions des autorités en charge de la mise sur pied des politiques publiques de sécurité

Dans cette perspective, de nombreuses lois ont été produites et consacrées pour encadrer les opérations de sécurisation des personnes et des biens, en fonction de circonstances³⁹ et du climat socio-politique ambiants au sein des entités territoriales. Ces encadrements juridiques au profit de la réalisation de la sécurité dans presque tous les Etats du monde, sont tributaires de la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 qui a consacré une

³⁶ Ngoucheme Jounedou, 57 ans, Agent Technique à la Communauté Urbaine de Yaoundé, Yaoundé, 27 juillet 2019.

³⁷ Sabo Arouna, 56, ans, Commerçant, Yaoundé, 26 Juillet 2019.

³⁸ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, Fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

³⁹ Sani Awouol, 63ans, ancien Secrétaire particulier à la Sous-préfecture de Yaoundé II, Tsinga, 24 juillet 2019.

pluralité des libertés et droits de l'homme, entre autres : le droit à la vie, le droit au respect de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine, etc. Suivant cette logique, le vent de démocratisation qui souffle au Cameroun à partir de 1990, va au moyen des lois de 1990 sur les libertés, chercher à asseoir le respect des droits de l'homme avant et pendant les activités de sécurisation. Ces textes avaient pour principal objectif la promotion et la protection de l'intérêt général, à travers des stratégies et mesures sécuritaires qui honorent et respectent l'intégrité et la dignité de la personne humaine. Or, habituellement, on a observé à travers le Cameroun que, l'implémentation des politiques sécuritaires a souvent été source de nombreuses dérives, sur le plan du respect des libertés et droits de la personne humaine, car elle a souvent occasionné d'importants dommages aux populations, à travers des atteintes graves à leurs droits et libertés ; c'est le cas des politiques sécuritaires mise en œuvre pendant la période de répression de la subversion (1962), le commandement opérationnel (2000), etc. Manifestement, afin de réduire la fracture sécuritaire, il a souvent été exigé aux acteurs en charge de ce processus, qu'ils soient des hommes intègres et responsables et qu'ils revoient en permanence leur manière de sécuriser⁴⁰. Le pouvoir des acteurs en charge de la sécurité n'étant pas absolu, leurs actions sont encadrées par des contrôles à l'effet de réduire les débordements. Ainsi, l'administration publique, les auxiliaires administratifs, les particuliers et les FMO interviennent dans le strict respect des principes chers aux forces de l'ordre, à savoir les principes de légalité, de proportionnalité de moyens utilisés et le respect de la hiérarchie des normes. Commençons par l'effectivité de l'Etat de droit dans le processus de sécurisation sous le prisme du respect du principe de la légalité.

1- La manifestation du respect de la légalité dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité

Dans les pays de vieille démocratie, toute intervention policière et tactique employées dans le processus de sécurisation des personnes et des biens, doivent viser à rétablir l'équilibre que la loi a déterminé entre les droits et les obligations des citoyens⁴¹. C'est sans doute la raison pour laquelle nous affirmons que, l'ouverture démocratique perceptible au Cameroun à partir de 1990 qui vibre en phase avec les exigences de l'Etat de droit a permis que les FMO soient d'une façon plus visible, revêtues d'un pouvoir qui leur confère la liberté d'action en vue de rétablir l'équilibre rompu. En plus, l'autorité policière est invitée à organiser son système de force, son dispositif de manière à poursuivre ses missions. C'est

⁴⁰ Mefire Mama, 63 ans, fonctionnaire de Police à la retraite, Yaoundé, 24 juillet 2019.

⁴¹ C. Musao Kalombombuyu, "Services publics et actions de la police nationale congolaise. Un bilan à demi teint ? ", *Mouvements et Enjeux Sociaux*, numéro spécial, Kinshasa, CDS, 2015, p. 29.

pourquoi elles (FMO) disposent de ses éléments de telle sorte qu'elles n'agissent pas en ordre dispersé, mais elles établissent une unité de commandement chargée de diriger les opérations sur le terrain. Pour tout dire, le maintien de la sécurité qui est l'une des déclinaisons de l'ordre public est donc perçu comme un ensemble des opérations visant à réaliser la quiétude et la tranquillité des populations, dans un territoire donné par l'entremise de plusieurs approches et stratégies. Théoriquement, la protection de ces droits et libertés est l'œuvre du législateur par le truchement de la constitution, la loi, les traités et jurisprudence y compris les règlements corporatistes. C'est sans doute la raison pour laquelle les acteurs sont tenus de respecter les droits consacrés par la constitution dans le processus de sécurisation. Pour ce faire, le juge administratif devient donc le principal juge chargé de connaître de ce genre de litige, même s'il faut également y admettre la possible intervention du juge judiciaire dans les hypothèses de voie de fait (violation manifestement illégale des droits et libertés individuels) et d'emprise. À titre illustratif, nous avons les Arrêts Garga et Fotso de 1990⁴².

Dans le même ordre d'idées, notons que les droits des individus face à des événements violents comme une émeute, la lutte contre le désordre urbain (cas des échauffourées de Mokolo, des déguerpissements des habitations construites en zone marécageuse, etc.), piétinent très souvent le droit à la sûreté de la personne, le droit de circulation et le droit à la propriété. Le maintien de la sécurité ne saurait devenir un prétexte pour restreindre le droit à la liberté d'opinion et d'expression ; c'est ce qui justifie d'ailleurs l'effectivité plus accrue du respect de la légalité dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité au Cameroun à partir de 1990.

A s'en tenir à la description faite ci-dessus portant sur la notion de respect de la légalité pendant le processus de sécurisation, force est de remarquer que, lors des événements ayant une ampleur importante, les forces destinées à assurer la couverture sécuritaire disposent de moyens imposants. Il importe donc de bien cadrer ces opérations afin de les limiter à la protection des biens et des personnes⁴³. Car faut-il le rappeler, en matière de sécurité, le respect des droits de l'homme est une prescription du code d'éthique et de la déontologie selon qu'on soit policier, gendarme ou Maire. Egalement, dans une démocratie soucieuse du respect de ses citoyens, la réalisation de la sécurité s'attache à limiter les violences et à ne pas causer la mort. En clair, le respect de la légalité est fondé, en matière d'implémentation des

⁴² Mefire Mama, 63 ans, fonctionnaire de Police à la retraite, Yaoundé, 24 juillet 2019.

⁴³ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, Fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

politiques sécuritaires étatiques, par une volonté de limiter l'arbitraire entre sécurisants et sécurisés ou entre sécurisants et infracteurs. Pendant ces moments donc, les acteurs n'ont pour mission que de réaliser l'intérêt général de la localité ou les points chauds en proie à l'insécurité. Ils n'ont de ce fait aucun droit de recourir à l'arbitraire dans leur action, ce qui justifie de *facto* leur soumission au droit⁴⁴.

2- Le contrôle de la proportionnalité des moyens et stratégies d'implémentation des choix sécuritaires étatiques comme un paradigme consacrant l'Etat de droit et démocratique

Dans certaines contrées du monde, ce principe (le contrôle de la proportionnalité) sert de repère dans le processus de sécurisation des personnes et de biens qui constitue une mission l'une des missions régaliennes de l'Etat. Cependant, il a fallu attendre l'avènement de la démocratie lors des années 90 en Afrique et particulièrement la consécration des lois de 90 sur les libertés au Cameroun pour vivre les débuts de la manifestation du contrôle de proportionnalité dans le cadre de la sécurisation citoyens à travers les métropoles camerounaises⁴⁵. D'après ce principe, les forces de l'ordre doivent employer les moyens proportionnels à ceux des contrevenants à la loi. Pour cela, un élément central de la formation et du renforcement des capacités en matière de sécurité publique, concerne le développement de cultures professionnelles qui respectent et promeuvent l'égalité et les droits humains⁴⁶. Elle s'est aussi développée dans la formation des acteurs du système pénal. Bien avant ce principe, les FMO faisaient feu de tout bois en matière de sécurité, ils ont longtemps utilisé à titre d'exemple pour encadrer une marche de protestation ou un meeting, des armes et fusils de guerre alors qu'ils pouvaient être munis de casques, boucliers, matraques, véhicules blindés, gaz lacrymogène et autres et ne recourir aux armes à feu qu'en cas d'extrême résistance. Il faut tout de même noter que les Administrateurs des localités, malgré la consécration du régime de Déclaration, ont toujours usé de l'impérialisme pour stopper les manifestations publiques observées çà et là. Dans l'optique de promouvoir le contrôle de proportionnalité, des efforts ont été faits de par le monde pour cette cause, en témoignent les propos suivants :

⁴⁴ Ondoua Akou'ou Bruno, 49 ans, Inspecteur de Police Principal en service au Commissariat de sécurité publique du Deuxième Arrondissement de Yaoundé, Yaoundé, 21 juillet 2019.

⁴⁵ Machebou Henriette, 56 ans, membre de l'ONG Justice sans frontière, Yaoundé, 17 juillet 2019.

⁴⁶ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

En matière de sécurisation de violences urbaines ou de maintien de l'ordre, s'il est important de procéder aux interpellations nécessaires, la forme des interventions, source de polémiques et de sur-incidents, ne doit pas être négligée. Sans renoncer à la conduite complète de la mission ou à la protection des victimes comme des fonctionnaires, la posture d'intervention est à calibrer subtilement. Il s'agit d'éviter que l'intervention ne soit perçue par une partie de la population comme provocatrice en raison d'une tenue trop martiale. Le responsable du dispositif doit s'interroger sur le volume de personnel directement engagé ou placé en réserve à proximité et sur la chronologie de l'intervention⁴⁷.

En effet, l'initiative de s'équiper de telle ou telle protection (casque, bouclier, moyen de force intermédiaire) relève du chef d'unité sur le terrain, étant précisé que le sentiment de sécurité des intervenants est fondamental dans la capacité à agir avec discernement et la minimisation du recours à la coercition légitime lorsque la situation devient tendue.

De l'attitude des agents et de leur discernement dépend partiellement l'attitude du public. L'encadrement de proximité joue un rôle prépondérant dans la compréhension du contexte et des initiatives à prendre, ainsi que du contrôle du comportement des subordonnés. Pour éviter les effets contre-productifs du déploiement de forces, la doctrine d'emploi des forces mobiles a progressivement été assouplie dans le sens d'une plus grande souplesse d'emploi. Pour la gendarmerie mobile, l'emploi peut descendre jusqu'au détachement de surveillance et d'intervention : de quatre à une vingtaine de gendarmes sur ces aspects, les codes rappellent en outre la nécessité d'établir en toutes circonstances un lien intrinsèque entre la conduite éthique des forces de sécurité et leurs actions quotidiennes, de sorte à ne pas porter atteinte à leur crédibilité et à leur honneur⁴⁸. Après cette analyse autour du respect du principe de la proportionnalité dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité, il devient intéressant de savoir comment le respect de la hiérarchie des normes va impacter, à son tour, le processus de sécurisation des personnes et des biens au Cameroun.

3- Le respect de la hiérarchie des normes ou la rationalisation des politiques publiques de sécurité

Dans ce cadre, le juge judiciaire qui a cumulativement les fonctions du juge administratif, principal juge de l'administration en contexte camerounais depuis la réforme de la justice après l'indépendance s'assure si les mesures prises pour de besoin de sécurité

⁴⁷ Ces principes directeurs font précisément valoir « les autorités compétentes à tous les niveaux [doivent] être constamment attentives et promouvoir les principes fondamentaux des droits de l'homme, encourager et mettre en œuvre une formation appropriée; organiser des échanges de connaissances et évaluer régulièrement l'efficacité de la stratégie mise en œuvre. » Article 5, 286.

⁴⁸ T. Zang, "Le code de conduite des forces de défense et de sécurité : un outil pour renforcer les relations civilo-militaires en Afrique", Actes du colloque international sur "La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique", Organisation internationale de la Francophonie, Paris, mars 2010, p.44.

publique ont été prises selon un certain nombre de normes. Ce principe trouve son fondement dans le fait qu'à un certain moment de l'histoire, les activités de pacification ont été motivées soient par le zèle de certains acteurs ou par leurs intérêts égoïstes.

Cependant les règlements et arrêtés de police doivent bien évidemment respecter les normes qui leur sont supérieures à savoir : les lois, décrets, ordonnances, et bien entendu la Constitution⁴⁹. Cela signifie entre autre que le conseil communal ne peut pas adopter une ordonnance de police pour régler une matière qui fait déjà l'objet d'une norme supérieure (exemple : les dépôts clandestins, le tapage nocturne,). Cela signifie aussi que les atteintes aux droits et libertés garanties par la loi de 90 ne peuvent se justifier que si elles sont proportionnelles aux objectifs à atteindre et ne sont pas raisonnablement exagérées⁵⁰. Une norme de niveau inférieur (en l'occurrence, le règlement communal) ne peut y déroger que si elle trouve son fondement dans une norme légale et respecte le rapport de proportionnalité. La juridiction administrative se montre plutôt sévère à l'égard des communes. Elle ne dénie pas aux autres acteurs de la sécurité le droit d'adopter de telles ordonnances de police, mais exige le respect scrupuleux du principe de proportionnalité⁵¹. Ce sont souvent des règlements fixant des heures de fermeture aux commerces et débits de boissons, des règlements relatifs à l'ordre public. Intéressons-nous à présent aux mesures susceptibles de permettre à l'Etat du Cameroun d'asseoir un ordre sécuritaire efficace.

II- LES PERSPECTIVES ENDOGENES POUR DES POLITIQUES SECURITAIRES EFFICACES

Pour mettre sur pied un système de sécurisation efficace, les pouvoirs publics doivent mobiliser les ressources nécessaires pour les renseignements généraux orientés sur les faits et pratiques de sécurité dans les zones à risque. Cette démarche peut aider dans le cadre de la collecte, de la diffusion et de l'exploitation d'informations, afin de constituer des connaissances relatives aux individus, groupes et facteurs qui, dans un territoire donné, sont susceptibles de contribuer à une dégradation de la sécurité, de l'ordre ou de la tranquillité. Qui plus est, ces renseignements peuvent aider à déterminer le niveau de risque et les modalités de protection appropriées ; toute chose qui aiderait à réduire la fracture sécuritaire. Dans le même ordre d'idées, l'analyse de l'information judiciaire doit fournir aux unités de police et de gendarmerie en charge de l'élucidation d'infractions particulières de nature factuelle et

⁴⁹ Mfoundikou Loudi Simplicie, 34 ans, Avocat au Barreau du Cameroun, Yaoundé, 27 juillet 2019.

⁵⁰ *Idem*.

⁵¹ Musao kalombombuyu , "Services publics et actions de la police nationale congolaise... ", p.37.

nominative, associées à des suspects ou des entités criminelles, afin de les aider à résoudre des affaires complexes⁵². Dans cet élan, la détection des signaux et alertes est sans doute ce qui doit caractériser l'information générale. Les activités et comportements qui provoquent une rupture de cohésion sociale et qui débouchent sur des tensions ayant un impact en termes d'ordre public et de sécurité revêtent un aspect polymorphe⁵³. Cela rend d'autant plus délicate la prévention des déséquilibres et des crises, qui requiert l'identification précoce et la plus claire possible des dangers susceptibles de troubler l'ordre public ou d'entraîner des débordements contre les personnes, les biens et les institutions de la République⁵⁴. Somme toute, pour rendre ce service plus efficace, une adaptation de la formation des agents chargés d'implémenter les politiques publiques de sécurité doit être envisagée, grâce à la création de modules spécifiques, l'adaptation à l'emploi dynamique et évolutive au fil de la carrière, la valorisation d'une formation continue et professionnalisant, donnant aux effectifs l'envie de progresser et de poursuivre leur carrière en sécurisation. Une telle perspective nécessite l'implication de l'Etat et des populations elles-mêmes.

A- Une nécessaire consolidation de l'Etat gendarme : quelques mesures supplémentaires étatiques à prendre pour une sécurisation efficace

Il est important de rappeler que, l'État reste le principal régulateur en matière de définition des politiques publiques de sécurité et des acteurs devant les implémenter sur le terrain. Il a un rôle de protection, de surveillance générale sur les personnes et les biens à travers ses institutions, ceci depuis l'indépendance du Cameroun. Dans cette perspective, l'État s'illustre par sa capacité à définir les problèmes et à fabriquer des politiques de résolution. En d'autres termes, la pertinence de l'analyse des politiques publiques de sécurité dans le contexte camerounais réside dans le fait qu'elle nous aide à saisir la réalité de la régulation étatique du point de vue de son action et/ou de son inaction. En effet, au Cameroun, l'époque post coloniale est marquée par la définition des politiques de sécurité qui traduisent l'omnipotence de l'État. Elles (politiques publiques) se présentent "sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique"⁵⁵. La place centrale revient ici à l'État dans la technologie des politiques de

⁵² J. Ross, *Développer le renseignement en matière de sécurité publique dans les forces de sécurité intérieure*, Paris, Agence nationale de la recherche, 2009, p.49.

⁵³ Zang, "Le code de conduite des forces de défense et de sécurité...", p.44.

⁵⁴ Ondoua Ndi Marcel, 51 ans, fonctionnaire de police (commissaire principal de police, en service au commissariat de sécurité publique d'arrondissement de Yaoundé IIème), Yaoundé, 19 juillet 2019.

⁵⁵ Y. Meny, (sd), *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989, p. 130, cité par Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité...", p.332.

sécurité qui elles-mêmes entraînent la construction de l'État⁵⁶. Ceci nous amène donc à cerner comment l'État devrait fabriquer l'ordre sécuritaire au Cameroun et davantage dans les localités en proie à l'insécurité. Les mesures étatiques pour une sécurisation efficace, comment s'y prendre ?

1- Une gestion budgétaire rationnelle et une nécessaire réforme ou des recommandations vis-à-vis des FMO

Dans l'optique d'asseoir des politiques sécuritaires conséquentes, le budget ne doit pas être seulement une présentation des recettes et des dépenses de l'Etat, mais il doit devenir un puissant outil, essentiel à la bonne gouvernance, qui permet aux parlementaires de contrôler la manière de dépenser l'argent public. La bonne gouvernance en matière de sécurité dépend de plusieurs critères : un cadre constitutionnel solide qui octroie aux élus un droit de regard, des informations exactes et des réponses précises, un délai de réflexion conséquent et la possibilité d'avoir recours aux conseils d'experts issus de la société civile; un rapport entre le coût et l'efficacité des opérations; une discipline budgétaire rigoureuse⁵⁷. Comme dans toute politique publique, la gestion du budget accordé à la sécurité doit être claire, rationnelle, transparente et contrôlée. Les parlementaires, la société civile, les contribuables ont le droit d'avoir des réponses claires sur les conséquences financières et économiques des exigences de la sécurité de l'Etat et des populations.

Sous un autre angle, l'amélioration de la gestion de la dépense des politiques de la sécurité nationale vise à limiter non seulement son caractère déjà assez dépensier et couteux, mais surtout à limiter les dérives y relatives. A s'en tenir par exemple aux critiques régulièrement formulées par la presse, les partis politiques et certaines organisations de la société civile au Cameroun, l'on peut dire que depuis l'avènement de l'insécurité transfrontalière entretenue par *Boko haram*, il y a une sous-évaluation de la qualité des dépenses mobilisées à l'effet de réduire cette insécurité à sa plus simple expression. Ces dérives ont d'ailleurs emmené certains compatriotes engagés ou pas dans ces opérations de sécurité à penser que certains cadres de la police et la gendarmerie ont fait de l'implémentation des politiques publiques de sécurité définies par l'Etat en ces circonstances, de véritables opérations d'enrichissement personnel. Par conséquent, les effets de cette

⁵⁶ J.F. Médard, "L'Etat néopatrimonialisé", *Politique africaine*, n°39, 1990, p.19.

⁵⁷ P. Randriam, "Sécurité et Défense nouveaux Défis, Nouveaux Acteurs", *Friedrich-ebert-stiftung*, n° 4, 2009, pp.13-14.

perception nuisent à l'efficacité opérationnelle des forces⁵⁸. Dès lors, pour atténuer ces considérations péjoratives à l'égard des cadres de la police et de la gendarmerie, il est important de procéder à des améliorations et ajustements budgétaires à travers la transparence dans l'investissement et la consommation desdits budgets pendant les moments des crises sécuritaires ; cette façon de procéder permettrait de mieux respecter le vote du Parlement⁵⁹ relatif aux dépenses des FMO et facilitera également le contrôle dudit budget. Pour ce faire, l'Etat à travers ses institutions financières et le Parlement, doit activer sa dimension interventionniste telle que envisagée par l'Economiste Keynes, afin de rendre transparentes les procédures d'acquisition et d'attribution des marchés dans le cadre de l'achat des matériels de sécurité par les entités et tierces quelle qu'elles soient. Ces politiques publiques de sécurité basées sur la transparence et l'obligation des résultats, permettront aux pouvoirs publics à travers les institutions de contrôle d'explorer :

Systématiquement les possibilités d'améliorer les prestations, tout en économisant les ressources publiques au moyen de partenariats avec des entreprises privées, rendant le même service à l'État qu'une opération en régie, notamment pour le maintien en condition opérationnelle⁶⁰.

En ce qui concerne les réformes à orienter vers les FMO, notons qu'il s'agira par exemple de démilitariser leur mission de maintien de l'ordre, car la militarisation de cet exercice a régulièrement pour corollaire indissociable l'activation et le renforcement disproportionné des moyens et des prérogatives dont elles devraient plus tôt en disposer pendant des moments de graves crises sécuritaires ; toute chose qui entraîne très souvent des bavures policières, dans le cadre d'une simple opération visant uniquement la protection des populations et leurs biens⁶¹. Pour ce faire, ces réformes devraient particulièrement prendre en considération les points suivants⁶² :

- adapter les formations des forces de police et de gendarmerie aux droits de l'homme, afin d'éviter notamment que le maintien de la sécurité ne s'oppose au libre droit d'expression et que les droits des victimes comme des suspects ne soient violés au cours de la procédure pénale⁶³ ;

⁵⁸ O. Jacob, *Défense et Sécurité nationale le livre blanc*, Paris, La documentation Française, 2008, p. 291.

⁵⁹ *Ibid.* p. 290.

⁶⁰ *Ibid.* p.291.

⁶¹ Njankou Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique ...", p. 125.

⁶² *Ibid.* p.126.

⁶³ Agokla, "Conclusion et recommandations...", p.304.

- l'accent devra être mis en particulier sur la nécessité de respecter scrupuleusement les droits des citoyens garantis par la constitution, l'inviolabilité de leur personne et de leurs biens, et sur l'obligation faite aux agents et officiers de police de respecter ces droits. Plus spécifiquement, des efforts particuliers devraient être mis en œuvre en vue de lutter contre la corruption et le racket qui sont devenus des fléaux quasi institutionnalisés dans de nombreuses situations de sécurisation ⁶⁴ ;
- clarifier les relations entre les forces de police et les forces de gendarmerie, ce qui suppose notamment de : mettre en place des structures et des mécanismes de coordination afin de favoriser les complémentarités entre les forces de police et les forces de gendarmerie⁶⁵, renforcer le contrôle des forces de police et de gendarmerie par les autorités judiciaires dans le cadre de la procédure pénale, rééquilibrer les dotations matérielles entre les forces de police et les forces de gendarmerie, favoriser la mise en place et/ou renforcer le rôle des enceintes de concertation entre les forces de police et de gendarmerie ;
- accroître l'effectif des gendarmes et policiers au Cameroun en général et dans les circonscriptions de Yaoundé II et Douala II en particulier;
- réformer les services de renseignement en vue d'en faire des services professionnels apolitiques. Pour ce faire, il apparaît fondamental de soumettre les services de renseignement au contrôle des institutions démocratiques tout en veillant à préserver l'impératif de confidentialité ⁶⁶ ;
- mettre à contribution les technologies pour rapprocher les acteurs de la sécurisation avec la population : il faudra à cet effet que les forces de sécurité soient positionnées au bon moment, au bon endroit, les outils d'aide à la décision peuvent également constituer une assistance précieuse en termes de commandement et de management. A cette fin, une approche qui s'apparente à l'informatique décisionnelle doit être préconisée pour être en capacité d'analyser des volumes de données toujours croissants, et en retirer ce qui fait sens aux policiers et gendarmes. De même, les expérimentations de cartographies de la délinquance devront permettre, à très court terme, une offre de services adaptée à la variété des besoins des métiers de la sécurité⁶⁷.

En scrutant les initiatives locales en matière de sécurisation des personnes et des biens dont la création en 2004, des Equipes Spéciales d'Intervention Rapide (ESIR) comme forces

⁶⁴ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.126.

⁶⁵ Agokla, "Conclusion et recommandations...", p. 304.

⁶⁶ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.127.

⁶⁷ Slimani, "Le défi des *Uteq* dans les banlieues difficiles", p.15.

spéciales par la Police camerounaise, est une forme affichée des politiques publiques de sécurité, et surtout au regard du bilan de l'action sécuritaire des ESIR, il nous semble que les recommandations ci-dessous, sont susceptibles d'apporter une plus-value dans l'exécution des missions de sécurisation par les ESIR et même par le GPIGN. Pour ce faire, la hiérarchie policière (DGSN) et le Secrétariat d'Etat à la défense (SED) devraient respectivement observer les recommandations suivantes ⁶⁸ :

- renforcer les moyens matériels en quantité et en qualité de leurs unités spéciales respectives, dans le cadre de la sécurisation des personnes et des biens dans les villes de Yaoundé et Douala; au regard de la démographie galopante et de l'expansion urbaine qui sont également des facteurs d'insécurité, alors que les outils de sécurisation dont disposent les éléments des ESIR et du GPIGN sont très limités ⁶⁹ ;
- doter lesdites unités spéciales en matériel d'écoute moderne et de pointe avec des casques à écoute pour personnaliser l'appel entre l'appelant et le récepteur de l'appel, la salle étant trop vaste, les écoutes sont dispersées. Toujours en qualité, il faudrait des véhicules de chasse pour les interventions ultra rapides ⁷⁰ ;
- augmenter les matériels roulants ou alors réhabiliter les véhicules défectueux garés au parking des ESIR au centre-ville dans un état de délabrement ⁷¹, qui peuvent pourtant aider ces forces à aller débusquer les malfrats ;
- lutter contre les appels fantaisistes via le numéro vert (117) ;
- construire et équiper conséquemment une base propre aux ESIR et au GPIGN.

En ce qui les concerne, le Coordonnateur et le commandant des ESIR et du GPIGN devraient :

- adapter les éléments engagés dans les ESIR et le GPIGN aux pratiques physiques et sportives rigoureuses, car les bandits qui opèrent les localités de Yaoundé et Douala sont bien entraînés et futés ; ce qui nécessite un certain tact et doigté et un bon état physique de la part de FMO pour tenir en respect de tels délinquants ;
- contrôler et veiller sur les actes que posent les fonctionnaires de police engagés aux ESIR ⁷² et les gendarmes détachés au GPIGN ;
- toiletter le profil des éléments de police et de la gendarmerie à engager dans les rangs des ESIR et du GPIGN ;

⁶⁸ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", p. 66.

⁶⁹ *Ibid.* p. 65.

⁷⁰ *Ibid.* p. 66.

⁷¹ *Ibid.* p. 67.

⁷² *Ibid.* p. 66.

- encourager les policiers et gendarmes qui se démarquent par leurs faits d'arme dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, en les gratifiant ou en leur attribuant des lettres de félicitations ;
- veiller sur le recyclage des agents de l'unité et leurs formations à la lecture de l'adressage de la ville de Yaoundé en plus des techniques nouvelles d'interventions rapides⁷³.

Les éléments des ESIR et du GPIGN devraient à leur niveau :

- rester fidèle et attacher aux exigences et instructions de la hiérarchie ;
- éviter de racketter les populations et de les abuser par voie de contrôles et patrouilles illégales⁷⁴.

Si nous nous intéressons au modèle français de réforme des politiques sécuritaires, comme celui de 2017, les recommandations ci-après peuvent-être assez pertinentes en contexte camerounais. Pour cela, l'Etat du Cameroun, dans le cadre de la réforme des politiques publiques sécuritaires doit consolider les fonctions stratégiques en matière de défense et sécurité suivantes :

- la prévention : cette fonction stratégique est susceptible de contribuer à la stabilisation de l'Etat, grâce à une sécurisation anticipée des zones présentant des risques sécuritaires. Dans un contexte de mondialisation, l'érection de la prévention comme fonction stratégique dans le cadre des politiques publiques de sécurité au Cameroun, nécessite la mise sur pied d'un système de partage d'informations sécuritaires et des renseignements avec les partenaires extérieurs. Concrètement, elle passe par une collaboration entre l'action des FMO et la diplomatie, l'action des services de renseignement et la mobilisation de capacités humaines et financières d'autres ministères que ceux chargés de la défense et des affaires étrangères⁷⁵ ;
- la protection : ce paradigme ou fonction stratégique consacre en réalité, les missions fondamentales des forces de sécurité et de défense à savoir : la sécurisation des personnes et des biens, la protection de l'Etat contre toute menace de nature militaire⁷⁶ ;
- la connaissance et l'anticipation : dans l'optique de rendre effectifs ces autres fonctions stratégiques en matière de politiques publiques de sécurité au Cameroun, un accent particulier doit être mis sur les services des renseignements. Pour ce faire, ils doivent être des outils modernes de renseignement à l'instar des radars et des outils de l'informatique décisionnelle.
- l'intervention : c'est la forme ou la phase la plus accomplie dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité. Pour cela, les FMO doivent être dotées

⁷³ Mbangue Nkomba, "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé ...", 2008. p. 66.

⁷⁴ *Ibid.*, p.67.

⁷⁵ République française, "revue stratégique de défense et de sécurité nationale", paris, DICOD, 2017, p.72.

⁷⁶ *Ibid.* p.73.

des matériels adéquats pour réussir aux différentes interventions visant à défendre l'intérêt général face aux situations d'insécurité.

Dans le même ordre d'idées, il n'est pas superflu de rappeler qu'une littérature s'est développée, au fil des ans, autour et pour les pratiques sécuritaires à travers le monde. Si l'on se réfère à cette littérature, on va donc distinguer sept fonctions qui entrent dans le champ de ce que les anglo-saxons appellent le *policing*⁷⁷ ; ces fonctions sont : rassurer la population, réduire le crime, fournir un service d'urgence, résoudre les conflits, enquêter sur les crimes, maintenir l'ordre (au sens français, c'est-à-dire contrôler les foules lors de manifestations de rue ou d'événements sportifs par exemple) et assurer la sécurité nationale. Les spécialistes de la sécurité aux États-Unis par exemple, débattent depuis près d'un siècle sur la question de savoir si la police doit avant tout appliquer la loi (*law enforcement*) ou contrôler un espace afin d'y maintenir un certain ordre (*order maintenance*). Au cours du XXe siècle, les polices qui se caractérisaient jusque-là par un certain amateurisme et une corruption généralisée, sont devenues des appareils de plus en plus bureaucratisés et hiérarchisés, dont le but est avant tout de réaliser des arrestations et d'appliquer correctement les procédures prévues par la loi. Face à cette évolution, qui a profondément modifié le rapport du policier au territoire et à la population, certains auteurs ont prôné un retour à la figure du policier local de l'ère politique⁷⁸. Cette approche passe par une optique préventive, non pas au sens de prévention sociale telle qu'elle a par exemple longtemps été promue en France, visant unilatéralement la lutte contre l'insécurité⁷⁹. L'innovation politique passe par une action énergique contre les causes profondes de l'insécurité (chômage, pauvreté, discriminations, insalubrité du logement, etc.), mais par une présence visible et dissuasive sur le terrain, et une anticipation dans la résolution des problèmes par un contact soutenu par la population. On voit donc que, si l'on recentre le débat sur le cas français, qu'une police de proximité, c'est-à-dire une police territorialisée, fidélisée et connaissant bien la population de son quartier et ses attentes, n'est pas synonyme de laxisme. Il s'agit d'une police qui va utiliser une palette d'outils plus large que la seule application du Code pénal pour mener une lutte énergique contre la délinquance et les incivilités. Les unités territoriales de quartier, qui ont pour but de rétablir le lien de confiance entre police et population dans les quartiers sensibles, méritent à ce titre d'être observées avec attention.

⁷⁷ B. Bowling, "Policing and the Police", The Oxford Handbook of Criminology, Oxford University Press, 2002, p.21.

⁷⁸ [http : www.Wordfaith.org](http://www.Wordfaith.org). Consulté le 20 juillet 2019 à 10h15mn.

⁷⁹ Slimani, "Le défi des Uteq...", p.12.

Plus encore, demander aux FMO de lutter contre les comportements déviants ou les nuisances, nécessite au préalable de s'accorder sur la signification de ces termes. Or requérir de la population qu'elle aide la police à identifier les problèmes à traiter en priorité présuppose que les avis seront unanimes sur la question. Également, le développement de la vidéo protection sur la voie publique et les zone à risques sécuritaires est aussi nécessaire tant sur son effet dissuasif vis-à-vis de la délinquance que sur l'intérêt démontré de l'outil pour la résolution d'enquêtes judiciaires, la supervision urbaine, le contrôle de la circulation et le maintien de l'ordre public⁸⁰.

Dans le même ordre d'idées, la construction d'une veille stratégique des FMO basée sur l'anticipation et la réactivité peut être productive et bénéfique comme politiques publiques de sécurité. En effet, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le devenir de l'environnement international en matière de sécurité et au regard des escarmouches et attaques terroristes qui surgissent sporadiquement partout dans le monde après septembre 2001, il est évident de penser que les ruptures stratégiques qui désignent des "surprises stratégiques sont des évolutions ou des événements inattendus par leur nature ou leur ampleur, qui modifient ou infléchissent les données de la sécurité internationale"⁸¹ sont de plus en plus imminentes partout dans le monde et au Cameroun depuis 2013 (début des attaques terroristes de *Boko haram*). Considérant que ces insécurités constituent de véritables ruptures qui peuvent conséquemment modifier la pensée stratégique et les fondements des pratiques sécuritaires au sein des États qui peuvent en subir les conséquences, il devient nécessaire de prendre en compte ce type de menace en développant d'une part des capacités d'anticipation et de connaissance, d'autre part des capacités d'adaptation et de réaction rapides⁸². De façon complémentaire, l'anticipation et la réactivité sont des réformes sécuritaires à prendre au sérieux, car elles peuvent désormais être considérées comme des mécanismes de sécurisation faisant partie intégrante de nouveaux leviers de la pensée stratégique nationale. Ces réformes mettent également en orbite l'adhésion des populations locales pour leur efficacité sans oublier la nécessité et l'urgence à rendre polyvalentes les FMO moyennant le développement du partage d'expériences et acquis entre forces classiques de sécurité (police et gendarmerie) et forces spéciales (ESIR, GPIGN), dans le cadre de la lutte contre les nouvelles formes d'insécurité (le terrorisme transfrontalier et le grand banditisme).

⁸⁰ Mbembé, "Désordres...", p. 27.

⁸¹ O. Jacob, *Défense et Sécurité nationale Le livre blanc*, Paris, La documentation Française, 2008, p.61.

⁸² *Ibid.* p.62.

En outre, l'Etat doit procéder à une consécration normative de la retraite active, en suivant cette approche, il peut solliciter, soit faire appel à des réservistes si les forces de sécurité intérieure s'avèrent insuffisantes à l'occasion d'événements exceptionnels ou de situation de crise menaçant l'ordre et la sécurité des personnes et des biens. Pour cela, pendant les cinq années suivant leur départ à la retraite, les fonctionnaires actifs de la police nationale et de la gendarmerie seront susceptibles d'être appelés si les circonstances l'exigent pour accomplir des missions de renfort qui tiendront compte des compétences acquises par les fonctionnaires concernés pendant leur période d'activité. Enfin, pendant le temps de réserve de cinq ans, les mêmes fonctionnaires de police pourront participer sur la base du volontariat à des missions de solidarité relevant du soutien social de proximité, de la transmission des connaissances ou de la médiation. Dans tous les cas, grâce à ces réservistes, le nombre de policiers au service de la population sera accru. Dans un contexte de décentralisation accélérée, n'est-il pas important d'envisager la mise à niveau des agents de Police municipale pour une sécurisation optimale ?

2- La formation et le suivi des agents de police municipale

La décentralisation qui est un processus continu se met progressivement en place au Cameroun⁸³. Or, certains pays du Sud, l'institution municipale est encore fragile, son assise financière est précaire, elle manque d'autonomie et son expertise technique est limitée⁸⁴. Dans ce cas, les Maires et les conseillers municipaux sont confrontés à des défis de taille à savoir : répondre aux attentes des populations qui aspirent à une meilleure qualité de vie, faire les choix stratégiques qui s'imposent et favoriser la participation et l'engagement civique. Ils doivent surtout reconnaître et faire admettre que la sécurité est un besoin parmi d'autres tels que le logement, l'environnement, le transport et l'emploi, et non un champ d'intervention entièrement délégué à l'État. Dans ce contexte, le renforcement du leadership municipal en matière de sécurité urbaine et de prévention de la criminalité est essentiel. Il est possible de contribuer à l'atteinte de cet objectif en : donnant aux Maires et aux conseils municipaux l'occasion d'approfondir leur connaissance sur les manifestations et les causes de la délinquance, de la violence et de l'insécurité urbaines, qui faciliterait ainsi les échanges et les débats entre la municipalité, les acteurs institutionnels et la société civile sur les enjeux en

⁸³ Ngah Vincent, 54 ans, Cadre au Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), Yaoundé, 27 juillet 2019.

⁸⁴ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", Mémoire de Master en histoire, Université de Yaoundé 1, 2018, p.128.

matière de sécurité dans le contexte du développement des agglomérations urbaines; favorisant les échanges d'expériences et d'expertise entre les villes⁸⁵.

Dans la même perspective, les pouvoirs publics doivent renforcer les capacités des municipalités à intégrer pleinement la sécurité dans la planification du développement urbain et dans la gestion des services de proximité. La sécurité doit ainsi devenir en quelque sorte un service de base. Ceci peut se faire par la facilitation du recours à des outils de collecte de données et d'analyse en matière de sécurité, telles que les enquêtes de victimisation, les sondages auprès des habitants des quartiers et les marches exploratoires. Ces outils d'investigation encouragent les équipes municipales chargées de la planification et de l'aménagement du territoire à considérer la sécurité comme un élément clé et un besoin de base des populations dans leurs stratégies et leurs plans intégrés, car ils examinent de façon systématique de quelle manière les services municipaux peuvent contribuer à améliorer la sécurité dans les milieux de vie au plan de l'application des règlements municipaux⁸⁶, de la qualité de l'environnement et du cadre bâti, voire par des actions visant à sensibiliser les jeunes, les femmes et les personnes âgées ainsi que des mécanismes de rééducation des groupes à risque⁸⁷.

Plus encore, il faut développer une coalition municipale en matière de lutte contre la violence et l'insécurité urbaines, par la mise en place d'un comité local de sécurité (sa création et ses modalités de fonctionnement doivent être établies par arrêté municipal) sous la présidence des différents exécutifs municipaux, dont les circonscriptions municipales connaissent l'insécurité à l'instar de celle de Yaoundé II et Douala II, dont dépendent respectivement les quartiers Ekoudou et New-Bell. Ce comité doit avoir pour mission principale l'élaboration d'une politique appropriée en matière de sécurité, structurée autour d'un ensemble de mesures à prendre par l'autorité municipale, pour bien coordonner les activités des différentes entités impliquées dans la lutte contre l'insécurité en vue d'améliorer la sécurisation des personnes et des biens. Dès lors, c'est sur la base d'un diagnostic de la situation sécuritaire de la localité que la police municipale doit fixer les orientations ou choix stratégiques relatifs aux blocs à sécuriser. Cette politique sécuritaire devrait s'inspirer de la politique générale du gouvernement, pour asseoir son efficacité et afin de garantir une

⁸⁵ Mbembé, "Désordres...", p. 28.

⁸⁶ Abiabag, "L'administrateur maire ...", p.78.

⁸⁷ Njankou Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.128.

répartition rationnelle des forces en charge de la sécurité urbaine⁸⁸. En effet, il est indispensable que la coordination des missions sécuritaires soit assurée entre autre d'une part par la police municipale⁸⁹, et d'autre part par la police ou la gendarmerie nationale. La Création d'un observatoire de la délinquance avec pour objectif d'établir des indicateurs de la criminalité pour la municipalité, le développement de la prévention de la délinquance sont autant d'initiatives à prendre pour lutter contre l'insécurité. Pouvons-nous réduire l'amélioration des politiques sécuritaires aux seules mesures sus-déclinées ?

3- Le droit de regard de la société civile, l'éducation et la sensibilisation des populations par les médiateurs sociaux comme des initiatives pertinentes en matière des politiques publiques de sécurité

Perçue comme l'un des maillons tout aussi importants dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité, notons qu'il en est ainsi parce que la société civile est une organisation assez ancienne qui, à travers les acteurs qui l'animent, joue un rôle important à travers ses prises de position sur les faits ayant cours au sein de la société camerounaise, quelle que soit la nature de ces faits (politiques, économiques ou socio-culturels). Avec un dynamisme et un rôle assez controversés, notons que les origines de la première constitution des Organisations de la Société Civile (OSC) remontent en 1950, période essentiellement marquée au Cameroun par la montée en puissance du tout premier parti nationaliste en l'occurrence l'Union des Populations du Cameroun (UPC) qui avait un projet politique hyper rassemblant dont l'indépendance et la réunification des deux Cameroun constituaient le noyau de son programme politique. Etouffées par les colons français dès 1955, il va falloir attendre 1990 pour observer une floraison des OSC, grâce à la publication de la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association⁹⁰. Dès lors, en contexte camerounais, la société civile va comprendre plusieurs catégories d'acteurs et d'organisations qui mènent des actions susceptibles de maintenir les populations et l'Etat en situation d'éveil ou d'attirer leur attention sur des situations pouvant fragiliser la paix et la cohésion sociale. Parmi les structures qui constituent les Organisation de la Société Civile (OSC), nous avons : les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Groupes d'Initiatives Communes (GIC), les Groupements d'Intérêts Economiques (GIE), et les Associations de développement⁹¹. Sous

⁸⁸ Njankou Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.129.

⁸⁹ Chouala, "Criminalité organisée et insécurité au Cameroun...", p. 23.

⁹⁰ L. Koungou, "La gouvernance du secteur de la sécurité au Cameroun. Quel rôle pour les organisations de la société civile ? ", *Friedrich-Ebert-Stiftung*, 2020, p. 23.

⁹¹ *Ibid.* p.24.

un autre angle, les OSC sont aussi perçues comme des partenaires de l'Etat, compte tenu de leur rôle primordial et fondamental qui est la recherche de l'intérêt général à travers : les initiatives visant la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la promotion du développement⁹². Ainsi, partant du fait qu'à ce jour les OSC au Cameroun ne s'intéressent véritablement pas encore aux questions des politiques sécuritaires par ne serait-ce qu'une formulation régulière des propositions pouvant aider les appareils sécuritaires de l'Etat à corriger certains de ses manquements dans lors les opérations de maintien de la paix et de la sécurité, nous estimons qu'il existe des mesures qui peuvent redynamiser l'action des OSC camerounaises dans le cadre des réformes orientées vers les politiques publiques de sécurité ; ces mesures doivent viser par exemple : l'augmentation de la représentativité des OSC, l'encadrement fonctionnel desdites OSC par les principes de la démocratie et de la bonne gouvernance, afin qu'elles jouent pleinement leur rôle sans chantage ni clientélisme contre les FMO, engagées dans les différents chantiers de l'implémentation des choix sécuritaires de l'Etat. Pour amener ces organisations à jouer un rôle important dans le cadre de la réforme des politiques publiques de sécurité, les recommandations suivantes⁹³ peuvent être formulées :

- encourager le changement de leadership (turn-over) dans les services de défense et de sécurité, notamment en élargissant l'accès aux postes à responsabilité au-delà du seul cercle de ceux couramment appelés les « Hommes institutions », c'est-à-dire les officiers ayant d'ores et déjà à leur actif près d'un demi-siècle de carrière. Afin de ne pas marginaliser ceux-ci, il est envisageable de favoriser en retour, l'accès des officiers supérieurs à des responsabilités civiles ;
- remettre en question l'application de la justice militaire appliquée aux civils, notamment afin d'atténuer les tensions entre l'institution militaire et les organisations de défense des droits de l'homme ;
- permettre aux OSC d'acquérir des repères en matière de culture stratégique;
- assainir les relations entre les OSC de défense des droits humains et la hiérarchie militaire;
- opérer un rapprochement entre différentes OSC dont les actions restent éclatées. Il s'agit de faire émerger un réseau RGSS structuré permettant des actions groupées dans le champs de la promotion de la gouvernance démocratique de la sécurité ;

⁹¹ Koungou, "La gouvernance du secteur de la sécurité au Cameroun... ", p. 25.

⁹² *Ibid.* p. 24.

⁹³ *Ibid.*

- lever l'interdiction faite aux OSC de recevoir des subventions des personnes publiques et autoriser les associations à obtenir des dons. Lever également l'interdiction faite aux OSC de recevoir des subventions, des dons et legs de tierces personnes privées. Le contrôle de l'origine des fonds est cependant souhaité ;
- lever la surenchère sur la reconnaissance d'utilité publique. Le fait que le ministre de l'Administration territoriale soit la seule autorité chargée de donner un avis sur les demandes de reconnaissance d'utilité publique des OSC maintient la plupart d'entre elles dans la précarité ;
- rendre indépendante de l'exécutif (Président de la république) la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés pour en faire un instrument de veille stratégique, assumant des missions d'alerte en cas de violation des droits et des libertés, et de sensibilisation dans le respect de l'état de droit ;
- faire intervenir le juge judiciaire et non l'administration (Ministère de l'administration territoriale) en matière de dissolution des associations. Le pouvoir exécutif doit se limiter à saisir le juge judiciaire⁹⁴.

Par ailleurs, la nécessité d'une sensibilisation des populations sur les risques sécuritaires dont regorgent les points chauds camerounais en général et les quartiers Ekoudou et New-Bell en particulier et l'appel au respect des normes de sécurité prescrites par les acteurs de la chaîne de sécurité contribueraient davantage dans la prévention de la criminalité et des catastrophes⁹⁵. La médiation sociale dans l'espace public composée des médiateurs intervenant en journée et des correspondants de nuit dont l'action va s'inscrire dans un partenariat entre les collectivités locales et les FMO est l'une des solutions pour lutter contre l'insécurité. Les médiateurs de l'espace public participent, par leur présence de proximité et leur capacité de dialogue, à réduire le sentiment d'insécurité. Ils doivent prendre en charge des comportements à risque et agir de manière préventive ou répressive face aux dysfonctionnements constatés dans les espaces et lieux publics. Ils doivent contribuer activement à des missions de veille technique et sociale⁹⁶.

En outre, il nous semble que l'efficacité des politiques sécuritaires repose sur une médiation au niveau de l'habitat social; dans ce cadre, la consistance de la médiation sociale dans l'habitat est la suivante : les médiateurs dans le logement social contribuent en particulier à résoudre les conflits et les troubles de voisinage en restaurant le dialogue. Ils ont

⁹⁴ Koungou, "La gouvernance du secteur de la sécurité au Cameroun...", p. 23.

⁹⁵ Abiabag, "L'administrateur maire...", p.76.

⁹⁶ Noubissi Ndefo, "Police et Société ...", p. 54.

une fonction de veille technique, mais également sociale, de signalement des dégradations et travaillent avec les services compétents pour résoudre les difficultés constatées. Cette pratique est souvent liée à la médiation dans l'espace public et a vocation à s'inscrire pleinement dans les démarches de gestion urbaine de proximité, dont la sécurité des personnes et des biens fait partie intégrante. Ils peuvent également intervenir de façon spécifique en nocturne.

Dans le même ordre d'idées, il faudra aussi développer une médiation sociale dans le transport local, notamment dans le cadre du transport urbain par voie de moto taxi qui semble aggraver la situation dans nos villes, au regard du désordre urbain qu'il génère. A ce titre, les médiateurs dans ce transport ont pour mission de réguler les tensions, d'apaiser les conflits, les usagers et les agents de police municipale y compris les FMO font partie de ces médiateurs qui doivent veiller au respect de la réglementation et en particulier prévenir les dégradations. Ils contribueraient à sécuriser et à rationaliser ce type de transport⁹⁷.

En scrutant les faits et pratiques sécuritaires à travers certains pays développés comme la France et la Suisse, on s'aperçoit que la criminalité a connu une forte augmentation à partir des années 60 jusqu'au début des années 90. En effet, au cours des années 1990, des ressources importantes ont été consacrées pour renforcer les effectifs policiers afin de réduire les menaces sécuritaires. Aussi ont-ils ajouté à ces investissements humains des moyens technologiques et l'augmentation de la capacité du système informatique aux fins de sécuriser les populations et leurs biens. Mais, malgré ces investissements majeurs, la délinquance et la violence ont continué leur progression⁹⁸. Toutefois, la sensibilisation et l'implication effective des populations déclenchées par l'émergence de la notion du "*policing sharing*" ont considérablement réduit la fracture sécuritaire partout en Europe et ce système est susceptible de réduire les menaces au Cameroun.

Plus encore, l'Etat doit développer des actions de prévention par l'éducation et la sensibilisation des populations sur les méfaits de l'insécurité et de la violence urbaines. Il doit mettre un accent sur l'éducation civique et morale, le secourisme, l'alphabétisation, le dialogue entre les forces vives des localités vulnérables sur le plan sécuritaire. Il relève également de sa compétence de mettre à contribution tous les relais susceptibles d'œuvrer dans le même sens, et notamment, les leaders d'opinion, les organisations communautaires, les comités d'animation de quartier, en faisant converger les actions menées au niveau

⁹⁷ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.129.

⁹⁸ Slimani, "Le défi des Uteq...", p.17.

national⁹⁹. Il s'agit de penser un modèle sécuritaire reposant sur l'identification des populations, la formation en techniques d'animation et de communication, l'appui et la coordination de leurs actions par la mise en place de centres focaux et les institutions d'appui devant intervenir dans le quartier. On peut également faire appel aux notables crédibles et écoutés dans le quartier pour y jouer un rôle essentiel¹⁰⁰. Que peuvent faire les populations locales dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité ?

B- La part des populations : résistances, participation et stratégies d'évitement face à l'insécurité

Dans cette perspective, le développement social ciblant les groupes à risque et la participation préventive des populations est nécessaire pour faire face à l'insécurité¹⁰¹. Ainsi, face à la recrudescence de l'insécurité, mais aussi face aux limites affichées par les FMO et les autres acteurs dans ce combat contre les criminels et inciviques, la population civile devrait s'employer tant bien que mal pour s'assurer sa protection et celle de ses biens¹⁰². Pour sa meilleure saisie, nous allons dégager sa stratégie de combat, car il s'agit là d'un enjeu important pour renforcer les attitudes et aptitudes des populations afin de garantir le maintien de la sécurité et offrir des perspectives de carrière professionnelle aux populations¹⁰³, dans le cadre de l'implémentation des choix sécuritaires de l'Etat. Pour ce faire, nous allons présenter en trois principaux volets les actions et stratégies populaires à mettre sur pied, afin de réduire l'insécurité qui semble avoir gagné du terrain au fil des ans dans certaines localités camerounaises, et qui nécessite des stratégies de riposte, à l'effet de la juguler efficacement. Comment s'y prendre donc ?

1- Renforcer l'adhésion et la riposte populaires

L'adhésion des populations aux politiques sécuritaires définies par les pouvoirs publics est gage de l'efficacité de l'appareil de sécurité y compris de la légitimité des pratiques sécuritaires à déployer, afin de garantir l'intérêt général à travers une sécurisation optimale des personnes et des biens. Pour ce faire, le Cameroun doit s'approprier les réformes majeures rendues nécessaires par la nouvelle donne internationale et par la nature des risques

⁹⁹ Abiabag, "L'administrateur maire ...", p.76.

¹⁰⁰ Sani Awouol, 63 ans, ancien Secrétaire particulier à la Sous-préfecture de Yaoundé II, Yaoundé, 24 juillet 2019.

¹⁰¹ Awa Meriamou, 45 ans, membre ONG Justice sans frontière, Yaoundé, 25 juillet 2019.

¹⁰² Mbembé, "Désordres...", p. 30.

¹⁰³ Njankou Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.130.

sécuritaires auxquels le pays est confronté¹⁰⁴. Aussi devrait-il organiser, en cas de résurgence d'insécurité, un travail d'information et de sensibilisation à l'attention des populations, sur la consistance de la stratégie de sécurité nationale, les logiques et modalités d'intervention des forces de maintien de l'ordre et de sécurité. Si ce travail est fait, l'adhésion des populations aux fins de l'implémentation des choix sécuritaires étatiques va permettre la construction d'un lien de soutien et de confiance entre les populations et les FMO ; ce travail constitue l'une des conditions déterminantes de la capacité de la population à faire face à l'insécurité aux côtés des forces de sécurité nationale. C'est sans doute le sens de cette affirmation : une meilleure connaissance des données de la défense et de la sécurité doit rendre le citoyen apte à mieux évaluer l'événement lorsqu'il se produit et à le mettre en perspective. Elle requiert aussi l'existence d'une mémoire collective¹⁰⁵.

Dans le même ordre d'idées et compte tenu de la recrudescence de l'insécurité dans les centres urbains camerounais, il est impératif de créer des comités de vigilance plus engagés et hyper actifs¹⁰⁶. Ils doivent s'organiser pour réagir face à la montée du vol et d'agressions, voire des risques liés à l'occupation anarchique des terrains urbains, pour éviter la structuration importante du désordre urbain et ses conséquences. A cet effet, les leaders sociaux doivent s'appuyer sur la mobilisation des jeunes hommes dans les quartiers à risque, qui présentent des niveaux d'instruction divers et bénéficiant d'un partenariat de recyclage de la part des pouvoirs publics¹⁰⁷. Dans cet élan de sécurité populaire, les groupes d'auto-défense ou comité de vigilance, dont leur existence remonterait au moins aux années qui ont suivi l'indépendance, doivent encore être mis sur pied de façon rationnelle, comme c'est fut le cas au Cameroun lorsque plusieurs communautés s'organisaient pour repousser les colons qui obligeaient les populations à la soumission¹⁰⁸. Comme groupes d'auto-défense avec faits d'armes, on peut notamment citer, dans l'Ouest Cameroun, au début des années 1960, le groupe d'auto-défense de Bafou, ainsi que les gardes civiques du quartier Zindong à Bangang encore appelé "commando 50" à cette époque¹⁰⁹. En effet, l'implémentation des stratégies de sécurisation de l'Etat par les populations, nécessite la mise sur pied des organisations avec pour but de sécuriser entièrement les quartiers à risques contre toute agression ou violence

¹⁰⁴ O. Jacob, *Défense et Sécurité nationale Le livre blanc*, Paris, La documentation française, 2008, p.297.

¹⁰⁵ *Ibid.* p.297.

¹⁰⁶ Amissou Garba, 57 ans, Chef de Bloc (Ekoudou 1), Yaoundé, 27 juillet 2019.

¹⁰⁷ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.130.

¹⁰⁸ N'nde Takukam, "Production de la sécurité...", p. 276.

¹⁰⁹ *Ibid.* p. 277.

perpétrée à l'égard de ses habitants¹¹⁰. Ce faisant, les acteurs de cette sécurité doivent respecter les prescriptions de l'Etat dans leurs actions en vue de répondre à l'insuffisance de l'offre publique de sécurité. Dans le processus de la sécurité populaire, les pouvoirs publics qui ont un rôle régulateur doivent encourager financièrement ou matériellement les individus qui s'y engagent, car cette action participe de la collaboration pour la surveillance des quartiers en vue d'y maintenir la sécurité et partant la réalisation de l'intérêt général. Ainsi, en collaboration avec les autorités administratives, il faut des recrutements locaux et rationnels par la méthode selon laquelle un poste de travail est défini d'abord par des connaissances, des habiletés et des conditions de travail¹¹¹. Par exemple, pour la mise en place d'un comité de vigilance chargé de la sécurité sur un territoire, il est conseillé de constituer un jury de recrutement auquel peuvent participer des représentants de la commune ou de l'intercommunalité et les partenaires territoriaux du dispositif de sécurité à savoir : la police municipale, la police nationale, les psychologues, les représentants du Ministère de la justice, de la jeunesse, les bailleurs sociaux, les autorités traditionnelles, etc..., Les principales qualités requises pour être membre d'un comité de vigilance au motif de la sécurisation devraient être : la maturité, la capacité à s'exprimer dans un langage clair et posé, la capacité d'écoute, de relation et de recul, le courage et la discrétion¹¹². Ainsi, le professionnalisme de ces acteurs serait un gage nécessaire pour établir des relations de confiance avec les différents partenaires et les habitants des quartiers en insécurité¹¹³. L'exode rural n'est-il pas une cause de l'insécurité dans nos centres urbains ? Comment résoudre cet autre facteur d'insécurité ?

2- Appel pour l'adéquation exode rural-emploi décent dans les métropoles camerounaises

La ville est née au 3e millénaire avant notre ère en Mésopotamie (actuel Irak). Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, elle reste encore une exception à travers le monde. Il faut attendre la seconde moitié du XIXe siècle avec la grande révolution industrielle pour qu'on aboutisse à une urbanisation massive qui se poursuit encore de nos jours. Dans les pays du tiers-monde en général, le processus de création et d'aménagement des espaces urbains a pris de l'ampleur au lendemain des indépendances. Ainsi, plusieurs facteurs expliquent cette forte explosion urbaine : la croissance démographique rapide, le développement de l'économie moderne, la

¹¹⁰ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.130.

¹¹¹ Amissou Garba, 57 ans, Chef de Bloc (Ekoudou 1), Yaoundé, 27 juillet 2019.

¹¹² Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.131.

¹¹³ Ondoua Akou'ou Bruno, 49 ans, Inspecteur de Police Principal en service au Commissariat de sécurité publique du Deuxième Arrondissement de Yaoundé, Yaoundé, 21 juillet 2019.

concentration des équipements sociaux dans les grandes villes, la création des infrastructures administratives qui attirent les populations, l'exode rural, etc., En contexte Camerounais, L'urbanisation observée avant et pendant son accession à l'indépendance s'accompagne d'un certain nombre de problèmes urbains presque communs à toutes les villes du tiers monde. En effet, l'impact de l'exode rural sur la sécurité dans les milieux urbains du Cameroun, est observé tant par la victimisation, la marginalisation et les discriminations dont souffrent un grand nombre de migrants internes voire externes. Au-delà de la promiscuité et des problèmes sécuritaires (délinquance, banditisme, etc.) que ces déplacements irrationnels ont occasionné depuis fort longtemps, plusieurs initiatives s'efforcent de sensibiliser les populations vulnérables sur les risques encourus, de favoriser le développement local, de lutter contre la clochardise qui rime avec l'insécurité ou encore de favoriser l'insertion des migrants¹¹⁴. Les propos suivants décrivent suffisamment les risques et l'inconfort sécuritaire dans lesquels les déplacés peuvent se retrouver : les jeunes en échec viennent rejoindre, pour ainsi dire, dans la galère, les autres jeunes issus de l'exode rural et qui, fuyant le village, sont arrivés en ville, en quête d'une vie meilleure¹¹⁵. Mais très vite, les migrants internes s'aperçoivent que la ville, vue du village, n'était qu'un mythe, car dans ces milieux, l'individualisme, l'égoïsme et la rupture du lien social sont les caractéristiques principales¹¹⁶. Aussi constatent-ils que, y trouver un emploi est chose difficile. Bien plus exposés aux agressions du climat, les jeunes en difficulté sont aussi en proie non seulement à de nombreuses maladies contagieuses telles que les maladies sexuellement transmissibles et la tuberculose mais à des fléaux sociaux comme la prostitution, la toxicomanie, l'alcoolisme et la pédophilie. Les plus courageux d'entre les jeunes en difficulté s'orientent vers les activités du secteur informel, avec des succès relatifs, tandis que d'autres choisissent de devenir des vecteurs de la violence et de l'insécurité urbaines¹¹⁷. Ainsi, au regard des risques engendrés par l'exode rural sur le plan sécuritaire dans les villes camerounaises en général et surtout à Yaoundé et à Douala en particulier, nous estimons que, la lutte contre l'abandon scolaire, l'accueil et la réinsertion sociale des enfants de la rue sont des initiatives louables susceptibles de résoudre l'équation exode rural-emploi décent en ville, et partant la lutte contre l'insécurité dans ces autres lieux de socialisation. En outre, la mise sur pied des maisons de jeunes et de centres d'écoute, le traitement de la dépendance aux drogues et à l'alcool, le soutien à la réinsertion sociale des

¹¹⁴ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.131.

¹¹⁵ Fer, "Se protéger à Yaoundé...", p. 11.

¹¹⁶ Nga Ndong, *Dynamiques urbaines...*, p.10.

¹¹⁷ *Ibid.* p.11.

jeunes contrevenants contribueraient à réduire l'insécurité. Pour tout dire, toute installation définitive dans la ville devrait être motivée par la découverte d'une activité génératrice de revenus, afin d'éviter la clochardise qui ouvre la porte à l'insécurité¹¹⁸. Quel peut être l'apport de la communauté dans le cadre de l'implémentation des actions sécuritaires ?

3- Un nécessaire développement du *community policing*

Dans le cadre des mesures visant à améliorer l'offre sécuritaire par le politique camerounais, il nous semble qu'il est important d'asseoir une certaine attractivité du métier de sécurisation vis-à-vis des communautés. Pour ce faire, les métiers qui se rapportent à la défense et surtout à la sécurisation des personnes et des biens doivent continuer à privilégier des valeurs fortes : dévouement, altruisme, sens collectif et esprit de sacrifice¹¹⁹. Plus encore, la garantie d'une perspective professionnelle alléchante aux communaux, dans le cadre de la mise sur pied des politiques publiques de sécurité civile ou de sécurité intérieure, est gage de plus d'engouement et de motivation pour les potentiels agents de sécurité communautaire, le tout couronné par des modalités de recrutement et de formation savamment pensées. Nous convoquons ce paradigme sécuritaire (*community policing*) parce que, la notion d' "Etat local" qui rime avec le *community policing* structure depuis fort longtemps les politiques publiques de sécurité au niveau local chez les Britanniques. En effet, l'idée de communauté locale sous-tend la doctrine moderne de la "police communautaire", selon laquelle la police (au sens organique) est à la fois une émanation et un reflet du groupe policé. Suivant cette approche, l'insécurité est la traduction des rapports sociaux, non seulement sur la base des inégalités des revenus mais également à partir des rapports de force entre les acteurs sociaux. Il est tout à fait évident que le développement de cette politique sécuritaire soit idéal pour atténuer ce phénomène néfaste (l'insécurité) pour la vie communautaire. Ainsi, les pouvoirs publics doivent développer une culture d'association systématique de la population au processus de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques de sécurité; ils doivent mettre un accent particulier sur les questions du genre et les catégories traditionnellement exclues des décisions ayant trait à la sécurisation. Cela veut dire accorder un rôle plus important aux citoyens et aux communautés dans la supervision des institutions sécuritaires qui affectent leur vie quotidienne¹²⁰.

¹¹⁸ Nga Ndong, *Dynamiques urbaines...*, p.10.

¹¹⁹ Okile, *Défense et Sécurité nationale...*, p. 234.

¹²⁰ Mbembé, "Désordres...", p. 28.

La partie qui s'achève nous a permis de suggérer quelques mesures pouvant être prises sur le plan interne par les pouvoirs publics camerounais, dans le cadre de la définition des politiques publiques de sécurité et leur implémentation à travers les zones en proie à l'insécurité. Si tant est que l'insécurité depuis quelques décennies se veut un phénomène global et transnational, nécessitant comme depuis longtemps l'appui des partenaires internationaux à l'effet de la juguler, comment rationaliser, afin d'asseoir son efficacité, la coopération sécuritaire entre le Cameroun et ses partenaires étrangers ?

III- LA DYNAMIQUE DE LA REFORME DE LA COOPERATION SECURITAIRE ENTRE LE CAMEROUN ET LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

D'entrée de jeu, la dynamique de la réforme de la coopération sécuritaire comme politiques publiques de sécurité au Cameroun en partenariat avec les partenaires étrangers doit reposer sur l'activation de la coordination nationale de l'action des partenaires sécuritaires extérieurs. Cette coordination doit poursuivre les objectifs suivants ¹²¹ :

- garantir et assurer la cohérence des approches de tous les acteurs internationaux impliqués dans le cadre de l'implémentation des choix sécuritaires de l'Etat du Cameroun à travers les localités en crise ;
- asseoir une planification stratégique globale et intégrée pour une répartition conséquente des responsabilités grâce à une clarification des mandats et des registres d'intervention des partenaires extérieurs ¹²² ;
- assurer la bonne gestion des ressources budgétaires et financières mobilisées par les partenaires extérieurs pour lutter contre l'insécurité. Cette démarche vise montrer la traçabilité des sources des fonds étrangers investis dans l'accompagnement du Cameroun face à la lutte contre l'insécurité ;
- mettre sur pied une coordination opérationnelle pour contrecarrer le volteface des certains partenaires extérieurs sur le théâtre des opérations. Cette coordination opérationnelle est en soi le début de la construction d'une pensée stratégique locale, et peut reposer entre autres sur un partage des tâches fondé sur les avantages comparatifs de chaque partenaire.¹²³ Après avoir décliné ces objectifs, revenons aux faits qui les sous-tendent.

¹²¹ O. Moderan, *Leadership politique et dynamique endogène des processus de réforme du secteur de la sécurité*, Boîte à Outils pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest, Genève, DCAF, 2015, p.50.

¹²² *Ibid.* p.52.

¹²³ *Ibid.* p.51.

Sur le plan factuel, notons qu'entre 1962 et 2017, l'Afrique connaît une fracture sécuritaire importante. Le Cameroun n'est pas en marge de cette insécurité qui trouve ses causes tant dans les dynamiques endogènes qu'exogènes (terrorisme transfrontalier). Ce tableau sombre de la situation sécuritaire est peint par de nombreux travaux qui soutiennent que l'un des problèmes qui se posent avec acuité au Cameroun depuis cette fourchette de temps est le problème d'insécurité. Cette insécurité se caractérise par une incidence élevée de catastrophes conduisant à une fragilisation de la situation sociopolitique. La description suivante est faite à ce sujet :

Les indicateurs de gouvernance disponibles aujourd'hui confirment le faible niveau de sécurité qui prévaut en Afrique en général et au Cameroun en particulier : la sécurité y serait deux fois plus faible que dans les pays de l'OCDE et nettement moins élevée aussi que dans le reste du monde en développement ; 45% des pays les moins sécuritaires de la planète sont situés en Afrique, et plus particulièrement en Afrique centrale¹²⁴.

Prise globalement, la situation socio-politique post coloniale en Afrique en général et au Cameroun en particulier, montre que le travail de sécurisation entrepris par les Etats post coloniaux et dont le Cameroun, à travers la consécration des acteurs de sécurité et des moyens y relatifs, entretient des rapports étroits et complexes avec la diplomatie¹²⁵. Ce faisant, la diplomatie sécuritaire devient un moyen supplémentaire, mais surtout un levier important dans le cadre de l'action internationale pour la lutte contre l'insécurité¹²⁶. Au regard de la fragilisation de la situation sécuritaire en Afrique Centrale en général et au Cameroun en particulier, nous estimons qu'il est nécessaire de revoir les stratégies de sécurisation sous le prisme d'une redéfinition de la diplomatie sécuritaire telle que menée avant et pendant la montée en puissance de l'insécurité. Ce nouvel élan stratégique dans le cadre des politiques publiques de sécurité va être structuré par la constitution d'un ordre sécuritaire nourri par la coopération sécuritaire régionale et sous régionale et non sans négliger la nécessité de réformer et réviser les partenariats de sécurisation extra africains.

¹²⁴ Sudrie, "L'aide française à la formation initiale et à la gestion des carrières des policiers et des gendarmes ...", p.18.

¹²⁵ H. Z. De Fabiani, "Diplomatie de défense et diplomatie préventive vers une nouvelle symbiose entre diplomatie et défense", non publié par une revue scientifique, p.1.

¹²⁶ Njankouo Sandamoun, "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé...", p.126.

A- La dynamique des réformes interafricaines comme moyen supplémentaire de capacitation des politiques publiques de sécurité au Cameroun

Bien avant la décolonisation et surtout pendant les premiers moments d'indépendance, l'on va observer que le continent africain est en mouvement sur les plans socio-culturel et même économique-politique. Le Cameroun n'échappe pas à ces évolutions auxquelles se greffent entre autres la fracture sécuritaire. En effet, sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment les effets pervers de la mondialisation, l'intégration politique progressive, la dynamique démographique et la flambée du terrorisme transfrontalier, l'Afrique et le Cameroun font désormais face à de nouveaux défis à relever. C'est ainsi que, l'émergence de phénomènes nouveaux tels que le terrorisme ou la piraterie à grande échelle, vont structurer une interconnexion croissante de menaces fragilisant la paix et la cohésion sociale dans les centres urbains et même dans les périphéries camerounaises. Compte tenu de cette complexification de la situation sécuritaire (marquée par des connections plus ou moins directes avec les trafics illicites (drogues, personnes, armes) liée aux éléments du dehors et du dedans, nous proposons une révision des stratégies de sécurité tant au niveau régional que sous-régional, à l'effet d'asseoir la stabilité institutionnelle d'une part et la paix et la cohésion sociale d'autre part, comme pour dire : "A menaces globales, riposte globale".

1- L'émancipation stratégique de l'Union Africaine comme coup de pouce pour l'implémentation des politiques sécuritaires au Cameroun

D'emblée, les travaux de recherche, surtout ceux qui s'inscrivent dans la dynamique de la recherche-action ont pour finalité de faciliter la compréhension de l'objet étudié. Et, de la qualité de ces travaux dépendra l'efficacité des recommandations ou de l'action politique¹²⁷ à mener, afin de résoudre le problème posé. A partir de ces considérations d'ordre général, nous pouvons dire que la réforme des politiques publiques de sécurité ou du secteur de la sécurité doit être une initiative portée de l'intérieur, mais avec une connexion continentale. On comprend dès lors qu'il est tout à fait utile qu'au regard de la continentalisation de l'insécurité, les initiatives visant à la juguler doivent être impulsées, élaborées et mises en œuvre conjointement par les parties prenantes nationales et continentales. D'après les conclusions du Forum Afrique sur la réforme du secteur de la sécurité organisé en novembre 2014 au siège de l'Union africaine, "l'appropriation nationale ne peut être imposée de l'extérieur. Elle doit surgir des profondes aspirations nationales, en prenant en compte les

¹²⁷ A. Fogue Tedom, "Politique et philosophie de la guerre en Afrique Centrale", in *Paix et sécurité dans la CEEAC*, Actes du colloque international, Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé 2007, p.64.

besoins de toutes les parties prenantes, et doit avoir comme ambition de transformer plutôt que de renforcer des institutions sécuritaires" ¹²⁸ fondamentalement dysfonctionnelles. Ceci dit, les acteurs extérieurs au continent africain tels que les partenaires au développement doivent s'aligner sur les stratégies de sécurisation définies souverainement par le pays qu'ils veulent soutenir. C'est sans doute le sens de cette déclaration : "Les parties prenantes nationales doivent rechercher l'engagement ou l'adhésion des acteurs extérieurs à l'égard d'idées générées, négociées et inspirées au niveau local et de leur perception de la sécurité".¹²⁹ En s'adonnant à la genèse de la transnationalisation de l'insécurité au niveau continental qui a des répercussions au niveau local (Cameroun), il nous apparaît manifestement que, l'ère de démocratisation qui s'ouvre en Afrique en général et au Cameroun en particulier pendant la décennie 1990 se vivra conjointement avec une phase d'accélération de la dynamique d'intégration régionale¹³⁰. Ainsi, sur le plan sécuritaire, on va noter une prolifération de l'insécurité à travers les activités revendicatives, les actes de banditisme sur le plan interne et plus tard, on va noter la montée en puissance du terrorisme transfrontalier ; toute chose qui nécessite la redéfinition des politiques sécuritaires régionales, afin d'asseoir leur efficacité, compte tenu du degré d'insécurité et les conséquences qu'elle engendre. Dans l'analyse de ces crises sécuritaires, l'absence d'autonomie stratégique et politique des Etats africains pour juguler ces insécurités qui se globalisent, est un facteur important mais très souvent ignoré¹³¹. Pourtant, c'est elle qui devrait en principe conditionner la manifestation de la souveraineté africaine et camerounaise, la liberté d'action et l'autonomie stratégique ; qui sont en réalité les éléments qui structurent les fonctions stratégiques et gendarmes de l'Etat dans la perspective de sa défense¹³² et de sa sécurité. Plus encore, dans un contexte intra africain marqué par une pluralité de formes d'insécurité, l'instabilité et l'incertitude, la macro structure de coopération régionale qu'est l'Union Africaine (UA) doit construire sa capacité à décider et à agir promptement pour aider les pays membres en général et le Cameroun en particulier à asseoir des politiques sécuritaires conséquentes. De cette autonomisation des stratégies et politiques sécuritaires sur le plan continental, vont naître sa respectabilité, sa crédibilité, et même son indépendance stratégique à l'égard des partenaires extra africains¹³³. En effet, pour asseoir une offre sécuritaire conséquente au Cameroun à travers la coopération

¹²⁸ Moderan, *Leadership politique et dynamique endogène des processus de réforme du secteur de la sécurité...*, p.13.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Batchom, "La sécurité collective en Afrique...", p.7.

¹³¹ Fogue Tedom, "Politique et philosophie de la guerre...", p.63.

¹³² A. Danjean., (ed)., "Revue stratégique de défense et de sécurité nationale", Paris, 2017, Bureau des Éditions , p. 57.

¹³³ De Fabiani, "Diplomatie de défense et diplomatie préventive...", p.10.

régionale, les leaders doivent entreprendre audacieusement, de se soustraire de la tutelle politico-stratégique des puissances coloniales, en adoptant les mécanismes endogènes de sécurisation. Qui plus est, à l'image des étapes et moyens ayant été suivis par la France, dans le cadre de sa reconstruction politique et stratégique, les ambitions politiques qui, originellement, ont suscité le début de la construction de l'Union Européenne doivent nourrir le débat sur l'urgence pour l'Union Africaine de se doter d'une autonomie stratégique¹³⁴, dans le cadre de la définition des politiques et stratégies d'assistance sécuritaire régionale. Car, sans cette autonomie, même relative, il n'est en effet pas raisonnable pour elle d'envisager la paix et la sécurité¹³⁵, dans le continent à travers les pays en panne sécuritaire comme le Cameroun. A travers cette réforme stratégique orientée sur le plan sécuritaire régional, la dépendance du Cameroun en matière de stratégies et pratiques sécuritaires, est susceptible d'être atténuée vis-à-vis des puissances coloniales et occidentales qui, jusqu'ici occupent une place privilégiée dans le cadre de l'accompagnement du Cameroun en matière d'implémentation de ses politiques publiques de sécurité, au regard de la fracture sécuritaire causée par la boom démographique, l'ouverture démocratique initiée en 1990¹³⁶ et le terrorisme transfrontalier. Pour ce faire, l'UA doit ériger des forces de sécurité continentales chargées de prévenir l'insécurité, de limiter et de contrôler des ventes d'armes illicites dans le continent, et revoir le tracé des frontières héritées de la colonisation¹³⁷.

Au regard de ce qui précède, notons que les problèmes de sécurité rencontrés au Cameroun peuvent être pris en charge avec célérité et priorité au niveau de la plus grande institution régionale de coopération qu'est l'UA, si les Etats membres mettent à sa disposition des ressources humaines, financières et humaines adéquates. Cette régionalisation des politiques sécuritaires qui se justifie par le contexte international, marqué par le terrorisme transnational est balbutiante depuis janvier 2008¹³⁸. Concrètement, le Conseil de Paix de l'Union Africaine, dans cette perspective de sécurisation, a signé un protocole d'accord avec les communautés économiques régionales sur la coopération pour la paix et la sécurité¹³⁹.

¹³⁴ Fogue Tedom, "Politique et philosophie de la guerre...", p.65.

¹³⁵ *Ibid.* p.64.

¹³⁶ *Ibid.* p.65.

¹³⁷ *Ibid.* p.64.

¹³⁸ Batchom, "La sécurité collective en Afrique...", p.7.

¹³⁹ *Ibid.* p.8.

Dans le même ordre d'idées, le Cameroun a depuis 2008¹⁴⁰ innové en matière des politiques publiques de sécurité sur le plan institutionnel en créant l'Ecole Internationale des Forces et de Sécurité (EIFORCES) qui, en réalité fait partie de la constitution d'une veille stratégique continentale devant aider à limiter la dépendance stratégique locale et même régionale, en témoigne le soutien que lui apporte l'Union Africaine (UA). La mise sur pied effective des aspects pédagogiques de cette institution sécuritaire internationale dont le maintien de l'ordre public et de la sécurité adapté au contexte africain, le droit international et le droit international humanitaire et l'intervention professionnelle, est susceptible de garantir une certaine autonomie stratégique au pays membres de l'UA en général et au Cameroun en particulier. Cette école régionale qui forme à l'implémentation des politiques publiques de sécurité dans les pays africains est située à Awae, Yaoundé. Tout compte fait, comment envisager l'érection des politiques publiques de sécurité efficaces sous le prisme de la coopération sous-régionale ? Autrement dit, que faut-il à la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ou la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) dans le cadre de la construction d'une meilleure offre sécuritaire dans la sous-région qui bénéficiera au Cameroun ?

2- L'effectivité de la coopération sécuritaire au sein de la CEMAC : une solution face à la transnationalisation de l'insécurité

La dynamique de mise en place des stratégies et mécanismes de paix et de sécurité en Afrique centrale suit une trajectoire politique et institutionnelle faite de rencontres au sommet des chefs d'Etats et émaillée de difficultés¹⁴¹. C'est ainsi que lors du sommet de Libreville au Gabon du 6 février 1998, les chefs d'Etat présents s'engagent à prendre la responsabilité de la paix et de la sécurité dans la sous-région¹⁴². Pour sa part, la rencontre de Malabo en Guinée Equatoriale, tenue en 1999 définit pour priorité "le développement des capacités pour maintenir paix, sécurité et stabilité, conditions essentielles à un développement économique". Pour matérialiser cette ambition visant à asseoir la sécurité sous-régionale, la Décision 001/CCEG/IX/99 des chefs d'Etats et de gouvernement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) du 26 juin 1999¹⁴³, va consacrer l'intégration du COPAX au sein de la CEEAC. Mais il va falloir attendre le sommet extraordinaire de la CEEAC sur la

¹⁴⁰ Le décret de création de cette école est signé le 22 mai 2008 par le Président de la République du Cameroun, il détermine les trois missions de l'école : simultanément ou séparément : 1- Préparer des unités constituées aux missions policières de maintien de la paix ; 2- Accueillir des stages de formation d'experts ; 3- Préparer et évaluer le niveau d'aptitude des personnels (tests unsat).

¹⁴¹ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p. 217.

¹⁴² *Ibid.* p. 218.

¹⁴³ *Ibid.* p. 217.

sécurité de la sous-région tenu le 25 février 1999 à Yaoundé, pendant laquelle fut prise la décision effective de créer le COPAX, d'après la Décision n° 001/Y/fev des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Afrique centrale avec pour mandat "la promotion, le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale"¹⁴⁴. En effet, si les dispositions de l'article 6 de la charte du Conseil de sécurité et de la Paix (COPAX) en Afrique centrale créée en 2000 qui recommandent de veiller au renforcement de la coopération dans les secteurs de la prévention des conflits, de l'alerte rapide, des opérations de maintien de la paix, de la lutte contre les crimes transfrontaliers¹⁴⁵, du terrorisme international, de la prolifération anarchique et du trafic illicite des armes, des munitions, des explosifs et de tous les autres éléments connexes, sont respectées de même que les dispositions qui encouragent l'adhésion des Etats membres à toutes les conventions portant sur la paix et la sécurité et celles portant sur la nécessité de veiller au respect d'une politique coordonnée de lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, l'insécurité qui est aussi causée par des facteurs sous-régionaux au Cameroun peut connaître une régression considérable. Pour ce faire, le COPAX doit mobiliser des ressources nécessaires combinant des acteurs aux expériences et expertises diversiformes en matière de faits et pratiques sécuritaires. Ces ressources humaines doivent être fournies par tous les pays de la sous-région d'Afrique centrale. Ainsi, ces ressources vont contribuer, par des mécanismes ad hoc, à la promotion de la paix et à la sécurité sous-régionale¹⁴⁶. En plus, cette mobilisation des ressources doit être accompagnée par la formation des groupes de contact, des forces de sécurité d'éveil au niveau des postes frontaliers sous-régionaux, d'une société civile sous-régionale vigilante, des groupes d'amis, l'organisation des conférences spéciales au sujet de la paix et de la sécurité ; toutes choses susceptibles de constituer sur le plan stratégique un moyen de mobilisation de la communauté sous-régionale en faveur des efforts de sécurité et de paix¹⁴⁷. En réalité, ces mécanismes de lutte contre l'insécurité transfrontalière vont permettre de renforcer la confiance et la coopération à l'échelle sous-régionale pour une offre sécuritaire optimale. Car, faut-il le souligner, pour asseoir une politique sécuritaire nationale efficace, il est nécessaire qu'elle

¹⁴⁴ Dans le cadre de la sécurisation de l'Afrique centrale, en janvier 2000, le Gabon organise un exercice régional de maintien de l'ordre, « Gabon 2000 » dans le but d'augmenter les capacités des Etats membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), dans le cadre du maintien de la paix et de la prévention des conflits et leur contrôle. Cette initiative représente une application concrète du programme français RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines au Maintien de la Paix), de P.C. Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun", Thèse de Doctorat en science politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007, p .217.

¹⁴⁵ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.152.

¹⁴⁶ *Ibid.* p. 156.

¹⁴⁷ *Ibid.* p.152.

soit cohérente, transparente et accessible au public, surtout adossée sur un partenariat sécuritaire sous-régional. Cette façon de concevoir les politiques publiques de sécurité aide à prévenir les conflits et à faciliter la coopération internationale et surtout sous-régionale, afin de juguler l'insécurité transfrontalière. Néanmoins, Pélagie conclut au sujet de la stratégie sécuritaire sous le prisme du COPAX que :

En bref, le COPAX constitue un élément de fierté pour les dirigeants camerounais, du fait que son processus de création est l'œuvre de cet Etat où son siège s'y trouve d'ailleurs. Si les normes sécuritaires que ces institutions véhiculent ne trouvent pas toujours d'écho sur le plan de la pratique, néanmoins, sur le plan doctrinal elles participent d'une reconfiguration des schèmes cognitifs sécuritaires sur le plan interne. Ainsi, le fait pour les autorités camerounaises et les citoyens de se prévaloir de la notion de paix contraint plus ou moins les premiers à respecter l'application de ces normes¹⁴⁸.

De tout ce qui précède, l'on peut finalement retenir que, l'indépendance stratégique régionale et sous-régionale est une voie susceptible de garantir à l'Afrique en général et au Cameroun en particulier un accompagnement, mieux une coopération conséquente dans le cadre de la définition et de l'implémentation des politiques sécuritaires efficaces, dans un contexte de menaces globales et transfrontalières. N'est-il pas aussi utile d'envisager des réformes qui s'inscrivent dans une perspective globale ou outre continent, afin d'asseoir des politiques sécuritaires efficaces en terre camerounaise ?

B- Les réformes des politiques sécuritaires au Cameroun sous le prisme de la stratégie globale

La définition et l'implémentation des politiques publiques de sécurité efficaces est un exercice qui présente de nombreux défis techniques et financiers. Ainsi, tout en restant la locomotive dans la coordination du processus, l'Etat du Cameroun, au regard de facteurs de l'insécurité qui sont à la fois endogènes et exogènes, doit demander le soutien d'acteurs internationaux et surtout s'arrimer aux normes internationales, pour atteindre les objectifs fixés à l'échelle nationale¹⁴⁹ en matière de lutte contre l'insécurité. En réalité, l'intérêt croissant que porte la communauté internationale au soutien relatif à la réforme du secteur de sécurité, a le mérite d'offrir une pluralité d'opportunités aux acteurs locaux qui interviennent dans le cadre de l'implémentation de choix sécuritaires de l'Etat. Cette opportunité est axée sur les bénéfices en termes de formation et de recyclage de ressources humaines, d'appui

¹⁴⁸ Belomo Essono, "L'ordre et la sécurité publics ...", p .219.

¹⁴⁹ Moderan, *Leadership politique et dynamique endogène...*, p.47.

logistique et financier supplémentaires¹⁵⁰. Ainsi, bien que relatif, le Cameroun a une communauté d'intérêt et d'impacts avec la communauté internationale, en matière de sécurité et d'insécurité. Cette communauté d'impacts et d'intérêts qui est mise en évidence par les conséquences de l'insécurité qui ont, très souvent, un impact sur le processus de développement dans les localités en crise sécuritaire, nécessite une solution voire une riposte globale pour garantir un minimum de paix et de cohésion sociale aux populations. Car quelle qu'en soit l'efficacité des politiques sécuritaires locales, elles ne parviendraient surtout pas à garantir totalement la sécurité collective, un environnement de "paix perpétuelle" dans un monde où l'insécurité se globalise, sans reformer ses activités, ses stratégies, ses institutions de sécurité et ses rapports sociaux, dans une démarche d'universalité, avec les autres infrastructures similaires et instances homologues dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. En clair, les politiques publiques de sécurité au Cameroun bien que sectorielles, doivent s'inscrire dans une approche globale de lutte contre l'insécurité de plus en plus nourrie par des facteurs transnationaux. Comment réformer les politiques publiques de sécurité en interne en intégrant les connexions internationales pour des résultats plus efficaces ?

1- L'arrimage des politiques de sécurité nationale à la mondialisation pour la paix et la sécurité comme moyen de perfectionnement des choix sécuritaires locaux

De prime abord, la mondialisation entre en résonance avec la fin de frontières quelles qu'elles soient (frontières politiques, économiques et socio-culturelles) et peut dès lors modifier la pensée stratégique et sécuritaire au regard de ses implications. En effet, depuis son avènement au XIX^{ème} siècle, plusieurs paramètres sous-tendent les mécanismes de son effectivité ou de sa mise en évidence. Pour ce faire, la pratique la libre circulation des personnes et des biens à travers les différents Etats, constituent l'une de ses modalités fonctionnelles, qui tendent à constituer un village planétaire. Dans cet élan de mondialisation, force est de constater que l'impertinence et l'inefficacité des politiques publiques de sécurité au niveau local, peut constituer une faille exploitable par les vecteurs de l'insécurité transnationale qui se structure par les réseaux terroristes et des activités criminelles transnationales, tels que le banditisme, le trafic illicite ou le blanchiment d'argent¹⁵¹. Cette même inconséquence relative aux politiques sécuritaires peut servir d'adjuvant aux acteurs susceptibles de déclencher et d'alimenter des conflits civils. En clair, l'insécurité vécue sur le plan local (l'exemple de *Boko haram* qui a pour épice centre le Nigéria) est susceptible de

¹⁵⁰ Moderan, *Leadership politique et dynamique endogène...*, p.48.

¹⁵¹ Meyer "L'intégration régionale et son influence sur la structure...", p. 171.

devenir un facteur de déstabilisation des Etats voisins (le Cameroun et le Tchad) ; toute chose qui plombe et fragilise conséquemment les politiques sécuritaires existantes et partant le développement de région dans sa globalité. Concept régulièrement convoqué dans les travaux de Barry Buzan¹⁵² qui est l'un des pionniers de la théorie réaliste, le "complexe régional de sécurité" qui soutient une régionalisation des politiques de lutte contre l'insécurité et ses conséquences qui plombent les initiatives relatives à la paix et la cohésion sociale y compris le développement, est un concept qui doit être élargi à une sphère monde ou universelle¹⁵³ dans le cadre des politiques publiques de sécurité. En tant que pionnier de la théorie, Barry Buzan veut, à travers ce concept souligner que, l'implication de la communauté internationale et de grandes puissances à travers les accords de coopération en matière de sécurité est d'une importance capitale dans la lutte contre l'insécurité quel qu'en son épicerie (pays où elle sévit). A s'en tenir donc à ce concept, la sécurité peut être beaucoup plus garantie par les grandes puissances¹⁵⁴ et la communauté internationale, au regard de leur capacité technologique à produire les matériels de sécurité. Plus encore, la problématique de la lutte contre l'insécurité est devenue depuis le contexte post 2001 (attentat terroriste aux Etats Unis d'Amérique), un problème international avec plus d'envergure ; c'est la raison pour laquelle le théoricien de la sécurité collective qu'est Buzan, estime que les communautés de sécurité évoluent, en mode d'interconnexion, par gradation spatiale : locale, nationale, régionale, continentale et universelle (mieux, planétaire)¹⁵⁵. Ainsi, ces interdépendances en matière de sécurité sont la preuve que l'efficacité des politiques publiques de sécurité à l'heure de la transnationalisation de l'insécurité repose sur une définition, une identification et une implémentation globale desdites politiques à travers les espaces de paix et les espaces de conflits.¹⁵⁶ Pour tout dire, les initiatives de sécurisation et de pacification des territoires quels qu'ils soient, sont des préoccupations relevant, de toute évidence, des objectifs identiques, communs et voire internationaux. A ce sujet, Meka dit ceci :

¹⁵² B. Buzan, *Regions and Powers: The Structure of International Security*, Cambridge : Cambridge University Press, 2003, p.44.

¹⁵³ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.186.

¹⁵⁴ *Ibid.* 2007, p.187.

¹⁵⁵ *Ibid.* p.186.

¹⁵⁶ *Ibid.* p.187.

Ces interdépendances impliquent aussi que les stratégies de prévention des conflits peuvent être une composante récurrente de nombreux aspects de la politique nationale, internationale, à la fois, en réaction aux conflits existants, et par anticipation sur les sources de conflits potentielles, grâce à des mesures claires et ciblées à différents niveaux. Les stratégies et les activités de prévention des conflits doivent inclure des mesures de développement économique et social plus larges, se refléter dans l'élaboration des politiques, la programmation et même dans la terminologie employée. Les menaces « sans frontières » conduisent irréversiblement vers un nouveau consensus sur la sécurité. Il s'agit, dans notre perspective, à la fois d'accroître la participation et l'appropriation dans l'analyse des conflits et dans l'action préventive et d'opérer, tout simplement, un autre changement d'échelle pour passer au niveau mondial¹⁵⁷.

En suivant cette approche, l'Etat du Cameroun doit dans sa démarche visant à sécuriser l'étendue du territoire du national, opté pour la promotion des activités liées à la promotion de la paix, à travers la sensibilisation relative aux conséquences de l'insécurité sur le plan national. Cette méthode de lutte contre l'insécurité nécessite le soutien financier et matériel des partenaires internationaux, c'est la raison pour laquelle en matière de lutte contre la radicalisation et la délinquance juvénile par exemple, l'Organisation des Nation Unies (ONU) le Fond Européen de Développement (FED) exigent des pays africains en général et au Cameroun en particulier, la nécessité d'intégrer au sein de son appareil administratif la notion de bonne gouvernance, l'égalité des chances dans le cadre de la redistribution des fruits de la croissance nationale, car si ces évidences ne sont pas prises en compte, le Cameroun et bien d'autres pays africains, resteront de véritables marchés de l'insécurité. Dans les faits, à travers les organisations criminelles transnationales, la mondialisation de l'insécurité est parfois révélatrice de l'incapacité des stratégies locales à réaliser la sécurité collective. C'est ainsi que, afin d'asseoir des politiques sécuritaires conséquentes dans un tel contexte, il est nécessaire de combiner les politiques sectorielles de sécurité avec celles définies par la communauté internationale. De cette approche de sécurisation, nous pouvons avoir des solutions adéquates pour réduire l'insécurité à sa plus simple expression, et continuer la poursuite des objectifs qui s'inscrivent dans le cadre de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035, et partant son développement. Cette conception des politiques publiques de sécurité est présentée comme suit par Mvie Meka :

¹⁵⁷ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.186.

Les institutions multilatérales interviennent d'ordinaire aux côtés d'acteurs nationaux, ou d'acteurs régionaux, voire de représentants de la société civile. Ces institutions sont d'autant plus efficaces que leurs actions tendent vers le même but. Il en va ainsi des bons offices, de la reconstruction au lendemain des conflits, des stratégies de réduction de la pauvreté et des mesures de non-prolifération. Ce même principe reste valable même dans le cadre d'un changement d'échelle¹⁵⁸.

Dans l'optique d'intégrer ces logiques sécuritaires au sein des FMO, le Cameroun doit impérativement s'ouvrir avec discernement la mondialisation qui promeut des pratiques sécuritaires efficaces basées sur la qualité de formation des ressources humaines et du matériel de sécurité. En effet, la mise sur pied d'une stratégie globale de sécurité lui permettra d'asseoir l'efficacité de ses acteurs en charge d'implémenter ses choix sécuritaires. Plus encore, il est aussi nécessaire de vibrer en phase avec la notion du développement dans le cadre de la définition et de l'implémentation des politiques publiques de sécurité, si l'on veut qu'elles soient efficaces.

Sous un autre angle, l'arrimage des politiques de sécurité nationale à la mondialisation pour la paix et la sécurité comme moyen de perfectionnement des choix sécuritaires locaux, sous-entend que, compte tenu du fait que la réforme des politiques sécuritaires doit faire l'objet d'un consensus international, le Cameroun est tenu de définir des politiques de sécurité fondées sur les meilleures pratiques (respect des libertés et droit de l'homme) ainsi que sur les instruments juridiques internationaux relatifs au fonctionnement des FMO et d'autres services de sécurité. Concrètement, sur le plan juridique, les pouvoirs publics camerounais, dans le cadre de la réforme des politiques publiques de sécurité à l'échelle nationale, doivent pouvoir ajouter au dispositif juridique national qui encadre l'action des FMO dans le cadre de la lutte contre l'insécurité, des instruments juridiques internationaux ratifiés par le pays¹⁵⁹. Quelle peut être la plus-value de l'intégration des actions en faveur du développement dans le cadre de la réforme des politiques publiques de sécurité ?

2- Placer le développement au cœur des politiques de sécurité : une réforme urgente et nécessaire

La fracture sécuritaire qui s'internationalise de plus en plus a un impact très régressif sur le processus de développement politique, économique et social, dans les Etats en crise en général et au Cameroun en particulier. C'est la raison pour laquelle il est devenu récurrent de constater aujourd'hui que, la communauté internationale place de plus en plus le développement au cœur des débats sur les politiques de sécurité. Ainsi, pour échapper à cette

¹⁵⁸ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.186.

¹⁵⁹ Moderan, *Leadership politique et dynamique endogène...*, p. 28.

spirale descendante où l'insécurité et la criminalité tout azimut essaient de plonger le Cameroun dans le sous-développement, les pouvoirs publics doivent désormais envisager simultanément les dimensions socio-économiques et politiques de la coopération pour le développement¹⁶⁰ pendant qu'ils luttent contre l'insécurité. Si tant est qu'une bonne stratégie de sécurité des personnes et leurs biens est celle qui doit désormais s'étendre globalement, sans compromettre les chances de développement, notons qu'il est désormais urgent d'inscrire le développement comme la pierre angulaire du nouveau système de sécurité collective¹⁶¹. En effet :

L'extrême pauvreté et les maladies infectieuses sont, en soi, des menaces. Celles-ci constituent, vraisemblablement, le terreau d'où surgissent d'autres menaces comme les guerres civiles et le terrorisme international. Pour mieux garantir la sécurité de nos citoyens, nous devons impérativement accorder toute l'attention voulue, et allouer les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹⁶².

Pour tout dire, si l'Etat du Cameroun veut mettre sur pied des politiques sécuritaires efficace, il lui revient prioritairement de régler les problèmes tels que : la dette extérieure, les difficultés liées au secteur éducatifs, à la santé, au chômage juvénile, la corruption, les détournements des deniers publics qui sans doute, constituent des facteurs qui compromettent la paix, la sécurité et le développement¹⁶³.

Spécifiquement, pour améliorer l'intervention des pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre l'insécurité transfrontalière sous les prismes du terrorisme et du grand banditisme, l'Etat devrait ¹⁶⁴ :

- renforcer la coordination des actions des différents intervenants à travers la création des plateformes permanentes offrant des occasions de concertation entre institutions étatiques, OSC, universitaires et partenaires au développement, ainsi que la mise en place d'un bureau national de coordination des affaires humanitaires ;
- l'Etat, avec le soutien des partenaires internationaux, devrait élaborer un programme d'amnistie et de réinsertion socioéconomique pour encourager les désertions au sein de la mouvance¹⁶⁵ (groupe terroriste) ;

¹⁶⁰ Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité : soutenir la sécurité et la justice, OCDE 2007, p.3.

¹⁶¹ Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.186.

¹⁶² Buzan, *Regions and Powers...*, cité par Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.186.

¹⁶³ E. Mvie Meka, *Architecture de la sécurité...*, p.186.

¹⁶⁴ Ntuda Ebode., "Le conflit *Boko Haram* au Cameroun...", p.29.

¹⁶⁵ *Ibid.* p.30.

- les jeunes qui sont davantage impliqués dans la mouvance de l'insécurité transfrontalière, se sont constitués dans un contexte de crise de l'emploi, de précarité sociale et d'exclusion politique et économique. Pourtant, la guerre contre Boko Haram a renforcé ses fragilités en détruisant des secteurs de l'économie de la région. Il est donc urgent que l'Etat, la société civile et les bailleurs internationaux initient des programmes qui dépassent l'actuelle option de relèvement pour promouvoir des aménagements stratégiques capables d'impulser le développement par la relance de tous les secteurs et la modernisation des pratiques agricoles, de pêche et d'élevage. L'accompagnement des micro-projets et l'appui à la formalisation progressive du commerce dans la région est tout aussi capital pour faire reculer l'économie souterraine propice à la contrebande et au financement du terrorisme. A ce propos, des mesures d'incitation telles que la gratuité du coaching, les facilités d'accès au crédit et l'exonération de certaines taxes peuvent se révéler efficaces. Les jeunes dont les secteurs d'activité ont été affectés, à l'instar du secteur touristique, ont besoin de nouvelles formations professionnelles pour se convertir à d'autres activités en attendant le retour de la sécurité. Cette formation est également nécessaire pour les autres groupes vulnérables, accompagnée de l'exécution de projets à haute intensité de main d'œuvre prioritairement axés sur la valorisation des ressources locales. Le soutien ne doit pas seulement s'adresser aux groupes vulnérables, mais aussi aux PME en vue d'encourager leur maturation et leur capacité à générer des emplois¹⁶⁶.

En somme, le cinquième chapitre qui s'achève, nous a permis de dégager la plus-value des politiques publiques de sécurité définies et implémentées au Cameroun par l'Etat et une pluralité d'acteurs tant endogènes qu'exogènes. Plus encore, cette séquence de notre travail nous a permis de réaliser que l'implémentation des choix sécuritaires est soumise aux exigences internationales relatives au respect des libertés et droits de l'homme. Cette relative dépendance des politiques publiques de sécurité vis-à-vis des normes internationales est davantage perceptible à travers la dividende que tirent les partenaires de sécurité internationaux lorsqu'ils interviennent au Cameroun financièrement ou techniquement. C'est la raison pour laquelle nous suggérons le développement des mécanismes endogènes ou intra africains comme de véritables solutions pour sortir de la dépendance stratégique européenne, et autonomiser les pratiques sécuritaires tant au Cameroun, dans la sous-région Afrique centrale qu'en Afrique en général.

¹⁶⁶ Ntuda Ebode., "Le conflit Boko Haram au Cameroun...", p.30.

CONCLUSION

En dernière analyse, répondre à l'interrogation suivante : quelle est l'économie et quels sont les fondements des politiques publiques de sécurité mobilisées et implémentées dans les zones urbaines camerounaises notamment Yaoundé et Douala, depuis la mise en place de la loi portant répression de la subversion et ce jusqu'à l'avènement de l'insécurité causée par les organisations criminelles transfrontalières ? a été la toile de fond de notre réflexion. Et à cette question, nous disons que, de 1962-2017, les principales politiques publiques de sécurité mobilisées pour la sécurisation des personnes et des biens comprennent les initiatives sécuritaires orientées contre la répression de la subversion en 1962, les stratégies de resécurisation après le coup d'Etat manqué du 06 avril 1984, les politiques sécuritaires implémentées pour le Commandement opérationnel et les méthodes de sécurisation mobilisées par l'Etat et ses partenaires (locaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux) à l'ère de la lutte contre le grand banditisme et le terrorisme transfrontalier porté par *Boko haram*.

Ainsi, après avoir structuré le travail en cinq (5) chapitres, nous sommes parvenus grâce à l'analyse des faits basée sur une approche méthodologique combinatoire (la diachronie et la sociohistoire) couronnée par la démarche inductivo-déductive à relever qu'en fonction du climat socio-politique et économique qui prévaut au Cameroun en général et dans les zones urbaines (Yaoundé et Douala) en particulier, plusieurs acteurs sont intervenus dans le processus de sécurisation desdites localités par l'entremise des approches théoriques, techniques voire financière, pendant les moments d'insécurité. Et ces interventions ont permis de garantir une meilleure offre sécuritaire dans les zones en insécurité y compris dans toute l'étendue du territoire national.

En cherchant à cerner les motivations de l'Etat à renforcer le dispositif sécuritaire dans certaines localités par la multiplication des acteurs, il nous revient que cela est dû à leur caractère de zone de foisonnement humain et de nombreux trafics, susceptibles de fragiliser la paix et la sécurité sociale. Plus encore, la globalisation de l'insécurité au niveau local, sous-régional et régional explique la dépendance stratégique du Cameroun vis-à-vis de certains partenaires européens tels que la France, la Grande Bretagne et l'Allemagne, et non sans oublier certains pays de la sous-région.

Sous un autre angle, il nous semble que, ces activités de sécurisation du point de vue organique et fonctionnel ont été théorisées depuis la “colonisation” ; car, les institutions de sécurité publique comme la police et la gendarmerie sont un héritage colonial. Aussi faut-il le rappeler, depuis 1962, ces institutions du point de vue de leur fonctionnement interne (organisation du travail, appellations et avancements de grade) restent fortement marquées par des empreintes extérieures, malgré l’avènement de l’indépendance et de la démocratie qui n’ont pas pu introduire de rupture fondamentale quant à l’architecture respective de ces institutions de sécurité. C’est la raison pour laquelle nous parlons d’une politique de sécurisation fortement importée, même s’il faut reconnaître qu’elle s’adapte progressivement aux réalités et besoins locaux.

En scrutant les facteurs de l’insécurité dans les localités de Yaoundé 2 et Douala 2, nous sommes aperçus que les activités de sécurisation sont déclenchées dans ces localités par la montée en puissance de l’insécurité alimentée davantage par des pratiques socio-économiques et politiques à géométrie variable qui posent généralement un gros souci de sécurité des personnes et des biens. En effet, dans ces points chauds camerounais, cet éveil sécuritaire s’est traduit par la consolidation des éléments constitutifs de l’ordre public et de son maintien. Aussi a-t-il eu de nombreuses implications à l’instar de l’effectivité de la répression de la criminalité, la lutte contre le grand banditisme et le désordre urbain par les forces de maintien de l’ordre (FMO), les collectivités territoriales décentralisées et les populations locales.

D’ailleurs, nous nous sommes rendus compte que dans le cadre de l’implémentation des politiques publiques de sécurité, les rôles et le champ de compétence des acteurs varient selon qu’ils soient éléments des forces de maintien de l’ordre, administrateur de commandement, auxiliaires administratifs ou simples acteurs sociaux. Pour preuve, face aux patrouilles ponctuelles de la police et de la gendarmerie, qui produisent parfois la sécurité ou l’arbitraire, les logiques individuelles et collectives (comité de vigilance) initiées à Yaoundé, Douala, etc. constituent une véritable pratique sécuritaire de proximité. La sécurité n’est donc pas le fait de l’Etat seul, des instances dirigeantes de la ville ou du pays ; elle est aussi l’œuvre de tout acteur intervenant dans ces espaces. La sécurité soulève donc la question des rapports de force et des normes officielles qui encadrent son maintien.

Aussi avons-nous constaté que, bien que soumise au respect de la loi fondamentale, aux autres textes et règlements, l’implémentation des politiques publiques de sécurité regorge une

multitude d'avantages pour tout le monde. C'est la raison pour laquelle, nous avons suggéré un certain nombre de réformes visant à améliorer les pratiques sécuritaires par les institutions et les personnes qui les incarnent. Ces réformes sont susceptibles de rendre l'implémentation des politiques publiques de sécurité efficace et rationnelle. Pour ce faire, il est nécessaire de prime abord que la protection des droits de l'homme et des libertés au cours des activités de sécurisation structure la posture et les modes d'action des acteurs de sécurité. En outre, les nouveaux progrès techniques et scientifiques sur le plan de la sécurisation (à l'instar de l'informatique décisionnelle) doivent aussi être mis en évidence pour la performance des forces de sécurité, sans toutefois négliger la part des populations à travers la rationalisation et l'accroissement de leur participation et d'évitement face à l'insécurité.

Plus encore, nous avons réalisé que l'implémentation des choix sécuritaires est soumise aux exigences internationales relatives au respect des libertés et droits de l'homme, et aux connexions étrangères moyennant des appuis divers. Cette relative dépendance des politiques publiques de sécurité locale vis-à-vis des normes internationales semble se pérenniser, compte tenu des dividendes que tirent les partenaires de sécurité internationaux lorsqu'ils interviennent au Cameroun financièrement ou techniquement. C'est fort de ce constat que nous suggérons le développement de la pensée stratégique camerounaise voir africaine par le truchement de la maîtrise des fonctions stratégiques de l'Etat à savoir : la prévision, le renseignement, la dissuasion et la répression. A cette nécessité de maîtrise des fonctions stratégiques, nous ajoutons la lutte contre la pauvreté et autres inconforts existentiels qui constituent les causes de l'insécurité quelle qu'elle soit à travers l'Afrique en général et le Cameroun en particulier.

Enfin, le choix porté davantage sur les localités Yaoundé et Douala dans l'analyse de l'implémentation des politiques publiques de sécurité est à dessein. En effet, perçues comme deux principales métropoles camerounaises, nous y avons conduit les recherches pour permettre de cerner les différentes interactions qui existent en matière de sécurité des personnes et des biens dans l'étendue du territoire national. Cependant, la diversité des facteurs d'insécurité, des acteurs de sécurité et leurs stratégies face aux menaces rencontrées dans ces localités, nous ont conduit à la conclusion selon laquelle les politiques publiques de sécurité au Cameroun post colonial sont à la fois tributaires de la pensée stratégique nationale et de la coopération internationale.

ANNEXES

Annexe 1 : Autorisation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie ***** UNIVERSITE DE YAOUNDE I ***** FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ***** DEPARTEMENT D'HISTOIRE		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland ***** UNIVERSITY OF YAOUNDE I ***** FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIAL SCIENCES ***** DEPARTEMENT OF HISTORY
--	---	--

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur Philippe Blaise ESSOMBA, Chef de Département d'histoire de l'Université de Yaoundé 1, certifie que l'étudiant NJANKOUO SANDAMOUN Zounedou, matricule 10L091, est inscrit en Thèse de Doctorat/PhD en Histoire. Il poursuit actuellement une recherche sur le thème : **“Politiques publiques de sécurité au Cameroun post colonial entre initiatives locales et connexions internationales : cas des localités de Yaoundé et Douala (1962-2017)”**.

Cette recherche est codirigée par le Docteur Joël Narcisse MEYOLO (Chargé de cours) et le Professeur Gabriel Maxime DONG MOUGNOL (Maître de conférences) en service au Département d'histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.

Nous le recommandons aux Bibliothèques, Centres de documentation et d'informations, aux personnes ressources et à tout autre support de diffusion d'informations relatives à son thème de recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./-

Fait à Yaoundé, le 15 JUIL 2019

Le Chef de Département



 Dr. M. Issa II
 Historien

Annexe 2 : Autorisation de recherche du Sous-préfet de Douala II

REGION DU LITTORAL
 DEPARTEMENT DU WOURI
 ARRONDISSEMENT DE DOUALA II
 SOUS PREFECTURE DE NEW BELL
 BUREAU D'APPUI AU DEVELOPEMENT LOCAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE

N° AD/AR/C19.02/BADL

AUTORISATION DE RECHERCHE

Le Sous - Préfet de L'arrondissement de DOUALA II^{ème}

Soussigné, autorise par la présente Monsieur **NJANKOUO SANDAMOUN Zounedou**, inscrit en Thèse de Doctorat/PhD en Histoire, qui effectue des travaux de recherche sur le thème « **Politiques publiques de sécurité au Cameroun post colonial entre initiatives locales et connexions internationales : cas des localités de Yaoundé et Douala (1962-2017)** » à mener des recherches du 31 Juillet au 20 Août 2019 auprès des populations des quartiers **BONAPRISO, NEW BELL HAOUSSA, NEW BELL BAMILEKE, CAMP YABASSI, NEW BELL TSF BASSA et NEW TOWN AEROPORT II** concernées par son champ d'étude.

En foi de quoi, la présente autorisation de recherche est établie pour servir et valoir ce que de droit.

New Bell, le 31 JUIL 2019

LE SOUS-PREFET,



Dr Bidja Didier
 Administrateur Civil Principal

ANNEXE 4

Archives nationales du Cameroun IAAA415

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
 MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA JUSTICE

 Paix - Travail - Patrie

ORDONNANCE N°62/OF/18 du 12.3.1962

Portant repression de la subversion,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

V U la Constitution, notamment en son article 50;

O R D O N N E :

Article 1.- Quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, incité à résister à l'application des lois, décrets, règlements ou ordres de l'autorité publique, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 100.000 à 1.000.000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 2.- Quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, porté atteinte au respect dû aux autorités publiques ou incité à la haine contre le Gouvernement de la République Fédérale ou des Etats Fédérés ou participé à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de ladite République ou des Etats Fédérés, ou encouragé cette subversion sera puni d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 200.000 à 2 millions de francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice, s'il y a lieu, des peines plus fortes prévues par les lois et décrets en vigueur.

Article 3.- Quiconque aura soit émis ou propagé des bruits, nouvelles ou rumeurs mensongers, soit assorti de commentaires tendancieux des nouvelles exactes, lorsque ces bruits, nouvelles, rumeurs ou commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques sera puni des peines prévues à l'article 2.

Article 4.- Les infractions prévues aux articles 1, 2, 3 de la présente ordonnance sont déférées AUX tribunaux correctionnels. La poursuite est obligatoire en cas de dénonciation émanant du Préfet. Les dispositions de l'article 463 du Code Pénal et de la loi du 26 Mars 1891 ne sont pas applicables. En cas de récidive la peine de prison sera toujours prononcée. Si l'auteur de l'infraction est fonctionnaire, agent ou employé d'un service public ou militaire, le tribunal pourra le déclarer à jamais incapable d'exercer aucune fonction publique.

.... /

- 2 -

Article 5.- La présente ordonnance recevra application jusqu'à une date qui sera fixée par décret fédéral. Les infractions commises avant la date prévue à l'alinéa précédent continueront cependant à être poursuivies et jugées conformément aux dispositions de la présente ordonnance. Demeureront de même en vigueur les décisions individuelles prises en application de l'article 4.

Article 6.- La présente ordonnance qui sera exécutée comme loi d'Etat sera publiée selon la procédure d'urgence au Journal Officiel de la République du Cameroun en français et en anglais, les textes français et anglais faisant également foi; le premier au Cameroun Oriental le second au Cameroun Occidental.

YACUNDE, le 12 Mars 1962

(é) A. AHIDJO

Pour Ampliation
Le Directeur de Cabinet
(é) Christian-Tobie KUOH

Annexe 4 : Décret n° 70/DF/264 du 04 juin 1970 relatif à la Sûreté Intérieure de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

Vu la Constitution du 1er septembre 1961 modifiée et complétée par les lois 69/LF/14 du 10 novembre 1969 et n° 70/LF/1 du 04 mai 1970 ;

Vu la loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation de la Défense ;

Vu l'Ordonnance 61/OF/ 5 du 04 octobre 1961 sur l'état d'urgence et ses modificatifs ;

Vu le Décret n°68/DF/33 du 29 janvier 1968 fixant les missions de défense des Forces Régulières, Supplétives et Auxiliaires ;

Vu le Décret n° 69/ DF/ 160 du 03 mai 1969, portant organisation de la Sûreté Nationale,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- La Sûreté Intérieure de l'Etat comporte toutes les mesures destinées à prévenir et à réprimer :

- les troubles constitués par les menaces ou des atteintes graves et répétés à la tranquillité et à la sécurité publiques ;
- la subversion contre l'autorité publique et les institutions.

ARTICLE 2.- Le Président de la République Fédérale assure la mise en œuvre de l'ensemble des moyens concourant à la sûreté intérieure de l'Etat.

ARTICLE 3.- Les moyens concourants à la Sûreté Intérieure de l'Etat sont :

- les services de renseignements;
- les unités de la Gendarmerie et de la Sûreté Nationale ;
- les unités de l'Armée de Terre, de la Marine Nationale, et de l'Armée de l'Air ;
- les forces supplétives et auxiliaires éventuellement constituées.

ARTICLE 4.- Les services de renseignements communiquent de façon permanente aux autorités civiles intéressées les informations dont ils disposent.

En cas d'emploi de la force publique, les chefs de celles-ci reçoivent communication de toutes les informations susceptibles de les aider dans leur mission.

ARTICLE 5.- Les autorités militaires et de la Sûreté Nationale ne peuvent agir que sur réquisition des autorités civiles définies à l'article 6 du présent décret.

Font exception à cette règle les Brigades et les postes de Gendarmerie ainsi que les Commissariats de sécurité publique, qui sont considérés sous réquisition permanente dans le cadre des règlements sur les services de la Gendarmerie et de la Sûreté Nationale.

D'autre part, en cas de nécessité absolue, si l'autorité civile se trouve dans l'impossibilité matérielle de procéder régulièrement à une réquisition. Les chefs militaires ou de la Sûreté Nationale susceptibles d'être requis doivent prendre immédiatement les mesures indispensables au rétablissement de l'autorité civile dans la plénitude de ses attributions.

ARTICLE 6.- Les autorités civiles définies au présent article ont droit de requérir les Forces Armées et les Forces de la Sûreté Nationale dans les conditions ci-après :

1- le Président de la République Fédérale et les Ministres ayant reçus délégation du Président de la République peuvent requérir l'ensemble des Forces Armées et des Forces de la Sûreté Nationale.

- Sur délégation du Président de la République, les Inspecteurs Fédéraux de l'Administration

et sur délégation de ceux-ci les Préfets, peuvent requérir les commandants des unités des Armées de Terre, de Mer et de l'Air correspondant à leur circonscription administrative. Ils peuvent également en cas de nécessité absolue procéder sans délégation à la réquisition des mêmes unités à charge d'en rendre compte immédiatement au Président de la République.

2- Les Inspecteurs Fédéraux de l'Administration et les Préfets peuvent requérir le commandant de l'unité de Gendarmerie et le Chef de service de la Sûreté Nationale correspondant à leur circonscription.

3- Les Inspecteurs Fédéraux de l'Administration peuvent obtenir l'emploi de la Compagnie Mobile d'Intervention, basée au Chef-lieu de Région, soit normalement sur demande écrite adressée au Délégué Général de la Sûreté Nationale, soit en cas d'urgence sur réquisition adressée au Chef du service régional de la Sûreté Nationale.

- Les Préfets, par l'intermédiaire de l'Inspecteur Fédéral de l'Administration, et dans les conditions spécifiées à l'alinéa précédent, peuvent également obtenir la mise en œuvre dans leur circonscription territoriale, de tout ou partie de cette unité.

4- Le Président de l'Assemblée Nationale Fédérale a droit de requérir les Forces Armées et les Forces de la Sûreté Nationale stationnées dans la Capitale pour assurer la sécurité de l'Assemblée.

5- Les autorités judiciaires peuvent, pour le maintien de l'ordre dans les Cours et Tribunaux, requérir le commandant de l'Unité de Gendarmerie ou le chef de service de la Sûreté Nationale.

6- Les Premiers Ministres et les Présidents des Assemblées Législatives des Etats Fédérés peuvent en cas d'atteinte aux institutions fédérées demander aux autorités fédérales d'exercer leur droit de réquisition des Forces Armées et des forces de la Sûreté Nationale.

ARTICLE 7.- Les réquisitions sont écrites lorsque l'autorité requérante se trouve dans la même localité que l'autorité requise. Elles peuvent être transmises par tout autre moyen dans le cas contraire ; elles sont alors confirmées par écrit.

La réquisition ne cesse que lorsque l'autorité requérante ou l'autorité supérieure ayant droit de réquisition en notifie la levée.

ARTICLE 8.- Les Forces Armées et de la Sûreté Nationale agissant en vertu d'une réquisition doivent être employées sous les ordres de leurs chefs. L'autorité civile fixe leurs missions, le chef de chacune des forces requises reste seul juge et responsable des moyens.

ARTICLE 9.- L'usage des armes individuelles et collectives d'infanterie ne peut intervenir que sur réquisition spéciale écrite donnée par l'autorité civile compétente, laquelle doit se trouver sur le lieu d'emploi ou en cas de force majeure se faire représenter par un fonctionnaire responsable.

L'usage des canons et des armes de l'aviation et de la marine ne peut être décidé que par le Président de la République.

L'usage des armes doit être précédé de sommation faite par haut-parleur, sonnerie de clairon ou tout autre moyen, d'engins blindés ne constituent pas l'usage des armes et peuvent être employés sans réquisition spéciale.

L'emploi du tir à blanc ou du tir en l'air est interdit.

ARTICLE 10.- Par exception aux prescriptions de l'article 9, l'usage des armes peut intervenir sans réquisition de l'autorité civile si des violences ou des voies de faits

caractérisées, graves et généralisées sont exercées contre une force, ou si cette force ne peut défendre autrement les lieux et les personnes qu'elle a reçu mission de garder.

Dans les parties du territoire où l'état d'urgence est proclamé, l'usage des armes contre des bandes rebelles armées peut intervenir sans réquisition de l'autorité civile

ARTICLE 11.- Les responsabilités des autorités requérantes et des autorités requises en cas de violation des dispositions du présent décret, sont définies par le Code Pénal et le Code de Justice Militaire.

ARTICLE 12.- Dans le cas où en application des articles 19 et 26 de la Loi 67/LF/9 du 12 juin 1967 portant Organisation Générale de la Défense, des commandements opérationnels sont constitués, le décret de constitution précise les pouvoirs de maintien de l'ordre attribués au commandement opérationnel et les modalités de leur exercice.

ARTICLE 13.- Le présent décret qui abroge le décret n° 61/DF/11 du 20 octobre 1961 sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence ainsi qu'au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun en français et en anglais./-

Yaoundé, le 04 juin 1970.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,
(é) EL HADJ AMADOU AHIDJO

Annexe 5 : Décret N° 87-1365 du 24 septembre 1987 Portant création de la communauté urbaine de Yaoundé

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

**DECRET N°87-1365 DU 24 SEPTEMBRE 1987.
Portant création de la communauté urbaine de yaoundé**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution;

Vu la loi n°87-015 du juillet 1987 portant création des communautés urbaines,

DECRETE:

Article 1er. — IL est crée dans l'agglomération de Yaoundé une collectivité publique décentralisée dénommée communauté urbaine de Yaoundé.

Les limites territoriales de la communauté urbaine de Yaoundé, dont le siège est fixé à Djoungolo I est celui de l'actuel département du Mfoundi.

Article 2. — La communauté urbaine de Yaoundé est composée des communes urbaines d'arrondissement créés par le présent décret et dénommées ainsi qu'il suit:

- 1— la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé 1er,
- 2— la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé He,
- 3— la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IIIe,
- 4— la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IVe.

Article 3— Les limites de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé 1er, dont le siège est situé à Nlongkak I, sont déterminées comme suit:

- au nord par l'arrondissement d'Obala;
- au nord-ouest par l'arrondissement d'okola;
- au sud par l'arrondissement de Yaoundé IVe (notamment le ruisseau Ewoé);
- au sud-ouest par l'arrondissement de Yaoundé IIIe (notamment la rivière Mfoundi et le boulevard du 20 mai);
- à l'ouest par l'arrondissement de Yaoundé IIe (carrefour warda nouvelle route Bastos— la pénétrante de la présidence de la république);
- à l'est et au nord-est par l'arrondissement de soa;

Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ter est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique.

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| 1. BASTOS | 12. Djoungolo X |
| 2. centre commercial | 13. Djoungolo XI |
| 3. Djoungololo I | 14. Djoungolo XII |
| 4. Djoungolo II | 15. Ekombitié |
| 5. Djoungolo III | 16. Emana |
| 6. Djoungolo IV | 17. Essos centre |
| 7. Djoungolo V | 18. Essos Nord |
| 8. Djoungolo VI | 19. Essos Sud |
| 9. Djoungolo VII | 20. Etoa Meki |
| 10. Djoungolo VIII | 21. Mballa I |
| 11. Djoungolo IX | |
| 22. Mballa II | |
| 23. Mballa III | |
| 24. Mballa IV | |
| 25. Mballa V | |
| 26. Mballa VI | |
| 27. Mballa VII | |
| 28. Mfandena I | |
| 29. Mfandena II | |
| 30. Ngoulemakong | |
| 31. Ngoussou | |
| 32. NJon-essi Nkolmesseng | |
| 33. Nkolondom I | |
| 34. Nkolondom II | |
| 35. Nkolodom III | |
| 36. Nlongkak I (préfecture) | |
| 37. Nlongkak II | |
| 38. Nylon I | |
| 39. NYlon II | |
| 40. Okolo | |
| 41. Olembe I | |
| 42. Olembe II | |
| 43. Yanda | |

Article 4— Les limites de la communauté urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ile, dont le siège est situé à Tsinga I, sont déterminées comme suit:

- au sud, par une rue non dénommée allant de la rue du Dr Jamot au carrefour du ministère des postes, avenue Lucien Fourneau, boulevard Rudolph Manga Bell, route de Douala jusqu'au carrefour du parc national de matériel du génie civil, rivière Abierque, côtes 902, et 690;
- au sud-ouest par la rivière Nga jusqu'à son confluent avec la rivière Mefou;
- à l'ouest par l'arrondissement de Mbankomo;
- au nord-ouest par l'arrondissement d'okola.

Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé Ile est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique.

- | | |
|---------------|-------------------|
| 1— Azegue I | 22— Grand Messa |
| 2— Azegue II | 23— Madagascar I |
| 3— Azegue III | 24— Madagascar II |

4— Azegue IV	25— Madagascar III
5— Briqueterie centre I	26— Madagascar IV
6— Briqueterie centre II	27— Messa-angono
7— Briqueterie est I	28— Messa-carrière
8— Briqueterie est II	29— Messa-Doumassi
9— Briqueterie est III	30— Messa-Ekoazong
10— Briqueterie est IV	31— Messa-Mezala
11— Briqueterie ouest	32- Messa-Nkoaba'a
12— Cité Verte	33- Messa-plateau
13— Ekoudou I	34- Messa-poste
14— Ekoudou II	35- Minkoameyos
15— Ekoudou III	36- Mokolo I
16— Ekoudou IV	37- Mokolo II
17— Ekoudou V	38- Mokolo III
18— Ekoudou VI	39- Mokolo IV
19— Ekoudou VII	40- Mokolo V
20— Etetack	41- Mokolo VI
21— Febe	42- Mokolo VII
43-Ndamvout	51-NTougou I
44-Nkolafeme	52-Ntougou II
45-Nkolbisson	53-oliga
46-Nkolnkoumou	54-Oyomabang I
47-Nkomasi	55-Oyomabang II
48-Nkomkana I	56-Tsinga I
49-Nkomkana II	57-Tsinga II
50-Nkomkana III	

Article 5. -les limites de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé III dont le siège est situé à Efoulan, sont déterminées comme suit:

- au nord par l'arrondissement de Yaoundé II;
- A l'est par la rivière Mfoundi;
- A l'ouest par la rivière Mefou de la côte 690 vers l'aval jusqu'à son confluent avec la rivière nga;
- Au sud par la rivière Mefou jusqu'à son confluent avec la rivière Nsa'a.

Le périmètre de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé III est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique :

1. Ahala I
2. Ahala II
3. Biyemassi
4. Dakar I/Dakar II
5. Eba (Nvog-Mbetsi)
6. Efoulan

8. Elig-Efa II
9. Elig-Efa III
10. Elig-Efa IV
11. Elig-Efa V
12. Elig-Efa VI
13. Elig-Efa VII
14. Etoa
15. Etoug-Ebe I
16. Etoug-Ebe II
17. Etoug-Ebe III
18. Melen I
19. Melen II
20. Melen III
21. Melen IV
22. Melen V
23. Melen VI
24. Melen VII
25. Melen VIII A
26. Melen VIII B
27. Melen VIII C
28. Melen IX
29. Mendong
30. Mfoundassi III
31. Ngoa-Ekele II
32. Ngoa-Ekele III
33. Ngoa-Ekele Obili III
34. Ngoa-Ekele Obili IV
35. Nkolbkok I
36. Nkolbkok II
37. Nkolguet
38. Nlong-Nvolyé
39. Nsam I
40. Nsam II
41. Nsimeyong
42. Nsimeyong I
43. Nsimeyong II
44. Nsimeyong III
45. Obobogo
46. Olezoa
47. Plateau gouvernemental
48. Simbook

Article 6. — Les limites de la commune urbaine d'arrondissement de Yaoundé IVe dont le siège est situé à Kondengui sont déterminées comme suit :

- au nord par l'arrondissement de Yaoundé Ier
- au nord-est par la rivière non dénommée (Nkolo II) côte 686 ;
- à l'est et au sud-est par la rivière Anga jusqu'à son confluent avec la rivière Mefou ;
- au sud par la rivière Mefou jusqu'à son confluent avec la rivière Mfoundi ;
- à l'ouest par la rivière de Yaoundé Me.

Le périmètre de la commune urbaine de Yaoundé IVe est constitué par les quartiers et villages ci-après énumérés dans l'ordre alphabétique :

- | | |
|------------|--------------------|
| — Abonne | — Mfoundassi V |
| — Awaé I | — Mimboman I |
| — Awaé II | — Mimboman II |
| — Awaé III | — Mimboman III |
| — Awaé IV | — Mimboman plateau |
| — Awaé V | — Minkan |
| — Awaé VI | — Ndmvout |

- | | |
|--------------------|-------------------|
| — Awae Mvog— Manga | — Nkolndongo I |
| — Biteng | — Nkolndongo II |
| — Ekie | — Nkolndongo III |
| — Ekoumdoum | — Nkolndongo IV |
| — Ekounou I | — Nkolndongo V |
| — Ekounou II | — Nkolndongo VI |
| — Ekounou III | — Nkolndongo VII |
| — Ekounou IV | — Nkolndongo VIII |
| — Kondengui I | — Nkolndongo IX |
| — Kondengui II | — Nkolndongo X |
| — Kondengui III | — Nkolndongo XI |
| — Kondengui IV | — Nkolndongo XII |
| — Mban | — Nkolndongo XIII |
| — Mbog-Abang | — Nkolndongo XIV |
| — Messa-Mondongo | — Nkolo |
| — Meyo | — Nkomo I |
| — Mfoundassi I | — Nkomo II |
| — Mfoundassi II | — Odza I |
| — Mfoundassi III | — Odza II |
| — Mfoundassi IV | — Odza III |

Article 7. — Le nombre des conseillers municipaux de chacune des communes urbaines d'arrondissement composant la communauté urbaine de Yaoundé est fixé à 35.

Article 8. — Tout changement de nom ainsi que toute modification des limites territoriales de la communauté urbaine de Yaoundé et des communes urbaines d'arrondissement qui la composent doivent faire l'objet d'un décret.

Article 9. — Le ministre de l'administration territoriale est chargé de l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 10. — Le présent décret sera enregistré, puis publié suivant la procédure d'urgence au journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 24 septembre 1987

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

(e)PAUL BIYA

Annexe 6 : Loi n° 90-54 du 19 décembre 1990 Relative au maintien de l'ordre.

**L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:**

CHAPITRE I

DES DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er.- La présente loi relative au maintien de l'ordre public fixe les principes d'action à observer, en temps normal, par les autorités administratives et les éléments de maintien de l'ordre en vue de préserver l'ordre public ou de le rétablir quand il a été troublé.

CHAPITRE II

DES POUVOIRS DES AUTORITES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 2.- Les autorités administratives peuvent, en tout temps et selon le cas, dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre public, prendre les mesures ci-après:

- Soumettre la circulation des personnes et des biens à des contrôles;
- Requérir les personnes et les biens dans les formes légales;
- Requérir les forces de police et de gendarmerie pour préserver ou rétablir l'ordre;
- Prendre des mesures de garde à vue d'une durée de quinze (15) jours renouvelables dans le cadre de la lutte contre le grand banditisme.

CHAPITRE III

DE L'USAGE DES ARMES

ARTICLE 3.- (1) - L'usage des armes est interdit dans les opérations courantes de maintien de l'ordre public.

2) - L'emploi du tir à blanc ou du tir en l'air est interdit.

3) - Toutefois, les grenades lacrymogènes, les bâtons et autres instruments similaires peuvent être employés en cas de nécessité, au rétablissement de l'ordre public.

ARTICLE 4.- 1) - Nonobstant les dispositions de l'article 3 alinéa 1 ci-dessus, l'usage des armes peut intervenir sur réquisition expresse de l'autorité administrative dans les cas suivants:

- a) lorsque les violences et voies de fait graves et généralisées sont exercées contre les éléments de maintien de l'ordre;
- b) en cas d'usage d'arme à feu contre les forces de maintien de l'ordre.

2) - Dans les deux cas, l'usage d'armes n'est admis que si les forces de maintien de l'ordre ne peuvent se défendre autrement, et n'intervient qu'après plusieurs sommations faites par haut-parleur ou par tout autre moyen.

ARTICLE 5.- L'usage des armes contre les éléments du grand banditisme ou des bandes rebelles armées peut intervenir sans réquisition.

DES DISPOSITIONS PENALES ET DIVERSES

ARTICLE 6.- Les infractions aux dispositions de l'article 3 alinéa 1 et 4 ci-dessus sont punies des peines prévues par l'article 275 du Code Pénal.

ARTICLE 7.- La présente loi abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment la loi n059-33 du 27 mai 1959 sur le maintien de l'ordre public.

ARTICLE 8.- La présente loi sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 19 décembre 1990
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
PAUL BIYA

Annexe 7 : loi N° 962/ P JL / AN portant répression des actes de terrorisme.

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ASSEMBLEE NATIONALE
9^{ème} LEGISLATURE
ANNEE LEGISLATIVE 2014
3^{ème} SESSION ORDINAIRE
(novembre 2014)

PROJET DE LOI N° 962/PJL/AN
PORTANT REPRESSION DES ACTES DE TERRORISME

N° 032/AN/9

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

EXPOSE DES MOTIFS
du projet de loi portant répression des actes de terrorisme.-

Le présent projet de loi s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, au plan interne, des mesures préconisées au niveau international en matière de lutte contre le terrorisme.

En effet, qu'il s'agisse de la résolution 2178 du 24 septembre 2014 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ou de son Protocole, tous ces instruments internationaux préconisent des actions fortes à l'encontre des auteurs d'actes de terrorisme.

Ainsi, la résolution 2178 du Conseil de Sécurité engage les Etats à « **veiller à ce que la qualification des infractions pénales dans leur législation et leur réglementation internes permette (...) d'engager des poursuites et de réprimer (les actes terroristes).**

La Convention de l'OUA de 1999 engage les Etats parties à « (...) **établir comme crimes les actes terroristes** ».

Le Protocole à la Convention sus évoqué quant à lui invite les Etats, entre autres, à « **prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits fondamentaux de leurs populations contre tous les actes terroristes** » et à « **empêcher l'entrée et la formation de groupes terroristes sur leur territoire** ».

Les projets de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention du 14 juillet 1999 de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et son Protocole du 08 juillet 2004, ont déjà été transmis au Parlement pour examen au titre de la session en cours.

Le présent projet de loi, qui vient compléter cette législation, vise en particulier à réprimer les actes de terrorisme. En l'occurrence, cette loi constitue une suite logique des instruments internationaux sus évoqués dont elle va permettre l'application des principes au plan national.

Ainsi, le projet de loi propose la sanction ultime, la peine de mort, pour quiconque à titre personnel, en complicité ou en coaction, commet un acte terroriste (article 2).

Il réprime également les activités de financement, de recrutement, de blanchiment des produits du terrorisme, de soutien ou d'apologie des activités de terrorisme (article 3 à 9).

Compte tenu de la spécificité desdites infractions, le projet de loi confie leur répression exclusivement aux juridictions militaires; le Code pénal, le Code de procédure pénal et le Code de justice militaire demeurant applicables dans leurs dispositions non contraires à la présente loi.

Dans l'optique d'encourager la dénonciation, le projet de loi prévoit des cas d'exemption de poursuite et la protection des témoins (articles 16 et 10).

Enfin, pour tenir compte de la complexité des enquêtes en la matière, le projet de loi prévoit des délais de garde à vue plus longs ainsi que l'imprescriptibilité de l'action publique (article 11 et 15).

Telle est l'économie du présent projet de loi, soumis à l'examen du Parlement. /-

CHAPITRE I **DISPOSITIONS GENERALES**

ARTICLE 1^{er} : Objet et champ d'application

(1) La présente loi porte répression des actes de terrorisme.

(2) Le Code pénal, le Code de procédure pénale et le Code de justice militaire demeurent applicables dans leurs dispositions non contraires à la présente loi.

(3) Les infractions prévues par la présente loi relèvent de la compétence exclusive des juridictions militaires.

CHAPITRE II **DES INFRACTIONS ET DES PEINES**

Article 2 : Actes de terrorisme

(1) Est puni de la peine de mort, celui qui, à titre personnel, en complicité ou en co-action, commet tout acte ou menace d'acte susceptible de causer la mort, de mettre en danger l'intégrité physique, d'occasionner des dommages corporels ou matériels, des dommages aux ressources naturelles, à l'environnement ou au patrimoine culturel dans l'intention :

- a) d'intimider la population, de provoquer une situation de terreur ou de contraindre la victime, le gouvernement et/ou une organisation, nationale ou internationale, à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, à adopter ou à renoncer à une position particulière ou à agir selon certains principes ;
- b) de perturber le fonctionnement normal des services publics, la prestation de services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations ;
- c) de créer une insurrection générale dans le pays.

(2) Est puni de la peine de mort, celui qui, pour atteindre les mêmes objectifs que ceux précisés à l'alinéa 1 ci-dessus :

- a) fournit et/ou utilise des armes et matériels de guerre ;
- b) fournit et/ou utilise des micro-organismes ou tous autres agents biologiques, notamment des virus, des bactéries, des champignons ou des toxines ;

- c) fournit et/ou utilise des agents chimiques, psychotropes, radioactifs ou hypnotisants ;
- d) procède à une prise d'otage.

(3) La peine est l'emprisonnement à vie lorsque les conséquences prévisibles des actes visés aux alinéas 1 et 2 ci-dessus sont la maladie d'animaux ou la destruction de plantes.

(4) Les infractions visées aux alinéas 1, 2 et 3 ci-dessus sont caractérisées même en cas de guerre officiellement déclarée.

Article 3 : Financement des actes de terrorisme

(1) Est puni de la peine de mort celui qui, dans le but de financer les actes de terrorisme, et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement :

- a) fournit et/ou réunit des fonds ;
- b) fournit et/ou offre des services financiers.

(2) L'infraction visée à l'alinéa 1^{er} ci-dessus est caractérisée même si les fonds, moyens matériels et/ ou services financiers n'ont plus été effectivement utilisés pour la réalisation de l'infraction.

(3) Le financement du terrorisme est constitué même si les biens sont collectés et les services offerts sur le territoire d'un autre Etat.

Article 4 : Blanchiment des produits des actes de terrorisme

Est puni de la peine de mort :

(1) celui qui acquiert, recèle, détient, convertit, transfère, dissimule ou déguise des biens constitutifs des produits des actes de terrorisme.

(2) celui qui utilise ou partage, même occasionnellement les produits des actes de terrorisme.

Article 5 : Recrutement et formation

(1) Est puni de la peine de mort, celui qui procède au recrutement et/ou à la formation des personnes en vue de leur participation aux actes de terrorisme, quelque soit le lieu de commission.

Article 9 : Déclarations mensongères et dénonciation calomnieuse

Est puni d'un emprisonnement de vingt (20) ans, celui qui fait à l'autorité administrative ou judiciaire une déclaration mensongère ou une dénonciation calomnieuse en rapport avec les articles 7 et 16 de la présente loi.

Article 10 : Protection des témoins

Pour l'application de la présente loi, est puni de l'emprisonnement à vie, celui qui outrage ou menace un témoin, même implicitement, de violences, de voies de fait ou de mort.

CHAPITRE III
DISPOSITIONS SPECIALES**Article 11 : Garde à vue**

Pour l'application de la présente loi, le délai de la garde à vue est de quinze (15) jours, renouvelable sur autorisation du Commissaire du Gouvernement.

Article 12 : Saisine de la juridiction compétente

Pour l'application de la présente loi, le Tribunal militaire est saisi par ordre de mise en jugement direct du Commissaire du Gouvernement.

Article 13 : Circonstances atténuantes

Pour l'application de la présente loi, et en cas d'admission des circonstances atténuantes :

- (1) la peine d'emprisonnement ne peut être inférieure à dix (10) ans ;
- (2) la peine d'amende ne peut être inférieure à vingt millions (20.000.000) de francs FCA ;
- (3) dans tous les cas, le sursis ne peut être accordé.

Article 14 : Peines accessoires

Dans les cas prévus aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ci-dessus, la juridiction compétente, en cas de condamnation, prononce en outre les peines accessoires prévues à l'article 19 du Code pénal.

Article 15 : Imprescriptibilité de l'action publique et des peines

Pour l'application de la présente loi, l'action publique et les peines prononcées par les juridictions compétentes sont imprescriptibles.

Article 16 : Exemption

Est exempté de poursuite toute personne physique ou morale qui, s'étant concertée avec autrui pour commettre un acte de terrorisme et avant tout commencement d'exécution :

- (1) en donne connaissance à l'autorité administrative, judiciaire ou militaire ;
- (2) permet d'éviter par tous moyens la réalisation de l'infraction ;
- (3) permet d'identifier ses coauteurs ou complices.

CHAPITRE IV
DISPOSITION FINALE

Article 17 : La présente loi sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Sources orales

N°	Noms et Prénoms	Age	Statut social ou fonction	Lieu	Date de l'entretien
1	Abdou Ramanou	55 ans	Chef de 3ème degré	Douala	14 août 2019
2	Amadou Awouol	72 ans	Ancien Imam de la Grande mosquée de la Briqueterie	Yaoundé	19 juillet 2019
3	Amissou Garba	57 ans	Chef de Bloc (Ekoudou 1)	Yaoundé	27 juillet 2019
4	Assamba Luc	58 ans	Maire de la Commune de Yaoundé IIème	Yaoundé	19 juillet 2019
5	Atanga Merlin	57 ans	Agent communal	Yaoundé	19 juillet 2019
6	Awa Meriamou	45 ans	membre de l'ONG Justice sans frontières	Yaoundé	25 juillet 2019
7	Biri Ousman	47 ans	Habitant de Briqueterie	Yaoundé	20 juillet 2019
8	Eyebe Barthazard	48 ans	Commandant de brigade	Yaoundé	20 juillet 2019
9	Fampou Denise	58 ans	Maire de la Commune d'arrondissement de Douala IIème	Douala	18 août 2019
10	Fotso André	67 ans	Habitant d'Ekoudou	Yaoundé	27 juillet 2019
11	Hamadou Issah	67 ans	Commerçant	Yaoundé	19 juillet 2019
12	Jean Marie Mvogo	57 ans	Commissaire Divisionnaire de Police	Yaoundé	18 juillet 2019
14	Jean Towa	57 ans	Chef de bloc, New-Bell (Nouveau terrain)	Douala	21 août 2019
15	Kola	52 ans	Colonel (Commandant du GPIGN)	Yaoundé	20 juillet 2019
16	Kwajep Benjamin	57 ans	Commissaire Divisionnaire de police	Yaoundé	19 juillet 2019
16	Machebou Henriette	56 ans	Membre de l'ONG Justice sans frontière	Yaoundé	17 juillet 2019
17	Makita Jean	45 ans	Inspecteur de police de premier grade	Yaoundé	28 juillet 2019
18	Matemb Jacques	55 ans	Chef de 3ème degré de New-Bell TSF Bassa	Douala	15 août 2019
19	MBouombou Nchouwat	57 ans	Conseiller municipal (Yaoundé IIème)	Yaoundé	19 juillet 2019
20	Mefire Mama	63 ans	Fonctionnaire de Police à la retraite	Yaoundé	24 juillet 2019

21	Mefire Mamadou	55 ans	Habitant de la Briqueterie	Yaoundé	20 juillet 2019
22	Menye Alice	48 ans	Responsable d'un débit de boisson	Yaoundé	19 juillet 2019
23	Mfeyap Loudi	29 ans	Maréchal des logis en service au GPIGN	Yaoundé	19 juillet 2019
24	Mfoundikou Loudi Simplicie	34 ans	Avocat au Barreau du Cameroun	Yaoundé	27 juillet 2019
25	Mohaman Rabiou	68 ans	Tapissier	Briqueterie	19 juillet 2019
26	Nana Maurice	54 ans	Cadre au MINDUH	Yaoundé	22 juillet 2019
27	Ndam Abdou Ramani	27 ans	Lieutenant en service au bureau du courrier du SED	Yaoundé	20 juillet 2019
28	Ngah Vincent	54 ans	Cadre au MINATD	Yaoundé	27 juillet 2019
29	Ngock Jacques	74 ans	Gendarme à la retraite	Yaoundé	2 juillet 2019
30	Ngogang Narcisse	45 ans	Elément d'Africa Security	Yaoundé	17 juillet 2019
31	Ngok paul	40 ans	Officier de police 2ème grade	Douala	12 août 2019
32	Ngoucheme Jounedou	52 ans	Agent technique (Communauté Urbaine de Yaoundé)	Yaoundé	27 juillet 2019
33	Njikam Mohamed	47 ans	Gendarme	Yaoundé	19 juillet 2019
34	Njikam Abdou	63 ans	Habitant de la Briqueterie	Yaoundé	19 juillet 2019
35	Nsangou Bachirou	53 ans	Transporteur	Yaoundé	29 juillet 2019
36	Nsounfon Aboubakar	35 ans	Inspecteur de police 2ème grade	Yaoundé	18 juillet 2019
37	Nthepe Mhouve	67 ans	Chef traditionnel de 3ème degré	Yaoundé	04 juillet 2019
38	Oloa Maxime	47 ans	Agent de police municipale	Yaoundé	29 juillet 2019
39	Ombga Zing Martin	44 ans	Agent communal	Yaoundé	19 juillet 2019
40	Ondoua Akou'ou Bruno	49 ans	Inspecteur de Police Principal	Yaoundé	21 juillet 2019
41	Ondoua Ndi Marcel	51ans	Commissaire principal de police	Yaoundé	20 juillet 2019
42	Ousmane Amadou	65 ans	Chef de bloc	Yaoundé	25 juillet 2019
43	Ousseinou Mohaman	62 ans	Habitant de la Briqueterie	Yaoundé	26 juillet 2019
44	Ousseni	48 ans	Chef de quartier	Douala	04 août 2019
45	Owona André	69ans	Instituteur à la retraite	Yaoundé	19 juillet 2019
46	Sabo Arouna	56 ans	Commerçant	Yaoundé	26 juillet 2019
47	Saliou Mohamad	52 ans	Membre d'un comité de vigilance	Yaoundé	19 juillet 2019
48	Sani Awouol	63ans	Ancien SP à la Sous-préfecture de Yaoundé II	Yaoundé	24 juillet 2019

49	Tassi Frédéric	55 ans	Repris de justice	Yaoundé	18 juillet 2019
50	Tatou Blaise	47 ans	Commerçant à Mokolo	Yaoundé	20 juillet 2019
51	Toukoum Martial	35 ans	Inspecteur de police	Yaoundé	05 août 2019
13	Wafo Jean Robert	55 ans	Conseiller municipal à Douala IIème	Douala	21 août 2019
52	Yampen Ousmanou	53 ans	Sous-Préfet de Yaoundé IIème	Yaoundé	19 juillet 2019
53	Zibi jean	50 ans	Officier principal de police)	Mokolo	20 juillet 2019

B- Archives

•Archives Nationale de Yaoundé (ANY)

Affaires Politiques et Administratives (APA)

APA 237/ dossier 3, hégémonie allemande C1, juin 1910.

APA /237 dossier 4, la France au Cameroun C1, avril 1926.

•Archives du Commissariat de Sécurité Publique du Deuxième Arrondissement de Yaoundé (ACSPDAY)

Maintien de l'Ordre et de la Sécurité (MOS)

MOS. BQR 365, Pratiques et maintien de la sécurité, 1990.

MOS. BQR 125, Rapport sur l'état de sécurité à Yaoundé II, 1980.

MOS. BQR 125, Rapport sur l'état de sécurité à Yaoundé II, 1980.

4-MOS. BQRI 134, Maintien de la sécurité, 1990.

•Archives de la Sous-préfecture de Yaoundé II (ASPYII)

Affaires Politiques et Administratives (APA)

APA. 144, Récépissé de Déclaration de Réunion Publique, 1976.

APA. 1234, Mandat d'Arrêt ,1992.

APA. 144, Récépissé de Déclaration de Réunion Publique, 1976.

•Archives de la Voirie Municipale de Yaoundé (AVMY)

Affaires Politiques et Administratives (APA)

APA. 37, Communauté Urbaine de Yaoundé, 1984.

• Centre des Archives D'Outre-Mer (repris)

CAOM, 1 APA /539 dossier 14, Circulaire ministérielle n°2 C1, du 10 juin 1930, relative à la nécessité de renseigner rapidement le Département sur les incidents locaux d'une certaine importance.

C- Ouvrages

• Ouvrages généraux

Abwa, D., *Commissaires et Hauts Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960) Ces hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, PUCAC, 2000.

Battistella, D., *Théories des Relations internationales*, Paris : Presses de sciences Po, 2003.

Blanchard, E., *Introduction générale : le maintien de l'ordre dans l'Empire français : une historiographie émergente*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

Beaud, M., *l'Art de la thèse, Comment préparer et rédiger un mémoire de Master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La Découverte, 2006.

Borbalan, R., (sd), *L'Histoire aujourd'hui*, Paris, Sciences humaines, 1999.

Bopda, A., *Yaoundé et le défi camerounais de l'intégration*, Paris, CNRS éditions, 2003.

Cadiou, F., (sd), *Comment se fait l'histoire ? Pratiques et enjeux*, Paris, La Découverte, 2006.

Choay, F., *L'urbanisme*, Paris, PUF, 1959.

Crawford, A., *The Local Governance of Crime: Appeals to Community and Partnerships*, Oxford, Clarendon Press, 1997.

Dufault, E., *Relations Internationales: Théories et concepts*, Montréal: Athéna Éditions, 2004.

Fourneau, N., *Le pouvoir de police du maire Quels fondements juridiques ? Comment l'appliquer?*, Paris, PUF, 1999.

Gaillard, P., *Ahmadou Ahidjo patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*, Paris, Groupe Jeune Afrique, 1994.

Garaudy, R., *Appel aux vivants*, Paris: Éditions du Seuil, 1979.

Holsti, K.J., *The State War and the State of War*, Cambridge University Press, 1996.

Joseph, R., *Le mouvement nationaliste camerounais*, Paris, Karthala, 1987.

Kalen, Q., *Etude sur les polices en Afrique subsaharienne francophone: structures et missions au regard de la prévention de la criminalité*, Montréal, CIPPC, 2008.

Kant, E., *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*, Paris, G. Fischbacher Libraire-Editeur, 1880.

- Kissinger, H., *Le chemin de la paix*, Paris, Denoël, 1972.
- Koungou, L., *Défense et sécurité nationale en mouvement : dynamiques des réformes, mutations institutionnelles en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Ki-Zerbo, J., *Histoire Générale de l'Afrique*, Paris, EDICEF, 1987.
- Koper, K., *La logique de la découverte scientifique*, Paris : Payot, 1978.
- Malinverni, H., *Droit constitutionnel*, Vol. II, Paris, Dalloz, 1985.
- Meloupou, J.P., *Armée et développement : de la réalité psychologique militaire à la perception sociale du développement*, Yaoundé, Clé, 1998.
- Mucchieli, R., *Comment ils deviennent délinquants genèse et développement de la socialisation et la dissocialité*, Paris, ESF, 1977.
- Moor, P., *Droit administratif*, Paris, Dalloz, 1988.
- Mvie Meka, E., *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2007, p.186.
- Ngoh, V. J., *Cameroun 1884-1985 Cent ans d'histoire*, Yaoundé, Ceper, 1990.
- Nlep, R.G., *L'Administration publique camerounaise « contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique »*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2000.
- Otzan, J., *Défense et Sécurité nationale le livre blanc*, Paris, La documentation Française, 2008.
- Padioleau, J.G., *L'Etat au concret*, Paris, PUF, 1982.
- Peyroulou, J.P., *Guelma 1945 : une subversion européenne dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009.
- Reiner, R., *The Politics of the Police*, Oxford: Oxford University Press, 2010.
- Rémy, M., *Droit des mesures policières, principes généraux, cadre juridique et coopération policière*, Zurich, éditions Schulthess, 2015.
- Ross, J., *Développer le renseignement en matière de sécurité publique dans les forces de sécurité intérieure*, Paris, Agence nationale de la recherche, 2009.
- Scott, B., *Theories of International Relations*, Londres: Pelgrave, 2001.
- Snow, D.M., *National Security. Defense Policy in a Changed International Order*, New York, St. Martin's Press, 4e édition, 1998.
- Szlakmaan, C., *La violence urbaine*, Paris, Editions Robert Laffront, 1992.
- Tassou, A., *Désordre urbain et insécurités au Cameroun, Evaluation et Plaidoyer pour une gouvernance urbaine rationnelle*, Yaoundé, Ifrikiya éditions, 2017.

Vasseur, J.F., *Désordres urbains et régulation juridique : le paradoxe des "entrées en ville"*, Paris, Editions du Seuil, 1965.

Verschave, F.X., *Noir Silence*, Paris, Les Arènes, 2000.

Veyne, P., "*Summa vitae solida securitas*", Paris, Editions Laffont, collection Bouquins, 2007.

Vlassopoulou, C.A., *historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003.

Walter, F., *Catastrophes : une histoire culturelle XVIe-XXIe siècle*, Paris : Editions du Seuil, 2008.

Weber, M., *Économie et société*, Paris, Plon, 1995.

Wolfer, A., *National security as an ambiguous symbol*, Baltimore, University press, 1952.

Yoshikazu, S., *Global Transformation: Challenges to the State System*, Tokyo: United Nations University Press, 1994.

Zarifian, P., *Eloge de la civilité. Critique du citoyen moderne*, Paris, L'Harmattan, 1997.

• **Ouvrages spécifiques**

Eko'o Akouafane, J.C., *La décentralisation au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Ba'a Ba'ana Nku, P., *La sécurité de tous et de chacun*, Yaoundé, Editions Police Vigilance, 2005.

Badie, B., *Le développement politique*, Paris, Economica, 1988.

Badie, B., *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.

Bangoura, D., *État et sécurité en Afrique*, Paris, CHEAM, 1992.

Barry, B., *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1998.

Biya, P., *Anthologie des discours et interviews du président de la République du Cameroun*, Volume I, Yaoundé, Sopecam, 2002.

Bourdieu, S., *Le sentiment d'insécurité : un état des lieux théorique*, Paris, PUF, 2009.

Diziain, R., *Etude sur la population du quartier new-bell à douala*, Paris, CAHORS, 1960, Ela, J.M., *Quand l'Etat pénètre en brousse, les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990.

Elouga, M., (sd), *Dynamiques urbaines en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Fenkam, F., *Les révélations de Jean FOCHIVE le chef de la politique police des présidents Ahidjo et Biya*, Yaoundé, Edition Minsi, 2003.

Gonidec, P.F., *Les organisations internationales africaines : étude comparative*, Paris, L'Harmattan, 1987.

Hameni Bieleu, V., *Politique de défense et de sécurité nationale du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Kakmeni Wembou, R., *Regard sur la société civile*, Yaoundé, Gicprodesec, 2005.

Messengue Avom, B., *Le préfet et l'Etat du Cameroun*, Yaoundé, Editions terre Africaine, 2005.

Mvie Meka, E., *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, PUY, 2007.

Oumaroudjam, Y., *L'ordre public: mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun)*, Paris, Karthala, 1998.

Pondi, P., *La police au Cameroun, naissance et évolution*, Yaoundé, Clé, 1988.

Ramelot, V., *La police administrative et ses contraintes*, Bruxelles, AVCB, 2007.

Ross, J., *Développer le renseignement en matière de sécurité publique dans les forces de sécurité intérieure*, Paris, Agence nationale de la recherche, 2009.

Toko, C.B.N., *Condamnés à l'oubli mission d'enquête dans les couloirs de la mort Cameroun*, Paris, ECPM, 2019.

Zagrodzki, M., *Quel policier dans notre société ?*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, 2010.

D- Mémoires et Thèses

• Mémoires

Abiabag, I., "L'administrateur maire au Cameroun (étude historique)", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1975.

Amadagona, A.P., "L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), l'administration publique camerounaise et la problématique du développement au Cameroun, depuis 1963 (essai d'analyse historique) ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

Chen, Z., "Les différentes perceptions sur le Forum sur la Coopération sino-africaine", Master Etudes européennes et relations internationales Spécialité Relations internationales et Actions à l'Etranger Parcours "Action internationale", Université Paris 1, 2016.

Datchoua Nakam, S., "Le Cameroun indépendant face aux problèmes de l'insécurité transfrontalière dans la sous-région Afrique centrale", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

Eteme Atangana, E., "Les pouvoirs de police du Maire", Mémoire de Maîtrise en Droit public, Université de Yaoundé, 1986.

Mbangue Nkomba, Y.P., "La dynamique de sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé l'action d'une unité spécialisée des forces de sécurité camerounaise : le cas des équipes spéciales d'intervention rapide (E.S.I.R.)", Master professionnel, Université de Yaoundé II, 2008.

Munyanu Dukson, P., "La police et la sûreté au Cameroun de 1938 A 1960", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

Njankou Sandamoun, Z., "Acteurs et problématique de la sécurité publique dans la localité de Yaoundé: cas du quartier Ekoudou (1962-1992) ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2018.

Nkolo Ateba, M.F., "Coopération germano-camerounaise et mise en œuvre de la foresterie communale", Mémoire de Master en Relations internationales, Institut des Relations Internationales du Cameroun, 2015.

Noah Noah, F., "Enjeux énergétiques et insécurité dans le golfe de Guinée : contribution à l'étude des menaces liées à la ruée vers le pétrole du Nigeria", Mémoire du diplôme de Master en Géostratégie, Université de Yaoundé II, 2013.

Noubissi Ndefo, T.A., "Police et Société au Cameroun (1925-1969) ", Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

Ondoua, F.X., "La commune au Cameroun, sa contribution au développement économique et socio-culturel : le cas de Mbankomo de 1959-1996", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

Zoa, J.A., "L'impact de la création des unités administratives sur l'évolution économique et sociale du peuple Mvelé", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

• Thèses

Ambomo, C., "Analyse d'un discours politique présidentiel étude lexicométrique (Paul Biya, Cameroun, 1982 à 2002)", Thèse de doctorat en Sciences du langage, Université de Franche-Comté, 2013.

Belomo Essono, P.C, "L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun", Thèse de Doctorat en Science politique, Université Montesquieu Bordeaux IV, 2007.

Ela Ela, E., "La politique de défense du Cameroun depuis 1959: contraintes et réalités", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Nantes, 2000.

Gicali, M.J., "Éducation à la paix au primaire: étude des récits des pratiques des enseignants", Thèse de Doctorat en Éducation, Université du Québec à Montréal, 2012.

Mandeville, A., "Les autorités responsables du maintien de l'ordre public dans le Royaume-Uni : éléments pour une analyse politique du système britannique de maintien de l'ordre public", Thèse pour le Doctorat nouveau régime de Science politique, Université des Sciences sociales Toulouse I, 1994.

Messinga, E.C., "Les forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010", Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Yaoundé II, 2011.

Meyer, A., "L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles : l'exemple de quatre Etats centrafricains", Thèse de doctorat Ph.D en Science politique, institut d'études politiques de paris, 2006.

Mvie-Meka, E., "La politique camerounaise de défense et de sécurité nationale 1920-1991. Conceptualisation et dynamique d'un système africain", Thèse de Doctorat nouveau régime en Histoire et Etude de défense, Université Paul-Valéry Montpellier, 1992.

N'nde Takukam, P.B, "Production de la sécurité, rationalité et gouvernance locale : une ethnographie urbaine à Douala et Yaoundé (Cameroun)", Thèse de Doctorat Ph.D en Anthropologie, Université Laval, 2016.

Nchouwat, N. O., "Système politique traditionnel et organisation municipale du Cameroun oriental (exemple Bamoun)", Thèse de Doctorat de 3ème cycle en Histoire, Université de Paris I, 1997.

Ondoua, A., "Sociologie du corps militaire en Afrique noire : Le cas du Cameroun", Thèse de Doctorat en Sciences politiques, Rennes, 2013.

Sindjoun, L., "Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun : la sociogenèse de l'Etat", Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Yaoundé, 1994.

Tsala Tsala, C.C., "Les détenus politiques au Cameroun de 1958 à 1991", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2008.

Wanyaka Bonguen Oyongmen, V., "La coopération militaire entre le Cameroun et la France : de l'assistance à la quête d'un partenariat technique 1959-2005", Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

E- Articles

Abega, P., "Prêtre à la Briqueterie", *Politique Africaine*, n° 35, 1989, pp.10-18.

Ayissi, A., "La prolifération des armes légères et de petit calibre. Un défi majeur de paix et de sécurité", *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, n° 1, 2001, p. 167.

Bauman, Z., "Liquid Fear", *Polity*, n° 03, 2006, p.130.

Bayart J.F., "Le crime transnational et la formation de l'Etat", *Politique Africaine*, n° 93, 2004, p. 93.

Béhar, D., "L'État peut-il avoir un projet pour le territoire", *Annales de la Recherche*, n° 82, 1999, p.91.

Belomo Essono, P.C., "Sécurité et ordre politique au Cameroun : entre dynamiques internes et connexions internationales", *Revue africaine des relations internationales*, Vol. 12, n°1 & 2, 2009, pp.14-18.

Bittner, E., "De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police", *Les Cahiers de la sécurité*, hors-série, 2003, p.19.

Booth, K., "Security and Emancipation", *Review of International Studies*, vol. 17, 1991, p.16-17.

Bowling, B., "Policing and the Police", *The Oxford Handbook of Criminology*, n° 35, 2002, p. 18.

Breillat, J., "Ordre Public, ordre social, ordre politique : quelles interactions ?", *M..J Redor*, n° 11 et 12, 2000, p.18.

Brodeur, J.P., "Police et coercition", *Revue Française de Sociologie*, n° 35, 1994, p.19.

Broers, M., "La gendarmerie au 19e siècle: les origines d'un modèle", *Les Cahiers de la sécurité*, n° 32, 2005, p.19.

Batchom, P. E., "La guerre civile "transfrontalière" : note introductive et provisoire sur les fortunes contemporaines de la guerre civile", *Politique et Sociétés*, vol. 35, n° 1, 2016, p.103.

Chouala, Y. A., "Criminalité organisée et insécurité au Cameroun", *Enjeux*, n° 9, octobre-décembre 2001, pp. 17-19.

Crawford, A., "L'hétérogénéité du concept de sécurité : ses implications sur les politiques publiques, la justice et la durabilité des pratiques", *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n° 27 et 28, 2010, p.16.

Duglery, D., "L'adaptation des stratégies policières", *Les Cahiers de sécurité intérieure*, n° 39, 2000, p.10.

El-Ken, A., "Les jeunes et la violence", *L'Afrique maintenant*, n° 4, 2007, p. 13.

Fer, S., "Se protéger à Yaoundé: des productions de sécurité différenciées", *IFAS*, n° 04, 2011, p.6.

Fischer, D., "Nonmilitary Aspects of Security", *Dartmouth Publishing Company*, n° 07, 1993, p.12.

Chevrel, Y., "La gendarmerie, acteur paradoxal de la "sécurité intérieure-extérieure", *Revue internationale et stratégique*, vol. 59, n° 3, 2005, p.61.

Chouala, Y. A., "Criminalité organisée et insécurité au Cameroun", *Enjeux*, n° 9, 2001, p.13.

Chouala, Y.A., "Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise", *Polis*, Vol 8, numéro spécial, 2001, pp.14-18.

Cicchini, M., "La police sous le feu croisé de l'histoire et de la sociologie. Notes sur un chantier des sciences humaines", *carnets de bord*, n° 14, 2007, p.13.

Dieng, A., "Le rôle de la gendarmerie dans la sécurité intérieure", *Politique africaine*, n° 42, 2010, p.18.

Emini, Zéphyrin., "La police au Cameroun : de l'autoritarisme à la gouvernance sécuritaire", *Revue de droit et de science politique*, n° 61, 2005, p.13.

Franqueville, A., "Les immigrés du quartier de la « Briqueterie » A Yaoundé (Cameroun) ", *CNRS*, n° 539, 1972, p.13.

Hassenteufel, P., "Les groupes d'intérêt dans l'action publique : l'Etat en interaction", *Pouvoirs*, n°74, 1995, p. 155.

Higazi, A., (sd), "Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigeria", *Politique Africaine*, n°130, 2013, p.148.

Kaplan, D., "The Coming Anarchy", *The Atlantic Monthly*, n°11, 1994, p.76.

Lebœuf, A. "La compétition stratégique en Afrique. Approches militaires américaine, chinoise et russe", *Focus stratégique*, n° 91, 2019, p. 5

Loudier-Malgouyres, C., "L'études de sécurité publique dans les projets urbains", *Note Rapide*, n° 529, 2010, pp.10-11.

Mbembé, A., "Désordres, résistances et productivité", *Politique africaine*, n° 42, 1991, pp.15-18.

Médard, J.F., "L'Etat néopatrimonialisé", *Politique africaine*, n°39, 1990, p.16.

Meloupou, J.P., "Société africaine et défense : De la stratégie des moyens", *Frères d'armes*, n° 197, 1995, p.15.

Messing, J.L., "Police, maintien de l'ordre et gestion de la sécurité au Cameroun", *Enjeux*, n° 03, 2000, p. 14.

Monjardet, D., "La culture professionnelle des policiers", *Revue française de sociologie*, 1994, n° 11, p. 35.

Morgan, W., "Broadening the Agenda of Security Studies: Polices and Methods", *Mershon International Studies Review*, n° 40, 1997, p.14.

Mucchielli, L., "La police dans les quartiers sensibles : un handicap supplémentaire?", *Regards sur l'actualité*, n° 319, 2006, p.13.

Musao kalombombuyu, C., "Services publics et actions de la police nationale congolaise. Un bilan à demi-teint ? ", *Mouvements et Enjeux Sociaux*, numéro spécial, 2015, pp.11-12.

Nsimba, J., "Les multiples atouts de la stratégie sécuritaire de la Chine en Afrique", *Éclairage du GRIP*, 2018, p.3.

Ntuda Ebode, V et al, "Le conflit Boko Haram au Cameroun Pourquoi la paix traîne-t-elle? ", *Friedrich Ebert Stiftung Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique* , n° 21, 2017, p.30.

Nwatchock A Birema, O., "La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun en situation de terrorisme de Boko Haram: entre monopole étatique, coopération internationale et ouverture au privé", *Politique et Sociétés*, vol. 35, n° 1, 2016, pp.12-13.

Owona Nguini, M.E., "Le commandement opérationnel : une solution durable à l'insécurité ou régulation passagère ? ", *Enjeux*, n° 03, 2000, p.17.

Randriamampianina, M., "Sécurité et Défense nouveaux Défis, Nouveaux Acteurs", *Friedrich-ebert-stiftung*, 2009, p.12.

Rangeon, F., "La construction médiatique des malaises sociaux", *ARSS*, n° 90, 1991, p.12.

Rivayrand, S., "L'action de la police nationale dans la lutte contre les violences urbaines", *Regards sur l'actualité*, n° 319, 2006, p.15.

Rothschild, E., "What is Security? ", *Daedalus*, n°3, 1995, p.12.

Roucaute, Y., "Le bouleversement inachevé européen", *Cahiers de la sécurité*, n°14, 1999, pp. 13-14.

Saïbou, I., "La répression du grand banditisme au Cameroun : entre pragmatisme et éthique", *Recherches Africaines*, n°11, 2006, pp. 13-14.

Shomba Kinyamba, S., "Violence juvénile à Kinshasa : contexte et prévention possible", *Mouvements et Enjeux Sociaux*, numéro spécial, 2015, p.12.

Smith, S., "The Increasing Insecurity of Security Studies: Conceptualizing Security in the Last Twenty Years", *Critical Reflections on Security and Changes*, n° 12, 2000, p.13.

Sudrie, O., "L'aide française à la formation initiale et à la gestion des carrières des policiers et des gendarmes en Afrique subsaharienne évaluation rétrospective", *Evaluations*, n°107, 2008, p. 23.

Tadie, J., "Pratiques de sécurité en ville : introduction", *www.jssj.org*, n° 04, décembre 2011. p. 5.

Tassou, A., "Références, violences et toponymie des quartiers à Tokombéré", *Printemps*, n° 11, 2001, p.14.

Thoenig, J-C., "La sécurité à l'épreuve du terrain", *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°16, 2000, pp.15-16

Zang, T., "Le code de conduite des forces de défense et de sécurité : un outil pour renforcer les relations civilo-militaires en Afrique", *Politique africaine*, n° 26, 2010, pp.14-15.

F- Autres documents

•Rapports

Collection des rapports officiels "Rapport au ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, Livre blanc sur la sécurité publique", Décembre 2012.

ONU, Rapport des Nations Unies, Police, sécurité publique et prestation des services de police, compilation d'outils d'évaluation de la justice pénale, New York, 2008.

Rapport de mise à disposition du 26 juillet 1985 (Document pouvant être consulté au commissariat de sécurité publique du deuxième arrondissement de Yaoundé.

• Discours officiels

Discours du président Ahmadou Ahidjo prononcé le 13 octobre 1970 à l'école de Gendarmerie de Yaoundé.

Discours prononcé par Paul Biya lors du triomphe de la promotion Vigilance de l'E.M.I.A, Yaoundé, 13 juillet 1984.

• **Dictionnaires**

Dictionnaire de *notre temps*, Paris, Hachette-Edicef édition, 1991.

Dictionnaire *universel du juriste* Robinet, Paris, Dalloz, 1782.

Dictionnaire *universel*, Paris, Fallois, 1990.

G-webographie

http: www.laurent-mucchielli.org, consulté le 22 juillet 2016 à 15h.

http : [www.Lesdefinitions](http://www.Lesdefinitions.com), consulté le 13 juillet 2016 à 12h.

<http://www.countrystatcameroun.org>. Consulté le 12 juillet 2016 à 13h.

<http://wikipedia.org>, consulté le 07 Mars 2015 à 18h.

<http://wikipedia.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr>, consulté le 23 juillet 2016 à 15h.

http : www.social.org, consulté le 05 février 2016 à 17h15mn.

http : www.Wordfaith.org, consulté le 13 juillet 2016 à 10h15mn.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	viii
RESUME	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION	1
I- OBJET DE L'ETUDE	1
II- RAISONS DU CHOIX DU SUJET	7
III- INTERET DU SUJET	8
IV- CADRE SPATIO-CHRONOLOGIQUE	9
V- REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE	122
VI- PROBLEMATIQUE	18
VII- CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL	19
VIII- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	28
IX- METHODOLOGIE	28
X- DIFFICULTES RENCONTREES	30
XI- PLAN DU TRAVAIL	30
CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN	33
I- LES INITIATIVES SECURITAIRES COMME FONDEMENT DE TOUTE SOCIETE	34
A- Le processus de sécurisation et la formation de l'Etat en occident et en Afrique	34
1- La sociohistoire de l'Etat en occident et la question de la sécurité.....	35
2- Les premières entités politiques en Afrique et la question sécuritaire.....	37
B- Du <i>Rio dos camaroes</i> au <i>Kamerun</i> : un moment d'expérimentation des politiques sécuritaires salutaires et ambiguës	39
1- Le Cameroun précolonial ou un territoire de paix et sécurité perpétuelle	40

2- Le Cameroun "colonial" sous le prisme de la sécurisation : les forces de sécurité locales face aux colons quel rapport de force ?.....	42
II- SUR LE CHEMIN DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN : UN MOUVEMENT LONG.....	44
A- Les ères allemande et franco-britannique et leur impact en matière de politiques sécuritaires au Cameroun	45
1- Les legs sécuritaires de la période allemande en terre camerounaise	45
2- L'héritage sécuritaire de l'occupation franco-britannique du Cameroun	47
B- Les actions sécuritaires comme projet hégémonique des puissances étrangères	53
1- Les politiques sécuritaires comme tremplin pour réaliser les objectifs politico-économiques	54
2- Les déterminants sociaux des actions sécuritaires	57
III- LA DEFINITION AUTONOME DES POLITIQUES SECURITAIRES ET LA MISE SUR PIED D'ORGANES Y AFFERENTS : UNE EXIGENCE DE L'INDEPENDANCE ET DU DEVELOPPEMENT DES CENTRES URBAINS	58
A- Les facteurs d'autonomisation des politiques publiques de sécurité	59
1- L'indépendance comme matrice d'une nouvelle trajectoire de sécurisation.....	59
2- Le contexte sociopolitique et le développement des espaces urbains comme mobiles d'une polarisation d'organes sécuritaires	61
B- Du Président Ahidjo au Président Biya : le parlement sous le prisme des politiques publiques de sécurité permanence ou rupture ?	63
1- Les politiques publiques de sécurité sous Ahidjo (1960 -1982) : une lecture via la lutte contre le mouvement upéciste, les velléités subversives et le grand banditisme	64
2- De l'idée d'une sécurité populaire à la défense militaire : une initiative du Président Paul Biya de 1984 à l'ouverture démocratique (1990).....	73
CHAPITRE II : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE A L'ETAPE INITIALE DE LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE DANS LES POINTS CHAUDS DE YAOUNDE ET DOUALA : UNE ANALYSE A PARTIR DES QUARTIERS BRIQUETERIE ET NEW-BELL.....	84
I-YAOUNDE (BRIQUETERIE) ET DOUALA (NEW-BELL): PEUPLEMENT, URBANISATION ANARCHIQUE ET DEVELOPPEMENT DE L'INSECURITE.....	85
A- Briqueterie et New-Bell : deux quartiers spontanément peuplés à une urbanisation anarchique	86

1- Briqueterie : peuplement et urbanisation	87
2- New-Bell entre peuplement et urbanisation.....	88
B- Les facteurs, les formes et les manifestations de l'insécurité dans les quartiers Briqueterie et New-Bell	89
b-1- les facteurs de l'insécurité	89
1- Le revers de la croissance démographique comme facteur d'insécurité.....	90
2- L'élargissement de la facture sociale et la promiscuité	93
3- Le chômage et les fléaux sociaux comme facteurs d'insécurité	96
b-2- les formes et les manifestations de l'insécurité	97
1- La délinquance	98
2- Les activités revendicatives et l'insécurité dans les quartiers Briqueterie et New-Bell	100
3- L'insalubrité comme source d'insécurité.....	101
II- DES POLITIQUES SECURITAIRES BALBUTIANTES POUR LA RISPOSTE CONTRE L'INSECURITE MONTANT	104
A-Sur le chemin de la dissuasion : la théorisation des éléments constitutifs de l'ordre public	105
1- Les mesures relatives à la prévention des calamités publiques	105
2- Le droit de regard des forces de maintien de l'ordre sur les démarches compromettantes en rapport avec la sécurité des personnes et des biens.....	108
3- Du regain d'intérêt contre le désordre et la violence urbains	117
B- Les implications de l'éveil sécuritaire.....	118
1- La riposte policière dans la dynamique de la sécurité des personnes et des biens ou l'activation des politiques publiques de sécurité agissantes.....	119
2- L'éveil de la police municipale.....	123
3- L'émergence de premières formes assez structurées de la sécurité populaire.....	127
III- LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE D'AHIDJO À BIYA PAR L'ENTREMISE DE FOCHIVE JEAN ET L'ANALYSE DE LA PLUS VALUE DU COMMANDEMENT OPERATIONNEL COMME CHOIX SECURITAIRE DANS LES CENTRES URBAINS	128
A- Fochivé Jean : bras séculier de l'Etat dans ses politiques de sécurité (1962-1996).....	129
1- L'homme et sa trajectoire de professionnalisation : son cursus.....	130
2- L'œuvre sécuritaire de Fochivé Jean	131
B- Le Commandement opérationnel : contexte et consistance	133

1- Les politiques publiques de sécurité à l'ère du commandement opérationnel ou encadrement sécuritaire de crise.....	134
2- La politique sécuritaire sous le prisme du commandement opérationnel ou la révélation d'une crise dans l'encadrement sécuritaire	136
CHAPITRE III : IMPLEMENTATION EFFECTIVE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE SOUS LE PRISME D'UN PARTENARIAT PUBLIC ET GOUVERNANCE LOCALE DANS LES QUARTIERS URBAINS.....	139
I- L'IMPLEMENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE A YAOUNDE ET A DOUALA : L'ŒUVRE DE LA CONSECRATION D'UNE PLURALITE D'ACTEURS	140
A- Les acteurs publics et la mise en œuvre des choix sécuritaires de l'Etat.....	141
1- L'administration déconcentrée et l'implémentation des politiques publiques de sécurité	142
2- L'offre sécuritaire des collectivités territoriales décentralisées (CTD).....	146
3-L'action sécuritaire des forces de maintien de l'ordre et de la justice.....	150
B- Les acteurs privés et la mise sur pied des choix sécuritaires étatiques	160
1- Les chefferies traditionnelles dans le processus de sécurisation au Cameroun postcolonial à travers les quartiers urbains.....	162
2- Les sociétés privées dans le processus d'implémentation des choix sécuritaires de l'Etat.....	164
3- La Dynamique sécuritaire vue par la société civile.....	167
II- LA PREVENTION ET LA REPRESSION COMME PRINCIPALES DECLINAISONS DU ROLE DES ACTEURS DANS LE CADRE DE L'IMPLEMENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN.....	167
A- Les quartiers Briqueterie et New-Bell dans la dynamique de l'implémentation de mesures préventives comme socle des politiques sécuritaires par l'entremise d'une catégorie d'acteurs	168
1- Les actions préventives comme première déclinaison des choix sécuritaires de l'Etat : une implémentation par les mairies de Yaoundé II et Douala II dans les quartiers Briqueterie et New-Bell	169
2- L'administration déconcentrée et la conduite des actions préventives : une analyse à partir des sous-préfectures de Yaoundé II et Douala II	173

3- L'action des chefferies traditionnelles dans la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité ou la mobilisation populaire contre le grand banditisme	175
B- La répression comme l'ultime facette des politiques publiques de sécurité à travers les points chauds : un rôle exclusif de certains acteurs de la sécurité	177
1- L'Etat régulateur/gendarme et la consécration de la répression comme politique sécuritaire	178
2- Les actions répressives de la Police Nationale via ses forces spéciales et les Commissariats de sécurité publique dans les quartiers Briqueterie et New-Bell	180
3- La Gendarmerie nationale et la répression : une œuvre des brigades de gendarmerie et du groupement polyvalent d'intervention de la gendarmerie nationale	187
III- LA PERIODE DE 2008-2017 : L'ETAT GENDARME ENTRE NOUVEAUX DISPOSITIFS ET NOUVELLES LOGIQUES D'ACTION DANS LA DYNAMIQUE DES POLITIQUES SECURITAIRES	191
A- La construction d'une relation de proximité entre les forces de maintien de l'ordre et les populations pour une politique sécuritaire efficace.....	191
1- L'implémentation des choix sécuritaires étatiques au Cameroun au moyen d'un concept nouveau : la police de proximité, approche théorique et consistance	192
2- La perception populaire de la police de proximité après sa consécration comme nouveau levier dans le champ sécuritaire au Cameroun.....	194
B- La réorganisation des modalités d'intervention des FMO pour des actions sécuritaires plus éclatantes au profit des populations	195
1- La réorientation des opérations régulières des FMO dans l'exécution des politiques publiques de sécurité	196
2- La plus-value des opérations spéciales des FMO dans l'exécution des politiques publiques de sécurité.....	196
CHAPITRE IV : LES POLITIQUES SECURITAIRES AU CAMEROUN A LA LUMIERE DE LA COOPERATION : DU CONTEXTE SECURITAIRE INTERNE DEGRADANT A LA NECESSITE D'UNE RIPOSTE GLOBALE CONTRE L'INSECURITE	199
I- LE CAMEROUN POST AN 2000 : UN CONTEXTE SECURITAIRE EN DEGRADATION INQUIETANTE	200

A- Un Cameroun exposé aux insécurités locales et transfrontalières	200
1- La flambée du grand banditisme et de la grande criminalité comme situations sécuritaires inquiétantes.....	201
2- Le terrorisme islamiste de <i>Boko haram</i> ou l'élargissement de la fracture sécuritaire au Cameroun	205
B- L'érection des politiques sécuritaires de lutte contre le grand banditisme et le terrorisme au Cameroun	208
1- La lutte contre le phénomène de grand banditisme et la grande criminalité par l'entremise de politiques sécuritaires particulières	209
2- La consistance des politiques publiques de sécurité au Cameroun en situation de terrorisme de <i>Boko Haram</i>	213
II- LA REDYNAMISATION DE LA COOPERATION SECURITAIRE FRANCE-CAMEROUN ENTRE PERPETUATION DE L'ORDRE COLONIAL ET NECESSITE DE CONSTRUIRE UN ORDRE SECURITAIRE EFFICACE	220
A- L'appui sécuritaire de la France au Cameroun : Historique et consistance d'une connexion bilatérale dans la construction d'une politique publique sécuritaire camerounaise	222
1- Historique de la coopération sécuritairo-militaire entre la France et le Cameroun	222
2- l'économie de la coopération sécuritaire France-Cameroun.....	224
III- LA SECURISATION DU CAMEROUN VUE PAR LES "NOUVEAUX" PARTENAIRES	232
A- L'offre chinoise et anglaise dans le cadre des politiques publiques de sécurité au Cameroun	232
1- Historique de la coopération sino-camerounaise et consistance de l'appui sécuritaire de la Chine au Cameroun.....	233
2- Le Cameroun et la Grande Bretagne : histoire et consistance de l'appui sécuritaire anglais au Cameroun	236
B- L'offre allemande et américaine dans le cadre des politiques publiques de sécurité au Cameroun	239
1- Historique du cadre de référence de la coopération germano-camerounaise et consistance de l'appui sécuritaire allemand au Cameroun	240

2- Le Cameroun et les Etats Unis d'Amérique : histoire et consistance de l'appui sécuritaire américain au Cameroun..... 245

CHAPITRE V : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE AU CAMEROUN POST COLONIAL : ECONOMIE DES ENJEUX ET PERSPECTIVES DE REDYNAMISATION D'UNE ACTIVITE AUX CONNEXIONS ET IMPLICATIONS PLURIELLES..... 249

I-ANALYSE DES ENJEUX DES POLITIQUES SECURITAIRES AU CAMEROUN.....250

A- Les politiques étatiques pour la réalisation de la sécurité des personnes et des biens : une activité aux intérêts multiples..... 250

1- Un travail bénéfique au regard de sa finalité : de la sécurisation à la stabilité du système politique, la prévention et la répression des troubles à l'ordre public..... 251

2- L'implémentation des politiques publiques de sécurité : une activité libéricide via la violation des droits et liberté individuels y relative 256

3- Les politiques publiques de sécurité au niveau des CTD comme une activité génératrice des revenus 260

B- Démocratisation et contrôle des mesures d'implémentation des choix sécuritaires étatiques au Cameroun : les inflexions aux actions des autorités en charge de la mise sur pied des politiques publiques de sécurité 261

1- La manifestation du respect de la légalité dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques de sécurité 262

2- Le contrôle de la proportionnalité des moyens et stratégies d'implémentation des choix sécuritaires étatiques comme un paradigme consacrant l'Etat de droit et démocratique..... 264

3- Le respect de la hiérarchie des normes ou la rationalisation des politiques publiques de sécurité 265

II- LES PERSPECTIVES ENDOGENES POUR DES POLITIQUES SECURITAIRES EFFICACES 266

A- Une nécessaire consolidation de l'Etat gendarme : quelques mesures supplémentaires étatiques à prendre pour une sécurisation efficace..... 267

1- Une gestion budgétaire rationnelle et une nécessaire réforme ou des recommandations vis-à-vis des FMO 268

2- La formation et le suivi des agents de police municipale	275
3- Le droit de regard de la société civile, l'éducation et la sensibilisation des populations par les médiateurs sociaux comme des initiatives pertinentes en matière des politiques publiques de sécurité.....	277
B- La part des populations : résistances, participation et stratégies d'évitement face à l'insécurité.....	281
1- Renforcer l'adhésion et la riposte populaires.....	281
2- Appel pour l'adéquation exode rural-emploi décent dans les métropoles camerounaises	283
3- Un nécessaire développement du community policing	285
III- LA DYNAMIQUE DE LA REFORME DE LA COOPERATION SECURITAIRE ENTRE LE CAMEROUN ET LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX.....	286
A- La dynamique des réformes interafricaines comme moyen supplémentaire de capacitation des politiques publiques de sécurité au Cameroun.....	288
1- L'émancipation stratégique de l'Union Africaine comme coup de pouce pour l'implémentation des politiques sécuritaires au Cameroun.....	288
2- L'effectivité de la coopération sécuritaire au sein de la CEMAC : une solution face à la transnationalisation de l'insécurité.....	291
B- Les réformes des politiques sécuritaires au Cameroun sous le prisme de la stratégie globale	293
1- L'arrimage des politiques de sécurité nationale à la mondialisation pour la paix et la sécurité comme moyen de perfectionnement des choix sécuritaires locaux	294
2- Placer le développement au cœur des politiques de sécurité : une réforme urgente et nécessaire	297
CONCLUSION.....	300
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES.....	322
TABLE DES MATIERES	336